BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

XXXI
ANNÉE 1907

MULHOUSE
Imprimerie Ernest Meininger
1908

AVIS

Le comité du Musée historique a l'honneur d'inviter les sociétés savantes correspondantes de vouloir bien lui faire connaître les changements qui pourraient avoir lieu dans le personnel de leurs présidents pendant le cours de l'année.

Le comité prie les mêmes sociétés, ainsi que Messieurs les membres correspondants, de lui accuser réception du Bulletin, afin qu'il puisse s'assurer de la régularité du service de ses envois.

Le comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin la responsabilité de leurs assertions.

LA JUSTICE

Tableau peint par André Bodan, le jeune, en 1676, à l'âge de 21 ans (v. texte p. 27).

I.

LES ANCIENS ARTISTES-PEINTRES

ET

DÉCORATEURS MULHOUSIENS

jusqu'au XIXe siècle

Matériaux pour servir à l'Histoire de l'Art à Mulhouse

PAR

ERNEST MEININGER

En publiant ce travail sur les anciens peintres de Mulhouse, notre but est de faire connaître les documents d'archives assez nombreux que nous avons été à même de recueillir, au cours de longues années de recherches historiques de toute nature, sur des artistes dont la plupart sont peu ou point connus.

Si, malheureusement, pour beaucoup d'entre eux il ne reste rien de leur œuvre, il nous a semblé cependant que leur mémoire méritait d'être tirée de l'oubli dans une ville comme la nôtre, où le culte de l'art compte tant de fervents et généreux disciples.

La liste assez longue d'artistes que nous avons pu établir pour le vieux Mulhouse, porte en elle un enseignement, car elle nous prouve que de tout temps on a été épris chez nous d'idéal, de l'amour du Beau. Elle nous explique aussi pourquoi, lorsque l'industrie des toiles peintes a pris naissance

sur notre sol, elle a su prendre rapidement un rang prépondérant par le goût et la beauté de ses productions. Ici, comme en toutes choses, l'atavisme ancestral a produit ses fruits. Les premiers dessinateurs et graveurs sur bois avaient de qui tenir, et c'est de leur rang que sont sortis, au XIX[e] siècle, plusieurs artistes de valeur.

L'observateur intelligent n'aura d'ailleurs pas attendu notre travail pour être renseigné sur la faveur dont jouissait l'art auprès de nos ancêtres. Les témoins du passé sont là pour en déposer : il nous suffira de rappeler nos belles verrières du XIV[e] siècle, les peintures murales de l'ancienne église Saint-Etienne et celles de la vieille chapelle de Saint-Jean[1], la Danse des morts dans la rue des Champs-Elysées[2], pour en arriver aux peintures allégoriques de la façade de l'Hôtel de ville, aux tableaux armoriés des bourgmestres conservés dans la grande salle du conseil, aux tableaux armoriés des tribus (aujourd'hui malheureusement disparus), et, enfin, aux nombreux portraits conservés au Musée historique et dans nos vieilles familles[3].

A première vue, il semblerait que dans l'ancienne petite cité libre, avec ses quelques milliers d'habitants, le champ d'activité des artistes-peintres devait être fort limité. Ce n'était nullement le cas, et si le portrait y était « moins demandé » que de nos jours, si le paysage y était encore à peu près inconnu, il n'en est pas moins certain que la décoration intérieure et extérieure des bâtiments publics et privés, jadis si en vogue, offrait un champ d'action suffisant pour assurer le pain quotidien aux chevaliers de la palette.

Dans notre nomenclature nous faisons figurer tous ceux qui étaient qualifiés de peintres. Il est probable que, parmi

---

[1] Le Musée historique possède de précieux calques de peintures murales de ces deux édifices.

[2] De l'existence de cette *Danse des Morts* il nous reste quelques preuves. Le 21 décembre 1551, Adam Koebelin est adjoint à Albrecht comme surveillant de la fontaine située près du « Todten Dantz ».
(*Raths-Prot.*, t. I.)

[3] Consulter aussi à cet égard le magnifique ouvrage : *Portraits Mulhousiens*, publié l'année dernière par M. Camille Schlumberger, notre excellent confrère du Musée historique.

les plus anciens, l'un ou l'autre n'était pas artiste et qu'il brossait surtout des façades de maisons. Toutefois, dès le XVIe siècle, les renseignements sont plus abondants et commencent à fournir des données sur leurs œuvres. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue qu'au temps jadis, l'artiste était fort souvent obligé, pour vivre, de faire, à côté de l'art pur, aussi de la besogne vulgaire. Les premiers Bodan en sont un exemple topique.

Quoiqu'il en soit, il ressort de notre travail que Mulhouse n'a évidemment pas donné le jour à un Holbein ou à un Rubens. Mais il nous semble néanmoins que notre ville peut avoir quelque fierté d'avoir vu naître des hommes de valeur comme André Bodan, le jeune, Daniel Hofer, Jean Gabriel, Luc Liebach, Gaspard Heilmann, pour ne citer que des artistes d'avant la réunion de Mulhouse à la France. Ils valaient certes la peine d'être présentés à nos lecteurs, qui voudront bien accepter les autres par surcroît.

Notre intention était d'abord de borner nos recherches strictement à l'ancien Mulhouse, c'est-à-dire à la ville libre proprement dite. Mais il nous a paru que cette notice gagnerait en intérêt, si nous la complétions par le relevé des artistes qui, nés avant la réunion de Mulhouse à la France, ont vécu ici dans la première moitié du dernier siècle et dont quelques-uns ont fait bonne figure dans le domaine des arts.

D'un autre côté, nous donnons en appendice la liste d'un certain nombre de peintres-verriers que nous avons pu retrouver au XVIe et au XVIIe siècle, époque à laquelle cet art, primitivement religieux et qui a enfanté jadis tant de merveilles, devint forcément laïque dans les pays passés à la Réforme, et où ses manifestations durent se borner surtout aux vitraux armoriés. Avec la décadence de l'art héraldique, le verrier finit malheureusement par disparaître lui-même. Ce n'est qu'à notre époque qu'une renaissance semble se

produire, et il faut s'en féliciter, car les manifestations de cet art spécial se rattachent étroitement à celles de l'art de la peinture proprement dite et ne lui cèdent en rien au point de vue de la beauté de l'inspiration, du dessin et du coloris.

Notre travail est tracé dans l'ordre chronologique, et nos renseignements sont, autant que possible, accompagnés de l'indication des sources où nous les avons puisés. Notre prétention ne saurait être d'avoir épuisé le sujet, ni surtout d'avoir voulu écrire une histoire de l'art à Mulhouse. Mais peut-être ces modestes notes, trop souvent seulement d'ordre historique ou généalogique, engageront-elles plus compétent que nous à aborder ce sujet si tentant et, à notre avis, plus fructueux sans doute qu'on ne le présumait jusqu'ici.

1.

OTTO *der Maler* est cité, le 25 mai 1358, comme juge au bas d'un acte de désistement de Henin de Luter sur l'héritage de sa mère, contre son beau-père Jennin Zitmer.

(*Cartulaire de Mulhouse*, t. I, 274).

2.

JOHANS MALER siège, en 1367, comme sous-prévôt au tribunal de Mulhouse, au nom du chevalier Werner de Morimont, prévôt impérial. Cinq ans après, il est amman du même tribunal.

Etait-il fils du précédent ou peintre de son état? Il est difficile de préciser, car, à cette époque reculée et même encore deux siècles plus tard, les noms de famille n'étaient pas encore fixés. On désignait généralement les gens par leur profession, leur origine, etc.

(*Cart. de Mulhouse*, t. I, 296, 297, 301, 304, 308.)

3.

BURCKLIN *Moler*. Cité, dès le 1er octobre 1394, comme juge au tribunal de la ville, il est mentionné au registre de la taille (*Gewerfsbuch*) de l'année 1418, comme payant 3 ℔ 5 ß. Il restait dans la rue Henriette.

(*Cart. de Mulhouse*, t. I, 373).

4.

FRANTZ *der maler* est cité au *Gerichts-Protokoll* de 1458, t. II, p. 461.

5.

HANNS HEPP, *der moler*, scelle, le 29 septembre 1466, une lettre de Jacob Buchswiller, bourgeois de Mulhouse, adressée au prévôt et aux notables de Habsheim *(vnder Hanns Heppen des molers insigel.)*

(*Cart. de Mulhouse*, t. II, 993, note).

6.

HEINRICH ROTPLETZ, *der Moler*. Le lundi avant la Saint-Martin de l'année 1479, le tribunal de Mulhouse, jugeant une contestation entre maître Henri Rotpletz, le peintre, et les gens de Sausheim, à propos de l'autel et d'une œuvre *(die taffel vnd das werk)* exécutés pour eux, condamne ces derniers à les lui payer le prix convenu, le peintre ayant affirmé, sous serment, avoir fait le travail tel qu'il lui fut commandé.

(*Gerichts-Protokoll*, t. II, p. 61).

7.

HANNS WOLF *der moler*, est mentionné deux fois, en 1480 et en 1481, dans le *Gerichts-Protokoll*.

Le mardi avant la Saint-André de cette dernière année, il est échevin du tribunal.

8.

PHILIPP BRAUN, le peintre, est cité par le chroniqueur Pétri, comme ayant fait partie du contingent mulhousien à la bataille de Novarre, en 1513.

(Pétri, *Der Stadt Mülhausen Geschichte*, p. 237).

9.

KILIAN[1], le peintre, membre de la tribu des Maréchaux, fait partie, en 1515, du contingent mulhousien à la bataille de Marignan.

(Math. Mieg, *Der Stadt Mülhausen Geschichten*, t. II, p. 131).

[1] Signalons ici une erreur du Catalogue du Musée historique, qui, sous le n° 608, donne comme auteur du portrait de Jérémie Risler, en 1776, un peintre Kilian ; c'est *Kisling* qu'il faut lire.

10.

BENEDICKT, peintre, paie, en 1521, 8 ß de taille. Il demeurait à côté de la Douane *(Woghuss)*, près de l'Hôtel de ville.

En 1524, un *Hans Benedick* est reçu membre de la tribu des Vignerons, qui pourrait bien être le même.

11.

LUX, *Moler*, demeurant dans la rue des Tanneurs, paie 8 ß de taille en 1521.

12.

THOMAN, *moler*, demeurant «im Frowenhuss» (rue Bonbonnière actuelle), paie 8 ß de taille en 1529, 1530 et en 1531.

13.

CHRISTOFFEL BOCKSTORFFER, peintre, originaire de Colmar[1].

Bien que cet artiste ne soit pas né à Mulhouse, nous avons tenu à le mentionner ici, d'abord parce que son nom est attaché à la décoration d'un édifice qui subsiste encore et, ensuite, en raison des documents *inédits* que nous avons découverts sur son compte, précisant bien son rôle dans cette décoration, dont il fut chargé en 1552.

On sait que l'ancien Hôtel de ville, datant de 1431 et bâti sur le modèle du poêle de la tribu du Safran, à Bâle, devint la proie des flammes le dimanche 1er février 1551, à 10 heures du soir, par suite d'une imprudence. On avait jeté, par mégarde, au grenier, de la cendre contenant encore de la braise.

Le sinistre est relaté au *Raths-Protokoll* en ces termes:

Dimanche, le 1er février 1551, l'Hôtel de ville antérieur, avec tous les registres du conseil, les registres des missives, le mobilier et tout le reste, est devenu la proie des flammes, à dix heures du soir. En même temps ont été détruits le registre des serments, le rôle des bourgeois, le protocole du tribunal et d'autres objets encore, causant

[1] En réalité, cet artiste était originaire de Constance (v. page 14).

ainsi à la ville un dommage sensible. Le Tout-Puissant veuille à l'avenir nous préserver en grâce de semblables et plus grands dommages, et nous être généreux et miséricordieux[1].

On reconstruisit immédiatement le bâtiment sur les fondations de l'ancien, dont d'ailleurs le rez-de-chaussée put servir en partie. Maître Michel Lynthumer, tailleur de pierres, originaire de Gelnhausen, bourgeois de Bâle, en eut l'entreprise, qu'il mena à bien fin juillet 1552. La ville lui délivra à ce sujet, le 11 août suivant, un congé en règle[2].

Le projet de réédification est détaillé tout au long dans le *Raths-Protokoll* du mercredi, 4 mars 1551[3].

---

[1] Texte original: Suntag denn 1' February 1551 jst dass vorder Rhadthuss sambt allenn Rhadtsbuecherenn, Missivenn buecherenn, hussrhadt vnnd allem anderem vmb 10 Vrenn verbrunnenn. Ess ist auch dass Schwerbuch, Burgerbuch vnnd Gerichtsbuch sambt anderenn mer vnnd der Stat ein mercklicher Schadenn jn dem allem begegnet. Der Almechtig welle vnss further vor wytherenn vnnd grosserem Schaden gnedigklichenn verwarenn, auch gnedig vnnd barmhertzig sein.

[2] *Missiven-Protokoll*, t. 4.

[3] Texte original:

Anschlag vnnd Uffbuwung des verbrunnen vorderenn Rhadts Huses.

Erstlichs sollendt die vier Thürenn sambt denn Fensterenn wie die jetzundt standt verblybenn.

Im Huss undenn sol für die höltzine Seul ein gutte steinin Thuren machenn, namlich die vorder mit einem runden Bogen vij Schuoch wydt unnd die hinter iiij Schuoch wydt unnd vij Schuoch hoch gefyerdt.

Die gross Stubenn sol so wydt wie die alt gewesen gemacht werden unnd vornenn im vorderenn Gebel gegen dem Vischbanck viij Liechter, alwegen vier Liechter in ein Gewelb gestyltzt, do zwischen ein hubsche steinin Seul uffs sufferlichst gehouwen

Inn der Lengy gegenn dem Blatz neunn Liechter in dry Gewelb unnd dass Mittel gestiltz mit zweyen sufferen gehouwen Seulenn.

Inn die kleinenn Stubenn jm Gebel gegenn der Schrybery dry gestiltzte Fenster jn einem Gewelb.

Inn der Lengy gegenn dem Brunnen vj Fenster alwegen dry jn ein Gewelb vnnd dass Mittel hoher mit einer steinen Seulen gehouwen wie obstat.

In der Camerenn nebenn der kleinen Stubenn ein Creutzfenster.

Vor der kleinenn Stubenn ein Creutzfenster.

Vor der grossen Stubenn ein halb Creutzfenster.

Inn oberen gemach ob der Stuben jn hinderen unnd vorderen Gebel jn yeden zwey Creutzfenster.

Inn dem Tachstuol jn yedem Gebel, hinderen unnd vorderenn Gebel j Creutzfenster.

Uff der anderen Binnen wo ess muglich jn yedem ein Creutzfenster.

Im oberenn Thejl ein Liecht.

Under allen Stubenn unnd Creutzfenster alwegen ein Gesymss zu Ring umbgetuert.

Holtzwerk.

Zu Tremenn unnd Underzugen gewerckt Holtz.

Inn dass geviert xij Zol unnd 44 Schuoch lang.

Item x Flötz Zehener oder Roffler.

Item vj Achter.

Item uff die V^c Thylenn.

Die Teffelthylen sol man zu Basel lassen schnyden oder unser Eydtgnossenn daselbs bitten uns thygen Thylen zum Teffel zugeben.

Il résulte de ce projet de réédification que l'Hôtel de ville n'a pas été détruit *en entier* et que les

Vers la fin de l'année 1552, le 22 décembre, le conseil put siéger pour la première fois dans le nouveau bâtiment, ainsi que le mentionne le procès-verbal de ce jour.

Par traité passé, le 10 septembre auparavant, le magistrat de Mulhouse avait chargé maître Christophe Bockstorffer, peintre de Colmar, de la décoration extérieure et intérieure du nouvel édifice. Parmi les artistes compétiteurs, Bockstorffer avait eu la préférence sur la recommandation de son beau-frère, le pasteur mulhousien Conrad Finck[1].

Chose curieuse à noter, aucun de nos chroniqueurs, en parlant de la reconstruction de l'Hôtel de ville, ne mentionne ni l'œuvre, ni le nom de Christophe Bockstorffer. Le *Raths-Protokoll* est tout aussi muet à cet égard. Le premier qui ait réparé cette omission, c'est l'archiviste Nicolas Ehrsam, l'auteur du *Bürgerbuch* paru en 1851. En effet, en 1862, il publia dans les *Curiosités d'Alsace*, éditées à Colmar par Bartholdy, le contrat ayant trait à la décoration de l'Hôtel de ville de Mulhouse en 1552[2].

Seulement, Ehrsam a commis à ce propos une regrettable bévue au sujet du nom de ce peintre qu'il a mal lu, ainsi que le démontrent tous les documents que nous reproduisons sur lui et sur sa famille. Il l'appelle *Vacksterffer*, alors qu'il se nommait en réalité *Backstorffer* ou plutôt *Bockstorffer*. Le

---

murs du rez-de-chaussée étaient encore debout, puisqu'il est dit que les quatre portes et les fenêtres doivent rester tel que.

En outre, il n'est question que du premier étage et du grenier. Il n'y avait par conséquent pas de second étage encore, qui date seulement de 1778, c'est-à-dire d'avant la restauration des peintures par Genderich. La forme architecturale des fenêtres de l'étage supérieur ne cadre d'ailleurs pas avec celles du premier et le peu de place qui les surmonte prouve au premier coup d'œil qu'on a dû empiéter sur le toit allongé primitif pour gagner la place nécessaire à leur emplacement. Au surplus, Graf est très explicite à cet égard, t. III, p. 316, quand il dit:

Le pignon de l'Hôtel de ville du côté de la cour de l'ordre Teutonique fut reconstruit à neuf et des chambres furent aménagées dans l'étage supérieur. La peinture extérieure fut également renouvelée, telle qu'on la voit aujourd'hui. Ceci eut lieu dans les années 1778 et 1779. Les frais s'élevèrent à dix mille livres.

Cette grosse dépense suppose en effet plus qu'une simple réparation.

[1] V. à ce sujet, plus loin, la lettre de Mulhouse au fils Bockstorffer, du 5 mai 1553. Conrad Finck, originaire de Zurich, avait épousé Anne Bechtoldt, de Strasbourg, et mourut en 1567.

[2] Ce contrat a disparu de nos archives municipales! . . . Nous reproduisons plus loin le texte allemand donné par Ehrsam.

Schweizerisches Künstler-Lexikon, actuellement en cours de publication[1], nous fournit sur son compte les quelques précieux renseignements suivants:

Bockstorffer *(Bocksdorfer)*, Christian (Christen), Christoffel, peintre, naquit à Constance, d'où, après un séjour à Saint-Gall, il paraît s'être établi pour un temps assez prolongé à Lucerne. Du moins, son nom y est mentionné parmi les membres de la confrérie de Saint-Luc.

La chronique de Vadian (t. II, p. 401 et t. III, p. 354) nous renseigne sur l'œuvre dont il fut chargé à Saint-Gall, en ces termes: «En 1522, l'abbé François confia la peinture du grand autel, dans la cathédrale, à un peintre de Constance, nommé maître Christophe Bocksdorffer, pour la somme de mille florins, qu'il paya de ses propres deniers».

D'autres données sur la carrière de cet artiste n'ont pu être trouvées. Dans Laible, *Geschichte der Stadt Constanz*, où, pages 272 et suivantes, sont relatés les artistes nés à Constance, il n'est pas mentionné; de même dans le *Künster-Lexikon*, de Nagler.

La présente notice comble la lacune que constate l'article ci-dessus. Elle établit, en effet, que Christophe Bockstorffer s'est rendu de Lucerne à Colmar, où, dès 1549, il paie la taille, qu'il acquitte encore en 1552[2], année vers la fin de laquelle il fut appelé à Mulhouse pour y exécuter la décoration de l'Hôtel de ville.

Voici maintenant la traduction du contrat passé avec le magistrat à ce propos, dont il est question plus haut:

Le samedi, 10 septembre de l'an 1552, mes Seigneurs les magistrats ont chargé maître Chrétien Vacksterffer, le peintre, bourgeois de Colmar, de peindre le nouvel Hôtel de ville, soit les deux pignons depuis le faîte jusque sur le sol, et ensuite la grande façade, également du haut en bas, et de les faire ainsi qu'il a commencé pour les deux pignons. Il devra peindre l'encadrement de toutes les fenêtres et abreuver d'huile tout ce qui est en pierres de taille. Item, peindre le campanile en rouge et blanc, l'aigle en noir sur champ d'or, dorer les lions et peindre et border les escaliers du perron. De même sur le

[1] Chez Huber & Cie, éditeurs, à Frauenfeld.
[2] Voir, plus loin, la lettre de M. A. Waltz, bibliothécaire, à Colmar.

mur du fond de la grande salle, il devra peindre un beau sujet historique et couvrir de couleur les arcades des fenêtres ainsi que les colonnes. Au-dessus des fenêtres de la salle, il devra peindre les armoiries des cantons, ainsi que des villes alliées. Le tout aussi fidèlement, gentiment et artistiquement qu'il pourra le faire, avec les meilleures couleurs, et le terminer de manière que cela fasse honneur et profit à lui et à la ville. En conséquence mes Seigneurs lui ont accordé, ainsi qu'à son apprenti ou à son ouvrier, durant le temps qu'ils travailleront à l'Hôtel de ville, de manger et de boire à la table des pensionnaires de l'hospice, et, en plus, de lui donner deux cents florins, à 1 livre, 5 schillings stebler le florin: En outre, il lui sera fourni pour chaque homme l'huile nécessaire pour abreuver les pierres de taille, mais il achètera à ses frais et devra avoir toutes les couleurs, l'or et tout ce qui lui est encore nécessaire. Il devra peindre tout ceci avec de bonnes couleurs vives, afin que cela dure indéfiniment, le tout honnêtement, fidèlement et sans fraude.

Sur le contrat ci-dessus, il a été donné à maître Chrétien XLVI florins, ce qui a payé son travail[1].

En reproduisant ce texte dans l'ouvrage *L'Hôtel de ville de Mulhouse*, nous avons écrit en renvoi de la page 12, à propos de ce paiement de 46 florins: «Ce chiffre est-il exact d'après le texte? Nous n'avons pu le vérifier, l'original n'ayant pu être retrouvé aux archives . . . Quoiqu'il en soit, la dernière phrase du contrat tendrait à prouver que le travail de Vacksterffer n'a pas été terminé par lui ».

Notre supposition était parfaitement exacte. Nous avons retrouvé aux *Missiven-Protokoll* de nos archives trois lettres, que nous donnons également plus loin en texte original, nous renseignant pleinement à cet égard.

La première est du 5 mai 1553 et est adressée au fils du peintre colmarien, c'est-à-dire à maître Luc Bockstorffer, peintre, à Ravenspurg. Elle fut jointe à une seconde, envoyée le même jour au sieur Jacques Schmidt, bailli d'Altshausen,

[1] Cette phrase est évidemment une annotation postérieure faite sur le contrat.

non loin de Ravenspurg, avec prière de la faire parvenir à son destinataire.

La troisième lettre, enfin, est du 15 juin 1553, et remercie le bailli d'Altshausen pour ses bons offices.

Voyons maintenant le texte de la lettre (en traduction) adressée au fils Bockstorffer:

A l'honorable artiste-peintre, maître Luc Bockstoffer, bourgeois de Ravenspurg, notre particulièrement cher et bon ami.

Avant tout, notre salut amical et l'assurance de nos bonnes dispositions, cher maître Luc et excellent ami. L'année passée, nous avons été sollicités par Christophe Bockstorffer, le peintre de Colmar, votre père défunt, de lui confier la peinture de notre nouvel Hôtel de ville, ce à quoi nous avons consenti par traité, spécialement sur la prière de messire Conrad, notre prédicant, son beau-frère, moyennant une somme de deux cents florins, plus la nourriture et la boisson pour ceux qui exécuteront ce travail, pendant toute sa durée, ainsi que le dit le contrat, sur le contenu duquel vous pourrez vous renseigner auprès dudit son beau-frère.

Il (maître Christophe) a ensuite peint loyalement et bien les deux pignons jusqu'au toit, de sorte que nous ne doutons nullement, s'il était resté en vie, qu'il aurait exécuté une œuvre telle qu'elle eût été à l'avantage de la ville, à la louange éternelle et au profit de l'artiste et de ses enfants.

Après son décès, il s'est présenté plusieurs peintres qui auraient achevé l'œuvre à meilleur marché, mais nous n'avons voulu nous engager avec personne, attendu qu'il nous a prié sur son lit de mort de donner la préférence à vous, son fils, vu que vous étiez instruit sur sa manière de faire, ce à quoi nous avons volontiers consenti, pour lui être agréable.

Par conséquent, dans le cas où cela vous serait possible et si la chose vous arrange, nous vous prions, après réception de la présente, de vous rendre auprès de nous au plus tard dans la quinzaine, de prendre connaissance du contrat et d'examiner ce qui reste à faire, puis de terminer l'ouvrage, si cela vous convient. Ce que nous vous devrons en échange de vos peines et de votre travail, nous l'acquitterons volontiers et tiendrons nos promesses de telle sorte que, s'il plaît à Dieu, on n'aura rien à y reprendre et que vous serez satisfait.

Toutefois, dans le cas où vous ne pourriez venir ici, veuillez nous en informer sans retard.

Ce 5 mai 1553.

Le bourgmestre et le conseil
de la ville de Mulhouse.

Il ressort par conséquent de ce qui précède, que Christophe Bockstorffer n'a fait que commencer l'ouvrage à lui confié, et que son travail n'était guère avancé lors de sa mort, puisqu'il n'a touché que 46 florins sur le prix de l'ensemble, qui était de 200 florins. Dans la lettre ci-dessus, il est clairement dit qu'il n'a fait que les deux pignons. C'est donc le fils qui a exécuté *la grande façade*, dont *tous les encadrements de fenêtres étaient à faire*, qui a peint aussi *le campanile en rouge et blanc, l'aigle en noir sur champ d'or, les lions en or* et *les escaliers du perron*. C'est encore lui qui a dû garnir *le mur du fond de la salle du conseil* d'un beau sujet *historique*, etc., et enfin peindre au-dessus des fenêtres de la dite salle, à l'extérieur, *les armoiries des cantons et des villes alliées suisses.*

Nous venons de souligner avec intention tout ce qui dans le traité de 1552, constituait la partie vraiment artistique. Car, dans tout cela, il n'est pas question de *figures allégoriques*, qui eussent certainement été mentionnées, vu leur importance, puisque tous les autres détails de l'ensemble étaient si minutieusement prévus.

Ce fait a son importance, car on verra plus loin, dans la notice consacrée à Jean Gabriel (voir n° 22), que c'est lui le véritable auteur des figures allégoriques de notre Hôtel de ville. Si, dans son *Journal de voyage en Italie, par la Suisse et l'Allemagne*, Montaigne nous raconte que, passant par notre ville en 1580, il fut frappé par l'aspect de l'Hôtel de ville « un palais magnifique et tout doré », cette dorure ne s'appliquait pas aux allégories qui n'ont jamais été en or, mais en chromo au début, mais bien au champ d'or de l'aigle impérial et aux

lions d'or lui servant de supports, ainsi qu'à l'or de quelques-uns des blasons des cantons suisses de la façade.

Voici, pour terminer, encore quelques détails sur la famille Bockstorffer, que nous devons à l'obligeance de M. G. Merk, archiviste municipal de la ville de Ravenspurg:

T. Hefner, dans sa notice intitulée: *Gelehrte, Künstler, Baumeister und sonst namhafte Männer der einstigen Reichstadt Ravensburg,* parue, en 1890, dans les «Württembergischen Vierteljahrsheften», 12e année, page 122, cite à la huitième rubrique:

Lukas Bockstorffer (sic). Son fils *Gabriel,* qui s'établit plus tard comme peintre à Constance, est né, suivant le registre de baptême protestant, en 1564 à Ravensburg. Celui-ci peignit, en 1588 et 1589, en collaboration avec Henneberger, de Geislingen, les plafonds des églises de Kuchen et d'Ueberkingen.

D'un autre côté, notre ami et confrère, M. André Waltz, le savant bibliothécaire de Colmar, à qui nous avions demandé quelques renseignements sur le premier Bockstorffer, nous répondit par les intéressantes lignes que voici:

Vacksterffer n'est connu à Colmar que par le traité de 1552 avec la ville de Mulhouse, imprimé dans les *Curiosités d'Alsace.* Auparavant on ignorait son nom et son existence. Au reçu de votre lettre, je me suis rendu aux archives de la ville (à la Bibliothèque il n'y a rien), où j'ai trouvé dans les *Gewerfsbücher* un «Christen, der Maler» en 1549, et «Christe, Moler», en 1552, identique avec Vacksterffer. Il ne figure pas dans le livre des réceptions à la bourgeoisie. Probablement qu'il se donnait le titre de bourgeois sans avoir été admis, ce qui arrivait, paraît-il, assez fréquemment.

Kraus, dans *Kunst und Alterthum* in *Elsass-Lothringen,* t. II, p. 309, cite le document de 1552 et dit que le peintre y est appelé: Mahlersknecht in Colmar; p. 453, il réimprime le document d'après les *Curiosités d'Alsace,* où ne se trouve pas le mot cité.

Votre trouvaille du nom de *Bockstorffer* au lieu de Vacksterffer, est aussi d'un grand intérêt pour nous. Sur la maison Pfister, à Colmar — de 1537 , il y a, sur un des côtés de la tourelle, des peintures, parmi lesquelles un médaillon accompagné des initiales C. W.; lorsque le traité de Mulhouse a paru dans les *Curiosités,* on partit en guerre pour déclarer que ces initiales étaient celles de Wacksderffer et que

c'était lui qui avait décoré la maison Pfister. Kraus, en décrivant la maison, ajoute : « Wir verdanken J. Chauffour die Bemerkung die Malereien seien von Christian Wagsdörffer der 1552, etc. . . . »

Avec votre découverte, toute cette hypothèse croule.

Documents justificatifs[1].

A.

Moler Verding.

Uff Samstag den 10. Septembris Anno 1552 habend meine Herrn die Heupter Meyster Cristen Vacksterffer dem Moler, Burger zu Colmer, verdingt das new Radthus zu molenn — die zwenn Gebel von oben herab biss vff die Erden, sodann die vorder lange mit ouch herab biss vff die Erden zu molen vnd zu verfertigen, wie er dann die zwenn Gebel angefangen hat — vnd soll alle Fenster Gestell fassen vnd alles Steinwerk oeltrenken — item das Kupfrin noch rott vnd wiss anstrychen, den Adler schwartz in ein vergult Feldt stellen die Loewen vergulden vnd die Stegen sonst auch fassen — desgleichen die grosse Stuben ob der Ruckwand desselbig Feldt mit einer schoenen Hystorien molen vnd die Bogen ob den Fenstern sampt den Pfosten verstrichen vnd die Oerter Wappen sampt die Zugewandten vornen ob den Stubenfenstern molen, vnd das alles vff das trewlichest, artichest vnd kunstrichest so er mag, mit finsten Farben puncktlichen verfertigen vnd ussmachen, dass es der Stadt vnd inne erlichen vnd nuzlichen sey — dorumb habend ime meine Herrn verheyssen, der Zeit er an dem Huss molet ime vnd sinem Jungen oder Gesellen in dem Pfrundhuss ob dem Pfrundtisch essen vnd trinken vnd dorzu zwei hundert Gulden zu geben ze IlbV stebler für jed gewyttert, mann sol ime auch alles Oel vnd was zum oeltrenken des Steinwerks geherdt zu Hand stellen vnd er alle Farben vnd Gold vnd was er sonst dorzu broucht in sinen Kosten kouffen vnd haben, doch dass er dis alles mit guten lebhaften Farben mache, dass es mag bestendig verblyben : alles erbarlich getrewlich vnd vngeforlich.

Vff das obgemelt Verding is Meyster Christen geben worden XLVI Gl. vnd domit seine Arbeit bezalt worden.

B.

Dem ersamen kunstrychen Moler Meister Luxenn Bockstorffer,
Burger zu Ravenspurg, vnserem besunderen lieben vnnd gutenn Fründtt.

Vnnserenn fründtlichen Grues vnd was wir Gutz vermögenn zuuor. Lieber Meister Lux, jnsonnders gutter Fründt, wir seindt in nechstvergangnem Jor vonn

[1] Afin de faciliter la lecture des vieux documents que nous publions, nous amendons quelque peu l'orthographe du texte allemand, ainsi que la ponctuation.

Christoff Bockstorffer, dem Moler zu Collmar eüweren Vatter seligenn jme vnnser nüw Rhadthuss molenn zulossenn anngesucht wordenn, dem wir dann besunders uff Fürbitt herrenn Cunradten vnnsers Predicanntenn seins Schwagers, dasselbig vmb zweyhundert Guldin, darzu das wir jme vnd seinen Gesellenn so dorann arbeyttenn solche Zeytt essen vnnd trinckenn gebenn sollenn, verdingt habenn, wie dann solchs der Verding Zedel der Lenngij noch usswysst, vnnd ir das auch vonn bemeltem seinem Schwager selbs wythers mögenn bericht werdenn. Nun hatt er die bede Gebell dem Tach glych erlich vnnd wohl verfertigett, allso das wir gar kein Zwyffel wo er sollte gelept, er wurde ein solch Werk gemacht habenn, das er der Statt Nutz, auch Jme vnnd allenn seinenn Kinderenn erlichenn vnnd zu ewigem Lob vnnd Fürderung hette reychenn mögenn. Noch dem aber er mit Todt abgangenn, seint wol ettlich die solch Arbeytt ettwas ringers hetten verfertigett, Wir habenndt vnns aber mit niemanden wellenn innlossenn, sunder dwyl er im Todtbett das wir Eüch alls seinem Sun, der seiner Artt vnnd Kunnst berichtett sye, das Werck vor Annderenn zuverfertigenn vergunnen sollen gebettenn wordenn, welches wir dan Jme vss sunderenn geneigtenn Willen verwilliget vnnd zuglossenn, so fer dann Eüch nun dise sein anngefennckte Arbeytt volls zuvollenden müglichenn vnnd gelegenn, so lanngt an Eüch unser fründtlichs Begerenn vnnd Bittenn, Jr wölt Eüch noch Überanntwurtung diss Brieffs vff lengst Jnn vierzehenn Tagenn darnach alhier zu vnns verfertigenn, das Verding vnnd was noch zumachenn besichtigenn, vnnd so es Eüwer Gelegenheitt zu Enndtschafft bringenn. Was wir Eüch dargegenn für solche Eüwere Müw vnnd Arbeytt zuthun schuldig werdenn, wöllendt Eüch dasselbig fründtlichenn vssrichtenn, vnnd sunst jnn allweg vnnserem Versprechenn nach dermossen haltenn, das ob Gott will vns unverwisslichenn vnnd Jr zufrijdenn sein werdt. Wo vnndt aber Jr nitt kumen möchtenn vnns solchs unverzogennlichen verstenndigenn, wellendt Wir das sunst beschulden vnd verdienenn. Datum uff den 5t Maij Anno jm Liijt.

Burgermeister vnd Rhadt
der Statt Müllhussenn.

(*Missivrn-Protocoll*, XIII. A., t. 4.)

C.

Dem wohlgeachtenn, fürsichtigenn unnd ehrenwysen Herren Jocobenn Schmidt, Vogt zu Allschhusen, meinem inssonnders vertruwten liebenn Herren vnnd guttenn Fründt.

Mein fründtlich willig Diennst vnnd was ich Eerenn Liebs vnnd Guts vermag zuvor. Günstiger lieber Herr vnnd Bruder, es habenndt meine Herren jnn vergannguem Jor Meister Cristoff Backstorffer, dem Moler zu Collmar, das Rhadthuss zumalen verdingt, ist er ann solcher anngefennckter Arbeyt kurtzlichen mit Todt abganngenn, vnnd vnnder Anderem jn seinem Todtbett anngezeigt, das er in vnnser Landts Art niemandts wisse der Jme in seiner Art möge nochfolgenn, dann sein Sun Meister Lux Bockstorffer zu Ravenspurg, dem habendt meine Herren wo ess seiner Gelegenheit solche Arbeytt zuverfertigenn geschriebenn vnnd lanngt daruff an Eüch mein

freündtlichs Bittenn, demselbigenn dise hieby gelegte *Missive* fürderlichenn zuüberanntwurtenn, vnnd daby wo ir sein Kunntschafft hettenn, so geschrifftlich oder mündtlichenn zu *instigieren*, meinen Herren jnn solchem irem Begerenn zubewilligenn, vnnd was er Eüch daruff antwurtenn würdt, mir dasselbig unverzogennlichenn zuschrybenn, werdennt meine Herren beschuldenn, welcher dann auch sunst für meine Person vmb Eüch alls meinen liebenn Herren vnd Bruder yeder Zeytt zuverdienenn will geneigt vnnd guttwillig sein.

Datum vff frytag denn 5t May, Anno Jm Liijten.

Eüwer ganntz dienstwilliger Bruder
Vlrich Wielanndt
Stattschryber zu Mülhusenn.

(*loc. cit.*)

D.

Dem wohlgeachtenn, fürsichtigenn vnnd erenwysen Herren Jacobenn Schmidt, Vogt zu Allschhusen, meinem inssonnders vertruwten liebenn Herren vnnd guttenn Fründt.

Min fründtlich willig Diennst zuvor, Erennhaffter fürnemer wyser jnnsonders vertruwter Herr vnndt Fründt. Es habenndt meine Herren vss eüwerem Schrybenn, vnnd vonn Meister Luxen Jungenn, denn er alher geschickt hatt, gnugsamlichen befundenn, das ir denn Befelch vnnd Werbung jrenn halbenn gantz getrüwlichenn ussgricht habenn. Desshalbenn lossendt sy Eüch ganntz flyssigklichenn Dannck sagenn, mit Erbietung solchs in allweg, vnngespart ires Vermögenn fründtlichenn zuverdienenn, das ich dann für mein Personn yeder Zytt mit sonnderem Flyss gegen Eüch, alls meinem vertruwten Herren vnnd Fründt, zuthun ganntz unverdrossenn vnnd willig sein will.

Datum vff Frittag denn xvj Anno jm Liijten.

Eüwer ganntz dienstwilliger Bruder
Vlrich Wielanndt
Stattschryber zu Mülhusenn.

(*loc. cit.*)

14.

LUDWIG MEYER, *der Mohler*, fut reçu membre de la tribu des Tailleurs, le 16 septembre 1576. Il s'était marié, deux ans auparavant, avec Anne Knapp. Nous trouvons dans le *Memorial-Büchlein* de la famille Schœn[1], les renseignements suivants à ce sujet :

[1] Publié dans le *Bulletin du Musée historique*, 1904.

« Mardi le 31 août (1574), il a été fait un contrat de mariage entre Louis, le peintre, et Anne Knapp, fille de mon tuteur . . . . Comme témoins figurèrent MM. Otmar Finck, Valentin Fries, Gaspard Cuntz, les trois bourgmestres, Daniel Wielandt, greffier-syndic, Mathias Hofer, zunftmestre des Boulangers, Georges Schlumberger, Léonard Negelin, Thomas Biegeisen, Georges Weber (d'Illzach) et Jacques Schœn. »

Ce dernier est l'auteur de cette notice. A cette date, le père du peintre vivait encore.

De ce mariage sont issus, d'après le registre des baptêmes commençant seulement en 1578, huit enfants, dont quatre fils.

Le jour de la Saint-Thomas de l'année 1585, maître Etienne Hammer prêta au peintre, pour cinq années, 45 ℔ stebler, aux intérêts annuels de 2 ℔ 5 ß, qui lui donna en garantie un verger devant la porte de Bâle, et une chènevière.

Ludwig Meyer fut mêlé à la sédition de 1587 et son nom figure parmi les bourgeois frappés d'amendes.

Les Bodan.

15.

HANNS BODAN [1], originaire de Rouffach.

Fils de peintre, Jean Bodan fut, à Mulhouse, le premier en date de cinq artistes, ses fils et petits-fils, dont nous allons nous occuper en détail. Cette intéressante famille a pourvu, un siècle durant, aux besoins artistiques de Mulhouse, et c'est

---

[1] L'orthographe du nom varie, au début, beaucoup et s'écrit successivement *Poltan*, *Podan*, *Pothun*, *Bottan*. *Bottam*. Dès la première moitié du XVI[e] siècle, des *Botan* ou *Bodan* paraissent également à Masevaux, où l'une ou l'autre fois le nom est écrit *Beautems*, qui est sans doute la forme primitive. La famille était probablement d'origine française.

le dernier en date qui, comme on le verra, a fait le plus honneur à son nom.

Jean Bodan était le fils de Hugues Bodan[1], peintre à Rouffach, et de Jacobée Ruff, sa femme. Il est mentionné pour la première fois dans nos annales le 26 juin 1592, date de son contrat de mariage avec Anne Rübler, veuve de Mathias Brustlein. Comme témoins au bas de l'acte, on trouve les noms de son père, de David Zwinger, pasteur, Jean-Georges Zichle, greffier-syndic, Mathias Thyser, Michel Rübler, François Roppolt, conseillers, et de Daniel Ehrsam, tuteur de la fiancée.

Cette union ne dura guère. Le 20 mars 1595, Hanss Bodan signe un nouveau contrat de mariage avec Anne Landsmann, fille d'Oswald Landsmann, et s'arrange avec son fils Hannss, issu de son mariage avec feu Anne Rübler. Ce fils, d'ailleurs, mourut tout jeune. De cette seconde union naquirent huit enfants[2]), parmi lesquels:

Hanss Diebolt, peintre, qui suit;

Hans Conrad, né le 10 novembre 1605, qui, en 1663, avait déjà quitté la ville depuis plus de trente ans, sans qu'on eût eu aucune espèce de nouvelles de lui;

Daniel, né le 10 octobre 1610, qui est reçu à la tribu des Boulangers le 10 février 1659. En 1671, il fut admis en qualité de pensionnaire à l'hospice, moyennant l'abandon de sa fortune à cet établissement.

Andreas, peintre qui suit.

Nous n'avons pas trouvé de renseignements sur l'œuvre de Hanss Bodan, ni sur la date exacte de son décès, qui paraît être survenu d'assez bonne heure, car, le 28 avril 1632, ses enfants héritent de son frère Jacob Bodan, de Rouffach[3].

---

[1] « Hug Potha, der Maller », paie 1 ℔ de taille à la tribu de l'Eléphant, à Rouffach. (Communication obligeante de M. Thiébaut Walter, de cette ville.)

[2] Voir l'arbre généalogique de la famille plus loin.

[3] *Missiven-Prot.*, t. 22, p. 220.

Lui-même hérita de ses parents en janvier 1614[1], et, au mois de juin de la même année, de sa sœur Euphemia[2], veuve d'Ulric Weber, bourgeois de Thann.

Le 30 mars 1595, il s'était fait recevoir à la tribu des Tailleurs; il fut échevin du tribunal en 1610. Le 28 mars 1623, il demeurait à côté de la tour de Nesle.

16.

Hans Diebolt Bodan, peintre, fils du précédent, né le 29 novembre 1603, épousa, le 28 octobre 1630 (date du contrat de mariage), Wibrand Maennlin, veuve du zunftmestre Nicolas Korbmann[3]. De cette union naquirent seulement deux filles, Elisabeth, en 1632, et Marguerite, en 1635.

Les comptes des trésoriers *(Seckelmeister-Rechnungen)*, commençant en 1632, nous fournissent quelques détails sur l'œuvre de Thiébaut Bodan, qui semble avoir été associé avec son frère André (n° 17), car ils sont généralement cités ensemble.

Le 15 mai 1632, on lui paie 2 ℔ pour un plan de la ville. Deux ans après, le 24 mars, on verse aux deux peintres *(sic)* 5 ℔ pour avoir fait le plan de la ville et le 1er août de la même année, la même somme, encore une fois pour le plan de la ville, destiné au damoiseau Grebler, capitaine du contingent suisse momentanément en garnison à Mulhouse[4].

Le 11 décembre 1640, les deux frères touchent 11 ℔ pour une quatrième copie du plan de la ville, ainsi que pour la peinture de deux têtes de cerfs.

Le 5 septembre 1641, les trésoriers paient à André Bodan et à son frère 30 ℔ pour vernissage de la salle de derrière

[1] *Raths-Prot.*, t. 9, p. 125 et *Missiven-Prot.*, t, 19, p. 230.

[2] *Missiven-Prot.*, t. 19, p. 252.

[3] *Contracten-Prot.*, t. 46, p. 82.

[4] Il s'agissait de protéger la ville contre une surprise possible des Suédois ou des Impériaux qui avaient envahi l'Alsace.

de l'Hôtel de ville. Cet article prouve que nos «artistes» cumulaient la peinture d'art et la peinture en bâtiments. Il leur fallait bien vivre ! Un poste qui revient souvent à leur propos, c'est la peinture des armes de la ville sur des sacs à denrées et sur des tonneaux destinés aux caves officielles !

Le 14 juillet 1657, ils furent chargés de peindre les blasons des bourgmestres Luc Chmielecius et Jean Risler sur le tableau armorié[1] de la grande salle du conseil. Ce travail leur fut payé 3 ß.

L'année suivante, le 18 septembre, ils touchèrent 25 ß pour avoir repeint à neuf la fontaine monumentale de la place Saint-Etienne.

Thiébaut Bodan mourut avant 1679, date à laquelle commence le registre des décès.

17.

ANDREAS BODAN, peintre, frère du précédent, né le 16 octobre 1613, épousa, vers 1639, Marie Lichner, qui mourut après lui avoir donné un fils. Il se remaria, en 1641, avec Catherine Geiger, dont il eut six enfants, parmi lesquels deux fils qui devinrent peintres à leur tour. Une fille, du nom de Catherine, née en 1642, épousa Johannes Raussenberger, dont le fils devint également peintre (v. plus loin, N° 24).

En 1640, il acquit une maison dans la rue des Maréchaux, à côté des héritiers de Médard Zetter[2].

Suivant la chronique manuscrite Engelmann, il fut chargé, en 1658, par le magistrat, de repeindre à neuf la fontaine monumentale sur la place Saint-Etienne. Nous avons vu plus haut qu'il exécuta ce travail de concert avec son frère, ainsi qu'une série d'autres travaux.

---

[1] Voir p. 34 les détails sur l'origine de ce tableau et l'artiste qui commença la série de ces blasons.
[2] *Contr.-Prot.*, t. 49, p. 359.

Il mourut avant 1668, ainsi qu'il appert d'un partage de succession de sa sœur Anne Bodan, femme de Gaspard Schmidt, d'Illzach[1].

18.

Hans Conrad Bodan, peintre, né le 28 février 1647, fils d'André (N° 17), épousa, le 8 janvier 1671, Elisabeth Stehelin, dont il n'eut point d'enfants.

Il avait été reçu membre de la tribu des Maréchaux le 17 mai 1668. Les comptes des trésoriers le mentionnent pour divers travaux, dont nous citerons, à la date du 3 octobre 1675, la peinture de quatre armoiries, sans doute de bourgmestres, payée 3 ℔, 6 ß, 8 ₰.

Lorsque Daniel Hofer (N° 21) fut chargé de peindre, en 1682, les armes des Treize Cantons dans la grande salle du conseil, Conrad Bodan eut, pour sa part, la peinture du reste de la salle. On sait que les murs en sont ornés de draperies peintes autour des fenêtres. Cela lui fut payé 18 ℔. En outre, on lui versa 30 ℔ pour la peinture du vestibule. Cette somme assez forte implique autre chose qu'un travail de barbouilleur, et nous croyons qu'il s'agit là des plafonds peints découverts en 1892 et représentant, entourés d'ornements et d'inscriptions, des médaillons d'empereurs romains. Les planches composant cet ancien plafond du vestibule sont aujourd'hui au Musée historique. A vrai dire, ce n'est pas du grand art, mais l'œuvre a un certain intérêt. En recrépissant les murs à neuf, on a également retrouvé des traces de peintures murales, avec inscriptions, qui sont évidemment de la même main.

Il mourut le 20 avril 1690. Par testament, daté du 1er février 1682, les deux époux s'étaient légué tout leur avoir, sauf, pour le survivant, à payer cinquante livres stebler

[1] *Contr.-Prot.*, t. 60, p. 390.

aux héritiers directs du défunt[1]. Le mari étant mort le premier, sa veuve dut cependant restituer les gravures sur cuivre provenant de la succession de son beau-père Andreas Bodan, à Pierre Dollfus, son propre tuteur, et les gravures de son mari, Conrad Bodan, au tuteur du jeune Raussenberger[2] (N° 24).

19.

ANDREAS BODAN, peintre, né le 20 janvier 1656, fils d'André Bodan (N° 17), apprit son art chez son frère aîné, Conrad Bodan (N° 18), et montra de bonne heure des dispositions remarquables. A l'âge de vingt ans, il fit son tableau *La Justice*, qui figure aujourd'hui au Musée historique de notre ville et dont il fit don au magistrat pour la petite salle de l'Hôtel de ville, où siégeait le tribunal. Ce tableau, dont nous donnons une reproduction, est d'une jolie allure et présente surtout de l'intérêt par les personnages qui y figurent et qui sont certainement des contemporains (bourgmestre et greffier?). L'artiste s'y est mis lui-même, de face, et a eu soin de se faire reconnaître par ses initiales A. B. posées sur sa collerette. Cette toile lui valut une récompense officielle de 20 thalers. En effet, nous trouvons au *Raths-Protocoll* du 9 août 1676, la décision suivante du conseil :

Gemähl. — Dem jungen Bodan wegen des in die Hindere Rathstuben gemachtes Gemähl *justitiam repræsentans*, solle 20 Thaler verehrt werden.

Cette somme lui fut payée le 12 du même mois, ainsi que le prouve l'inscription que voici des comptes de la Trésorerie[3] :

« Den 12 dito (August 1676). Andreas Bodan dem Conterfeter, für ein Vnseren Gn. Herren verehrtes Gemähl, zufolg ergangener

[1] *Contr.-Prot.*, t. 63, p. 175.
[2] *Raths-Prot.*, t. 17.
[3] *Seckelmeister-Rechnungen*, 1674—1682, IV. B., 6.

RathsErkantnus, vnd für Herren Burgermeister Rislers gemachtes Wapen Schiltlin verehrt .... 46 ₰

Ce dernier paragraphe nous fournit la preuve que notre artiste a travaillé aux armoiries du tableau des bourgmestres. Le fonctionnaire dont il est question ici, est Jean Risler, nommé à Noël de l'année précédente.

Le don reçu permit au jeune artiste de réaliser son vœu le plus ardent: aller à Rome, pour y étudier sur place les chefs-d'œuvre des anciens maîtres. Une lettre qu'il adresse plus tard, le 6 mai 1691, au magistrat de sa ville natale et dont on trouvera le texte plus loin (A), nous apprend que, de Rome, Bodan parcourut successivement le reste de l'Italie, qu'il visita Naples, la Sicile et l'île de Malte, après quoi il fut appelé à Zerbst par le prince Jean-Louis d'Anhalt, duc de Saxe, qui lui paya les frais de voyage et dont il fut, pendant onze ans, le peintre ordinaire. Nommé ensuite peintre de la cour pour toute la principauté, Bodan, prévoyant son établissement définitif à Zerbst, demanda alors aux autorités mulhousiennes de lui délivrer une attestation de sa naissance légitime avec congé en règle.

Cette pièce lui fut délivrée sur parchemin, sous le sceau de la ville, le 21 octobre 1691 (v. pièce B).



La lettre ci-dessus d'André Bodan porte son cachet armorié, qui présente dans un champ coupé, au 1 trois écussons placés en fasce, au 2 trois bilboquets (?) rangés de même. Sur le cimier, un homme aux cheveux flottants, ayant des ailes éployées en guise de bras, et les lettres A. B. flanquant un heaume de face.

Ce blason des Bodan n'était pas connu et n'a d'ailleurs été publié nulle part jusqu'à présent.

André Bodan mourut bientôt après à Zerbst, en 1696, ainsi que le prouvent deux missives du magistrat de Mulhouse à celui de cette ville, datées du 26 novembre 1697 et du 10 février 1698. Vu leur intérêt, nous en donnons le texte sous C et D; car la dernière mentionne la présence à Zerbst du peintre Jacques Raussenberger (N° 24) et d'un autre Mulhousien, Jean-Ulric Galathe, probablement aussi peintre, les deux neveux de l'artiste, qui les avait sans doute appelés auprès de lui.

Avec André Bodan, mort célibataire, cette famille s'est éteinte dans la descendance mâle.

Afin de nous renseigner sur les œuvres laissées par Bodan dans sa patrie d'adoption, nous nous sommes adressé au *Herzogl. Anhalt. Haus- und Staatsarchiv* de Zerbst, qui eut l'amabilité de faire des recherches réitérées, malheureusement assez maigres de résultat, comme on pourra s'en convaincre par le contenu de ses lettres du 28 octobre 1904, 29 septembre 1905 et 18 mai 1906, reproduites (en traduction) sous D, E, F.

Documents justificatifs.

A.

Denen Hoch- und Wohlgeachteten Wohl Edelgebohrnen, Gestrenge, Vesten, Hoch- und Wohlgelarten, Hoch- und Wohlweisen Herren Burgermeistern und Raht der Loblich Stadt Müllhausen in der Schweitz etc. meinen besonders Hochzuehrenden Herren. Müllhausen.

Hoch- und Wohlgeachtete, Wohl Edelgeborne gestrenge, vesten, Hoch- und Wohlgelarte, Hoch- und Wohlweise, besonders Hochzuehrende Herren !

Ew. Herrlichkeiten geruhen Hochgeneigt zu vernehmen, wie das, nach dem ich meiner erlernete Mahlerkunst in Rom ziemlich Excoliret und daruff eine stattliche Reyse durch dass übrige *Italien, Neapolis, Sicilien* und *Malta* gethan, vnd von dem Durchlauchtigsten Fürsten und Herren, Herrn *Johann Ludwigen*, Fürsten zu Anhalt,

Herzogen zu Sachsen u.s.w. welcher mir die freye Reyse gegeben, nacher Zerbst im Fürstenthum Anhaldt geführet worden, allwo auch in die eülf gantzer Jahr allein in diesen Höchstermelten Fürsten gestanden, nunmehro aber völlig zu Hoffmahler der gesamten Hochfürstlichen Herrschaft gnädigst angenommen und bestellet bin. Als habe dieser halben bey Ew. Herrligkeiten, als meinen Jeder Zeit hochgeneigten Herren Oberen, welcher Gütigkeit ich bereits bey meiner Abreyse vor 16. Jahren von Mülhausen, da mir für ein gehorsamst *præsentiertes* Gemählde ohne Verdienst zwantzig Rchthl. geschencket und mit gegeben seid, und ein solches mihr noch immerhin in einem frischen und dankbaren Andenken schwebet, genossen, mich gebührend anmelden sollen, und gereichet an *Dieselben* hiermit mein unterdienst gehorsamstes Bitten, Ew. Herrl. geruhen mihr in beglaubter und gewöhnlicher *Form*, ein Zeügnus meiner ehrlichen Abkunft und Geburth in Mülhausen, zu der Schweitz gehörig, zu meiner Behülftigkeit mit zutheilen undt ausszustellen. Jch verschulde es bey allen Fürfallenheiten mit Threüen gehorsamst und verbleibe nechst Empfehlung meiner Wenigkeit zu beständiger Hochgewogenheit lebenslang

Ew. Herrligkeiten

Unterdienstgehorsamster

Zerbst den 6ten May Anno 1691. Andreas Bodan.

Schreiben Stædten des Reiches 1463-1698. XIII. M. 1.

B.

An die Edle usw. Burgermeister vnd Rath der Statt Zerbst.

Es haben uns Andres Bodans weyland unsers Burgers und Mahlers seel. hinderlassene 2 Töchter angezeigt, wass massen ihr gel. Bruder, auch Andress Bodan genant, gewesener Hochfürstl. Hofmahler in Zerbst, bereits vor einem Jahr, dem Bericht nach dieses Zeitliche gesegnet haben solle, jndem sie aber kein rechte Gewissheit weder von dem Todt selbsten noch von dessen Mitlen und Verlassenschafft hätten, wäre an uns Jhr demütiges Bitten, dass wir dessentwegen zu erkundigung aller Nothdurfft an lobl. *Magistrat* der Statt Zerbst ein Schreiben abgehn lassen wolten. Wan wir nun solches Jhnen nicht zu weigeren gewusst, so ist an *U. Hochg. H.* vnser freundl. Bitten und Ersuchen die geruhen unschwer obigen *petenten* ein Vernügen zu leisten, und uns widerumb über Leibzeüg zu verständigen, ob ged. Andres Bodan verstorben, und falls solches beschehen, wie dessen Vermögen und Verlassenschafft beschaffen seye, auch wer derselben sich angemasset habe, damit gem. hiesige unverneinliche Erben mit erstato sich darnach zu richten wüssen, welche der guten Hofnung geleben, dass U. Hochg. H. treue obrigkeitliche Hand über alles werden geschlagen haben, und Jhrer obwohl Abwesenden milthätigen Pfleg- und Rechnung tragen, gestalten auch wir in allen Zutragenheiten solches nach bester Möglichkeit zu *demerieren* nicht umbgehen werden, die wir neben Erlassung göttl. Gnadenschutzes beständig verbleiben.

Den 26 9br 1697.

U. Hochg. Herren

dienstwillige
Burgermeister und Rath
der Statt Mülhausen.

(*Missiven-Prot.* XIII. A. 36. 1689-1703. p. 390.)

C.

An die Wohl Edlen gestrengen Ehrenveste fürsichtige und wohlweise H. Burgermeister und Raht der Statt Zerbst.

Was Denselben wegen des Bodanischen Erbs antwortlich zu berichten beliebt, haben wie den hiesigen Verwanten gleich *communiciert*, welche darüber vnseren hochg. HH. allen möglichsten und geflissensten Danck erstatten, beneben aber angedeutet, dass Ihnen sehr lieb zu vernemmen gewessen wäre, wan etwas mehrerer *particularia de viribus haereditarijs* und Beschaffenheit der Sach angefügt worden wäre, darauss die namlich vmb etwas ersehen hätten können, ob sie das Erb auss dem Sin zu schlagen, oder weiters zu *prosequieren* Ursach hätten. Sie melden uns dabey, es habe dem Bericht nach der angeregte H. *Advocat* Heinrich Reichard bey Uebernehmmung der Verlassenschafft sich ruhmlich verlauten lassen er begehre daran den geringsten Gewin nicht zu machen, sondern thue es dem selig verstorbenen Bodan als seinem guten Freund zu Gefallen, seye auch erbietig, wan ein Verschutz sich erzeigen solte, solchen den rechtmässigen Erben treulich zu *extradieren*. Jn Ansehung dessen ist Jhr angelegenliches Bitten, es wolle derselbe so gütig seyn und eine Rechnung aufsetzen, wie seine Verwaltung abgeloffen, was er bezahlt, und in was für einem Stand alles beschaffen, auch diesse *rechnung lobl. Magistrat zustellen*, wel diese Bodanische Schwesteren und Schwester Kinder schlecht bemittelte Leuth sind, und kein *process* verlangen, so thun sie Jhre Erbsansprach in vnserer hochg. HH. Schoos werffen und bitten bem. Rechnung etwan mit Zuziehung Jacob Rausserbergers und Vlrich Galates obrigkeitlich *absque utis ambagibus* zu übersehen, und wan nach Bezahlung der Schulden und satsamer Belohnung des Herren *Curatoris* Müh und Fleiss etwas übrig wäre, Jhnen solches widerfahren zu lassen, oder wan nichts *restierte*, sie dessen *sumarie* auch zu berichten, damit sie wissen woran sie seyn hoffende, dass vnsere hochg. HH. Jhnen auss christl. miltrichterlichem Amts eifer die Hand also werden bieten, dass sie obschon abwesend doch wohl *patrociniert* werden, und das gedeyliche Recht erlangen mögen. Solte aber demnach ein Persohn *praesentiert* werden müssen, thun sie besagten Jacob Raussenberger mit gegenwärtigem dahin *denominieren*, der auch die erforderlich Kösten abrichten werde, oder da er schon verreisst seyn möchte, wollen sie Hans Vlrich Galathe dahin ersucht haben, die Bemühung bitten wir günstig zu entschuldigen, und glauben, dass wir neben Erlassung Göttl. heylsammen Gnadenschirms in allen Zutragenheiten hinwiderumb uns erweisen werden.

Den 10. febr. 1698.

Unserer hochg. HH.
dienstgutwillige
Burgermeister und Rath
der Statt Mülhausen.

Miss.-Prot., idem. p. 400.

D.

Traduction d'une lettre des Archives d'Etat, de Zerbst, du 28 octobre 1904 :

« Répondant à votre demande du 30 écoulé, nous vous informons :

1. Le peintre Bodan a exécuté plusieurs commandes pour la maison princière de Zerbst, entre autres, en 1682, le portrait de la princesse-veuve, ainsi que plusieurs autres portraits pour des sermons d'enterrement, que l'on pourra indiquer, si vous le désirez.

2. Que Bodan ait demeuré à Zerbst, n'est pas probable. J'ai parcouru tous les registres de paroisse protestants de Zerbst de 1682 à 1693, sans obtenir un seul résultat [1]. Comme, d'ailleurs, le prince Jean-Louis n'était pas prince-régnant, mais l'auteur de la branche d'Anhalt-Zerbst-Dornburg et qu'il résidait à Dornburg, la supposition que Bodan aura résidé dans cette ville, nous y a fait faire des recherches. Le résultat a été nul.

3. Comme sur les listes de salaires de Zerbst, Adam Böhme est mentionné, en 1683, comme peintre de la cour, de même en 1684, un peintre Wägen, Bodan n'a pu avoir, à cette époque, de poste fixe ; il aura tout au plus exécuté des commandes occasionnellement [2]. Je suis confirmé dans cette supposition par le fait que des paiements lui sont adressés, en 1684, à la foire de Pâques, à Leipzig. »

....

E.

Deuxième lettre de Zerbst, du 29 septembre 1905.

« Comme complément à notre lettre du 28 octobre 1904, nous vous adressons aujourd'hui la note suivante trouvée sur le peintre Bodan.

50 thalers retenus, suivant entente avec ses héritiers, sur la succession du sieur André Bodan, et payés au sieur Henri Reichardt, avocat de la cour. Le 18 mars 1697.

Bodan a donc dû mourir avant cette époque, et n'a pas pu laisser d'héritiers directs à Zerbst, car on ne faisait de retenue sur les héritages dans la principauté de Zerbst que sur ceux qui passaient entre des mains étrangères. »

F.

Troisième lettre de Zerbst, du 18 mai 1906 :

« En réponse à votre honorée lettre du 16 de ce mois, je vous informe qu'André Bodan a été peintre de la cour à Zerbst, lorsque le château a été reconstruit à neuf. Il est à supposer que peut-être quelques-unes de ses compositions peuvent être déterminées parmi les peintures murales et des plafonds. J'ai par conséquent intéressé à cette question le président du Musée des arts ducal et vous informerai s'il y a un résultat [3]. »

[1] Cela s'explique par le fait qu'André Bodan n'était pas marié.

[2] La lettre de Bodan annonçant sa nomination est de 1691.

[3] Etant resté depuis lors sans nouvelles de ce côté. il est probable que les recherches sont restées infructueuses.

G.

Généalogie de la famille Bodan.

HUGO BODAN
né vers 1520 ✝ 1614
Peintre à Rouffach,
paie, en 1466, la taille comme membre de la tribu du Helffant (éléphant)
marié à Jacobea Ruff

EUPHEMIA
✝ en 1614 à Thann,
mariée à Ulric Weber,
bourgeois de Thann

JACOB
✝ 28. 4. 1632
à Rouffach

HANNS
né vers 1568, ✝ avant 1632
Peintre à Mulhouse
m. 26 juin 1592
1. Anna Rübler,
veuve de Mathias Brustlein
m. 20 mars 1595
2. Anna Landsmann,
fille d'Oswald Landsmann

CHRISTINA
16. 2. 1582 ✝

HANNS (*sic*)
3. 5. 1583 ✝

BLASIUS
26. 6. 1585 ✝

ERASMUS
22. 2. 1589 ✝

MARIA
✝ avant 1660
m.
1. Hs Georg Homberger
de Zweibrücken
m. 16. 1. 1646
2. Jacob Ziegler,
alors âgé de 70 ans.

CATHARINA
✝
m.
Georg Seyler

JOHANNES
27. 5. 1593 ✝ avant 1601

HANS CASPAR
7. 2. 1597 ✝ avant 1609

ANNA
22. 10. 1598 ✝ vers 1668
m.
Caspar Schmidt, d'Illzach

JOHANNES
23. 8. 1601 ✝

HANSS DIEBOLT
29. 11. 1603 ✝ avant 1679
Peintre à Mulhouse
m. 8 oct. 1630
Wibrand Männlin
veuve du zunftmestre Niclaus Korbmann

HANS CONRAD
10. 11. 1605 ✝
en 1663, il avait disparu depuis plus de 30 ans.

CASPAR
21. 5. 1609 ✝

DANIEL
10. 10. 1610 ✝ avant 1679
fut reçu à l'hospice en 1671

ANDREAS
16. 10. 1613 ✝ avant 1668
Peintre à Mulhouse
m. vers 1639
1. Maria Lichner
m. en 1641
2. Catharina Geiger

ELSBETH
2. 4. 1632 ✝

MARGARETHA
26. 4. 1635 ✝

JOHANNES
17. 5. 1640 ✝

A. CATHARINA
28. 5. 1642 ✝ 30. 1. 1684
m. 19 oct. 1674
Johannes Raussenberger
de Schleiden (canton de Schaffhouse)

URSULA
1645 ✝ 8. 1. 1717
m.
Lorentz Schlosser

HANS CONRAD
28. 2. 1647 ✝ 20. 4. 1690
Peintre à Mulhouse
m. 8 janvier 1671
Elisabeth Stehelin

ANNA
14. 7. 1650 ✝ 10. 1. 1716
m. 10 janvier 1681
1. Hs Ulrich Galadin
m. 26 avril 1697,
2. Jsaac Meyer, l'aîné

ANNA MARIA
27. 3. 1653 ✝ 9. 2. 1725
m. 23 juin 1679
Joh. Friedrich Hornung

ANDREAS
20. 1. 1605 ✝ en 1696
Peintre de la Cour d'Anhalt, à Zerbst

Nota. A Masevaux ont vécu des Bodan aux XVIe et XVIIe siècles. Hieronymus Bothanus, de cette ville, fut tué au Zugerberg en 1531, étant aumônier militaire des troupes bâloises.

Simon Bodan mourut en 1621, à Masevaux. André Bodan y eut, de 1592 à 1611, dix enfants. Son fils, Jean-Henri, y mourut en 1666, comme dernier de sa lignée.

20.

Johann Lüdin, peintre et portraitiste, de Bâle, naquit à Muttenz, village du canton de Bâle.

En réalité, cet artiste n'a pas de raison de figurer dans la nomenclature des peintres mulhousiens. Si nous faisons exception pour lui, c'est pour la même raison que pour Christophe Bockstorffer (N° 13), parce qu'il est l'auteur d'une œuvre intéressante à lui commandée par le magistrat de Mulhouse et qui existe encore aujourd'hui dans la grande salle de notre Hôtel de ville.

Il s'agit du plus ancien des trois tableaux armoriés de bourgmestres. Cette œuvre date de 1642 seulement, bien qu'en réalité l'institution de ces fonctionnaires remonte à l'an 1347. Dans le registre des procès-verbaux du conseil, à la date du 20 janvier 1642, on lit la décision suivante:

Ein Taffel auff das Rathaus inn die hindere Stuben soll verfertigt, vnd alle Burgermeyster so vor diesen Regiert, mit Ihren Wappen darein verzeichnet, und also forthien, wann ein newer erwehlt wird, continuirt werden.

C'est-à-dire: « Un tableau sera fait pour être placé dans la salle de l'Hôtel de ville de derrière, sur lequel on mettra, avec leurs armoiries, tous les bourgmestres qui ont été en fonctions jusqu'à présent, et ce tableau sera continué dorénavant pour chaque nouvel élu. »

Ce tableau fut commandé à Jean Lüdin, de Bâle, qui l'exécuta d'après une liste fournie par le chroniqueur Pétri, alors bourgmestre depuis neuf ans. Disons en passant que cette liste de Pétri est *incomplète*. D'après nos recherches, il y manque près de *trente* titulaires. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces lacunes dans une autre notice, en préparation.

Lüdin fit son travail sur place, à Mulhouse. C'est ce qui

ressort des comptes des trésoriers[1], auxquels nous faisons les emprunts suivants, que nous traduisons:

« Payé, le 6 août 1642, pour conduire les affaires du sieur Jean « Lüdj, le portraitiste, de Bâle jusqu'ici .... 10 ß

« Idem, à la même date, pour sept tableaux peints à l'huile et « pour les encadrer .... 9 ℔ 10 ß. »

La besogne fut assez longue. Elle dura dix mois:

« Payé, le 10 juin 1643, au sieur Jean Lüdy, le peintre, pour « le tableau de la salle de l'Hôtel de ville de derrière fait par lui ... 100 ℔

« Idem à son beau-frère, le sieur Jean-Gaspard Sarburg, pour « son don de *La Justice*, avec le pourboire .... 14 ℔ 10 ß »

Ce beau-frère fut chargé, après l'élection d'Egmond Witz, nouveau bourgmestre, élu à Noël 1643, d'ajouter son blason aux précédents. On le lui paya, le 9 mars 1644, quatre livres.

A partir de là, ce furent des artistes de la ville qui peignirent les armoiries de bourgmestres sur le tableau.

Sur *Johannes Lüdin* nous trouvons dans le *Schweizerisches Künstlerlexikon*, 6e livraison, p. 284, les renseignements suivants que nous traduisons:

Ludi *(Lüdin?)* Jean, était originaire du village de Muttenz, près Bâle, et séjourna, en 1636, en qualité d'élève, chez le portraitiste Barthélemy Sarburgh, à La Haye. Les seules œuvres conservées de lui sont les copies assez médiocres des têtes du père et de la fille du tableau de Holbein, le jeune; *La Madone du bourgmestre Jaques Meyer*. Ces peintures, conservées au Musée de Bâle et exécutées jadis pour le compte de Remigius Fäsch, ont droit à un certain intérêt d'art, attendu qu'elles n'ont pas été faites d'après l'original de Holbein (actuellement à Darmstadt), mais d'après la copie de la célèbre Madone conservée à Dresde, au sujet de la date d'exécution de laquelle elles fournissent ainsi un témoignage non sans importance.

M. le Dr R. Wackernagel, l'aimable archiviste d'Etat, de

---

[1] *Seckelmeister-Rechnungen*, IV. B. t. 2.

Bâle, a bien voulu nous compléter cette courte notice par les renseignements suivants:

Les 14 et 24 juin 1647, le bourgmestre et le conseil de la ville de Bâle délivrent, sur sa demande, un passeport au «kunstreichen und erfahrenen» peintre Johann Lidin qui, afin de se perfectionner dans son art et justifier de son savoir, a l'intention de se rendre dans les Pays-Bas et autres endroits étrangers. *(Ratsbücher C 11, n° 128.)*

Le 1er mars 1665, le bourgmestre et le conseil de la ville de Bâle autorisent Lydin, le portraitiste de Muttenz, à déshériter sa fille désobéissante et «misratene Tochter». Celle-ci s'était convertie au catholicisme avec sa mère, avait abandonné son père et menait depuis des années une vie licencieuse (liederlich). Même après la mort de sa mère, elle ne retourna pas auprès de son père et de la seconde femme de celui-ci, qui lui en fit la demande, et continua sa vie errante *(Ratsbücher C 13, n° 79).*

Sur Sarburg, ajoute M. Wackernagel, je ne puis vous dire que ce qu'en rapporte M. Burckhardt, c'est-à-dire qu'il résidait à La Haye comme portraitiste et que Ludi travaillait comme élève chez lui en 1636.

Il y a ici, pour ce dernier, une petite confusion de personnes. Le maître de La Haye s'appelait Barthélemy, tandis que le Sarburg qui a travaillé pour le compte de Mulhouse, portait le prénom de Jean-Gaspard. C'était évidemment le fils du premier. Comme Jean-Gaspard est dit beau-frère de Jean Lüdin, la femme de celui-ci, dont s'occupe le document que nous venons de citer, ne peut être, à notre avis, que la fille du peintre de La Haye.

21.

Daniel Hofer, peintre. Né le 2 juillet 1637, de Daniel Hofer, pasteur, et d'Elisabeth Hertenbrot, il a probablement fait son apprentissage chez l'un des frères Bodan (n° 16 ou 17). Le 20 octobre 1678, il se fit recevoir à la tribu des Boulangers, après s'être marié, le 26 août auparavant, avec Catherine Schœn, veuve de Jean Birr, dont il n'eut point d'enfants.

Le 26 janvier 1692, il devint sexvir de sa tribu. En 1683 et 1696, il siégea au tribunal comme échevin.

Il fut le professeur de quelques-uns des peintres qui suivent. Parmi ses œuvres, à signaler le panneau peint par lui, en 1682, en souvenir de la réception faite à Mulhouse, le 8 octobre de l'année précédente, aux députés des Treize cantons, qui, avec ceux de Mulhouse, étaient allés complimenter Louis XIV à Ensisheim. Les vers suivants accompagnaient alors les emblêmes de la Confédération:

Wenn man ob Gottes Bund und seinem Gsatz will halten,
So wird ob solchem Volk auch Gott mit Gnaden walten,
Und geben, daß die Hülf bei Freund und Bundsgenossen,
So oft es nöthig ist, erfolge unverdrossen[1].

Ce travail lui fut payé 100 ₶, le 17 septembre 1682[2].

Lors de la réunion de Mulhouse à la France, ce panneau avait été recouvert d'un badigeon et d'ornements aux couleurs nationales françaises. En 1814, pour la visite du duc de Berry à Mulhouse, on mit en état la salle du conseil et on lava les murs. C'est alors que cette décoration de Hofer reparut. Au mois d'avril suivant, François-Joseph Wachsmuth (N°40) la restaura. Quant aux inscriptions actuelles, nous supposons qu'elles sont encore de 1798.

Daniel Hofer a peint quelques blasons sur le tableau des bourgmestres: celui de Jérémie Risler, qui lui fut payé, le 29 août 1668, 1 ₶, 2 ß, 6 ₰, et celui de Jean-Georges Schœn, au même prix, le 10 juin 1671.

Cet artiste mourut le 8 mai 1702.

22.

Johannes Gabriel, peintre. Né le 28 juillet 1669, de Johannes Gabriel (✝ 16 mai 1674), menuisier, originaire de

---

[1] Graf, t. III, p. 55-58.

Traduction: Lorsqu'un peuple est fidèle aux lois divines, Dieu veillera sur lui paternellement et fera en sorte que ses amis et alliés ne lui refusent jamais les secours, quand il en aura besoin.

[2] *Seckelmeister-Rechnungen*, t. 6.

Busswil, bailliage d'Aarberg, canton de Berne, et de Madeleine Weber, il fut mis en apprentissage, le 1er juin 1684, chez Daniel Hofer, peintre (Nº 21), pour la durée de quatre années, avec la condition que si, plus tard, il venait à s'établir à Mulhouse, il ne pourrait prendre d'apprenti qu'avec l'autorisation de son patron. Son inscription d'apprentissage lui coûta 1 ℔ 15 ß[1].

Le 8 septembre 1689, Gabriel se fit recevoir à la tribu des Maréchaux, ne payant que la moitié de la taxe, soit 2 ℔, son père ayant été de la même tribu. A cette date, il n'avait donc que vingt ans et, comme il n'avait pas encore parfait ses trois années de compagnonnage, on peut admettre qu'il a dû s'absenter ensuite pour aller se perfectionner dans son art au dehors. En tout cas, il ne se maria que quelques années après, le 3 avril 1693, avec Marguerite Melcker, née le 20 octobre 1650, fille de Materne Melcker et de Marguerite Heilmann, dont il n'eut pas d'enfant. Le 8 juillet 1705, les deux époux firent leur testament, par suite de l'état de santé de la femme, qui mourut, en effet, le 6 décembre suivant.

Trois ans après, le 3 juin 1709, Jean Gabriel convola en secondes noces avec Anne Zetter[2] (née le 31 mai 1685, † 3 janvier 1762), veuve de Jean-Georges Abt et fille de Pierre Zetter, sellier, et de Barbe Henric-Pétri, qui lui donna trois enfants, dont un fils, Jean, né en 1716 et orfèvre de sa profession, qui devint plus tard sous-prévôt de la ville.

Au début, notre peintre dut s'occuper de travaux peu artistiques — Daniel Hofer vivait encore et accaparait certainement la bonne besogne —: c'est ainsi que nous le trouvons, en 1692, en 1695, en 1701 et en 1706, chargé de peindre le carrosse du magistrat. Le 22 juillet 1693, la ville lui paya 58 ℔, 6 ß la peinture du clocher de l'église Saint-Etienne.

---

[1] V. *Schmiedtzunftbuch.*

[2] Elle se remaria, une troisième fois, en 1719, avec le peintre Gaspard Weiss. (V. nº 27).

C'est en 1698 que Jean Gabriel reçut du conseil la mission de restaurer entièrement l'Hôtel de ville, à l'extérieur et à l'intérieur. Il commença son travail le 6 juin de la même année, ainsi que nous l'apprend un contemporain, le zunftmestre Jean-Henri Gœtz, dans sa chronique[1].

Nous avons dit plus haut que Christophe Bockstorffer n'a pas, en 1552, ni son fils Luc, en 1553, décoré l'Hôtel de ville de figures allégoriques, mais qu'on les doit à Jean Gabriel. A l'appui de notre affirmation, nous citerons trois chroniqueurs de notre ville, Fürstenberger, Mieg et Graf.

Le premier dit[2]: « En l'an 1698 l'Hôtel de ville fut restauré à neuf et orné des belles peintures actuelles par un bourgeois de notre ville, appelé Jean Gabriel. »

Le second écrit, t. I, p. 22: « En 1698, l'Hôtel de ville a été peint à l'huile par Jean Gabriel et *orné d'allégories*. . . »

Graf, t. III, p. 105-106, est plus catégorique encore: «En l'an 1698, l'Hôtel de ville fut restauré et orné par Jean Gabriel *des peintures jaunes sur fond rouge qui existent encore.* L'auteur possède, provenant de la succession de ce peintre[3], les estampes *qui lui ont servi de modèles.* »

Les gravures dont il est question ici comme ayant servi de modèles à l'artiste, sont aujourd'hui au Musée historique de Mulhouse. Elles sont collées dans un carnet de format in-8°, au nombre de huit, représentant les quatre vertus cardinales, les trois vertus théologales et une Sainte-Marguerite, vierge et martyre. La première de ces gravures porte au verso les mots: « Gemälde an dem Rathhause, von der Familie des Malers Gabriel, » sans doute de la main de Graf. Au recto se trouve, au bas, la signature du graveur Hendrick Goltzius (né, à Mällabrecht, le 30 octobre 1558, ⁘ à Harlem, le 1er janvier 1617). Mais la Sainte-Marguerite

[1] Publiée dans le *Bulletin du Musée historique*, année 1906.

[2] *Le Vieux Mulhouse*, t. II, p. 411, Chronique de Fürstenberger.

[3] A noter que Graf a encore connu le fils du peintre, mort seulement en 1797.

n'est pas de lui et elle n'a d'ailleurs pas servi pour l'Hôtel de ville.

La position des figures de ces sept gravures n'est plus celle des peintures actuelles, les rénovateurs postérieurs, Genderich (nº 37) en 1779, Lachaise et Holfeld en 1846, et Ferdinand Wagner, en 1903, s'étant servi d'autres modèles pour les mêmes sujets.

Comme la plupart des artistes précédents, Gabriel a certainement aussi collaboré aux armoiries du tableau des bourgmestres.

En 1715, il travailla de concert avec Luc Liebach (voir celui-ci, Nº 26) à la décoration intérieure de l'église Saint-Etienne. Voici ce que relate le zunftmestre Jean-Henri Gœtz à ce sujet[1]:

> Dans le courant de cet été (1715), notre église Saint-Etienne a été restaurée et peinte, sous la direction de M. Daniel Risler, baumestre en exercice; les peintres furent MM. Jean Gabriel et Luc Liebach. M. Gabriel a peint la voûte du côté du cimetière, M. Liebach celle du côté de la place. Le chœur a été fait par les deux ensemble, mais les versets qui s'y trouvent ont été peints par M. Gabriel seul, sauf les cinq en lettres d'or sur la galerie en bois et sur l'horloge, sur la galerie supérieure, qui sont de la main de M. Liebach.

Jean Gabriel mourut le 26 juillet 1718, âgé exactement de quarante-neuf ans. En 1712, il avait été nommé sexvir de la tribu des Maréchaux.

Ehrsam ne mentionne pas la famille Gabriel dans son *Bürgerbuch* et nous n'avons pu retrouver son blason.

23.

JOHANNES WITZ, peintre, est né, à Mulhouse, le 1er février 1674, de Jean Witz, lieutenant de la compagnie mulhousienne au service de France († 1693, à la bataille de Neerwinden),

[1] *Fragment de chronique*, Bulletin du Musée historique de Mulhouse, 1906, p. 81.

et d'Anne-Catherine Du Mont. Il a dû faire son apprentissage de peintre à Mulhouse chez Daniel Hofer, comme les précédents.

Il existe peu de renseignements sur ce personnage, qui paraît avoir résidé quelque temps au dehors. Une décision du conseil, du 28 mai 1704, dit à son sujet:

« Si Jean Witz, le peintre, travaille ici à son compte et ne part plus au loin, il devra se faire admettre à la tribu et monter la garde comme les autres bourgeois »[1].

C'est ce qu'il fit. Le 20 septembre 1705, il se fit recevoir à la tribu des Boulangers. Quatre ans après, le 11 février 1709, il épousa Anne-Marguerite Weber, dont il eut un fils et une fille. La descendance du premier vit encore. Parmi celle-ci, citons Pierre Witz, pasteur, qui épousa, en 1802, une fille du pasteur Oberlin, du Ban de la Roche, et qui mourut à Colmar en 1840.

Le peintre mourut à Mulhouse, le 30 juillet 1712, à l'âge de 38 ans.

Jean Witz avait un frère cadet, appelé Nicolas, qui fut maître d'école à Mulhouse. Par suite d'une erreur de scribe, il est dit peintre *(seiner Kunst ein Mahler)*, lors de son admission à la tribu des Maréchaux, à la date du 16 mars 1710. A son décès, qui survint en 1728, il est bien qualifié de maître d'école.

24.

JACOB RAUSSENBERGER ou Russenberger, peintre, est né le 21 mai 1676, à Mulhouse, de Johannes Raussenberger, originaire de Schleitheim, canton de Schaffhouse, et d'Anne-Catherine Bodan. (v. pp. 27 et 33.)

Le jour de la Saint-Jean 1691, il fut mis en apprentissage chez maître Daniel Hofer, peintre, pour la durée de trois

[1] *Raths-Prot.* t. 18, p. 93.

années, aux mêmes conditions que Jean Gabriel, c'est-à-dire qu'il ne pourrait, du vivant de son patron, former d'apprentis, une fois établi.

Lors de la mort de son oncle, André Bodan, en 1696, nous le retrouvons demeurant à Zerbst, auprès de lui. Il y resta à demeure, car une décision du conseil, datée du 16 mars 1717, dit à son sujet[1]:

Le sieur Georges Braun peut envoyer à son pupille, le sieur Jacques Rusenberger, qui s'est marié à Zerbst, son bien et avoir de Mulhouse; quant à lui réserver son droit de bourgeoisie, il n'y a pas d'espoir, car, selon toute apparence, la femme qu'il a épousée ne possède pas la fortune requise et ne peut donc satisfaire aux exigences de l'ordonnance.

C'est là tout ce que nous avons pu trouver sur son compte.

Sur la coupe de la tribu des Tailleurs figurant au Musée historique de notre ville, on voit, parmi d'autres blasons, celui de Jean Rusenberger, son père, ayant cette forme:



Dans son *Armorial général*, Rietstap donne pour les *Rosenberger*, de Nuremberg, les mêmes armes: *D'argent à trois roses de gueules.* Cimier: *une rose de gueules, entre deux proboscides coupées de gueules sur argent, ornées chacune dans son embouchure d'une rose de gueules.*

Il est fort possible que les descendants du peintre se soient établis dans cette dernière ville.

---

[1] V. *Raths-Prot.*, t. 19, p. 87.

25.

Jacob Hartmann, peintre, est né le 13 juin 1680, à Mulhouse, du zunftmestre Jean-Ulric Hartmann, et de Suzanne-Sabine Gisler (la fille du greffier-syndic André Gisler). Le 24 juin 1695, il fut mis en apprentissage chez maître Daniel Hofer, peintre, pour la durée de trois ans, à la même condition que les précédents de ne pas former d'élèves durant que son maître serait en vie[1].

Jacques Hartmann quitta Mulhouse et ne revint plus au pays. Nous ignorons où il s'établit et quelle fut sa destinée. Tout ce que nous avons pu trouver sur son compte, c'est une décision du conseil du 4 décembre 1715, ainsi conçue:

Le sieur Jacques Hartmann, qui s'est marié à l'étranger et demande aujourd'hui qu'on lui réserve son droit de bourgeoisie, est prié de prendre patience, par crainte que beaucoup d'autres n'en profitent pour prétendre aux mêmes prérogatives. En cas de besoin urgent, on lui accordera toutes autres faveurs possibles[2].

26.

Lucas Liebach, peintre de portraits, est né le 20 avril 1684, à Mulhouse, de Jean-Jacques Liebach, capitaine du contingent mulhousien qui prit part, en 1712, à la campagne contre l'abbé de Saint-Gall, et d'Ursule Hartmann.

Comme les autres peintres de sa génération, Liebach a dû faire ses études artistiques de début chez maître Daniel Hofer qui, nous l'avons déjà vu, s'était assuré le monopole de former les apprentis-peintres.

La première fois qu'il est cité comme artiste, c'est à propos d'un tableau dont il fit don au magistrat, qui lui donna de ce chef une *récompense* de 24 ₶, 15 β, le 9 février 1710[3]. La

[1] *Bäckerzunftbuch*, p. 241.
[2] *Raths-Prot.*, t. 18, p. 828.
[3] *Seckelmeister-Rechnungen*, t. 9.

même année, le 12 novembre, une décision du conseil[1] s'occupe de lui :

« Le sieur Luc Liebach, le peintre, doit, suivant la vieille coutume, se faire recevoir d'abord à la tribu des Maréchaux, après quoi il sera libre de s'affilier à celle des Boulangers. »

Notre artiste obtempéra à cet ordre dès le 21 décembre suivant, mais resta membre de la corporation des Maréchaux par la suite.

Le 14 décembre 1711, il épousa, en premières noces, Elisabeth Hofer (née le 27 juillet 1681, ✝ 10 novembre 1716), fille du pasteur Jean-Philippe Hofer et de Catherine Engelmann, qui mourut le 10 novembre 1716, après lui avoir donné deux enfants. Il convola en secondes noces, le 19 juillet 1717, avec Marguerite Abt (née le 24 septembre 1690, ✝ 9 mars 1732), fille de Jean Abt, hôtelier de la Couronne, et d'Elisabeth Zuber, dont il eut encore quatre enfants.

Liebach fut surtout portraitiste. Le Musée historique possède de lui les portraits suivants : Josué Furstenberger[2], bourgmestre et chroniqueur, peint en 1712, que Stœrcklin, de Bâle, reproduit plus tard par la gravure. (Catalogue n°s 603 et 604).

Catherine Spœrlein (née 1709), fille de Sébastien Spœrlein et de Salomé Hartmann, peint en 1712 (Cat. n° 611).

Catherine Schlumberger (née 1658, ✝ 1742), femme de Jean-Michel Spœrlein, peint en 1712. (Cat. n° 612.)

Jean-Henri Reber, l'aîné (1670, ✝ 1720), greffier-syndic, peint vers la même époque. (Cat. n° 632.)

Dans ses *Portraits Mulhousiens*, M. Camille Schlumberger reproduit également de lui le portrait de Marguerite Reber (1663, ✝ 1734), fille de Jean-Henri Reber et de Judith

---

[1] *Raths-Protokoll*, t. 18, p. 496.

[2] V. *Le Vieux-Mulhouse*, t. II, en préface, la notice biographique concernant ce fonctionnaire.

Furstenberger, qui épousa, en 1690, Jérémie Engelmann (v. Famille Engelmann, pl. I, n° 3).

Il y a apparence que Liebach est aussi l'auteur des portraits non signés du pasteur Jean Risler (1677, † 1720), peint en 1711 (cat. Musée hist. n° 592), du bourgmestre Philippe-Jacques Fries († 1746), daté de 1720 (Cat. Musée hist. n° 593), ainsi que de celui de Jean Hofer, docteur en médecine (1669, † 1752), élu bourgmestre en 1716, que le susdit catalogue (n° 636) indique avoir été peint entre 1720 et 1730. Enfin, le Musée historique possède le portrait d'un pasteur Hofer (Cat. n° 633), que M. Camille Schlumberger reproduit et précise comme étant celui de Mathias Hofer (1685, † 1757), beau-frère du peintre.

Luc Liebach mourut, le 2 août 1728, âgé de près de 45 ans. En 1714, il avait été nommé procureur-avoué auprès du tribunal de la ville, fonctions qu'il conserva jusqu'à son décès.

Son fils aîné, Philippe-Jacques (né en 1713), s'établit à Schlestadt, ainsi qu'il appert d'une lettre du magistrat de cette ville aux autorités mulhousiennes, datée du 7 septembre 1732.

Au début du dernier siècle, on trouve deux autres membres de cette famille, qualifiés *d'artistes:* Adolphe Liebach, né le 23 novembre 1777, de Jean-Georges Liebach, tisseur de laine, et d'Elisabeth Landolt, qui épousa le 10 floréal an VIII, Elisabeth Kielmann; Jean-Georges Liebach, son frère, né le 14 novembre 1780, marié, le 21 juin 1810, à Catherine Steinbach. Nous supposons qu'ils n'étaient que dessinateurs industriels, car nous n'avons trouvé nulle part de traces de leurs œuvres. D'ailleurs, Adolphe Liebach est qualifié, quelques années plus tard, de négociant.

27.

Caspar Weiss, peintre, né à Mulhouse, le 4 janvier 1688,

de Nicolas Weiss († 1750), le jeune, armurier, et de Marguerite Steinbach, fut reçu à la tribu des Maréchaux, le 24 septembre 1719. Il épousa, le 18 du même mois, Anne Zetter, veuve en secondes noces du peintre Jean Gabriel (v. N° 22), ce qui nous fait supposer qu'il aura été l'élève de ce dernier. De ce mariage, Gaspard Weiss n'eut que deux filles.

Il faut croire que son art ne l'absorbait pas exclusivement, car dès le 2 mars 1724, date à laquelle il se fait recevoir à la tribu des Agriculteurs, il est dit hôtelier des Trois-Rois. L'année suivante, le 9 mars, il entra à la tribu des Boulangers.

En 1736, il fut nommé échevin du tribunal pour la tribu des Agriculteurs. Sa mort survint le 25 juillet 1745. L'acte de décès le qualifie de *Constabler* ou directeur de l'artillerie, fonctions qu'il occupait déjà en 1720. En cette qualité, il fut chargé de faire des plans et de l'arpentage.

Le peu que nous savons sur ses œuvres, nous est fourni par les comptes des trésoriers. Le 15 décembre 1725, on lui paya 11 ₶ 14 ß pour la restauration de l'épitaphe (de Constantin de Rocbine et de sa femme Charlotte des Francs) de l'église française. En 1733, on lui attribua la somme de 31 ₶ 10 ß pour instruire les deux fils de Mathias Weiss dans le dessin. Enfin, le 10 mai 1738, il toucha un compte de peinture s'élevant à 23 ₶, 12 ß et 6 ₰.

28.

Peter Du Mont, né, à Mulhouse, le 23 février 1694, de Nicolas Du Mont, docteur en médecine, et de Catherine Henric-Pétri, obtint du magistrat, sous la date du 3 juin 1711, une bourse de 60 ₶ pour apprendre la peinture[1].

Son frère Jacques avait déjà reçu précédemment une bourse pour étudier la chirurgie et la médecine à Bâle.

[1] Samstag den 6. Junij 1711, jst von U. G. HH. bewilliget wordten, dass Peter Dumont zu Erlehrnung des Mahlerhandwerks 60 ₶ solle zugestewrt werdten. (*Raths-Prot.*, t. 18, p. 537.)

La sœur de Pierre Du Mont, du nom de Catherine, épousa le major Witz. Il devint ainsi l'oncle du peintre Jean Witz, qui précède.

Notre artiste, comme d'ailleurs son frère, ne revint pas à Mulhouse, et nous ignorons son sort futur.

La famille Du Mont était originaire de Belfort[1].

29.

Johann Heinrich Blech, artiste-peintre, est né à Mulhouse, le 23 octobre 1701, de Nicolas Blech, sous-prévôt d'Illzach, et d'Anne Schlumberger.

Sur lui, aussi, les renseignements sont rares, et nous n'avons connaissance de sa carrière artistique que par une lettre délivrée, le 7 juin 1735, par la ville au sieur Abraham Huguenin, attestant ses droits d'héritier à sa succession, délaissée à Vienne, où il était décédé quelques années auparavant, sans laisser d'héritier.

Abraham Huguenin, tisseur de laine, avait épousé, en 1733, Anne-Marie Schwartz, veuve de Nicolas Blech, fabricant de draps et frère du peintre. Les enfants de Nicolas Blech héritaient de leur oncle, et leur beau-père Huguenin était par conséquent leur tuteur légal.

Voici le texte de ce document, qui se trouve dans le registre intitulé: *Protokoll allerhand Attestationen*, t. 8, p. 101 à 103:

ATTESTATIO

an H. Abraham Hügeny, Burgeren von hier, welcher ein Erb in Wien zu holen Willens, seines Burgerrechts halben ertheilt:

Wür Burgermeister und Rath der St. Müllhausen in Lobl. Eydg. urkhunden und bescheinen mit Gegenwärtigem, demnach Herr Abraham Hügeny Unser L. G. Burger als Ehevogt Fraw Maria Schwartzin uns gebührend zu vernemmen gegeben, wie dass

---

[1] A la réception de Pierre du Mont, premier du nom, à la tribu des Tailleurs, en 1654, il est dit originaire de Berne.

H. Hans Heinrich Blech gewesener Kunstmahler und Burger von hier schon vor einigen Jahren in Wien gestorben, wordurch dessen Erb und gantze Verlassenschaft Herren Niclaus Blech in Leben gewesenen Burger und Tuchmacher von hier, als seinem leiblichen Bruder und einzigen hinterlassenen Erben zugefallen, habe gedachter Herr Niclauss Blech noch bey seinen Lebzeiten diese Erbschaft zu beziehen sich beworben, und in Erfahrung gebracht, dass H. Johann Casimir Minsinger, *Banquier* und Handelsmann von Creütznach die Hand darüber geschlagen, und *offeriert*, alles getreülich ausszulüferen, nachdeme alle des Verstorbenen halben rechtmässig verwendete Uncösten Jhme bezahlt worden, weilen aber dieser Herr Niclauss Blech indessen auch verstorben, und er *implorant* dessen hinterlassene Wittib, vorgemelte Fr. Anna Maria Schwartzin geheürathet, seye sein unterthänigstes Begehren, dass wür Jhme dessen allen *authentischen* Schein mittheilen möchten umb sich im Nahmen seiner diessmahligen Ehefrauen und Jhrer Kinderen, für die er *agiert*, bey Nachwerbung dieser noch aussständig zu beziehen habenden Erbschaft genugsamb *legitimieren* zu können.

Wan Wür dann Zeügnuss der Wahrheit niemand versagen, sonderen einem jeden Benöthigten willfährig mittheilen, und des *Jmploranten* Fürtrag und Begehren in der Wahrheit und Billichkeit gegründet befunden, als sagen und bezeügen wür, dass vorgemelter H. Niclauss Blech der eintzige hinterlassene Erb seines verstorbenen Bruders H. Heinrich Blechen gewesen, auch deme seine gantze Verlassenschaft nach den Rechten, und unseren Gesätzen heimgefallen, und nach dessen erfolgten Absterben auf seine hinterlassene Wittib und Kinder erwachsen, auch dass Anfanges gemelter *Jmplorant* diese Wittib geheürathet und Jhme in *qualitet* er *agiert* volkommener Glauben kan beygemessen werden.

Dessen zu wahren Uhrkund haben wür Gegenwärtiges mit unserer Cantzley gewohnlichem kleineren Jnsiegel und der Unterschrift unsers Stattschreibers bekräftigen lassen.

Jn Müllhausen den 7. Juny 1735.

30.

JOHANNES WEISS, peintre, neveu de Gaspard Weiss (N° 27), naquit, à Mulhouse, le 23 mars 1704, de Jean Weiss, sellier, et d'Elisabeth Engel. Il se fit recevoir, le 25 septembre 1729, à la tribu des Maréchaux dont il devint sexvir en 1740.

Nous n'avons pas trouvé d'indications quant à son maître, qui pourrait avoir été son susdit oncle.

Le 21 novembre 1735, Jean Weiss épousa, en premières noces, Rosina Pfriend, née le 22 juin 1712, de Jacques Pfriend et d'Anne Graf, et qui lui donna trois enfants, dont une fille seule survécut. Après la mort de Rosina Pfriend, qui sur-

vint le 13 février 1750, il se remaria, le 22 novembre 1751, avec Barbe Heilmann (née le 7 août 1718, † le 30 brumaire an VII), fille de Nicolas Heilmann, sellier, hôtelier de l'Ange, et d'Elisabeth Abt, dont il eut encore quatre enfants, dont trois fils, mais qui ne paraissent pas avoir laissé de descendance. L'un d'eux Jean, se noya dans l'Ill, le 23 juin 1772, en se baignant.

En 1741, il fut échevin au tribunal, pour la tribu des Agriculteurs.

Jean Weiss fut, l'année avant sa mort, survenue le 11 mai 1757, en conflit avec le peintre Théodore-André Genderich (v. N° 37). Le conseil, à la date du 18 août 1756, interdit, sur sa demande, à Genderich, résidant alors pour la forme à Riedisheim, d'exercer son art à Mulhouse.

31.

Daniel Ziegler, peintre, né, à Mulhouse, le 18 octobre 1716, fils de Daniel Ziegler, tanneur et mesureur de grains, et d'Ursule Fries, obtint, suivant Ehrsam, la confirmation de son droit de bourgeoisie en 1738[1]. Il quitta Mulhouse de bonne heure, car nous n'avons pu retrouver son admission à aucune des tribus de la ville.

En 1742, Ziegler séjournait à Lucerne, où il avait sans doute étudié la peinture chez Suter, qui fut aussi le professeur de Wyrsch[2]. Il demeurait, à cette date, depuis quelque temps à l'auberge du Cheval Blanc, tenue par une dame Marie-Anne Gœldlin. Faute d'ouvrage, notre artiste y fit quelques dettes, au sujet desquelles le magistrat de Lucerne s'adressa à celui de Mulhouse, Ziegler prétendant qu'il avait encore du bien lui revenant, que détenait son tuteur, le sieur Pierre

[1] Nous n'avons pas trouvé de semblable mention, ni au *Bürgerbuch* manuscrit, ni dans le *Raths-Protokoll* de cette date. Nous ignorons d'où Ehrsam a puisé ce renseignement.

[2] Renseignements dus à l'obligeance de M. P.-X. Weber, archiviste, de Lucerne.

Hartmann, hôtelier du Cerf. MM. de Mulhouse s'entremirent auprès de la famille, et le grand-père du peintre liquida immédiatement cette affaire[1].

D'après les renseignements qu'a bien voulu nous fournir M. Karl Franck, notre confrère du Musée historique, Daniel Ziegler séjourna longtemps en Angleterre, où il se maria, à Londres, avec Salomé Aurrer. Il revint, plus tard, à Mulhouse, où nous trouvons son acte de décès dans les registres mortuaires de l'état civil, sous la date du 26 mars 1806. Il demeurait alors au Schlœsslein, rue des Champs-Elysées. Un certain nombre de ses œuvres devinrent la propriété de la famille Blech, apparentée avec lui.

Daniel Ziegler n'a pas laissé de descendance.

32.

JOHANN CASPAR HEILMANN, l'un des plus célèbres peintres de notre ville, y est né en 1718[2], de Jean-Ulric Heilmann, tanneur, et de Madeleine Dollfus. Son père mourut de bonne heure, le 15 janvier 1720, et sa mère contracta une nouvelle union, le 24 mai 1722, avec Jean-Jacques de Bihl († 26 février 1745)[3], boutonnier. Elle était la fille de Jean-Gaspard Dollfus, pelletier et économe de Saint-Jean, et de Madeleine Heilmann.

La carrière de Jean-Gaspard Heilmann est connue et figure en détail dans l'ouvrage de Joh. Caspar Fuessli: *Geschichte der besten Künstler in der Schweiz*[4]. Nous publions plus loin la traduction de la notice que lui consacre cet auteur.

---

[1] *Missiven-Prot.*, t. 30 pp. 67 et 77.

[2] Chose curieuse, sa naissance ne figure pas dans le registre de baptêmes de notre ville, ni dans celui d'Illzach. L'inscription en a été certainement omise par le pasteur de l'époque, car ses parents demeuraient bien à Mulhouse, où ils se sont mariés le 12 juin 1713.

[3] A l'occasion du décès de J.-J. de Bihl, le conseil nomma un tuteur pour Jean-Gaspard Heilmann, en la personne du zunftmestre Jean Heilmann (*Raths-Prot.*, t. 22, p. 895).

[4] Zurich, chez Orell, Gessner, Fuessli et Co., 1770, t. III., p. 198.

Les documents que nous avons trouvés nous-même sur Heilmann, aux archives de notre ville, sont inédits et compléteront cette intéressante biographie. Ce sont:

1° Un certificat du magistrat de Mulhouse, du 16 janvier 1758, attestant sa naissance légitime et son droit de bourgeoisie.

2° Une procuration notariée donnée, le 9 octobre 1761, par la mère du peintre au procureur Pierre-Guillaume Pontonnier, à Paris, pour entrer en possession de l'héritage délaissé par son fils.

Voici ces pièces, dont le texte original est en français:

A.

ATTESTATUM

an H. Caspar Heylmann zugestellt.

Nous les Bourguemaitres et Conseil de la Ville de Mulhouse certifions que le Sr Caspar Heilmann est né de légitime Mariage de feu Jean Ulric Heilmann et de Madelaine Dollfous encore vivante, nos bourgeois, qu'il est par conséquent lui meme bourgeois de cette ville, la quelle en qualité de coalliée des Suisses fait partie du Corps Helvétique, ainsi que le d. Sr Heilmann est dans le cas d'etre traitté et regardé sur le meme pied que ceux de la Nation ont accoutumé de l'etre.

En foi de quoi nous avons fait munir les presentes du Sceau ordinaire de la Chancellerie de cette Ville et l'avons fait signér de nôtre Sindic et Secretaire. Fait a Mulhouse ce 16. Janvier 1758.

(*Protocoll allerh. Attest.*, VII. B. 9, p. 227. Arch. de Mulhouse).

B.

PROCURATION

an Frau Magdalena Dollfus, H. Joh. Jacob von Bihls sel. Wittib ertheilt.

Par devant le Sindic et Secretaire de la ville de Mülhouse et les temoins soussignés fut presente De Madelaine Dollfus veuve du Sr Jean Jacques de Bill et en premieres noces du Sr Gaspard (*sic*) Heilmann, assistée du Sr Jean Jacques Blech tous de cette ville y demeurante, ladite Dame seule habile a se dire heritiere mobiliaire suivant la coutume de Paris *de Jean Gaspard Heilmann son fils Peintre a Paris* ou il est decçdé, la quelle a fait et constitué pour son procureur General et Special la personne du Sr Pierre Guillaume Pontonnier procureur au Chatelet de Paris, y demeurant rue de l'arbre Sec vis a vis l'Eglise, auquel elle donne pouvoir de pour elle et en son nom

faire apposer les Scellés sur les effets de la Succession de son fils, et a cet effet de presenter sa requete a Mr. le Lieutenant Civil, de requerir la reconnoissance et levée desd. Scellés, y assister et a l'inventaire description et prisée des effets de lad. Succession, faire a cet egard, dire et requerir tout ce qu'il appartiendra, saisir et revendiquer les effets de lad. Succession s'il s'en trouvoit qui fussent divertis et detournés, requerir et faire proceder et assister a la vente du tout: en cas de contestation requerir tous referés, et y assister, preter tous consentements, convenir de tous depositaires, et gardiens, prendre qualité pour lad. constituante dans lad. Succession, en cas d'acceptation, la liquider avec la veuve dud. defunt, traiter, composer et transiger, requerir tous Employs du mobilier, l'accepter, consentir que la veuve jouisse sa vie durant aux termes de son Contract de mariage et prendre au surplus toutes les precautions, et arrangements qui paraitront convenables pour la sureté des Droits de lad. De Comparante, qui declare donner les pouvoirs les plus Etendus, et promet avouer, conformer et ratifier tout ce qui sera fait par led. Sr procureur constitué, encore que les cas ne se trouvoient point prevus par ces presentes, promettant l'avoir pour agreable et le ratifier si besoin est, et s'obligeant pour ce. Fait et passé en la Chancellerie de Mulhouse, en presence des Srs Pierre Zetter et Frederic Reber, les deux de cette ville, qui ont signé les presentes avec lad. De constituante et son assistant, ce neuf Octobre Mil sept cent soixante un.

En foi de quoi je Sindic et secretaire susd. ai muni et legalisé la presente procuration en y apposant le Sceau de la Chancellerie de cette ville, le Controlle papier timbré ou autre Legalisation n'y étant d'usage.

Fait le jour, mois et an susdit.

(*Protocoll allerh. Attest.*, VII. B. 9, pp. 345/7, Arch. de Mulhouse).

Biographie de Jean-Gaspard Heilmann[1]

Tirée de *Joh. Caspar Fuesslins Geschichte der besten Künste in der Schweitz*, t. III, pp. 198-209.
Zürich, bei Orell, Gessner, Fuessli und Comp., 1770.

Jean-Gaspard Heilmann naquit à Mulhouse, en l'an 1718. Son père était tanneur. Heilmann le perdit alors qu'il était encore un enfant. Quoiqu'en tutelle, il reçut une bonne éducation; il apprit le

[1] M. Gust.-A. Schœn, notre excellent confrère du Musée historique, a bien voulu se charger de traduire, pour cette notice, cette intéressante biographie du peintre Heilmann. Nous lui en exprimons ici toute notre reconnaissance. (E. M.)

latin et, pour se perfectionner dans la langue française, fut envoyé à Neuchâtel pendant deux ans, comme échange[1].

Sa mère avait d'abord décidé qu'il serait commerçant; mais sa vocation pour le dessin et pour la peinture se manifesta dès sa plus tendre enfance. Nuit et jour il dessinait. Il était obligé de le faire très secrètement. Pour mieux s'en cacher, il lui arrivait de passer des journées entières dans le grenier de la maison paternelle occupé à dessiner, si bien que souvent sa mère, le croyant perdu, le faisait chercher par la ville, et que plus d'une fois sa passion lui attira de rudes châtiments. Châtiments inutiles, car il persista obstinément dans sa résolution de devenir peintre, à la grande désolation de sa mère et surtout de son tuteur[2] qui, malheureusement, était commerçant et rien que commerçant.

Heureusement que Heilmann possédait un oncle du côté maternel[3], homme de sens, ayant voyagé et possédant quelques connaissances artistiques. Celui-ci conseilla de le laisser suivre sa vocation; déclarant que puisque ses instincts le poussaient dans cette voie, il ne manquerait pas, sous une bonne direction, de devenir un peintre habile; ajoutant que beaucoup d'artistes avaient gagné gloire et richesse et laissé un nom impérissable. Bref, le brave oncle reçut la mission de trouver un maître à Heilmann, auprès duquel il n'aurait pas à perdre son temps en basses occupations (ainsi que c'est trop souvent le cas, à la honte de la majesté de l'art et au grand détriment de l'élève). Mulhouse ne présentant pas de ressource, on conduisit Heilmann à Schaffhouse, chez un peintre d'histoire nommé Dæggeler, qui, sans être un artiste de premier ordre, avait une bonne méthode. Dæggeler avait visité l'Italie, qu'il vantait souvent à son élève comme la grande école de l'art. De là, chez Heilmann, une grande impatience de voir par lui-même ces merveilles dont on lui parlait tant.

A la même époque, Handmann était élève de Schnætzler, également à Schaffhouse. Heilmann fit sa connaissance. Ils avaient le même goût, la même ardeur pour l'art; ils se rencontraient tous les soirs, s'excitant l'un l'autre, pleins d'émulation; ils parcoururent le Sandrart, qu'ils appelaient leur Bible, et se donnèrent rendez-vous à Rome, rendez-vous qui fut tenu.

[1] C'est-à-dire, suivant l'usage, en échange d'un enfant neuchâtelois envoyé, pendant le même temps, à Mulhouse. *(Note du traducteur.)*

[2] Voir plus haut. C'était le zunftmestre Jean Heilmann. *(E. M.)*

[3] Jean-Gaspard Dollfus (1702, † 1771), évidemment son parrain, qui fut élu zunftmestre de la tribu des Tailleurs en 1747; il était économe de la maison de Saint-Jean, à Mulhouse, et mourut célibataire en 1771. *(E. M.)*

Après quatre années d'études sérieuses et assidues, Heilmann quitta son premier maître, le cœur plein de reconnaissance. Son seul désir à cette époque était de hâter son départ pour l'Italie; mais ce désir agréait peu aux membres de sa famille, qui n'entendait, en aucun cas, faire les frais du voyage. Il fallut donc chercher le moyen de se passer de l'appui des siens.

Heilmann se rendit à la cour du prince-évêque de Bâle[1], où il avait déjà plusieurs amis. Il reçut là un bon accueil; il fit plusieurs portraits de l'évêque, outre ceux de différents personnages attachés à l'évêché, et ces tableaux furent appréciés. De la sorte, son séjour se prolongea sensiblement. Le prix de ses œuvres lui permit enfin d'entreprendre le voyage qui, depuis si longtemps, faisait l'objet de ses vœux; mais auparavant il retourna à Mulhouse et prit congé de sa mère, de ses parents et de ses amis. Puis il partit, traversant la Suisse, droit sur Rome, son unique but.

Dans le Milanais il eut une aventure qui, sans avoir de rapport avec l'art, témoigne du moins de la nature courageuse et de l'esprit de prompte décision de notre héros. Dans une ville de ce pays, il avait fait connaissance avec un commerçant allemand, voyageant à cheval, qui l'engagea à abandonner les voitures et à louer une monture pour faire route de conserve. Le conseil sourit à Heilmann, non seulement parce que le commerçant possédait à fond la langue du pays, mais parce que c'était un homme sûr qui avait déjà plusieurs fois fait ce voyage dans l'intérêt de ses affaires. Or, ils avaient à peine voyagé pendant une heure dans ces conditions, qu'ils furent attaqués par quatre brigands. Un de ceux-ci, armé d'un énorme gourdin, avait empoigné à la bride le cheval de Heilmann qui chevauchait en avant. Heilmann dégaina aussitôt et frappa de son épée les mains du voleur, puis, donnant de l'éperon à son cheval, il renversa le misérable dans la poussière. Pendant ce temps, le commerçant faisait feu de ses pistolets sur les autres, et ainsi ils se tirèrent tous deux de ce mauvais pas.

Arrivé à Rome, Heilmann loua une chambre chez un aubergiste allemand. Il conserva ce logement qui lui procurait la société d'un très habile graveur en pierres fines, qu'il a toujours vanté comme son plus intime ami à Rome.

Dans cette ville tout parlait à ses yeux et à son âme. Il parcourut

[1] Il s'agit de Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrunn, élu évêque le 4 juin 1737 et mort en 1743. *(E. M.)*

toutes les églises et toutes les ruines, restes superbes qui témoignent éloquemment de l'ancienne grandeur de Rome et du goût de ses habitants d'autrefois. Il pénétra dans les palais et les jardins des cardinaux et des grands de la ville, pour satisfaire son avidité d'instruction. Partout il dessinait ce qui lui semblait remarquable. Il fut un des hôtes les plus assidus de l'académie française et de l'académie particulière de Conca[1], encore vivant à cette époque, et partout se fit aimer pour son caractère enjoué et sympathique. Il avait fait plusieurs grands tableaux d'après Guido Reni et Carracci: ces copies plurent tellement au directeur de l'académie royale française, M. de Troye, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, qu'il recommanda Heilmann au cardinal de Tencin, ambassadeur de France à Rome. Celui-ci cherchait un jeune peintre capable de reproduire quelques excellents tableaux historiques, dont il voulait remporter les copies en France.

Ce travail, confié à Heilmann, réussit si bien que le cardinal lui proposa, s'il désirait voir la France, de l'emmener avec lui à Paris. L'offre fut acceptée avec reconnaissance, et c'est ainsi, qu'après un séjour de près de quatre ans en Italie, Heilmann arriva à Paris, où il habita pendant plusieurs années l'hôtel de son Eminence. Il y demeura jusqu'au départ du cardinal, quand celui-ci regagna son archevêché de Lyon.

A Paris, il peignit encore quelques petits tableaux d'histoire de sa composition; mais, comme on lui demandait beaucoup de portraits, il lui fut bientôt impossible de continuer dans cette voie. Dans cette grande ville, il fit la connaissance des peintres les plus célèbres. Boucher, entre autres, le premier peintre actuel de la cour, l'appréciait beaucoup; toutefois, la connaissance qui lui fut la plus précieuse et la plus avantageuse fut celle de l'incomparable Wille[2]. Presque du même âge, avec des goûts semblables et de caractères pareils, ils poursuivaient un but identique: se créer un nom universellement connu. Ils étudiaient donc sans répit, car l'étude leur semblait le seul moyen d'arriver à leurs fins.

Wille ne connaissait la promenade hors des murs que le crayon et le papier à la main; Heilmann fit comme lui. Quand le temps

---

[1] Sébastien Conca, né à Gaëte en 1680, élève de Solimène, un des meilleurs peintres de son époque. Il ouvrit une école publique de dessin qui fut très fréquentée et très utile au développement de l'art. Jacob Frey a gravé sur cuivre quelques-unes de ses œuvres *(Note de Fuesslin.)*

[2] Jean-Georges Wille, né en Hesse, un des plus grands graveurs qui ait jamais existé, dont le burin semble conduit par la main d'un ange. Un homme qui possède toutes les qualités imaginables pour le recommander à l'admiration du monde. Il possède, réunis, toutes les parties de l'art à un degré que peu d'artistes atteignent pour une seule d'entre elles; sa vie est une gloire et consacre journellement la renommée qui lui est due. *(Note de Fuesslin.)*

était beau, il était plus facile de les trouver dans les carrières, dans les ruines, auprès de la Seine, dans la forêt ou les villages des environs, que dans les plus délicieuses promenades de la grande cité. Et lorsque Wille, il y a environ seize ans, fonda, dans sa maison, une académie (qui fonctionna pendant sept ans), Heilmann fut le plus zélé et le plus infatigable de ses visiteurs, n'y manquant pas un seul jour. Rien, en effet, ne lui plaisait plus que le dessin d'après le modèle vivant: sans cette préparation, il le savait, personne ne peut prétendre au nom d'artiste.

Il dessinait encore avec plaisir les animaux domestiques, et, malgré la quantité de portraits qu'il peignit avec autant de science que de succès, tant à Paris, dans les premières familles, que pour des seigneurs étrangers, il se préparait à abandonner ce genre de peinture. Il disait sans cesse: « Un peintre doit être un homme libre; mais un peintre de portraits est un esclave, et je ne veux pas être un esclave ». Il ne voulait plus, à l'avenir, faire d'autre peinture que le genre et le paysage. Ses derniers portraits furent ceux de trois frères, trois comtes allemands von der Layen.

Heilmann ayant vu Wille cultiver des plantes sauvages, se fit fabriquer de grandes caisses qu'il remplit de terre et plaça sur sa fenêtre; il y fit venir des chardons, de la bardane et toutes sortes d'herbes et de plantes rustiques qui se trouvent en bonne place dans un paysage. Souvent il les dessinait ou les peignait isolément d'après nature. Il avait ramassé en quantité des pierres communes, dont la forme ou la couleur l'avait frappé, parce que d'après un petit fragment on peut représenter un grand rocher. De même il avait collectionné des troncs d'arbres curieux, des branches à demi pourries, brisées, couvertes de mousse ou bizarrement noueuses et tordues. Tout cela formait ce qu'il appelait son arsenal, pour équiper des paysages.

Heilmann était grand amateur de chimie, mais toujours pour les besoins et les progrès de son art. Combien grande fut sa joie, quand il réussit à dissoudre entièrement du vieux fer et le transformer en un ocre excellent! Il faillit même être victime d'un accident lors de son premier essai, pour n'avoir pas prévu l'énergie des réactions qu'il mettait en jeu. Un grand récipient éclata en mille pièces presque dans ses mains, si bien qu'il prit la fuite à demi mort de frayeur. Entendait-il parler de quelque bonne couleur que l'on employait en Allemagne, en Angleterre ou en Italie, il cherchait aussitôt par tous

les moyens à se la procurer. De là la pureté remarquable et vantée des teintes de ses tableaux, qui certainement conserveront longtemps leur fraîcheur et leur éclat.

Quand on trouva, il y a quelques années, à Paris, le moyen de fixer les couleurs au pastel, il ne cessa de faire des essais chimiques pour découvrir le nouveau procédé. Quand il s'en fut rendu maître, il courut chez Wille et lui présenta joyeusement un petit paysage à la craie noire et en pastel sur papier gris. Wille saisit la feuille avec les précautions qu'on doit prendre à l'égard de dessins faits de la sorte. — « Allez donc, s'écria Heilmann en riant, frottez hardiment le dessin avec la main, frottez-le avec une brosse de chiendent. La chose tient comme l'acier ou le fer. Il est facile, continua-t-il, de fixer tous les pastels, et je vous dirai comment, quand je serai au clair sur un point qui est encore douteux. »

Wille possède ce dessin, qu'il conserve en souvenir de son ami.

Dans ses dernières années, Heilmann était occupé de la confection d'un mannequin, dont les proportions étaient rigoureusement mesurées; dans toutes les articulations étaient fixées des bouts de bronze tournant dans des capsules, le tout fonctionnant de telle façon qu'on pouvait (dans la limite du possible) donner au mannequin toutes les attitudes du corps humain.

Mais après tant de peines et des études si incessantes, le destin ne lui permit pas de prolonger son existence. Il fut pris d'un mal de cou auquel il ne fit pas d'abord attention, et quand le mal s'aggrava et qu'on fit enfin appeler un médecin, il était trop tard[1]: la gangrène s'était mise dans la blessure. Heilmann mourut le 27 septembre 1760, et fut sincèrement pleuré par ses amis et surtout par Wille.

Il était, depuis environ quatorze ans, marié secrètement, à l'insu de Wille et de tous, quoique plus d'une fois on soupçonnât la chose; mais il n'eut pas d'enfant.

Les portraits qu'il peignit sont fort nombreux; son propre portrait doit se trouver à Mulhouse; il le peignit à Paris, il y a plus de vingt ans, et l'envoya chez lui.

Plusieurs de ses paysages se trouvent encore à Paris; deux autres sont en la possession de M. de Wasserschleben, conseiller d'Etat du roi de Danemark, à Copenhague; deux autres encore se trouvent à

[1] Heilmann avait peu d'admiration pour la médecine, il pensait que chaque homme devait trouver ui-même le soulagement à ses maux, aussi bien que les animaux quand ils sont malades. Par suite de ce principe, il employa à contre temps des remèdes qui ont pu lui nuire. *(Note de Fuesslin.)*

Bâle dans la galerie de M. Rihiner. A Leipzig, dans la collection de M. Winckler, on voit une petite peinture de Heilmann, représentant une cuisinière qui tient une perdrix sur les genoux. Deux morceaux du même genre sont à Zurich, chez M. Usteri, ainsi que deux portraits à mi-corps que M. Chevillet a reproduit par la gravure sur cuivre sous les titres: *Le Bon Exemple* et *Mlle sa Sœur.*

Heilmann peignit souvent avec plaisir des oiseaux en nature morte et cela avec autant d'art que s'il n'avait fait que cela. Deux peintures, représentant des perdrix, que Wille a reçues de la main de son ami, sont une preuve indiscutable de son habileté dans cette branche.

Heilmann avait un caractère gai et expansif. Il jouissait d'une certaine culture et ne jugeait pas mal les œuvres des poètes. Il comprenait passablement le latin; il s'exprimait en français et en italien aussi facilement que dans sa langue maternelle et il aimait à parler et à écrire ces langues purement et en termes choisis.

Il était de sa nature droit, sincère et discret, mais quelque peu obstiné dans ses opinions, une fois qu'il se les était faites. Il se laissait toutefois convaincre par de bonnes raisons, car il était intelligent et sensé. Il servait volontiers les personnes qui le méritèrent. Il prisait fort la vraie politesse, mais il se méfiait de ceux qui lui faisaient trop de compliments et dont la sincérité ne lui était pas prouvée. Bref, il fut un ami pour ses amis.

Heilmann rendait justice aux autres peintres de tout genre, quand il était mis en présence de leurs œuvres. Il aimait à louer ce qui était digne d'éloges, et se taisait sur les défauts, ou ne s'en ouvrait qu'auprès de ses amis intimes. Chacun de ces traits témoigne d'une âme noble.

Notes du traducteur.

Le Musée de peinture de Mulhouse possède trois portraits peints par Heilmann, et ce sont précisément les plus intéressants pour nous. En voici la description:

N° 43. — Portrait du peintre en tenue d'atelier. Ce tableau, donné par M. Godefroi Engelmann, faisait partie des onze toiles qui formèrent le premier noyau du musée de peinture, lors de sa fondation, en 1864; il était alors estimé à 1000 francs.

N° 44. — Portrait du peintre en costume de fantaisie. Dans un cartouche qui surmonte le tableau, on lit : *J. C. Heilmann peint par luy-même, 1740.*

Ce tableau a été donné au Musée par M. Fréd. Engel-Dollfus, en 1869.

Ces deux portraits justifient bien, par leur remarquable fraîcheur et la vivacité de leur coloris, les prédictions de Fuessli.

N° 45. — Portrait du graveur Wille, l'ami intime de Heilmann, donné par M. Engel-Dollfus en même temps que le précédent. Une inscription sur le cadre nous donne la date de l'exécution de cette œuvre : *J.-G. Wille peint par J.-C. Heilmann, à Paris, en 1756.*

Outre les trois portraits que possède le Musée, il y a encore à Mulhouse une œuvre de Heilmann qui a figuré, en 1883, à l'exposition des arts rétrospectifs. Ce tableau, propriété de M. Daniel Eck-Kœchlin, représente une jeune fille (tête de fantaisie, probablement), peinte à mi-corps. Il avait un pendant, jeune fille avec un oiseau, qui n'est malheureusement plus à Mulhouse. Ce dernier tableau appartient à Mad. Veuve Risler-Kœchlin, à Paris.

La famille de M. Aug. Michel possède deux fort belles académies peintes à l'huile, attribuées à Heilmann. Ces deux études, que M. Michel avait trouvées à Bâle, étaient dans un état de complet délabrement; elles ont été très habilement restaurées par M. E. Clairotet, de Wattwiller.

Le Musée des gravures possède, de son côté, *Le Bon Exemple*

et *M[lle] sa Sœur*, dont il est parlé au cours de cette notice. Ces gravures sont exposées dans la section de l'Ecole Française[1].

Enfin, au bureau du conservateur du Musée se trouve un diplôme accordé à Christian Mechel par l'Académie de Bâle. Ce diplôme a été gravé par le titulaire lui-même, d'après un dessin de Heilmann, signé: *J: C: Heilmann Helvet: Mulhausinus delineabat.*

A la vente Muhlbacher, qui eut lieu à l'hôtel Drouot, le 13 mai 1907, un tableau du maître mulhousien, intitulé *La jolie Ménagère*, fut adjugé à un amateur pour la somme de 18.100 francs.

33.

JOHANN HEINRICH DOLLFUS, peintre, est né, à Mulhouse, le 19 mars 1724, de Jean Dollfus, économe du chapitre de Bâle, et d'Anne-Catherine Bernoulli, de Bâle.

Reçu le 13 juin 1745 à la tribu des Maréchaux, dont il devint sexvir en 1758, Jean-Henri Dollfus épousa, en premières noces, Anne-Marguerite Vetter (née le 11 février 1725, † 21 novembre 1763), fille du conseiller Jean-Jacques Vetter et de Catherine Schlumberger, qui lui donna onze enfants, dont six fils, qui tous ont laissé de la descendance. L'un d'eux, Jean, fut capitaine d'une compagnie mulhousienne au service de France.

Sa seconde union, contractée le 22 août 1769, avec Judith Kœchlin, veuve du fabricant Jacques Risler, resta stérile.

Jean-Henri Dollfus fut, avec Samuel Kœchlin et Jean-Jacques Schmalzer, l'un des fondateurs de la première fabrique de toiles peintes à Mulhouse, en 1746. C'est lui qui y dirigea la partie artistique du dessin industriel.

---

[1] Elles sont de Chevillet. D'autres œuvres de Heilmann ont été gravées par Watson. *(Note du traducteur.)*

Il demeurait à la Cour de Lorraine, rue des Champs-Elysées, qu'il avait acquise des héritiers Thierry[1].

Le Musée historique possède de lui une toile, cataloguée sous le nº 595, représentant un officier revêtu d'une cuirasse. Sur le dos, on lit l'inscription: *H. Dollfus p.* (pinxit) *Bern, 1744.* C'est probablement le portrait d'un officier de cette ville, où l'artiste a dû séjourner ou fait ses études avant son mariage.

Jean-Henri Dollfus mourut à Mulhouse, le 16 février 1802.

34.

Johann Heinrich Müntz, peintre, né à Mulhouse, le 28 septembre 1727, de Martin Müntz, précepteur, et de Judith Dollfus; fut reçu à la tribu des Maréchaux le 19 septembre 1751.

Peu après son admission à la tribu des Maréchaux, il quitta sa ville natale, et nous le retrouvons, deux ans après, à Nantes, d'où il demande au magistrat de Mulhouse une attestation de ses droits de bourgeoisie et de naissance légitime, que celui-ci lui délivre à la date du 26 décembre 1753.

Voici ce document, qui est le dernier le concernant de nos archives municipales. Il est en français:

Burger-Rechts-Schein

an H. Heinrich Müntz, den Mahler, ertheilt, so sich dermahlen zu Nantes aufhaltet.

Nous les Bourgmaîtres et Conseil de la Ville de Mullhouse en Suisse certifions, que le Sr Jean Henry Müntz, peintre de sa profession, et demeurant actuellement à Nantes, est fils procrée de légitime mariage du Sr Martin Müntz, et de Judith Dollfouss, nos Bourgeois, qu'il est par conséquent luy-même bourgeois de cette Ville, laquelle, en qualité de Coalliée, fait partie du Corps helvétique; et pour ce qui regarde la conduite du dt Sr Jean Henry Müntz notre Bourgeois, elle a toûjours été autant que nous sachions si bonne, que nous ne pourrions luy refuser attestation et témoignage à ce sûjet.

---

[1] V. *Bulletin du Musée historique*, 1906, l'intéressante notice sur ce bâtiment, par notre excellent confrère, M. Edouard Benner.

En foi de quoi, nous avons muni les présentes du Sçeau de la Chancellerie de cette ville, et les avons fait signer par notre Sindic et Secretaire. Fait à Mullhouse ce 26. xbre 1753.

signé : J. Hofer.

(*Protocoll allerh. Attest.*, 1751-1767, II B. 9, p. 76.)

35.

JOHANNES ZIEGLER, peintre, frère du N° 31, est né, à Mulhouse, le 11 décembre 1731. Il fut admis à la tribu des Maréchaux le 10 mai 1759, devint échevin au tribunal en 1765, triumvir en 1778 et sexvir le 28 avril 1785.

Le 8 juin 1761, il avait épousé Anne Hartmann, née le 16 octobre 1740, de Jean Hartmann, précepteur, et d'Anne Hofmann, dont il eut quatre enfants, parmi lesquels un fils Jean, qui s'établit négociant à Vienne, en Autriche.

Il fut reçu gratuitement à la tribu des Bouchers, le 23 février 1768, parce qu'il avait peint le poêle de la corporation à la satisfaction générale. C'est lui aussi, sans doute, qui décora la salle du poêle de la tribu des Tailleurs, en 1764, événement qui fut fêté tout particulièrement par les membres[1].

Jean Ziegler et sa femme ont dû décéder à Vienne, auprès de leur fils, car leur mort n'est pas enregistrée ici.

Cette souche de Ziegler est éteinte à Mulhouse, où elle remontait au XVI[e] siècle. Un rameau s'en est détaché en 1636, en la personne de Jean-Michel Ziegler, fabricant de draps, qui s'établit à Berne, où sa descendance existe encore de nos jours. Toutefois, un de ses fils, Martin, revint à Mulhouse et c'est précisément de lui que descendent nos deux artistes, les frères Daniel (N° 31) et Jean, ci-dessus.

---

[1] 1763 den 9. Mayen ist die neue Tafel die für die zukünfftige Herren E. E. Tisches gemacht und die *Cartouches* darin völlig aussgemahlt worden zu mehrerer Zierde des gemachs, *solemniter* eingeweiht bey gehaltenen Mittag und Abend Essen, so zu unserer Nachkommenden Bericht allhier einprotocollieren wollen. (*Schneiderzunftbuch*).

36.

Mathieu Mieg, le chroniqueur, fut un peintre-amateur d'un certain talent. Né, à Mulhouse, le 28 mars 1756, de Mathieu Mieg, fabricant de draps, et d'Elisabeth Reber, il devint fabricant de draps comme son père, mais ses dispositions naturelles le portèrent vers la littérature historique et la peinture, qu'il cultiva toutes les deux avec passion dans ses moments de loisirs. M. Camille Schlumberger, dans ses *Portraits Mulhousiens*, donne de lui la reproduction de quelques portraits, sur la planche 4 consacrée à cette famille, à laquelle nous renvoyons le lecteur.

Mathieu Mieg demeurait dans la maison paternelle, le joli bâtiment à tourelle sur la place de la Réunion, qu'il décora lui-même des sujets qui existent encore aujourd'hui, mais qui ont été restaurés il y a une vingtaine d'années. Il y mourut le 10 avril 1840. Marié, le 10 juillet 1776, à Judith Blech (née le 11 janvier 1759, † 10 octobre 1795), fille de Jean-Jacques Blech, hôtelier du Sauvage, et d'Elisabeth Meyer, il en eut plusieurs fils, dont Jean-Georges Mieg (1788, † 1864) auteur des *Chronologische Auszüge* über *die Stadt Mülhausen*, ouvrage publié à l'occasion du cinquantenaire de la réunion de Mulhouse à la France, et des *Beiträge zum Andenken an die deutsch-protestantische Stefanskirche in Mülhausen.*

Le plus jeune fils du chroniqueur fut *Jean Mieg*, qui suit (v. N° 50).

37.

Theodor Andreas Genderich, peintre, originaire de Bergen, dans l'île de Rügen (mer Baltique), vint s'établir à Mulhouse en l'année 1747, ainsi que l'atteste le certificat de bonne conduite suivant que lui délivra le magistrat, sous la date du 21 novembre 1782.

Wohlverhalten Schein

an H. Theodor Andreas Gendrich den Kunstmahler aus der Insul Rüga.

Wir Burgermeister und Rath der Stadt Mülhausen Urkunden hiermit, dass H. Theodor Andreas Gendrich von Bergen aus der Insul Rügen in Pommeren gebürtig, ein Kunstmahler, sich seith A° 1747 alhier aufgehalten, bis A° 1750 und von A° 1755 biss A° 1780 und auf seiner Kunst gearbeitet, auch in denen letzteren Jahren das allhiesige Rath-Hauss in der Mahlerey renoviert, Er auch die Zeit seines hiesigen Aufenthaltes über nicht nur seine Kunst mit vieler geschickter Arbeith zu Jedermanns Vergnügen getrieben, sondren auch in seinem Wandel und übriger Aufführung so wohl verhalten dass wir Ihme desfahls nichts als Liebs und Guths nachsagen können, und wir Jhme dessfals da Er sich anderwerths zu begeben Willens gegenwärtiges Zeugnuss gantz gerne mitgetheilt haben. Dessen zu wahrem Urkund wir Gegenwärtiges mit allhiesiger Stadt gröserem Cantzley Jnsigel verwahren, und von U. G. L. Mit-Rath und Stadtschreiber unterschreiben lassen.

Geben den 21. 9bris 1782.

(*Prot. allerh. Attest.* II. B. 11, p. 97)

Nous avons vu plus haut qu'en 1756, on lui défendit d'exercer son art à Mulhouse, sur la demande de Jean Weiss (v. celui-ci, N° 30), et qu'alors il résidait à Riedisheim, pour la forme.

La ville lui confia, en 1779, la rénovation de l'Hôtel de ville. Voici ce qu'en dit le chroniqueur Graf[1] :

« Un certain nombre de ses œuvres existe encore dans les familles de notre ville. Les vieilles figures de Gabriel, au haut du perron, de chaque côté de la porte d'entrée, que Genderich n'a pas modifiées, sont cependant meilleures que celles qu'il a renouvelées. »

38.

Joh. Heinrich Lambert, peintre, né à Mulhouse, le 30 janvier 1763, de Jean-Georges Lambert, tailleur, et d'Anne-Barbe de Bihl, était le neveu du célèbre mathématicien et physicien de même nom.

---

[1] T. III, p. 333.

Le 12 février 1782, il partit pour Rome, afin de se perfectionner dans son art, et le magistrat lui délivra à cet effet un certificat-passeport, en langue française, dont voici le contenu :

Certificat
au H. Johann Heinrich Lambert.

Nous les Bourguemaitres et Conseil de la ville de Mulhausen Alliée des Suisses, certifions que le S[r] *Jean Henry Lambert le Jeune* est Bourgeois de notre Ville, agé de 19. ans, né en legitime Mariage d'honnettes parents, du S[r] Jean George Lambert et de Barbara de Bihl nos Bourgeois, qu'il est Neveu du Celebre Professeur de Berlin feu le Sieur Jean Henry Lambert de cette Ville, Chef d'architecture de Sa Majesté le Roy de Prusse, mort a Berlin en 1778, qu'il etoit Destiné pour suivre l'Etude de Mathematiques sous feu son oncle, mais que celui étant mort trop tôt, il s'est appliqué à l'art de la Pincture, dans le quel desirant se perfectionner, il se propose de faire le Voyage de Rome pour quel Effet il nous a demandé notre certificat Magistral, le quel nous lui accordons d'autant plus volontier, que ledit S[r] Jean Henry Lambert est un Jeune Home de très bonne conduite, pour quel Effet nous le Recommandons a la Protection et la Bienveillance de touttes Personnes a meme de le dirriger et de le Secourir dans son art, et de lui etre utile daus les Dessins, aux offres du Reciproques. En Foy de Quoi, nous avons fait munir les presentes du Sçeau Majeur de notre Chancellerie, et les avons fait signer par notre Sindic et Chancellier.

Fait a Mulhausen ce 12. febrier 1782.

(*Prot. allerh. Attest.*, VII. B. 11, p. 71).

De retour à Mulhouse, il fut reçu, le 1[er] mars 1795, à la tribu des Maréchaux, contre la taxe usuelle de 4 ℔, plus 12 ß pour la peinture de ses armes sur le tableau des membres. Il fut échevin en 1797 et sexvir la même année.

Le 5 mars 1794, Jean-Henri Lambert épousa Catherine Schlumberger, née le 18 février 1749, † le 26 mars 1814, fille de Christophe Schlumberger, négociant, et d'Elisabeth Meyer; elle était veuve de Martin Hirth, le jeune, boulanger († 22 avril 1785).

Après son décès, il convola, en secondes noces, avec Catherine Théveney, et, en troisièmes noces, le 26 mai 1819, avec Marie-Elisabeth Dollfus, née le 7 avril 1773, de Jean-Henri Dollfus, docteur en médecine, et de Marguerite Hofer. Les trois mariages restèrent stériles.

Parmi les œuvres laissées par Lambert, qui était aussi statuaire, nous signalerons le médaillon de son oncle, qu'on peut encore voir aujourd'hui sur le socle du monument élevé à ce dernier en 1827, et qui se trouve maintenant au faubourg de Belfort, devant l'Ecole de dessin.

Cet artiste mourut, à Mulhouse, le 31 mars 1834.

39.

JOHANNES HUGENIN, peintre, naquit à Mulhouse, le 6 mars 1768, de Pierre Huguenin, potier d'étain, puis fabricant d'indiennes, et de Marie-Madeleine Vogel, d'Illzach, et fut reçu à la tribu des Maréchaux le 1er mars 1795, contre la moitié de la taxe, son père étant déjà membre, soit 2 ₤, plus 12 ß pour la peinture de son blason au tableau.

Il épousa, le 10 juillet 1793, Elisabeth Dollfus (née, à Thoune, en janvier 1766, † à Mulhouse, le 13 mars 1837), fille de Jean-Gaspard Dollfus, tisseur de laine, et de Salomé Schmerber.

Son œuvre artistique ne paraît pas avoir été considérable, car il devint également fabricant d'indiennes. Le Musée historique possède de lui une intéressante étude, un buste de jeune homme mulhousien, signé: *J. Hugueny 1796.*

Jean Huguenin mourut à Mulhouse, le 6 juin 1817.

Les Wachsmuth

40.

FRANÇOIS-JOSEPH WACHSMUTH, artiste-peintre, né, à Strasbourg, le 10 décembre 1772, de Martin Wachsmuth et de Marie-Anne Relin, vint s'établir à Mulhouse, où il épousa, le 22 septembre 1801, Marie-Madeleine Thierry (née, 22

janvier 1779, † à Versailles, vers 1855), de Pierre Thierry et de Marie-Madeleine Mercky, qui lui donna cinq enfants, dont trois fils, également peintres (voir ci-dessous).

Wachsmuth fut chargé, en 1815, par la ville, de restaurer la grande peinture murale de la salle du conseil de l'Hôtel de ville, représentant les armoiries des Treize cantons et des villes alliées, datant de 1682 et due au pinceau de Daniel Hofer (voir celui-ci, nº 21). C'est en nettoyant les murs de la salle pour la réception du duc de Berry, que l'ancienne peinture réapparut. Elle avait été recouverte d'un badigeon, en 1798, lors de la réunion de Mulhouse à la France, sur lequel on avait peint des motifs tricolores, qu'on jugea opportun de faire disparaître après le retour définitif des Bourbons. Les inscriptions qui accompagnent maintenant les armes des Treize cantons sont probablement de 1798.

François-Joseph Wachsmuth, qui fut professeur de dessin et de peinture à Mulhouse, a laissé un certain nombre d'œuvres de mérite. Le Musée historique conserve de lui un grand panneau en bois, qui fut dégradé en 1870 pendant l'invasion, ayant servi d'enseigne de brasserie et qui représente une quinzaine de miliciens mulhousiens dits de la *Freicompagnie* et qui date des premières années du dernier siècle. Les personnages étaient très ressemblants, paraît-il[1].

Au Musée historique se trouvent également deux autres œuvres de cet artiste, soit une étude au pastel, tête de jeune femme de l'époque de Louis XV, d'après un tableau original de Jean-Gaspard Heilmann, appartenant à la famille Daniel Eck-Kœchlin (cat. nº 619), et le portrait, en peinture à l'huile, de Jean Brang, maître maçon (cat. nº 622). Pour ce dernier, nous avons toutefois des doutes sur sa paternité.

M. Camille Schlumberger, dans ses *Portraits Mulhousiens*, reproduit trois toiles de Wachsmuth, datées de 1803 et 1804.

---

[1] Dans le nombre figure Jean-Chrétien Meininger, l'aïeul de l'auteur du présent travail.

Ce sont des groupes de personnages appartenant aux familles Kœchlin, planche VIII, nº 12ᶜ, Reber, planche II, nº 6ᵇ et Schlumberger, planche III, nº 5ᵇ.

François-Joseph Wachsmuth mourut, à Mulhouse, le 10 août 1833.

41.

FERDINAND WACHSMUTH, fils aîné du précédent, naquit le 21 mars 1802, à Mulhouse, et mourut, à Versailles, le 11 novembre 1869.

Peintre d'histoire, il fut un artiste de réelle valeur. Jeune encore, il se rendit à Paris, où il étudia sous la direction et dans les ateliers de Gros. En 1830, le gouvernement français l'envoya en Algérie avec l'expédition militaire du général comte de Bourmont. A son retour, il débuta au Salon, et y obtint, dès 1833, une médaille de 2ᵉ classe. On cite parmi ses œuvres:

Episode de la prise d'Alger,

Vue prise à Staoueli, 1834,
Louis XI et François de Paule,
Les politiques de la Barrière,
Bonaparte à Valence,
Le Modèle et le Rapin,
Le Suicide,
Une Régalade,
Une Inondation,
} de 1834 à 1839

Saint Thomas de Villaneva,
Baigneuse,
La Siesta,
Vivandière en Afrique,
Saint Xavier prêchant dans les Indes,
Le Chien de l'Ermite,
Caravansérail,
Saint Louis de Gonzague,
} 1840 à 1849

La jeunesse de Zurbaran,
Le Giorgone, } 1848 à 1849
Prise des Tuileries,
Salvator Rosa, 1853,
Michel-Ange dans le jardin des Médicis, 1857,
Le lendemain de la prise du Mamelon-Vert, 1859.

Le Musée de Versailles possède deux toiles de Ferdinand Wachsmuth :

Siège et prise de Fort-Philippe, en 1756,
Prise du fort l'Empereur, à Alger, en 1830.

A Mulhouse, quelques-unes de ses toiles se trouvent chez des particuliers. Au Musée des Beaux-Arts on possède de lui deux tableaux : *La mort de l'Hermite* et *Les troubles de 1587 à Mulhouse*. Ce dernier, de grande dimension, fut commandé à Wachsmuth, en 1832, par le gouvernement français pour la ville de Mulhouse et payé 3000 francs. Par nous ne savons quelle suite de circonstances, il alla se fourvoyer au Musée de Bourges, où feu M. Engel-Dollfus parvint à le découvrir et à l'acquérir, moyennant un échange, pour notre Musée.

Ferdinand Wachsmuth fut nommé, en 1841, professeur de dessin à l'école militaire de Saint-Cyr. L'année suivante, il fut également nommé professeur de l'Académie des Beaux-Arts de Versailles, et il occupa ces deux emplois jusqu'à sa mort. Le gouvernement français le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

De son mariage, contracté à Paris, avec Jeanne-Claire Loyer, il eut deux enfants : une fille, Claire, née en 1832, qui épousa, le 17 août 1857, M. Joseph Hussenot, de Metz, professeur de dessin à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, et un fils Adolphe, né en 1834, qui, à la mort de son père, était commissaire de police à Corbeil (Seine-et-Oise).

42.

Jean-Frédéric-Albert Wachsmuth, frère du précédent, né le 23 novembre 1808, resta célibataire et mourut, à Mulhouse, le 15 novembre 1853.

Il exerçait la profession de dessinateur et on lui attribue quelques petites œuvres non sans valeur.

43.

Jean-Pierre Wachsmuth, troisième fils de François-Joseph Wachsmuth, naquit à Mulhouse, le 7 novembre 1812, et mourut célibataire à Terre-Houte (Illinois).

Artiste comme tous les siens, il eut de plus l'esprit avantureux. Il quitta l'Alsace de bonne heure pour se rendre en Amérique, où il habita longtemps New-Orleans. Après 1830 il accompagna, en qualité de peintre-dessinateur, une des premières expéditions d'exploration des rives du Missouri.

44.

Jean Kœchlin, peintre et dessinateur, naquit à Mulhouse, le 28 juin 1773, de Jean Kœchlin (1746, † 1836) et de Climène Dollfus (1753, † 1828).

Il est l'auteur d'un album de portraits de la famille Jean Kœchlin. M. Camille Schlumberger a publié de lui, dans ses *Portraits Mulhousiens*, son portrait peint par lui-même (pl. Kœchlin VIII, n° 12^{b}), et une série de dessins-portraits répartis sur les planches III, IV et suivantes de cette famille, à savoir de:

Jean Meyer-Dollfus (1801, † 1826), fait en 1826; Paul-Henri Burnat (1779, † 1867), fait en 1838; Mathieu Thierry-Mieg (1801, † 1883), ainsi qu'un *Vendredi en 1820* (Divers pl. XI), représentant un groupe de six dames mulhousiennes.

Jean Kœchlin épousa, en 1793, Thérèse-Laure de Lavit (née à Paris en 1784, † à Masevaux en 1827), petite-fille d'un comte de Lavit, gouverneur de la Guadeloupe. Sa fille aînée devint, en 1823, la femme du comte César de Waldner de Freundstein.

Il mourut en 1861.

45.

JEAN-HENRI BENNER, peintre de la Cour de Russie, est né, à Mulhouse, le 3 août 1776, de Jean-Henri Benner (1751, † 1808), horloger, et de Marthe Steffan (1755, † 1808).

On ne sait, malheureusement, pas grand'chose sur la vie de cet éminent artiste, qui quitta Mulhouse de bonne heure. Nous ignorons comment et par qui il fut appelé à la Cour de Saint-Pétersbourg, où il put exercer son talent à loisir. Il y fit les portraits de toute la famille impériale, qui furent gravés ensuite par différents artistes et réunis en album. Un exemplaire de cet album figure dans les collections du Musée historique de notre ville. Il fit, en 1811, une vue de Mulhouse en aquarelle.

Sa nièce, Mlle Benner, de la cour Saint-Jean, possède de lui plusieurs petites œuvres, notamment des portraits-miniatures peints sur des tasses.

Il existe de lui, au Musée historique de notre ville, une étude de jeune fille, toile cataloguée sous le n° 638.

Dans les *Portraits Mulhousiens*, de M. Camille Schlumberger, se trouvent reproduits les portraits suivants:

Jean-Henri Benner et Marthe Steffan, ses parents, datés de 1803 (pl. Benner I, nos 1 et 1a);

Son propre portrait (pl. B. II, n° 5a);

Celui de sa sœur Julie (1792, † 1846), miniature (pl. B. II, n° 6);

Charles Kœchlin (1789, † 1831), manufacturier en Bohême (pl. Kœchlin XIII, n° 25);

Jacques Schlumberger (1777, † 1861), négociant à Mulhouse, époux de Climène Hofer, miniature datée de 1804 (pl. Schlumberger X, n° 26c);

Jean Vetter (1787, † 1851), manufacturier à Mulhouse et plus tard à Ettlingen, miniature (pl. Vetter II, n° 4c).

Jean-Henri Benner mourut célibataire, hors Mulhouse, pendant l'hiver de l'année 1836.

46.

JEAN-GEORGES HIRN, peintre, plus tard manufacturier au Logelbach, est né, à Mulhouse, le 15 décembre 1777, d'Abraham Hirn, concierge au collège de Mulhouse, et d'Anne-Catherine Heinrich.

Son père, lui voyant des dispositions pour le dessin, le recommanda à M. Haussmann, du Logelbach, qui l'envoya à Paris pour étudier la peinture de fleurs, et le fit entrer, plus tard, dans son établissement comme dessinateur. Devenu le gendre de son patron, il fut associé de la maison, qui prit la raison sociale Haussmann, Jordan et Hirn.

Un grand nombre de ses compositions originales, ayant servi pour les impressions de cet établissement, se trouvent dans les collections du Musée de dessin industriel de Mulhouse.

Jean-Georges Hirn obtint la médaille d'or à l'Exposition de 1812. Un de ses tableaux de fleurs et fruits figure au Musée des Beaux-Arts de notre ville (catal. n° 38). Une autre de ses œuvres, du même genre, a été acquise, en 1889, par le Musée du Louvre, à Paris.

Cet artiste mourut au Logelbach, le 9 avril 1839, délaissant trois fils, dont l'un fut le grand savant Gustave-Adolphe Hirn, mort en 1890.

47.

EMMANUEL FRIES, artiste-peintre, naquit à Mulhouse, le 17 juillet 1778, d'Emmanuel Fries, docteur en médecine, et d'Elisabeth Risler. Il fut d'abord dessinateur industriel et résida à Mulhouse, où il demeurait dans la rue Mercière, puis il se voua au grand art et alla s'établir à Paris.

Le 9 mai 1800, Emmanuel Fries épousa Barbe Schlumberger (née le 3 janvier 1783, † le 29 février 1860), fille de Jean-Ulric Schlumberger, drapier, et de Salomé Spœrlein, qui lui donna cinq enfants, dont quatre fils.

Le Musée des Beaux-Arts possède de lui deux toiles, des fleurs et des fruits, figurant sous les n°s 27 et 28 au catalogue; celui-ci donne aussi sa biographie, à laquelle nous renvoyons le lecteur.

Emmanuel Fries mourut, à Mulhouse, le 21 janvier 1852.

48.

JEAN-HENRI LUTTRINGHAUSEN, paysagiste et professeur de dessin, est né en notre ville, le 21 juin 1783, de Jean-Jacques Luttringhausen, drapier, plus tard professeur de dessin, à Bâle, originaire d'Otterberg (Palatinat), et d'Anne-Barbe Persohn, d'Illzach. A l'âge de dix ans, il quitta Mulhouse avec ses parents qui allèrent s'établir à Bâle. A cette occasion, le magistrat délivra à ces derniers un certificat de bonne conduite, ainsi conçu:

Schein

an Joh. Jakob Lothringshausser von Ottenberg, in der Pfaltz.

Ich Endsunterschriebener Stadtschreiber der Stadt Mülhausen bescheine, dass Joh. Jakob Lothringshauser von Ottenberg in der Pfaltz, Arbeiter auf einer hiesigen Jndienne *fabrique* samt seiner Ehefrauen Barbara Persohn von Jllzach gebürtig, sich schon seit etlich und zwanzig Jahren allhier aufhaltet, und soviel hiesiger Obrigkeit bekannt jederzeit wohl verhalten haben. Weilen Sie nun *dato* gesinnet sind, sich bessern Verdienst wegen nach Basel, oder anderweitig zu begeben, so ist Ihnen

obiger Schein zum Zeugniss Ihres Wohlverhaltens mitgetheilt worden. Geben mit Beydruckung kleinern Canzley Jnsigels,

Mülhausen den 14. 9bris 1793. Josua Hofer.

(*Prot. allerh. Attest.*, II. B. 11, p. 538).

Jean-Henri Luttringhausen épousa, à Kleinhüningen, le 1er mai 1832, Suzanne Vogt, de Pratteln († à Bâle, le 26 novembre 1854, à l'âge de 61 ans, 6 mois et 10 jours), après avoir été reçu bourgeois de Bâle en 1831. Il mourut à Bâle, le 23 novembre 1857.

Le *Schweiz. Künstler-Lexikon* donne sur cet artiste les renseignements suivants:

Il apprit certainement les principes de son art à l'atelier du paysagiste P. Birmann, avec le fils duquel, Samuel, il était très lié et avec qui il vécut assez longtemps à Paris, après 1820. Après son retour, il fut nommé professeur de l'école de dessin fondée par la Société d'utilité publique.

Luttringhausen était surtout estimé pour ses paysages à l'aquarelle, exécutés dans le genre miniature avec un soin des plus méticuleux, dans lesquels dominent un ton chaud brun d'ensemble. Comme coloris il est plus harmonieux et d'un meilleur goût que son professeur Birmann. Le *Voyage pittoresque*, d'Osterwald, et l'*Excursion sur les côtes et dans les ports de Normandie*, de Bonington, ont publié des dessins de lui, gravés par Salathé, Filding, etc. Luttringhausen a aussi produit des portraits à l'encre de Chine et au crayon, soigneusement exécutés.

Cette famille est encore représentée à Bâle. Meyer-Krauss donne son blason dans son *Basler Wappenbuch*.

49.

Godefroy Engelmann, miniaturiste et introducteur de la lithographie en France, naquit à Mulhouse, le 17 août 1788, de Godefroy Engelmann (1734, † 1810) et de Climène Reber (1746, † 1836).

La chronique manuscrite de cette famille nous fournit sur les études et sur la première période de la carrière

artistique de cet homme remarquable les renseignements suivants:

A l'âge de quatorze ans, Godefroy Engelmann fut placé par son père en pension à Vevey, chez le pasteur Carrard, où, en dehors des leçons de français, il prit des leçons de dessin et de musique. Au bout de deux ans, il revint au pays et son père constate dans ses notes «qu'il parle très joliment le français et qu'il a fait des progrès en bien des points, notamment dans le dessin et la peinture».

Le jeune homme entra ensuite dans la maison Frédéric Cornetz, pour y faire l'apprentissage du commerce. Toutefois, après une année déjà, Cornetz ayant cessé son affaire, Godefroy Engelmann fut placé à La Rochelle, chez MM. Em. Weiss, Bramino & Cie, vers la fin du mois de septembre 1805, chez lesquels il resta deux années. De là il se rendit à Bordeaux, puis à Paris, où il se perfectionna dans le dessin et la peinture. Son séjour à Paris fut d'une année et lui fut très profitable, remarque son père.

Rentré à Mulhouse, le 30 octobre 1808, il se maria l'année suivante, le 3 août. Sa femme, Anne-Catherine Thierry, était la fille de Jean Thierry et d'Elisabeth Hofer. De cette union naquirent dix enfants, dont trois fils, Godefroy (1814, † 1897), lithographe et dernier représentant de cette famille à Mulhouse, Jean et Jules qui continuèrent la lignée en France, soit à Paris et à Pau.

On connaît suffisamment le rôle joué par Godefroy Engelmann dans l'art lithographique, inventé en 1796 par Senefelder et que notre concitoyen introduisit le premier en France. En effet, dès la fin de l'année 1814, il avait ouvert son premier atelier lithographique dans la Grand'rue, au rez-de-chaussée du vieux bâtiment du collège actuel[1]. En 1816, il créa une succursale à Paris et, dès lors, il ne cessa de

[1] Celui-ci n'y fut transféré qu'après 1821, ce qui força Engelmann à ouvrir de nouveaux ateliers au n° 5 de la rue de la Justice.

perfectionner le nouvel art. On doit aussi à Engelmann l'invention de la chromolithographie, pour laquelle il obtint un brevet le 15 janvier 1837.

L'œuvre lithographique de Godefroy Engelmann, si artistique, est trop considérable pour que nous puissions, dans ces notes limitées, en donner une nomenclature. Elle sortirait d'ailleurs du cadre que nous nous sommes tracé.

Il nous reste toutefois à dire encore quelques mots sur son œuvre de peintre-miniaturiste, dont M. Camille Schlumberger nous fait connaître les productions suivantes publiées dans son album des *Portraits Mulhousiens:*

L'artiste lui-même et sa femme, Catherine Thierry (1792, † 1872), qu'il avait épousée le 3 août 1809;

Ses parents, Godefroy Engelmann et Climène Reber. (Ces quatre miniatures sont aujourd'hui la propriété de M. Edmond Engelmann, à Paris);

Jean Risler (1781, † 1856) et sa femme, Barbe Heilmann (1784, † 1853), propriété de M. Charles Risler, à Paris;

Enfin, une belle lithographie représentant Jean Zuber (1773, † 1852) et sa femme, Elisabeth Spœrlein (1765, † 1856), exécutée en 1846 à l'occasion de leurs noces d'or.

Godefroy Engelmann mourut le 25 avril 1839.

50.

JEAN MIEG, artiste-peintre, puis manufacturier à Mulhouse, est né le 1er avril 1791, de Mathieu Mieg, le chroniqueur (v. N° 36), et de Judith Blech. Il épousa, le 27 avril 1825, Anne-Catherine Heilmann, née le 24 septembre 1800 († 2 janvier 1880), de Jacques Heilmann, manufacturier, et de Catherine Vetter.

Il se voua d'abord à la peinture et produisit un certain nombre de toiles d'un certain mérite. Au Musée historique de notre ville, on conserve une vue de Mulhouse peinte par lui en 1810 (catal. n° 571).

Dans les *Portraits Mulhousiens*, de M. Camille Schlumberger, sont reproduits :

Un groupe de gardes nationaux et pompiers, peinture datée de 1831 (planche Heilmann VI);

Le portrait de Jean-Jacques Blech (planche Blech II, 4);

Le portrait de Judith Landsmann (1776, † 1865), femme de Jérôme Schwartz, daté de la même année (planche Schwartz III);

Mathieu Mieg, le chroniqueur, dans son cabinet de travail (planche Mieg 3a);

La photographie de Jean Mieg et de sa femme, faite par Josué Dollfus, est reproduite dans le même album (planche Mieg VI, n° 6);

Jean Mieg est également l'auteur de la belle série des *Manufactures du Haut-Rhin*, reproduites en lithographie par Godefroy Engelmann.

Nous connaissons de cet artiste une toile représentant *l'Isteiner Klotz*, dans le grand-duché de Bade, qui est certainement une de ses meilleures productions.

Jean Mieg mourut le 27 avril 1862.

51.

JEAN BENNER, dessinateur et artiste-peintre, est né à Staufberg (Suisse), le 28 mars 1796, de Jean-Jacques Benner, dessinateur industriel, originaire de Mulhouse, et de Marguerite Hedinger. Elève de van Spaendonck et de van Dael, il vint s'établir ensuite dans notre ville, où il demeura à la chaussée de Dornach. Le 14 mai 1835, il épousa Elisabeth Fries (1807, † 1850), fille du peintre Emmanuel Fries (N° 47) et de Barbe Schlumberger, dont il eut deux fils jumeaux, Jean et Emmanuel, qui devinrent par la suite les grands artistes-peintres bien connus, et une fille, Elisabeth, qui devint la femme de M. de Rutté, de Berne, l'architecte de notre Nouveau Musée.

Jean Benner fut un peintre de fleurs de talent. Il obtint une médaille aux expositions de Rouen (en 1840, 1841, 1846) et de Cambrai (en 1842). Le Musée de Mulhouse possède de lui une toile, cataloguée sous le n° 3.

Il mourut le 21 novembre 1849, en notre ville.

52.

JOSUÉ DOLLFUS, miniaturiste distingué, né, à Mulhouse, le 11 avril 1796, de Jean-Georges Dollfus (1756, † 1825), pharmacien, puis fabricant de toiles peintes, et d'Anne-Marguerite Risler (1760, † 1835), était le petit-fils de Jean-Henri Dollfus, artiste-peintre (v. N° 33), et un des trois introducteurs de l'industrie des toiles peintes à Mulhouse. Il épousa, en premières noces, le 4 juin 1830, Adèle-Anne Zindel, et, en secondes noces, Elisa Heilmann.

Josué Dollfus fut d'abord dessinateur industriel, dans la maison Alexandre Risler, en Normandie, puis, à partir de 1826, il se voua au grand art. Son premier maître fut Obry. En 1834, il passa plusieurs mois à Paris dans l'atelier de Madame Mirbel, la célèbre miniaturiste, grâce aux leçons de laquelle il arriva à imprimer à ses œuvres ce cachet tout personnel que tout le monde a pu admirer à l'exposition de ses œuvres, organisée en 1903, et consistant notamment en portraits mulhousiens.

M. Henri Juillard-Weiss, le distingué conservateur du Musée des Beaux-Arts, de notre ville, a publié à cette occasion une excellente biographie de cet artiste, auquel nous renvoyons le lecteur. Elle contient un certain nombre de ses meilleures productions.

Josué Dollfus mourut, à Mulhouse, le 15 mai 1887.

53.

CLAUDE-JULES ZIEGLER, peintre d'histoire, né, à Langres, le 16 mars 1804, mort, à Paris, le 25 décembre 1859, en

son hôtel de la rue de la Bienfaisance, 12, peut être rangé ici parmi les artistes mulhousiens de par son père Jean-Jacques Ziegler, négociant, né en notre ville le 16 mai 1775 (de Jean-Jacques Ziegler, tonnelier, et d'Elisabeth Wolf), qui alla s'établir à Langres, où il épousa la veuve de son patron, Victoire-Suzanne Casson, veuve Dutailly.

Voici la notice que Larousse consacre à ce peintre, qui se rendit notamment célèbre par la décoration de l'église de la Madeleine, à Paris:

ZIEGLER (Jules-Claude), peintre français, né à Langres en 1804, mort à Paris en 1856 (*sic*). Lorsqu'il eut achevé ses études à Nancy, il se rendit à Paris pour y apprendre le droit. Mais la jurisprudence avait pour lui beaucoup moins d'attrait que les sciences physiques et naturelles et le dessin; aussi suivit-il avec moins d'assiduité les cours de droit que ceux de la Sorbonne et du Jardin des plantes et se fit admettre, en 1825, dans l'atelier de Heine. C'est alors que s'éveilla en lui la vocation artistique avec une telle vivacité qu'il résolut de s'adonner entièrement à la peinture. Toutefois, comme son père exigeait de lui qu'il terminât son droit, il prit son diplôme de licencié en 1826, puis obtint de sa famille d'étudier la peinture pendant 18 mois, en promettant d'abandonner la palette pour le barreau si, au bout de ce temps, il n'avait pu acquérir un talent remarquable. Ziegler devint alors élève d'Ingres et fit des progrès rapides; mais une ophthalmie, causée par un excès de travail, vint interrompre ses études, et lorsqu'il eut recouvré la vue, lorsque le délai de 18 mois fut expiré, son père jugea qu'il devait renoncer aux arts, puis lui retira sa pension pour le forcer à revenir auprès de lui. Le jeune artiste n'hésita point à tenter les rudes épreuves d'une vie précaire pour suivre sa vocation et demanda des ressources à son pinceau. Il parvint à vendre quelques tableaux qui décelaient un certain talent, partit en 1830 pour l'Italie, visita ensuite l'Allemagne et les Pays-Bas, et revint à Paris après avoir beaucoup étudié et beaucoup appris. Une *Vue de Venise*, achetée par Louis-Philippe, une *Scène de la vie de Henri IV*, exposée en 1832; un beau portrait du *Cardinal Montalte;* le *Doge Foscari rentrant dans son palais après son abdication* et surtout *Giotto dans l'atelier de Cimabue*, qui figurèrent au Salon de 1833, mirent tout à coup Ziegler en évidence et commencèrent sa réputation. Ce dernier tableau, aussi

remarquable par la correction du dessin que par la vigueur de l'exécution et la solidité de la couleur, fut acquis par l'Etat pour le Musée du Luxembourg. Il en fut de même du *Saint Luc peignant la sainte Vierge*, qui parut au Salon de 1834, en même temps qu'un *Saint George terrassant le Dragon*, acheté par le musée de Douai. Peu après, Ziegler reçut du gouvernement la mission d'aller étudier en Allemagne les procédés employés dans la fabrication des vitraux et de la porcelaine.

De retour en France, il exécuta pour la princesse Marie de charmants dessins représentant au trait des sujets tirés du poème d'*Eloa* d'Alfred de Vigny, puis peignit pour le musée de Versailles les portraits du *Connétable de Sancerre* et du *Maréchal Kellermann* (1835). A cette époque, Paul Delaroche venait d'être chargé d'exécuter toutes les peintures de l'église de la Madeleine, à Paris, et s'était rendu en Italie pour y faire les études nécessaires à cet immense travail. Un jour, le ministre de l'intérieur, M. Thiers, s'étant trouvé avec Ziegler, lui demanda quel était le sujet qui lui paraissait le mieux convenir à l'immense coupole de la nouvelle église. L'artiste lui exposa ses idées et lui remit peu après l'esquisse de la composition qu'il avait conçue. Cette esquisse plut tellement au ministre que, quelques jours après, Ziegler était chargé de l'exécution de la coupole. A cette nouvelle, Paul Delaroche accourut de Rome, réclama la peinture de la coupole, fit appuyer ses réclamations par son beau-père Horace Vernet, qui s'adressa à Louis-Philippe, et bientôt après Ziegler fut appelé auprès du roi, qui lui demanda de renoncer à la commande faite par M. Thiers. Le jeune artiste refusa et par ce refus mécontenta vivement Louis-Philippe, qui ne pensa pas pouvoir user de son autorité pour vaincre son obstination, mais qui ne la lui pardonna jamais. Ziegler se mit donc à l'œuvre et, après trois ans de travail, il put mettre en 1838, sous les yeux du public, l'immense peinture dans laquelle il a représenté la Madeleine aux pieds du Christ, les apôtres, les martyrs, les héros et les plus puissants défenseurs du christianisme. Bien que cette colossale composition fut loin d'être sans défauts, la critique s'accorda pour reconnaître la bonne ordonnance des groupes dessinés et peints avec beaucoup de talent, l'harmonie de la couleur et le grand effet de l'ensemble. La croix d'honneur fut la récompense bien méritée de l'habile et laborieux artiste, qui pendant plusieurs années dut cesser de peindre pour reposer sa vue fatiguée et déformée par un continuel travail sur une surface concave. Il alla fonder alors

près de Beauvais, à Voisinlieu, une fabrique de poterie pour laquelle il dessina des vases aussi nouveaux que gracieux, aussi remarquables par l'élégance des formes que par la perfection de l'exécution et qui sont connus sous le nom de poterie de Ziegler. Il reprit ensuite ses pinceaux, et exécuta plusieurs tableaux d'histoire; mais ces tableaux, qui ne pouvaient guère être acquis que par l'État, restèrent presque tous dans son atelier, et, comme Louis-Philippe lui avait gardé rancune de son refus, il ne put obtenir aucune commande du gouvernement. Profondément découragé, l'artiste cessa presque entièrement de peindre et passa la plus grande partie de son temps à la campagne, près de Langres. En 1854, il accepta la direction de l'Ecole des Beaux-arts de Dijon, dont il ne tarda point à se démettre. Il était revenu à Paris pour y achever une *Immaculée conception*, lorsqu'il mourut. Ziegler tient une place distinguée parmi les peintres français de la première moitié de notre siècle. « Son dessin, dit M. de Saint-Ferjeux, est généralement très correct, son exécution large et pleine d'énergie; sa couleur rapelle souvent les peintures de l'école espagnole; ses tableaux se font généralement remarquer par une disposition harmonieuse et pleine de goût; mais son exécution, qui convenait surtout pour la peinture monumentale, pèche quelquefois par le manque de finesse et de détails. De toutes ses qualités, celle qu'il possédait à un degré le plus éminent, c'était le goût. Il avait le sentiment des proportions, des formes, à un degré extraordinaire ». Outre les tableaux déjà mentionnés, nous citerons de lui: *Daniel dans la fosse aux lions* (1838), œuvre fort remarquable; la *Vierge aux neiges*, une de ses plus belles productions (1844); *la Rosée répandant ses perles sur les fleurs* (1844); la *Vision de Jacob* et *Judith aux portes de Béthulie* (1847), au musée de Lyon; les *Pasteurs de la Bible*, au musée de Dijon; une belle tête de *Léda; une Assomption; Charles-Quint, devenu moine, renvoyant son portrait avec les insignes de l'empire*, à Londres; *Henri II et Diane de Poitiers; Agnès Sorel et Charles VII;* le *Cardinal Gighi faisant des excuses à Louis XIV*, au musée de Versailles; *Saint Dominique* et *Sainte Catherine*, excellent tableau que possède l'église d'Ouge; *le Congrès d'Amiens;* le portrait du *Marquis de Coislin*, etc. On lui doit encore quelques ouvrages: *Etudes céramiques, recherches des principes du beau dans l'architecture, l'art céramique et la forme en général; théorie de la coloration des reliefs* (Paris, 1850, in-8°); *Traité de la couleur et de la lumière* (Paris, 1852, in-8°); *Compte rendu de la photographie à l'Exposition de 1855* (Dijon, 1855, in-8°);

enfin, un atlas in-f°, contenant les dessins lithographiés des plus beaux vases qu'il a fait exécuter dans sa fabrique de Voisinlieu.

Cet artiste est issu d'une autre famille Ziegler que les N°s 31 et 35 du présent travail, qui a pour auteur Philippe Ziegler, maître d'école, originaire de Worms, lequel s'établit à Mulhouse vers 1570 et dont la descendance subsiste encore de nos jours. Claude-Jules Ziegler, ci-dessus, fait partie de la branche aînée, issu de Jacques Ziegler, second fils de Philippe.

La branche cadette est issue d'Ottmar Ziegler, le plus jeune frère de ce Jacques, et sa descendance existe également encore, connue sous le nom des Ziegler-Kœchlin et a fourni, à son tour, un artiste-peintre de talent, CHARLES ZIEGLER, né en notre ville, le 22 octobre 1827, et mort en Algérie en 1902. Notre notice ne s'occupant pas des peintres nés après le premier Empire, nous n'avons pu lui consacrer de notice. En réalité, il fait partie des artistes modernes et son œuvre est connu.

54.

PIERRE HARTMANN, peintre, né à Mulhouse, le 28 novembre 1805, de Pierre Hartmann (1777, † 1844), boulanger, et d'Anne-Elisabeth Lambert (1775, † 1848), embrassa d'abord la profession de son père, qu'il abandonna ensuite pour se vouer à l'art. Neveu du peintre Jean-Henri Lambert (N° 38), c'est certainement chez ce dernier qu'il aura pris goût à la peinture et reçu les leçons nécessaires.

Aux expositions organisées par la Société industrielle en 1836 et en 1838, Pierre Hartmann exposa, la première fois, le *Massacre des Janissaires*, copie d'après Horace Vernet; la seconde fois, deux tableaux à l'huile représentant un *Intérieur de famille* et *Un chien*. Il existe de lui un tableau au Musée de Bâle, ce qui prouverait que son talent d'artiste était réel.

Pierre Hartmann eut trois femmes : Thérèse Schweighofer (1810, † 1846), Marguerite-Madeleine Frœhlich (1826, † 1850) et Anne-Marthe Kunzelmann (née en 1816), dont il eut neuf enfants, qui ont laissé de la descendance mâle, résidant en Amérique. Il mourut en 1882.

55.

Daniel Eck, peintre, naquit à Mulhouse, le 20 décembre 1807, de Daniel Eck (1775, † 1866), graveur industriel, et d'Anne-Elisabeth Benner.

Comme ses deux frères qui suivent, Daniel Eck se voua à la carrière artistique et fit ses premières études à Paris. Parmi les œuvres connues de lui, nous citerons deux portraits à l'huile de Mlle E., ayant figuré, en mai 1836, à l'exposition des produits de l'industrie alsacienne organisée par la Société industrielle de Mulhouse. (Catalogue, page 23). L'un de ces portraits, qui représentait sa sœur, Mlle Elisabeth Eck (1813, † 1840), qui épousa, en 1837, M. Charles Herrmann, se trouve aujourd'hui entre les mains de M. Daniel Herrmann, à Paris, neveu de l'artiste[1].

Daniel Eck mourut célibataire, dans sa trente-neuvième année, le 20 juin 1846, au Hirtzbach, près Mulhouse, au domicile de ses parents.

56.

Frédéric Eck, peintre à Paris, frère du précédent, naquit à Mulhouse, le 10 mars 1810.

Nous n'avons que peu de détails sur son œuvre. M. Camille Schlumberger reproduit dans ses *Portraits Mulhousiens* les toiles suivantes :

---

[1] Renseignement obligeant de M. Edouard Benner, notre excellent confrère du Musée historique, apparenté à cette branche de la famille Eck.

Portraits de Gaspard Baumgartner (1790, † en Suisse 1875) et de sa femme Honorine Alègre (née à Bolbec en 1804, † au Havre en 1887);

Portrait de Georges Zipélius (1808, † 1890), artiste-peintre, fils de Jean-Philippe Zipélius et d'Elisabeth Læderich (pl. *Divers*).

Frédéric Eck mourut à Paris, en 1860.

57.

Jean-Jacques Eck, professeur de dessin et artiste-peintre, naquit, à Mulhouse, le 24 juin 1812, et y mourut le 28 janvier 1887. Il était le plus jeune frère des précédents, et épousa, le 8 juillet 1846, Sophie-Adèle-Louise, fille d'Auguste Huguenin, constructeur-mécanicien, et d'Annette Cornetz, qui lui donna une fille, mariée à M. Edouard Kœchlin, chimiste, à Barcelone.

Jacques Eck a été, pendant de longues années, professeur à l'Ecole de dessin et dans les écoles supérieures de notre ville, et a contribué pour une large part au développement du goût artistique à Mulhouse. Parmi les nombreux élèves qu'il a formés, nous citerons les frères Jean et Emmanuel Benner. Peu d'années après la guerre il prit sa retraite.

Il a laissé un certain nombre d'œuvres d'un réel mérite, parmi lesquelles le portrait de M. Emile Dollfus, maire de 1843 à 1848, qui figure dans la grande salle du conseil, à l'Hôtel de ville, un portrait d'Auguste Stœber et une vue de la chapelle Saint-Jean, conservés au Musée historique. Deux de ses toiles, dont un portrait de M. Pellerin, ancien professeur de dessin à Mulhouse, figurent au Musée des Beaux-Arts.

Aux expositions de la Société industrielle des années 1836 et 1838, Jacques Eck est mentionné au catalogue pour six portraits.

Il mourut en 1886.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ANCIENS PEINTRES MULHOUSIENS.

LES ANCIENS PEINTRES-VERRIERS DE MULHOUSE.

Nous arrêtons ici notre travail sur les anciens peintres mulhousiens, le cadre que nous nous sommes tracé ne comprenant que les artistes nés jusqu'au début de la période française de notre ville. Nous laissons à plus qualifié que nous le soin de compléter cette notice par la nomenclature de la pléiade si intéressante des peintres indigènes modernes, c'est-à-dire de ceux qui ont vu le jour au XIXe siècle, et dont l'œuvre est si remarquable à tant de titres.

Pour terminer, voici une liste des anciens peintres-verriers de Mulhouse, dont les documents d'archives font mention. Nous regrettons de ne pouvoir donner sur eux autre chose que de courtes notes; malheureusement les renseignements sur leur œuvre font à peu près défaut. D'ailleurs, cette liste de noms est elle-même nécessairement incomplète.

1.

Michel Rübler, verrier, figure au livre des bourgeois reconstitué, en 1552, après l'incendie de l'Hôtel de ville. Il vivait encore en 1572.

2.

Jean Reinhart, peintre-verrier, vit à Mulhouse en 1571.

3.

David Füeger, verrier, prend chez lui, en qualité d'apprenti, en 1572, Thiébaut Schmerber, fils de Mathias Schmerber, hôtelier de la Demi-Lune.

4.

ANDRÉ SCHMIDT, verrier, délivre en 1575, un certificat d'apprentissage à Jean Muller, fils de Jean Muller, bourgeois de Mulhouse, qui a appris le métier chez lui. Il avait pour femme Anne Kiechler, qui lui donna plusieurs enfants.

5.

MÉDARD ZETTER[1], peintre-verrier, né vers 1565, † 1622, fils de Pierre Zetter, tanneur, épousa, en 1589, Madeleine Birr, dont il eut neuf enfants, parmi lesquels deux fils qui devinrent également peintres-verriers.

6.

PIERRE ZETTER, peintre-verrier, fils du précédent, né en 1597, † en 1671, est mentionné comme célèbre dans son art dans les notes laissées par le bourgmestre Jacques Ziegler (v. Mieg, t. II, p. 213). Il existe de lui une série de vitraux et de dessins de vitraux. Le magistrat le chargea de la décoration de diverses fenêtres à l'Hôtel de ville et à l'église des Franciscains (en 1634, 1641, 1666). Il exécuta aussi des verrières pour les poêles de tribus. Il avait pour femme Catherine Gschworner; ses deux fils n'embrassèrent pas sa carrière.

7.

JEAN ZETTER, peintre-verrier, né en 1603, † avant 1674, frère du précédent, fut chargé avec lui par le magistrat de divers travaux de son art. Il fut l'auteur, en 1639, de trois fenêtres de la petite salle du conseil (aujourd'hui la grande salle des archives).

---

[1] Consulter au sujet de cet artiste et des suivants du nom, les *Tableaux généalogiques de la famille Zetter*, parus en 1894.

Ce fut cet artiste qui planta, en 1626, le fameux tilleul sur la place de la Concorde, arbre géant mentionné par nos anciens chroniqueurs. De sa femme, Barbe Bonenstengel, il eut sept enfants, parmi lesquels deux fils, peintres-verriers comme lui (v. ci-dessous), et une fille, Barbe, qui épousa Jean Hübner, originaire de la Saxe, premier de son nom, à Mulhouse, et peintre-verrier de renom.

8.

JÉRÔME WILD, verrier, fils du greffier-syndic mulhousien Jean Wild, de Montbéliard. Né sans doute dans cette dernière ville, il vint avec son père à Mulhouse, où il épousa, en 1644, Anne Eglinger, dont il eut plusieurs enfants.

En 1645, il fut chargé de la confection de nouvelles fenêtres à l'Arsenal.

9.

MÉDARD ZETTER, peintre-verrier, fils de Jean (N° 7), est né en 1628. Il prit son congé d'ici en 1654 et alla s'établir à Neustadt (Palatinat), où il se maria. En 1673, il revint à Mulhouse, où il mourut avant 1679. Nous n'avons retrouvé aucune trace de son art.

10.

JEAN ZETTER, peintre-verrier, né en 1637, † en 1721, était fils de Jean Zetter (N° 7). A côté de sa profession, il exerça les fonctions de *Constabler* ou de directeur de l'armement de la ville. En cette qualité, il fut chargé par le magistrat de dresser, en 1697 un plan des pierres-banales du territoire de la ville libre, qu'il compléta, en 1701, par l'adjonction de dessins de châteaux et de constructions intéressantes des environs. Ce travail est conservé aux archives municipales et lui valut une gratification. M. Franz Anton Zetter, de Soleure, possède de lui un vitrail du bourgmestre Pierre Zetter.

11.

Louis Stamm, le jeune, verrier, né en 1639, † en 1676. Il était le fils de Louis Stamm et de Catherine Rauber. Marié, en 1667, à Elisabeth Steinbach, d'Illzach, il en eut un fils qui fut le dernier de cette lignée. Oeuvre inconnu.

12.

Jean Hübner, peintre-verrier, originaire de la Saxe, vint à Mulhouse en 1648 et y épousa, deux ans après, Barbe Zetter, fille du peintre-verrier Jean Zetter (N° 7), dont il eut cinq enfants, dont quatre fils, tous verriers. Parmi la descendance de ceux-ci figurent encore plusieurs générations de verriers, mais nous doutons fort qu'ils aient été autre chose que de simples vitriers. L'art du peintre-verrier était à peu près éteint chez nous au xviiie siècle.

Jean Hübner exécuta, en 1669, quelques travaux à l'église des Franciscains, pour le compte du magistrat. Il mourut en 1692.

13.

Jean Hœlting, peintre-verrier, originaire de Niederwesel, s'établit à Mulhouse en 1678, mais il mourut déjà deux ans après, le 8 avril 1680, à l'âge de trente ans.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ANCIENS PEINTRES-VERRIERS.

TRÉSOR DES CLARISSES

FLORINS APPARTENANT AU MUSÉE

II.

LE TRÉSOR

DE

l'ancien couvent des Clarisses, de Mulhouse

PAR

G.-A. SCHOEN.

Au mois de juin 1906, au cours de travaux de construction, exécutés au n° 14 de la rue Sainte-Claire, la pioche d'un maçon, creusant des fondations, rencontra un petit pot-tirelire qui se brisa et laissa échapper une quantité de pièces d'or. L'homme ne se rendit pas compte de la nature de ces monnaies qu'il considéra comme des jetons; toutefois il creusa avec plus de précaution et trouva une seconde tirelire qu'il retira intacte et dont le contenu était formé de pièces semblables aux premières.

Toutes ces monnaies d'or, méconnues, furent entassées au bord de la rue voisine et laissées là jusqu'à l'arrivée du contremaître. On raconte que, pendant ce temps, il en disparut un certain nombre que prélevèrent des passants et même que des maçons s'amusèrent à en rejeter dans le mortier du mur en construction en disant : « Lorsqu'on

démolira celui-ci, il faudra aussi qu'on trouve quelque chose ».

Le contremaître arriva et ne reconnut pas davantage le métal précieux. Il fit cependant transporter la trouvaille dans sa cahute pour la montrer à l'architecte. Celui-ci, à son tour, chose incroyable, ne vit là que des jetons sans valeur et, le propriétaire étant survenu, il les lui montra, disant en riant : « Voulez-vous des pièces d'or? En voici des tas! »

Le propriétaire ne fut pas plus clairvoyant que les autres. Il prit une poignée de ces pièces et en distribua à des amis, comme curiosités. Ce n'est que le soir de ce même jour qu'un marchand israélite, plus avisé, se rendit compte de la valeur de ces monnaies et donna l'éveil au propriétaire qui se mit, un peu tard, à la recherche des pièces égarées ou distribuées.

Il eut, par la suite, un procès à soutenir contre son voisin qui lui contestait la propriété de la trouvaille, le mur sous lequel elle avait été faite étant mitoyen. Le tribunal donna gain de cause au premier qui dut ensuite désintéresser le maçon qui avait fait la trouvaille. La loi, en effet, accorde, dans des cas semblables, la moitié à l'*inventeur,* l'autre moitié revenant au propriétaire du terrain.

Le Comité du Musée historique, informé dès la première heure, n'avait pas manqué de se mettre immédiatement en campagne pour acquérir le trésor.

Il multiplia les démarches auprès de son détenteur; mais, malgré tous ses efforts, malgré les larges offres que lui permit de faire le concours de généreux concitoyens, il ne put arriver à ses fins et se heurta à un mauvais vouloir obstiné. Cette collection, d'un intérêt si exceptionnel pour l'histoire locale, passa le Rhin et est définitivement perdue pour Mulhouse.

Il ne nous en est revenu que quelques pièces, de celles qui avaient été prélevées par des amateurs inconnus et qui furent acquises, par la suite, de seconde ou de troisième main.

Heureusement que nous avons pu examiner à loisir le trésor, avant sa regrettable vente à l'étranger, et noter minutieusement la description de chaque pièce. Nous en donnons, ci-après, la liste entière et l'on sera surpris, en la parcourant, du nombre considérable de variétés que renfermait ce dépôt. Sur un total de 141 pièces, il ne se rencontre qu'une quinzaine de doubles.

Doit-on admettre que cette variété de types soit due à la diversité d'origine des Clarisses et qu'elle permette de définir jusqu'à un certain point les nationalités des religieuses composant la communauté ? M. le chanoine Winterer, auquel cette supposition a été soumise, objecte que les Clarisses, étant un ordre mendiant, ne devaient pas apporter de dots. Il se demande si ce trésor ne serait pas plutôt un dépôt confié par une autre communauté, par exemple celle de Schœnensteinbach qui, vers la fin du XIVe siècle, dut brusquement quitter son couvent.

Toutes les pièces de la trouvaille sont des florins d'or, du poids moyen de 3,50 grammes et généralement de conservation parfaite. Plus d'un tiers en est frappé au type florentin, avec le grand lis, à l'avers, et Saint Jean-Baptiste, au revers (voir No 128 de la description). Cette monnaie de Florence, à laquelle le *florin* doit son nom, eut une vogue énorme au XIVe siècle et fut imitée dans la plupart des pays. Notre liste descriptive en fournit des exemplaires de divers archevêchés des bords du Rhin, du Palatinat, de Bohême, de Silésie, de Hongrie, etc. En France, on en frappa également, sous le règne de Jean-le-Bon, ne différant de notre No 128 que par le mot FRANTIA substitué à FLORENTIA.

L'étude de ces florins permet de placer la date de

l'enfouissement peu après 1390, car, parmi les nombreux florins de Mayence, Conrad de Weinsberg, qui fut évêque de 1390 et 1396, n'est représenté que par un seul exemplaire du florin de Bingen et par deux autres seulement du florin de Hœchst. Remarquons que les historiens ne sont pas entièrement d'accord pour la date d'accession au trône archiépiscopal de Conrad et que le *Allgemeines historisches und geographisches Lexikon,* de Bâle, IIe édition, 1729, indique 1388, au lieu de 1390[1].

D'autre part, les florins du Palatinat semblent tous appartenir au règne de Ruprecht Ier, mort en 1390.

Enfin la série hongroise, assez nombreuse, se termine par un unique exemplaire du florin de Sigismond qui régnait depuis 1387.

En un mot, toutes les dates corroborent celle de 1390 comme époque probable de la mise en terre du trésor.

D'après le plan de Merian, le lieu de la trouvaille correspondait à l'ancien jardin du couvent. Les tirelires étaient enterrées à une faible profondeur, à moins d'un mètre au-dessous du niveau du sol actuel.

Quant aux causes de l'enfouissement, elles nous restent inconnues. La fin du XIVe siècle fut pour Mulhouse une époque de calme relatif qui ne paraît pas justifier une mesure de ce genre. En nous reportant au *Cartulaire de Mulhouse,* nous ne trouvons que les mésintelligences passagères qui, en 1397, amenèrent l'empereur Wenceslas à retirer aux bourgmestre, conseil et bourgeois de Mulhouse les droits, franchises et grâces dont ils étaient en possession. Cette mesure fut rapportée dès avril 1398.

---

[1] Nous devons noter que deux de ces florins qui se trouvent au Musée historique ont été acquis de seconde main et que leur origine n'est par suite pas attribuable avec une certitude absolue à la trouvaille de la rue Sainte-Claire.

Il en est de même du troisième, décrit sous le No 39.

L'enfouissement du dépôt nous semble, pour les motifs indiqués plus haut, avoir été antérieur à ces événements.

Au surplus, l'usage était général, à cette époque, d'abriter des sommes importantes au moyen de cachettes et il n'est pas indispensable de trouver une agitation particulière coïncidant avec l'enfouissement.

Quoi qu'il en soit, la personne qui cacha les tirelires si richement garnies a dû mourir avec son secret et le précieux dépôt, enterré à deux pas d'une rue fréquentée, resta ignoré pendant plus de cinq siècles.

Description des monnaies venues à notre connaissance composant le trésor des Clarisses.

(Toutes les pièces sont en or et ont un poids moyen de 3,50 grammes.)

Cologne

Engelbert II de la Mark (1364-1369)

1. × ENGILB' — RL'CS : COL' Lis. — *Rev.* · S · IOHA — NNES · B · ♔ St-Jean-Baptiste.

Frédéric, comte de Saarwerden (1370-1414)

2. × FRIDRIC — ARCEPSCO. Buste sur deux écus, sous un dais gothique.— *Rev.*✠SACRI : IMPEII : PER : ITALARCII. Ecu dans un hexalobe : Cologne et Trèves.

   (La fin de la légende est l'abrégé de PER ITALIAM ARCHICANCELLARIVS.)

3. ✠ FRIDRC — ARCEPSC. — *Rev.* ✠ SACRI — IMPEII : PERITALARCAI. Mêmes types.

4. FRIDRIC — ARCEPSCO. — *Rev.* ✠ SACRI : IMPEII : PEB : ITALABCAIIC. Mêmes types.

Bonn

5. FRIDICVS — ARCEPSCOL ! St Jean-Baptiste. Annelet entre les pieds. — *Rev.* · MONE · — · TABVR · — · ENSIS. Grand écu avec écu à l'aigle en cœur, dans un trilobe renfermant un écu dans chaque lobe.

6. Même pièce, sauf un aigle (au lieu d'un annelet) entre les pieds du Baptiste.

   (Musée historique. — Exemplaire usé. — Voir la planche).

7. Comme la précédente, mais, au revers, la légende commence par · MIONE ·.

8. HRIDRI' — ARAPSA. Buste sur deux écus, sous un dais gothique. — *Rev.* ✠ SAARI ⁎ IMPAI · MONATABVNANS. Ecu dans un hexalobe, parti Cologne et Trèves.

Riel

9. HRIDIAS — ARAPSA ▲. Buste de saint crucigère, de face, au-dessus d'un écu à l'aigle bicéphale, dans un portique gothique. - *Rev.* ✠ SAARI · IMPAI · MONATARIL. Ecu parti, de Cologne et de Trèves, dans un hexalobe.

10. P (pour H) RIDIAS — ARAPSA ▲ — *Rev.* ✠ SAARI · IMPARI · MONATARIL. Mêmes types que le précédent.

11. HRIDIAS, etc., comme le précédent; mais autres coins.

12. HRIDIAS — ARAPSA ▲. — *Rev.* SAARI · IMPAI · MONATARIL ᒉ. Mêmes types.

13. HRIDIAS — ARAPSA ▲ - - *Rev.* SAARIIMPAI · MONA-TARILAN. Mêmes types.

14. · HRIDIA' — ARAPSA ▲ — *Rev.* SAARIIMPAI · MONA-TARILN. Mêmes types.

Deutz

15. HRIDIAS — ARAPSA ▲ — *Rev.* SAARII · IMPAI · MONATATVII. Mêmes types.

16. · — HRIDIAS — ARAPSAOL ⁝ S[t] Jean-Baptiste. — *Rev.* MONA — TATVI — AIANS. Même type que le 5.

Eltville (Rhingau)

Florin frappé par l'archevêché de Mayence pendant la vacance du siège, après la mort de l'archevêque Henri de Wirneburg (1353) :

17. [H] LORI· — ALTAV (Les premières lettres sont écrasées). Lis. — *Rev.* · S · IOhA — NNIS · B (objet indistinct) S[t] Jean-Baptiste.

Mayence

Gerlach, comte de Nassau (1346-1371).

18. ✠ GARL' — AR ⁝ APS ⁝ Lis. — *Rev.* (Roue de Mayence) — S · IOHA — NNAS · B · (Aigle). S[t] Jean-Baptiste.

19. Comme le précédent, sauf, au revers : · S · IOHA — HHH · S · B · (Aigle).

(Musée historique. — Voir la planche.)

20. ✠ CHRL — AR: HPS: Lis. — *Rev.* (roue) · S · IOHA — HHHS · B · (Aigle bicéphale). S[t] Jean-Baptiste.

21. ✠ CERL — AREPS, Lis. — *Rev.* Le même.

22. ✠ CHRL — ARHPS. — *Rev.* · S · IOHA — HHHS · B · (Aigle bicéphale). Mêmes types, mais le Baptiste est accosté d'une roue (Mayence), à sa droite, et d'un lion (Nassau), à sa gauche.

23. ✠ CHRL — ARHPS. — *Rev.* : S : IOHA — HHHS · B. (Aigle monocéphale). Mêmes types, mais le Baptiste est accosté, à sa droite, d'un lion de Nassau tourné à droite, et d'une roue (Mayence) à sa gauche.

24. ✠ CHRL — ARHPS. — *Rev.* · S · IOHA — HHHS B (roue). Mêmes types, S[t] Jean-Baptiste. Sans accostements.

Adolphe de Nassau (1379-1390)

25. ADOLHVS · A — RHPS · MOG: Evêque sur un trône gothique au-dessus d'un petit écu au lion. — *Rev.* ✠ ADOLP : HPSPI : AMINISTTHCI. Ecu à la roue dans un trilobe à angles saillants.

26. ✠ ADOLP : HPSPI : AMINISTTHCI. Ecu à la roue dans un trilobe. — *Rev.* · S · MIRTIN — VS · ARHPS. Evêque nimbé sur un trône gothique. A ses pieds, écu au lion.

27. Même pièce, sauf HCII à la fin de la légende de l'avers. Frappe défectueuse rendant illisible une partie des légendes.

(Musée historique. — Voir la planche.)

28. Comme la précédente (27), mais sans point après VS, au revers.

29. ✠ ADOLH' : EP' : SPI' : AMINISTT · ECH (un peu de double frappe sur les six dernières lettres). — *Rev.* S · HIRTIN' — VS : AREP' S. Mêmes types.

Bingen

Adolphe de Nassau (1379-1390)

30. ADOLPVSA — REPSMOG' — Evêque sur un trône gothique. A ses pieds, écu au lion. — *Rev.* MONETA : OPIDI · PINOWENSIS. Ecu à la roue dans un trilobe à angles saillants.

31. ADOLPVS — ARPSMOG: — *Rev.* ✠ MONETA : OPIDI ∘ PINOVENSIS. Mêmes types.

32. ADOLVSAR — EPIS · MAGH · S[t] Jean-Baptiste. — *Rev.* · MONE · — · TAPIN · — · VESIS · Grand écu à la roue dans un trilobe à angles saillants, dont chaque lobe renferme un petit écu.

(Musée historique. — Voir la planche.)

Conrad II de Weinsberg (1390-1396)

33. CORAD : AR — EP'∘ MOGVT' S[t] Jean-Baptiste; entre ses pieds, un aigle. — *Rev.* · MONE — TAPIN — GESIS · Grand écu à la roue (Mayence), dans un trilobe à angles saillants dont chaque lobe renferme un petit écu.

(Musée historique. — Voir la planche.)

Hœchst

Adolphe, comte de Nassau (1379-1390)

34. ADOLPVSA — REPSMOG'. Evêque sur un trône gothique. A ses pieds, écu au lion. — *Rev.* MONETA : OPDI · IN HOESTEIN. Ecu à la roue dans un trilobe à angles saillants.

35. ADOLPVS — ARPSMOG' — *Rev.* ✠ MONETA · OPIDI · INHOESTEN. Mêmes types.

(Musée historique.)

36. Variété : Avers du n° 34 et revers du n° 35.

(Musée historique. — Voir la planche.)

37. ADOLPVS — ARPSMOG' · — *Rev.* ✠ MONETA : OPDI · INHOESTEIN. Mêmes types.

Conrad II de Weinsberg (1390-1396)

38. ČORĀD'◦ ĀR — ĚP'⁑ MOGVT St Jean-Baptiste; entre ses pieds, un aigle. — *Rev.* · MONE — TĀ × IN° — hOEST. Trilobe coupant la légende, avec un écu dans chaque lobe; au centre, grand écu à la roue (Mayence).
(Musée historique. — Voir la planche.)

39. Variété du florin précédent avec, au revers : TĀ ⁑ IN°
(Appartient à Mme Kleinknecht.)

Trèves

Cuno von Falkenstein (1362-1388)

40. ✠ CONOĀ — REPSTR. Lis. — *Rev.* · IOHĀ — NNES · B · (Aigle bicéphale avec écu à la croix, en cœur). St Jean-Baptiste.

41. ✠ CONO ⁑ ĀRChIEPS ⁑ TREVERēN. Ecu dans un octolobe. — *Rev.* · S · IOHĀ — NNES · B · (Clefs en sautoir.) St Jean-Baptiste.

42. (Clefs en sautoir) CONO ⁑ ARChIEPS ⁑ TREVEREN. Ecu dans un trilobe. — *Rev.* S · IOHA — NNES · B · (Clefs en sautoir.) St Jean-Baptiste.

43. CVNOARE — PSTREVN. St Pierre sous un portail. — *Rev.* (Clefs en sautoir) SACRI IHPERI · PERGALA. Ecu dans un trilobe.

La fin de cette légende et des variantes qui suivent doivent se traduire par PER GALLIAM [ET REGNUM ARELATENSE] ARCHICANCELLARIVS.

44. CONOĀREP — VSTREVEN. — *Rev.* (Clefs en sautoir) SĀCRIIHPERIIPER : GĀLLĀS. Mêmes types.

45. · CVNOĀR — EPSTRE. Saint Pierre sur un trône gothique. A ses pieds, deux petits écussons. — *Rev.* ✠ SĀCRIINPEII · PERGĀLLĀRC. Ecu parti, Cologne et Trèves, dans un hexalobe.

46. × CONOĀR — EPSTRE · — *Rev.* ✠ × SĀCRIINPERII : PEBGĀLLĀRCI. Mêmes types que 45.

47. Même pièce.

48. · ᗅVℕO : ᗅR -- ᗴPSTRℕ. S[t] Pierre sur un trône. Ecu de Falkenstein à ses pieds. — *Rev.* ✠ SᗅC IIHPᗴRII : PᗴRGᗅLᗅ. Ecu dans un hexalobe.

49. ᗅVℕOᗅR -- ᗴPSTRᗴℕ. - *Rev.* : SᗅCRIIIИPᗴRI · PᗴR-GᗅLLIᗅ. Mêmes types.

50. · ᗅVℕOᗅR -- ᗴPSTRᗴ'. S[t] Pierre sur un trône, l'écu de Trèves au cou et l'écu de Falkenstein sous les pieds. — *Rev.* (Ecu) SᗅCRIIIMPᗴRII : PᗴRGᗅLL. Même type de revers.

51. Même pièce.

52. Même pièce.

53. Même pièce.

54. Var. de coins. La légende à l'avers se termine par TRᗴZ.

55. Même pièce.

56. Même pièce.

57. Même pièce.

Trèves (et Cologne)

58. ✠ ᗅOℕO : ᗅREPVS : TREVERE'SIS. Ecu de Cologne et de Trèves dans un hexalobe. — *Rev.* ᗅOᗅDIVT' — DIII · ᗅOLOℕ. Buste crucigère sur l'écu de Falkenstein, sous un dais gothique.

59. Comme 50.

60. ᗅOℕO : ᗅREP — VS : TREVEℕ'. S[t] Pierre assis sur un trône; petit écu à ses pieds (Falkenstein). — *Rev.* (Clefs en sautoir) ᗅDMIℕℕISTRᗅTOR : ᗴᗅᗅᗴ : ᗅOLO. Ecu dans un octolobe.

61. ᗅVℕO : ᗅREP — VS : TREVERE. S[t] Pierre sous un portique; sous ses pieds l'écu de Falkenstein, entre des rangées de perles. — *Rev.* ✠ VIᗅᗅRII : EᗅᗅLESIE : ᗅOLOℕIᗴℕ. Ecu surmonté de deux clefs en sautoir, dans un hexalobe.

62. ✠ ᗅOℕO : ᗅRᗴPVS : TRᗴVᗴRᗴℕSIS. Ecu parti, Cologne et Trèves, dans un hexalobe. — *Rev.* VIᗅᗅRII · E — ᗅᗅᗴ : ᗅOLO' Buste de saint crucigère, sur l'écu de Falkenstein, sous un dais gothique.

63. Comme le précédent.

64. Comme le précédent.

Oberwesel

65. ꝖVꝖOꝖꝖRꝖ — PSTRꝖVꝖꝖ. S[t] Pierre debout sous un portail. — *Rev.* (Clefs en sautoir) SꝖꝖRI · IHPꝖRI · MOꝖꝖTꝖVS. Ecu dans un trilobe à angles saillants.

Les lettres VS (ou la lettre V), à la fin de la légende du revers, doivent se lire VꝖSꝖLIꝖꝖ ou VꝖSꝖLIꝖNSIS.

66. Même pièce.

67. Même pièce.

68. ꝖVꝖOꝖRꝖ — PSTRꝖVꝖꝖ. — *Rev.* (Clefs en sautoir) SꝖꝖRIIHPꝖRI · ꝖOꝖꝖTꝖVS. Mêmes types.

69. La même, sauf MOꝖꝖTꝖV.

Coblence

70. ꝖOꝖꝖTꝖ — ꝖOVꝖꝖS'. S[t] Pierre sur un trône gothique; à ses pieds deux petits écussons (Trèves et Falkenstein). — *Rev.* ✠ SꝖꝖRI · IꝖPꝖRI · PꝖRꝖꝖLLIꝖ. Ecu dans un hexalobe.

71. Même pièce, sauf PꝖRꝖꝖLLꝖ.

Nuremberg

Frédéric V (1372-1398), margrave de Brandebourg
et burgrave de Nuremberg

72. (Ecu) ꝖRID o DꝖI o G o BVRGI o IꝖꝖꝖRꝖꝖꝖBG. Ecu au lion dans un hexalobe. — *Rev.* o — o SOHꝖ — o — ❀ NNꝖS o (Tête de chien). S[t] Jean-Baptiste. Petit écu écartelé à son pied gauche. Dans le champ, à gauche, ❀ ; à droite, ❀.

73. : ★ : + HRID · DGI · G · BVRGI · IRRVRGSRBG. — *Rev.* ∘ S ⁝ IOHA — ИИGS ⁝ B ∘ Tête de braque. Mêmes types, sans les quintefeuilles, ni les lis du revers.

Palatinat

Ruprecht Ier, prince-électeur, duc de Bavière (1353-1390)

74. + RVPG — RT DVX Lis. — *Rev.* · S · IOHAR — ИGS : B. (Lion couronné) St Jean-Baptiste.

75. + RVPE — RT' · DVX — *Rev.* S· · IONA — RGS B · (Lion couronné). Mêmes types.

75bis. Le Musée historique possède une variété avec l'avers de 74 et le revers de 75. — Voir la planche.

76. + RVPG — RTDVX — *Rev.* · S · IOhA — ИRGS B (Lion couronné). Mêmes types.

77. + RVPG — RTDVX — *Rev.* S IONA' — HGS B · (Lion). Mêmes types.

78. + RVPE — RT ⁝ DVX — *Rev.* · S · IOHA — ИИGS · B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

79. + RVPG — RT ⁝ DVX — *Rev.* · S · IOHA — ИИGS · B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

80. + RVPG — RT ⁝ DVX — *Rev.* · IOHA — ИИGS B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

81. + RVPE — RT DVX — *Rev.* · S · IOHA — ИИES · B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

82. Comme 81.

83. + RVPE — RT · DVX — *Rev.* · S · IOHA — ИИES · B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

84. Comme le précédent; au revers, le point après S est douteux.

85. + RVPE — RT · DVX — *Rev.* · S · IOHA · — NNES · B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

86. Même pièce.

87. + RVPE — RTDVX — *Rev.* · S · IOHA — NNES · B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

88. Même pièce.

89. Même pièce.

90. Même pièce.

91. + RVPE — RTDVX. — *Rev.* · S · IOHA· — NNES B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

92. + RVPE — RT · DVX. — *Rev.* · S · IOHA — NNES B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

93. + RVPE — RT · DVX. — *Rev.* · S · IOHA — NNES B · (Empreinte de l'aigle écrasée). Mêmes types.

94. + RVPE — RT · DVX. — *Rev.* · S · IOHA — HHES · B · (Aigle monocéphale?). Mêmes types; mais dans le champ, à droite et à gauche du Baptiste, petits écus de Bavière.

95. + RVPERT : DVX : COMES PALATI : Ecu écartelé dans un octolobe. — *Rev.* · S · IOHA — NNES · B (Aigle monocéphale). S[t] Jean-Baptiste.

96. + RVPERT ⁝ DVX · CDMES PALA. Ecu dans un trilobe à angles saillants. — *Rev.* S · IOHA — HNES · B (Aigle bicéphale). S[t] Jean-Baptiste.

97. + RVPERT ': DVX : COMES PALA. — *Rev.* S · IOhA — NNES · B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

98. + RVPERT ⁖. DVX .·. COMESPAL. — *Rev.* S · IOHA — NNES B — (Aigle bicéphale). Mêmes types.

99. + RVPERT ⁝ DVX · COMESPAL. — *Rev.* S · IOhA — NNES · B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

100. + RVPERT ⁝ DVX · COMESPAL. — *Rev.* · S · IOHA — NNES · B (Aigle bicéphale). Mêmes types.

Oppenheim

101. ✠ RVPRT' ⁝ DV — XCOMS · PTLC Sᵗ Jean-Baptiste. Entre ses pieds un aigle monocéphale. — *Rev.* ∘ MONET — A · I · OPP — ENhEI ∘ Grand écu écartelé dans un trilobe à angles saillants dont chaque lobe renferme un écu.

102. ✠ MONETA ⁘ IN ⁘ OPPHNhEIN ⁘ Ecu écartelé dans un trilobe à angles saillants. — *Rev.* S · IOHA' — NES · B · (Aigle bicéphale). Sᵗ Jean-Baptiste.

103. ✠ MONETA ∴ IN ⁘ OPPENhEIN. — *Rev.* S · IOHA' — NES · B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

104. ✠ MONETA ∴ IN ⁘ OPPENhEIN. — *Rev.* S · IOHA' — HES · B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

105. ✠ MONETA ∴ IN : OPPENhEIN. — *Rev.* S · IOHA — NHES · B · (Aigle bicéphale). Mêmes types.

106. ✠ MONETA · IN · OPPENhEIN ⁘ — *Rev.* S · IOHA — NHES · B (Aigle bicéphale). Mêmes types.

Bohême

Jean de Luxembourg (1310-1346)

107. ♔ IOhES — [R ·] BOEH. Lis. — *Rev.* · S · IOHA — NNES · B · (Objet indistinct). Sᵗ Jean-Baptiste.

Hongrie

Louis Iᵉʳ (1342-1382)

108. ✠ LODOVICI · D · G · R · VNGARIE. Ecu parti, de Hongrie et de Naples, dans un hexalobe. — *Rev.* · SANTVS · LA — DISLAVSR · Roi tenant une hallebarde; à sa droite, P sur trois lis; à sa gauche, quatre lis.

109. Avers comme le précédent. — *Rev.* · SANTVSL — A — DISLAVSR · Roi tenant une hallebarde; de chaque côté trois lis.

110. Même avers. — *Rev.* · SANTVSLA — DISLAVSR · Roi tenant une hallebarde; à sa gauche, deux lis au-dessus d'une petite tête de maure.

111. ✠ LODOVICVS : DEI : GRACIA : REX. Ecu dans un hexalobe. — *Rev.* · SIOHA — NNES B ♕. S[t] Jean-Baptiste; tête de maure près du pied gauche.

112. Même pièce, sauf GRACIA et autre dessin de l'écu (cinq lis, au lieu de six, dans la partition de Naples).

113. La même que la précédente.

114. ✠ LODOV — ICI REX Lis. — *Rev.* S · IOHA — NNES B ♕. S[t] Jean-Baptiste.

115. La même, autres coins S · IOHA —

116. Comme 115.

117. Comme 115; mais au revers · B ·

118. Comme 115; mais sans ponctuation, au revers : SIOHA — NNES B ♕.

119. La même. (Conservation défectueuse.)

Marie

fille de Louis I[er] (couronnée 1382, déposée 1385 + 1392)

120. ✠ MARIE · DEI · G · R · VNGARIE. Ecu dans un hexalobe. — *Rev.* S · LADISL — AVS · RE. Le saint couronné et nimbé, tenant le globe crucigère de la gauche et une hache de la droite, debout entre deux lis.

Sigismond (1387-1437)

121. ✠ SIGISMVNDI · D · G · R · VNGARIE. Ecu écartelé de Hongrie aux 1 et 4 et à l'aigle monocéphale aux 2 et 3. — *Rev.* S · LADISL — AVS · REX. Le saint debout, de face, avec le globe dans la main gauche et la hache dans la main droite, entre deux lis.

Silésie (Liegnitz)

Wenzel (1289, † 1330)

122. WENCES — L · DVX · P. Lis. — *Rev.* IOHA — NNES · B · (Aigle de Pologne monocéphale.) S[t] Jean-Baptiste.

123. Même pièce.

124. La même, mal conservée.

125. [WE]NCES — L · DVX · P Lis. — *Rev.* · S · IOHA — NNES · B · (Aigle?) S[t] Jean-Baptiste. (Conservation défectueuse.)

126. WENCES — L · DVX · P · Lis. — *Rev.* · S IOHA — NNES · B (Aigle). Mêmes types.

127. Même pièce. Coins variés. WENCES.

Florence

128. + FLOR — ENTIA Lis. — *Rev.* S · IOHA — NNES · B (Etoile à six rais dans un cercle.) S[t] Jean-Baptiste.

Venise

Andréas Dandulo (1343-1354)

129. ANDR DANDVLO. A gauche (les lettres l'une sous l'autre) : S · M · VENETI. S[t] Marc remet au doge agenouillé la bannière dont la hampe est accostée des lettres D V X — *Rev.* SIT · T · XPE · DAT' QTV · REGIS · ISTE · DVCAT. Le Christ debout, accosté de quatre étoiles à gauche et de cinq étoiles à droite, le tout dans un ovale.

Jean Delphino (1356-1361)

130. IO · DELPhYNO, etc. Mêmes types.

André Contareni (1368-1382)

131. ΛNDR : ϿTΛRЄNO, etc. Mêmes types.

Berg-Ravensberg

Wilhelm II (1380-1408)

132. (Ecusson chevronné.) WILhЄLM · ϹOMIS DЄMONTЄI. Ecu écartelé (quatre lions à gauche) dans un hexalobe. *Rev.* — BNDIϹT : QV — IVЄNITIN. Buste couronné de face sur un écu chevronné, sous un portail gothique.

133. La même, sauf ϹOMIS · DЄMONTЄ et BNDIϹTQV —

Comté de Looz (Belgique)

Thierry (1336-1361)

134. ✠DЄORI — Ϲ'ϹOMЄS Lis. — *Rev.* S · IOHΛ -- NNЄS · B · (trace d'aigle bicéphale). S[t] Jean-Baptiste.

Salzbourg

Pilgrim von Buchheim (1365-1396)

135. ✱ PILG : RINVS · ΛRϹhIЄPISϹOPVS Ecu dans un pentalobe orné. — *Rev.* · S · IOhΛ — NNЄS · B · P · S[t] Jean-Baptiste.

136. Comme 135 (percé).

Seigneurie d'Eppstein

Eberhard I[er] (1342-1391)

137. ✱ ЄBЄRh — ΛRD'D'O Lis. — *Rev.* (de conservation défectueuse) · S · IOHΛ — NNЄS · B · (Aigle bicéphale). S[t] Jean-Baptiste, accosté, à gauche, d'un écu chevronné.

138. ✱ ЄBЄRh — ꓤRDDO Lis. — *Rev.* · S · IOHꓤ — NNES · B · (Aigle). St Jean-Baptiste, accosté à gauche d'un écu chevronné.

Duché de Bar

Robert (1352-1411)

139. ✠ ROBER — ƬVS · DVX Lis. — *Rev.* S · IOHꓤ — ИИES · B (♔). St Jean-Baptiste.

Lubeck

(La concession, en vertu de laquelle Lubeck frappa le *florenus aureus de Florencia*, date de 1339-1340. — Communiqué par M. A. Blanchet.)

140. ꓤLORЄ — LVBIC Lis. — *Rev.* · S · IOHꓤ × — NNES · B · (Aigle bicéphale). St Jean-Baptiste.

(Coll. G.-A. Schœn.)

Comtat-Venaissin. Avignon.

Jean XXII, pape (1316-1334)

141. (Deux clefs en sautoir.) SꓤИT — ⱣETRII Lis. — *Rev.* · S · IOHꓤ — ИИES · B (Tiare et bandelettes) St Jean-Baptiste.

(Appartient à un amateur anonyme.)

III.

LA CHARGE DE BOURREAU

SOUS

L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE DE MULHOUSE

PAR

EDOUARD BENNER.

D'après l'ancien droit germanique, c'était à la commune ou à la partie plaignante elle-même qu'incombait jadis l'exécution de la peine de mort prononcée par la justice criminelle. Dans certaines localités, l'usage en chargeait même le cadet des juges du tribunal, ou bien encore le plus proche parent du condamné. Plus tard, cette besogne fut confiée à un huissier ou bas-justicier. A cette époque, elle n'était pas encore considérée comme déshonorante[1]. Ce n'est que du jour où l'on dévolut la mise à mort des criminels à un fonctionnaire spécial, que l'on en constitua une charge, que s'établit dans l'opinion publique une invincible aversion pour la profession d'exécuteur des hautes-œuvres.

Le bourreau avait dans ses attributions l'exécution des condamnés à mort, le supplice de la torture, etc.; il était secondé dans sa sinistre tâche par l'écorcheur de bêtes mortes, ou équarrisseur, qui faisait son service sous sa surveillance, s'occupant plus spécialement de l'écorchement et de l'équarrissage des bêtes, ainsi que d'autres fonctions ser-

---

[1] Il est vrai que sous l'empire romain, la charge de *carnifex* était entachée d'infamie au point qu'il était défendu au bourreau de résider en ville. Cette fonction était, du reste, dévolue à des esclaves.

viles, regardées comme déshonorantes. Souvent, surtout dans les localités de moindre importance, les deux charges étaient cumulées par un seul et même fonctionnaire.

Malgré son origine légale, l'office d'exécuteur des hautes-œuvres a de tout temps porté dans l'opinion publique, presque au même degré que l'écorcheur, une tache dont la profession, qui s'est du reste souvent transmise de père en fils, n'est pas encore libérée de nos jours.

Le glaive du bourreau était de forme et de proportions diverses. Un de ceux qui servait sous le gouvernement de l'ancienne République de Mulhouse, et qui aura sans doute *travaillé* plus d'une fois, est conservé au Musée historique de notre ville. Il est à deux mains, à lame droite et à double tranchant et porte deux inscriptions entourées d'ornements niellés, dont l'une est illisible, ainsi que la date qui l'accompagne. L'autre inscription, surmontée d'une figure de femme, *La Justice*, est ainsi conçue :

Gewicht vnd Maas halt recht vnd rein,
Sonst strafft es Gott mit herber Pein.

A Mulhouse, les fonctions de bourreau et d'équarrisseur étaient cumulées par une seule personne, qui toutefois avait à son service un ou plusieurs aides. Il avait à prêter le serment usuel. Outre les exécutions par le glaive ou par la corde, il avait à tenir en parfaite propreté les prisons dites le *Walckenthurm*, le *Keffig* et le *Narrenhäuslein* ; la tour de l'église Saint-Etienne et les égouts de la ville. Il avait en outre à débarrasser les rues des immondices et à ramasser dans les fossés les cadavres d'animaux, qu'il était tenu à brûler ou à enterrer hors ville dans un endroit désigné.

Quant aux prisonniers, il avait à pourvoir à leur nourriture, et il lui était sévèrement défendu d'acheter sans autorisation spéciale, soit les habits, soit les produits de vols des suppliciés. Il ne pouvait héberger personne chez lui ; par

contre, les bourreaux étrangers appelés à lui donner leur concours logeaient chez lui, et les frais qui en résultaient pour lui de ce chef lui étaient remboursés par la ville. En cas d'alarme, il avait à se rendre en premier lieu dans la rue dite « *Bleulattengässlein* » (aujourd'hui rue du Moulin) et fermer les écluses, afin de faire monter les eaux dans les fossés de la ville; de là il avait à se rendre, armé, à la « *Fischbank* » devant l'Hôtel de ville. Il lui était interdit de s'absenter de la ville sans autorisation du bourgmestre-régent. Il ne pouvait, sous aucun motif, introduire dans la banlieue des cadavres d'animaux et avait à soigner pour la propreté et la désinfection des endroits destinés à recevoir lesdits cadavres. Pendant les trois jours qui suivaient l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre), il lui était permis de s'emparer des chiens se trouvant dans la rue. Ceux des bourgeois qui tenaient à ravoir leur propriété saisie avaient à se pourvoir d'un cachet à cet effet à l'Hôtel de ville[1]. Par ordonnance du 28 mars 1655, il lui fut défendu de pratiquer la médecine autrement que pour les bêtes[2].

Le bourreau ne pouvait acheter de biens-fonds dans la banlieue. Cette loi fut modifiée plus tard à l'effet de lui permettre l'acquisition d'une chènevière, de deux à trois journaux de vignes et de deux à trois arpents de terre[3]. Ni lui ni les siens, même nés ici, ne pouvaient être reçus bourgeois de la ville. Après sa mort, ses enfants et sa veuve continuaient à être exclus de ce droit[4]. Cette dernière, par contre, pouvait continuer à jouir des revenus de la charge aussi longtemps qu'un nouveau titulaire n'était pas agréé par l'autorité.

Il est à noter cependant que sur une pétition adressée au conseil, en 1754, par une fille de bourreau mariée à un

[1] Burgermeisterbuch V. A. 2, 40 p. 1703.
[2] » II. B. 4, 509.
[3] » II. B. 9, 510.
[4] » II. B. 9, 510.

bourgeois de notre ville, pour obtenir le droit de bourgeoisie, et sur les preuves fournies par elle qu'en 1680, Zurich avait octroyé pareille faveur à une personne se trouvant dans son cas, on lui accorda, gratuitement et à titre de faveur, le même privilège[1]. Deux autres pétitions semblables, présentées successivement le 17 janvier et le 7 mars 1759, furent tranchées dans le même sens[2]. Signalons, en outre, le cas d'un bourgeois qui avait épousé la fille d'un bourreau et qui fut, pour ce motif, exclu de la tribu des Bouchers dont il faisait partie. Il en saisit le conseil en 1759, et parvint à prouver que d'après l'ancienne loi germanique, un bourreau ne s'occupant pas lui-même du charnier, mais ayant un employé pour faire ce service et d'autres fonctions serviles ressortissant du métier, n'était entaché d'aucune tache, et que lui et ses enfants étaient par conséquent de condition honorable. La question ayant été décidée judiciairement, il eut gain de cause et fut admis de nouveau dans la tribu, moyennant une somme de 30 livres à verser à celle-ci.

L'office de bourreau était cependant assez recherché, car vers le milieu du XVIIe siècle un fonctionnaire étranger adressa une requête aux autorités de notre ville aux fins d'obtenir la charge du bourreau défunt. La ville accéda à sa demande aux conditions suivantes: 1° Qu'il adopterait la religion protestante; 2° que si le fils du titulaire défunt, encore mineur, briguait la succession de son père, quand il serait d'âge à le faire, il aurait à lui céder la charge.

Les émoluments du bourreau étaient primitivement de 10 livres par trimestre, qui lui étaient servies sur les fonds du trésor. Plus tard, on les porta à 12 livres et successivement ils s'élevèrent à 20, 25 livres et finalement à 100 livres par an. En nature il touchait, à l'origine, en plus des 10 livres en espèces, 6 quartauts de grains; puis, en plus des 12 livres,

[1] Burgermeisterbuch II. A. 24, p. 840.
[2] » II. A. 26, pp. 130 et 172.

8 quartauts de grains, et avec les 25 livres il percevait 14 quartauts de grains. Ces redevances en nature étaient annuelles et non trimestrielles. En outre, il avait, tous les trois ans, droit à un manteau neuf aux couleurs de la ville, rouge et blanc, et, quand ce dernier était encore en bon état, à 6 livres en espèces. Il recevait, en outre, trois cordes de bois mort, qu'il était obligé de couper et de conduire lui-même à la maison. Par ordonnance du 29 novembre 1709, il reçut 12 quartauts de grains, 6 quartauts d'avoine, 100 livres en argent, 4 cordes de bois, outre le casuel. Le 22 février 1717, on lui accorda en plus 2 journaux de vignes relevant de l'Hospice.

Le logement que la ville avait à lui fournir se trouvait pendant des siècles dans la rue de la Justice *(Schindergasse)*; en 1733, il y fut ajouté encore un bâtiment annexe.

Taxe du bourreau

Voici un aperçu du tarif appliqué à ses divers services:

Pour visiter un prisonnier, avec ou sans application de la torture		15 ß
Pour nettoyer le Walckenthurm	5 ℔	
Pour nettoyer la tour de l'église Saint-Etienne	1 »	10 »
Pour nettoyer la tour dite de Veltin Bernhard *(Teufelsthurm)*	1 »	10 »
Pour nettoyer le violon *(Käffig)*	1 »	10 »
Pour nettoyer le refuge des aliénés *(Narrenhäuslein)*	1 »	10 »
Pour la mise d'un délinquant au carcan *(Halseisen)*	1 »	10 »
Pour le fouetter avec les verges	1 »	10 »
Pour le marquer au fer rouge	1 »	10 »
Pour exécuter un criminel par la corde ou le glaive	5 »	— »

Pour brûler une personne ou un animal ..... 10 ℔ — β
Pour rouer vif un condamné .... 15 » — »
Pour frais de nourriture d'un bourreau étranger
chargé de le seconder .... 30 » — »
plus une mesure de vin et un quartaut d'avoine.

Les prix ci-dessus datent d'une époque antérieure à la seconde moitié du XVIIIe siècle, car on retrouve le relevé des frais d'une exécution, à la date de 1734, qui étaient de 37 livres, 10 schillings, sans autres détails.

Le 11 août 1687, maître Christian Burckhard, le bourreau, reçut 54 livres pour ses bons offices.

Le 25 novembre 1688, il fut payé de même, pour deux tortures et une exécution capitale, 36 livres, 10 schillings.

Pour pendre un malfaiteur, on paya au bourreau, en 1760, 5 livres en espèces et 30 livres pour la nourriture de son collègue du dehors, sans compter 1 livre, 6 schillings à une femme de ménage. En tout, par conséquent, 36 livres, 6 schillings en espèces.

Voici, à titre de document, les autres détails de ce compte:

1760, den 22. 9bris bezahlen wir wegen dem hingerichteten Jacob Schibly von Niderweningen, als an Herrn Rathsherr Kielman als Blutvogt		1 ℔ 5 β
Herrn Schuldheiss, 2 Procuratoren, 3 Amtknechte, 1 Ueberreüter, à 20 β		7 » — »
Dem Scharfrichter wegen Hinrichtung mit dem Strang		5 » — »
Item wegen der Mahlzeiten		30 » — »
Der Stubenfrau		1 » 6 »
12 Harnissmänner und 12 Fuselier anstatt dass Jhnen die Wacht vorbey gegangen, dieselben bezahlt a 10 Sol....................................		9 » — »
Jakob Benner dem Amtknecht wegen viller Mühe des Gefangenen		2 » 5 »
Grossmann dem Bettelvogt die Bande zu lösen		— » 9 »
17 Wachtmeister für Wachten a 10 β	8 ℔ 10 β	
Extra	1 » 6 »	9 » 16 »
		65 ℔ 15 β

Un habitant de Rixheim fut pendu en effigie, en 1781. Le bourreau toucha, pour faire ce simulacre, la somme de 5 livres, et pour le dîner du bourreau étranger 30 livres, ainsi qu'un stère de bois de la valeur de 4 livres. Ensemble 39 livres en espèces.

Deux personnes furent pendues en 1783, et les dépenses qui en résultèrent furent de deux cordes à 5 livres chacune, soit 10 livres; en plus, deux dîners au bourreau étranger, chacun de 30 livres; total 70 livres.

Le 24 septembre 1784, on condamna par contumace un individu à la peine de mort et on paya pour clouer son effigie à la potence 5 livres, pour l'entretien du bourreau étranger 30 livres, mais sans vin ni avoine. Ensemble 35 livres.

Le 16 octobre 1784, le conseil de la ville décida qu'on ne donnerait plus au bourreau pour une exécution en effigie que la moitié de la taxe.

Les 4 et 11 octobre 1786, on fit transporter le charnier de l'endroit où il se trouvait alors, dans le pré dit *Weissbeck* et l'ancien emplacement fut cédé à l'Hôpital. Par contre, on donna au bourreau un champ situé dans des terres dites *Hirdenländer*, en plus toutes les prairies nommées *Weissbecksmatten*. En dernier lieu, on lui accorda encore deux parcelles de terrain dans la section dite *Urbauweg* et 4 livres en espèces. En 1787, le 2 juillet, l'on transporta le charnier, situé près du fossé de décharge, dans les prés dits *Siegfriedsmatten*.

En 1796, les émoluments de l'exécuteur des hautes-œuvres comprenaient:

Une maison d'habitation dans la ville haute, entre la rue du Bourg et la Grand'Rue.

Les prairies près du bois dit *Schönauerhölzlen* près de la Doller.

Une parcelle de champ pour le chanvre, située près de celui des bergers, à l'endroit dit *Banloch*.

Une vigne sise dans le Vogelsang, laquelle fut reprise à cause de son mauvais état, et en échange de laquelle on lui accorda trois journaux de vignes dans le *Kamispfad*.

En espèces, 100 livres par an, auxquelles on ajouta, par suite du changement de charnier, ensuite encore 100 livres.

Nouvelle augmentation, la même année, de 100 livres. Ensemble 300 livres.

En nature il recevait: 14 quartauts de grains, 8 quartauts d'avoine, 3 cordes de bois et 200 fagots.

La torture subsista à Mulhouse jusqu'à la Révolution française et la réunion de notre petit Etat à la France. Le 3 avril 1788, l'abolition de l'odieuse institution fut l'objet des délibérations du Conseil, en raison du fait qu'elle avait déjà été supprimée dans d'autres Etats. On renvoya la question à l'examen de la commission dite *Schweizer Commission*. Le rapport de celle-ci, déposé le 22 mai suivant, concluait pour le maintien de la torture, sous réserve toutefois qu'elle ne serait appliquée que dans les cas graves, laissés à la décision du tribunal [1].

[1] Rathsprot. 34, 518.

IV.

PIERRE SCHLUMBERGER

1853-1907

Fils de Jules-Albert Schlumberger, l'industriel éminent dont le nom est encore dans toutes les mémoires, M. Pierre-Paul-Philippe Schlumberger était né à Mulhouse, le 6 novembre 1853. Après avoir reçu sa première instruction à l'école professionnelle de 1860 à 1865, au collège de Mulhouse de 1865 à 1871, il se rendit à Paris pour y compléter ses études, puis au Polytechnicum de Zurich, dont il suivit les cours de 1872 à 1876.

Rentré à Mulhouse en 1876, il passa les deux années suivantes à l'École de filature et de tissage, puis après un stage d'une année dans différents ateliers de constructions et de filatures, à Manchester et à Oldham, il vint en mars 1879, prendre sa place, en qualité d'ingénieur à la « Mer rouge » dans l'un des établissements de son père. Chargé de la procuration générale quelque temps après, il conserva cette situation jusqu'à sa mort prématurée, le 20 Avril 1907.

Il avait épousé le 11 juin 1885, Mlle Marthe Schlumberger, fille de M. Adolphe Schlumberger, de Guebwiller, dont il a eu cinq enfants.

Bien que mort jeune, Pierre Schlumberger n'en a pas moins joué un rôle philanthropique et humanitaire important dans sa ville natale. Son nom se retrouve dans toutes

les œuvres d'utilité générale, spécialement alsaciennes: musique, théâtre ou sport, il patronait et soutenait de ses deniers de nombreuses sociétés qui avaient fait appel à lui, estimant qu'il ne fallait rien négliger de ce qui est capable d'entretenir l'esprit alsacien et la fusion des classes. Il fut Président de la Milhusina, du Théâtre Alsacien, et institua un prix, qui fut remporté par M. Dinter pour sa pièce « D'Schmuggler ». Mais ce qui a été la préoccupation dominante de sa vie ce fut l'organisation d'un service de défense efficace contre le feu à Mulhouse et en Alsace-Lorraine. Entré au corps des sapeurs-pompiers de Mulhouse, le 21 février 1879, et après avoir passé successivement par les grades de caporal, de sergent, et d'ingénieur-adjoint, il remplaça le 25 avril 1884, son frère Théodore comme ingénieur en chef du matériel et devint commandant du bataillon, le 20 juin 1885, après la démission de M. Gustave Thierry. Alors commença pour Pierre Schlumberger ce labeur continu qui, par une série de perfectionnements, soit dans le personnel, soit dans le matériel, a fait du corps des pompiers de Mulhouse l'un des plus sérieux et des plus modernes. Pour atteindre un pareil résultat, son commandant avait sans compter donné tout son temps et son argent, ne poursuivant qu'un but, aller toujours de l'avant, vers le progrès.

La ville de Mulhouse, pour récompenser M. Schlumberger de son dévouement et de son amour pour le bien public, lui a décerné, le 12 septembre 1897, un diplôme d'honneur et une médaille d'or, à l'occasion du 75e anniversaire de la fondation du corps des sapeurs-pompiers.

Mais sa sollicitude pour le corps des pompiers ne se bornait pas seulement à Mulhouse, il voulut faire plus encore et fonder la Fédération des sapeurs-pompiers d'Alsace-Lorraine, dont il fut vice-président depuis la création, et président depuis le 12 septembre 1904.

Il a été également, dès l'origine, membre fondateur et président de la section mulhousienne de la Société de secours aux blessés, créée en 1874.

Les distinctions de tous genres n'ont pas manqué à Pierre Schlumberger: citons l'ordre de la Couronne de IIIe classe (8 août 1894); l'ordre de l'Aigle rouge de IVe classe (26 juin 1898); la médaille de la Société d'assurance « Rhin & Moselle » (17 novembre 1898); la médaille de la Croix-rouge (20 novembre 1899); la médaille d'Esmarch (1904), distinction très rare qui lui fut décernée par le « Samariter-Bund ».

Pierre Schlumberger, qui était devenu une autorité dans sa partie, a publié successivement: un beau volume illustré, en collaboration avec M. G. Gide, intitulé *Organisation militaire de la ville de Mulhouse et de son système de défense contre l'incendie, de 1260 à 1789;* une *Histoire des sapeurs-pompiers de Mulhouse, 1798 à 1870,* ornée d'intéressantes illustrations par H. Gide; enfin une *Notice historique sur le système de défense contre l'incendie de la ville de Mulhouse, de 1262 à 1897,* brochure éditée à l'occasion du 25e anniversaire de la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers volontaires de la ville de Mulhouse.

Pierre Schlumberger était aussi du nombre de ces Mulhousiens, aujourd'hui de plus en plus rares, qui, depuis la disparition des anciennes générations, ont conservé pieusement le culte du passé, et cherchent à en entretenir le souvenir. Comme tel il avait sa place marquée au sein du comité d'administration du Musée historique, dont il fut membre depuis 1903, et a enrichi ses collections par une série de dons.

Collectionneur entendu, il a complété la belle collection d'armures et d'armes que lui avait léguée son oncle, M. Jean Heilmann. Il l'avait notamment augmentée d'une pièce

remarquable, un casque de combat mulhousien du xve siècle, dit « Sturmhaube », du poids de 17 livres.

Il a également formé une précieuse collection de poteries d'étain mulhousiennes et alsaciennes, et avait fait le projet de s'en servir pour écrire une monographie des potiers d'étain mulhousiens.

Si M. Pierre Schlumberger n'a pas collaboré à notre Bulletin du Musée historique, il a toutefois contribué à la connaissance de nos vieux documents d'archives; par la publication de ses ouvrages sur le système de défense contre l'incendie et l'organisation militaire dans l'ancienne république de Mulhouse, il a montré avec quelle sollicitude les magistrats, par des ordonnances bien réglées, comme la « Sturm- und Feuerordnung », veillaient à la sûreté et à la sécurité des habitants.

M. Schlumberger a toujours refusé de jouer un rôle politique, il ne consentit jamais à se laisser nommer membre de notre Conseil municipal ou de nos assemblées provinciales. Ce fut un homme extrêmement populaire qui, par sa charité discrète, son extrême bonté, son accueil bienveillant, avait su gagner l'affection et la reconnaissance des humbles et des déshérités. Avec ces précieuses qualités, il eût pu rendre encore de signalés services à notre classe ouvrière, qui aurait encore tant besoin d'être éclairée et mise en garde contre les fausses théories qui ne lui sont que trop souvent prêchées.

La population de Mulhouse a fait à Pierre Schlumberger de belles funérailles; les discours prononcés sur sa tombe prouvent combien il était aimé et estimé. Puisse son exemple être suivi par beaucoup d'entre nous pour le plus grand bien de notre cité !

MATHIEU MIEG.

RAPPORT SUR LA MARCHE DU MUSÉE HISTORIQUE

pendant l'année 1907

présenté au comité d'administration du Musée historique
dans sa séance du 18 janvier 1908, par M. Louis Schwartz, secrétaire

---

Messieurs,

Avant de vous entretenir des affaires de notre Musée, nous avons le pénible devoir de consigner ici la perte cruelle éprouvée par notre comité en la personne de M. Pierre Schlumberger, décédé à Mulhouse, le samedi 20 avril 1907. Une notice nécrologique, insérée au présent Bulletin, retrace la vie de cet homme de bien, enlevé trop tôt à l'affection de sa famille et de ses concitoyens et dont nous conserverons toujours un pieux souvenir.

Messieurs,

L'année 1907 a été, pour le Musée historique, déplorable au point de vue financier, car le compte rendu de notre trésorier accuse un excédent de dépenses sur les recettes de 967 M.

Pour retrouver dans nos comptes un autre déficit, il faut remonter au 31 décembre 1899, année qui clôtura avec 2653 M. de pertes, sans parler des années 1890 à 1896, époque de déficits chroniques, où la caisse accusait annuellement un manco variant de 10 à 50 M. De 1900 à 1906, grâce à une parcimonie féroce dans les dépenses pour frais généraux et une économie peu digne d'un musée pour les achats d'objets à exposer, nous sommes parvenus à équilibrer notre budget.

L'année dernière nous dépensions 412 Mark pour les acquisitions, cette année nous allons à 1554 (en moyenne 1000 pour les deux années réunies) et... nous obtenons 967 M. de déficit.

Nous ne cessons dans nos rapports annuels d'appuyer sur la situation précaire de notre œuvre; nous vivons, pardonnez-moi l'expression, au jour le jour; nous n'avons pas de revenus stables, et quand

nous voyons d'autres institutions recueillir des dons ou des legs qui leur permettent non seulement de se maintenir, mais encore de se développer, nous nous sentons pris d'un sentiment de découragement en songeant à l'avenir de notre Musée historique.

Un autre point, sur lequel nous ne cessons d'attirer votre attention, c'est la diminution croissante du nombre de nos souscripteurs et, par conséquent, du montant des cotisations.

En	1885 nous encaissions	2400	M.
»	1895	2000	»
»	1904	1712	»
»	1906	1800	»
pour retomber en	1907	à 1653	»

Nous perdons dans ces 20 ans au moins 8000 M. par suite de ce déchet dans le montant des cotisations.

Il est urgent que notre comité prenne des mesures énergiques pour recruter de nouveaux souscripteurs, pour faire de la propagande pratique, pour stimuler l'intérêt du grand public et surtout des jeunes générations, car ces dernières paraissent devenir indifférentes à une œuvre entreprise par leurs aînés et destinée à recueillir des objets formant, pour les yeux, un livre d'histoire de notre ville et de notre pays.

Messieurs, veuillez pardonner à votre rapporteur ce cri d'angoisse et d'alarme, mais nous le croyons nécessaire.

A cette ombre il y a cependant une lumière, c'est la généreuse coutume de beaucoup de familles qui pensent à nous offrir des objets anciens se trouvant en leur possession. Sans ces dons volontaires, nos vitrines ne se garniraient que bien lentement et n'offriraient qu'un intérêt restreint. Nous mentionnerons à ce sujet la déception éprouvée par notre comité en voyant lui échapper, pour aller à Weimar, le fameux trésor en monnaies d'or de la rue Sainte-Claire. « Pas d'argent, pas de Suisse », dit-on. Cependant, au cas présent, l'argent avait été trouvé, grâce à de généreux amis, et les négociations ont échoué pour d'autres raisons.

Parmi les dons et acquisitions nous vous signalerons:

Canette en étain aux armes de l'ancienne tribu des Tailleurs portant la date de 1768. (Acquisition).

Une série de statues en bois, représentant des saintes et des saints de toutes époques. (Dons de M. Gust. Bader.)

Gaufrier à plaques rectangulaires, dont l'une porte gravé le monogramme G R entrelacés, et l'autre : les armoiries de R R D D GAB DERVTAN AB MONASTER 1722. Louis-Gab. de Rutan, abbé de Munster 1714-1745. (Acquisition).

Amphore romaine garnie de coquillages, trouvée dans le lac de Constance. (Don de M. Math. Dreyfus, fils).

Musée lapidaire Saint-Jean

Marteau (maillet ou casse-tête) de l'époque néolithique, trouvé à 1 m. 10 de profondeur dans les fouilles exécutées au Hasenrain en janvier 1907. (Don de MM. A. Hænsler et Mieg-Kroh).

Ciseau-gouge en roche granitique noirâtre et poli. Trouvé avec le précédent dans les fouilles du Hasenrain. (Don des mêmes).

Belle sculpture en bois de chêne représentant « Dieu le père apparaissant dans les nues » avec le millésime de 1626. Provenance : Merxheim. (Acquisition).

Statue de saint Jean-Baptiste en pierre grise, avec l'agneau à ses pieds. Provenance : église de Kembs.

Torse d'un Christ en croix, en grès gris. Travail du XVIII[e] siècle. Provenance : Pfaffenheim. (Acquisition).

Fonts baptismaux de l'époque romane, XI[e] ou XII[e] siècle, en grès rouge des Vosges et de forme octogonale. Les angles et côtés de la pierre sont ornementés de sculptures, représentant des figures humaines grotesques et des plantes emblématiques. Hauteur 1 m. 80, diamètre 1 m. 45. Provenance : église de Giltweiler. (Acquisition).

A remarquer aussi une poupée alsacienne représentant une paysanne d'Alsace de nos jours, rigoureusement historique comme costume, comme nuances des étoffes et accessoires d'habillement. Les matières premières mêmes sont celles qui servent encore de nos jours à la confection du costume paysan. Cet objet évidemment est encore trop moderne et ne trouvera son plein intérêt qu'avec les années, mais nous n'en félicitons pas moins la *Revue alsacienne illustrée* de Strasbourg, la créatrice de cette poupée, pour son initiative.

Le public examine maintenant avec le plus grand intérêt les originaux de la série des *Portraits mulhousiens*, publiés par M. Camille Schlumberger, appartenant à la Société industrielle, et qui ont été déposés depuis quelques mois dans une des salles du Musée histo-

rique. Ces arbres généalogiques, représentant les descendances des principales familles, ont été encadrés et mis sous verre, et sont un des ornements du Musée.

Administration. — Le traité passé en 1898 entre la Ville et la Société industrielle, pour une durée de 10 années, venait à échéance en 1908. Cependant, aucune des deux parties contractantes n'ayant en 1907 dénoncé ce traité, il est renouvelé tacitement par consentement mutuel pour une nouvelle période de 10 années et courra jusqu'en 1918 aux mêmes conditions.

Vous savez, Messieurs, que par ce traité, la ville de Mulhouse confie à la Société industrielle l'administration du « Musée historique » qui, suivant délibération du Conseil municipal, en date du 20 septembre 1872, est propriété de la ville.

Afin de décharger notre conservateur général M. Ed. Benner d'une partie de ses travaux, notre collègue M. G. Buchy a bien voulu accepter le poste de conservateur adjoint et s'occupera, sous la direction du conservateur général, spécialement des affaires du Musée historique, tandis que M. Benner dirigera celles du Musée lapidaire Saint-Jean.

M. Lutz, bibliothécaire du Musée, a été de plus nommé deuxième conservateur adjoint et secrétaire du Musée pour les affaires courantes.

Comme toutes les années, nos salles ont été visitées par un nombreux public tant indigène qu'étranger; nous relevons parmi les noms inscrits au registre des visiteurs ceux de MM. Funck-Brentano, archiviste à Paris, Gustave Dron, député à la Chambre française, J. Labbé, directeur de l'école industrielle d'Armentières et inspecteur des écoles du département du Nord, André Hallays, critique d'art, de Paris.

Votre comité a tenu deux séances dont vous trouverez les procès-verbaux au Bulletin et qui vous renseigneront sur les questions traitées.

Nous terminons ce rapport en faisant appel à tous les amis de notre œuvre pour qu'ils nous continuent leur bienveillant concours, qu'ils nous aident à recruter au Musée de nouveaux souscripteurs par une active propagande, et nous formons des vœux pour que l'année 1908 nous fournisse l'occasion d'un rapport moins pessimiste que le présent.

MUSÉE HISTORIQUE DE MULHOUSE

MOUVEMENT DE LA CAISSE PENDANT L'ANNÉE 1907

RECETTES

Encaissement des cotisations	M.	1,538.18
Vente de Bulletins	»	36.—
» catalogues	»	27.—
» doubles	»	9.45
Subvention de la Ville	»	4,500.—
Intérêts des fonds en banque	»	243.21
Remboursement d'un port	»	4.72
Total des recettes	M.	6,358.56

DÉPENSES

A) Musée historique

Appointements Lütz	M.	620.—		
» Franck	»	500.—		
» Buchy	»	100.—		
» Diss	»	120.—		
» du concierge	»	120.—	M.	1,460.—
Serrurier	M.	90.10		
Menuisier	»	76.60		
Peintre	»	22.40		
Encadreur	»	13.—		
Meininger	»	1,181.60		
Braun	»	233.60		
Weickert (monnaies)	»	55.60		
Relieur	»	425.—		
C. Schlumberger	»	84.30		
Acquisitions	»	1,554.10		
Livres	»	384.20		
Imprimés	»	26.—		
Voyages	»	46.80		
Transports	»	14.47		
Ports	»	58.95		
Bureau	»	35.37		
Entretien	»	18.24		
Divers	»	15.73	»	4,336.06
A reporter			M.	5,796.06

Report			M.	5,796.06

B) Musée Saint-Jean

M. Benner	M.	1,000.—		
Concierge	»	150.50		
Acquisitions	»	309.70		
Voyages	»	21.35		
Entretien	»	35.94		
Divers	»	12.30	»	1,529.79
Total des dépenses			M.	7,325.85

Déficit	M.	967.29
Solde disponible au 1er janvier 1907	»	6,587.03
	M.	5,619.74
Solde à la Banque d'Alsace & de Lorraine	M.	5,509.80
Solde en caisse	»	109.94
	M.	5,619.74

COMPTE D'ACQUISITIONS

Solde au 31 décembre 1906	M.	2,570.05
Coupons encaissés	»	294.80
Intérêts sur fonds en banque	»	112.57
	M.	2,977.42
Droits de garde	»	4.32
	M.	2,973.10

En dépôt à la Banque d'Alsace & de Lorraine :

1 obligation Société Alsacienne	M.	1,000.—
2 » Tramways	»	2,000.—
Crédit Foncier 3 $^1/_2$ $^0/_0$	»	5,000.—
	M.	8,000.—

Le Trésorier:
signé : **G. BADER.**

Pour copie conforme :
Louis SCHWARTZ, *secrétaire.*

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

ANNÉES 1906 et 1097

Séance du mercredi 17 janvier 1906

Président : M. MATH. MIEG. — Secrétaire : M. LOUIS SCHWARTZ.

Présents : MM. Bader, Benner, Buchy, Dollfus, Hænsler, Lutz, Meininger, Mieg, C. Schlumberger, Schœn, Schwartz, Thierry, Wick, Zetter.

Excusés : MM. Engel, Kessler, Lædérich, G. Schlumberger, P. Schlumberger.

Le procès-verbal de la dernière séance (N° 4, 6/12 05) est lu et adopté.

Correspondance. — Il est donné lecture d'une lettre de la mairie de Mulhouse, demandant des renseignements sur le vol commis au Musée et sur les pertes qui en résultent. Il y a été répondu que le dommage est réparé, et qu'il a été pris des mesures pour prévenir le retour d'une pareille éventualité.

Jours d'ouverture du Musée. — Il est décidé de ne plus ouvrir gratuitement le Musée le mercredi de 2 à 4 heures aux souscripteurs munis de cartes. Si le besoin s'en fait sentir, on reviendra sur cette décision. Le concierge notera les personnes qui désirent visiter les salles le mercredi de 2 à 4 heures, et les autorisera à entrer, mais ne les laissera pas seules. Si les demandes sont assez nombreuses, on chargera les gardiens du dimanche de faire aussi le service le mercredi; sinon on supprimera définitivement la visite gratuite du mercredi. A l'avenir, le Musée serait donc ouvert gratuitement le dimanche, de 10 heures à midi pour les souscripteurs, de 2 à 4 heures pour tout le monde, et il y aurait un gardien rétribué. Les autres jours, il n'y aurait pas de gardien ; les personnes seront admises à visiter le

Musée sous la conduite du concierge ou de quelqu'un de sa famille, et auront à lui donner une gratification. S'il y avait très peu de souscripteurs demandant à visiter le Musée le dimanche de 10 heures à midi, on supprimerait le gardien, et on tâcherait de s'entendre avec le concierge, pour qu'il accompagne les souscripteurs; la gratification serait alors à la charge du Musée.

Rapport annuel. — Le secrétaire donne lecture de son rapport annuel qui, comme d'habitude, sera envoyé à la Société industrielle et inséré au Bulletin.

Finances. — Le trésorier donne lecture du compte rendu financier de l'année, qui sera également inséré au Bulletin.

Le budget pour 1906 est voté suivant les conclusions du trésorier.

Médaillier Gluck. — La commission chargée d'étudier le projet d'échange en dépôt de deux tableaux contre le médaillier propose d'y donner suite. Le comité vote, par 12 voix contre 2, la résolution suivante :

« Le comité du Musée historique autorise le comité du Musée des « Beaux-Arts à faire prendre le tableau - triptyque de Rheinfelden, « catalogué sous le N° 153 et le tableau catalogué sous le N° 159. « Ces deux tableaux sont à placer dans une des salles du Musée des « Beaux-Arts; ils porteront la mention *Propriété du Musée historique*, « et ne formeront ni don ni échange. Ils sont simplement confiés en « dépôt pour des raisons d'opportunité et pourront être repris par le « Musée historique en tout temps. Une lettre faite en double et « portant la signature des présidents des deux comités sera échangée « à ce sujet.

« Le comité du Musée des Beaux-Arts confie dans les mêmes « conditions le médaillier Gluck au comité du Musée historique pour « être placé dans la salle des monnaies, afin de compléter les collections « qui s'y trouvent déjà. »

Délimitation du rayon d'action du Musée historique et du Musée des arts décoratifs. — M. Hænsler, conservateur du Musée des arts décoratifs, demande l'avis du comité sur le rayon d'action des deux Musées. Où s'arrête le Musée historique, où commence le Musée des arts décoratifs? Quels sont les objets à acheter par l'un ou par l'autre des comités, afin d'éviter des conflits? — On décide de discuter cette question dans une séance ultérieure.

Vitrines du Musée. — Les vitrines du Musée historique ayant été

munies de tringles et de cadenas sont maintenant moins exposées à être cambriolées.

Pour la collection des monnaies et notamment pour le médaillier Gluck, on priera le conseil d'administration de la Société industrielle de faire faire des vitrines en fer et en verre, d'après les modèles présentés par MM. Schœn et Hænsler.

Verrières de Saint-Etienne. Une maison de Munich offre un exemplaire imprimé (incomplet) du *Speculum humanae salvationis* à 450 M., et un manuscrit illustré du même ouvrage à 10,000 M. On renonce à faire cette acquisition.

Le *Formenschatz*, qui se publie à Munich, a reproduit quelques-unes des photographies des vitraux de St-Etienne, bien qu'il eût été entendu que ces photographies devaient paraître d'abord dans l'ouvrage de MM. Lutz et Perdrizet. Le Conseil presbytéral, auquel l'éditeur du *Formenschatz* s'était adressé pour avoir l'autorisation de publier ces photographies, la lui avait refusée; mais l'éditeur a cru devoir passer outre. On consultera un avocat sur ce qu'il y a lieu de faire.

Séance du lundi 9 avril 1906.

Président : M. MATH. MIEG. — Secrétaire : M. LOUIS SCHWARTZ.

Présents : MM. Benner, Buchy, Dollfus, Hænsler, Lænderich, Lutz, Mieg, P. Schlumberger, Schœn, Schwartz, Thierry, Wick, Zetter.

Excusés : MM. Bader, Meininger, G. Schlumberger.

Le procès-verbal de la dernière séance (N° 1, 17/1 06) est lu et adopté.

Correspondance. 1. Lettre de M. le pasteur Stern, au nom du Conseil presbytéral, disant que les vitraux se trouvant encore au Musée (le Bon Berger, la Vierge et l'Enfant et St-Sébastien) peuvent y rester, à titre de dépôt de l'Eglise réformée, qui pourra les reprendre à tout moment.

2. Lettres de M. Benner et du maire de la ville de Mulhouse au sujet du transfert, à *titre de dépôt*, du triptyque de Rheinfelden, de la salle du Musée historique dans une des salles du Musée des Beaux-Arts. On arrête les termes de la lettre à adresser à la mairie. L'incident est clos.

Nomination d'un membre correspondant. — M. l'abbé Claus, archiviste-bibliothécaire à Schlestadt, est nommé membre correspondant, comme l'avait été son prédécesseur, M. l'abbé Gény.

Nomination d'un membre du comité. — M. le docteur M. Mutterer est présenté comme membre du comité. Le ballottage se fera à la prochaine séance.

Séance du mercredi 23 mai 1906.

Président : M. MATH. MIEG. — Secrétaire : M. LOUIS SCHWARTZ.

Présents : MM. Benner, Hænsler, Læderich, Lutz, Meininger, Mieg, Schœn, Schwartz, Thierry, Zetter.

Excusés : MM. Buchy, G. Schlumberger, P. Schlumberger.

Le procès-verbal de la dernière séance (N° 2, du 9/4 06) est lu et adopté.

La Tour du diable. — Le président explique les raisons qui l'ont déterminé à convoquer le comité. Il s'agit des mesures à prendre en vue de la conservation de la Tour du diable.

Le secrétaire donne lecture des notes prises dans la réunion privée qui a eu lieu le 21 mai, et à laquelle ont assisté MM. Benner, Meininger, Mieg, Schwartz, Schœn, Thierry.

M. Meininger, au nom de la commission qui a rendu visite au maire, donne les renseignements suivants sur l'état de la question :

La ville a acheté la tour. Le Conseil municipal est divisé, une partie de 13 membres voulant restaurer la tour pour la conserver, les autres voulant la démolir. Le Conseil ne demandera pas de lui-même que la tour soit classée comme monument historique ; mais si on lui offre une certaine somme pour payer les frais de restauration, il l'acceptera certainement, fera faire les réparations et conservera la tour.

Le comité est unanime à approuver l'idée émise d'employer une partie du legs Schlumberger-Sengelin à cette œuvre, qui doit sauver de la destruction un vestige de l'ancien Mulhouse. On décide de prélever sur le legs 4000 Mark, somme qui paraît suffisante pour faire face aux réparations nécessaires. On demandera l'apposition d'une plaque rappelant que c'est grâce à la libéralité de feu M. Schlumberger-Sengelin que la tour a pu être conservée.

Séance du mardi 6 novembre 1906.

Président : M. MATH. MIEG. — Secrétaire : M. LOUIS SCHWARTZ.

Présents : MM. Benner, Buchy, Dollfus, Hænsler, Læderich, Lutz, Meininger, Mieg, C. Schlumberger, G. Schlumberger, Schœn, Schwartz, Thierry, Zetter.

Excusés : MM. Bader, P. Schlumberger, Wick.

Le procès-verbal de la dernière séance (N° 3, du 23/5 06) est lu et adopté.

Correspondance. 1° Lettre de M. G. Schœn au sujet du coffre-fort offert par la Banque d'Alsace & de Lorraine.

2° La Société de géographie de Neuchâtel demande à échanger son Bulletin contre celui du Musée historique. Cette proposition est acceptée à titre d'essai.

Ballottage. — M. le docteur Maurice Mutterer est nommé membre du comité à l'unanimité des votants.

Nécrologie. — Le président annonce le décès de M. Armand Ingold, membre du comité. On priera M. Waltz de faire un article nécrologique.

Bulletin. — Voici la liste des matériaux qui sont prêts pour le Bulletin XXX.

1° HÆNSLER, Sur trois statues provenant de Cernay ;

2° MEININGER, Chronique de Jean Gœtz ;

3° LUTZ, Catalogue des manuscrits de la bibliothèque ;

4° SCHWARTZ, Table générale des matières des 30 volumes parus ;

5° WALTZ, Nécrologie Ingold ;

6° MEININGER, Notices sur les peintres mulhousiens Bodan et Heilmann.

Colonne Lambert. — Le médaillon de la colonne Lambert a été repeint par les soins de la municipalité. Le métal était corrodé ; il eût mieux valu refaire le médaillon en bronze. La question pourra être reprise plus tard.

Dons et acquisitions. — M. Camille Schlumberger informe le comité qu'il a offert à la Société industrielle les originaux des arbres généalogiques publiés dans ses *Portraits mulhousiens ;* la Société industrielle les donnera en dépôt au Musée. Le comité remercie chaudement M. Schlumberger pour sa générosité.

Il a été acquis une reproduction en fac-similé de la première édition du *Speculum humanae salvationis.* Cette reproduction a été imprimée à Londres en 1861 et tirée à 155 exemplaires seulement.

Séance du mardi 12 février 1907.

Président : M. MATH. MIEG. — Secrétaire : M. LOUIS SCHWARTZ.

Présents : MM. Bader, Benner, Buchy, Dollfus, Lutz, Meininger, Mieg, Mutterer, Schwartz, Thierry, Wick, Zetter.

Excusés : MM. Hænsler, C. Schlumberger, G. Schlumberger, P. Schlumberger.

Le procès-verbal de la dernière séance (N° 4, du 6/11 06) est lu et adopté.

Correspondance. — 1° Lettre du maire de Mulhouse, annonçant que le Conseil municipal a voté la restauration de la Tour du diable avec mise en place d'une plaque commémorative Schlumberger-Sengelin et remerciant le Musée pour sa subvention.

2° La Stadtbibliothek de Winterthur demande l'échange de notre Bulletin contre ses publications. Adopté.

Rapport financier. — Le trésorier donne lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 1906 et se soldant par un excédent de recettes de 1131,96 Mark. Voir le détail au Bulletin.

Le budget pour 1907 est discuté et adopté.

Rapport annuel. – Le secrétaire donne lecture de son rapport sur la marche du Musée pendant l'année 1906. Ce travail paraîtra au Bulletin.

Séance du samedi 28 octobre 1907 –

Président : M. MATH. MIEG. — Secrétaire : M. LOUIS SCHWARTZ.

Présents : MM. Bader, Benner, Dollfus, Lutz, Meininger, Mieg, Mutterer, G. Schlumberger, Schœn, Schwartz, Thierry, Wick, Zetter.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Bulletin. — Le Bulletin XXX contiendra :

1. Le catalogue des monnaies du trésor de Ste-Claire (vers 1390), par M. Gustave Schœn. Ce travail sera accompagné d'une planche. Le comité prendra à sa charge la moitié des frais occasionnés par l'achat des caractères gothiques nécessaires à l'impression de ce catalogue.

2. Notice sur les potiers d'étain de Mulhouse, par M. Benner, Remplacée par un travail sur la charge de bourreau dans l'ancienne république de Mulhouse.

3. Notice sur les anciens peintres mulhousiens, par M. Meininger, avec une photographie du tableau de Bodan, *La Justice,* qui se trouve au Musée historique.

Question des conservateurs. — M. Benner ayant demandé à être déchargé des fonctions de conservateur du Musée historique, le service sera réorganisé de la façon suivante :

M. Benner reste conservateur général et s'occupera plus particulièrement du Musée St-Jean.

M. Lutz, conservateur-bibliothécaire, s'occupera de la bibliothèque, des procès-verbaux des séances et des écritures.

M. Buchy est nommé conservateur, et s'occupera du musée historique ; il entrera en fonctions au 1er novembre.

Ces décisions seront notifiées à la Société industrielle et à la mairie.

DONS ET ACQUISITIONS

Année 1907

A) Objets divers

Sabre de cavalerie, XVIIe siècle, déterré au château de Sonnenberg, près Carspach, 1906.

Etrille Moyen âge, mise à jour à Heidwiller, 1906.

Clef trouvée au vignoble, 1906.

Acquisition.

Ancienne serrure du XVe siècle; provenant du château de Brunstatt.

Acquisition.

Fragments de briques et ossements, provenant de sépultures franques, découverts à Illfurt, par MM. Joseph Knecht, dessinateur, et Plettrich, garde forestier.

Don de M. Jos. Knecht.

Garniture de tonneau (?) en bois de noyer, richement sculpté, de l'époque Louis XVI. Provenance: Bas-Rhin.

Don de M. Georges Buchy.

Vase en terre cuite, émaillé de gris, avec ornementation en bleu.

Acquisition.

Pot en grès fentillé, émaillé en gris et ornementé de couleur bleue. Au millésime de 1752.

Acquisition.

Une paire de mouchettes, XVIIIe siècle, en acier poli.

Acquisition.

Grande serrure en fer forgé, provenant de Battenheim.

Acquisition.

Deux petites burettes en étain, avec plateau, XVIIIe siècle. Provenance: Thann.

Acquisition.

Une paire de mouchettes, XVIIIe siècle, argentées et ciselées.

Acquisition.

Petite cassette avec couvercle, orné d'une miniature représentant un ballon passant dans les airs.

Acquisition.

Tunique de grande tenue de caporal des sapeurs-pompiers de Mulhouse, ayant été portée avant 1870 par M. Charles Eck, père de Mme Alfred Eck.

Don de M. et Mme Alfred Schœn-Eck.

4 charnières en fer forgé richement ornementées.

Serrure en fer forgé avec gravures.

Acquisition.

Chaudron en cuivre du XVIIIe siècle.

Crucifix en étain sur bois noir.

Acquisition.

Pointe de drapeau, fleurs de lis dorées.

Acquisition.

Bonnet de femme alsacien, en soie brodée XVIIIe siècle.

Don de Mme Emile Steffan.

Plaque en cuivre ayant servi à l'impression des diplômes de la Fanfare du Cercle mulhousien.

Don de M. Emile Steffan.

Grand plat rond en étain, diamètre $0^m,80$ à pieds, et le bord festonné. A l'envers se trouve la marque du fabricant Johannes Schmerber et la date 1783. A côté, le timbre de Mulhouse.

Acquisition.

3 cartouches et 1 balle de fusil Remington, acquises par un Alsacien, à Troyes, lors de la guerre de 1870.

Don d'un vétéran de la guerre de 1870.

Deux anciens coins et le disque qui ont servi à la confection de la première médaille de la Société industrielle, en 1825, par la Monnaie de Paris.

Propriété de la Société industrielle.

Médaille en argent, avec étui, frappée par la Société d'horticulture de Mulhouse.

Acquisition.

Deux boucles d'oreilles, une bague et fragments de fibules en bronze, trouvées dans des sépultures gallo-romaines à Illfurt.

Don de M. J. Knecht, dessinateur.

Cruche en terre cuite, couleur ardoise, de forme conique, avec goulot et anse.

Acquisition.

Girouette en fer forgé, provenant de la Tour du diable et destinée à être remise en place après la restauration de la dite tour.

Acquisition.

Tire-botte en bois de chêne, richement sculpté, XVIIIe siècle.

Acquisition.

Canette en étain, aux armes de l'ancienne tribu des Tailleurs et au millésime de 1768. On y voit aussi la roue de Mulhouse avec les initiales H. B.

Acquisition.

Ancien boisseau estampillé aux millésimes de 1767, 1774, 1782, 1792, 1794, 1801, 1804, années de sa vérification par l'autorité compétente. Provenance : Bartenheim.

Acquisition.

Lanterne avec monture en bois, XVIIIe siècle. Provenance : Bartenheim.

Acquisition.

Mascaron (Kleiekotzer) en bois de chêne, XVIIIe siècle ; provenant d'un moulin près de Biesheim.

Acquisition.

Rabot-scie en bois sculpté, XVIIIe siècle.

Acquisition.

La Vierge à l'Enfant, en terre cuite émaillée, XVIIIe siècle. Elle a été à l'origine dans l'église de Kappeln et en dernier lieu dans un oratoire sur la route, près de ce village.

Acquisition.

Petit bénitier, en terre cuite émaillée, fabrication d'Altkirch, XVIIIe siècle, provenant de la famille Boch du dit lieu.

Acquisition.

Insignes en cuivre jaune, montés sur deux tableaux velours :
1° Souvenirs de la Garde nationale de Mulhouse, 1848.
2° Plaques de ceinturons des sapeurs-pompiers de Mulhouse, 1830-1853.

Acquisition.

Six assiettes à dessert en faïence, de la première moitié du XIXe siècle, avec sujets mulhousiens :
1° Vue de la place Lambert, 1828 ;
2° » la porte de Bâle, en 1730 ;
3° » l'ancienne église Saint-Etienne, démolie en 1858 ;
4° » la Tour du Bollwerk ;
5° » l'Hôtel de ville ;
6° » la Tour du diable.
Sur le revers la marque du fabricant B. & Cie Déposé. Careile et Mortereau.

Don d'une famille mulhousienne.

Deux tableaux à l'huile, représentant des sujets allégoriques et provenant de la famille Zetter-Graf, en ville.

Acquisition.

Grand ciboire gothique, en cuivre rouge doré. Provenance : Thann.

Acquisition.

Gaufrier rond, en fer forgé, portant d'un côté un cerf, de l'autre le Christ en croix ; au-dessous des fleurs. Provenance : Château de Hirtzfelden.

Acquisition.

Flacon en verre blanc peint, d'un côté une femme tenant en main un gobelet, de l'autre l'inscription : « Vivat min Schatz ».

Acquisition.

La Vierge et St-Jean en bois polychromé, hauteur 1m,40, XVIIIe siècle. Provenance alsacienne.

Don de M. Gust. Bader.

Piéta en bois polychromé, hauteur 0m,75, XVIe siècle. Provenance alsacienne.

Don de M. Gust. Bader.

Deux statues en bois polychromé, représentant des saintes couronnées, hauteur 1m,30, XVIIIe siècle. Provenant de Thann.

Don de M. Gust. Bader.

Statue en bois polychromé: Saint-Sébastien, hauteur 1m,30, XVIIe siècle. Provenant de Thann.

Don de M. Gust. Bader.

Piéta en bois polychromé, hauteur 1m,20, XVIIIe siècle. Provenant de Thann.

Don de M. Gust. Bader.

Le Christ en prière, en bois polychromé, hauteur 1 m., XVIe siècle. Provenance alsacienne.

Don de M. Gust. Bader.

La Vierge à l'Enfant, en bois polychromé, hauteur 1m,50, XVIIIe siècle. Provenance alsacienne.

Don de M. Gust. Bader.

Saint en bois polychromé, hauteur 0m,80, XVIIe siècle. Provenant de la Haute-Alsace.

Don de M. Gust. Bader.

1. Saint André, 2. la Vierge couronnée, avec l'enfant Jésus, en bois doré, hauteur 0m,85, XVIIIe siècle. Provenance: Lucelle.

Don de M. Gust. Bader.

Six statuettes en bois doré, quatre saints et deux saintes, hauteur 0m,20, XVIIe siècle. Provenance: Altkirch.

Don de M. Gust. Bader.

Deux anges en bois doré, hauteur 0m,50, XIXe siècle. Provenant d'un maître-autel.

Don de M. Gust. Bader.

Saint André, bas-relief en bois polychromé, gothique. Provenance inconnue.

Don de M. Gust. Bader.

Quatre petites figures en bois et deux en faïence, polychromé, représentant des types alsaciens. Commencement du XVIIIe siècle.

Don de M. Gust. Bader.

Photographie sur émail avec monture sur velours du compositeur Henri Reber, 1807-1880.

Don de M. Marc Reber.

Une demi-aune en bois de chêne, avec l'inscription: Martin Unternähr, 1790. Provenance: Colmar.

Don de M. G. Buchy.

Une pièce de monnaie argent de Bonaparte, premier consul, et quatre pièces en bronze, de la première République française, trouvées dans un champ près de la ferme du Hirtzbach. Cinq assignats.

Don de M. Ivan Hæffely.

Un saladier en étain, estampillé à la roue de Mulhouse.

Acquisition.

Ecuelle en étain, à oreilles, surmontée d'un couvercle à trois pieds, pouvant servir de soucoupe; le tout à la petite estampille Hartmann-Kœchlin.

Acquisition.

Couperet de boucher. Trouvé dans la Grand'Rue, en ville.

Acquisition.

Fer de lance.

Acquisition.

Chandelier en fer forgé, au millésime de 1614. Provenance: Colmar.

Acquisition.

Serrure en fer forgé, gravée.
Deux charnières étamées et gravées.
Serrure en fer forgé, avec clef.

Acquisition.

Saint Sébastien en bois de chêne; provenant de l'ancienne église de Bettendorf, XIXe siècle.
Petit crucifix en argent, provenant d'une famille du dit village.

Acquisition.

Vilebrequin avec monture en bois de noyer, XVIIIe siècle. Provenance: Illzach.

Acquisition.

Veilleuse en étain, ayant servi dans la synagogue pendant les huit jours de la Pâque israélite. Provenance: Habsheim.

Acquisition.

Une paire de pistolets d'arçon d'un officier de la Garde nationale.

Acquisition.

Plateau rond en étain, aux armes de Colmar et de la tribu des Vignerons de la dite ville. Provenance: Herrlisheim.

Acquisition.

Porte-cierge artistique en fer forgé, XVIIIe siècle.

Acquisition.

Bénitier en laiton, XVII[e] siècle, provenant d'Oltingen.

Acquisition.

Dix monnaies d'or, provenant du trésor des Clarisses.

Acquisition.

Médailles du 50[e] anniversaire de la fondation de la Société de chant « Harmonie », à Bischwiller, Basse-Alsace. Arg. 45 mm. Pds. 42 gr.

Reproduction galvanoplastique (cuivre argenté) du thaler unique d'Eguénolphe de Ribeaupierre, conservé au Cabinet de Carlsruhe. Par les soins obligeants de M. le Geheim. Hofrath Dr. W. Brambach, directeur du Cabinet de Carlsruhe.

Acquisition.

Quatre ustensiles de cuisine (jouets d'enfants) en étain.

Acquisition.

Grand plat en étain, à bords façonnés, estampillé au timbre Joh. Jacob Bruckner in Mülhausen.

Acquisition.

Collection d'environ 200 pièces:

1. Moules en fonte et en bois pour la fabrication de pains d'épices, de pains d'anis, de petits fours, etc.
2. Moules en terre cuite, en soufre et en plâtre pour décors de pâtisserie et de pièces montées.
3. Douilles en fer-blanc, pour petits fours, méringues, etc.
4. Roulettes et autres instruments en fer, avec monture en bois, pour couper, façonner et imprimer la pâte.

Don de M. Winter, ancien pâtissier-confiseur.

1. Carafe en verre blanc, avec 4 tubulures différentes. Première moitié du XIX[e] siècle.
2. Grande jarre en faïence émaillée.

Don de M. Winter.

Bonbonnière, recouverte de cuir doré, et contenant un œuf de Pâques, milieu du XIX[e] siècle.

Don de M. Winter.

Grand moule rond en fer pour confectionner des hosties de différentes grandeurs et de différents modèles, XVII[e] siècle. Provenance: Abbaye de Pairis.

Grands modèles :

1. Le Christ sur la croix; d'un côté 7 épis de blé, de l'autre un pied de vigne avec des raisins. Inscription : « Hoce (sic) est enim corpus meum ».
2. Un cœur dans une auréole, avec la couronne d'épine, surmonté d'un crucifix.
3. Monogramme du Christ, avec une croix et un cœur percé de trois clous.

Petits modèles :

1. 2. L'agneau de Dieu. Inscription : « Ecce agnus Dei ».
3. 4. Le Christ sur la croix.
5. 6. Monogramme du Christ, avec une croix et un cœur percé de trois clous.

Acquisition.

1. Un chandelier en fer forgé, 1537.
2. Une grande clef de 1441.

Acquisition.

Henri Specht, dit Jilger Hangy, 1820-1871. Le Diogène d'Alsace. Peinture sur papier par J. Muller.

Acquisition.

Six empreintes en plâtre de monnaies romaines et gauloises, trouvées à Hausen, près Colmar.

Don de W. Schœnemann, Geh. Justizrat, Jena.

Souvenirs de la fête de gymnastique. Erstes oberelsässisches Bezirksturnfest. Mulhouse, le 15 septembre 1901.

1. Festzitung.
2. Série de huit cartes postales illustrées.
3. Trois médailles, en argent, en aluminium et en bronze.

Don de M. Louis Schwartz.

Plaque en tôle, $0^m,13$, $0^m,16$, avec peinture à l'huile : Lansquenet s'appuyant sur un écusson aux armes des Risler. Inscription : J^n-Georg Risler. Fin du XVIIIe siècle. 1731-1788.

Grande serrure dorée, provenant de la Tour du diable, XVIIe siècle.

Acquisition.

Deux paires de bottines de dame, en soie rose et bleue, du milieu du XIXe siècle.

Don de M. Muller-Benner.

Bronze Moyen âge, provenant d'une boucle de ceinture, mis à jour sous les fondations de l'asile des aliénés, Rouffach.

Acquisition.

Plat rond en étain, aux armes de la famille Schickler, XVIIIe siècle, et timbré au nom de « Joh. Jacob Bruckner in Mülhausen ».

Don de M. Math. Mieg.

Deux grands brocs à bière en verre coulé, ornementés de gravures représentant des chardons, hauteur $0^m,91$, diamètre moyen $0^m,18$. Ils sont pourvus de couvercles en bois sculpté.

Acquisition.

Obus provenant du siège de Belfort.

Don de Mme Kœchlin-Huguenin.

Empreinte en plâtre d'une médaille frappée en l'honneur de M. J. Kœchlin, représentant de Mulhouse à la Chambre des députés à Paris.

Don de M. G. Schœn.

Un flacon en verre vert, orné de fleurs, avec l'inscription : « Vivat, lustig, Gesundheit mein Freund, 1812 ». Provenance : Flachslanden.

Acquisition.

1. Un gaufrier à plaques rectangulaires dont l'une porte gravé un monogramme GR entrelacés, de l'autre des armoiries : R. R. D. D. GAB. DERVTAN AB : MONASTER. 1722. (Louis-Gabriel de Rutant, abbé de Munster, 1714-1745.) Grandidier, Nouvelles œuvres inédites III, p. 217.
2. Gaufrier à plaques rondes, dont l'une portant un écusson avec les initiales HB, entrelacés d'ornements représentant un cep de vigne et l'inscription : « Hans Jacob Bauck, Burger zu Senheim, 1611 ». L'autre porte l'agneau pascal avec l'inscription : « Anna Willerin seine ehliche Hausfrau, 1611 ».

Acquisition.

Statuette en faïence, représentant le baiser ; fabrication de Fürstenberg.

Don anonyme.

Socle en noyer découpé et ciré.

Don anonyme.

1. Bicorne d'officier de pompiers d'avant 1870.
2. Epaulettes du même.

Acquisition.

1. Un shako d'officier de la Garde nationale.
2. Tonnelet de cantinière de la Garde nationale.

Don de M. G. Buchy.

Tête d'ange en chêne, au millésime de 1610; provenant d'une maison démolie à Colmar.

Don de M. G. Buchy.

Petite chaise ancienne en noyer tourné.

Don de M. Gust. Bader.

Amphore romaine garnie de coquillages, trouvée dans le lac de Constance.

Don de M. Math. Dreyfus fils.

Cachet gravé, de la cure de Brunstatt, d'avant la Révolution, portant l'inscription: S. PAR. IN BRUNSTATT DIŒC. BASIL. et Saint Georges à cheval, patron de Brunstatt.

Acquisition.

Poupée alsacienne, de la *Revue alsacienne illustrée.*

Don de M. Louis Schwartz.

B) Livres

PETER SCHMID. *Badbüchlein.* Imprimé à Mulhouse, Alsace, en 1562. Avec gravures sur bois.

Acquisition.

LOUIS MORERI. *Dictionnaire historique.* 6 volumes in-folio, Paris 1725.

Acquisition.

JOSEPH DÉPIERRE. *Cernay, son passé, son présent.* Cernay 1907, fascicules 1-4.

Acquisition.

G.-A. SCHŒN. *Les vieilles monnaies d'or de l'ancien couvent des Clarisses, de Mulhouse.* In-8°. Mulhouse.

Don de l'auteur.

Agenda (Verbesserter Schreib-Calender auf das Schalt-Jahr MDCCLXVIII durch Jacobum Roseum), ayant appartenu à Pierre de Pierre Thierry, à Mulhouse en Suisse, 1768. Avec beaucoup de notes manuscrites, entre autres l'adresse de Voltaire.

Acte de vente sur parchemin, daté du 12 août 1650 (?), concernant un champ sis au Spiegelfeld, que Rodolphe Brustlein cède à Jean Hartmann pour la somme de 127 livres 10 schillings.

Don de M. Ch. de Loriol, Ile Napoléon.

HASSFELD. *Denkmalpflege auf dem Lande.*
Don.

Jahresbericht des Vereins zur Erhaltung der Altertümer. Weissenburg und Umgegend, I. Jahr 1905. Wissembourg 1906.
Don de la Société.

MAURICE ROUHIER. *Cœurs d'Alsace,* roman alsacien. Paris 1906.
Acquisition.

Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie. Tome XVII, 1906.
Echange.

Neujahrsblätter der Stadtbibliothek in Winterthur. 1872-1906.
Echange.

GABRIEL SCHLUMBERGER. *Cercle social de Mulhouse,* 1806-1906. Aperçu historique à l'occasion du centenaire de la fondation du Cercle social de Mulhouse. Mulhouse 1907.
Don de l'auteur.

CHARLES HOFFMANN. *L'Alsace au XVIII[e] siècle,* 3[e] et 4[e] volumes, Colmar, 1906.
Acquisition.

ARDOUIN-DUMAZET. *Voyage en France.* Les provinces perdues. I. Haute-Alsace, II. Basse-Alsace, III. Lorraine. Paris, 1907.
Acquisition.

ALBERT TROMBERT. *Souvenirs d'Alsace.* Caractères et images. Paris, 1906.
Acquisition.

J. F. AUFSCHLAGER. *Das Elsass. Neue historische topographische Beschreibung der beiden Rheindepartemente.* Strasbourg, 1825-1828, 3 volumes.
Acquisition.

O. SCHÖNEMANN. *Das Elsass und die Elsässer von den ältesten Zeiten bis zum Jahre 610 n. Chr.* Strasbourg, 1907.
Acquisition.

EMILE WAGNER. *Das alte Mülhausen.* Zwei Vorträge. Mulhouse, 1906.
Don.

Festprogramm zum II. elsass-lothringischen Musik-Wettstreit am 7. Juli 1907 in Mülhausen. Mulhouse, 1907.
Don.

ZISLIN. *Dur's Elsass.* Humoristisch-Satirisch Wucheblättle. Mulhouse, 1907.
Abonnement.

L'Echo musical d'Alsace. Journal bi-mensuel. Mulhouse, 1884.
Don de M. Juillard.

L'Echo artistique d'Alsace. Musique. Beaux-arts. Littérature. Feuille bi-mensuelle. Mulhouse, 1885-1887.

Don de M. Juillard.

TH. WALTER. *Das Minoritenkloster zu St. Katharina in Rufach*. Fribourg, 1906.

Don.

Öffentliche Kunst-Sammlung in Basel. 59. Jahresbericht. Bâle, 1907.

Don.

Führer durch Basel und Umgebung. Bâle, 1907.

Don.

Notice de tableaux, dessins, aquarelles, pastels et sculptures exposés au Musée des beaux-arts. Mulhouse, 1907.

Don du Musée des beaux-arts.

Urkundenbuch der Stadt Basel. Vol. IX. X.

Acquisition.

Unterweisung in den vornehmsten Künsten und Wissenschaften. Leipzig, 1774. Avec beaucoup de planches représentant les armoiries de différents pays.

Acquisition.

Warhafftige Zeytung und gründliche Beschreibung welcher massen die fürneme Statt Mülhausen in Schweitz gelegen in diesem 1587. Jar, den 17. Junii von den vier Orten Bern, Basel, Zürich und Schaffhausen belegert, auch volgends den 25. disz mit erschröcklichem Blutvergiessen erobert und eingenommen worden. Facsimilé de l'original imprimé à Straubing en 1587, et conservé à la Bibliothèque Royale de Munich.

Don.

Discussion du Traité de limite du 5 avril 1840, concernant les îles du Rhin. Paris, 1847.

Don de M. Simonet.

Dr. ROBERT FORRER. *Geschichte des Gold- und Silberschmucks nach Originalen der Strassburger historischen Schmuckausstellung von 1904*. Strasbourg, 1905.

Acquisition.

KARL SCHOLLY. *Die Geschichte und Verfassung des Chorherrenstifts Thann*. Strasbourg, 1907.

Acquisition.

Dr. ELIAS. *Die jüdische Handwerkerschule in Mülhausen*.

Don de l'auteur.

J. LUTZ et P. PERDRIZET. *Speculum humanae salvationis*. Texte critique. Traduction inédite de Jean Miélot (1448). Les sources et l'influence iconographique, principalement sur l'art alsacien du XIVe siècle. Avec la reproduction, en 140 planches, du manuscrit de Sélestat, de la série complète des vitraux de Mulhouse, de vitraux de Colmar, de Wissembourg, etc. Première partie, Mulhouse, 1907.

Acquisition.

R. FORRER. *Unedierte Federzeichnungen, Miniaturen und Initialen des Mittelalters*. Strasbourg, 1807, 2 volumes, avec 50 et 62 planches. Ouvrage tiré à 150 exemplaires.

Acquisition.

EMILE GLUCK. *Guerre de 1870-71. Le 4e bataillon de la mobile du Haut-Rhin*. Mulhouse, 1873.

Acquisition.

G. SIFFERLEN et Dr GARCIN. *La vallée de Saint-Amarin*. Srasbourg, 1908.

Acquisition.

C) Manuscrits

Une sauvegarde au nom de Madame Vve Witz, de Cernay, allant à Mulhouse. Signé Degenfeld, 1815.

Don de M. Joseph Dépierre à Cernay.

Manuscrit se rapportant à des biens situés dans les communes de Buchswiller et de Werenzhausen, 1768.

Acquisition.

Acte de vente d'un jardin, maison et dépendances sis à la Porte-Haute. Vendeur: Jean-Henri Dollfus. Acheteurs: Daniel et Henri Huguenin, frères.

Original en allemand sur parchemin, avec le petit sceau de la ville de Mulhouse, en cire verte dans une capsule de bois.

Don de Mme Vve A. Nægeli.

1576. Diplôme de franc-maçon du notaire Graff, à Cernay, aïeul du donateur, faisant partie de la loge *La Parfaite Harmonie*. Ce diplôme en parchemin porte entre autres les signatures de personnes notables: Emile Dollfus, Henri Bock, Lœderich, Lischy, Baret, Schwartz.

Don de M. Joseph Dépierre, à Cernay.

1. *Passirschein,* délivré à M. Karl Arger par le préfet du Haut-Rhin. Colmar, le 24 février 1871.
2. Feuille de route au nom de M. E. Fæhnlein, sergent-fourrier de la 1re légion d'Alsace et de Lorraine, rentrant dans ses foyers. Villefranche, le 14 mars 1871.

Don de M. E. Fæhnlein.

D) Gravures, Lithographies, Photographies, etc.

CAMILLE SCHLUMBERGER. Grand album *Portraits mulhousiens,* avec 850 photographies et 14 arbres généalogiques.

Acquisition.

Photographie d'une pierre tombale de l'église de Wattwiller. (Voir KRAUS, *Kunst und Altertum im Ober-Elsass,* p. 688.

Acquisition.

Tableau, gravure coloriée. Entrée à Huningue de l'archiduc Jean d'Autriche, le 25 août 1815, après le siège.

Acquisition.

Photographies du Château de Pfastatt, par Braun Clément & Cie.

Don du « Denkmalarchiv » et acquisition.

Photographie du cortège funèbre de M. Pierre Schlumberger.

Acquisition.

1. Plan géométrique du jardin du « Casino d'été », appartenant autrefois à M. Henri Altenberger. Aujourd'hui propriété de la ville.
2. Tableau-pancarte en bois de sapin de la Société du dit Casino, donnant avis au public quant à l'entrée du jardin.

Don de la Société du Casino.

Ecusson en pierre, aux armes des Mulhouse, encastré au-dessus du double perron extérieur de la façade principale de l'Hôtel-de-ville. Photographie.

Acquisition.

Le 86e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Mulhouse, de 1863-1864. Photographie. Vue prise dans la rue Papin, ancienne cité.

Acquisition.

Vue de l'ancienne « Place Lambert » à Mulhouse. Photographie.

Acquisition.

Philippe-Jean Zipélius, 1814-1876, lieutenant des sapeurs-pompiers, 1852. Dessin de G. Danzer. Lithographie.

Acquisition.

Entrée des confédérés à Mulhouse, le 15 juin 1587. Dessin à la plume. Lithographie.

Acquisition.

Vue de Mulhouse, prise du jardin Mansbendel (Hinterabweg). Lithographie.

Acquisition.

Vue de Mulhouse, avec ses monuments et édifices publics. Lithographie Engelmann père et fils, vers 1840.

Acquisition.

Place de la Réunion à Mulhouse, milieu du XIXe siècle. Publié par J. Pattegay. Lithographie.

Acquisition.

Le bal juif (Judenball) à Mulhouse, milieu du XIXe siècle. Caricature où l'on reconnaît les traits des principaux habitants israélites de Mulhouse de l'époque. Lithographie.

Acquisition.

Réunion de la *Tribune*, club politique à l'hôtel Romann (Lion Rouge, Hôtel Central), milieu du XIXe siècle. Lithographie.

Acquisition.

Garde nationale de Mulhouse, d'après l'ordonnance du 16 mars 1846. Lithographie coloriée.

Acquisition.

Billets de convocation de membres du corps des sapeurs-pompiers de Mulhouse et de Pfastatt.

Acquisition.

Hôtel de l'Ange, près de la gare du chemin de fer, à Mulhouse, construit vers 1847. Gravure.

Acquisition.

Entrevue de César et d'Arioviste. Gravure.

Acquisition.

Ancienne maison de la tribu des Boulangers, actuellement propriété Devillers. Au coin de la rue des Tanneurs et de la rue du Raisin. Photographie, prise vers 1860.

Acquisition.

Ancienne chapelle de la commanderie de St-Jean. Construite en 1261 et restaurée en 1874. Photographie de 1889.

Acquisition.

Silhouette de M. Auguste Michel, instituteur, à Mulhouse; au-dessus: l'ancienne église St-Etienne.

Acquisition.

Montgré. Etablissement des Jésuites à Villefranche (Rhône). Casernement de la légion d'Alsace et de Lorraine, du 15 décembre 1870 au 14 mars 1871. Photographie.

Acquisition.

Pyramide en pierre au bord de la route de l'Ile Napoléon, à Battenheim, avec inscription de l'an 1804. Photographie.

Don de M. Zetter.

Le pasteur Georges Schickler, prêchant l'Evangile, en 1636. Gravure.

Acquisition.

Chapelle de Notre-Dame de Dusenbach. Dessin d'après nature, 1791.

Acquisition.

Vue de Mulhouse, XIXe siècle, détachée du journal français *Le Charivari*. Gravure.

Don de M. Frédéric Engel.

Jean Kœchlin-Dollfus, commandant du bataillon des sapeurs-pompiers de Mulhouse. Grande photographie.

Don de M. Raymond Kœchlin, Paris.

Trois petits tableaux de Mulhouse.

1. Portrait de Jean-Michel Hirn et de Marguerite Ziegler 1853 à l'occasion du 50e anniversaire de leur mariage. Lithogr. Engelmann.

2. Portrait de M. J. Kœchlin, représentant de Mulhouse à la Chambre des députés. Lithographie.

3. Monuments funéraires, 1823. Aquarelle.

Don de M. Armand Gœtz.

Portrait de M. Math. Meyer, de Colmar, grand-père de M. Henri Benner-Sengeisen. Aquarelle.

Don de M. Henri Benner.

95 calques de gravures du *Spiegel menschlicher Behaltnusse,* imprimé à Bâle en 1476.

Don de M. Alfred Favre.

Photographie des travaux de voûtage du canal de décharge, à l'entrée de la chaussée de Dornach.

.Acquisition.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU MUSÉE HISTORIQUE

M. AUGUSTE DOLLFUS, *président honoraire.*

MM. MATHIEU MIEG-KROH, *président.*
AUGUSTE THIERRY-MIEG, *vice-président.*
ERNEST MEININGER, *vice-président.*
LOUIS SCHWARTZ, *secrétaire.*
GUSTAVE BADER, *trésorier.*
EDOUARD BENNER, *conservateur général.*
GEORGES BUCHY, *conservateur.*
JULES LUTZ, *conservateur bibliothécaire.*
FRÉDÉRIC ENGEL-GROS.
KARL FRANCK.
AUGUSTE HÆNSLER.
HENRI JUILLARD-WEISS.
FRITZ KESSLER.
JEAN-JACQUES LÆDERICH.
Dr M. MUTTERER.
CAMILLE SCHLUMBERGER.
GABRIEL SCHLUMBERGER.
LÉON DE SCHLUMBERGER.
GUSTAVE-ADOLPHE SCHŒN.
JOSUÉ WICK.
HENRI ZETTER.

MEMBRES FONDATEURS

Ville et banlieue

MM.
BADER Gustave.
DOLLFUS Auguste.
ENGEL Alfred.
ENGEL-DOLLFUS Frédéric (Vve).
ENGEL-GROS Fritz.
FAVRE ALFRED.
FAVRE Eugène.
FRANCK Jules.
GERBAUT Henri.
LANTZ Emile.
LANTZ Jean.
MIEG Adolphe.
MIEG Daniel.
MIEG Léon.
MIEG Mathieu.
SCHLUMBERGER Ed.-Albert.
SCHLUMBERGER Gabriel.
SCHLUMBERGER Théodore.
SCHLUMBERGER Pierre (Vve).
SCHWARTZ Edouard (Vve).
THIERRY-MIEG Auguste.
VAUCHER Jean.
ZUBER Ivan.

Non résidants

DOLLFUS Jean, fils, Paris.
ERNÉ Henri, Paris.
JAQUET JAMES, Lœrrach.
LALANCE Auguste, Paris.
SCHLUMBERGER Jacqes (de) Guebwiller
SCHLUMBERGER Léon (de) Guebwiller
SCHMALZER-KŒCHLIN (Vve).
SCHŒN Fritz, Paris.
SPETZ Georges, Issenheim.
STEINBACH Léon-Félix, Moscou.

MEMBRES ORDINAIRES

Ville et banlieue

MM.
AICHINGER Théophile (Vve).
AMANN Emile.
APFLER Henry.
ARLENSPACH Henri.
ASSENMACHER Henri.
ASSENMACHER, Jacques.
BADER Léon.
BAHY Charles.
BARLOW Charles.
BARTHEL J.-J.
BAUER Benjamin.
BAUMGARTNER Henri.
BAUMGARTNER-KNOLL A.-T.
BECKER Auguste.
BENNER Charles.
BENNER Edouard.

MM.
BENNER Emile.
BENNER Henri.
BERGER Jules.
BERNHEIM Charles.
BERTRAND Eugène.
BOCH Théodore.
BŒHM Eugène.
BŒRINGER Alfred.
BŒRINGER Henri.
BOHN Charles (Vve).
BORCHARD Maurice.
BOREL-WACHTER Henri.
BOURGOGNE Jacques.
BRAND Charles.
BRAND Ch.-Alph.
BRAUN, CLÉMENT & Cie.
BREIG Emile.
BRINKMANN Henri.
BRINKMANN Jean.
BRUSTLEIN Charles (Vve).
BUCHY Charles.
BUCHY Georges.
BUCHY Henri.
BUEL Robert (Vve).
BULFFER Paul.
BURCKARD Edouard.
BURGERT Jules.
BURR Georges.
CHAMBAUD Georges.
CHAMBAUD Paul.
CHRIST Gustave.
CLÆR Joseph.
CLOTTU Paul.
COUDRE Maurice.
COURTOIS Clément (Vve).
DARDEL Léon.
DESAULLES-GLUCK P.
DIEDISHEIM J.
DIEMER Michel.

MM.
DIETLIN Hercule (Vve).
DIETSCH Eugène.
DIETZ Georges.
DOLL Edmond.
DOLL Edouard (Vve).
DOLLFUS-SCHWARTZ Edouard.
DREYFUS Mathieu.
DRUMM Edouard.
DUVILLARD Ernest.
EGGENSCHWILLER Jules.
ENDINGER Josué.
ENGEL Albert.
ENGEL Arthur.
FAVRE Arthur (Vve).
FAVRE Gustave.
FAVRE-BOURCART Paul.
FRANCK Frédéric.
FRANCK Karl.
FREY Albert, D. M.
FREY Max.
FREY-COLLARD.
GASSMANN Eugène.
GATTY Alfred.
GEIGER Eugène (Vve).
GERBER Auguste.
GEYELIN Eugène.
GLEHN Alfred (de).
GŒRICH Charles.
GŒTZ-PÉTRY Eugène.
GŒTZ Jean-Armand.
GUTH Eugène.
GUTH Jules (Vve).
GYSPERGER Ch.
HAAS Abraham.
HAAS Alexandre.
HÆFFELY Ivan.
HAEFFELY Louise (Mlle).
HÆFFELY Robert.
HÆFFELY-STEINBACH H. (Vve).

MM.
HÆNSLER Auguste.
HANHART Georges.
HANHART Théodore.
HEILMANN, sœurs (Mlles).
HÉRON Lucien.
HERRENSCHNEIDER A.
HILFIGER I.
HOPPÉ Charles-Emile.
HUSSER Jean.
JÆGER, D. M.
JAQUET Eugène.
JEANMAIRE Paul.
JEANNIN Benjamin.
JELENSPERGER-BORNAND (Vve).
JUILLARD-WEISS Henri.
JUND Emile.
KAYSER Edmond.
KELLER-DORIAN Albert.
KESTNER, D. M.
KLEIN Georges.
KLEINKNECHT ALFRED, D. M.
KNECHT Louis.
KŒCHLIN Albert.
KŒCHLIN-DOLLFUS Eugène (Vve).
KŒCHLIN Eugène (Vve).
KŒCHLIN Paul.
KŒHNLEIN MAX.
KŒNIG Auguste.
KOHLER Mathieu.
KRAUS Henri.
KUNEYL Jules.
KUNZ M.
LACROIX Camille (de).
LÆDERICH Jean-Jacques.
LÆDERICH J.-E.
LÆDERICH-COURTOIS Charles.
LAMPERT Benjamin.
LANHOFFER-LÆDERICH Emile.
LANTZ Amédée.

MM.
LAUER Robert.
LESAGE Oscar.
LESAGE Jules.
LIEBENGUTH Henri.
LUDWIG J.-E.
LUTZ J.
MAIRE-COURTOIS G.
MAIRE Louis.
MANTZ Emile.
MANTZ Jean.
MARQUISET Henri.
MEININGER Ernest.
MEININGER Jules.
MERKLÉ Albert.
MERKLEN Gustave.
MEYER Camille-Alfred.
MEYER Robert.
MEYER Rosa (Mlle).
MICHEL Fritz.
MICHEL Thiébaut-Georges.
MIEG Edouard-Georges.
MIEG Georges.
MORITZ Victor.
MOSMANN Paul.
MULLER Joseph.
MUNCK Charles.
MURALT Albert (de).
MUTTERER, D. M.
NÆGELY Charles.
NŒLTING Emilio, Dr.
OSTIER Louis.
PATTEGAY Math.
PÉTRY Emile.
PFEIFFER Jules.
PFENNINGER Henri.
PFENNINGER Robert.
PICARD H.-P.
PLATEN Jules.
POUPARDIN Franz.

MM.
Rais Auguste.
Rais Henri.
Raval Eugène.
Remy Emile.
Rey Emile (Vve).
Risler Ernest.
Risler-Schœn Henri.
Rockenbach Edouard.
Rœsch Charles.
Roesler Louis.
Rückert-Steinbach Jules.
Schæffer Gustave (Vve).
Schæffer J.
Schaub Fernand.
Schauenberg Rodolphe.
Scheidecker Camille.
Scheidecker Ernest.
Scheidecker Henri.
Scherr Jules.
Schieb Edouard.
Schlumberger Em., D. M.
Schlumberger Jules.
Schlumberger-Schœn Paul.
Schmerber Alfred.
Schmerber Camille.
Schmerber Oscar.
Schneider Edouard.
Schœllhammer, D. M.
Schœn Alfred.
Schœn Camille (Vve).
Schœn-Eck Alfred.
Schœn Daniel.
Schœn Gustave-Adolphe.
Schœn Paul.
Schœn Valentine (Mlle).
Schoff Antoine.
Schulé Charles.
Schumacher Jean.
Schwartz Charles.

MM.
Schwartz Ida (Mlle).
Schwartz Louis.
Silbereisen Charles.
Spœrlein Ernest.
Spœrry Albert (Mme).
Spœrry Henri (Vve).
Stern E., pasteur.
Stetten Frédéric (de).
Stœber Paul.
Storck Albert.
Tétaz Charles.
Thierry-Mieg Emile.
Thierry-Mieg Ernest.
Thierry-Rückert Jules.
Tourtellier Adolphe.
Vogelsang Joseph.
Wacker-Schœn Charles (Vve).
Wacker-Schœn Charles fils.
Wagner Robert.
Wagner Théophile.
Wallach Henri.
Wegelin Gustave.
Weiller Benjamin.
Weiss Charles.
Weiss Georges.
Weiss-Schlumberger Emile.
Welter Emile (Vve).
Wenning Alfred.
Werner, D. M.
Wick-Spœrlein Josué.
Winterer, curé.
Wohlschlegel Oscar.
Würth Julien.
Zehnlé-Tscheiler Albert.
Zetter Edouard.
Zetter Henri.
Ziegler Emile.
Ziegler Jean.
Zierdt Georges.
Zuber-Matter fils.

Non résidants

MM.

BARY (de) Edouard, Guebwiller.
BIBLIOTHÈQUE de la ville de Colmar.
BIBLIOTHÈQUE de la ville de Montbéliard.
BLECH Ernest (Vve), Ste-Marie-aux-Mines.
BLECH Fernand, »
BOURCART Alex^{dre}, Guebwiller.
BOURCART Charles, »
BŒRINGER Eugène, Epinal.
DOLLFUS-FLACH Ed., Belfort.
DREYFUS Jacques, Belfort.
DURTHALLER Albert, Altkirch.
FALLOT Camille, Verdun.
FREY Ernest, Guebwiller.
GILARDONI Jules, Altkirch.
GLUCK André-Armand, Paris
INGOLD Armand (Vve), Colmar.
KESSLER Fritz, Soultzmatt.
KŒCHLIN-CLAUDON Emile, Versailles.
KŒCHLIN Isaac fils, Willer.
KŒCHLIN Rodolphe, Paris.
KŒNIG Eugène, Sainte-Marie-aux-Mines.

MM.

KUBLER Gustave, Altkirch.
KÜHLMANN A.-Eugène, Colmar.
KUNTZ Albert, pasteur, Dornach.
MANSBENDEL Paul, pasteur, Riquewihr.
MEUNIER - DOLLFUS Charles, Thann.
MEYER Eugène, Versailles.
MEYER Henri (Vve), Paris.
MÜLLER-MUNCK J.-L., Metz.
NOACK-DOLLFUS, Paris.
OBRECHT Ivan, Alger.
ORTH Nicolas, Ile Napoléon.
REINACH Salomon, St-Germain.
RIEDER Jacques, Wesserling.
SALATHÉ Auguste, D. M., Paris.
SCHEURER-FREY A., Logelbach.
SCHLUMBERGER C., Ribeauvillé.
SCHLUMBERGER Paul (de), Guebwiller.
STEINER-DOLLFUS Jean, Paris.
TOURNIER Wladimir, Paris.
WEBER-JACQUEL Charles, Thann.
WEISS Gustave, Troyes.
ZETTER Charles, Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. Président : M. Auguste Dollfus.
— D'HISTOIRE NATURELLE DE COLMAR. Président : M. de Bary, Guebwiller.
POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE, Strasbourg. Président : M. le chanoine Keller.
— BELFORTAINE D'ÉMULATION. — Belfort. Président : M. Philippe Berger, professeur au collège de France.
— D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD. — Montbéliard.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN. — Nancy. M. Léon Germain, bibliothécaire-archiviste.
— DES ANNALES DE L'EST ET DU NORD. — Nancy. M. R. Parisot, secrétaire.
— PHILOMATIQUE VOSGIENNE. — Saint-Dié. Président : M. H. Bardy.
— ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE, à Troyes. — Président : M. Albert Babeau.
— D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE. — Lausanne. Président : M. B. van Muyden.
— DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — Président : M. Arnould, professeur, à Poitiers (Vienne).
HISTORISCHES MUSEUM BASEL.
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BALE. — Universitätsbibliothek, Bâle.
SCHWEIZERISCHES BUNDESARCHIV. — Bern. Bundesarchiv - Director Herr Dr J. Kayser.
ALLGEMEINE GESCHICHTSFORSCHENDE GESELLSCHAFT DER SCHWEIZ. — Bern. Herr Prof. Dr Blœsch, Bibliothekar.
HISTORISCHER VEREIN DER FÜNF ORTE LUZERN, URI, SCHWYZ, UNTERWALDEN UND ZUG IN LUZERN. Präsident : Herr Prof. Jos. Leop. Brandstetter.
STADTBIBLIOTHEK IN ZÜRICH. Austauschstelle d. antiquar. Gesellsch.
BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — Paris, 110, rue de Grenelle. M. E.-S. Bougenot, 3, rue Corneille.
HISTORISCHE GESELLSCHAFT DES KANTONS AARGAU in Aarau. — Herr Dr Hans Herzog, Actuar.
DEUTSCHER GESCHICHTSFORSCHENDER VEREIN DES KANTONS FREIBURG. — Herr Dr Albert Büchi, Präsident, Freiburg i/d. Schweiz.
SCHWEIZERISCHES LANDESMUSEUM IN ZÜRICH.
ARCHIV DER STADT STRASSBURG. — Strassburg.
REVUE ALSACIENNE ILLUSTRÉE. Strasbourg, 2bis, rue Brûlée.
BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES, D'HISTOIRE ET DES ANTIQUITÉS. — Stockholm (Suède).
STADTBIBLIOTHEK VON MÜLHAUSEN. — Mülhausen.
STADTARCHIV VON MÜLHAUSEN. — M. Edouard Benner, archiviste.
MUSÉE SAINT-JEAN, à Mulhouse. — M. Edouard Benner, conservateur.
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE. — Nancy, place Carnot.
STADTBIBLIOTHEK. —Winterthur.
KAIS. DENKMALARCHIV. — Strassburg.
SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Neuchâtel.

MEMBRES CORRESPONDANTS

BÜRGERMEISTER-AMT MÜLHAUSEN.

MM. L'ABBÉ A. HANAUER, bibliothécaire-archiviste à Haguenau.

Dr E. WALDNER, archiviste municipal de Colmar.

L'ABBÉ A.-M.-P. INGOLD, à Colmar, ancien bibliothécaire à l'Oratoire de Paris.

KINDLER VON KNOBLOCH, Oberstleutnant a. D., Herzoglich Anhaltischer Kammerherr, Baden-Baden.

THÉOD. DE LIEBENAU, directeur des archives du canton de Lucerne.

CHRISTIAN PFISTER, professeur d'histoire à la Sorbonne, Paris, 72, boulevard de Port-Royal.

ROD. REUSS, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes, 52, rue Albert-Joly, à Versailles.

Dr ROD. WACKERNAGEL, archiviste d'Etat du canton de Bâle-Ville.

Dr ALBERT BURCKHARDT-FINSLER, ancien conservateur du Musée historique de Bâle.

ANDRÉ WALTZ, bibliothécaire de la ville de Colmar.

Dr J. WAGNER, curé à Pfastatt.

F.-A. IHME, pasteur à Bærenthal (Lorraine).

L.-A. KIEFFER, pasteur à Balbronn.

JOHN VIÉNOT, professeur à la Faculté de théologie protestante à Paris.

GIRODIE, 27, rue d'Ulm, Paris.

L'ABBÉ CLAUS, bibliothécaire-archiviste, à Schlestadt.

TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

XXXII

ANNÉE 1908

MULHOUSE

Imprimerie Ernest Meininger

1909

AVIS

—

Le comité du Musée historique a l'honneur d'inviter les sociétés savantes correspondantes de vouloir bien lui faire connaître les changements qui pourraient avoir lieu dans le personnel de leurs présidents pendant le cours de l'année.

Le comité prie les mêmes sociétés, ainsi que Messieurs les membres correspondants, de lui accuser réception du Bulletin, afin qu'il puisse s'assurer de la régularité du service de ses envois.

Le comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin la responsabilité de leurs assertions.

I.

A LA MÉMOIRE D'AUGUSTE STŒBER

A L'OCCASION DU

100e ANNIVERSAIRE DE SA NAISSANCE

1808—1908

Le Musée historique, dont Auguste Stœber fut, avec Frédéric Engel-Dollfus, le principal fondateur, ne saurait laisser passer l'actuel anniversaire de son regretté président, sans acquitter encore une fois à sa mémoire le tribut d'inaltérable reconnaissance que mérite à tant d'égards l'historien remarquable et le travailleur infatigable qui voua à notre œuvre une sollicitude si éclairée et un dévouement constant. En rendant ici cet hommage au savant qui fut l'honneur de son pays natal et de notre ville devenue sa patrie d'adoption, nous nous acquittons aussi d'un devoir de piété et de gratitude envers celui qui fut pour nous tous, ses modestes collaborateurs, un maître bienveillant et affectueux, dont les leçons nous sont inoubliables et dont le souvenir nous demeurera cher.

Soucieux de rappeler encore une fois dignement la grande figure disparue, dans ce *Bulletin du Musée historique* qu'il créa et auquel il a fourni jadis tant de travaux de premier ordre, nous avons demandé à son neveu, M. Paul Stœber, avocat, notre concitoyen, propriétaire des nombreux manuscrits délaissés par lui, de vouloir nous permettre d'en reproduire quelques-uns. M. Paul Stœber, avec un empressement dont nous tenons à le remercier tout particulièrement, a déféré à notre désir en nous confiant, à fin de publication, une série de documents fort intéressants. Ce sont, d'abord, deux petits articles inédits du défunt : *De quelques dénominations locales à Mulhouse et*

environs immédiats et *Les vins alsaciens*, écrits les deux en langue allemande, puis une série de lettres adressées à Auguste Stœber par des savants, ses contemporains. Ces lettres sont le meilleur hommage que nous puissions rendre au regretté disparu, car elles sont la preuve de la haute estime en laquelle le tenaient les hommes les plus remarquables de son temps.

Nous faisons précéder cette correspondance d'une lettre écrite, en 1839, à Auguste Stœber par sa mère et par son frère Adolphe. En dehors des détails qu'elle nous donne sur l'affection touchante qui unissait la famille, la lettre de la première nous fournit le curieux récit d'un voyage fait, à la date ci-dessus, de Strasbourg à Mulhouse, en *bateau à vapeur* sur le canal du Rhône au Rhin !

Enfin, pour faire revivre en son ensemble la physionomie d'Auguste Stœber et rappeler encore une fois sa vie toute d'un labeur exemplaire, nous ne saurions mieux faire qu'en reproduisant ici l'excellente biographie que lui consacra, au lendemain de sa mort, son confrère et ami M. Rodolphe Reuss, dans le *Journal d'Alsace* des 28 et 29 mars 1884. Nul mieux que M. Reuss, que nous avons l'honneur de compter parmi les collaborateurs de notre *Bulletin*, n'était à même de connaître à la fois l'homme et le savant qui fut toujours son ami, et nous croyons répondre d'avance à son désir le plus cher en l'associant à l'hommage ému que nous rendons aujourd'hui, au nom de ses admirateurs reconnaissants, à l'un des meilleurs fils de notre pays.

ERNEST MEININGER.

NOTICE BIOGRAPHIQUE[1]

On a déjà parlé, dans les colonnes du *Journal d'Alsace*, de la perte que Mulhouse et l'Alsace entière viennent d'éprouver par la mort d'Auguste Stœber, le savant historien, l'aimable poète, le travailleur infatigable qui s'était voué, corps et âme, à la tâche d'expliquer et de faire revivre le passé de notre province aux yeux des générations contemporaines. Mais les éloges mérités par le défunt ne sont pas de ceux qu'épuise un article de journal, et s'il est permis de revenir un instant sur un sujet si digne d'être plus longuement traité, ce doit être avant tout dans la ville natale de Stœber, qui, malgré cinquante ans d'absence, lui conservait une si cordiale affection.

Daniel-Auguste-Ehrenfried Stœber naquit dans nos murs le 9 juillet 1808. Il était le fils du notaire Ehrenfried Stœber, du poète strasbourgeois si populaire durant les années de la Restauration, comme une des notabilités de l'opposition libérale en Alsace et, grâce à sa prose, comme à ses vers, devenu l'interprète habituel des sentiments de la grande majorité de la bourgeoisie de notre ville. Stœber entra de bonne heure au Gymnase, où nous voyons figurer son nom pour la première fois au tableau de la distribution des prix, à la date du 20 avril 1817. Dès lors il s'y rencontre assez régulièrement, jusqu'à sa sortie de notre antique école, ce qui eut lieu en 1825. Il se fit inscrire alors au Séminaire protestant pour y suivre les cours préparatoires à l'étude de la théologie; mais il s'occupait beaucoup déjà de littérature

[1] Extraite du *Journal d'Alsace* des 28 et 29 mars 1884. Voir aussi l'intéressante biographie d'Auguste Stœber par M. Henri Ehrismann, parue dans le *Bulletin du Musée historique* de l'année 1887. Notre concitoyen, M. Georges Dietz, avocat, actuellement adjoint au maire de la ville de Mulhouse, y a collaboré pour la partie intitulée : *La Période poétique*. Cette partie est entièrement de sa plume, qui s'y montre inspirée elle-même d'un véritable souffle poétique.

et de poésie, ce qui ne saurait étonner quand on songe à l'influence exercée forcément sur lui par l'exemple paternel. Au moment même où il quittait les bancs du Gymnase, il publiait, avec la collaboration de quelques amis, une mince plaquette in-16, intitulée *Alsatisches Vergissmeinnicht,* qui parut chez Heitz, en 1825, sous le pseudonyme de H. W. Asper, et qui constitue ses débuts poétiques. S'il n'avait pas renié plus tard cet enfant précoce de sa Muse, il aurait pu célébrer, il y a neuf ans déjà, le cinquantenaire de son activité littéraire qu'il préparait pour ce printemps.

En 1828, Auguste Stœber aborda les études théologiques proprement dites; s'il y consacra cinq ans, c'est qu'il s'occupa pendant ce temps de beaucoup de choses qui ne rentraient pas précisément dans les rubriques de l'exégèse ou de la dogmatique. M. de Polignac, les ordonnances de Juillet, l'avènement de Louis-Philippe firent quelque tort, on peut le croire, aux commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament. Ce qui prouve mieux que toute autre chose l'enthousiasme qui s'empara du jeune étudiant durant les journées émouvantes qui précédèrent et suivirent la chute des Bourbons, c'est le petit volume allemand intitulé: *Histoire de la Révolution de Juillet,* que fit paraître Auguste Stœber peu de temps après les événements de Paris. Ajoutons à ces occupations littéraires comme à ces préoccupations politiques les devoirs de garde national, la création d'un grand Casino des étudiants, qui s'organisa en 1831, sous la présidence de M. de Quatrefages, alors étudiant à Strasbourg, et d'où sortit le Casino théologique et littéraire, dont Stœber fut un des premiers administrateurs, et l'on comprendra facilement qu'il n'ait pu clore ses études qu'assez tard, en 1833. Ayant passé cette année-là ses examens de candidat en théologie, notre jeune poète accepta une place de précepteur à Oberbronn. Il en revint un instant, l'année suivante, pour présenter à la Faculté sa thèse de bachelier. C'était un

travail qu'il avait rédigé quelque temps auparavant pour la Société théologique, dirigée par M. le professeur Edouard Reuss, alors son jeune maître et resté, depuis un demi-siècle, l'un de ses plus fidèles amis. L'*Essai historique et littéraire sur la vie et les écrits de Geiler de Kaysersberg* dépassait en importance, sinon en volume, la plupart des dissertations académiques semblables. Fruit d'études personnelles et approfondies, elle rappelait l'attention de nos compatriotes sur l'un des écrivains les plus originaux de la fin du 15e siècle; elle indiquait aussi la direction dans laquelle Stœber allait bientôt poursuivre de préférence ses recherches littéraires et archéologiques.

Le nouveau bachelier resta quelques années à Oberbronn. Les temps actuels n'étaient point encore venus où chaque candidat, à peine éclos, est supplié, pour ainsi dire, d'accepter une cure vacante. Le personnel ecclésiastique était si nombreux qu'on attendait longtemps son tour, et nous ne pensons pas d'ailleurs que Stœber ait mis beaucoup d'empressement à solliciter une place définitive dans l'Eglise protestante d'Alsace. Il vivait tranquillement au sein de la belle nature de nos Vosges, s'occupant de ses élèves, faisant des vers, fonctionnant comme vicaire à Oberbronn, puis, à partir de 1836, dans le petit village voisin de Rothbach, réunissant les matériaux pour des travaux futurs, et désireux dès lors de faire revivre dans les esprits de ses compatriotes le passé légendaire de l'Alsace. C'est à cette tendance qu'il obéissait en faisant paraître, en 1836, avec son frère, M. Adolphe Stœber, le premier recueil de vers, signé de son nom, les *Alsa-Bilder,* histoires et légendes patriotiques. Ce petit volume attira l'attention publique sur les deux jeunes poètes, qui semblaient promettre un éclat nouveau au nom, si populaire déjà, de Stœber, et dont le premier représentant, leur père Ehrenfried, venait précisément de mourir en décembre 1835. En 1838, Auguste Stœber fut appelé comme professeur

à l'Ecole supérieure des filles de Bouxwiller. Il passa quelques années heureuses dans l'ancienne capitale du petit comté de Hanau-Lichtenberg, y charmant ses loisirs assez nombreux par un redoublement d'activité littéraire.

Depuis d'assez longues années déjà, Stœber collaborait à divers recueils littéraires d'outre-Rhin, au *Morgenblatt* de Stuttgart (1830-1838), au *Freiburger Unterhaltungsblatt* (1827-1831), au *Musenalmanach* de Chamisso et de Gustave Schwab. Il avait accepté de rédiger, alternativement avec son frère Adolphe, un des plus anciens almanachs ou *Volkskalender* strasbourgeois, fondé par le libraire Welper au XVIIe siècle, et que publiait alors M. Schuler, éditeur à Strasbourg. A Bouxwiller, Stœber conçut le projet, plus ambitieux, d'avoir une feuille toute à lui, qui servirait de point de ralliement à tous ceux qui désiraient conserver encore, au sein de l'Alsace, française de cœur, son droit de cité à la langue allemande, l'ancienne langue du pays. Il entreprit de grouper autour de ce recueil tous ceux qui voulaient maintenir intacts les liens intellectuels rattachant, depuis des siècles, la patrie de Gotfrit de Strasbourg, de Brant, de Fischart, à celle de Gœthe, de Schiller et de la brillante pléiade lyrique dont l'Allemagne s'enorgueillissait alors à juste titre. Ce devait être en même temps un essai de décentralisation littéraire, vis-à-vis du despotisme intellectuel de la capitale, essai que tentait, à la même date, et, partiellement du moins, avec les mêmes collaborateurs, M. Ch. Bœrsch dans la seconde *Revue d'Alsace*. Il a fallu toute l'étroitesse de l'esprit de parti, une inintelligence complète de ces temps déjà si loin de nous, pour transformer cette tentative d'autonomie littéraire, cette pieuse affection pour la langue des ancêtres qu'on ne voulait point laisser périr, ce désir bien naturel de rester en communion d'idées littéraires et de sentiments poétiques avec tant de beaux esprits d'outre-Rhin, en je ne sais quelle croisade séparatiste, en une propagande politique occulte en faveur

d'un état de choses que nul ne pouvait rêver en 1838, puisque, aussi bien, chacun l'aurait déclaré impossible, même en 1860.

Ce fut en mai 1838 que fut publié le premier numéro de l'*Erwinia,* de Stœber; il ne faut point la confondre avec une feuille au titre semblable, qui parut à Strasbourg environ dix ans plus tard et servait les intérêts maçonniques en Alsace. L'*Erwinia* devint en effet, comme l'avait espéré son fondateur, le centre commun des écrivains alsaciens qui cultivaient de préférence la langue allemande: Auguste et Adolphe Stœber; F. Otte (Zetter), de Mulhouse; Daniel Hirtz; Théodore Klein; C. A. Candidus; Ch. F. Hartmann, avec quelques vétérans, comme Auguste Lamey, et quelques écrivains allemands, plus ou moins connus, tels que Adolphe Bube, G. de Chézy, etc. Le nouveau recueil publia des travaux d'une valeur durable, entre autres *l'Histoire de la musique à Strasbourg,* par l'avocat Lobstein; mais l'éditeur dut s'apercevoir bientôt qu'il n'était pas facile d'alimenter une publication hebdomadaire avec le concours absolument gratuit de quelques fidèles amis. En dehors d'un cercle assez restreint, l'*Erwinia* ne trouva qu'un accueil assez tiède en Alsace. La vogue n'était pas aux choses de l'esprit. Les hommes s'occupaient d'affaires ou de politique, et les femmes préféraient, il faut le dire — et l'on ne saurait leur en faire un reproche — les romans de George Sand ou les vers de Lamartine à ceux de nos poètes locaux. Aussi les abonnés firent-ils défaut, plus encore que les collaborateurs. Stœber a fourni, pour sa part, des articles passablement nombreux. En dehors des articles non signés et des variétés qui sont sans doute, en majeure partie, de lui, il a publié, dans ce recueil, des nouvelles comme les *Trois Baisers*; divers travaux archéologiques et littéraires; une étude sur Moscherosch, sujet qu'il devait reprendre quarante-cinq ans plus tard; de nombreuses ballades et poésies lyriques. Néanmoins les

traductions du français envahirent peu à peu les colonnes de l'*Erwinia*; le journal, qui paraissait d'abord toutes les semaines, ne vit plus le jour qu'une fois par mois et, en décembre 1839, l'éditeur en suspendait la publication.

Le dernier numéro de ce recueil, devenu rare, annonçait au public la mise au net d'un manuscrit de plus de 600 pages, renfermant la collection de toutes les légendes alsaciennes, recueillies et mises en vers par les frères Stœber et quelques-uns de leurs amis. La publication devait en être entreprise dès qu'on aurait réuni le nombre nécessaire de souscripteurs. Mais avant même que l'*Elsæssisches Sagenbuch,* illustré par les dessins de Jean Klein, eût paru, Auguste Stœber avait quitté Bouxwiller pour Mulhouse, où déjà son frère Adolphe était établi comme pasteur. Ce fut en 1841 que l'aîné des frères entra comme professeur de sixième au Collège de Mulhouse, dans lequel il devait professer pendant plus de trente ans. La publication du *Sagenbuch* en 1842 marque pour lui le commencement d'une période nouvelle d'activité littéraire et de recherches scientifiques. La même année encore, Stœber donnait la première édition de son *Elsæssisches Volksbüchlein,* renfermant les dictons populaires de notre province, les idiotismes locaux, les berceuses des villes et des campagnes, ce qu'on pourrait appeler les *Enfantines du pays d'Alsace,* en imitant un titre, inventé bien plus tard seulement, par notre sympathique compatriote, M. Kuhff. Un peu plus tard parut un travail d'histoire littéraire sur le poète *Lenz et Frédérique de Sesenheim,* dans lequel Stœber racontait, d'après des matériaux inédits, la passion malheureuse de l'ami de Gœthe pour Frédérique Brion, et les accès de folie qui vinrent frapper en Alsace ce poète, richement doué par la nature, mais incapable de se maîtriser lui-même et de refréner les excentricités de son caractère. Le travail du professeur de Mulhouse fut très favorablement apprécié par les critiques d'outre-Rhin et a fourni des renseignements

précieux aux monographies que Dorer-Egloff et Gruppe consacrèrent plus tard au poète livonien.

Stœber s'associait en même temps à la grande lutte qui partageait la France en deux camps, celui de l'Eglise et celui de la libre-pensée, en traduisant en allemand le fameux cours de Michelet et Quinet sur les Jésuites. Il visait plus particulièrement à satisfaire à des besoins d'instruction pratique par la rédaction d'un court mais substantiel abrégé de *l'Histoire des belles-lettres en Allemagne,* qui parut à la même époque. Enfin il reprenait en 1843, avec le concours de son ami F. Otte et de la plupart des collaborateurs de l'*Erwinia,* le projet d'une publication périodique, annuelle cette fois. Ce furent les *Elsæssische Neujahrsblætter,* dont cinq volumes parurent de 1844 à 1848, et qui sombrèrent malheureusement dans la tempête révolutionnaire de cette dernière année. A côté de nombreuses poésies, de contes de fées et de bluettes littéraires, Stœber inséra dans ce recueil un certain nombre de mémoires historiques plus étendus, tels qu'une *Histoire du comté de Ferrette* (1844), un *Spécimen d'un dictionnaire du patois alsacien* (1846), une notice sur la *Guerre des six deniers* (1848), etc.

Nous ne nous arrêterons pas à parler ici des livres classiques assez nombreux qu'il composa de 1847 à 1853, grammaires allemandes, exercices de grammaire, cours de lectures allemandes, etc. Nous avons hâte d'arriver à ce qu'on peut appeler l'œuvre capitale de Stœber, au point de vue scientifique. Comprenant qu'à une époque de troubles incessants comme celle dont pâtissait alors l'Europe, les publications purement littéraires n'avaient plus guère de chance de captiver l'attention publique, il s'était rejeté vers les études historiques et archéologiques relatives au passé de l'Alsace. Il publiait en 1850 un mince volume qu'il intitulait *Neujahr-Stollen* (Etrennes du nouvel an) et qui devint le premier de la série respectable des fascicules de l'*Alsatia,* cet annuaire consacré

à l'histoire et à la légende, aux mœurs et à la langue de l'Alsace. Ce recueil a servi, pendant un quart de siècle, d'archives pour maint document précieux, et la plupart des *alsatiqueurs* un peu notables de ce temps ont été heureux d'y fournir des contributions plus ou moins considérables. L'*Alsatia* a été l'enfant préféré d'Auguste Stœber; il travaillait sans cesse à lui recruter des collaborateurs et des amis, et c'est aussi ce recueil qui conservera, j'en suis sûr, le plus longtemps le souvenir de son infatigable créateur.

Mais l'activité du savant mulhousois ne pouvait se borner à cette œuvre nouvelle. En même temps que le second volume de l'*Alsatia*, paraissait à Saint-Gall le grand recueil des légendes alsaciennes *(Die Sagen des Elsasses)*, dans lequel Stœber groupait pour la première fois, sous leur forme primitive et prosaïque, les légendes, les traits historiques et les superstitions populaires se rapportant aux différentes localités de notre province. C'était reprendre, sous une forme plus scientifique, l'idée du *Sagenbuch* de 1842. S'inspirant des recueils analogues publiés antérieurement ou vers la même époque par les savants allemands, les frères Grimm, Adalbert Kuhn, Schwarz, Bechstein, etc., il fournissait par son beau travail une assise de plus aux déductions des savants plus spécialement voués à l'étude de cette science nouvelle, la « psychologie des peuples », comme on dit en Allemagne, ou le *folklore*, comme l'appellent les Anglais. Toutes ces publications attiraient peu à peu sur Stœber l'attention des érudits du dehors; en Alsace même il était placé déjà, du consentement de tous, au premier rang parmi les connaisseurs de notre passé. Membre honoraire de la Société de statistique et de la Société industrielle de Mulhouse, désigné comme membre du comité dirigeant, dès la création de la Société des monuments historiques, il fut également nommé membre actif ou correspondant d'une série de Sociétés savantes du dehors. Nous mentionnerons seule-

ment ici la Commission scientifique du Musée germanique à Nuremberg, la Société jurassienne d'émulation, la Société historique de Bâle, etc. Tout en continuant sa tâche officielle au Collège de Mulhouse, Stœber acceptait encore les fonctions de bibliothécaire adjoint, puis de bibliothécaire en chef de sa ville adoptive. Il faisait paraître, en 1855, un nouveau volume, fort intéressant, sur un épisode de l'époque classique de la littérature allemande, en racontant la vie du greffier Salzmann *(Der Aktuar Salzmann, Gœthe's Freund und Tischgenosse)*, l'ami paternel du jeune Gœthe pendant le séjour de ce dernier à Strasbourg. L'année d'après, Stœber revenait aux premières études de sa jeunesse par son étude sur *Les superstitions populaires en Alsace, au début du 16e siècle*, composée d'après les sermons de Geiler de Kaysersberg. Ces écrits détachés, l'*Alsatia*, la *Revue d'Alsace* de M. Liblin, qui paraissait depuis 1850, et à laquelle il fournissait des articles, ne suffisaient pas cependant à épuiser ses cartons ni à lasser son zèle au travail. C'est précisément dans les années 1857 à 1866 qu'il donnait une série considérable de contributions à l'*Elsässisches Samstagsblatt*, dans lequel un de ses meilleurs amis, Fréd. Otte, reprenait une dernière fois la tentative, si souvent échouée déjà, de fonder pour le public alsacien de langue allemande un recueil littéraire et populaire à la fois. Plusieurs de ces articles d'Auguste Stœber ont été tirés à part, en volumes, et forment de véritables monographies géographiques, historiques ou littéraires, comme celles sur le Kochersberg (1857), sur le *Hünerhubel* près de Rixheim (1859), sur la vallée supérieure de l'Ill et Brunstatt (1861) et sur Georges Wickram, poète colmarien du XVIe siècle (1866).

Au milieu de ces travaux d'érudition, le professeur mulhousois n'abandonnait pas entièrement d'ailleurs le culte de la poésie. Le *Pfeffelalbum*, le *Samstagsblatt*, d'autres recueils encore, nous apportaient de temps à autre la preuve que le

poète survivait en lui. En 1867 il réunissait en un volume, dédié à « l'Alsace, ma patrie », les meilleurs produits de son inspiration lyrique. On y trouve une série de pièces qui méritent de rester, soit à cause de la sincérité profonde de leurs accents, soit par la forme gracieuse dont il a su les revêtir, soit encore par l'heureuse imitation de la rudesse native des mœurs rurales et des dialectes de l'Alsace. Ses poèmes et ses saynètes sundgoviennes *(E Firobe im e Sundgauer Wirtshus, Dr Fürsteberger,* etc.) resteront des « textes de langue » curieux, comme disent les philologues, alors même que les générations à venir n'y trouveraient plus le charme littéraire vanté par leurs ancêtres.

Les événements de 1870 n'arrêtèrent pas cette activité si juvénile encore, malgré l'âge qui venait avec son cortège de petits et de grands maux. Stœber ne voulut point quitter l'ancien Collège communal auquel il professait depuis bientôt trente ans, et continua d'abord d'enseigner au nouveau Gymnase ; mais une grave maladie qui l'atteignit dans l'hiver de 1871-1872, et dont il ne se remit jamais entièrement, l'obligea de demander sa mise à la retraite. Il fut pensionné en 1873, de sorte qu'il put consacrer les dix dernières années d'une existence, si féconde déjà en travaux de tout genre, à ses études scientifiques et littéraires, tout en se reposant des labeurs absorbants de l'enseignement secondaire. La Bibliothèque de la ville, le Musée historique, dont il fut l'un des fondateurs et dont il présida le comité jusqu'à sa mort, furent dorénavant l'objet de ses soins les plus assidus. Mais surtout il put donner un nouvel essor à sa plume toujours active, puisqu'il lui restait toujours quelque chose d'utile et de nouveau à nous apprendre. En 1873 parurent deux volumes, dans lesquels il avait réuni soit d'anciens travaux, disséminés dans des recueils périodiques, soit des notices et des collectanées plus récentes. L'un de ces deux ouvrages, *Aus alten Zeiten, allerlei über Land und Leute im Elsass,* porte un cachet

historique; l'autre, les *Erzæhlungen und Mærchen,* est d'un caractère essentiellement littéraire et nous montre le grave érudit comme conteur et comme *humouriste.* Puis Stœber revint une dernière fois sur l'époque de la jeunesse de Gœthe et de ses contemporains d'Alsace dans son écrit biographique *Jean-Geoffroi Rœderer et ses amis* (1749-1815), qui renferme beaucoup de lettres intéressantes et inédites de Gœthe, de Schlosser, de Lavater, de Blessig, etc. Son volume sur les révolutions de Mulhouse au XVI[e] siècle *(Die bürgerlichen Aufstænde Mülhausen's),* la notice détaillée qu'il consacra au *Klapperstein* et aux autres pénalités judiciaires de cette cité, datent également de ces années, ainsi que ses *Curiosités de voyage en Alsace,* le premier ouvrage un peu détaillé qu'il ait fait paraître en langue française.

L'année 1876 lui apporta un bien vif chagrin. Le peu de profit matériel qu'il avait tiré des derniers volumes de l'*Alsatia,* très loués, mais peu vendus, décidèrent l'éditeur de ce recueil à en suspendre la publication; elle ne put être reprise dans la suite, malgré les efforts de Stœber et l'appui de ses collaborateurs, anciens et nouveaux, dont les manuscrits ne faisaient aucunement défaut. Ce fut, nous le savons, une pénible surprise pour le savant mulhousois de voir quelle indifférence le public, non pas celui de l'Alsace, trop restreint pour suffire à lui seul à la réussite de l'ouvrage, mais celui d'outre-Rhin, montra vis-à-vis d'un recueil si utile pourtant et qu'on exploitait largement de toutes parts. Privé de l'*Alsatia,* ce dépositaire préféré de ses recherches durant un quart de siècle, Stœber se tourna plus particulièrement vers les deux recueils spéciaux restant à la disposition des érudits originaires de notre province, la *Revue d'Alsace* et le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse,* dont il devint le principal rédacteur. C'est ce qui explique que ses dernières publications précisément se firent à peu près toutes en français. Il a également fourni dans ces dernières années des articles plus

ou moins étendus au *Journal de Mulhouse*, au *Bulletin de la Société industrielle*, au *Kirchenbote* de Strasbourg, etc.

Mais au cours de cette activité sans relâche, ses forces finirent par s'user. Stœber, l'admirateur passionné de nos montagnes, lui qui aimait tant à les parcourir, le bâton du touriste à la main, dut renoncer peu à peu aux courses lointaines. C'est alors qu'il concentra ses affections sur ce coin charmant des Vosges qui s'élève au-dessus de la petite ville de Turckheim et que tout le monde connaît à Strasbourg, sur le site des Trois-Epis. Il y faisait chaque année son pèlerinage, pour y retremper son corps affaibli, pour se débarrasser en cet air pur des oppressions qui l'assaillaient sans cesse, pour admirer avec une joie toujours nouvelle ces paysages variés qu'il a chantés, plein de reconnaissance, en son dernier recueil de vers *(Drei Aehren im Ober-Elsass, Gedichte, 1873)*. Les vieux amis qu'il se réjouissait d'y rencontrer pour quelques jours s'en allaient pourtant, l'un après l'autre, comme Auguste Nefftzer et Guillaume Schimper, pour ne citer que les plus connus. Lui-même sentait diminuer, d'année en année, ses forces physiques, bien que son zèle au travail et sa bonne humeur elle-même semblassent indestructibles. En décembre 1881, il dut donner sa démission de bibliothécaire, la besogne étant dorénavant trop pénible pour lui. Il vint une dernière fois dans sa ville natale, pendant l'été de 1882, pour y visiter des parents et pour serrer la main à quelques amis fidèles des temps passés, à Daniel Hirtz, à mon père, au pasteur Fuchs, qui le précéda de peu de mois dans la tombe. Il avait déjà bien de la peine à respirer et n'arrivait plus que difficilement à fournir une course un peu longue; on pouvait craindre dès alors un dénouement fatal.

Après un mauvais hiver, Stœber se rendit une dernière fois, l'année passée, à son séjour favori des Trois-Epis. Cette villégiature, dont il espérait les meilleurs résultats, lui fut

pourtant bien pernicieuse. Il prit froid sur ces hauteurs, et les siens durent le faire transporter à la hâte à Mulhouse. Bientôt la maladie de cœur dont il souffrait s'aggrava ; l'hydropisie fit des progrès vainement combattus, et, dès ce moment, ceux qui le voyaient tous les jours ne purent conserver aucun espoir. Il n'en était pas de même des amis du dehors, grâce à l'énergie vitale et au confiant optimisme du vaillant écrivain. Au milieu des angoisses, souvent intolérables, qui secouaient son corps, il trouvait encore moyen de travailler et d'écrire. Dans la dernière lettre qu'il m'adressait, à la fin de novembre 1883, il parlait avec tant de vivacité de ses projets littéraires, de telle étude commencée, de telles questions qu'il se proposait d'élucider plus tard, que le sentiment d'un danger immédiat ne pouvait naître en nous, malgré ce qu'il y disait des épreuves par lesquelles le faisait passer la maladie. La nouvelle de la mort de Stœber fut donc pour ses nombreux admirateurs et pour ses amis, anciens et nouveaux, une nouvelle inattendue autant que douloureuse. Pour lui, qui a tant souffert encore en ces dernières semaines, ce fut à coup sûr une délivrance quand il s'endormit — doucement et sans agonie, nous ont dit ses proches — à l'aube du 19 mars 1884. Nous l'avons porté en terre deux jours plus tard, par une sombre et pluvieuse journée, et le soleil a refusé l'aumône de ses rayons au poète qui, tant de fois, avait chanté sa beauté vivifiante et les splendeurs de la nature.

Dans les quelques pages qui précèdent, nous n'avons pu résumer qu'en traits rapides l'existence paisible et l'activité féconde du savant et de l'écrivain que l'Alsace regrette aujourd'hui. On a vu tout ce qu'a réalisé, dans des sphères diverses, le travail ininterrompu d'un homme pour lequel le travail était la joie suprême, quand il pouvait l'appliquer à mieux faire connaître autour de lui le passé de sa patrie. Il ne faudrait pas cependant que l'impression dominante dans

l'esprit de nos lecteurs restât celle qu'Auguste Stœber était un homme très actif, ayant écrit un nombre considérable de volumes. Le tout n'est pas, dans la carrière littéraire, de noircir tant et tant de rames de papier, et l'on en trouverait sans peine dont la plume féconde a dépassé de beaucoup celle de notre concitoyen défunt. Ce qui fait la valeur de Stœber comme écrivain, ce qui constitue son originalité comme savant, c'est qu'il a quitté, dès ses débuts dans la science, les chemins battus de l'histoire alsatique. Il a compris, comme l'a fort bien dit son ami, M. Mossmann, en parlant, vendredi, sur sa tombe, il a compris qu'il était inutile de reprendre indéfiniment, pour les disposer dans un ordre nouveau, les matériaux accumulés par Schœpflin, Grandidier et les autres écrivains du dix-huitième siècle; qu'il fallait dépouiller les archives, étudier les chroniques et renouveler ainsi la trame du récit traditionnel et de la fable convenue. Il a senti, le premier en Alsace, qu'il est quelque chose de plus intéressant que l'histoire des guerres et des négociations diplomatiques pour qui veut pénétrer au fond des choses humaines, et son activité principale s'est portée dès lors sur ce qui, dans le cercle restreint de notre histoire provinciale, peut et doit intéresser avant tout l'historien de la civilisation moderne, sur les idées, les superstitions, les mœurs, les usages, les lois, etc. Beaucoup l'ont suivi depuis dans cette direction nouvelle, mais la réputation légitime qu'y ont trouvée les Gérard, les Hanauer et d'autres encore, ne doit pas nous faire oublier à qui revient l'honneur de cette initiative parmi nous.

Mais Auguste Stœber n'a pas seulement été le savant distingué dont les ouvrages seront consultés longtemps encore par tous ceux qu'attire l'histoire d'Alsace, et nous ne saurions terminer cette notice sans rendre un hommage sincère aux qualités aimables, aux vertus solides de l'homme privé. Nous n'avons point qualité pour parler ici des pro-

fonds regrets qu'il laisse aux rares survivants de sa lointaine jeunesse, mais nous pouvons exprimer les sentiments de ceux, encore nombreux, qui furent admis sur le tard dans sa famille littéraire et pour lesquels il fut un Mentor affectueux, un critique indulgent, un collaborateur toujours prêt à rendre service, un ami véritable en un mot. Malgré tous ses propres travaux, il trouvait le temps de lire ceux d'autrui et de les critiquer avec bienveillance — non pas cette bienveillance banale qui n'est souvent que la crainte de laisser paraître son incompétence et qui se déverse indistinctement sur les bons, les médiocres et les mauvais — mais une bienveillance venant du cœur, tout en sachant souligner discrètement les erreurs et les lacunes. Avait-on besoin d'un renseignement alsatique, cherché en vain dans les auteurs, demandé inutilement à de savants amis, on était sûr de le trouver auprès de Stœber ou de pouvoir constater au moins que le problème était insoluble pour le moment. Sa cordialité parfaite, son caractère loyal et droit faisaient de lui, autant que son âge, le point de ralliement naturel de tous ceux des enfants de l'Alsace qui, de Wissembourg à Belfort, s'occupaient de l'histoire de son passé. L'étroit cabinet de travail du bibliothécaire et du professeur de Mulhouse a été, pendant plus de quarante ans, l'un des centres intellectuels de notre belle province; il a su faire converger dans une même direction bien des activités, séparées par des différences politiques ou confessionnelles, mais unies par un amour commun de la vérité scientifique et de la terre natale. Ce sont là des services rendus que les contemporains n'oublieront pas et qu'il faudra rappeler aux générations futures.

Nous n'avons garde de demander un monument pour Auguste Stœber; cette nature si simple, qui ne voulait même pas de quelques fleurs pour orner son cercueil, répugnait aux démonstrations officielles et bruyantes. Le savant vivra d'ailleurs par ses ouvrages. Mais nous voudrions que ceux

qui l'ont connu de près et l'ont aimé choisissent quelque point pittoresque de ces Trois-Epis qu'il se réjouissait tant chaque année de revoir, pour y fixer le souvenir de l'ami et du poète. Qu'un beau fragment de granit ou de grès vosgien se dresse au Gals, ou sur la roche du Corbeau, près de Belle-Vue ou de Solitude, en quelqu'un des endroits que Stœber a chantés; qu'on y grave son nom, la date de sa naissance et de sa mort, et les visiteurs attirés en ces lieux par les beautés de la nature s'y souviendront aussi d'un des meilleurs et des plus dévoués parmi les enfants de notre chère Alsace.

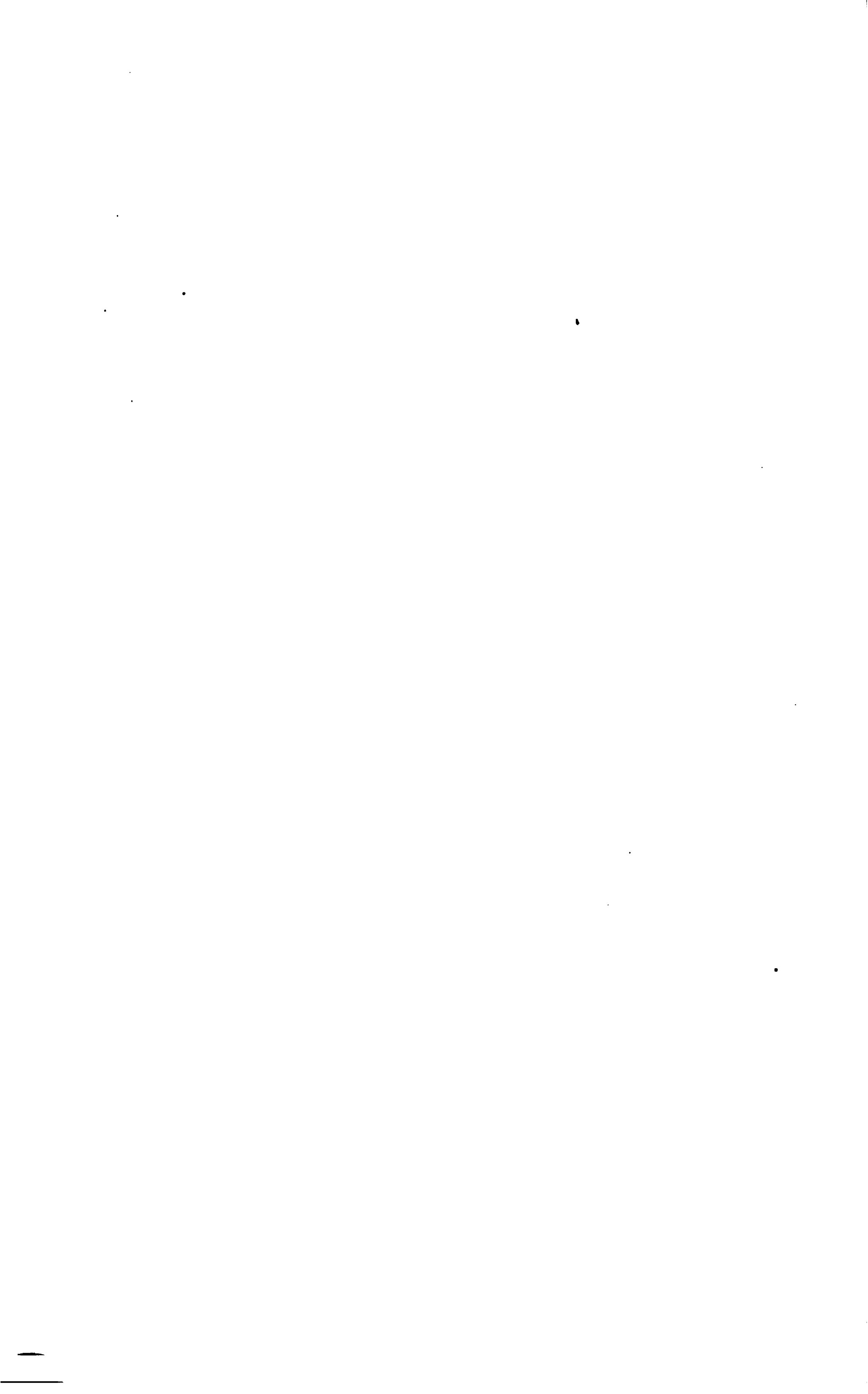
ROD. REUSS.

DEUX ARTICLES INÉDITS
D'AUGUSTE STOEBER

---

1. Erklärung einiger örtlicher Benennungen in und um Mülhausen.

2. Elsässer Weine.



Erklärung einiger örtlicher Benennungen

in und um Mülhausen.

Runz.

Der Runz, auf dem Runz — (dies ist die ältere Benennung, die volkstümlich geblieben und unrichtig mit *rue du Ravin* übersetzt ist), — bezeichnet ein am äussersten Ende der Colmarer Vorstadt gegen Illzach zu laufendes Gässchen.

Der Sage nach nahm das Illbett einst diese Richtung, und der Fluss oder wenigstens ein Arm davon zog nördlich durch den oberen Teil des Urhau's gegen das Grienle zu, einem Feldgewand, dessen mit Kieselgerölle übersäeter Boden für das einstige Vorhandensein eines Wasserzuges deutlich zeuget. *Runs* heisst ein Rinnsal, Wassergraben, Bach und kömmt zunächst von dem Zeitwort *rinnen,* das mit dem griechischen ῥεῖν (rhein) und dem celtischen *rên* Wurzel und Bedeutung teilt. Im Gotischen finden wir dafür *rinnan* ; *rinno* heisst ein Giessbach ; *runs* bedeutet Lauf, Fluss ; *urruns* Ausgang. Das althochdeutsche Zeitwort ist *hrênan.*

Vom Gotischen herab hat sich das Wort durch alle Jahrhunderte bis zu uns erhalten. Im Solothurner Recht *(Jus Solod.)* heisst es : « Die Bachmeister sollent... wann es noth ist, den *runs* suiberen » (säuberen). In der Handschrift *Mythologie,* von SCHERZ, *Glossar.* 1335 angeführt :

Einsmols ein wasser das waz gross
Usser sime *runse* floss.

SEB. BRANT sagt im *Narrenschiff*, Kap. 71, V. 16-20, in Beziehung auf Prozesskrämer:

> Die künnent dann die sach wol breyten
> Vnd jr garn nach dem wildtbrät spreyten,
> Das vss eym sächle wurt ein sach,
> Vnd vss eym *rünsly* wurd ein bach.

In den handschriftlichen Zusätzen zu ZEILER's *Topographie des Elsasses* (Strassburg, Schöpflinische Bibliothek), ist bei Truttenhausen angemerkt: « In der Dinghoffsrodel zu « Heiligenstein, welches ort den gemeinen eber mit dem « stift Nidermünster unterhalten muss, steht: die Aeb« tissin soll ihren Wasserrunz (den Bach) tag und nacht « offen stehen lassen, damit der Butzen Hänsel (der Eber) « desto bas aus und ein wandern könne. » SCHERZ, *Glossar.* S. 1951.

Aller Wahrscheinlichkeit nach ist das Dorf *Illzach* das gallische *Urunc*, aus welchem die Römer *Urunci*, *Uruncae* gemacht haben. Auch diese Benennung hängt mit unserm Worte *Runz* zusammen; sie ist aber trotz des Gleichklangs mit dem oben angeführten gotischen *urruns* nicht in dieser, sondern in der celtischen Sprache zu suchen, wo *û*, præposit., auf, und *rûn* fliessendes Wasser heisst. *Urunc* bedeutet demnach einen an einem Bache gelegenen Ort. Das deutsche Wort ist aus *Ill* und *Ach*, älter *Aha*, Wasser, entstanden; beide Bestandteile sind des Wohllauts wegen durch das eingeschobene *z* verbunden.

Sinne.

Die *Sinne* ist ein kanalisierter Arm der Ill, welcher oberhalb des Spiegeltors in die Stadt läuft, vom Gasthaus zur

Stadt Paris bis zum Roten Löwen[1] durch die Strasse überbaut ist, dann wieder zum Vorschein kommt und sich links vom evangelischen Kirchhofe in die Ill wirft. Auch in Colmar ist eine *Sinnegasse.*

In der Bretagne heisst ein solches kanalisiertes Wasser *sân*, plur. *sâniou* oder *sân-dour*; *dour* heisst Wasser.

Sinne und *sân* sind sowohl ihrer Wurzel als ihrer Bedeutung nach verwandt. Das deutsche Wort stammt von *sinnen*, das im Althochdeutschen *sinnan* lauten musste. Dieses Zeitwort ist noch gebräuchlich, namentlich in unsern Weingegenden, und heisst den Massgehalt eines Fasses bestimmen, ein Fass ohmen, abaichen, fachen, fächten; in früherer Bedeutung muss es auch abgrenzen, einfachen gewesen sein, wovon *Sinne*, ein abgegrenztes, eingefachtes, kanalisiertes Wasser. So hängt auch der Name des im Münstertale entspringenden Flüsschens *Fecht* oder *Fächt* mit fachen, fächten zusammen; denn diesen Namen von dem Bischof *Vechtavius* ableiten wollen, wie dies der ehrliche elsässische Chronist Bernhard Hertzog gethan, wird wohl niemandem mehr einfallen. *Sinne* heisst auch der Ort, wo die Weinfässer gesinnt, gefacht, und nicht wie SCHERZ, *Gloss.* fol. 1502 will, für den Herbst zubereitet werden. Ein solcher Ort war in Strassburg, am Gestade der Breusch, *Sinner* heisst der zum Sinnen Angestellte. In manchen elsässischen Reborten wird das *Sinnglöcklein* geläutet, sobald Wagen mit Weinkauflustigen ankommen. Von einem unmässigen Trinker sagt man scherzweise : « Er isch nit *gsinnt* ».

---

[1] L'hôtel et le jardin de la Ville de Paris occupaient, au commencement du dernier siècle, l'emplacement compris entre le Théâtre municipal et l'angle de la rue de la Sinne en face de la rue Karl-Hack. L'hôtel du Lion Rouge est l'Hôtel Central actuel.

Densche.

Densche heisst jetzt nur noch das Ufergestade desjenigen Armes der Ill, welcher dieselbe mit dem Kilchbach und dem Breisacher Kanale verbindet; früher wurde auch der obere Teil, zwischen dem Ober- und dem Jungentore, also genannt. Bis zum Jahr 1728 war die Landveste bloss von Holzwerk gemacht, welches den Grund zusammenhielt, wurde aber bei öftern starken Ueberschwemmungen immer beschädigt und zog der Stadt bedeutende Unkosten zu; so dass man im gedachten Jahre und im Jahr 1732 das Holz durch Quadersteine ersetzte.

Das Wort *Densch, Tensch, Dentsch, Tentsch* [1] ist sehr alt. Es kommt bei Geiler von Kaisersberg vor, der seine meisten Schriften zu Ende des 15. Jahrhunderts verfasste. In den Predigten *Paradies der Seele*, S. 219, sagt er: « Das Wasser, so ess findet einen widerstand von einem stein oder *tensch*, vnd nit fuir mag fliessen, so wirblet es hinder sich. » *Densch* bezeichnet einen festgestampften, festgeschlagenen Erddamm, und ist mit *Tenne* verwandt. Das Wort ist auch in der Schweiz gebräuchlich, wo das Zeitwort *denschen, dentschen, tenschen, eintenschen* Erde, Lehm zusammenschlagen heisst. Ob es vom Lateinischen *tenere* oder dem Französischen *tenir* herkommt, wie SCHERZ, *Glossar.* S. 1631 und STALDER, *Schweizer. Idiotik.*, T. I, S. 264, vermuten, bezweifle ich sehr.

Wanne.

Der nordöstliche, untere Abhang des Rebberges, der hier von dem oberen Teile desselben durch ein Tälchen getrennt ist, heisst *die Wanne*; in besonderer Beziehung

[1] « Die Herren die zu Schorbach lagen, schlugen ein Bollwerk für Bittsch an die Statt bei die *Dentsche* ». B. HERTZOG, Edels. Chr. V. 45.

benennt dieser Ausdruck auch das Hrn. Daniel Köchlin zugehörige Landgut nebst dem daran gelegenen Garten und dem bis zum Riedisheimer Strässchen sich hinstreckenden Ackerfelde.

Die Benennung rührt von dem *wannenförmig* vertieften Boden jenes Teils des Rebberges her. *Wanne*, altdeutsch *Wanna*, heisst in der Schweiz eine vertiefte Alptrift; auch in unsern elsässischen Berggegenden kommt dieses Wort häufig vor. Wir erinnern an den oberelsässischen Weinspruch:

Zu Thann im Range,
Zu Gebweiler in der *Wanne*,
Zu Türkheim im Brand
Wächst der beste Wein im Land.

Im Celtischen heisst *wanne*, germanisiert von Wand, das auch die Nebenform Wang (Wangen) hat, Berg, Hügel. MONE, *Celtische Forschungen*, 1857, S. 145.

Schoren.

Mehrere Gewande des Rebberges tragen den Namen *Schoren* [1] (Herreschore, Unterschore, Mittelschore).

Die Benennung kommt vom Zeitwort *scheren*, althochdeutsch *scerian*, welches in einer seiner Bedeutungen den Begriff teilen, verteilen, abteilen in sich schliesst; vgl. das isländ. *Skora* (SCHMELLER, *Bayer. Wörterbuch*, III, 388; vgl. 381); dazu ist auch das Hauptwort *Schar*, plur. *Scharen*, *Schär* zu halten, im Sinne von Abteilung. *Schoren* sind also besonders abgeteilte Bezirke des Rebberges. Nicht zu übersehen ist auch die celtische Form *schorren*, *schorn*, was ein kleiner Hügel bedeutet. MONE, *Celt. Forsch.* 131.

---

[1] Vgl. *Schoren*, im ehemal. St. Blasischen Waldamte, Grossh. Baden, MONE, *Zeitschrift f. d. Gesch. des Oberrheins*, VI, 98, Anmerkung.

Schar, scara, Teil eines Ganzen, Abteilung. LANDAU, *Territorien*, 1854, S. 171.

Truttwin.

Im Truttwi heisst ein Teil der Rebgärten am östlichen Abhange des Rebberges, dem Tannenwald gegenüber gelegen. *Trüter* heisst in der Schweiz ein Gelände von Latten, an welches Weinreben festgebunden werden (STALDER, *Schweizer. Idiotik.* I, 315). Der Grundbegriff des Wortes ist befestigen, schirmen und im althochdeutschen Zeitworte *tru* (Sanskr. *dhru*), *fixum esse*, zu suchen; von welchem das Adj. *triu, triuwi*, unser *treu* — ursprünglich also: fest — abgeleitet sind. (Vgl. GRAFF, *Althochd. Sprachschatz*, V, 464.) GRAFF führt, S. 473, auch einen Eigennamen *Trûtwin, Trautwein*, an.

Truttwin bedeutet demnach Reben, welche an Geländern befestigt und gezogen werden.[1]

Urhau.

Das Urhau, besser *der Urhau*, irrtümlich *Murhau* genannt (letzteres durch Zusammenziehung von *im Urhau, im Murhau* entstanden), heisst das zwischen Mülhausen und dem Illzacher Gemeindebann sich erstreckende Feld, früher ganz bewaldet, seit einigen Jahren völlig ausgestockt.

PETRI (*Der Stadt Mülhausen Geschichten*, S. 19 und 20) nennt *den Urhau* « einen wald, welchen die Gemeinde zue « Illzach, als sie mit dem dorff Motenheim, unnd dem « kyrchensatz zue Sauwissheim (Sausheim), an die Statt,

[1] Il existait à Mulhouse, au XVIe siècle, une famille *Truttwin*, qui a pu donner son nom à cette partie de notre Rebberg.

« von der Dienstbarkheit der fürsten von Wörtenberg er-
« khaufft worden, denselben geschenkht haben solle,
« welcher dannenhär, dass darinnen beständig holtz ge-
« hauwen, vnnd der Statt beampten, unnd bürgern, zue ge-
« wissen bestimmten Zeiten immer aussgetheilt werden
« kann, der *Vrhauw* genennet ».

Die Bedeutung des Wortes *Urbau* rechtfertigt den letzten Teil von Petri's Erklärung vollkommen. *Ur,* das alte, schon gotische Vorwort schliesst den Begriff des Herkommens, aus etwas her in sich, heisst aber auch blos *aus*, von etwas weg; ein *Hau* ist ein ausgehauener Waldplatz; so dass *Urbau,* so viel als *Aushau,* einen Wald bezeichnet, der von Zeit zu Zeit zu bestimmten Zwecken ausgehauen wird.

ELSÄSSER WEINE

Vivat 's Elsass, unser Ländel,
Diss so guedi Winle het!
VETTER DANIEL.

Die Elsässer Weine nach den Zeugnissen älterer Schriftsteller.

1.

Gebweiler Dominikaner Chronik, S. 62. Zum J. 1445.

« Es schmeckhete den Frantzösischen unndt Engelländtischen Völckheren der *Elsässer Wein*, den sie genugsam ohne Geld khauffen khundten, also wohl, dass sie gedachten, noch länger darin zu verbleiben. »

2.

SEB. BRANT, *Narrenschiff*, Kap. 63, V. 86—87.

(Vil) Dryncken nit den schlächten wyn,
Es muess Reynfal [1], *Elsasser* syn.

3.

HANS SACHS, Werke III, S. 98 (Götz).

O wie hab ich jetzundt den besten
Gefewerten *Elsasser Weyn*.
Vnd wenn jn trincken sollt allein

---

[1] *Dasypodius* dagegen hat *Vinum Rheticum*, *Veltliner* oder *Rheynfal*. *Dictionarium lat. germ. Arg.* 1537, 292 a. Vgl. *Germ. lat.* 487 *a Rheinfal, Vinum rheticum*.

Gott vnd auch Johannes der Tauffer
Welcher gewest ist sein Vorlauffer,
So weyss ich ye, der Weyn war gut
Und wärt erfrewen jm den mut.

4.

FISCHART, *Gargantua*, Kap. IV.

Es kommt ein Zeit, heist Fasenacht,
In der regiert mit gantzer macht
Ein Planet, heisst *Elsesser*,
Macht einem offt das köpflein schwer,
Den Beutel lehr und schmal das schmer.

5.

(Derselbe.)

O *Katzenthaler* vnd Lüppelsperger von *Reichenweyher*,
Wie halten euch mein Lippen so theur.

6.

(Derselbe.)

Roter *Marlheimer*, vnnd von *S. Bild*,
O wie mild.

7.

Weinspruch.

Zu Thann im *Range*,
Zu Gebweiler in der *Wanne*,
Zu Türkheim im *Brand*
Wächst der beste Wein im Land.

Die Reichenweih'rer setzen hinzu :

Aber gegen den Reichenweih'rer *Sporen*,
Haben sie alle das Spiel verloren.

8.

Der Rangenwein.

DIEBOLD SCHILLING, *Burgundische Kriege*, Bern 1743, S. 20.

« Man fand auch in derselben Statt (Thann) gar guten starcken *Rangen-Wyn* in des von Rinachs Hus und an andern Enden; und lagent mehrentheils alle in dem Kloster zen Barfusen [1]; und wurdent von dem guten Wyn gar wol gemuht, als nit unbillich was. »

9.

Kleine Thanner Chronik (Der Verfasser ein Franziskaner), Colmar 1766, S. 78.

(Der Rangenwein.) « Er wird in den Büchern, so von Thann schreiben, über alle Wein in dem ganzen Elsass erhoben, gerühmt, aber auch gescholten : warum ? darum, er ist zwar der beste Wein an sich selbsten, der da wie eine gute süsse Milch, absonderlich wann er noch neu und in der Milch ist, ganz freundlich hinein schleichet, aber mit solchen schlimmen, bekannten und gemeinen Würkungen, dass es gar nicht nöthig ist, dieselbige hier zu beschreiben. »

Eine alte Verwünschung war: « Dass dich der *Rangen*, das ist St. Urbans Plag oder Feuer anstosse! » Auf dem Rangenberge stand nämlich früher die St. Urbans Kapelle.

GEILER, *Predigt von ein Buewengeschrei*, gehalten 1507, hat folgende Verwünschung: « Das dich der ritt schött, sant Veltinsplag, sant Urbansplag, sant Vitstantz ». *Brösamlin*, 1517, fol. LII, b.

---

[1] Einer der wohlbesetztesten Klosterkeller des Elsasses war der Murbacher; dessen Fässer nennt FISCHART, *Gargantua*, Kap. IV. « Die Berg gebärende alte Fuder zu Murbach. » — Ein anderes Zeugnis von der Güte der Klosterweine des Elsasses gibt Grandidier, in einem Briefe an Dom Grappin, einen gelehrten Benediktiner von Besançon, 20. Dez. 1779; er sagt : « Vous trouverés dans les abbayes de cette province (d'Alsace) peu de science et point de bibliothèque, mais de la bonhommie et du bon vin », *Revue d'Alsace*, 1855, p. 331.

10.

FISCHART, *Gargantua*, Kap. XVI.

« Im *Rangenwein* zu Dann, da steckt der heylig S. Rango, der nimpt den Rang vnnd ringt so lang, biss er einen rängt vnd trängt vnter die Bänck. »

Addendum.

11.

« *Helljesteiner, Muschgedeller,*
Wolxemer unn *Kitterle,*
Richewihrer, Berker, Zeller,
Lûtter gueti Wînele ! »

(DANIEL, v. E. STÖBER.)

12.

« Unn was sinn nit d'Wîn so guet !
Sinn diss Kopfînfîrer ?
Escheressler, Dirkehluet,
Bewler, Richewybrer !
Strohwin, Klewner, Finkewin,
Thuen wie Gold im Becher ;
Kitterle unn *Rangwin* sinn
D'ärgste Wadebrecher. »

ARNOLD, *Pfingstmontag.*

Volkstümliche Benennungen *guter* elsässer Weine.

Landskraft. Guter inländischer Wein heisst *Landskraft*; die Schweizer nennen auch ihre Käse also, Stalder, II, 155.

Klewner, namentlich in Heiligenstein zu Hause, wo er wahrscheinlich zuerst gepflanzt wurde; von der italienischen Stadt *Chiavenna,* woher die ersten Setzlinge gekommen sein sollen; nach andern von *kleben, klebrig,* weil die Trauben sehr klebrig sind.

Türkenblut, roter Türkheimer.

Wadebrecher, Kitterle, vom Kreuzberg bei Gebweiler.

Prinz Maxer, eine Art roten Weins, in Weier im Tal; der Weinberg gehörte ehemals dem im Elsasse volkstümlich bekannten Prinz Max, dem späteren König von Bayern.

Reps heisst ein mit Gewürz angesetzter Wein.

Wein überhaupt, in Mülhausen scherzweise: *Oktobertee.*

Volkstümliche Benennungen *schlechter* Weine.

Briej, schlechti Briej, schlechte Brühe.

Bübberi. O. E. besonders Colmar.

Bürlegigger, auch in Schwaben gebräuchlich. S. v. SCHMID, *Schwäb. Wörterb.* 108.

Blämbel, Plämbel, Geplämbel, schlechter, matter Wein; wird auch vom Kaffee gebraucht. Vgl. STALDER, *Schweizer. Idiotik.* I, 179; adj. *plämbelig,* unschmackhaft, schaal, besonders von geistigen Getränken. — SCHMID, 72. « Der

Satan legt dem Geizigen auf, er solt fasten, nicht viel verzehren, *sauern Plämpel* trinken. »

Dreimännerwin. Auch sonst in Süddeutschland also benannt. Man braucht dazu drei Männer : einen, der trinkt, einen, der den Trinkenden festhält und einen, der ihm den Wein eingiesst.

Trinkwin, s. *Lire* O. E.

Trinkwin, in Colmar, ein leichter, gleich beim Pressen mit Wasser vermischter Wein.

« Der Wîn ist durch Wassle *(Wasselnheim)* geloffe », heisst : er ist mit Wasser vermischt.

Wackelsteinreps oder *Gänswin-Wasser ;* in Mülhausen : *Gansläwi.*

Frindswin, Guetefrindswin, den man den Freunden vorsetzt, mit denen man es nicht sehr genau nimmt.

Gsellschaftswin, weil er zusammen zieht.

Guètlire s. *Lire.*

G'süff, G'süffs. s. *Süff.*

Krattel di Wand'nuff, wer davon trinkt, wird so toll, dass er an den Wänden hinaufspringt.

Labbelire, von *labben, lappen,* franz. *lapper* : Λαππειν; lecken, das Getränke mit der Zunge aufnehmen, wie die Hunde. Schweiz. *G. labb*; *Läbberete,* dünnes, kraftloses Getränke, Brühe. Stalder, II, 148. *s. Lire.*

Lentsche, SG. eigentlich ein zum Weinen verzogener Mund ; saurer Wein, der Einem den Mund verzieht ; *Lentschemacher,* saurer Wein und sauertöpfischer grämlicher Mensch.

Lir, Lire, auch *Guetlire,* lat. lora ; δευτερίας, liquor ex uvarum folliculis et acinis post mustum affusa aqua expressus. Fabri, *Thesaur. erudit. scholast,* 1454 ; vinum secundum, vinacium, mostacia. *Dasypod.* dict. lat. germ. 291, b. *lora, Leüren tranck ; — Lauer, Lauerwein, Tresterwein, Nachwein.* Vgl. auch Schmeller, *Bayer. Wtb. II,* 488. Dieser Wein

wird dem Gesinde gegeben und muss gleich nachdem er gepresst, getrunken werden, da er sich nicht lange hält.

Racheputzer, auch sonst in Deutschland gebräuchlich: « Der *Racheputzer* hat die gute Eigenschaft, dass er den Schleim und alles abführt; thut aber noth, dass einer, der mit diesem Wein im Leibe schlafen geht, in der Nacht sich wecken lasse, damit er sich umkehren möge, auf dass ihm der *Rachenputzer* kein Loch in den Magen fresse. » AUERBACHER, *Büchl. f. d. Jugend,* Münch. 1836.

Rèmbes.

Saich, eigentl. Urin; nicht von *seiger, seyger, saiger,* oder sauer.

Séifel.

Sunneglitzer, SG. bei Zillisheim.

Süff (schlechter) *G'süff, G'süffs,* von *süffe,* saufen.

Sürèmes, Sürrèmbes.

CHOIX DE LETTRES INÉDITES

ADRESSÉES A

AUGUSTE STŒBER

PAR

SA MÈRE, SON FRÈRE ET QUELQUES SAVANTS CONTEMPORAINS



1.

Mme EHRENFRIED STŒBER, née LOUISE KÜSS[1]

M. ADOLPHE STŒBER, pasteur à Mulhouse.[2]

Monsieur Aug. Stœber, Ministre du Saint-Evangile
chez Mme Knœrr

à Bouxviller (Bas-Rhin).

Lettre datée de Mulhouse, le 10 octobre 1839.

LIEBER AUGUST!

Ich benütze die ersten freien Augenblicke um dir zu sagen wie es uns seit unserer Abreise von Strassburg ergieng. Adelheid[3] und ich verliessen dasselbe vorigen Freitag vor 8 Tagen mit dem Dampfschiff; Adolph war wie ich dir schrieb, uns voraus gegangen. Es regnete den ganzen Tag, und die Farth gieng sehr langsam, da man alle Augenblick

---

[1] *Mme Ehrenfried Stœber*, née Louise-Dorothée Küss, naquit à Rheinbischofsheim le 2 mars 1784 et mourut à Mulhouse le 25 janvier 1846. Elle était la fille de Philippe-Jacques Küss, pasteur, et de Dorothée Haug. M. Küss, le dernier maire français de Strasbourg, était de la même famille.

[2] *Adolphe Stœber*, né à Strasbourg, le 7 juillet 1810, étudia la théologie à l'Université de sa ville natale. En 1832, il devint précepteur des enfants du préfet Sers, à Metz; en 1837, vicaire à Mietesheim et, deux ans après, professeur de religion au Collège et aux écoles primaires de Mulhouse. Nommé pasteur de l'Eglise réformée de Mulhouse, en 1840, il exerça son saint ministère dans notre ville jusqu'à sa mort, survenue le 8 novembre 1892. Dès 1860, il avait été appelé à la présidence du Consistoire réformé.

Adolphe Stœber fut un poète lyrique de valeur et a laissé les œuvres suivantes : *Gedichte*, Hannover 1845, — 2e édition, Strasbourg, 1893; *Reisebilder aus der Schweiz*, 2 volumes, Saint-Gall 1850 et 1857; *Reformatorenbilder*, Bâle, 1860. Plusieurs de ses sermons ont également été publiés.

[3] Une sœur d'Auguste Stœber.

an eine Schleuse kam; wir mussten deren 43 bis nach Mühlhausen passiren. Die Reisenden waren nicht zahlreich, im ersten Saal wo wir waren, befanden sich noch ein Russe mit seiner Frau, und Kind, ein Geistlicher aus der Gegend von Basel, der sich ziemlich viel mit uns unterhielt, und mehrere Herren von Colmar und Neubrisach, die lustige Brüder zu seyn schienen, denn sie zechten, lachten und spielten beynahe die halbe Nacht, während wir andern auf die Sophas hingestreckt, recht gut schliefen, trotz ihrem Lärm, und dem Getöss das die Schiffsknechte über uns machten. Wir brauchten gerade 24 Stunden zu unserer Farth und kamen am Samstag morgens um 10 Uhr zu Mühlhausen an. Da wir nur die Adresse der Mad. Thomas wussten, so liessen wir uns zu dieser führen, die dann den Adolph rufen liess. Als er kam, kündigte er uns an, dass Hr. Zubers[1] bey denen er logirte auch ein Zimmer für uns bereitet hätten, wir müssten uns schnell umkleiden und mit ihm hinkommen.

Du kannst dir denken wie uns zu Muthe war; müde und zerschlagen von der Reise, nun gleich zu fremden vornehmen Leute gehen zu müssen, ohne zu wissen wie man empfangen würde, war für uns gewiss keine Kleinigkeit. Es war Mittag als wir hinkamen und der Tisch zu vier Couverts gedeckt; wir wurden sehr freundlich empfangen, und mussten uns gleich mit Hrn. und Mad. Zuber zur Mahlzeit setzen. Während derselben schwand unsere Schüchternheit je mehr und mehr, da der Ton der Unterhaltung dieser guten Leute, so einfach und herzlich war, so fühlten wir uns bald heimisch bey ihnen. Sie bewohnen ein sehr schön gelegenes und beynahe fürstlich eingerich-

[1] Il s'agit de M. Jean Zuber-Spœrlein, manufacturier, membre du Consistoire et président de la Société biblique, qui habitait alors la maison de l'ordre Teutonique, rue Guillaume-Tell, qu'il avait fait construire vers 1833 et occupée aujourd'hui par la clinique du docteur Rusch.

tetes Haus mit einem schönen Garten umgeben, der in lauter Blumen *parterre* eingetheilt ist, dabey sind mehrere Gewächshäuser wo alle möglichen in- und ausländische Pflanzen zu sehen sind; da sie wussten dass ich auch einen Garten hatte, und mich dafür interessirte, so führten sie uns jeden Tag darinn umher. Vorigen Montag früh kam der erste Transport unserer Sachen an, wir wollten uns gleich auf den Weg machen um wenigstens noch unsere Better zum schlafen einzurichten, wir mussten ihnen aber versprechen noch diese Nacht bey ihnen zu bleiben, und den andern Tag zum Mittagessen zu kommen; den Adolph wollten sie gar noch einige Tage länger behalten, bis alles in Ordnung wäre, und es schien sie beynahe zu verdriessen dass er nicht annahm. Seit vorigen Dienstag schlafen wir nun in unserm Logis[1], das 2 sehr schöne grosse Zimmer hat wovon das eine das Wohnzimmer, das andere Adolphs Zimmer ist, darneben liegt noch ein kleines Zimmer wo Adelheid und ich schlafen; das sogenannte vierte Zimmer von dem man uns gesprochen hatte, ist eigentlich für nichts zu rechnen, da es ausser einem kleinen Fenster oben in der Höhe, keins sonst hat, und für nichts als eine *décharge* gebraucht werden kann. Das ganze Logis ist sehr hell und freundlich, es ist alles erst neu gemacht worden, und gefällt jedermann; aber es ist in einer der lebhaftesten Strassen, und wir hatten alle die ersten Tage Kopfweh von dem entsetzlichen Lärm der den ganzen Tag darinn herrscht. Welch ein Unterschied von unserm stillen friedlichen Oberbronn, in ein solches Gewirr zu kommen; auch hatten Adelheid und ich einige Tage das Heimweh, und legten uns immer weinend zu Bette, und wie mir schien, gieng es Adolph auch zum Theil so, doch jezt, da wir schon etwas mehr eingerichtet und an alle die Veränderungen nach und nach gewöhnt werden, geht es schon besser. Besonders da die

[1] Situé rue des Trois-Rois, au-dessus de l'ancien café du même nom.

Leute die im Hause wohnen (etwa vier Haushaltungen), alle sehr artig und zuvorkommend gegen uns sind, und wir bey Mad. Thomas unsre Nachbarinn, uns öfters Raths erholen können.

So weit kam ich am Sontag, wurde aber mehrmals von Besuchen unterbrochen; ich fahre also heute fort, da ich allein zu Hause bin. Adolph macht Visiten, und Adelheid ist mit unsern Hausleuten in die Reben gegangen. Es ist morgen und übermorgen Herbst hier, welches ein grosses Jubelfest für die Mühlhauser, und so zu sagen ihr Messtig seyn soll, wir werden ja sehen was daran ist. Ich habe noch wenig von der hiesigen Stadt und Gegend gesehen, da wir noch immer mit unsern Einrichtungen beschäftigt sind. So viel ich aber bey unserer Ankunft bemerken konnte, so muss die Umgebung sehr freundlich seyn. Sobald wir etwas ruhiger sind, werden auch Adelheid und ich unsere Besuche machen, und die Gegend in Augenschein nehmen.

Als ich in Strassburg war, traf ich auf einem meiner Gänge Hrn. Pf. Küss[1] an, er fragte mich was ich hier mache, und war sehr erstaunt zu hören, dass wir nach Mühlhausen giengen. Das freut mich sagte er; und was macht der August, ist er noch in Buchsweiler, er soll sich doch für eine Pfarrstelle melden, schreiben sie ihm diess. Auch Mad. Milius sagte mir: Herr Pf. Böckel[2] hätte ihr gesagt, er wolle sorgen, dass auch du eine Anstellung bekämest. So sehr ich dir bald eine Pfarrei wünsche so wäre es mir leid, wenn es nicht eine in unsrer Nähe wäre. Ott war am Sonntag bey uns, er sagte mir: August muss nun auch hierher, es wird gar nicht schwer seyn ihm eine Stelle zu

---

[1] J.-J. Küss, de Strasbourg, parent de Mme Stœber, pasteur à Entzheim (1790-1809), puis pasteur à Saint-Pierre-le-Vieux, dans sa ville natale, mourut en 1843.

[2] Jean Bœckel également pasteur à Saint-Pierre-le-Vieux, à Strasbourg, depuis 1821, inspecteur ecclésiastique (1831). Mourut en 1849.

verschaffen, da wirklich viele Veränderungen hier gemacht werden, ich habe schon mit jemand deswegen gesprochen. Welch eine Freude wäre diess für uns, wenn du zu uns kämest, wir könnten dann ein Logis nehmen, und beysammen essen; sage, hättest du Lust dazu, ich wäre dann ganz glücklich, der Gedanke dich nun so verwaisst zu wissen macht mich oft traurig. Schreibe uns bald wie es dir geht, und was du hiervon denkst.

Ich will jezt dem Adolph die Feder überlassen, der dir über seine neuen Verhältnisse Auskunft geben wird.

Lebe wohl, Adelheid lässt dich herzlich grüssen.

Deine dich treu liebende Mutter

L. Stöber.

Lieber August!

Ich benütze die freie Zeit, die mir eine zweitägige Vakanz bei Gelegenheit der hiesigen Weinlese übrig lässt, um an Dich und nach Oberbronn zu schreiben. Ohne diese kleine Vakanz hätte ich so bald nicht Musse dazu gefunden, denn der Religionsunterricht, den ich an Collége und Schule zu ertheilen habe, beschäftigt mich anhaltend von frühmorgens bis Nachts. Ich habe wöchentl. 18, also tägl. 3 Stunden zu geben, von 8–9 und von 10–12 Uhr, so dass die körperliche Anstrengung nicht übermässig ist, obschon — was Du aus Erfahrung wissen wirst — eine Stunde Religionsunterricht, wobei man meist selber zu sprechen hat, mehr ermüdet als 2 Stunden Unterricht in andern Fächern. Grösser ist hingegen die geistige Anstrengung, welche die Präparation auf die Religionsvorträge (besonders für die erste Zeit) erfordert. Du weisst, am Collége wird

französisch vorgetragen, was mir für Religionsgegenstände bisher ganz ungewohnt war. Indessen wird diese Schwierigkeit nach und nach verschwinden, und schon jetzt, da ich in den Gang des Unterrichts hellere Blicke thue, weiss ich mir Vieles, das mir anfangs als grosse Schwierigkeit erschien, zu erleichtern. Am Collège habe ich 5 Classen, an der Primärschulanstalt 4 Knaben- und 2 Mädchenclassen, zusammen 360 Schüler — also ein weites Feld der Wirksamkeit! Bis heute habe ich nicht Ursache über irgend einen dieser Schüler mich zu beklagen; alle zeigten sich die ganze Stunde hindurch ruhig und aufmerksam. Diese ununterbrochene Achtsamkeit schreibe ich meiner sorgfältigen Vorbereitung zu, welche mich in den Stand gesetzt hat, jedesmal einen fliessenden, die Kinder ansprechenden Vortrag zu halten, und ich bin überzeugt, meine Schüler auch künftighin in dieser guten Stimmung erhalten zu können, wenn es mir nur jedesmal gelingt, ihnen den abzuhandelnden Gegenstand interessant darzustellen. Eben dieses aber erfordert unausgesetzt sorgfältige Präparation, mithin den grössten Theil meiner freien Zeit, wozu ich auch gerne mich hingeben werde, da ich dann jedesmal mit dem freudigen Bewusstseyn aus der Schule gehe, an meinen Kindern meine Pflicht erfüllt zu haben. Aus diesem Grunde habe ich schon mehrere Anträge wegen Privatlectionen abgelehnt; fürs Erste will ich lieber ganz meinem Beruf angehören, späterhin wird es mir nicht an Gelegenheit fehlen, meine Beschäftigungen zu vervielfältigen. Wahrscheinlich kömmt es übrigens dazu, dass ich zum *Suffragant*, oder (wenn die Regierung darauf eingeht) zum 4. Pfarrer ernannt werde. Das Resultat der Pfarrwahl ist dir ohne Zweifel bekannt: in der Sitzung des Lokal-Consistoriums erhielt ich 5, Braun[1] nur 4 Stimmen; in der Sitzung des

[1] *Albert Braun*, né à Mulhouse, le 14 janvier 1808, nommé pasteur dans sa ville natale en 1839, démissionnaire en 1872, mort en 1883.

General-Consistoriums aber erhielt Braun 9, ich 6 Stimmen, Jägle 1 (Richard keine) Stimme. Ein solches Resultat war für mich günstiger als ich mir's versprechen konnte, da ich hier, jene einzige Predigt abgerechnet, ganz fremd und namentl. den auswärtigen Consistorialen nicht einmal von Angesicht bekannt war. Man versicherte mich, wenn ich noch einige Besuche (namentl. bei dem Präsidenten des Consistoriums) gemacht hätte, so würden mir noch mehr Stimmen zugefallen seyn; indessen bin ich mit diesem Ausgang der Sache einstweilen schon zufrieden, und jedenfalls sehe ich Braun weit lieber als Pfarrer hier, als Richard, wenn dieser erwählt worden wäre. Künftigen Sonntag über 8 Tage soll ich hier für Hrn. Pf. Graf[1] predigen. —

Zetter und ich sahen uns bereits mehrmals, und von ihm habe ich doch einigen Trost inmitten dieser, dem deutschen Genius und der deutschen Literatur ziemlich entfremdeten Stadt. Diesen Monat ist die erste hiesige Kunstausstellung eröffnet, und sobald die noch zu erwartenden Gemälde werden angekommen seyn, gedenke ich die Sammlung zu betrachten. Ueber unser anderweitiges Leben und Hausen seit unsrer Ankunft hier hat dir bereits die Mutter geschrieben; nächstens sollst du ein Weiteres von mir vernehmen. Schreibe mir nur auch über Alles, was mich interessiren kann, und grüsse herzlich von mir alle unsre Buchsweiler und Mietesheimer Freunde.

Von ganzem Herzen

Dein treuer Bruder

ADOLF.

---

[1] *Mathias Graf*, né en 1782 à Mulhouse, pasteur dans sa ville natale depuis 1808, auteur d'une histoire de Mulhouse, mourut en 1839. Adolphe Stœber fut son successeur.

2.

JACQUES BAQUOL[2]

A.

Strasbourg, le 20 octobre 1852.

MONSIEUR,

En réponse à votre honorée lettre du 16 passé, je vous adresse ci-joint un expl. de la 2e édition de mon *Dictionnaire d'Alsace*. Je vous remercie sincèrement pour le plaisir que vous m'avez procuré d'entrer en correspondance avec vous; je m'estime heureux surtout de l'approbation d'un homme aussi compétent que vous et dont les travaux sont appréciés à juste titre par tous ceux qui aiment la littérature alsacienne.

Si ce n'était pas abuser de votre bonté, je vous prierais de faire insérer en attendant votre article dans un journal de l'Alsace et de m'en faire tenir un ou deux numéros.

Agréez, je vous prie, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

BAQUOL Jes.

A Monsieur le Professeur Stœber, à Mulhouse.

B.

Strasbourg, le 2 octobre 1852.

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

Me référant à la bienveillante proposition que vous m'avez faite lors de mon passage dans votre ville, je prends la liberté de vous informer que le tableau dont vous m'avez parlé a été vendu, il y a plusieurs années, à un amateur étranger

---

[2] *Jacques Baquol*, né à Strasbourg, le 19 décembre 1813, mort à Strasbourg, le 2 septembre 1856. Auteur de *L'Alsace ancienne et moderne*, ou *Dictionnaire du Haut- et du Bas-Rhin*, Strasbourg, 1847; 2e édition, 1851.

et que, par conséquent, il n'existe plus à Mulhouse. Cependant Mad. Rohr m'a assuré qu'il en avait été fait une copie par M. Henri Bœringer fils, de la maison Franck & Bœringer, qui le possède encore actuellement. Auriez-vous maintenant la bonté de me procurer un dessin représentant le costume du bourguemestre de Mulhouse d'après ce tableau, en m'indiquant l'époque à laquelle il appartient? Vous m'obligeriez infiniment, car ce serait une véritable lacune si Mulhouse ne figurait pas dans la planche consacrée aux costumes des anciens fonctionnaires de l'Alsace.

Agréez d'avance, je vous prie, mes sincères remercîments ainsi que l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

BAQUOL J^es^.

A Monsieur le Professeur Stœber, à Mulhouse.

3.

CHAMPFLEURY[1]

A.

12 avril 1861.

MONSIEUR,

Je lis dans le *Journal de la Librairie* l'annonce de *Chants et légendes populaires d'Alsace* qui m'intéressent d'autant plus par avance que j'ai lu avec le plus grand intérêt vos précédents travaux sur cette matière. J'en ai même rendu compte dans le grand livre des *Chansons populaires des provinces de France.*

---

[1] *Champfleury*, de son vrai nom Jules Husson, dit Fleury, puis Champfleury, né le 10 septembre 1821, à Laon, fut d'abord libraire, puis publiciste et directeur de théâtre. Auteur de romans et de drames réalistes, il s'adonna plus tard à des études plus sérieuses, et écrivit entre autres une histoire de la caricature. Il mourut en 1889.

Continuant moi-même à étudier ces diverses manifestations dans toute la province, qu'elles se présentent sous forme de chansons ou de légendes, poussant au mouvement qui sera un jour le plus vif fleuron de l'archéologie bien comprise, je serais très heureux si vous pouviez disposer en ma faveur d'un exemplaire de cette brochure, que je n'aurais pas l'indiscrétion de vous demander, si je pouvais me la procurer à Paris.

En même temps, et si vous aviez le temps de me répondre un mot, je désirerais savoir quel est l'éditeur de votre *petit livre populaire alsacien*, de 1842; s'il n'y en a pas eu de seconde édition depuis, s'il a été traduit. L'exemplaire d'après lequel on a traduit quelques fragments de chansons et quelques-unes de vos analyses, appartenait à un de mes amis, qui est parti.

En vous priant, Monsieur, de m'excuser de la liberté que je prends, veuillez recevoir mes sincères compliments pour les travaux si utiles que vous avez été un des premiers en France à populariser et croyez-moi bien

Votre tout dévoué serviteur,

CHAMPFLEURY

23, rue Neuve-Pigal (Montmartre-Paris).

B.

J'ai reçu, Monsieur, vos deux curieux livres et je me hâte de vous en remercier, n'acceptant pas toutefois les compliments si flatteurs pour le peu que j'ai fait; mais il est doux de penser que loin de Paris, il y a des esprits modestes qui ont préféré la tranquillité aux tourmentes littéraires au milieu desquelles ils auraient pu jeter de grands souffles et qui n'en suivent pas moins les efforts de ceux combattant. C'est là

notre plus douce récompense d'autant plus vive quand elle part d'un esprit aussi cultivé que le vôtre, Monsieur.

J'applaudis de tout cœur à votre idée de chants et de légendes de l'Alsace. Vos précédents travaux et les livres que vous m'avez envoyés montrent qu'avec les Allemands vous aurez suivi admirablement, l'un des premiers en France, les courants qui nous entraînent vers l'étude de l'art et de la poésie populaire. Je me permettrai de vous recommander deux arts bien modestes qui réclament leur part au soleil : l'*imagerie* et la *céramique* populaires. Ils se relient intimement aux premiers, ils suivent la même route, ils se donnent le bras, quelquefois, et votre riante Alsace en a donné de précieux échantillons.

Je suis tellement absorbé par des travaux si divers et je fais marcher tant de choses ensemble que je crains qu'il ne m'arrive le même malheur qu'au chasseur qui poursuivait deux lièvres à la fois. J'en poursuis vingt : romans, contes, théâtre, critique, recherches de la poésie populaire, l'art populaire, collections de toutes sortes, qu'il me faudrait plusieurs existences pour en venir à bout. Mais je me repose un peu sur les patients chercheurs qui, comme vous, Monsieur, apportent tant d'exactitude dans leurs monographies, et je regrette que vous vous isoliez un peu dans le cadre de la langue allemande que la France érudite connaît si peu. Votre dernier Mémoire est si intéressant dans son français que je déplore vraiment que le public parisien et du centre de la France ne puisse goûter aux fruits d'un livre si important.

Vous y perdez cinq cents acheteurs et deux mille lecteurs au moins. Vous me direz que ces chansons alsaciennes perdraient de leur accent naïf à la traduction ; mais ne serait-il pas possible d'en donner le texte dans des notes.

Enfin, Monsieur, poursuivez votre tâche comme vous l'avez commencée. Un jour je dirai la haute part que vous avez prise au mouvement relatif à la littérature populaire et

si une heureuse circonstance vous amenait à Paris, soyez certain, Monsieur, du plaisir que j'aurais à vous recevoir et à causer avec vous de ces matières intéressantes.

CHAMPFLEURY
23, rue Neuve-Pigal.

30 mai 1861.

4.

JOSEPH COUDRE[1]

CHER MAÎTRE,

Un des rédacteurs du *Tintamarre* — journal un peu canaille, mais qui a du bon — est affligé d'une singulière infirmité. Il se réveille parfois sur cette phrase, qui le poursuit toute la journée: Epaminondas était un fameux lapin! — J'ai une *toquade* à peu près semblable, seulement je ne m'en plains pas. De temps en temps, je me renverse dans mon fauteuil et je dis en soupirant: Auguste Stœber est un homme heureux! Et aussitôt, la folle du logis me transporte au second étage de la maison Grumler[2]. Je revois le buste de Pfeffel sur le poêle vert, la face blême de notre Geyler, et la vierge aux riches couleurs[3], et les longues pipes accrochées au mur. Puis, quand je me suis assuré que tout est bien en place, mes yeux se reportent avec complaisance sur le maître de céans, qui est assis feuilletant un livre, par

[1] *Joseph-Adam Coudre*, ancien élève de l'Ecole des Chartes, puis professeur au Collège et à l'Ecole de commerce de Mulhouse, secrétaire de la Chambre de commerce, archiviste municipal et vice-président du Musée historique de notre ville. Né à Mulhouse, le 22 mai 1838, il mourut le 4 décembre 1893. V. la notice nécrologique que consacra à notre regretté confrère M. X. Mossmann, dans le *Bulletin du Musée historique*, t. XII, p. 56.

[2] La maison du chapelier Grumler se trouvait à l'angle gauche de la rue du Sauvage et de la rue des Brasseurs.

[3] C'est-à-dire les armes de la ville de Strasbourg, un des tableaux qui ornaient le cabinet de travail d'Auguste Stœber.

exemple le dictionnaire du grand Jacob Grimm, si piètrement loué dans le dernier numéro de la *Revue germanique*. Et je dis de plus belle mon refrain : Auguste Stœber est un homme heureux ! Il est savant, il a l'âme d'un poète. Sa gloire discrète s'étend au loin et n'offusque personne. Sans autre souci que celui de se rendre utile, il vit content avec ses livres, avec ses amis qui l'adorent à cause de son bon cœur, il...... Une fois ce robinet ouvert, je ne taris point.

Or, à force de répéter sur tous les tons que vous êtes véritablement heureux, l'idée m'est venue d'user de votre recette, et d'essayer si le même système me réussirait aussi.

Die wiszheyt schrygt mit heller stym :
O menschlich gschlecht, myn wort vernym !
Uff bschydikeit hant acht jr kyndt,
Mercken all, die jn dorheyt synt,
Suchen die ler und nit das gelt,
Wiszheyt ist besser dann all welt.

J'ai donc pris la résolution de me retirer, s'il est possible, dans notre bonne Alsace, d'y passer ma vie dans quelque position modeste, sans autre ambition, cher maître, que celle de suivre vos traces......

...... *longo sed proximus intervallo.*

Il s'agit seulement de trouver une place qui me permette de travailler, tout en m'assurant une existence honorable. J'écarte, momentanément du moins, le professorat, reste

1° la place d'archiviste du Haut-Rhin. M. Brièle, dans une lettre charmante, a bien voulu m'apprendre qu'il ne comptait pas rester indéfiniment à Colmar. Il se peut qu'il ait bientôt son changement. J'ai donc adressé au ministre une demande éventuelle, et il est probable que j'aurai sa succession. Mais il faudra peut-être attendre deux ou trois ans, et je suis pressé d'entrer dans la terre de Chanaan.

2° Je me suis laissé dire que M. Hugot[1] est disposé à prendre sa retraite et à se retirer auprès de son frère, à Strasbourg. J'ai écrit aussitôt à mon cousin, M. Charles Gutzwiller, pour avoir de plus amples renseignements, et le prier, si les émoluments se trouvaient suffisants — d'appuyer ma candidature auprès de M. le maire. J'attends sa réponse.

3° Au ministère, on m'a parlé de la place d'archiviste *de la ville* de Strasbourg. On serait bien aise que le titulaire actuel, M. Schweighæuser[2], qui vient d'être nommé bibliothécaire, voulût s'en dessaisir.

Quelle est cette place ? Comment est-elle rétribuée ? Par M. Spach[3], ou même directement par M. Schweighæuser, vous pourriez savoir en outre si elle sera vacante. Dans ce cas, cher maître, je compte sur vous. Auguste Stœber, en Alsace, n'a qu'à dire le « Sésame, ouvre-toi ! »

Et maintenant, vous parlerai-je de tous mes projets, de *notre* collection des Alsatiques, sur beau papier vergé, de nos travaux sur cette douce langue allémanique, si indignement détrônée par le Saxon, de...... ?

Non, cette lettre est déjà trop longue.

Au revoir donc, cher maître, donnez-moi bientôt de vos nouvelles, de bonnes nouvelles.

Vale, vale iterum, carum mihi caput, ac redama tui amantissimum.

JOS. COUDRE.

Paris, 69, rue Saint-Lazare, le 13 février 1864.

---

[1] *L. Hugot*, archiviste et bibliothécaire de la ville de Colmar, mort le 7 juin 1864.

[2] *Alfred Schweighæuser*, archiviste du Haut-Rhin, archiviste et plus tard bibliothécaire de la ville de Strasbourg, démissionnaire pour cause de santé, mort à Paris le 26 avril 1876.

[3] *Louis Spach*, archiviste du Bas-Rhin, historien, romancier et poète alsacien (1800—1879).

5.

JAKOB GRIMM[1]

A.

Berlin, 22 oct. 1851

HOCHGEEHRTER HERR,

Ihre Zusendung vom 29 sept. ist richtig in meine hände gelangt[2] und ich bin dadurch nicht wenig erfreut worden. Sie sammeln ganz in meinem sinn, wie es allen willkommen sein muss, die aus diesen stoffen verstehen gewinn zu ziehen. Auch Ihre erläuterungen scheinen mir treffend und angemessen. Wenn ich eins sagen soll, ich hätte eine grössere zahl mündlich aufgenommener sagen erwartet, und gerade schon aus dem Sundgau und Oberelsass, gegenden, die sie allenthalben mit dem fuss betreten haben. Denn alle noch jetzt erforschbaren überlieferungen sind reicher und naturwüchsiger als die aus büchern zu schöpfenden, deren verfasser meist andere zwecke hatten. Wie viel noch aus dem landvolk, wer es recht zu fragen versteht, gewonnen werden kann, lehrt Panzers treffliche sammlung (unter ihr steht die jetzt begonnene allgemeine von Schöppner), ja Kuhns, mitten in dem für sagen dürr ausgeschrienen Norddeutschland zu stand gekommen. Hoffentlich bringen Sie aus an-

[1] *Jakob Ludwig Grimm*, philologue et germaniste distingué, né le 4 janvier 1785, à Hanau, professeur à Gœttingue en 1830, puis à Berlin en 1841, mourut le 20 septembre 1863. Auteur de : *Deutsche Grammatik, Deutsche Rechtsalterthümer, Deutsche Mythologie, Geschichte der deutschen Sprache,* son œuvre principale fut le dictionnaire *Deutsches Worterbuch,* auquel collabora au début son frère Guillaume Grimm.

[2] Auguste Stoeber lui avait envoyé les publications suivantes : *Neujahrs-Stollen* 1850, *Alsatia* 1851, et la 1re livraison de ses *Légendes d'Alsace.*

deren Theilen des Elsasses noch viel dergleichen. Ich würde gern an den Vogesen und an der lothringischen grenze spüren.

Den Elsass gewinne ich immer lieber je länger ich ihn studiere, einigermassen habe ich mich schon um ihn verdient gemacht, Glichezere's Reinhart[1] ihm vindiciert und einen theil seiner weisthümer herausgegeben.

Was ist an den bildern zur neuen ausgabe des pfingstmontags? liefern sie echte Strassburger costumes?

Ihren seligen vater besuchte ich vor langer zeit, durch Hebel[2] empfohlen, in der weinlaube[3]. Mit freuden erinnern wir beide[4] uns Ihrer zu Frankfurt gemachten persönlichen bekanntschaft, doch war die zeit zu unruhig (und welche unruhe folgte nachher!) als dass sich das gespräch hätte anknüpfen können, ich meine ordentlich.

Die fortsetzung Ihres werkes, welche Sie mir gütigst zudenken, können Sie, wenn es Ihnen am bequemsten ist, durch Schweighäusers buchh. in Basel oder durch eine Heidelberger zum beischluss nach Leipzig übermachen.

Mit warmer theilnahme und hochachtung

JAKOB GRIMM.

---

[1] Il s'agit d'un poète alsacien du XIIe siècle, *Heinrich der Glichezere*, qui a écrit un poème du Renard (Reinhart).

[2] *J.-P. Hebel*, théologien badois (1760—1826), connu surtout par ses charmantes poésies en dialecte allémanique, très lié avec une série de familles strasbourgeoises, sous l'Empire et la Restauration.

[3] Grimm veut dire : im alten Weinmarkt (au vieux marché-aux-vins, à Strasbourg, où habitait Ehrenfried Stoeber, le père d'Auguste).

[4] C'est-à-dire les deux frères Grimm.

B.

Berlin, 20 octob. 1852

HOCHGEEHRTER HERR UND FREUND,

schwer auf dem herzen liegt es mir, dass ich Ihnen so lange nicht geschrieben und, was dasselbe sagen will, nicht gedankt habe für Ihre schönen, willkommenen zusendungen. Sie ahnen, wie es mir ergeht. die allzu lang verschobene ausarbeitung des deutschen wörterbuchs hat seit einem jahre begonnen und ich stecke bis an den hals in diesem meer von arbeit, das alle meine kräfte so in anspruch nimmt, wie ich selbst vorher keine vorstellung davon hatte. jeden tag sitze ich wenigstens 12 stunden dahinter und das will etwas sagen, wenn einer auf dem sprung steht 68 jahre alt zu werden. dem verleger liegt alles daran, das publikum zu überzeugen, dasz das werk ernstlich gemeint sei und nicht stecken bleiben solle. auszerdem waren die anfänge und fast versuche zumal schwer, ehe man recht hineinkommt. Sie haben die erschienenen drei lieferungen (die vierte soll bald folgen) sicher vor augen gehabt, ich darf beinahe annehmen sich angeschafft, und ich hoffe dasz Ihnen, wenn auch nicht alles, doch einiges daran gefallen soll. in der that, erreicht das werk, wie es begonnen hat, auch vollendung, so wird kaum eine moderne sprache ein so lebendiges heer von wörtern und beispielen aufzuweisen haben. für den ganzen ersten band in acht lieferungen stehe ich mutterallein und kein buchstab wird darin sein, der nicht aus meiner feder geflossen wäre.

Nicht nur hat mich die benutzung erbetener und fortwährend einlaufender beiträge in den lästigsten briefwechsel verflochten, sondern auch meine übrige correspondenz gestört und gehemmt. ein berg unbeantworteter briefe und ungelesener bücher thürmt sich auf.

Oft nun dachte ich vor allem oder dem meisten übrigen an meine Schuld gegen Sie. wissen Sie, was mich abgehalten hat? Ihre eigne letzte bitte, dasz ich das einladende, saubere manuscript der elsässischen weisthümer von Stoffel [1] durchlesen und etwas darüber schreiben solle. das wollte ich thun, und gern thun, da mich die sache selbst anzog und die von herrn Stoffel früher erfahrnen freundlichsten gefälligkeiten dazu trieben. aber ich konnte nur anfangen, nicht fertig werden, bis der gesetzte termin verstrichen war.

Jetzt bin ich verlegen und beschämt, melden Sie meinen grusz an herrn Stoffel und schreiben mir ganz offen, ob und unter welcher adresse, ob mit post oder buchhändlergelegenheit ich die schöne handschrift zurückgehen lassen soll. gedruckt werden müssen diese urkunden sämtlich und so bald als möglich. vielleicht wenn er mir die gedruckten aushängebogen zusenden wollte, würde es mir dann möglich sein, eine wenn schon kurze vorrede hinzüzufügen, falls er das noch wünscht.

Ihre elsasssagen hätte ich zu jeder andern zeit verschlungen und in meine sammlungen und bücher eingetragen; auch Meiers schwäbische sagen und mährchen liegen noch ungebraucht. Bald muss Ihre sammlung vollendet sein, ich besitze durch Ihre güte blosz die erste und zweite Lieferung, hörte aber zu meiner überraschung, dass auch die dritte oder vierte erschienen und sogar mir zugeeignet sei, dann wird sie mir sicher bald zukommen. so verstehn Sie es einen scheinbar lässigen zu belohnen statt zu bestrafen. ich sage Ihnen vorläufig den wärmsten dank.

Noch mehr, ich füge bittweise hinzu, dass auch von Ihnen beiträge seltner wörter, oder lebendige beispiele bekannter, auf *einzelne* Blätter von der grösze einer spielkarte geschrieben und durch genaues citat belegt, dem wörterbuch

---

[1] *G. Stoffel*, né en 1819, mort comme bibliothécaire de la ville de Colmar, en 1880, était un ami d'Aug. Stoeber et l'un des plus zélés collaborateurs à l'*Alsatia*.

heilsam werden können. ohne zweifel stehn Ihnen manche seltne bücher aus dem 16. 17. jh. zu gebot, die sich ohne mühe ausbeuten lassen. eile hat es nur mit allen wörtern, die auf B anlauten, die übrigen buchstaben gestatten frist. es wäre mir ein zeichen, dasz Sie mir nicht zürnen, sondern nach wie vor theilnehmend bleiben, wenn mich dergleichen zettel lebendig davon überzeugten. ich denke besonders an bücher, die zu Straszburg gedruckt wurden.

Neulich war ich so glücklich, mir sechs folianten Keisersbergischer traktate zu erwerben, die ich nun in verstolnen viertelstunden, so gut es noch geht, fürs wörterbuch durchlese.

mit wahrer hochachtung Ihr dankbarer

JAKOB GRIMM.

---

c.

Berlin, november 1852

VEREHRTER FREUND,

Ich habe nun mit grosser freude die Elsässischen sagen empfangen (das letztgesandte heft, noch nicht das meinem bruder bestimmte exemplar, was schon eintreffen wird) und danke Ihnen herzlich für die das werthe buch mir noch näher rückende zueignung. Zu lesen ist für mich und höffentlich auch für viele andere, aus der sammlung gar mancherlei, ich muss aber erst rechte ruhe dazu gewinnen, da ich jetzt zu sehr in den wörtern[1] stecke. Darum waren mir diesen Augenblick Ihre auszüge und zettel[2] fast noch willkommener; wenn es Ihnen nicht zu viel mühe macht, so bitte ich angelegentlich um deren Fortsetzung. Zwar lese

---

[1] Grimm travaillait assidûment à son dictionnaire.

[2] Aug. Stoeber envoyait périodiquement à Grimm de nombreux extraits d'auteurs etc., pour lui servir de matériaux pour son dictionnaire.

ich selbst die mir zu gebot stehenden traktate Geilers von Keisersberg fleissig durch und suche versäumtes nachzuholen; allein Sie sind belesener in ihm als ich, und um sichrer zu werden, verschlägt es nichts, dass einzelne worte doppelt und dreifach aufgeschrieben stehn.

Noch erlaube ich mir Sie um beantwortung des einliegenden zettels zu bitten, wenn sie es vermögen. Für grammatik und lexikon haben alle wörter gleichen werth, naturalia non sunt turpia; aber bücher und gewöhnliche wörterbücher schweigen davon, und doch ist viel daran gelegen.

Ich lege meine kleine schrift über den ursprung der Sprache bei; möchte Ihnen über den schweren gegenstand einiges recht gesagt scheinen.

Ganz Ihr

JAC. GRIMM.

D.

Berlin, 4 jan. 1860

(Sur papier deuil)

Sicher ist Ihnen, verehrter Freund, schon durch öffentliche blätter kunde von dem schweren leid geworden, das mich betroffen hat; Sie selbst besitzen einen trauten bruder, mit dem Sie oft auch gemeinschaftlich gearbeitet haben. ich aber war mit Wilhelm von kindesbeinen an zusammen, unser vermögen, unsere bücher, unser haushalt waren stets ungetrennt und was wir unternahmen und zustand brachten gedieh in stetem bunde; jetzt ist er durchschnitten und ich stehe allein, nur dass mich die liebe seiner kinder und seiner frau tröstet, die auch mir wie dem vater und mann anhängen.

Im laufe des letzten jahres kam es mehrmals zur sprache, dasz wir seit lange keine nachricht mehr von Ihnen erhalten haben; Ihre lang bewährte freundschaft dauert ohne zweifel noch fort. möglich, dass Sie meinen vor länger als einem

jahr gesandten brief, der ohne antwort blieb, gar nicht empfingen.

Ich stehe jetzt allein vor dem wörterbuch und meine schultern sollen die bürde ohne hülfe tragen. Den buchstaben E habe ich bald vollendet, Wilhelm war gerade mit D fertig geworden. ich weiss nicht ob andere das zusammenlaufende wasser zweier flüsse an der farbe unterscheiden können; seine schreibart war milder und ruhiger.

In jenem letzten briefe erkundigte ich mich auch begierig nach Christophorus [1] und nach seiner sammlung von weisthümern, die bereits vor jahren im druck erscheinen sollte. wahrscheinlich sind neue hindernisse zu den alten getreten. unterdessen ist für mich neue aussicht eröffnet worden, meine unterbrochne samlung durch zwei bände zu vollführen. falls Ihnen *Sybels Historische Zeitschrift*, jahrgang München 1859, viertes heft, beilage p. 40 zur Hand ist, ersehn sie daraus das nähere. ich könnte nunmehr die elsässischen Weisthümer in meine Sammlung aufnehmen und honorar für jeden bogen ermitteln, wenn es Ihrem freunde recht wäre. auf jeden fall wünsche ich nun doppelt stark die bekanntmachung seines vorrats, weil es für den beabsichtigten commentar des ganzen werkes wichtig sein musz. fragen Sie ihn doch.

Ich bin so frei, Ihnen eine rede, die ich vorigen 10. nov. hielt, zugehen zu lassen.

Freundschaftlich beharrend

Ihr ergebenster

JACOB GRIMM.

Grüssen Sie Ihren herrn bruder zu Straszburg [2] von mir.

---

[1] Pseudonyme du savant alsacien Stoffel. Conformément au désir de Grimm, Stoffel céda à ce dernier sa collection de coutumes (Weisthümer) alsaciennes, pour la publier dans la collection de Grimm.

[2] Grimm se trompe en parlant de Strasbourg au lieu de Mulhouse.

E.

Berlin 19 Febr. 1860.

Ihr letzter mich beruhigender und tröstender brief, wofür ich herzlich danke, legt mir die verpflichtung auf, Ihnen auszudrücken, dass mir die Aufnahme in Ihre Mülhauser gesellschaft[1] zur ehre gereichen soll. Sie würde mir auch den gröszten persönlichen gewinn bringen, wenn ich noch einmal so glücklich sein kann das Elsasz wiederzusehen und in Ihre mächtig aufgeblühte stadt zu kommen.

Die mir zugedacht gewesenen sendungen der *Alsatia* habe ich freilich nicht erhalten, tröste mich aber damit dasz Sie diese entbehrung zu ersetzen verheiszen.

Grüszen Sie Ihren herrn bruder und herrn Christophorus, ich verbleibe freundschaftlichst

der Ihrige

JAC. GRIMM.

Der edle pathe[2] musz fortwährend auf Sie eingewirkt haben. ich las immer die Pfeffelschen gedichte gern, er war auch der sprache gewaltig und das entbehrte augenlicht konnte sein gedächtnis stärcken.

---

[1] Il s'agit de la Concordia, société littéraire fondée par les frères Stœber, Zetter, (Friedr. Otte), M. Max Frey, père, et d'autres. Le 18 janvier 1860 cette société avait fêté la mémoire de Wilhelm Grimm et conféré à son frère le titre de membre honoraire, qu'avait aussi déjà reçu le poète Uhland.

[2] Pfeffel était le parrain d'Aug. Stœber.

6.

WILHELM GRIMM[1]

Berlin, 14 Febr. 1855.

HOCHGEEHRTESTER HERR,

Nehmen Sie meinen aufrichtigen dank für den neuesten band der *Alsatia,* den Sie so gütig waren, mir zuzusenden. ich habe ihn mit vergnügen durchgelesen; die abhandlungen darin sind anregend und belehrend, und allen liegt eine gute wohlmeinende ansicht zu grund. ich würde es bedauern, wenn diese unternehmung vor den vielen bloss unterhaltenden auf einen augenblicklichen reiz berechneten zeitschriften, zu denen niemand wieder zurückkehrt, weichen sollte. Ihre grossen verdienste für erhaltung der natürlichen bande, mit welchen der Elsasz und Deutschland zusammenhängen, habe ich allzeit erkannt und mich an dem lebendigen und frischen Sinn erfreut, den ich auch an meinen zuhörern aus jenen gegenden bemerkt habe.

Mit der vollkommensten hochachtung

Ihr ergebenster

WILHELM GRIMM.

---

[1] *Wilhelm Karl Grimm,* frère cadet de Jacob Grimm, né le 24 février 1786, à Hanau, fut également professeur à Gœttingue, puis à Berlin, où il mourut le 16 décembre 1859. Collaborateur de son frère dans le même domaine scientifique et littéraire, Guillaume Grimm s'occupa plus spécialement de la poésie du Moyen âge.

7.

JOSEPH HEYBERGER[1]

A.

Mon cher Monsieur Stöber,

Je dois aller demain dans le Sundgau avec nos principaux acteurs du *Firobe*, nous partirons à trois heures et reviendrons avec le dernier convoi; je voudrais donc avoir les scènes qu'ils auront à reproduire, si vous pouvez me les donner demain, si ce n'est tout, au moins ce qui est fait, cela me fera grand plaisir. Je vous enverrai un petit à midi si vous voulez.

Recevez, mon cher ami, mes salutations les plus sincères.

J. HEYBERGER.

B.

Mon cher ami

Vous me rendriez bien service, en voulant bien remettre au porteur de la présente *Paradies u. Peri*, de Schumann. J'en ai besoin ce matin encore. Si vous voulez voir notre orgue à la nouvelle église, vous m'y trouverez tous les jours de 1 à 2 heures.

Tout à vous, votre dévoué

HEYBERGER.

C.

Mercredi, 18 Sept. 1879.

Mon cher ami,

Vous me feriez un immense plaisir en consentant à vous

[1] *Joseph Heyberger*, organiste à Mulhouse, puis, après la guerre, professeur au Conservatoire de Paris, naquit à Hattstatt, le 18 janvier 1831, et mourut à Paris, le 1er février 1892. Compositeur de talent, Heyberger mit en musique la pièce de théâtre si populaire d'Auguste Stœber : *E Firobe im e Sungauer Wirtshüs*, qui fut représentée au théâtre de Mulhouse, les 27, 29 et 30 avril 1868, à celui de Colmar, le 13 juin 1869, et reprise à Mulhouse en 1891.

déranger samedi soir, pour aller entendre ma fille (salle de la Bourse).

Salutations bien amicales de votre tout dévoué

J. HEYBERGER.

D.

MON CHER AMI,

Je voudrais aller passer la semaine aux Trois Epis, et y faire quelques bonnes courses; croyez-vous que ce soit ouvert?

Si vous vouliez donner au porteur les paroles dédiées aux *Turner* de Mulhouse, j'ai presque fini la composition, mais il me manque la 2ieme partie des paroles.

Comme ils ont des pianos là-haut, je pourrai avant ou après mes courses composer.

Votre tout dévoué

J. HEYBERGER.

E.

Paris, le 7 avril 1880.

CHER AMI,

Je suis en train de faire une collection de mélodies avec mon ami V. Wilder, poète français qui traduit admirablement l'allemand; cette collection ne devra se composer que de mélodies alsaciennes; il va sans dire que le dialecte alsacien devra figurer en regard de la traduction française.

Ce recueil de mélodies, au nombre de vingt, au moins, portera le titre de : *Echos d'Alsace*, poésies de MM. Aug. Stœber, etc.. etc., traduites par M. V. Wilder, mises en musique par J. Heyberger.

J'ai déjà préparé plusieurs des mélodies que nous avons faites en collaboration, j'en ai aussi quelques-unes, paroles

de Mangold et de Berdellé, mais cela ne suffit pas, pour compléter l'œuvre, il m'en faudrait au moins encore six, de genres différents; si vous consentiez à me les envoyer, je vous en serais très-reconnaissant et les mettrais aussitôt en musique; je tiendrais à en avoir de tous les dialectes de notre cher pays.

Veuillez, je vous prie, me donner en même temps que les poésies que je vous demande, votre autorisation pour les faire éditer.

Avec votre précieux concours, je suis persuadé que cette nouvelle œuvre est appelée à avoir un grand succès.

Recevez, cher ami, l'expression de mes sentiments toujours les plus affectueusement dévoués,

J. HEYBERGER

115, faubourg Poissonnière.

F.

Paris, le 18 avril 1880.

Mon cher ami,

J'ai reçu hier votre bonne lettre, je vous suis bien reconnaissant d'avoir bien voulu répondre à ma demande.

Les huit poésies alsaciennes que vous m'envoyez vont admirablement au travail musical que je compte exécuter et qui arrivera à terme bien vite, grâce à vous. Je suis surtout enchanté de votre *Frühlingslied* et de *Beim Mondschein*. J'ai déjà mis en musique hier au soir le N° 3 : *Es mablt* et *Miäble*, qui m'a parfaitement réussi, la couleur alsacienne y est et j'espère pouvoir donner à toute mon œuvre ce parfum de notre cher pays, qui ne sera ni français ni allemand, musicalement parlant, mais il tiendra de l'un et de l'autre, comme le veut d'ailleurs notre esthétique sentimentale.

Aussitôt qu'il y aura des épreuves, je vous demanderai la permission de vous les envoyer pour la correction, même

pour les œuvres qui ne sont pas de votre collaboration, telles que celles de Mangold, Berdellé, etc.

Si vous pouviez m'envoyer l'adresse de Berdellé, je serais bien content. J'ai trouvé deux ou trois mots dans les lieder que vous m'envoyez que j'ai ou mal lus ou mal compris, je vous en parlerai dans une prochaine missive.

Adieu, cher ami, encore mille fois merci.

Votre toujours dévoué qui vous envoie le plus affectueux bonjour,

J. HEYBERGER.

8.

AUGUSTE LAMEY[1]

A.

Strasbourg, le 15 Août 1839.

Je vous adresse avec plaisir, mon cher Monsieur Stœber, *Die Hausberger Schlacht*, que je vous avais fait offrir par M. Schuler et que vous me demandez par votre lettre du 8 Août, pour comprendre cette pièce dans votre recueil projeté des fabliaux alsaciens. Courage, mon estimable compatriote, j'ai bonne opinion de votre entreprise et vous engage à y donner tous vos soins, en évitant surtout les admissions trop faciles; laissez-vous guider par votre discernement et le goût du beau, non par des considérations personnelles, car si vous avez la fermeté nécessaire pour rejeter les productions trop faibles, j'ose vous répondre du

[1] *Auguste Lamey*, poète alsacien, naquit à Kehl, le 3 mars 1772, d'un père alsacien, et mourut à Strasbourg, le 27 janvier 1861. L'un de ses descendants habite notre ville.

succès: vous aurez bien mérité de votre Alsace et du monde littéraire. Le titre *Elsässisches Sagenbuch*, sans autre paraphrase, me semble être le meilleur. Celui que je trouve en encre rouge sur la copie de votre programme, *Rheinlandssagen aus dem Elsass*, n'est pas tout à fait logique ni proprement ce que vous voulez annoncer; on dirait que c'est un *Rheinländer* qui est allé recueillir des ballades ou traditions populaires en Alsace. Pour éviter cet équivoque et faire bien voir que l'éditeur est Alsacien et s'honore de l'être, je dois vous approuver de dire dans le cours du programme: *unser Elsass*, et non glacialement *das Elsass.* Je ne mets pas un grand poids à mon observation, et la soumets simplement à votre appréciation judicieuse. Je me promets une grande jouissance de lire dans ce recueil si varié vos propres compositions et celles de M. votre frère, qui ne peuvent que l'orner beaucoup et le rendre digne de l'accueil du public. Continuez tous les deux à marcher vers les hauteurs du Parnasse et que les frères Stœber s'égalent un jour aux frères Stollberg, élèves d'une bonne école!

> Ich selber, nicht mehr kämpfend um den Preis,
> Ermuntre dann durch meinen Zuruf, kröne
> Durch meinen Beyfall dann des goldnen Alters Söhne,
> Schon längst ein schwanenfarbner Greis.

Agréez, mon cher compatriote et confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Tout à Vous

A. LAMEY.

B.

Strasbourg, le 15 Mai 1841.

MON CHER ET DIGNE COMPATRIOTE,

Recevez mes remercimens empressés du don que vous avez bien voulu me faire du recueil de vos poésies, où j'ai

trouvé tant de choses frappées au coin du véritable poète. Je suis aussi très-reconnaissant envers vous et Mr votre frère d'avoir été mes interprètes auprès de M. Schwab[1] pour obtenir de lui l'obligeante promesse de prendre logement chez moi à l'époque du Congrès scientifique, s'il n'est empêché d'y venir, car assurément rien ne me ferait plus de plaisir que d'être honoré de la visite de cet estimable littérateur. Quant à la louable entreprise que vous m'annoncez et à laquelle vous désirez que je fournisse mon faible contingent, je souhaite tout le succès possible à votre heureuse idée et je ne demande pas mieux que de pouvoir y contribuer pour quelque chose, quoique dans notre bon pays d'Alsace de telles tentatives me semblent un peu chanceuses.

Continuez avec courage, mon cher Monsieur Stöber, dans la carrière glorieuse où vous êtes entré entré si jeune, et dans laquelle un jour, Nestor à votre tour, vous aurez à moissonner des palmes bien méritées, et ne vous y laissez pas interrompre par aucune infidélité aux Muses germaniques, ainsi qu'on peut me le reprocher. Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentimens affectueux.

Tout à vous

A. LAMEY.

9.

JEAN MACÉ[2]

(Sans date.)

MON CHER COLLÈGUE,

J'ai encore une fois recours à vous pour vous prier de m'habiller en allemand. Cette fois-ci, c'est indispensable.

---

[1] Il s'agit de *Gustav Schwab*, poète allemand de renom, ami d'Uhland, né le 19 juin 1792 à Stuttgart, où il est mort le 4 novembre 1850.

[2] *Jean Macé*, journaliste et homme politique français (1815—1894). Auteur de *L'histoire d'une Bouchée de pain*, Jean Macé fut pendant plusieurs années professeur au pensionnat de Mlle Verenet, à Beblenheim, et est surtout connu comme fondateur des bibliothèques populaires en France.

Seriez-vous assez aimable pour traduire les quelques lignes ci-jointes, et faire imprimer le tout sur deux colonnes à M. Bader ? Vous le prieriez de m'en faire tirer 100 épreuves sur papier mince, pouvant tenir sous une enveloppe de lettres et ne pesant que 2 ou 3 grammes, *et de n'en rien dire à personne.* Il faut d'abord que je m'assure du concours Trans-rhénan avant de parler de ceci. Si l'enfant n'a pas ses deux jambes, il ne pourra pas marcher, et je ne me charge pas d'en être le parrain.

Bien à vous

JEAN MACÉ.

10.

A. NEFFTZER[1]

A.

Le Temps

10, Faubourg-Montmartre, Paris
le 23 avril 1873.

MON CHER AMI,

Permettez-moi de vous donner ce nom, puisque vous-même avez bien voulu m'appeler ainsi dans la dédicace de votre charmant petit volume[2], et recevez tout d'abord mes excuses de ce que je ne vous ai pas remercié plus tôt. La faute en est à cet affreux Barodet ; en d'autres termes, la polémique électorale m'absorbe tellement que j'ai peine à trouver un moment de liberté. J'en ai cependant trouvé assez pour lire et goûter vos vers, qui m'ont fort « angeheimelt ». C'est une bien heureuse idée que vous avez eue, et

[1] *A. Nefftzer*, journaliste de grand talent et directeur-fondateur du *Temps*, naquit à Colmar, le 5 février 1820, et mourut à Bâle, le 20 20 août 1876.

[2] *Aug. Stœber* venait de lui envoyer ses poésies *Drei Aehren*, dédiées entre autres à Nefftzer.

dont tous les amis des Trois Epis vous sauront gré. Ma femme vous remercie également, car elle s'est trouvé savoir assez d'allemand pour vous comprendre. Que de souvenirs vous avez éveillés en nous! Mais je tiens surtout à vous dire combien j'ai été touché de trouver mon nom dans votre dédicace, avec des noms qui me sont si chers. Je tiens à grand honneur de figurer en pareille compagnie dans ce petit livre alsacien, et dans un livre de vous qui êtes si parfaitement alsacien, et qui savez illustrer d'une si aimable poésie les lieux que nous aimons ensemble et où je compte bien vous trouver dans quelques mois. Quant à présent, je suis au moment de partir pour Vienne, où je demeurerai probablement jusqu'à la saison des Trois Epis.

Veuillez bien faire toutes mes amitiés à la famille Eck[1], et me croire à jamais

Votre tout affectionné et dévoué

A. NEFFTZER.

B.

Le Temps

10, Faubourg-Montmartre, Paris
le 21 juillet 1873.

MON CHER AMI,

Voudriez-vous avoir l'obligeance de m'envoyer la recette exacte de votre remède contre l'hydropisie? Il est possible que nous en trouvions l'emploi pour une personne à laquelle nous portons de l'intérêt.

Je ne sais encore si nous pourrons revenir aux Trois Epis, mais nous y ferons tous nos efforts, et je ne désespère pas.

Veuillez faire toutes mes amitiés à la famille Eck, et me croire toujours

Votre tout affectionné et dévoué

A. NEFFTZER.

[1] Il s'agit de *Jean-Jacques Eck*, ancien professeur de dessin au collège de Mulhouse.

C.

MON CHER MONSIEUR,

Mon gendre, venant chercher sa femme à Versailles, où je me trouve depuis six semaines avec elle, n'a pu me remettre qu'hier le petit recueil de poésies que vous avez eu la bonté de m'adresser personnellement à Strasbourg. Je m'empresse, mon cher Monsieur, de vous dire combien je suis touchée du pieux sentiment qui vous a fait mettre en tête de votre dédidace le nom de mon pauvre et tant regretté mari, et de l'avoir associé, dans votre souvenir, au groupe d'amis qui vous est cher et que lui-même appréciait si bien, pendant ses divers séjours aux Trois-Epis.

Je sais bien peu l'allemand, il est vrai, mais je suis encore heureuse de m'y sentir assez initiée pour comprendre et surtout goûter les vers simples et gracieux dont mon mari m'avait, d'ailleurs, fait ressortir tout le charme, lors de la première édition. Aussi est-ce avec un double sentiment de plaisir et de tristesse que je viens de relire ce recueil de souvenirs, dont la plupart me retracent des moments heureux qui, pour moi, hélas! ne reviendront plus jamais...., et, à ce titre, non moins qu'en reconnaissance pour l'auteur de ces vers intimes, je les classe désormais, au nombre de mes plus précieuses reliques.

Ma fille et mon gendre qui, en ce moment, se disposent à rentrer en Alsace, me chargent de vous envoyer tous leurs respects, en attendant que Marie puisse vous adresser, de Strasbourg, sa part de remerciements.

Quant à moi, mon cher Monsieur, je vous prie d'agréer, avec la nouvelle expression de ma gratitude, les salutations amicales de votre bien dévouée

Veuve NEFFTZER.

Versailles, ce 24 mai 1877.

D.

Monsieur,

Je viens un peu tard vous remercier de votre bon souvenir. Je me trouvais absente au moment où votre petit livre est parvenu à mon adresse à Strasbourg, et depuis, j'ai eu beaucoup d'occupations qui, si elles ne m'ont pas fait oublier votre aimable attention, m'ont empêchée d'y répondre.

Je suis touchée de la pensée que vous avez consacrée à mon cher père, et vous suis reconnaissante d'avoir songé à moi. J'aime tout ce qui me rappelle les Trois-Epis.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments sympathiques et respectueux.

MARIE HEIM-NEFFTZER.

Mon mari me charge de le rappeler à votre bon souvenir.

Nonnenhof, 17 Juin 1879.

11.

THÉODORE PARMENTIER[1]

A.

Paris, 6 octobre 1856.

Monsieur,

Quoique n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous, je prends la liberté de vous adresser un specimen de poésies allemandes[1], tant de moi que de mon frère Léonce. J'ai pensé que peut-être vous voudrez bien en admettre quelques unes

[1] *Joseph-Théodore Parmentier*, né à Barr, le 14 mars 1821, général de division en 1881, mis à la retraite en 1887, épousa en 1857 la célèbre violoniste Térésa Milanollo, astronome, compositeur, poète alsacien.

dans le prochain volume des *Elsässische Neujahrsblätter*. Mon excellent ami Mr Louis Schnéegans (de Strasbourg) m'a fait connaître ce recueil, où j'ai trouvé des vers de plusieurs de mes amis, entre autres de Gustave Mühl et de Mme de Suckow (Emma Niendorf). Sans doute ces essais sont bien faibles et auront besoin d'être jugés avec indulgence. Alsaciens tous deux (mon frère est né à Schlestadt, moi à Barr), nous avons quitté ce pays depuis longtemps et nous n'avons guère eu le temps et l'occasion de cultiver la langue allemande, mais nous avons gardé au cœur l'amour de notre province natale et cette espèce de nationalité mixte qu'ont les Alsaciens, aimant également leur mère, la France, et leur grand'mère, l'Allemagne. J'ai choisi parmi mes poésies une partie de celles que j'ai écrites pendant l'expédition de Bomarsund et le siège de Sébastopol, où je me suis trouvé en qualité d'aide de camp du général Niel, commandant le génie en chef. J'ai puisé parmi celles de mon frère, dans celles qu'il a écrites pendant son long séjour en Afrique, pensant que ces sujets présenteraient peut-être un intérêt particulier.

Veuillez m'excuser de me présenter ainsi moi-même au lieu de recourir à l'intermédiaire d'un ami commun, mais je crains que les *Neujahrsblätter* ne soient déjà sur le point de paraître. — Si nos vers vous semblent indignes de votre recueil, vous les en exclurez sans que pour cela je vous en veuille le moins du monde. Je m'en remets entièrement à votre jugement si éclairé, car je sais trop mon insuffisance pour avoir aucune prétention au titre de poète dans une langue qui, après tout, est une langue étrangère pour moi.

Mon petit ami Fritz Gernsheim que je vois souvent me charge de le rappeler à votre bienveillant souvenir.

---

[1] *Stœber* fit paraître plusieurs de ces poésies dans l'*Elsässisches Samstagsblatt*, de Fried. Otte. L'une d'elles se trouve reproduit plus loin, p. 76.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression des sentiments les plus distingués avec lesquels je suis

Votre très humble serviteur

THÉODORE PARMENTIER

capitaine du génie, aide de camp du général Niel
rue de Sèvres No 74, Paris.

Mon frère aîné Léonce est actuellement sous-intendant militaire à Meaux.

B.

Paris, 11 déc. 56.

MONSIEUR,

J'aurais répondu plus tôt à votre aimable lettre si vous ne m'aviez pas dit que l'éditeur du *Samstagsblatt* devait me communiquer quelques nos de cette feuille hebdomadaire. Comme je ne reçois rien, je vous écris ce mot pour autoriser Mr Zetter à publier ce qu'il voudra de mes poésies. Je pense qu'il voudra bien avoir l'obligeance de me faire adresser les nos qui renfermeront quelque chose de moi, et de faire la même gracieuseté à mon frère. Quant à ce dernier (qui ne connaît aucun de nos amis communs, Schnéegans, Mühl, etc.), il désire voir d'abord un ou deux nos de votre feuille avant qu'on n'y insère ses petits essais. Veuillez donc donner carte blanche à Mr Zetter pour les poésies de Théodore Parmentier. Je ne doute pas que mon frère fasse comme moi quand il aura vu votre publication. Je vous enverrai alors d'autres poésies de lui, car l'autre jour j'ai choisi, non ce qu'il y avait de mieux, mais ce qui avait rapport à l'Algérie.

Ci-joint deux poésies de moi qui se rapportent encore à mon voyage en Orient.

Si vous aviez une observation critique à me faire sur quelque détail de style, non seulement vous le pourriez

sans risquer d'avoir à faire à mon amour-propre, mais vous me feriez grand plaisir et je recevrai toujours avec reconnaissance les conseils d'un homme tel que vous.

Veuillez agréer l'expression des sentiments les plus distingüés

De votre tout dévoué

TH. PARMENTIER
rue de Sèvres, 74.

C.

An eine Blume auf dem Schlachtfelde von Malakoff [1]

Du liebes Blümchen auf dem Feld,
Du blühst und freust des Lebens dich,
Das dir von Gott geschenkt;
Und weisst es nicht und ahnest nicht,
Wie viele Blümlein neben dir
Im Menschenblut ertränkt!

Paris. THEODOR PARMENTIER.

12.

KARL SIMROCK [2]

HOCHGEEHRTESTER HERR!

Persönlich habe ich nur einmal, in der Germanistenversammlung zu Frankfurt, das Glück gehabt, mit Ihnen zusammenzutreffen; auf literarischem Gebiete mögen wir uns öfters begegnet sein, wenigstens citire ich häufig Ihre

---

[1] Ecrit le 9 septembre 1855, le lendemain de la prise de Sébastopol, et publié dans l'*Elsässisches Samstagsblatt* du 24 janvier 1857.

[2] *Karl Simrock*, poète et traducteur, né à Bonn, le 28 août 1802, fut nommé, en 1850, professeur de littérature ancienne à l'Université de sa ville natale, où il mourut le 18 juillet 1876. Auteur de traductions magistrales des vieux poètes du Moyen âge en allemand moderne.

Sagen des Elsasses, Alsatia, Neujahrsstollen u. s. w. Doch vertraue ich hierauf weniger als auf Ihr Interesse an der Sache, wenn ich in der Angelegenheit, welche die beiliegende Anfrage des berühmten Herausgebers[1] der Werke Ulrichs von Hutten näher bezeichnet, mich an Sie, als einen der Strassburger Alterthümer vorzüglich Kundigen wende. Sollten Sie selber nicht gleich Auskunft wissen, so weiss es vielleicht Einer Ihrer diesem Gebiete vertrauten Freunde. Jedenfalls hoffe ich für die Freiheit, welche ich mir nehme, bei ihnen Entschuldigung zu finden.

Mit vorzüglicher Hochachtung

Ihr ergebener

K. SIMROCK.

Bonn, den 5ten November 1867.

13.

LUDWIG UHLAND.[2]

A.

Monsieur Auguste Stoeber
Professeur au collège
à Mulhouse[3].

Strassburg, d. 27. Juli 1846.

VEREHRTER FREUND!

Ihrer Erlaubniss gemäss übersende ich hierbei die aus Hänels Manuskriptenkatalog genommene Bezeichnung

[1] Edouard Bœcking (1802—1870), professeur de droit à l'Université de Bonn, éditeur des Oeuvres complètes d'Ulrich de Hutten.

[2] *Joh. Ludwig Uhland*, poète et germaniste allemand célèbre, né à Tubingue, le 26 avril 1787, fut, de 1829 à 1833, professeur de langue et de littérature allemande dans cette ville, s'occupa aussi de politique et mourut, à Tubingue, le 13 novembre 1862. Très connu par ses *Ballades* et ses poésies lyriques.

[3] L'adresse, écrite de la main d'Uhland, est en français.

der Liederhandschrift zu Dijon. Kann mir durch Ihre gefällige Vermittlung einige nähere Nachricht über den Inhalt dieses Codex werden, so würde dies wohl am kürzesten und ohne zu grosse Bemühung Ihres Freundes in der Weise geschehen, dass von einer Anzahl der in demselben enthaltenen Lieder nur etwa die Anfangszeilen verzeichnet würden. Aus Art und Ton derselben könnte ich mir dann schon weitere Schlüsse auf den Charakter der Sammlung bilden.

Ihre Empfehlungen haben mir auf dem Wege hieher überall die freundlichste Aufnahme verschafft.[1] Da die Bibliotheken in Kolmar und Schlettstadt nicht viele Zeit in Anspruch nahmen, so machte ich mehrere Ausflüge in die herrliche Gebirgsgegend. Auf die Rappoltsteiner Burgen führte mich Herr Wennagel[2], auf Hohkönigsburg, die von Ihnen gefeiert ist, Herr Kienlen[3] und zuletzt noch erstieg ich den Odilienberg.

Seien Sie mit Ihrem Bruder von mir dankbar gegrüsst. Ich hoffe Sie auf den September in Frankfurt wiederzusehen.

In freundschaftlicher Hochachtung

der Ihrige

L. UHLAND.

---

[1] Uhland venait de faire un court séjour à Mulhouse, où il était allé rendre visite à Auguste Stoeber et à son frère Adolphe. En 1836, Auguste Stoeber avait fait un voyage à Stuttgart, au cours duquel il fut présenté à Uhland. Depuis cette époque, il était resté en correspondance avec lui.

[2] M. Charles Wennagel, né à Strasbourg en 1818, alors vicaire à Ribeauvillé et qui fut, plus tard, pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines (1847), puis depuis 1856, pasteur à l'église allemande de Mulhouse.

[3] *M. Henri-Guill. Kienlen* (1816—1876), alors pasteur à Colmar, appelé en 1858 à la paroisse de Saint-Guillaume, à Strasbourg.

B.

Tübingen, 20. März 1852.

Herrn Professor August Stöber

in Mülhausen.

VEREHRTESTER FREUND!

In diesen Tagen erhielt ich die Schlusslieferung Ihres elsässischen Sagenbuches und es ist mir dies eine ernstliche Mahnung, mit dem aufrichtigsten Danke für die schönen Geschenke, die Sie mir mit diesem Werke, sowie mit den drei Jahrgängen der *Alsatia*, gemacht haben, nicht länger im Verzuge zu bleiben. Muss es dem Dichter freistehen, Stoffe, die er der Vergangenheit entnimmt, seinen Gedanken anzubilden, so hat doch nicht minder die alte Ueberlieferung ihr gutes Recht, rein und echt aufgefasst zu werden, denn auch in ihr liegt eine eigentümliche Poesie, der angestammte Hausschatz eines ganzen Volkes. Was in dieser Richtung Ihre und Ihres Bruders gemeinschaftliche Mitteilungen früher nur zerstreut oder in Anmerkungen vorgearbeitet hatten, das empfangen wir jetzt in voller Spende und mir besonders gereicht dies zu erfreulichem Gewinn, da ich schon längerher mit Sagenforschung im Gebiete der deutschen, namentlich auch der schwäbischen Vorzeit beschäftigt bin. Als ich vor sechs Jahren im Elsass umherstieg und bei Ihnen Beiden so freundliche Aufnahme fand, war wohl auch die Volkssage und das poetische Alterthum jener Gegend mein Augenmerk, aber bei der Kürze meines Aufenthalts blieb manche Frage unerledigt. Lassen Sie mich jetzt, durch Ihre neueste Gabe angeregt, einiges dieser Art zur Sprache bringen. S. 196 ist die Stelle: «ein mächtiges Felsentor, der *Wasgenstein* genannt, von dem die alten deutschen Heldenlieder häufig sprechen» für mich von Belang,

leider aber findet sich die französische Bearbeitung der *Alsatia illustrata,* worauf Bezug genommen wird, auf unseren Bibliotheken nicht vor und so kann ich nicht sicher ersehen, ob der Name *Wasgenstein* wirklich für jene bestimmte Oertlichkeit volksüblich ist oder urkundlich vorkommt, oder ob er nur nach der den Heldenliedern entnommenen Vermuthung auf jenes Felsthor bezogen wird. Gibt es davon irgendwo eine veranschaulichende Zeichnung? S. 117 gedenken Sie des Kirchleins in Dusenbach, das ich damals auch besucht habe, und der Beziehung desselben zu den elsässischen Spielleuten, wovon schon früher in den Alsabildern gehandelt war; über das phantastische Pfeifferkönigthum der Rappoltsteiner ist wohl seit Scheidt's Dissertation nichts Urkundliches weiter erschienen? Auf der Bibliothek zu Colmar zeigte mir Herr Hugot ein kleines Bruchstück der handschriftlichen Satzungen dortiger Singgesellschaft von 1549; dasselbe schien mir belehrend für die Geschichte der Singschulen, aber es war keine Zeit, davon sorgfältige Abschrift zu nehmen, ist dieses Bruchstück wohl irgendwo abgedruckt? Der wichtigste Gegenstand weiterer Nachforschung wäre jedoch die einst dem Kloster Murbach angehörige Handschrift deutscher Lieder aus der karolingischen Zeit. Im Archiv der Gesellsch. für ältere deutsche Geschichtskunde von Pertz, Bd. 7, S. 1018 wird aus einem zu Genf befindlichen Verzeichnis der Bibliothek des Klosters Murbach sec. IX angeführt: « *De carminibus theodiscis* Vol. 1 » und dabei bemerkt: « es wäre sehr wohl möglich, dass der Band mit den deutschen Gesängen, Karl's des Grossen *barbara et antiquissima carmina,* noch jetzt nicht untergegangen, sondern unter den Handschriften des Klosters Murbach, welche bis auf die französische Revolution sorgfältig aufbewahrt wurden (auch der Katalog bei *Montfaucon Bibl. bibl.*, II, p. 1176, nennt *prolixum carmen heroicum anonimum*), und sich jetzt bekanntlich auf der Bibliothek zu

Colmar befinden, wieder aufgefunden werden könnte.» Auch Jac. *Grimm* hat in der Sitzung der Berliner Akademie vom 3. April 1845 an diese Liederhandschrift gemahnt: « Mit dem Elsass fiel im westfälischen Frieden an Frankreich die Abtei Murbach, wahrscheinlich aufbewahrerin eines codex der von Carl dem grossen gesammelten deutschen lieder (Pertz archiv 7, 1018 f., vgl. über eine davon verschiedne, wonicht dieselbe handschrift in Reichenau meine vorrede zu den latein. gedichten des x., xi. jh. s. vii); dort mag er unbeachtet und unaufgesucht gelegen haben bis zur französ. revolution; er soll nach zerstörung des klosters endlich in Colmar abhanden gekommen, unbestimmtem gerücht zufolge aber dort noch versteckt sein.» Dass derselbe sich noch auf der Colmarer Bibliothek befinde, ist gewiss nicht anzunehmen, dort könnte er der Sorgfalt des Herrn Hugot, dessen zuvorkommender Gefälligkeit auch ich mich zu erfreuen hatte, nicht entgangen sein. Aber im Privatbesitz zu Colmar wird ein solcher Murbacher Codex, wie ich höre, noch jetzt geglaubt. Welch unschätzbarer Fund wäre das, wenn es den Anstrengungen elsässischer Forscher gelänge, die uralten *carmina theodisca* der Vergessenheit und Verschleuderung zu entreissen!

Entschuldigen Sie diese umständlichen Anfragen und frommen Wünsche, die nur so zu nehmen sind, dass Sie gelegentlich einmal über Eines oder das Andere, wovon Sie nähere Kunde haben, mir kurze Nachricht gefällig zugehen lassen möchten.

Ihnen, sowie Ihrem theuern Bruder und Ihrem Freunde Zetter die herzlichsten Grüsse

Ihres treuergebenen

L. UHLAND.

II.

Hexenwesen und Hexenprozesse.

Ein Vortrag

auf Wunsch der Industriellen Gesellschaft in Mülhausen, im Börsensaale, gehalten am 24. Februar und am 4. Mai 1907,

von

WILHELM BEEMELMANS.

In den schönen, vielgelesenen Briefen, « die ihn nicht erreichten », erzählt die Schreiberin unter anderem von einem kleinen See in den Pyrenäen, den sie vor Jahren einmal sah. Sie berichtet: « Dort steht auf einem Felsen ein kleines Kreuz, und der baskische Führer zog das breite wollene Barett ab, bekreuzigte sich und sagte, an der Stelle sei ein Liebespaar ertrunken. Jung, wie ich damals war, rührte mich das sehr. Als ich aber bis zu dem Kreuz geklettert war, las ich eine so alte Jahreszahl, dass das Liebespaar, wenn es statt zu ertrinken, alt und grau geworden wäre und Urenkel erlebt hätte, unter allen Umständen doch längst hätte tot sein müssen. Das dämpfte meine Rührung. So oder so — ein Kreuzchen wäre doch schon längst das Ende — vielleicht war's besser so. »

Der Gedanke, dass irgend ein unglücklicher Mensch, ein heldenhaftes untergegangenes Volk auch ohne das furchtbare Ereignis, von dem uns die Geschichte meldet, längst mit seinen glücklicheren Zeitgenossen aus diesem Leben geschieden wäre, ist in der Tat geeignet, unser Mitempfinden zu mildern und uns selbst die grössten Greuel erträglicher erscheinen zu lassen. Ich möchte meine verehrten Zuhörer bitten, sich dieses kleinen Stärkungsmittels zu bedienen; denn wir werden uns heute mit einer der grauenhaftesten Erscheinungen der Weltgeschichte befassen, deren Erörterung starke Nerven und Herzen verlangt.

Gestatten Sie mir nun auf mein Thema überzugehn und Ihnen die dunkelste, trostloseste Verirrung des Menschengeschlechtes vorzuführen und von: «Hexenwesen und Hexenprozessen» zu reden.

Selbstverständlich will ich mich nicht unterfangen, in der kurzen Zeit, die uns heute hier zur Verfügung steht, alles das mitzuteilen, was bis jetzt über diese Begriffe gesagt und geschrieben worden ist. Die Hexenliteratur ist so umfangreich, dass man eine stattliche Bibliothek damit füllen könnte! Meine Absicht ist nur, Ihnen in knappen Zügen das vorzutragen, was mir als besonders wichtig und interessant an diesem Stoffe vorgekommen ist. Vor allem zähle ich hierbei auf Ihre freundliche Nachsicht, wenn Ihnen meine Darstellung als unvollständig und lückenhaft erscheinen sollte.

Gewiss hat jeder der verehrten Zuhörer schon von Zauberern und Hexen gehört.

Unter Zauberern stellt man sich heute entweder jene Künstler vor, die mit Fingerfertigkeit oder geschickter Sinnestäuschung uns angenehm unterhalten — oder wir denken an die Märchen der Kindheit, in denen der Zauberer eine gute oder böse Rolle spielt, oder in denen Hexen, Elfen und Feen als schädliche oder hilfreiche Geister auftreten. Die Wunderdinge der Märchenwelt geschahen aber zu der

nebelhaften Zeit des: «Es war einmal», zu der der historische Forscher niemals den Weg finden wird. Sie sind uns auch sogar in den schönen Tagen der Kindheit kaum als wirkliche Begebenheiten erschienen.

Das Wort Hexe hat heute noch eine doppelte Bedeutung — entweder stellen wir uns dabei ein unordentliches, unsauberes Weib vor, das einen unheimlichen Blick hat und uns abstösst, und dessen Erscheinen dem beutelustigen Jäger die ganze Jagdfreude verdirbt — oder wir nennen Hexe ein liebreizendes, kokettes Mägdlein, bei dessen Anblick wir fürchten, unser sonst so wohlgeordnetes Tun und Denken könnte eine mehr oder weniger erwünschte Störung erleiden!

Die heute ganz harmlos klingenden Worte, Zauberer und Hexe, waren aber bis vor 150—200 Jahren in fast allen Ländern Europas Worte von erschütternder Tragik, die dem, welchem sie angehängt wurden, nur zu oft Tod und Verderben brachten. Noch heute spielen sie bei den wilden Völkerschaften und leider auch in weltabgelegenen, ungebildeten Gegenden unseres Vaterlandes keine kleine, wenn auch nicht mehr so gefährliche Rolle.

Vielleicht hat der eine oder andere unter Ihnen in der Zeitung gelesen, dass sich in gewissen Teilen des Unterelsasses die Gerichte allen Ernstes mit Beleidigungsprozessen abgeben müssen, in denen einer Frau vorgeworfen wird, sie habe Vieh verhext und dergleichen mehr! Hie und da gibt es auch infolge eines solchen Geredes blutige Köpfe, es ist aber noch nicht festgestellt worden, ob die Kämpfenden nachher klüger geworden sind!

Die Frage, wie es kam, dass der Hexenwahn Jahrhunderte lang unser Volksbewustsein gefangen hielt, wie der Hexenglaube entstanden ist, lässt sich leichter aufwerfen als beantworten.

Wie jeder einzelne die Gegensätze zwischen hell und dunkel, Tag und Nacht, Licht und Finsternis, empfindet und

zu ihnen die Begriffe gut und schlecht, schön und hässlich, Leben und Tod, gern in Beziehung bringt, so finden wir auch in den meisten Religionen gute und böse Geister, Ober- und Unterwelt, Himmel und Hölle, als grundlegende Unterscheidungen vor.

Ich muss es dem Theologen überlassen, die Entstehung dieser Anschauungen zu deuten und zu begründen. Hier sei kurz so viel erwähnt, dass in der altpersischen Religion des Zarathustra — im VIII. Jahrh. v. Chr. — bereits ein Herrscher des Lichts und des Guten, Ormuzd, mit dem Herrscher der Finsternis und des Bösen, Ahriman, in unversöhnlichem und unablässigem Kampfe lebt. Wir finden dann im Christentum den Kampf zwischen Gott und dem Teufel wieder. Satan versucht unter den verschiedensten Gestalten persönlich auf den schwachen Menschen einzuwirken und ihn für sich zu gewinnen.

Es heisst deshalb auch: « Der Teufel, der böse Feind, geht herum wie ein brüllender Löwe und sucht, wen er verschlinge. »

Überall da, wo das Christentum Fuss fasste, wurden die alten Heidengötter zu Bundesgenossen des Satans, und dieser selbst wurde durch die Phantasie des Volkes mit Zügen und Eigenschaften ausgestattet, die der Mythologie entlehnt waren.

Bei den Germanen erhielt der Teufel die Raben und das wütende wilde Heer von Wodan, den Hammer von Donar, die schwarze Farbe von den Todesgöttern u. s. w.

Wie die Todesgötter Unwetter brauten und die Feldfrüchte vernichteten, das Vieh krank und siech machten, so übte auch der Teufel diese unheimlichen Künste, unterstützt von Hexen, den ehemaligen Priesterinnen der Todesgötter.

Nach der Entstehung des Wortes Hexe aus *hagetesse*, einer Frau, welche dem Hag, dem gehegten Feld oder der Flur, *tesu*, *teosu* (Schaden oder Verderben) zufügt, haben

wir es also — wenn wir von Hexenwahn reden — nur mit der für den Menschen und seine Habe schädigenden Zaubermacht zu tun.

Der Mensch konnte nach dem Teufelsglauben, wie er sich im Mittelalter aus der Verschmelzung altgermanischer und christlicher, antiker und orientalischer Vorstellungen entwickelt hatte, in dreifacher Weise mit dem Teufel in Berührung kommen.

Der Teufel konnte ohne Wissen und Willen eines lebenden Menschen von ihm mit Leib und Seele Besitz ergreifen. Dieser Mensch wurde, wie man sagte, besessen! Bis ins XVIII. Jahrhundert hat man die armen Geisteskranken als Besessene behandelt und, anstatt sie zu pflegen und zu heilen, ihnen den Teufel auszutreiben versucht.

Es mag hier daran erinnert werden, dass in der katholischen Kirche heute noch jeder Priester als dritte der niederen Weihen die des *exorcista*, des Teufelsbanners, empfängt.

Die anderen beiden Formen, in denen der Mensch zu dem Teufel in Beziehung trat, waren von seinem Willen abhängig. Er gab sich entweder dem Teufel zu eigen, er leistete ihm den Huldigungseid, oder er schloss einen Vertrag mit ihm, durch den er dem Teufel sich zu Diensten verpflichtete, wogegen der Teufel seine Seele erhalten sollte.

Der berühmteste Vertrag zwischen Mensch und Teufel ist der Fausts mit Mephisto, der an die schöne Bedingung geknüpft wird:

Werd' ich zum Augenblicke sagen :
Verweile doch! Du bist so schön!
Dann magst du mich in Fesseln schlagen,
Dann will ich gern zu Grunde gehn!
Dann mag die Totenglocke schallen,
Dann bist du deines Dienstes frei,
Die Uhr mag stehn, der Zeiger fallen
Es sei die Zeit für mich vorbei!

Da die Bedingung sich nicht erfüllt, wird Faust erlöst, und Mephisto klagt:

> Mir ist ein grosser einziger Schatz entwendet:
> Die hohe Seele, die sich mir verpfändet,
> Die haben sie mir pfiffig weggepascht.
> Bei wem soll ich mich nun beklagen?
> Wer schafft mir mein erworb'nes Recht?
> Du bist getäuscht in deinen alten Tagen,
> Du hast's verdient, es geht dir grimmig schlecht.
> Ich habe schimpflich missgehandelt,
> Ein grosser Aufwand, schmählich! ist vertan.

Ausser diesem grössten aller Verträge mit dem Teufel gibt es eine ganze Reihe von lustigen Sagen, die dartun, wie der Mensch der Schlaue ist und den Teufel prellt. Er hat den Menschen die schwierigsten Arbeiten verrichtet, ohne dass er infolge einer List seinen Lohn erhält. Als armer oder dummer Teufel zieht er sich dann betrübt zurück. An gar manche berühmte Bauten des Mittelalters, an Brücken und Dome knüpfen sich solche Sagen an. Doch diese gemütliche, heitere Seite des Teufelsglaubens hebt sich nur wie ein matter Lichtschimmer von dem schaurigen, finsteren Gesamtbilde ab!

Im frühen Mittelalter hören wir wenig davon, dass sich die Kirche oder die Staatsgewalt viel um das Vertrags- oder Lehensverhältnis zwischen Mensch und Teufel gekümmert hätte. Der einzelne musste für sich und seiner Seele Heil selbst sorgen. Es lag dies auch an dem altgermanischen Strafverfahren, das auf dem Grundsatze aufgebaut war: « Wo kein Kläger, kein Richter! »

Höchst selten mochte es auch einem Manne aus dem Volke eingefallen sein, die Lasten und Gefahren einer Klage auf sich zu nehmen, um seinen Nächsten der Zauberei oder des Teufelsbündnisses zu bezichtigen. In dem alten Verfahren brauchte der Kläger nicht die Schuld des Beklagten zu

beweisen, sondern dieser war beweispflichtig für seine Unschuld und konnte sich durch Eid und Eideshelfer reinigen!

Dieser Zustand änderte sich, als mit dem römischen Recht der römisch-kanonistische Inquisitionsprozess über die Alpen vorzudringen begann.

Nach dem Ende der Kreuzzüge, dem Kampfe gegen die Ungläubigen im heiligen Lande, fing man an, die Ketzerei in der Heimat zu verfolgen. Zuerst wurden auch hier Kreuzzüge mit dem Schwerte in der Hand unternommen. Papst Gregor der IX. (1227—1241) verlegte aber den Kampf auf ein anderes Gebiet. Er übertrug den Dominikanern die Verfolgung der Ketzer. An die Stelle des Schwertes trat das Feuer; der Krieg auf der Wahlstatt wurde durch ein Prozessverfahren ersetzt.

Am Anfang des XIII. Jahrhunderts traten gleichzeitig Robert le Bougre in Frankreich und Konrad von Marburg in Deutschland als Ketzerrichter auf, und viele Scheiterhaufen flammten auf ihr Betreiben empor. Abfall vom wahren Glauben galt als ein Zeichen, dass der Abtrünnige sich von Gott ab und dem Teufel zugewandt hatte. Eine solche Handlung wurde als todeswürdiges Verbrechen angesehen.

Während die Inquisition als Ketzerverfolgung nach dem gewaltsamen Tode Konrads von Marburg (1233) in Deutschland aufhörte, blühte sie in den romanischen Ländern üppig fort. Allgemein bekannt sind die Greuel der spanischen Inquisition. In Frankreich endete sogar die Nationalheldin Jeanne d'Arc, die Jungfrau von Orléans, als rückfällige Ketzerin und Hexe am 30. Mai 1431 auf dem Scheiterhaufen.

In Deutschland bürgerte sich trotz des Erlöschens der Ketzerverfolgung das Prozessverfahren ein, welches die Inquisitoren gehandhabt hatten. Neben den alten Anklage- oder Akkusationsprozess trat der Untersuchungs- oder Inquisitionsprozess. Die früheren formalen Beweisregeln wurden ausgeschaltet, und an ihre Stelle trat die Folter, d. h.

man presste den Beschuldigten unter Anwendung äusserer Zwangsmittel zu Geständnissen. Dieses Verfahren, das aller Gerechtigkeit Hohn sprach, hat Tausende von Unschuldigen auf Grund dieser erzwungenen Geständnisse dem Henker überliefert. Es dauerte zwar eine geraume Zeit, bis dieses scheussliche Verfahren Wurzel gefasst hatte, dann aber griff es wie eine Seuche um sich und hat Jahrhunderte lang die Rechtsprechung Europas beherrscht.

Wie wir gesehen haben, waren es anfänglich nur die geistlichen Gerichte, welche Ketzerei und Aberglauben verfolgten. Nachdem aber der berüchtigte *Hexenhammer* erschienen war, begannen auch die weltlichen Gesetzgeber und Gerichte der Hexenverfolgung ihren Arm zu leihen.

Der *Hexenhammer* oder *Malleus maleficarum* von Jacob Sprenger und Heinrich Institor (1489) ist nicht das erste, wohl aber das bekannteste Werk über das Hexenwesen. Dadurch, dass die Verfasser ihrem Werke die Bulle *Summis desiderantes* des Papstes Innozenz VIII. betr. das Hexentum von 1484 voranschickten, gaben sie ihm den Anschein, als sei es vom Papste gebilligt und dadurch eine besonders gottgefällige Waffe gegen den Teufel.

Im ersten Teile des *Hexenhammers* soll das Bestehen von Teufeln und Hexenwesen bewiesen werden. Im zweiten Teile besprechen die Verfasser den Bund der Hexen mit dem Teufel, ihre Künste und die Mittel, um sich gegen sie zu schützen. Im dritten und letzten Teile wird das kirchliche Verfahren des Hexenprozesses besprochen.

Dieses fürchterliche Werk, das von unserem heutigen Standpunkte aus nur baren Unsinn enthält, beherrschte bald die öffentliche Meinung, und der *Hexenhammer* wurde zu einer der schrecklichsten Plagen, welche die Menschheit je heimgesucht haben. Unter seinem Einflusse stand auch das bedeutendste Werk der Gesetzgebung aus dem Reformations-

zeitalter, die *Constitutio Criminalis Carolina,* Kaiser Karls des Fünften peinliche Halsgerichtsordnung von 1532.

Dieses Gesetzbuch galt für das ganze heilige römische Reich, aber mit der wesentlichen Einschränkung, dass alle Gebräuche in den Territorien ihr vorzugehn hätten. Weil bei uns im Elsass die zahlreichen Hexenprozesse fast ausschliesslich in den Formen der *Carolina* verhandelt wurden, möchte ich mir der Einfachheit halber gestatten, ihre Vorschriften der Darstellung des Prozessverfahrens zu Grunde zu legen.

Die *Carolina* bestimmt im Art. 109:

«So Jemand den Leuten durch Zauberei Schaden oder Nachteil zufüget, so soll man ihn strafen vom Leben zum Tod, und man soll solche Strafe mit dem Feuer tun. Wo aber Jemand Zauberei gebraucht und damit niemand Schaden getan hätte, soll sonst gestraft werden nach Gelegenheit der Sach.»

Es ist also nur das eigentliche *malefacere,* die schädigende Hexerei, mit der Todesstrafe bedroht. Weil sich die Prozesse meist um die Frage drehn, ob eine Schädigung eingetreten ist, nennt man sie «Malefizprozesse».

Die *Carolina* erfordert als Vorbedingung der Einleitung des Verfahrens eine «redliche Anzeigung», wir würden sagen einen hinreichenden Verdacht. Nach Art. 44 C. C. C. ist bei der Zauberei genügsame Anzeigung gegeben:

«Wann Jemand sich erbeut, andere Menschen Zauberei zu lernen oder Jemand zu bezaubern bedräuet und dem Bedräueten dergleichen beschicht, auch sonderliche Gemeinschaft mit Zaubern oder Zauberinnen hat, oder mit solchen verdächtlichen Dingen, Geberden, Worten und Wesen umgehet, die Zauberei auf sich tragen und dieselbig Person desselben sonst auch berüchtiget.»

Nach dem Wortlaute dieses Artikels konnte alles Mögliche und Unmögliche «redliche Anzeigung» werden, und so

ist es auch in der Tat gewesen. Hierher gehören z. B. ein unangenehmes oder abstossendes Gesicht, blasse Farbe, gerötete oder triefende Augen, ein unüberlegtes Wort, Sprechen im Schlaf, hervorragende Kenntnisse und Fertigkeiten, Reichtümer, lauer oder allzu eifriger Kirchenbesuch, der Besitz von seltsamen Arzneien in einem Schranke und vor allem die Bekanntschaft oder Verwandschaft mit anderen Hexen.

Bei der Folterung wurde auf die Ermittelung von Mitschuldigen, sogenannten «Gespielen», besonderes Gewicht gelegt, und daher ist es nicht zu verwundern, wenn aus jedem Falle sich immer neue «redliche Anzeigungen» bezüglich anderer Hexen ergaben!

Hier empfiehlt es sich, die Frage zu erörtern, wie kommt es, dass nahezu ausschliesslich Frauen die Opfer des Hexenwahnes geworden sind? Der *Hexenhammer* gibt hierauf folgende Antwort:

«Es ist kein Kopf so listig wie der Schlangenkopf, und kein Zorn so bitter wie der Frauenzorn. Ich wollte lieber bei Löwen und Drachen wohnen als bei einem bösen Weibe. Wenn sie böse wird, so versteckt sie ihre Gebärden und wird scheusslich wie ein Sack. Alle Bosheit ist gering gegen der Weiber Bosheit; es geschehe ihnen, was den Gottlosen geschieht. Die Sünde kommt her von einem Weibe, und um ihretwillen müssen wir alle sterben. Was ist das Weib als eine Feindin der Freundschaft, eine nicht zu vermeidende Strafe, ein notwendiges Uebel, eine natürliche Versuchung, ersehntes Elend, häusliche Gefahr, die Natur des Bösen mit der Farbe des Guten übertüncht? Und wenn es eine Sünde ist, das Weib zu verlassen, so ist es eine Pein, dasselbe zu behalten. Wie leicht hat es da der Teufel, zu verführen und seinen Bund zu errichten wegen ihrer Leichtgläubigkeit, wegen der Schlaffheit, wegen ihrer schlüpfrigen Zunge und endlich wegen ihres Fürwitzes, zufolgedessen sie den Teufel

versuchen, sich zu tief mit ihm einlassen, bis sie nicht mehr zurücktreten können. Dass das Weib aus lauter krummen Wegen zusammengesetzt ist, folgt schon daraus, dass es aus einer krummen Rippe geschaffen ist». . . . u. s. w.

Die Verfasser waren grimmige Weiberfeinde — oder sie stellten sich wenigstens so — keinesfalls kann man sie übertriebener Galanterie bezichtigen.

Eines ist sicher — dass das Mittelalter neben höchster Verehrung für die Frau z. Zt. des Minnedienstes auch die tiefste Verachtung für das Weib zeigte und es geradezu als Werkzeug des Satans hinstellte, um den Mann zu Fall zu bringen. Diese Anschauung, welche auf der biblischen Schilderung des Sündenfalles im Paradiese fusste, hat gewiss das Ihrige dazu beigetragen, um die Frauen vorzugsweise dem Hexenrichter zu überliefern. Ein anderer Grund war der, dass die Frauen bei der Folter und auf dem Scheiterhaufen standhafter waren als die Männer und die vermeintlichen Geheimnisse des Teufels schwerer verrieten. Hieraus schloss man, dass sie besonders von ihm geliebt und geschützt wurden.

Das Richtige wird wohl sein, dass der Mann aus eigener Kraft gute und schlechte Ziele zu erreichen strebt, während die Frau die Hilfe äusserer Mächte anruft und dem Glauben an geheime Kräfte zugänglicher ist. Wie dem auch sei, die Tatsache steht fest, dass die Hexenverfolgung sich vornehmlich gegen Frauen richtete.

Auf eine « redliche Anzeigung » hin wurden die Verdächtigen ins Gefängnis geworfen.

Bei dem Worte « Gefängnis » darf man nicht an unsere modernen Strafanstalten denken, die möglichst allen Anforderungen der Hygiene und Humanität entsprechen. Es waren meist unterirdische, finstere Verliesse, die ein Entrinnen unmöglich machten, oder Räume, die die Gefangen-

schaft an sich schon als eine unmenschliche Quälerei empfinden liessen.

War die verdächtige Person nicht freiwillig geständig — und das ist bei den Hexenprozessen sicher nie der Fall gewesen, weil in Wirklichkeit nichts zu gestehen war, so versuchte man es mit allerlei merkwürdigen Überführungsmitteln (wie der Hexenprobe oder der Hexenwage), oder man suchte das Stigma, das Siegel des Teufels, am Körper der Hexe und vernahm dann Zeugen, die das tollste Zeug vorbrachten. Alsdann übergab man sie der Folter, wo sie der Peinmann in Gegenwart einer Gerichtskommission zu Geständnissen trieb. Im österreichischen Elsass hatte ein besonderes Richterkollegium « die Siebener » mitzuwirken.

Wen wundert es, dass solche Marterqualen den armen Delinquenten zu jedem Geständnis veranlassten, das die Peiniger haben wollten! In allen Archiven finden wir ganze Stösse von Malefizprozessen, in denen die Bekenntnisse oder « Vergichte » der Hexen sauber niedergeschrieben sind. Diese Geständnisse sind die wichtigste Quelle für die Erforschung des Hexenwesens. Wenn wir diese Bekenntnisse uns näher ansehen, so springt uns eine Tatsache sofort in die Augen! Alle Vergichte gleichen sich in ihrem wesentlichen Inhalt in geradezu verblüffender Weise. Ob der Hexenprozess im Norden oder im Süden, im Osten oder Westen, vor fürstlichen, geistlichen oder städtischen Gerichten gespielt hat — selbst die Konfession des Landes macht kaum einen Unterschied — die Bekenntnisse sind geradezu stereotyp! Mit dem Orte wechseln höchstens die Namen und sprachlichen Bezeichnungen, lokale Sitten und Gebräuche spielen auch hier hinein, es sind aber nur Nebensächlichkeiten, in denen wir Abweichungen wahrnehmen.

Wie ist diese seltsame Erscheinung zu erklären? In jener Zeit wurde nicht gereist wie heute, es gab keine Zeitungen, keinen Telegraph, kein Telephon u. s. w. und doch sieht es

so aus, als hätte die ganze Menschheit im regsten Gedankenaustausch gestanden! Die Erklärung liegt darin, dass bei den Gerichten Fragenkatechismen gebraucht wurden, nach denen die Unglücklichen abgehört wurden. Da diese Katechismen wieder im Wesentlichen auf dem *Hexenhammer* fussten oder von einander abgeschrieben waren, brauchen wir nicht mehr lange nach der Deutung des vermeintlichen Wunders zu suchen!

Im Folgenden möchte ich gewissermassen die Quintessenz, das Wichtigste aus den Bekenntnissen, wie sie durch die Malefizprotokolle auf uns gekommen sind, vortragen und hoffe, dass es mir gelingt, ein einigermassen getreues Bild von dem Wesen des Hexenwahnes zu geben.

Wenn der Teufel einem Opfer sich nähern will, so sucht er mit Vorliebe den Moment aus, wo die Widerstandskraft jenes Menschen am schwächsten ist. Er besucht eine Frau, die unglücklich verheiratet ist, die vom Unglück heimgesucht wird, die unter Hunger oder Frost leidet, oder die im Zorn sich an einem Feinde zu rächen wünscht. Als ausgezeichneter Menschenkenner weiss der Teufel, dass er bei solchen und ähnlichen Stimmungen leicht für seine Einflüsterungen Gehör findet.

Bei seinem ersten Besuche erscheint er in möglichst angenehmer Gestalt und in kostbarer Kleidung — als Edelmann, Jäger oder Student. Seine Gewänder sind schwarz oder grün, selten von anderer Färbung. Manchmal nimmt er die Züge eines Bekannten, sogar die des eigenen Mannes an. Auch kommt es vor, dass er seinen Besuch vorher ankündigen lässt. Alte Zauberinnen müssen ihn in den schönsten Farben schildern, oder drohen, dass das Opfer so wie so dem Teufel verfallen wäre, wenn es ihn auch nicht empfinge.

Die Frauen kommen ihm anfangs meist aus Neugier entgegen, oft lockt sie auch die Goldgier oder der Reiz

der verbotenen Frucht. Ein anderer Grund ist die Sucht, Macht über die Mitmenschen zu erlangen. Diese Motive machen es begreiflich, dass die religiöse Scheu vor dem Satan überwunden wird. Manche Frauen bereuen alsbald den ersten Schritt, wallfahren z. B. nach Einsiedeln, es gelingt aber nicht immer, den Teufel zu überwinden!

Der Verführer findet sein Opfer zu jeder Stunde und an jedem Orte. Er trifft sie im Hause und im Stall, im Keller und auf dem Speicher, in Feld und Wald, in den Reben und auf der Strasse. Er kommt am hellen Tage, in der Dämmerung oder in der Nacht. Nachdem er seinen Zweck erreicht hat, verschwindet er entweder schweigend oder im Wirbelsturm. Bein ersten Besuche hinterlässt er ein Geschenk, Geld, Gold oder Silber in einer Börse, einem Papier, in einem Sack, einem Taschentuche oder einem Kohlblatte. Manchmal zeigt er sich sehr schofel und gibt nur einige Pfennige. Hie und da überreicht er einen Verlobungsring. Nach seinem Weggang merkt die Unglückliche, dass alles nur Blendwerk war, die Edelmetalle verwandeln sich in Kot oder Staub, in Häcksel oder dürre Eichenblätter, und der Ring an ihrem Finger, das goldene Ringelein, ist am anderen Morgen aus Blei oder geschwärztem Bein.

Als Gegengabe für diese schönen Geschenke verlangt er, dass die Frauen Gott und den Heiligen abschwören und fortan nur seinen Namen anrufen.

Er hat gar viele Namen, z. B. in Schlettstadt und Ensisheim, Hämmerlin oder Herr Voland, in Altkirch Peterlin, in Zabern Meister Hämmerlin, Belzebub, Blümlin, Peterle, dick Fränzel, Federle, Zypress, in Bergheim: Strohbutz, in anderen Orten des Elsasses: «Federspiel, Hurst, Schwarzkünstler, Kochlöffel» u. s. w.

Auf dieses Anrufen erscheint er aber nie, er kommt stets ungerufen. Eine Teufelbeschwörung wie das Altertum und die Neuzeit seit dem XVIII. Jahrh. kennt diese Periode nicht.

Dem ersten Besuche folgt die Hochzeit! An einem verlassenen Orte, im Feld, auf einem Hügel, in einem Walde, oder in einer Höhle erscheint der Teufel mit seinem Opfer. Auch diesmal hat er menschliche Gestalt, aber Tierfüsse. Er holt sein Opfer durch die Luft ab, es kommt auch vor, dass er auf einem Wagen, der von vier Katzen gezogen wird, sie abholt. Im Ensisheimer Malefizprotokoll wird sogar einmal ein Wagen ohne Ross erwähnt.

Zunächst erfolgt nochmal eine feierliche Abschwörung Gottes und der Heiligen, über die ein schriftliches Protokoll auf Pergament aufgesetzt wird, das die Hexe mit Blut aus ihrem Finger unterschreibt. Auch wird ein Vertrag mit dem Teufel in der Regel auf mehrere Jahre abgeschlossen. Satan ändert nachher oft den Zeitraum betrügerischerweise zu seinen Gunsten ab!

Nach diesen Formalitäten braucht er sich nicht mehr die Mühe zu machen und Menschengestalt anzunehmen. Die Hexe kennt ihn in jeder Gestalt. Er kommt als Eule, Schmetterling, Fuchs, Katze u. s. w. Sein Lieblingstier ist die Katze. Der neuen Hexe bringt er sein Siegel, sein Stigma bei und zwar so, dass es für die Inquisitoren schwer zu finden ist, z. B. setzt er sein Bild in die Pupille der Hexe u. s. w.

Hieran schliesst sich ein Festessen mit phantastischen Speisen, z. B. einem Ragoût von Fledermäusen; immer müssen Brot und Salz dabei fehlen.

Endlich erfolgt die Trauung durch einen Unbekannten oder einen bösen Hund oder dergl.

Den Schluss der Feier bildet ein Ball, bis sie alle das Läuten einer Kirchenglocke vertreibt.

Der Mittelpunkt der irdischen Tätigkeit des Satans ist der Sabbat. An einem Hexensabbat versammelt er seine Getreuen und lässt sich huldigen. Der Tag, an dem der Sabbat gefeiert wird, wechselt mit der Gegend. Meist ist es der

Donnerstag um Mitternacht. Am Freitag, als dem Todes- und am Sonntage, dem Auferstehungstage Christi, ist der Teufel am wenigsten zu fürchten. Die Mitternachtsstunde ist die Zeit der höchsten Macht des Satans. Im Mittelalter hat man herausgeklügelt, das läge daran, dass dann der Mensch am meisten unter Verdauungsbeschwerden litte. Leider hat man vergessen zu prüfen, ob diese Vermutung auch zutrifft!

Kleine Sabbate fanden fast jede Woche statt, die grossen aber nur an bestimmten Tagen, z. B. an Johanni, oder an Walpurgis, am 1. Mai. Die Feier der Walpurgisnacht war aber im Elsass unbekannt.

Im Elsass kommen z. B. in Betracht: Der Bastberg bei Buchsweiler, der Schneeberg bei Wangenburg, der Bollenberg bei Rufach, der Kreuzwald, der Martelberg u. a. bei Zabern, die Frauenau bei Ensisheim.

Die Hexen kamen zu Fuss oder sie ritten auf Teufelsböcken, auf Katzen, Hunden, Schweinen, Stuten, aufgezäumten oder gesattelten Wölfen. Andere flogen durch die Luft auf Besen, Gabeln, Dornbündeln, die vorher mit einer geheimnisvollen Salbe eingerieben worden waren. (Diese Salbe enthielt u. a. das Fett von vor der Taufe gestorbenen Kindern). Andere fuhren in Wagen, die von sechs Katzen, sieben Hunden oder gar von Flöhen gezogen wurden.

Sie verlassen ihr Heim durchs Fenster oder das Kamin, um die Nachbarn nicht aufmerksam zu machen. Vorsichtshalber schläfern sie auch den Gatten ein und legen ihm ein Stück Holz an die Seite, damit er ihre Abwesenheit nicht gewahr wird.

Auf dem Hexensabbat sind die merkwürdigsten Kleider und Verwandlungen vertreten:

Satan selbst sitzt auf einem goldglänzenden, durchscheinenden Thron in seiner wahren Teufelsgestalt. Er hat zwei Gesichter, eines vorn und eines auf dem Rücken. Man

denke an die bizarren Bilder von der Versuchung des hl. Antonius, dann kann man sich eine Vorstellung von dem tollen Hexentreiben machen!

Bei ihrer Ankunft huldigen die Hexen ihrem Herrn und Gebieter. Sie stellen sich ihm zu Ehren auf den Kopf u. s. w. Ist er gut gelaunt, so packt er sie am Bein und wirbelt sie über seinem Kopfe wie ein Feuerwerk, dann schleudert er sie durch die Luft, aber ohne ihnen weh zu tun.

Nach der Begrüssung wird das Essen bereitet in grossen Kesseln, in denen allerlei Scheusslichkeiten, Schlangen, Kröten und Molche brodeln. Alsdann folgt ein Tanz, bei dem die Paare oder Reihen Rücken gegen Rücken tanzen.

Hieran schliesst sich die Teufelsmesse mit Predigt, die auf eine Verhöhnung der kirchlichen Gebräuche abzielt. Nachher folgt die Taufe von Kindern, welche die Hexen mitgebracht haben.

Die Kinder nehmen sonst an der Sabbatfeier nicht teil, sie müssen die Kröten des Teufels hüten. Wenn diese Kinder 10 oder 12 Jahre alt geworden sind, müssen sie dem Teufel Treue und Gott und den Heiligen abschwören.

Nach der Messe wird das Mahl eingenommen mit den unappetitlichsten Speisen und Getränken. Das Salz fehlt stets, daher kommt in französischen Hexenkreisen der calembour: «Le dîner de Satan vient toujours de Salamanque, parce que le sel y manque».

Die Feier des Sabbat endigt mit einem grossen Ball, bei dem die ungeheuerlichsten Dinge vorkommen, über die man einen recht dichten Schleier breiten muss!

Beim ersten Hahnenschrei verschwindet alles, wie es kam!

So viel vom Teufelskultus! Jetzt muss ich berichten, welche Fähigkeiten die Hexen durch den Teufel erhielten. Auch hier bespreche ich ganz naturgemäss nur die Dinge, welche sich öffentlich und vor Jedermann ohne Scheu sagen lassen!

In der Theorie ist die Macht der Hexen unbegrenzt, in der Praxis vermögen oder leisten sie nur wenig. Hauptsächlich treten sie auf dem Lande in Tätigkeit, fast alle Hexen im Elsass gehören der Landbevölkerung an.

Satan gibt ihnen einen Zauberstab und ein Salbenbüchslein mit auf den Weg, womit sie die Menschen und Dinge berühren oder bestreichen, die sie schädigen wollen. Manchmal genügt ein Wort, eine Bewegung, ein Blick der Hexe, um ihren Zweck zu erreichen. Merkwürdigerweise gehen die Hexen auch an ihre nächsten Angehörigen, ihr Vieh, ihre Saaten, ohne einen ersichtlichen Grund. Einige Beispiele mögen genügen, um zu zeigen, wie die Hexen handeln.

Sie setzen einem Kinde eine Spinne in den Mund, und es erstickt. Einer Magd bringen sie Lumpen und Eierschalen ins Bein, um ein Geschwür hervorzurufen. Eine Frau wird durch einen Blick halbseitig gelähmt oder fallsüchtig. Die Hexen lassen Kinder vor der Taufe sterben, weil sie Fleisch und Fett solcher Kinder für ihre Zwecke brauchen. Dieser Glaube ist aus der grossen Kindersterblichkeit in früheren Zeiten zu erklären, und diese wieder aus den mangelhaften medizinischen Kenntnissen bei der Wochen- und Säuglingspflege.

Eine andere Hexerei war die Störung der Ehen durch Liebestränke oder sonstige Mittel oder der Raub von Kindern, die sie gegen sogenannte Wechselbälge oder Kielkröpfe vertauschten.

In gleicher Weise töteten und lähmten sie das Vieh, vertrieben sie den Kühen die Milch. Mancher Racheakt eines feindlichen Nachbars wurde als Hexerei einer unschuldigen Frau in die Schuhe geschoben. Hagel, Nebel und Gewitter brauten die Hexen mit besonderer Vorliebe. Sie liessen die Bäume eingehen und machten das Land unfruchtbar.

Andererseits konnten sie auch den Schaden, den sie angerichtet hatten, wieder gut machen. Auch gab es für die übrige Menschheit eine Menge von Mitteln, um den Schaden abzuwenden oder die Hexenmacht zu brechen, doch hat es wenig Zweck, allen diesen Unsinn hier zu wiederholen.

Eines aber ist höchst beobachtenswert: Trotz der grossen Mittel, deren sie sich rühmten, haben die Hexen nie und nirgendwo etwas vollbracht, was wirklich der Hingabe der Seele wert gewesen, und kein Fall wird berichtet, wo einer Hexe in der höchsten Not eine übernatürliche Hilfe geworden wäre. Diese beiden Punkte hätten wahrlich den Zeitgenossen der Hexenrichter auffallen und sie von der Tollheit der Hexenverfolgungen überzeugen sollen. Dies geschah aber nicht, sondern man überlieferte die beklagenswerten Weiber nach der qualvollen Folter einem noch qualvolleren Tode!

Nachdem die Folter beendet war, wurde der nicht zu überführende Beklagte in Freiheit gesetzt. Es werden einzelne Fälle überliefert, in denen der Verdächtige alle Folterqualen standhaft erduldet und nichts gestanden hatte. Solche Naturen gehörten — nach dem, was wir von der Folter vernommen und gesehen haben, zu den grössten Seltenheiten. Nach der *Carolina* trägt in diesem Falle der Ankläger die Kosten der Anklage. Die übrigen Gerichtskosten fallen der Obrigkeit zur Last. Der Beklagte « muss seine Atzung selbst entrichten, falls er seinem Verdacht Ursach geben. »

Ist der Beklagte aber überführt, so wird der endliche Rechtstag, der Termin zur Hauptverhandlung, festgesetzt. Später, als das Verfahren nicht schnell genug ging, fiel der endliche Rechtstag weg, der Prozess wurde nur noch schriftlich und geheim geführt.

Beim endlichen Rechtstage sitzt der Richter an der gewöhnlichen Richtstätte mit Schwert oder Stab als Zeichen seiner Würde. Um ihn sitzen die 12—24 Urteiler oder

Schöffen und das Siebenergericht. Der Ankläger trägt seine Klage vor, die Zeugenaussagen und die Vergichte werden verlesen, und der geständige Beklagte darf um Gnade bitten; einen Widerruf des Geständnisses gibt es nicht.

Nach Befragung der Schöffen muss das Urteil schriftlich abgefasst werden. Bei der Todesstrafe muss das Urteil genau die Art ihrer Vollstreckung angeben.

Die *Carolina* kannte nämlich *nur* siebenerlei Todesstrafen:

1. mit dem Feuer,
2. mit dem Schwert,
3. Vierteilen,
4. mit dem Rad,
5. Erhängen,
6. Ertränken,
7. Lebendig begraben.

Bei der Zauberei konnte nur auf den Tod durch Feuer erkannt werden. Nach der Verkündung des Urteils brach der Richter seinen Stab über den Verurteilten und übergab ihn dem Henker. Die Todesstrafe wurde sofort vollstreckt. Einen Eintrag in die Sterberegister der Pfarrei machte man bei Hexen nicht. Ihr Name verwehte mit ihrer Asche!

Nach der *Carolina* hatte der Verurteilte nicht die Kosten des Verfahrens zu tragen. Sie fielen teils dem Ankläger, teils der Obrigkeit zur Last.

Diese Bestimmung wurde aber nirgends befolgt. Man zog das Vermögen der Hexen zu Gunsten des Staates ein und liess daraus die Prozesskosten bezahlen.

Im Ensisheimer Malefizprotokoll sehen wir, dass der Hexenprozess betr. die Grossmutter des Dichters Jakob Balde und die Frau des Gerichtssekretärs Hinderer nahezu in unserem heutigen Gelde 10 000 M gekostet hat. Der Sekretär Hinderer reichte eine Beschwerde gegen die Rechnung ein. In derselben beklagte er sich u. a. über die

Nachttrünke der Richter. Zwei Imbisse wolle er ihnen bezahlen, aber keine Unter- oder Nachttrünke. Damit kam er schön an. Es hiess im Bericht der Stadt an die Regierung: Es sei eine Schmach, mit einer solchen Beschwerde zu kommen. Glaube er denn, die Herren hätten nicht lieber einen Taler gezahlt, als wegen seiner « Unholden » zu Gericht zu sitzen. Die Nachttrünke seien wohl gerechtfertigt. Wenn ein Richter von morgens früh bis abends sechs ununterbrochen gesessen habe, könne man ihm das Essen und Trinken nicht lotweise zumessen.

Die Hexenprozesse begannen in voller krankhafter Weise um das Jahr 1560. Also in der zweiten Hälfte des Jahrhunderts, in dem die Reformation das geistige Leben Europas, wie nie zuvor, bewegt hatte, in dem die Buchdruckerkunst die Bildung, die bis dahin nur wenige Gelehrte besessen hatten, in weite Schichten des Volkes zu tragen begonnen, wo Humanismus und Renaissance die schönsten Blüten getrieben hatten. Es möchte scheinen, als ob auf die geistige Überanstrengung eine Verblödung, ein Stumpfsinn eingetreten wäre, aus dem es fast 150 Jahre keine Rettung gab.

Einige Zahlen — für deren Genauigkeit ich nicht einstehen möchte — zeigen die Ausdehnung der Hexenverfolgungen.

An Hexen und Zauberern wurden verbrannt:

in Thann 1572—1620: 136;

im Bistum Strassburg 1615—1635 gegen 5000;

in Ensisheim 1551—1622 deren 84;

im Limburgischen im September und Oktober 1613, also in zwei Monaten 64.

Dem Juristen Benedikt Carpzov in Sachsen wird nachgesagt, er habe in 30 Jahren nicht weniger als 20 000 Hexen verurteilt!

Es wäre verfehlt, zu glauben, dass diese Hexenverfolgungen nur einer Konfession zur Last zu legen seien. Handelt es sich doch auch hierbei nur um eine kulturgeschichtliche, keine religiöse Erscheinung.

Die Verfolgungen fanden in Schweden, England, Schottland ebenso gut wie in den romanischen Ländern statt. Sehr langsam ging die Bewegung zurück. Einzelne erleuchtete Geister bekämpften den Wahn mit der Feder wie Weier, Spee, Bekker, Thomasius, und einsichtsvolle Regenten boten dem Treiben in ihren Grenzen Einhalt. Philipp der Grossmütige von Hessen war einer der Ersten, ihm folgte Christine von Schweden und andere.

Friedrich der Grosse und Maria Theresia schritten energisch gegen den Unfug ein, und von diesen grösseren Staaten verbreitete sich der Geist der Aufklärung auch in die kleineren Territorien. Die letzten Hexen wurden 1782 in Glarus und 1793 in Posen verbrannt.

Die Wut der Hexenverfolgung schonte kein Alter und kein Geschlecht. Reiche und Arme, Adelige und Bauern, Nonnen und Weltkinder, schöne und hässliche Menschen mussten den schimpflichsten Tod erleiden. Die schwierigste Frage in unserem Gebiete ist die: « Warum geschah dies alles? Wie ist der Wahn zu erklären? » Am einfachsten wäre es, wenn wir sagten, die Opfer waren tatsächlich im Bunde mit dem Teufel und haben nur ihren verdienten Lohn empfangen. Diese Erklärung ist aber völlig unmöglich, und ich möchte sehr bezweifeln, dass irgend jemand im zwanzigsten Jahrhundert einen solchen Satz auszusprechen wagt.

Eine andere Erklärung wäre die, dass die Richter durch die Folter absichtlich Unschuldige aus eigener Schlechtigkeit und Habsucht zu den Geständnissen gebracht hätten. Ein oder zwei solcher Fälle hätten ja wohl vorkommen können, aber gar bald wäre einem solchen Verbrecher das Handwerk

gelegt worden. Andere meinen, die vermeintlichen Hexen seien hysterische, epileptische oder irrsinnige Weiber gewesen. Sicherlich sind unter den Tausenden von Verurteilten viele solcher armen Geschöpfe gewesen, aber auch diese Meinung befriedigt uns nicht.

Wieder andere behaupten, die Hexen seien durch den Stechapfel (*datura stramonium*), eine Giftpflanze des Waldes, ähnlich wie die Opiumraucher in Halluzinationen versetzt worden; sie hätten Dinge zu sehen geglaubt, die in Wirklichkeit nicht da waren, und daher von den Hexereien wie von wahrhaftigen Geschehnissen reden können.

Alle diese Elemente, Folter, Geisteskrankheiten, Narkosen haben sicher mitgewirkt; sie waren aber nicht die einzige Ursache. Es wird sich kaum jemals eine allgemein giltige Erklärungsformel finden lassen. Wir müssen bedenken, dass in der Zeit, wo das Hexenwesen am wildesten tobte, allerlei Elend die Völker heimsuchte: der dreissigjährige Krieg mit seinen Vorläufern und Folgen in Deutschland und die Hugenottenkriege in Frankreich einerseits, Krankheiten, Hungersnöte andrerseits. Das Volk war durch die religiösen Kämpfe der Zeit obendrein in eine fieberhafte Erregung versetzt. Durch die Entdeckungen und Erfindungen waren alte Bahnen des Handels verschlossen, und neue eröffnet worden. Nirgends fand der Mensch Ruhe und Frieden. Es fehlte ihm an genügender Bildung, um sich in die neuen Verhältnisse zu finden, und die naturwissenschaftlichen und medizinischen Kenntnisse selbst der Besten jener Zeit waren äusserst gering. Man griff daher zu einem sehr billigen Mittel, was nach der damaligen Weltanschauung sehr nahe lag, man machte den Teufel für alles Böse verantwortlich, und da man ihn nicht fassen konnte, glaubte man, die Welt zu bessern, indem man seine vermeintlichen Bundesgenossen vernichtete.

Von unserem heutigen Bildungsstandpunkte aus erscheint uns das ganze Treiben als höchst verabscheuungswert. Höchstens haben wir ein spöttisches Lächeln und Achselzucken für die Torheit unserer Vorfahren übrig.

Doch hüten wir uns vor allzu grosser Einschätzung unserer Zeit und unseres eigenen Wissens und Könnens. Wer weiss, ob nicht in 200 Jahren gar manches, was wir heute als der Weisheit letzten Schluss ansehen, mitleidig belächelt werden wird!

LITERATUR.

---

1. W. Beemelmans: *Der Hexenprozess gegen die Grossmutter des Dichters Jakob Balde.* Z. G. O. NF. Band XX S. 359 ff.
2. Jos. Hansen: *Zauberwahn, Inquisition und Hexenprozess im Mittelalter.* München und Leipzig 1900.
3. Rodolphe Reuss: *La sorcellerie au XVIe et au XVIIe siècle, particulièrement en Alsace.* Paris 1872.
4. S. Riezler: *Geschichte der Hexenprozesse in Bayern.* 1896.
5. Soldan-Heppe: *Geschichte der Hexenprozesse.* Stuttgart 1889.
6. M. Thamm: *Femgericht und Hexenprozesse.* (Meyers Volksbücher).

III.

LA PRISE DE MULHOUSE PAR LES SUISSES EN 1587

PAR

JULES LUTZ

La prise de Mulhouse par les contingents des quatre cantons protestants — Berne, Bâle, Zürich, et Schaffhouse — le 15 (25) juin 1587, eut un retentissement considérable dans toute l'Europe. Aussi un grand nombre d'écrivains s'empressèrent-ils de relater et de commenter, soit en vers, soit en prose, cet événement mémorable. La plupart de ces productions littéraires sont restées inédites; on en trouve des copies manuscrites dans les bibliothèques publiques ou les archives cantonales de la Suisse. Quelques-unes cependant ont été imprimées, une entre autres, qui a donné lieu à des réclamations de la part des cantons protestants, et qui est signalée par GRAF *(Geschichte der Stadt Mülhausen* II, p. 235). Elle était illustrée et coloriée (puisqu'on la nomme *eine Pictur)* et avait pour titre :

Warhafftige und gründtliche newe Zeytung, welchermassen die fürnemme Statt Mülhausen in Schweitz gelegen, in disem 1587. Jar, den 17. Junii, von den vier Orten, Bern, Basel, Zürich und Schaffhausen belegert, und volgends den 25. disz. mit schröcklichem Blutvergiessen erobert und eingenommen worden ist.

Zu Augspurg bey Bartholme Keppeler, im kleinen Sachssengäszlin.

La plaquette dont un fac-similé est joint au présent Bulletin porte le même titre et le même nom d'imprimeur, mais sans la mention *im kleinen Sachssengäszlin*; une petite gravure remplace en frontispice la grande image coloriée dont il est question dans la correspondance échangée au sujet de ce factum entre les cantons protestants et la ville d'Augsbourg.

Cette plaquette, qui est reproduite pour la première fois, fait partie de la collection de M. Fréd. Engel-Gros, et a été trouvée par notre confrère, il y a une trentaine d'années, à Nuremberg, dans les papiers d'un antiquaire.

Nos souscripteurs sauront gré à M. F. Engel-Gros d'avoir non seulement signalé ce document si intéressant, mais encore de l'avoir fait reproduire à ses frais.

Nous ajouterons que la *Commission de publication des archives* se propose de publier prochainement en volume les nombreux documents qu'elle a pu réunir sur la guerre civile de 1587, notamment les relations qu'en ont écrites le pasteur David Zwinger, de Mulhouse, le pasteur Abraham Müslin, de Berne, le greffier Christian Wurstysen, de Bâle, ainsi que les pasquilles et pamphlets en vers et en prose qui ont paru à cette occasion.

Warhafftige vnnd

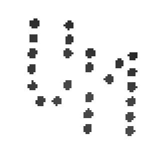
Gründliche newe Zeittūg/welcher massen die fürnemme Statt Mülhausen in Schweitz geleg / in disem 1587. Jar/ den 17. Junij/von den vier Orten/ Bern/ Basel/Zürch/vñ Schaffhausen/ belegert/ vñ volgendens/den 25. diß/mit schröcklichem Blůtuergiessen Erobert/ vnd eingenomen worden ist.

Getruckt zu Augspurg/bey Bartholme Keppeler/Anno 1587.

DEm nach die Eidnossen zu Milhausen in Schweitz / sich auß dem Bund / den sie mit den vier Orten: als Basel/ Bern/ Zirch vnnd Schaffhausen / gehabt zuthon / wol zu den Bäpstischen. Haben sich also von jhrem Zwinglichen Glaubē zu den Catholischen Glauben zu begeben/willens gewesen/haben es ob gemelte vier Ort nicht wöllen gůt heissen/sondern ein Legatio zu jhnen gesandt / vnnd sie vermanen lassen/ das sie bey dem Bundt/darein sie einmal verwilgt vnd zu vns geschworen haben / vnd so lang darin verharret/ noch steiff vnnd standthafft verharren vnnd bleiben wöllen/ in bedencknug jhrer Ehren/bleiben sollen/ ꝛc.

Darauff ist den vier Orten die antwort von denen zu Milhausen geantwort worden/ Wie das sie mit jhnen nichts zuthun/ noch zu schaffen haben/sie sollen vnd mögen hin ziehen/an die ort vnd end/ da sie zuthun haben. So sie aber lust zu Trinckē heten/so mögen sie wol kommen/der Becher sey schō aller dings eingeschenckt/ vnnd der gleichen mehr/ ꝛc.

Als nun die gemelte vier Ort oder Stet/ sollich antwort vernom̄en/habē sie als bald



sechs Fendlein Kriegsknecht / deren jedes sechshundert / dahin geschickt / vnnd sie den xvij. Junij diß lauffenden 1587. Jars / newen Kalenders anfangen / zu belegern / vnnd seind acht tag daruor gelegen. Vnder dessen haben sie die in der Statt zu dreymalen gütlich ersucht / ob sie noch nicht von jhrem fürnemen wöllen abstehn. Als sie aber auch auff die dritte Ersuchung / dise antwort geben Sie seyen nicht bedacht ab zustehen: sondern sich / wie Ehrlichen Kriegsleuten and Burgern gebüren wöllen / Standhafft vnd Ritterlichen / so lang jhnen Gott gnad verleyhen werde / vmb jren Leib zu wellen. Darauff dann die vier Ort gleich volgende Nacht / zu morgens / zwischen zweyen vnnd dreyen Vhren / das ist / auff den 25. tag Junij / sie die Statt angriffen / vnd durch Verrätherey / die Baßler porten zersprengt / vnd also eröffnet / sein also in die Statt gefallen / Da die inn der Statt solches vernommen / haben sie sich als bald zur wehr gestellet / vnd hat einer in der statt / ein grosse Karthaune / die zuuor vnder dem Thor gstanden / vnd mit einer Kettin geladen gewesen / in grosser eyl

loß

loß geschossen/durch welchen Kättin schuß/ der Feind sehr vil / vnd wie man vermeinet/ biß inn fünffhundert Mann vmbkommen seind.

Die Burgerschafft hat bald den Schußgatter gefället/ welcher zehen Mañ erschlogen hat/ Die andern aber so schon inn die Statt kommen/seind durch die in der Statt mit jhren Schlachtschwerttern / zu stucken gehawen / vnder welchen auch ist deß Königs von Nauarren Hauptman/mitten entzwey gehawen worden. Vnder deß haben die auff den Mauren mit strengen vnabläßlichem Schiessen grossen schaden gethon / da ist ein Metzger bis auff den Dreissichsten Mann kommen / die Er erschlagen hat/mit mit seiner eigen hand/ so Ritterlich hat er sich gewehrt. Die Feind abër haben den Schuß gatter bald widerumb zersprenget/vnd zerbrochen / vnd seind mit Gewalt in die Statt gfallen/ Vnnd ob die in der Statt mit jhren Schlachtschwerttern / die Creutzgassen eingenom̃en / Sie auch manlich vnnd Ritterlich gewehret/ also daß sie jhrer Gegentheyls sehr vil erlegt/vnd were zuuermüten gewesen / ob wol der Burger nur vierhundert (dañ sie sonst keinen Beystand

gehabt/

gehabt) wann sie nur noch hundert starck gewesen / oder aber die andere Ort / so jhnen auch mit hülff erscheinen wöllen / nit zu lang sich gesaumbt hetten / so weren sie den Feind obgelegen / vnd sie biß auff einen Mann erlegt. Jedoch seind jhnen die Feind zu starck worden / das sie sich zu der Gewahrsame / der Kirchen begeben / Gnad vnd friden begert / die Jhnen auch endtlich widerfahren ist.

Den Weibern vnnd Kindern ist nichts geschehen / was sich aber zu Wöhr gestelt / ist alles zerschlagen vnd gefangen worden. Nach dem sich sollichs verlauffen / haben mehr gemelte vier Ort / die Obersten der Statt / die fürnembsten Rahtsherrn gfenglich einzogen vnd behalten / die in verwahrung / biß auff den tag / welcher zu Baden / durch gemeine Eydgnoschafft / solle gehalten werden. Was nun alda gehandelt wirt / oder ob die Catholische Ort / sollichs nicht rechen werden / wirt die zeit mit sich bringen.

Gott wend alle ding zum besten / Amen.

IV.

NOTE

sur un tableau allégorique d'Elias Fels, de Saint-Gall, donné par M. Fréd. Engel-Gros au Musée historique de Mulhouse

PAR

H. JUILLARD-WEISS et J. LUTZ

Elias Fels, dit Fels de Saint-Gall, est né en 1614 à Emmishofen, et mort en 1655. Peintre d'histoire et de portraits, il avait acquis son droit de bourgeoisie à Saint-Gall, et en 1652, était nommé peintre de la Cour, à Heidelberg. Une de ses toiles allégoriques, peinte en 1643, et représentant la première alliance de la Suisse avec la France, est actuellement en possession du pasteur Bernet à Saint-Gall.

Le tableau donné par M. F. Engel-Gros au Musée historique de Mulhouse, appartenait au Dr H. Angst, directeur du Musée national de Zürich, auquel M. Engel l'a acheté. Cette toile, également allégorique, et sur le dos de laquelle on lit l'inscription suivante :

Dieses zu eim neuen Jahr verehr ich meinem lieben Vettern Isaac Kellern für vihl empfangen Woltaten gemacht durch mich Helias Fels anno 1647 zu Eren desselben

mesure 1m,20 de hauteur sur 1m de largeur.

Le peintre a voulu évidemment y représenter le dernier acte, en ce qui concerne la Suisse, des laborieuses négocia-

tions entamées en 1644 et qui, par le traité de Westphalie, signé en 1648, mirent fin à la guerre de Trente ans.

La Suisse est personnifiée par une jeune femme assise; elle porte sur son front une couronne de fleurs portant chacune les armoiries d'un des Treize cantons. Sur ses genoux, des fleurs éparses, sur lesquelles sont peintes également les armes des villes alliées; parmi celles-ci, on remarque la roue de Mulhouse sur une fleur en forme de trèfle à quatre feuilles.

Derrière la Suisse, un guerrier, casque en tête et portant armure, se tient debout; à sa ceinture pendent une chaîne et un carcan. De la main droite, il place sur le devant de la couronne de la Suisse un bouquet de lis jaunes, et de la main gauche, il essaie de prendre délicatement une coupe en or que la Suisse retient d'une main ferme. Cette coupe porte une inscription dont on ne distingue que le mot *LIBERTAS*. D'autres lettres ont été repeintes trop grossièrement pour qu'il soit possible de leur donner une signification quelconque. Aux pieds de la femme se trouvent des armes, armures et drapeaux.

Devant elle on voit un miroir tendu par une main sortant d'un nuage, et qu'elle-même prend de la main droite. Elle aperçoit dans ce miroir le piège dont elle est menacée d'être l'innocente victime et dont l'explication est facile à donner : c'est l'Empire germanique qui, cherchant à éblouir la Suisse en la couronnant de fleurs, veut enchaîner sa liberté, au moyen du carcan qu'il porte à sa ceinture et la chaîne d'or dont il a déjà entouré la coupe. La Suisse entrevoit cet avenir dans le miroir qui lui est présenté par la main de la Providence, ce qui explique le mouvement fébrile avec lequel elle retient la coupe de *Liberté*. Ses yeux sont grands ouverts comme dessillés, et elle se tient manifestement sur ses gardes. Les armes et les drapeaux qu'elle a à ses pieds

montrent qu'elle possède les moyens nécessaires de se défendre, si le besoin s'en faisait sentir.

Dans le fond du tableau, à travers une ouverture carrée pratiquée dans la cloison, on aperçoit un paysage alpestre, avec lac, montagnes et glaciers. Au premier plan une prairie et, au pied d'un arbre, un groupe composé d'un taureau (l'Espagne) couvert d'un drap bleu fleurdelisé (la France) et tenu par un personnage habillé en rouge, coiffé d'une toque à plumes (l'Autriche). Devant eux, agenouillé, un prêtre en barette rouge donne à manger au taureau, et, à droite, deux personnages sont assis au pied d'un buisson.

Evidemment, dans cette seconde scène, on assiste encore aux derniers efforts faits par le pape, pour nourrir les puissances catholiques, la France, l'Espagne et l'Autriche dans une certaine résistance contre l'atteinte portée par les hérétiques à la puissance papale. Il les exhorte également, pour ne pas amoindrir leurs forces par la division, à abandonner leurs revendications respectives sur la Valteline et les Grisons, représentés par les deux personnages de droite, assis dans une posture humiliée, à l'écart de cette scène.

Cette toile, est, à tous égards, très intéressante, car elle dénote une fois de plus l'estime que portait la Suisse à la République de Mulhouse en l'associant, en quelque sorte, aux actes les plus importants de sa vie politique, et nous devons être très reconnaissants à M. F. Engel-Gros de la pensée généreuse qu'il a eue d'en faire don au Musée historique de Mulhouse.

V.

NOTE SUR UNE GRAVURE ORIGINALE DE GOETHE

conservée au Musée historique de Mulhouse

PAR

le Dr MUTTERER

On sait quel intérêt passionné Gœthe portait aux beaux-arts, et quel soin il mit entre autres à acquérir les connaissances techniques qui contribuèrent à faire de lui un critique si entendu en cette matière. En effet, non-seulement il s'appliqua dès sa jeunesse à dessiner beaucoup d'après nature, mais encore il peignit et, pendant ses années d'études à Leipzig, il apprit même à manier le burin dans l'atelier du graveur Stock.

Quelques spécimens d'eaux-fortes qu'il exécuta à cette époque sont parvenus jusqu'à nous. Il s'agit d'abord de deux paysages reproduits d'après des tableaux de Thiele, peintre de la Cour de Saxe vers le milieu du XVIIIe siècle, puis de deux autres petites pièces de moindre importance. Ces deux premières gravures, qui témoignent d'une habileté remarquable chez un jeune homme de dix-huit ans, sont exactement du même format et portent les deux une dédicace en français : l'une, *à M. Gœthe, conseiller de S. M. Impériale, par son fils très obéissant;* l'autre, *à M. le docteur Hermann*[1], *asses-*

[1] Christian Gottfried Herrmann, né en 1843, mort en 1813, depuis 1767 assesseur à la Cour suprême et sénateur de Leipzig, plus tard bourgmestre de cette ville. Il avait d'abord voulu se vouer aux beaux-arts, pour lesquels il avait beaucoup de goût, et ce ne fut que sur les instances de son père qu'il étudia le droit (cf. BIEDERMANN, *Gœthe und Leipzig*, 1865, et VOGEL, *Gœthes Leipziger Studentenjahre*, 1899.

seur de la Cour provinciale suprême de S. A. l'Electeur de Saxe et sénateur de la ville de Leipsic, par son ami Gœthe.

C'est une épreuve de cette dernière (un paysage de montagne avec cascade), tirée sur papier gris-bleu et en bon état de conservation, que possède notre Musée. Bien qu'elle ne figure pas au catalogue, une note manuscrite d'Auguste Stœber sur le dos du cadre, datée du 9 juillet 1879, nous apprend, outre quelques détails tirés de la littérature, qu'elle a été donnée le 17 juin de la même année par M. Dreyfus-Sée; malheureusement elle n'indique pas comment ce dernier en était devenu propriétaire. Gœthe en avait-il peut-être emporté en Alsace quelque exemplaire, qu'il aurait donné à l'un ou à l'autre de ses amis de Strasbourg, et qui serait resté dans le pays ? C'est là une question qui se pose naturellement, mais qu'il ne sera peut-être jamais possible de résoudre. Dans tous les cas, le tirage primitif avait dû être très restreint, car Gœthe lui-même ne possédait plus dans sa riche collection d'estampes qu'un seul spécimen de ses propres œuvres[1], et celles-ci étaient déjà devenues tellement rares de son vivant, que Buchner, qui y consacre un article dans le *Morgenblatt für gebildete Stände*, de 1828, juge intéressant de rechercher par quelles mains avaient passé les deux épreuves qu'il avait sous les yeux[2]. Une vingtaine d'années plus tard, en 1849, l'exposition du centenaire à Leipzig put réunir, grâce surtout au concours du collectionneur gœthophile bien connu Salomon Hirzel, cinq eaux-fortes originales de Gœthe (maintenant à la bibliothèque de Leipzig), dont deux exemplaires de celle dédiée à Hermann, l'un sur papier blanc, l'autre sur papier bleu. Outre cela, il est hors de doute que quelques spécimens se trouvent

[1] Précisément de la gravure dédiée à Hermann, actuellement au *Gœthe-National-Museum* de Weimar.

[2] Elles avaient appartenu à un élève du peintre Seekatz, l'ami du père de Goethe.

encore dispersés dans telle ou telle collection publique ou privée.

Kœtschau, qui étudie la question dans la *Zeitschrift für bildende Kunst (Neue Folge,* Bd. X, 1898-99), croit que par des recherches méthodiques on arriverait à en dresser une liste à peu près complète, mais lui-même ne connaît que les exemplaires mentionnés ci-dessus.

Malgré la grande rareté des épreuves originales, les deux paysages d'après Thiele ne sont toutefois plus inconnus du grand public depuis plusieurs années, et c'est ce qui nous dispense de donner une description plus exacte des sujets représentés.

En effet, le hasard de l'inventaire d'une succession a fait découvrir en 1892 les plaques de cuivre gravées par Gœthe, dans un état de conservation si parfaite que Wustmann a pu les reproduire dans la *Zeitschrift für bildende Kunst* de 1893; et, depuis lors, plusieurs ouvrages relatifs à leur auteur, tels que, par exemple, sa biographie par Heinemann et l'ouvrage déjà cité de Vogel, en ont donné des copies. Ces plaques, dont le poète avait fait cadeau à son ami, le Dr Hermann, se trouvent maintenant à la bibliothèque municipale de Leipzig. Quant aux deux tableaux de Thiele eux-mêmes, on ne sait pas ce qu'ils sont devenus; Vogel suppose qu'ils ont dû se trouver à cette époque dans une des galeries privées de Leipzig.

VI.

NÉCROLOGIE DE L'ABBÉ A. HANAUER

PAR

AUG. THIERRY-MIEG.

Le Musée historique a perdu, dans le courant de l'année 1908, M. l'abbé Hanauer, son correspondant depuis la fin de 1878. Sur la demande de mes collègues du comité, j'ai accepté de consacrer une petite notice à la mémoire de cet érudit regretté, un des derniers représentants de la culture française en Alsace, et qui a été un honneur pour son pays, pendant tout le temps de sa longue carrière.

Ch.-Auguste Hanauer est né en 1828 à Habsheim, où son père était receveur des contributions indirectes. Il fit ses premières études à Lunéville, Nancy et Strasbourg, où son père fut successivement contrôleur municipal, puis ayant choisi la carrière ecclésiastique, il entra en 1846 au grand séminaire de Strasbourg. Il en sortit, en 1851, pour aller suivre les cours de l'Ecole des Carmes à Paris, où il termina son éducation littéraire. Deux ans après, il se fit recevoir licencié ès-lettres, et suivit à Colmar l'abbé Charles Martin qui venait d'y fonder un collège libre. Il y dirigea la classe de seconde, puis, peu après, fut nommé professeur de rhétorique, charge qu'il conserva pendant 28 ans, d'abord à Colmar, jusqu'à la fermeture du collège, décrétée en 1873 par le

gouvernement, puis à La Chapelle-sous-Rougemont (France), où dut se transporter cet établissement.

En 1883 (1er octobre), l'abbé Hanauer accepta le poste de bibliothécaire de Haguenau, que lui offrait le maire de cette ville, M. Nessel.

Chargé de dépeindre la vie de cet homme distingué, ma tâche serait incomplète si je ne passais en revue ses principales productions littéraires, au risque d'allonger un peu ce travail. Je me permettrai, pour cela, de faire de nombreux emprunts à une précieuse autobiographie, rédigée il y a quelques années par M. Hanauer, sur la demande de ses amis de la *Revue d'Alsace*, dans laquelle elle a paru peu après sa mort.

De bonne heure, Hanauer montra de grandes dispositions pour les études historiques. A Nancy, il conquit les sympathies de son professeur d'histoire, M. Joguet, qui fut plus tard proviseur à Marseille et à Paris.

A peine installé à Colmar, il avait donné cours à ses goûts favoris. Il préparait sa thèse de doctorat sans but bien défini. Ses recherches dans les Archives, alors confiées au savant Hugot, furent pour lui une révélation.

Il publia en 1860, dans la *Revue catholique d'Alsace*, une critique de la nouvelle traduction faite par Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*, sur un manuscrit de Stuttgart, de la Chronique des Dominicains de Colmar. Il s'ensuivit une polémique qui dura plusieurs années, ravivée en dernier lieu par un nommé G. Moritz, rédacteur de la *Revue d'Alsace*, qu'on sut plus tard être Georges Stoffel. L'abbé Hanauer sortit victorieux de ces discussions.

A la même époque, M. Hanauer s'occupant incidemment d'une brochure sur *l'Histoire de la Réforme à Colmar*, par Lersé, fit des recherches sur la condition des paysans du Moyen âge, et sur la guerre de 1525. Il s'était demandé si cette révolte n'avait pas eu un caractère social causé par le

changement de la condition politique et économique de la population rurale. Une longue étude sur les cours colongères naquit de ces recherches, et fut réunie en un volume sous le titre: *Les Paysans de l'Alsace au Moyen âge* (1865). Un deuxième volume parut peu après; il était intitulé: *Constitution des Campagnes de l'Alsace au Moyen âge.*

Ces ouvrages, dit un biographe de Hanauer, traités avec une ampleur peu habituelle, furent toute une révélation d'un passé inconnu pour le public alsacien, et même pour les savants du dehors qui n'avaient pas trouvé chez eux, du moins à une époque aussi récente, l'organisation décrite par l'abbé Hanauer.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres couronna l'œuvre de M. Hanauer en 1865, et le docteur Schroeder, chargé par l'Académie de Munich de continuer les *Weisthümer* de Grimm, demanda à M. Hanauer sa collaboration à cette publication. La proposition fut acceptée, et le savant y inséra, dans le tome V, toute une série de textes inédits de rotules colongères[1] qu'il avait réussi à découvrir.

Les recherches sur les colonges lui attirèrent, avec M. Ignace Chauffour, une longue discussion qui se déroula dans la *Revue d'Alsace* et dans la *Revue catholique.* Il serait trop long d'énumérer ici toutes les phases de la polémique qui fut résumée dans le livre de M. Hanauer: *Lettres à M. J. Chauffour sur les colonges d'Alsace* (1866). L'auteur attribuait à certaines colonges, contrairement à l'avis de son contradicteur, des franchises et des droits souverains de justice que ne possédaient pas leurs seigneurs eux-mêmes.

Les deux adversaires finirent par se réconcilier, mais l'abbé Hanauer, toujours soutenant ses arguments de preuves puisées aux sources, était sorti victorieux de la controverse. Toutefois il ne voulut pas, par délicatesse, profiter de ses

[1] Rouleaux de parchemin ou rôles (*Rodel* en allemand), contenant des pièces diverses, listes de fermiers colongers, constitutions villageoises, règlements, etc.

avantages. Une justification, qu'il avait rédigée à l'époque, ne parut qu'en 1903-1904 dans la *Revue catholique d'Alsace*, après la mort de M. Chauffour.

Le travail magistral qu'avait fait l'abbé Hanauer ne l'avait pas satisfait. Son esprit chercheur, poussé par certaines indications qu'il avait devinées dans ses études, lui avait donné l'envie de se renseigner sur la valeur des monnaies employées en Alsace depuis le XIII[e] siècle.

« Dans mes recherches sur la condition des Paysans, écrit-il dans son autobiographie, je rougissais à part moi, chaque fois que, citant des rentes ou des fermages en argent, le taux d'une amende ou d'une contribution, etc., je me trouvais hors d'état d'indiquer l'équivalent moderne des chiffres cités. Pour le Haut-Rhin, je ne trouvais qu'une nuit noire et complète, pour le Bas-Rhin, une lueur ridicule et trompeuse. »

Il se mit donc à l'ouvrage vaillamment, suivant son habitude.

Ainsi naquit l'ouvrage, tome I : *Etudes économiques sur l'Alsace ancienne et moderne;* tome II : *Denrées et salaires;* commencé en 1866 et fini en 1878. Le premier volume précise, dans une série de tableaux distincts, la valeur numéraire des diverses monnaies usitées en Alsace et à Bâle, et même de beaucoup de monnaies étrangères. Le deuxième volume aboutit à un tableau qui prend comme point de départ la valeur moyenne des denrées pendant la période 1850-1875, et indique les coefficients par lesquels doit être multipliée la valeur numéraire des monnaies, pour déterminer le *Pouvoir* (marchand) de l'argent pendant les époques correspondantes des derniers siècles.

Des facilités spéciales avaient été accordées à l'abbé Hanauer pour son travail, dont tout le monde reconnaissait l'importance. Il fut autorisé à emporter chez lui tous les registres des archives du Haut-Rhin ; il put de même compulser à la maison, sur l'autorisation du professeur Ch. Schmidt, les

anciens comptes du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg. La ville de Mulhouse lui expédia aussi plus tard, au collège de La Chapelle, de grandes caisses de ses archives.

Le manuscrit, par l'initiative de M. Charles Grad, fut présenté au concours aux prix de la Société industrielle. Celle-ci, sur un rapport de M. X. Mossmann, vota un subside de fr. 3000 à l'auteur, qui demeura libre de s'occuper lui-même de l'impression. L'ouvrage terminé fut couronné ensuite par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au concours de 1878.

Mais le livre s'adressait surtout aux numismates et aux économistes. Pour le rendre plus accessible aux historiens, et plus facile à manier, M. Hanauer publia, en 1894, un *Guide monétaire pour l'Histoire d'Alsace,* comprenant des tableaux simplifiés, avec les écarts de chiffres arrondis, facilitant la besogne du lecteur.

Le poste de bibliothécaire à Haguenau, en 1883, qui lui donnait plus de loisirs, fut, pour ce travailleur infatigable, le point de départ de l'éclosion de nouveaux et nombreux travaux. Je ne puis énumérer toutes les études qui sortirent de sa plume aussi fertile que consciencieuse, tirées toutes des Archives de Haguenau, très riches et jusque-là peu connues.

Deux monographies, le *Cartulaire de Saint-Georges* et le *Cartulaire de Saint-Nicolas,* virent le jour, mais ne furent imprimées qu'en partie pour diverses raisons. Je citerai à cette occasion un fait, raconté par M. Hanauer, qui mérite l'attention : Le maire Nessel avait un vif désir d'imprimer le vieux *Statutaire* de la ville, précieux manuscrit dont l'original avait disparu des archives à la fin du premier empire. M. Hanauer se mit à la besogne, aidé d'un concitoyen, et le travail fut fait, non sans peine, on va voir pourquoi :

En 1812, le bibliothécaire de Mayence, Bodmann, muni de lettres élogieuses de recommandation, était venu faire des travaux aux Archives de Haguenau. Quelque temps

après son départ, on avait reconnu la disparition de certains documents, mais on fut loin de soupçonner Bodmann. En 1842 seulement, sur les indications de M. Baehr, bibliothécaire de Heidelberg, on apprit que Bodmann avait volé plus de 1500 chartes et pièces diverses relatives à l'histoire locale de Haguenau. Ces documents étaient dispersés à Heidelberg, au château de Miltenberg, à Francfort, Munich, Berlin, Strasbourg, voire même en Angleterre. L'affaire fit quelque bruit, Haguenau tenta des réclamations, mais, comme ville française, elle eut dû faire intervenir une action diplomatique et recula devant les complications de pareilles formalités. J'ajouterai qu'aucun des détenteurs ne faisait mine de rendre, même contre remboursement, à ses légitimes propriétaires les pièces qu'un crime leur avaient procurées. Seul, le Magistrat de Francfort se distingua par sa noble conduite: il s'empressa de renvoyer, sans aucune compensation, les chartes qu'il avait en sa possession.

L'affaire en est restée là, et il est difficile de dire si elle sera jamais reprise, après tant d'années écoulées.

En 1895 et 1896, M. Hanauer, mettant à profit ses recherches pour le *Statutaire* et pour un *Cartulaire de Haguenau*, publia une *Histoire de Diebolt Lauber et les calligraphes de Haguenau*, et une *Notice sur le poète haguenauien Conrad Danckrotzheim* et le *Heilig Namenbuch*. Il composa en 1900: *Lépreux et médecins à Haguenau*, et plus tard: *Les imprimeurs de Haguenau*, travail bien documenté. En 1903, parut la brochure: *Le procès d'un faux moderne*, rédigée au sujet d'attaques contre la mémoire de Grandidier, traité de faussaire et fabricant de documents, par le Dr Bloch, Privatdocent, et par le professeur Dr Bresslau, de l'Université de Strasbourg. En disculpant Grandidier des reproches inconsidérés qui lui étaient adressés, M. Hanauer cite un exemple qui prouve comment certaines erreurs sont souvent difficiles à déraciner: En 1876, M. Guerber, curé de Haguenau, soumit

à la Société des monuments historiques une vue de l'ancienne Burg de Haguenau qu'il attribuait à l'année 1614. Cette vue était apocryphe, et M. Guerber reconnut plus tard de bonne foi son erreur. Cela n'avait pas empêché toutefois l'auteur Batt, dans son *Eigenthum zu Hagenau*, et de nombreux écrivains, de conserver l'attribution d'authentique au dessin de 1614. Ce préjugé a fait le tour des publications artistiques illustrées, revues, etc., de l'Allemagne, et subsiste encore.

M. Hanauer est revenu sur la question de la Burg impériale de Haguenau dans une longue étude qu'il a faite de l'ancien édifice, dont les derniers restes furent incendiés en 1677. Ce travail consciencieusement fait, avec la logique habituelle de l'auteur, fut imprimé dans la *Revue d'Alsace* de 1905.

Nous ne nous arrêterons pas sur une étude de 1905: *Le Protestantisme à Haguenau*, où la Réforme est dépeinte dans le milieu social, politique et administratif qui l'explique et lui donne sa véritable physionomie; puis *Les Faienciers de Haguenau et la Forêt-Sainte de Haguenau, jusqu'au milieu du XIVe siècle*, et une brochure: *Bibliothèques et Archives de Haguenau*, qui contient des détails sur le fonds des anciennes bibliothèques des communautés de Haguenau, emportées par la tourmente révolutionnaire.

Le dernier travail de l'abbé Hanauer: *La guerre de Trente ans à Haguenau*, a paru dans la *Revue d'Alsace* depuis 1907. Il en corrigeait les dernières épreuves peu de jours avant son décès. Il est donc mort — comme le disait un discours lors de ses funérailles — littéralement la plume à la main. Cette histoire, à laquelle l'auteur s'était attaché avec sa constance de scrupuleux scrutateur des Archives de la ville qui était devenue sa seconde patrie, n'a point apporté, il est vrai, sur la guerre de Trente ans des faits importants — Haguenau, à part trois sièges de peu de durée, ne subit que les contrecoups de ce bouleversement européen — mais notre historien clairvoyant a su extraire des chroniques du temps de quoi

donner des aperçus nouveaux sur les misères de ces époques agitées qui pesèrent si lourdement sur les populations.

M. Hanauer avait été nommé *professeur* par le gouvernement, à l'occasion du 50[e] anniversaire de son entrée dans les ordres; il était chanoine honoraire de Strasbourg depuis un certain nombre d'années. Il est décédé le 23 août 1908, après une courte maladie, regretté par tous ceux qui l'ont apprécié de près et de loin. Nous devions à sa mémoire le pieux hommage que nous lui rendons ici.

RAPPORT SUR LA MARCHE DU MUSÉE HISTORIQUE

pendant l'année 1908.

Présenté au Comité d'administration du Musée historique
dans sa séance du 14 Janvier 1909, par M. LOUIS SCHWARTZ, secrétaire.

MESSIEURS,

Les vieux habitués de nos salles ont été frappés de la transformation que subissaient dans le courant de l'année les vitrines de nos collections.

Le Musée historique est devenu coquet cette année, nous disait le mois dernier un fidèle souscripteur, vous avez dû faire de folles dépenses et, pour atteindre ce résultat, vous avez sans doute enfin trouvé de généreux Mécènes qui subventionnent largement votre caisse, à moins que vous n'ayiez gagné le gros los d'une loterie.

Hélas non! nous attendons toujours un Mécène, et nos moyens ne nous permettent pas de tenter la fortune au jeu d'une loterie. Par contre nous avons un conservateur zélé et dévoué qui possède à fond l'art d'accommoder les restes et de bien les présenter. Grâce à un procédé ingénieux, il a su mettre en évidence des objets qui jusqu'ici se trouvaient dans l'ombre, il a réuni en un groupe diverses pièces disséminées par-ci, par-là, pour former un ensemble agréable à l'œil, il a su décorer les murs avec des gravures bien choisies, bref nos collections paraissent augmentées, plus fournies, et l'ensemble du coup d'œil se trouve rendu plus harmonieux qu'autrefois.

Pour ne vous citer qu'un exemple, nous attirerons votre attention sur la vitrine des jouets d'enfants (cette perle de notre Musée) qui permet aux visiteurs d'examiner en détail toutes les pièces de cette collection; ou sur la vitrine des costumes historiques ou sur celle des médailles, des coupes mulhousiennes artistement présentées et sur bien d'autres encore. Que ce succès, dû à son ingéniosité et à sa persévérance, soit un encouragement à continuer dans cette voie.

L'année 1908 a vu terminer les travaux de restauration de la tour du Diable. Les démarches du comité du Musée entreprises auprès de la municipalité y ont trouvé bon accueil et, grâce à la subvention prélevée par nous sur le legs de notre regretté collègue défunt M. SCHLUMBERGER-SENGELIN, la restauration de ce vieux monument a pu être menée à bonne fin.

L'espoir que nous exprimions dans notre rapport de l'année 1904 de voir conservées à Mulhouse les tours de Nesle et du Diable se trouve donc pleinement réalisé, et l'inscription gravée sur l'une des façades du second de ces monuments atteste la part qu'y a prise notre Musée.

Partie financière. — Passant au côté financier de notre œuvre, nous ne nous déclarons pas satisfaits sans réserves du résultat obtenu.

Les recettes se sont montées à	M 7,932.-
Les dépenses ordinaires (après défalcation des M 4000 pour la restauration de la tour) se sont montées à	» 6,672.- -
laissant un excédant de recettes de...	M 1,260.—

Mais d'où provient cet excédant soi-disant satisfaisant?

1° D'un versement extraordinaire de M 970 pris sur le fonds intangible dit d'acquisitions pour ramener ce fonds à net M 10,000.

2° De M 415 versés au Musée Saint-Jean par MM. LÉON MIEG et TH. BOCH à titre de don généreux;

3° De M 132, dons divers. Soit en tout M 1517.

Sans ces dons volontaires nous retombions comme l'année dernière dans la série des déficits.

Nos revenus fixes sont maigres, ils ne dépassent pas M 6600 et nous les dépensons. Dans cette somme les traitements et frais généraux absorbent M 4814, soit les deux tiers, les acquisitions seulement M 1858, soit un tiers.

Donc, Messieurs, nous continuons à végéter, grâce à notre base financière instable.

Le relèvement des cotisations de M 1538 à 1638 est dû à l'active propagande faite par les amis du Musée en suite du pressant appel contenu dans notre dernier rapport; nous les en remercions ici bien chaudement.

Le résultat est encourageant; ne nous laissons pas rebuter dans nos tentatives futures, même en essuyant d'incompréhensibles refus.

Avant de passer aux dons et acquisitions, je voudrais vous signaler la sortie de Mulhouse d'une grande quantité de brochures, manuscrits,

papiers mulhousiens etc., provenant de la vente de feu M. Michel, le collectionneur mulhousien persévérant et méthodique bien connu. Le catalogue imprimé envoyé après coup par les antiquaires est extrêmement intéressant à consulter. Les titres des brochures, etc., font revivre à nos yeux tout un passé d'un siècle de la vie de Mulhouse : coutumes, fêtes, faits historiques, vie privée et publique d'anciens concitoyens. Les héritiers ont du reste largement doté nos collections d'objets variés. Nous les en remercions ici avec reconnaissance, mais la partie brochures n'avait été mise en vente qu'en bloc et lorsque nous avons voulu racheter les pièces qui manquaient à notre bibliothèque, elles étaient déjà malheureusement vendues en partie.

La tradition, conservée encore très vive dans de nombreuses familles mulhousiennes, de nous offrir des objets pour nos collections, s'est maintenue cette année, et nous exprimons ici aux donateurs notre profonde reconnaissance, notamment à notre collègue, M. Gustave Bader, pour l'envoi de ses pièces d'argenterie, de porcelaine, pour sa coupe et son coffre anciens ; toutes sont des pièces de grande valeur et de grand intérêt.

Parmi les dons et les acquisitions de l'année, dont vous trouverez la nomenclature au Bulletin, nous vous signalerons tout spécialement le beau cadeau de M. Fritz Kessler, de Soultzmatt, de différents cartons avec objets de l'âge de pierre, de bronze, de fer, période lacustre, poteries gallo-romaines, provenant de la collection Winkler de Colmar.

Le Musée Saint-Jean a eu la bonne fortune, en 1908, d'augmenter sa collection d'une pièce très rare et d'un haut intérêt, sous forme d'une ancienne colonne du xiie siècle en grès des Vosges et du poids d'environ 20 quintaux. Le chapiteau en est richement décoré d'animaux fantastiques et de figures arabesques finement sculptées. Cette colonne, en excellent état de conservation, a été transportée à grands frais des ruines de l'ancien monastère de Marbach, fondé en 1090 près d'Eguisheim, au Musée Saint-Jean.

Nous avons en même temps fait l'acquisition d'un grand bassin ou pressoir d'huile du Moyen âge, en grès rouge, provenant du même prieuré de Marbach ; d'une tête de Christ, beau travail provenant du Sundgau ; d'une mise au tombeau, bas-relief en bois du xviie siècle et d'une collection de statues en bois de divers siècles.

Notre bibliothèque a été augmentée, elle aussi, par l'acquisition de quelques brochures intéressantes contenant des thèses soutenues à la faculté de Bâle par des Mulhousiens.

Bulletin. — Le Bulletin N° 32 qui paraîtra en Mai ne le cédera en rien aux Bulletins déjà parus, grâce à la collaboration désintéressée et dévouée de nos érudits collègues.

Administration. — Votre comité a tenu 3 séances dont vous trouverez l'extrait des procès-verbaux publié au Bulletin.

Visiteurs. — Comme chaque année, nos salles ont été fréquentées par un nombreux public tant indigène qu'étranger. Le registre de présence contient environ 160 noms de visiteurs étrangers au pays. (Français, Suisses, Anglais, Américains). Parmi ces noms nous relevons celui de M. Maindron de Paris, qui, ainsi que le faisait l'an dernier M. Joséphin Péladan, a apprécié, en termes très élogieux pour nous, la haute valeur des Musées de Mulhouse en général et du Musée historique en particulier.

MUSÉE HISTORIQUE DE MULHOUSE

MOUVEMENT DE LA CAISSE PENDANT L'ANNÉE 1908

RECETTES

Encaissement des cotisations	M.	1,636.55
Vente de Bulletins	»	37.60
» catalogues	»	9.—
» doubles	»	42.30
Subvention de la Ville	»	4,500.—
Virement du compte Acquisitions	»	970.10
Intérêts des fonds en banque	»	189.87
Divers dons	»	132.—
Dons de MM. Léon Mieg et Th. Boch au Musée St-Jean	»	415.—
Total des recettes	M.	7,932.42

DÉPENSES

A) Musée historique

Appointements divèrs			M.	1,740.90
Versement à la Ville pour la Tour du-Diable			»	4,000.—
Acquisitions	M.	755.35		
Livres	»	470.41		
Lithographies et gravures	»	91.35		
Frais d'impression du Bulletin	»	1,191.35		
Frais de planches pour le Bulletin	»	50.40		
Entretien et installation	»	263.91		
Cadres	»	59.85		
Menuisier	»	94.70		
Serrurier	»	19.60		
Tapissier	»	9.10		
Ports et camionnage	»	90.35		
Voyages	»	39.70	»	3,136.07
A reporter			M.	8,876.97

Report		M.	8,876.97

B) Musée Saint-Jean

Appointements	M.	1,000.—		
Concierge	»	150.—		
Acquisitions	»	541.50		
Maçon et tailleur de pierres	»	78.42		
Voyages	»	5.—		
Bureau et entretien	»	20.95	»	1,795.87
Total des dépenses			M.	10,672.84

Déficit	M.	2,740.42
Solde disponible au 1er janvier 1908	»	5,619.74
	M.	2,879.32

Solde à la Banque d'Alsace & de Lorraine	M.	2,852.70
Solde en caisse	»	26.62
	M.	2,879.32

COMPTE D'ACQUISITIONS

En dépôt à la Banque d'Alsace & de Lorraine :

1 obligation Société Alsacienne	M.	1,000.–
2 » Tramways	»	2,000.—
Crédit Foncier 3 ½ %	»	5,000.—
Ville de Mulhouse	»	2,000.—
	M.	10,000.—

Le Trésorier : signé : **G. BADER.**

Pour copie conforme : **Louis SCHWARTZ**, *secrétaire.*

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1908

Séance du samedi 18 janvier 1908, 5 heures du soir, à la Société industrielle.

Président: M. MATH. MIEG. — Secrétaire: M. J. LUTZ.

Présents: MM. Bader, Benner, Buchy, Dollfus, Hænsler, Lutz, Meininger, Mieg, Mutterer, Schwartz, Zetter.
Excusés: MM. Lœderich, Schœn, Thierry.

1. Verrières de Saint-Etienne. — M. Thierry, au nom du Conseil d'administration de la Société industrielle, invite le Comité à désigner ceux de ses membres qui doivent faire partie de la nouvelle Commission des verrières. Sont nommés les membres sortants: MM. Benner, Dollfus, Hænsler, Læderich, Lutz, Meininger, Mieg, Thierry, Wick.

2. Comité. — M. H. Juillard-Weiss exprime le désir de redevenir membre du Comité, dont il a fait partie jusqu'en 1898. Le Comité trouve qu'il y a lieu de prendre une décision séance tenante: M. Juillard est admis à l'unanimité des voix. Mais il est entendu que toute nouvelle candidature qui pourra se présenter, devra être discutée dans la séance qui précédera celle où se fera le ballottage.

3. Rapport du trésorier. — M. Bader, trésorier, donne lecture de son rapport sur l'exercice budgétaire 1907. Sur la proposition de M. Schwartz, on décide que les intérêts du fonds d'acquisition serviront à couvrir le déficit. On achètera pour 2000 M de valeurs, et on maintiendra le fonds à 10 000 M en valeurs. Sur les fonds disponibles, 4000 M seront réservés pour être versés à la Ville à titre de subvention pour la conservation de la Tour du Diable.

4. *Rapport du secrétaire.* — M. Schwartz, secrétaire, soumet au Comité son rapport sur la marche du Musée en 1907, rapport qui figurera au Bulletin.

5. *Acquisitions.* — M. Bader présente quelques observations sur le plan à suivre pour les acquisitions. Faut-il se restreindre à ce qui est d'origine mulhousienne ou alsacienne, ou peut-on prendre aussi ce qui vient des pays voisins ou de plus loin? Un objet venant du dehors et ayant séjourné de longues années dans une maison de Mulhouse, est-il par là devenu mulhousien? Cette question et d'autres du même genre seront discutées ultérieurement.

Séance du vendredi 26 juin 1908, à 5 ½ heures, au Musée

Président : M. MATH. MIEG. — Secrétaire : M. J. LUTZ.

Présents : MM. Bader, Benner, Buchy, Juillard, Lutz, Mieg, Mutterer, Gabriel Schlumberger, Schœn, Schwartz, Thierry, Zetter.
Excusés : MM. Hænsler, Læderich, Meininger.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. Juillard.

1. *Correspondance :*

a) Lettre du secrétaire de la *Smithsonian Institution* à Washington, en date du 22 janvier 1908, demandant à recevoir le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, à partir du volume 30, et offrant en échange celles de ses publications qui pourraient nous intéresser. On désirerait aussi recevoir la collection complète du *Bulletin* pour le placer dans la Bibliothèque du *Musée National des Etats-Unis ;* en échange, le Musée National enverrait ses publications annuelles, ainsi que celles de ses publications antérieures que le Musée historique de Mulhouse voudra choisir dans son catalogue. Le Comité d'administration eccepte avec plaisir ces deux propositions.

b) M. Juillard remercie de sa nomination comme membre du Comité.

c) M. Jules Scheurer, de Thann, veut bien faire refaire à ses frais le drapeau de la *Freie Compagnie* de l'ancienne république de Mulhouse, pour qu'on puisse l'exposer au Musée.

d) Le maire de Mulhouse invite le Comité à lui soumettre le texte de l'inscription qui doit être mise sur la *Tour du Diable,* pour rappeler le legs généreux de M. Jean Schlumberger-Sengelin. MM. Lutz et Meininger proposent de la formuler ainsi: *Zum Andenken an Herrn Stadtrat Jean Schlumberger-Sengelin (1839–1904), der durch sein Legat an das Historische Museum zur Erhaltung des Teufelsturmes beigetragen hat. Renov. 1908.*

e) M. Hænsler envoie une copie qu'il a faite à Ripaille d'une plaquette relative au siège de Mulhouse en 1587, et portant ce titre: *Warhafftige und gründliche neue Zeitung, welchermassen die fürnemme Statt Mulhausen in Schweiz gelegen, in diesem 1587. Jar den 17. Juny von den vier Orten Bern, Basel, Zürich und Schaffhausen belagert und volgends den 25. disz mit schröcklichem Blutvergieszen erobert und eingenommen worden.* Cette plaquette, imprimée à Augsbourg en 1587, n'a de commun que le titre avec celle qui a été imprimée la même année à Straubing, et qui a été reproduite en fac-similé par les soins de M. Lutz. La plaquette d'Augsbourg, appartenant à M. Frédéric Engel-Gros, sera photographiée pour être publiée dans le Bulletin.

f) M. Juillard remet au Musée historique une toile allégorique, envoyée il y a quelques années par M. Frédéric Engel-Gros, et déposée provisoirement au Musée des Beaux-Arts, le donateur ne sachant pas au début s'il le donnerait à la Société industrielle ou directement au Musée historique. M. Engel s'est arrêté à ce dernier parti, et le tableau est devenu propriété du Musée. Il a été peint par Elias Fels, de Saint-Gall, en 1647. Il y aura lieu d'en donner une photographie dans le prochain Bulletin, avec des explications de MM. Juillard et Lutz.

g) Par lettre du 30 avril 1908, le tribunal de Graz prévient la Direction du Musée de la ville de Mulhouse que M. Jules Huguenin, ingénieur, décédé en cette ville le 19 décembre 1907, a légué au *Musée de la ville de Mulhouse* (ou, à défaut, au Musée de la ville de Göritz) un certain nombre d'objets, à savoir: Trois armures japonaises avec quatre sabres et deux lances; des armes et boucliers provenant du Japon, des Indes, de Java, etc.; des animaux empaillés; un temple japonais; un meuble noir, avec douze tiroirs, contenant les photographies du voyage que le donateur a fait autour du monde, ainsi que des médailles, etc., etc. — Une seconde lettre, du 4 juin 1908, ajoute que le Musée ne pourra entrer en possession des objets

légués qu'à la mort de la veuve de M. Huguenin, et que M. Léon Dardel, de Mulhouse, a été nommé exécuteur testamentaire.

2. *Bulletin.* — M. Meininger donne des détails sur les travaux devant paraître au Bulletin XXXII. Il y aura, entre autres:

La conférence faite (en langue allemande) par M. BEEMELMANS (autrefois juge à Ensisheim, actuellement procureur impérial à Saverne) sur les procès de sorcellerie au Moyen âge.

La plaquette sur le siège de Mulhouse, en 1587, avec une note de M. J. LUTZ.

D[r] MUTTERER, La gravure de Gœthe.

JUILLARD et LUTZ, Le tableau allégorique de 1647.

Le travail de M. ED. BENNER sur *les potiers d'étain mulhousiens*, et la suite des *Réformateurs de Mulhouse*, de M. J. LUTZ, paraîtront sans doute dans le Bulletin XXXIII.

3. *Comité.* — MM. Zetter et Schœn proposent de nommer membre du Comité M. Michel Diemer-Heilmann, qui sera sans doute élu au Conseil municipal dimanche prochain. Cette candidature sera discutée à la prochaine séance.

4. *Membres souscripteurs.* — Se sont fait inscrire comme nouveaux membres souscripteurs:

MM. Jean Bourry, Dornach.
D[r] Capauner, Mulhouse.
Jules Schwob, »
Eugène Berger, »
J.-B. Gross »
René Stehelin, Pont d'Aspach.
Marx Picard, Mulhouse.
Charles Tétaz, »
D[r] Alfred Kleinknecht, »
D[r] Sorgius, notaire, »
Henri Wegelin, »
Camille Haas, »

5. *Médaille du centenaire de la réunion de Mulhouse à la France.* — Les coins de cette médaille, conservés à la Monnaie de Paris, doivent être déposés au Musée historique de Mulhouse, dont ils sont la propriété. Avant d'en demander l'envoi à Mulhouse, il conviendrait de faire frapper encore un certain nombre de médailles, qu'on pourrait céder aux amateurs à des conditions avantageuses.

6. Visite du Musée. — Le Comité visite les salles du Musée et rend hommage à l'activité et au zèle du nouveau conservateur, M. Buchy, qui a refait l'inventaire de tout le Musée et le classement des différentes catégories d'objets.

Séance du samedi 10 octobre 1907, à 5 heures du soir, au Musée.

Président : M. MATH MIEG. — Secrétaire : M. J. LUTZ.

Présents : MM. Benner, Buchy, Dollfus, Hænsler, Juillard, Læderich, Lutz, Meininger, Mieg, Mutterer, Schœn, Schwartz, Thierry.
Excusés : MM. Bader, Gabriel Schlumberger.

1. Correspondance :

a) Le baron Zu Rhein, de Munich, désirerait avoir des extraits authentiques de documents des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, établissant que ses ancêtres écrivaient leur nom *Zu Rhein* (en deux mots) et non pas *Zurhein,* comme le veut le registre-matricule de la noblesse bavaroise. M. Benner se charge de faire des extraits.

b) Le Dr Frédéric, Privatdozent à l'Université de Strasbourg, demande : 1. Si les crânes préhistoriques déterrés à Bollwiller et décrits par le professeur Collignon, de Cherbourg, sont conservés au Musée historique de Mulhouse ; 2. s'il s'y trouve encore d'autres crânes ou ossements datant de la période néolithique et provenant notamment de *tumuli.* — Les crânes de Bollwiller se trouvent, si nous sommes bien informés, au Musée de Colmar. Pour ce qui est des ossements qui se trouvent à Mulhouse, le Dr Frédéric pourra venir les étudier sur place.

c) M. Blaul, cand. phil. à Strasbourg, demande s'il existe un catalogue de la collection Engel-Dollfus. — Le catalogue manuscrit, qui a dû être fait autrefois, est introuvable ; M. Frédéric Engel-Gros pourra peut-être donner des renseignements à ce sujet.

d) M. Hugo Helbing, de Munich, à l'examen duquel a été soumis un vitrail suisse portant la date de 1612 et l'inscription : *Simon Andreas Grynaus und Daniel Grynaus, Gebrüder, Burger zu Mulhusen,* trouve que le vitrail est ancien, et de l'époque indiquée ; qu'il y a donc lieu d'en faire l'acquisition au prix demandé (800 M). M. Lutz émet des doutes sur l'authenticité de l'inscription, et M. Meininger prouve que la date de 1612 ne saurait être exacte, attendu que les

deux frères Grynäus (et non Grynaus) sont morts de la peste en 1611 (voir la *Stirps Grynäorum*, manuscrit du Musée historique); il fait observer en outre que les armoiries peintes sur le vitrail (une main et une étoile noires) ne sont pas celles de la famille Grynäus (un serpent redressé dans un pal). Avant de décider l'acquisition, il faudrait s'entourer de nouvelles lumières. S'il n'est pas possible d'envoyer le vitrail même en Suisse, par exemple à Zurich, où il y a des connaisseurs au courant de tous les procédés de truquage usités de nos jours, il faudrait du moins le faire photographier (avec l'autorisation du propriétaire) et soumettre à qui de droit.

2. *Comité.* — M. Michel Diemer-Heilmann est nommé, à l'unanimité des voix, membre du Comité.

3. *Nouveau membre souscripteur.* — M. Ch. Schlumberger-Vischer, Bâle.

4. *Catalogue.* — La 2[e] édition du Catalogue, imprimée en 1899, laisse beaucoup à désirer, étant même moins complète que la première. Il serait désirable de la compléter par un supplément. Les conservateurs sont chargés d'en préparer le manuscrit, pour qu'on puisse se rendre compte des dépenses qu'entraînera l'impression de ce supplément.

5. *Visite du Musée.* — M. Wolf, adjoint, délégué par M. le maire de la ville de Mulhouse, visite les salles du Musée avec les membres du Comité, qui lui signalent les objets les plus remarquables. Le Comité est heureux de constater l'intérêt que la nouvelle municipalité témoigne à nos collections.

DONS ET ACQUISITIONS

Année 1908

A) Objets divers

Legs Auguste Michel

Härtekappe en soie brodée, ayant appartenu à Mme Mansbendel-Mieg.
Glace ronde, sans tain ?
Veste en soie, brodée de fleurs, époque Louis XVI.
Taille de dame en soie brochée, époque Louis XVI.
Deux drapeaux en toile blanche, faits pour l'arrivée à Mulhouse du roi Charles X, en 1828.
Deux grands parapluies, feuilles mortes, l'un en soie, l'autre en mi-soie, avec bouts en ivoire.
Six marquettes mulhousiennes.
Veste incomplète, coupée, non cousue, soie et lin, Louis XVI..
Contre-épaulette d'officier de. la Freie Compagnie mulhousienne, d'avant 1798.
Carton avec six cocardes 1798-1830-1848 et une cocarde avec le coq gaulois, provenant d'un schako de la garde nationale de 1848.
Roue de Mulhouse, frappée sur une plaque en cuivre, servant jadis à désigner les places réservées dans l'église Saint-Etienne.
Médaillon en stuc de Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République.
Boîte renfermant des modèles de gravures sur bois, provenant de la maison Engelmann.
Onze verres et burettes en verre taillé, la plupart datés, plus une pipe en verre.
Deux figurines en faïence.
Porte-montre, en bois sculpté et peint, époque environ 1830.

1. Grand peigne girafe, en écaille découpée.
2. Peigne en écaille blonde, garni en vermeil, époque Directoire.

Enseigne en cuivre de différentes corporations, avec attributs et inscriptions, non datée.

Plaque d'église, marquée Catharina Thurneisen, 1795.

Deux clés anciennes et un cadenas.

Quatre bonnets alsaciens brodés, dont un grand et trois petits bonnets de baptême.

Tabatière en corne, avec le portrait du pape Grégoire XVI.

Corne de souliers en fer forgé.

Deux moules à pains d'épices, avec sujets Louis XIV.

Petit panier à ouvrages en osier, contenant un portefeuille à aiguilles brodé d'or et un coupon ruban de gaze de soie.

Porte-lettres en soie.

Tonnelet ayant renfermé de la poudre de guerre, daté de 1512, provenant de Lucerne.

Brassard blanc, avec la roue de Mulhouse, ayant servi en 1871 à la garde nationale.

Neuf cachets gravés et armoriés, cuivre et fer.

Petite tête d'ange sculptée.

Deux petits Logele en chêne, cerclés en fer.

Statuette, en bronze, de Napoléon Ier, sur socle.

Deux petits cadres ronds, vides.

Réticule blanc, en tissus de coton, avec broderies blanches.

Lézard en fer forgé, ayant servi d'enseigne à M. Schlumberger-Kist, droguiste, rue des Boulangers.

Fourchette de chasse, avec manche en bois.

Vierge et l'enfant, petite statuette en buis.

Boîte d'allumettes garnie, en vermeil.

Gilet en piqué blanc et un grand col, époque 1830.

Plaque en chêne marquée P. D. F. 1766, provenant de l'ancienne église Saint-Etienne.

Jeton de jeu de dames en bois pressé avec sujet allégorique.

Deux petits clichés d'imprimerie :

A. Armoiries de Soultz.

B. Coq gaulois.

Cachet en fer aux armoiries des comtes de Ferrette.

Médaillon en terre cuite du général Rapp, signé Bartholdi.

Vitrail aux armoiries de Mulhouse, d'Illzach et Modenheim.

Dons de M. Gustave Bader

Plat rond en terre émaillée, provenant de Sierentz, portant l'inscription:

Dieser Hirsch hat Horner
Auf dem Brunnenberg wohnt Werner.

Christ en bois, sans bras.
Briquet avec pochette à amadou, en cuivre gaufré.
Moulin à café, en poirier, XVIIIe siècle.
Rabot de tonnelier, sculpté, daté de 1786.
Petite Piéta en bois polychromé.
Orchestre en terre émaillée (le concert européen) composé de treize musiciens.
Neuf statuettes et bustes en bois polychromé :
1. Saint Sébastien; 2. Vierge et l'enfant; 3. flagellation du Christ; 4. clerc; 5. clerc; 6. un prophète; 7. saint Vincent de Paul; 8. buste du Christ; 9. une sainte.
Broc en terre cuite émaillée, provenant du Sundgau et portant les attributs de boulanger, aubergiste et brasseur, XVIIIe siècle.
Piéta en bois de chêne, provenant de Pfaffenheim.
Bénitier en terre cuite émaillée, représentant le Christ en croix, XVIIe siècle.
Grand plat rond, en terre émaillée, provenance alsacienne, portant l'inscription suivante :

O Himmel wie kützch das Züngelde Spiel
O Liebe wie machst du der Freunde so viel (1820)

Stuatuette polychromée de femme, XVIIIe siècle.
Mascaron en chêne (Kleiekotzer), provenant d'un moulin.
Coq de moulin chargé d'annoncer au meunier qu'un sac de farine était rempli, XVIIIe siècle.
Grande tasse en terre émaillée avec couvercle, de fabrication alsacienne.
Jatte ajourée, couvercle surmonté d'un lion, même provenance.
Tête du diable en chêne, provenant d'une maison de Rouffach.
Aune en bois de poirier, portant l'inscription : Léodegari Bilger in Kœtzingen, 1813.
Boite avec petits tonnelets en verre, ayant contenu des odeurs.
Bénitier en terre cuite émaillée, XVIIIe siècle.
Bande de toile brodée, ayant servi à des cérémonies israélites.
Piéta sculptée en bois, provenant d'Altkirch.

Moule à kougelhopf, en terre émaillée, de fabrication alsacienne.
Vase à fleur, en terre émaillée, de fabrication alsacienne.
Porte-aiguilles en bois tourné, garni en argent.
Bâton de chef d'orchestre, orné de dessins variés en pyrogravure, 1810 à 1820.
Plat à barbe, en étain, marque des anges, timbré H. D.
Deux porte-fleurs, en faïence à fleurs, de fabrication alsacienne.
Saucière à fleurs, de fabrication alsacienne.
Un légumier et une tasse à oreilles, de fabrication alsacienne.
Bénitier, en faïence à fleurs, de fabrication alsacienne.
Neuf assiettes à fleurs de fabrication alsacienne.
Un plat, en faïence, avec ornements bleus, de fabrication alsacienne.
Une écuelle, en faïence, avec ornements bleus, de fabrication alsacienne.
Deux soupières, en faïence à fleurs, de fabrication alsacienne.

N. B. — Toute cette vaisselle provient d'Altkirch et villages environnants.

Deux bonnets en toile blanche, garnis en dentelles.
Deux bonnets en dentelles, des environs de 1820.
Une garniture de dessous de bonnet, en toile tuyautée, garnie de dentelles.
Une paire de bretelles alsaciennes, brodées en laine.
Trois bonnets alsaciens, en soie brodés et garnis de dentelles d'or.
Doubles boutons en argent gravé, XIX[e] siècle, provenant de Habsheim.
Plat à barbe, en faïence à fleurs, fabrication alsacienne, provenant d'un village du Sundgau.
Plat en terre émaillée, jaune à sujets gravés, représentant un lièvre, un cerf, un oiseau sur une branche avec deux fleurs de lis, fabrication alsacienne des années 1820, provenant du Sundgau.
Assiette en faïence à fleurs, fabrication alsacienne, XVIII[e] siècle, provenant des environs d'Altkirch.
Bénitier en étain, provenant de Thann.
Mascaron de moulin en bois de couleur, portant l'inscription Andreas Follmer 1829, avec une roue de moulin au centre, provenant d'Eschentzwiller.
Bénitier en terre cuite émaillée, fabrication alsacienne, provenant de Rimbach-Zell.
Petite cafetière en faïence, fabrication alsacienne, provenant de Guebwiller.
Calice en cuivre repoussé, argenté et doré, époque Louis XIV, provenant de la chapelle du château de Brunstatt.

Cuiller en argent gravée, portant la date de 1757, provenant de Rouffach.

Assiette en faïence, portant un coq peint, fabrication alsacienne, provenant de Rimbach-Zell.

Veilleuse, en faïence, ornée de fleurs peintes, fabrication alsacienne.

Plat à barbe, à fleurs, fabrication alsacienne, provenant de Merxheim.

Coffre de mariage, en bois, en usage dans nos pays dans les années 1800 à 1820 et portant au centre le nom : Christen Ambacher, 1800.

Ich hoff zu Gott
Und wart der Stund
Bis mir mein Glück
Und Freude komt.

provenant de Hochstatt.

Petite soupière, en faïence à fleurs, fabrication alsacienne, provenant de Bantzenheim.

Encrier en terre cuite émaillée, fabrication alsacienne, provenant de Bonfol.

Plat en terre émaillée à fleurs, fabrication alsacienne, provenant de Bonfol.

Plat en terre émaillée à fleurs, à sentence illisible, fabrication alsacienne, provenant de Bonfol.

Plat en terre émaillée à fleurs et sentence :

Die Platt ist fohn Leim
Und wann sie bricht
So ist sie hin.

provenant de Bonfol.

Plat en terre émaillée, à dessins 1844, portant l'inscription suivante :

Drausen im Offenloch hokt ein Praden
Hohlt ihn doch.

provenant de Bonfol.

Statue en bois polychromé, représentant un saint, XVIIe siècle.

Boîte à poudre en forme d'œuf, en bois et étain.

Jeune fille, en biscuit, tenant des fruits à la main, jouet d'enfant.

Cruche à vin en terre cuite, vernissée en brun et portant des armoiries brisées sur le demi-couvercle, provenant de Luppach.

Cruche en terre cuite, vernissée vert, provenant de Luppach.

Plat à barbe, en faïence en fleurs, fabrication alsacienne, provenant de Hattstatt.

Grand plat rond, en terre cuite, vernissé, dans le fond un bouquet de fleurs, dans le pourtour la sentence suivante :

Das Blumen malen ist gemein
Aber Ihnen den Geruch zu geben
Kann Gott allein
Die Ehr sonst keinen.

provenant de Hattstatt.

Statuette en bois de tilleul, représentant saint Antoine, provenant de Pfaffenheim, XVIe siècle.

Vierge et l'enfant en bois polychromé, XVIe siècle, provenant de Luppach, près Ferrette.

Vierge noire et l'enfant, statue en bois, XVIIe siècle, provenant de Dusenbach, près Ribeauvillé.

Statue polychromée en bois, représentant saint Nicolas, XVIIIe siècle, provenant de Kaysersberg.

Coffre gothique, en chêne sculpté, provenant de Zimmersheim.

Assiette en faïence à fleurs, de fabrication alsacienne, au centre :

Meine Liebe hat allein längst mein Herz genommen ein.

provenant de Soultzmatt.

Assiette en faïence à fleurs, de fabrication alsacienne, provenant de Soultzmatt, au centre la sentence :

Freundschaft führt auf Blumenwegen.

Petit plat rond en terre cuite, vernissé en brun, avec fleur et oiseau, une sentence illisible, provenance Soultzmatt.

Petit plat en terre cuite, vernissé en brun, de fabrication alsacienne, sur le pourtour la sentence :

Ich bin ein Vogel aller Sinn....... le reste est effacé, 1847

provenance Soultzmatt.

Statuette polychromée en bois, représentant saint Antoine de Padoue avec un enfant sur le bras, provenance Soultzmatt.

Statue de sainte Odile, patronne de l'Alsace, XVIIe siècle, provenant des environs de Colmar.

Christ en bois sculpté, XVIIe siècle, provenant des environs de Colmar.

Cinq étriers différents, en fer forgé, provenant de Ferrette.

Couteau de tonnelier, XVIIIe siècle, poignée en bronze, provenant des environs de Ferrette.

Deux boucles de souliers en bronze, XVIIIe siècle, provenant des environs de Ferrette.

Deux plats à barbe, un en faïence à fleurs « saint Clément », l'autre en faïence blanche.

Un plat à barbe en bois, provenant de Zillisheim.

Dons divers

Schako de garde nationale : 1848.

Schako de garde nationale : 1830.

Casque de pompier.

Dons de M. J. Wurth.

Poupée alsacienne, provenant du Musée alsacien, Strasbourg.

Don de M. Aug. Dollfus.

Deux bonnets en soie brodés, un crème et un bleu, provenant du Sundgau.

Don de M. G. Buchy.

Ecusson en chêne avec armoiries alsaciennes, portant l'inscription : *Johann Jacob Struve ward Schœffe, 1762.*

Insignes de fêtes de sociétés de musique et de gymnastique, médaille.

Dons de M. Ch. Kuntz.

Gaufrier rectangulaire, provenant de la famille Hueber de Mulhouse, dont il porte le nom et daté de 1791.

Don de Mme Fricker.

Boucle en argent en forme de cœur, servant d'ornement au devant de chemise dans certains villages d'Alsace.

Don de Mme Reichenecker.

Plaque émaillée représentant le château de Pfastatt.

Bonnet alsacien, fraises écrasées avec fleurs brodées en couleurs, provenant de Nieder-Steinbrunn.

Bonnet alsacien en toile d'argent, brodé d'or.

Bonnet alsacien en toile d'or, brodé d'or.

Dons de M. Ivan Hæffely.

Carreau de fourneau mulhousien, représentant « Samson terrassant le lion », trouvé place de la Réunion pendant les travaux de construction du Louvre Alsacien.

Don des Arts décoratifs.

Tableau allégorique de E. Fels, de Saint-Gall, en 1647.

Don de M. Fr. Engel-Gros.

Christ en croix, époque Louis XV (bronze).

Don de Mlle Mutterer.

Uniforme d'officier de la 1re Légion des mobilisés d'Alsace-Lorraine, 1870, vareuse, caban, képi.

Don de M. Daniel Schœn.

Pointe de flèche, XVIe siècle, trouvée dans les murs d'une maison incendiée à Ensisheim.

Don de M. G. Buchy.

Insigne de la Fanfare du Cercle Mulhousien d'avant 1870.

Don de M. Picard.

Différents jetons à bière de brasseries mulhousiennes ou alsaciennes.

Don de M. Gabriel Schlumberger.

Chaise en noyer (Bürestuel) à dossier sculpté, XIXe siècle.

Anonyme.

Trois balances à or :

A portant le nom de J. Uehert, Lyon 1628.

B balance du XVIIIe siècle.

C balance du commencement du XIXe siècle.

Couvert de voyage renfermé dans une gaine en cuir noir, contenant :

Une petite fourchette à hors-d'œuvre.

Une cuiller gravée, en os.

Une fourchette à deux dents garnie, en argent.

Un couteau garni, en argent.

Un fusil à aiguiser, époque XVIIIe siècle.

Petite balance monétaire, fabriquée par Joh. Peter Poppenberg en 1770, trouvée dans la réserve.

Dons de M. Aug. Thomas, Sainte-Marie-aux-Mines.

Anneau de jambes en bronze, période de la Tène et époque celtique, 350 avant Jésus Christ au 1er siècle après, trouvé en mars 1908 avec d'autres objets au Geisbühl, près Dornach.

Don de M. Schwennhagen.

Grand peigne de dame, en corne, époque du Directoire.

Don de M. E. Hollinger.

Sac à tabac en drap brodé.

Don de M. M. Picard.

Grand parapluie en soie changeante, petit crochet en ivoire, époque 1830.

Don de Mlle Suzanne Buchy.

Différents cartons avec objets de l'âge de pierre, du bronze, du fer, période lacustre, poteries et fragments, provenant de la collection Winckler, de Colmar.

Don de M. F. Kessler, de Soultzmatt.

Eventail provenant de la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, à Paris.

Don de M. E. Ziegler.

Un portrait-buste de P. Heilmann, marié le 4 novembre 1772, mort le 18 juin 1833.

Un portrait-buste de Mme P. Heilmann, femme du précédent, morte le 2 octobre 1827.

Don de M. et Mme Mieg-Kroh.

Petit fer à repasser en fonte, jouet d'enfant.

Don de Mlle Travers.

Tabatière en corne noire, surmontée d'une miniature, renfermant une partie de la moustache du roi Henri IV, coupée par un soldat pendant l'exhumation des rois de France à Saint-Denis, ordonnée par un décret de la Convention, le 12 octobre 1793. — Acquise par M. Michel Diemer à la vente de Mlle Mathilde Blech, fille de M. Paul Blech, qui se trouvait à Paris lors de la Révolution.

Don de M. Michel Diemer-Heilmann.

Plaque en cuivre, d'origine byzantine, portant des traces d'émail et de dorure, représentant la vierge Marie, Jésus-Christ et saint Jean-Baptiste, trouvée en 1854/55 par M. Weitz en jouant dans les ruines du château de Ferrette.

Don de M. Jules Weitz.

Service de table en faïence, avec cuillers, fourchettes, couteaux, en étain, serviettes, etc., le tout contenu dans une petite malle.

Petite loterie-tourniquet avec lots gagnants.

Dons de M. E. Fæhnlein.

Calice en étain, du commencement du XVIIe siècle, orné de deux lionnes.

Don de M. Bulffer.

Hache de pierre, trouvée dans un champ à Wittersdorf.

Don de Mlle Grund.

Casserole en cuivre, provenant de l'époque Louis XIV, pendant la construction de Neuf-Brisach, trouvée dans le Rhin.

Don de M. G. Winckler.

Croquis de toutes espèces, au crayon, provenant de J. Wachsmuth, peintre à Mulhouse.

Don du Musée des Beaux-arts.

Photographie coloriée reproduisant le portrait de Jean-Philippe Risler, né à Mulhouse le 15 mars 1757, décédé à Lisdorf, près Sarre-louis, capitaine au régiment suisse de Sonnenberg.

Don de M. Ernest Risler.

Gaine d'outils de compagnon tonnelier, XVIIIe siècle, provenant de Wittersdorf, près Altkirch.

Ex libris : Joh. Spœrlin V. D. M.
J.-J. Blech, le jeune.

Dons de M. Math. Mieg.

Maquette du buste de N. Kœchlin, introducteur des chemins de fer en Alsace, par Florence Kœchlin, 1879.

Dépôt de la Société industrielle.

Deux portraits-bustes de M. Paul Blech, fabricant d'indiennes, 1765 et 1835, et de Mme Paul Blech, née Baumgartner, 1756 et 1835.

Don de Mme Freund-Heilmann.

Soupière en faïence à fleurs, fabrication alsacienne, provenant de Strasbourg.

Don de M. Travers.

Piano à queue, époque Louis-Philippe, avec effets de grosse caisse et de cymbales, provenant de la famille Salzmann, de Ribeauvillé.

Médaille en argent du centenaire de l'établissement N. Schlumberger & Cie, à Guebwiller.

Dépôt de la Société industrielle.

Coupe en argent, timbrée de Mulhouse, portant l'inscription : Herrn Johannes Hofer ward Sechser zu Metzgern, den 15 Febr. 1762, au-dessous les armoiries des Höfer.

Don de M. Fréd. Engel-Gros.

Marteau d'église en bronze, style gothique.

Don de M. Bulffer.

Petite commode en chêne, ornée de peintures, à trois tiroirs et un compartiment supérieur, époque Régence.

Petit bois de lit en chêne, XVIIIe siècle.

Buffet à vaisselle en chêne, XVIIIe siècle, jouets d'enfants.

Don de Mme Osc. Kœchlin.

Reproduction exacte du drapeau de la Freie Compagnie mulhousienne ayant figuré à la fête de la Réunion à la France en 1798 (l'original, en mauvais état, appartient au Musée historique).

Don de M. Jules Scheurer, à Thann.

Livre de cantiques et psaumes, imprimé à Bâle en 1771, relié en chagrin avec fermoirs garnis de médaillons en émail.

Don de M. Aug. Risler-Bouffé, à Rouen.

Médaille en argent du Comice agricole de Mulhouse de 1855, décernée à M. J. Schœn-Witz.

Don de Mlle Schœn-Witz.

Canne-flûte, en bois noir, ayant appartenu a M. Risler-Fries.

Cachet en argent, ayant appartenu à Joh. Mæder en 1740, avec ses armoiries au centre.

Ex-libris de M. Philippe-Jacques Fries le jeune.

Dons de M. Ernest Risler.

Drapeau de la société de gymnastique l'Olympia, fondée en 1878, et offert à cette société par les dames de Mulhouse.

Don de M. Gust. Schœn, ex-président.

Cab à un cheval, en tôle; jouet d'enfant du commencement du XIXe siècle.

Don de M. Jean Ruhland-Hofer.

Un ex-libris de G. Michel fils.

Don de M. J. Lutz.

Différents objets mérovingiens : un éperon, un couteau, fragments de vases funéraires, défenses de sangliers, etc., trouvés par M. Bulffer dans sa propriété de Rumersheim.

Don de M. Bulffer.

Plaquette en bronze de M. Hirn, de Colmar.

Dépôt de la Société Industrielle.

Acquisitions

Une pièce d'or du trésor des Clarisses.

Coffret en noyer sculpté, de la tribu des Jardiniers, daté de 1637, provenant de Colmar.

Une paire de boucles de souliers en bronze, gravé XVIIIe siècle.

Pertuisane trouvée à Rixheim, XVIe siècle.

Fer à repasser, époque Louis XV.

Salière en étain, du XVIIIe siècle.

Lavabo complet en étain du XVIIIe siècle, marqué J.-J. Bruckner.

Modèle de bonnet alsacien sur toile d'argent, sortant du tissage.

Fer à repasser, fin XVIIIe siècle.

Mousqueton d'artillerie de la garde nationale de 1830, avec la roue de Mulhouse sur la crosse.

Boîte en bois de hêtre peinte, d'une fiancée paysanne de Battenheim, fin XVIIIe siècle.

Vase à anse, en terre grise de l'époque franque, provenant de Tagolsheim.

Gaufrier rectangulaire, daté de 1786, portant d'un côté l'inscription : *François-Louis, comte de Waldner, chevalier de Saint-Jean ;* de l'autre côté : *Wilhelmine Auguste El. Sophie baronne de Berckheim,* ainsi que quatre armoiries de chaque côté.

Portrait-miniature à l'huile, d'un habitant de Mulhouse en 1800.

Une paire de boucles de souliers en étain, XVIIIe siècle.

Portrait-miniature (silhouette sur verre) d'une dame mulhousienne vers 1800.

Deux boucles de souliers en cuivre, une boucle de ceinture montée en strass, XVIIIe siècle.

Coffret de famille, Renaissance, en chêne, ferrures et poignée gravées.

Un autre coffret plus petit, même genre.

Plat rond en étain, portant gravé au centre l'agneau pascal et des sentences en hébreu. Usagé seulement le jour de Pâques dans les familles israélites, provenance : Soultz.

Salière en étain, même provenance.

Verre gravé, portant au centre le nom de Joseph Flory, 1735.

Deux petites balances à or, fin XVIIIe siècle.

Bénitier en étain, timbré J. J. B. et de la roue de Mulhouse. (Johann Jakob Bruckner).

Fragment de carreau de fourneau représentant un personnage biblique, provenance Turckheim.

Manteau aux couleurs et armoiries de Mulhouse, costume du dernier bourreau de la république.

Canne en vigne, provenant de Beblenheim.

Coupon de damas broché (jacquard), fabriqué à Mulhouse.

Monnaie Louis XIV frappée à Strasbourg, trouvée au vignoble.

Mors en fer forgé trouvé à Jettingen, devant provenir de la guerre de Trente ans.

Eventail Louis XVI, en ivoire découpé et fleurs peintes.

Verre gravé avec couvercle, provenant d'une famille mulhousienne, XIXe siècle.

Chapeau d'homme, en soie noire, époque 1810, provenant de Sainte-Croix-aux-Mines.

Fer à repasser avec ornements en cuivre repoussé, avec les initiales P. I., XVIIIe siècle.

Monnaies romaines trouvées à Rumersheim par M. Winckler, de Colmar.

Carreau de fourneau blanc avec deux écussons peints en bleu :

1. Roue de moulin avec les initiales H. I. M.
2. Soc de charrue avec les initiales H. C. M.

En dessous, les initiales D. P. H, 1749.

Broche en argent, en forme de cœur, avec deux lions soutenant la roue de Mulhouse.

Vieux timbre de relieur en cuivre gravé, représentant Adam et Eve.

Bague romaine en fer, trouvée à Ribeauvillé.

Service à salade en bois, époque Louis XV, provenant d'Eguisheim.

Marteau de porte en fer forgé, provenant du château de Hirsingue.

Petite console, en chêne noirci, époque Louis XVI, provenant d'Ammerschwihr.

Fibule en bronze, époque romaine, période de la Tène, trouvée à Habsheim.

Mors en fer, garni de rondelles en cuivre, avec les fleurs de lis, pro- de Hattstatt.

Vierge et l'enfant, en bronze, trouvée à l'endroit où se trouvait autrefois le village de Sappenheim, près Ottmarsheim.

Ex-libris de Casparus Zu Rein.

Coffret en chêne sculpté, partiellement peint, daté de 1706, provenant de Ferrette.

Grande huche en bois incrusté, XVIe siècle, provient de Saint-Louis.

Hache de pierre, trouvée à Roderen.

Portrait-buste de M. Jean-Laurent Blessig, pasteur, né à Strasbourg 1717, gravure de Guérin.

Objets non inscrits au catalogue

Fer à repasser, XVIIIe siècle.

Clé romaine trouvée dans les fouilles du chemin de fer dans les prés de l'Ill en 1838 par M. Ryff, de Dornach.

Deux écuelles en terre rouge, bec façonné.

Deux petites écuelles en terre rouge, sans bec, trouvées dans un tombeau en pierres aux Sablons, près Metz.

Deux fers à cheval anciens.

Un vieux canon de fusil.

Tuile datée de 1575, provenant d'une maison de la rue de l'Arsenal.
Trois fragments d'un poêle, XVIIe siècle; deux cariatides et une tête d'ange, figure jaune.
Petite écuelle en étain, sans marque.
Bidon en étain Louis XV.
Flacon avec gobelet, en verre taillé.
Une paire de boucles de souliers en vermeil.
Mousqueton du XVIIe siècle.
Cuiller en bronze, trouvée au vignoble.
Corsage de jeune fille, en toile peinte, environ 1735.
Deux bonnets d'artisans mulhousiens, coton imprimé.
Tabliers en toile peinte, fin XVIIIe siècle.
Trois réticules, impression sur soie.
Morceau de taffetas brodé de soies de couleurs, préparé pour un réticule.
Epaulette en fil d'argent, provenant d'un officier de la Freie Compagnie mulhousienne d'avant 1798.
Statuettes en plâtre de Henri IV et de Marie de Médicis.
Habit et culottes de soie façonnée, ornés de broderies Louis XVI.
Buste en plâtre de la pestiférée de Schlestadt.
Mortier en bronze, daté de 1578.
Gaine de pendule en tilleul, provenant d'un couvent, époque Louis XVI.
Photographie d'une médaille, frappée en 1548 par la Suisse pour être offerte à Claude de France, fille de Henri II, à l'occasion de son baptême.

Objets provenant du Musée Saint-Jean

Bâton de chef d'orchestre, daté de 1824.
Deux grands peignes de dames mulhousiennes, XIXe siècle.
Couteau catalan, gravé et daté 1665. Rapporté après la guerre d'Espagne, par un officier alsacien.
Hercule en bronze de l'époque romaine, trouvé à la Rosenau.
Lame de couteau de l'âge du bronze, trouvé à Logelnheim, près Neuf-Brisach.
Clochette de chèvre en bronze, trouvée à Mulhouse.
Un cadenas triangulaire, provenant des Archives de Mulhouse.
Un cadenas à secret, provenant de Durlingsdorf, XVIIIe siècle.
Un cadenas, daté 1609, provenant de Saint-Hippolyte.

Un cadenas triangulaire, provenant de Ferrette.
Un cadenas trouvé dans les ruines du château de Libstein.
Eperon Moyen âge.
Soixante haches de l'époque de pierre, trouvées dans différentes localités du Sundgau, plus deux racloirs en silex et une pierre percée.
Deux haches de bronze, époque moyenne, trouvées : une à Eschentzwiller, l'autre dans le Sundgau.
Petite lampe romaine trouvée à Hartmannswiller.
Fragment d'une terre cuite (Bacchus), époque romaine, provenant d'Eguisheim.
Caisse en fer, XVIIe siècle, provenant de l'Hôtel de ville.

B) Livres

Dix boîtes volumes, renfermant la collection d'ex-libris d'A. Michel.
Cahier avec modèles d'écritures, par J.-B. Krafft, de Mulhouse.

Legs Aug. Michel.

TH. WALTER. *Aus Rufachs alten Tagen*, Strasbourg, 1906.

Acquisition.

E. MARCKWALD u. F. MERTZ. *Katalog der elsass-lothringischen Abteilung der k. Universitäts- und Landesbibliothek Strassburg*, 1re livraison, Strasbourg.
J. FLORENT et J.-J. WALTZ. *Tours et portes d'Alsace*, Mulhouse, 1908.
PAUL HEITZ, *Eine Abbildung der Hohkönigsburg aus der ersten Hälfte des 16. Jahrhunderts*. Strasbourg 1908.

Acquisition.

WALTHER MERZ, *Siegel und Wappen des Adels und der Städte des Kantons Aargau*, Aarau 1907.
F. WOLFF, *Elsässisches Burgen-Lexikon*, Strasbourg 1908.

Acquisition.

P. PERDRIZET. Etude sur le *Speculum humanæ Salvationis*, Paris 1908.
P. PERDRIZET. *Maria Sponsa Filii Dei*, Nancy 1908.
P. PERDRIZET. *Je suis l'immaculée conception*, Paris 1908.

Don de l'auteur.

E. A. STÜCKELBERG. *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*, II. Bâle 1908.
JOSIAS SIMLER. *Regiment Gemeiner loblicher Eydgnoschafft, beschriben vnd in zwey Bücher gstellet*, Zurich 1576.

Acquisition.

Code Napoléon. Edition originale et seule officielle, Paris 1807.

Don de M. G. Buchy.

A. M. P. INGOLD. *Le comté de Ribaupierre en 1789*. Colmar 1908.
A. M. P. INGOLD. *Les villes impériales en 1789*. Colmar 1907.
A. M. P. INGOLD. *Histoire du collège libre de Colmar-Lachapelle*, Colmar 1908.

Dons de l'auteur.

LANDSMAN. *Dr Täifälstuurn*, 2e édition, Mulhouse 1908.

Don de M. G. Schœn.

P. ROCHE, H. CLOUZOT ET H. BARBERIS. *Musée Galliera 1907-1908*. La tradition de la toile imprimée en France.
Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse. Années 1—45.

Don de la Société industrielle.

PÉLADAN. L'exemple artistique de Mulhouse. (*Revue bleue*, 23 mai 1908.)
P, A. DUFAU. *Le Haut-Rhin*. Paris 1834.

Acquisition.

M. LUTZ. *Die Festung Hüningen, nebst Tagebuch der Belagerungs-Operationen*, 2e édition, Bâle 1816.
M. LUTZ. *Oberrheinisches Orts-Lexikon*. Mulhouse, 1828.

Acquisition.

Collection de brochures se rapportant à Mulhouse, 1820—1900.

Acquisition.

Collection de brochures concernant la franc-maçonnerie à Mulhouse, 1809—1869.

Acquisition.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1re série, 1er volume, Strasbourg 1857.

Acquisition.

Brochures diverses se rapportant à Mulhouse.

Don de M. Aug. Dollfus.

Collection de thèses de Mulhousiens :
TOBIE HOFER. *De ophthalmia*, Bâle 1653.
GEOFFROY ENGELMANN. *De cholera*, Bâle 1662. Poésies faites en l'honneur de G. Engelmann, promu au doctorat, Bâle 1662.
JEAN HOFER. *De nostalgia (oder Heimwehe)*. Bâle 1688.
JEAN HOFER. *De hydrope uteri*. Bâle 1689.

Nicolas du Mont. *De calculo renum et vesicae.* Bâle 1690.

J. Michel Franck. *De velamine Judaeorum cordibus impendente.* Bâle 1698.

Jean Hofer. *De religiosorum morbis.* Bâle 1716.

Jean Hofer. *De terrore praeternaturali orto a nimia nervorum acusticorum sensibilitate.* Bâle 1740.

Acquisition.

C) Manuscrits

Calepin, contenant un grand nombre de recettes de préparations chimiques écrites à la fin du XVIII[e] siècle, ayant appartenu à l'arrière-grand-père du donateur.

Don de M. Josué Wick-Spœrlein.

Action du Cercle de Mulhouse de 1811, et différents papiers et parchemins provenant de la Cour Saint-Jean.

Don de M[lle] Benner, Cour Saint-Jean.

Cahiers et livres de classe de différentes époques.

Don de M[me] Oscar Kœchlin.

D) Gravures, Lithographies, Photographies

Grande photographie encadrée représentant l'ancien Café du Raisin et la maison de l'ancienne tribu des Boulangers.

Acquisition.

Gravure transparente représentant l'ancienne église Saint-Etienne, encadrée.

Legs Aug. Michel.

Deux gravures, représentant l'une Mulhouse avec portraits des généraux Rapp et Lefèbvre, l'autre Ferrette et les costumes du Haut-Rhin.

Eglise de Luttenbach (Lautenbach), près Guebwiller. Lithographie, dessin de Rothmüller.

Dons de M. Gust. Bader.

Deux grandes photographies du canal de décharge à Mulhouse, lors du commencement des travaux de couverture du canal. Vues prises du pont de la chaussée de Dornach.

Don de M. Haensler.

Hôtel de ville de Mulhouse, lithographie teintée, de Certrano.

Acquisition.

Elévation et plan de la ferme de Niedermorschwiller, trois feuilles, dessinées par Engel, lithographiées par Lange, 1874.

Acquisition.

Planches de l'ouvrage de G. Mieg : *Beiträge zum Andenken an die alte St. Stephanskirche zu Mülhausen.*

Don de M. le Dr Mutterer.

Société industrielle de Mulhouse. Comité de chimie. 25e anniversaire de présidence de M. Albert Scheurer 1887—1902. 7 juin 1902. Menu.

Don de la Société industrielle.

Grand album de gravures faites à l'occasion de la visite de Louis XV à Strasbourg. 1744.

Don de Mme Oscar Kœchlin.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU MUSÉE HISTORIQUE

M. AUGUSTE DOLLFUS, *président honoraire.*

MM. MATHIEU MIEG-KROH, *président.*
AUGUSTE THIERRY-MIEG, *vice-président.*
ERNEST MEININGER, *vice-président.*
LOUIS SCHWARTZ, *secrétaire.*
GUSTAVE BADER, *trésorier.*
EDOUARD BENNER, *conservateur général.*
GEORGES BUCHY, *conservateur.*
JULES LUTZ, *conservateur-bibliothécaire.*
MICHEL DIEMER-HEILMANN.
FRÉDÉRIC ENGEL-GROS.
KARL FRANCK.
AUGUSTE HÆNSLER.
HENRI JUILLARD-WEISS.
FRITZ KESSLER.
JEAN-JACQUES LÆDERICH.
Dr M. MUTTERER.
CAMILLE SCHLUMBERGER.
GABRIEL SCHLUMBERGER.
LÉON DE SCHLUMBERGER.
GUSTAVE-ADOLPHE SCHŒN.
JOSUÉ WICK.
HENRI ZETTER.

MEMBRES FONDATEURS

Ville et banlieue

MM.
BADER Gustave.
DOLLFUS Auguste.
FAVRE ALFRED.
FAVRE Eugène.
FRANCK Jules.
GERBAUT Henri.
LANTZ Emile.
LANTZ Jean.
MIEG Adolphe.
MIEG Daniel.

MM.
MIEG Léon.
MIEG Mathieu.
SCHLUMBERGER Ed.-Albert.
SCHLUMBERGER Gabriel.
SCHLUMBERGER Pierre (Vve).
SCHLUMBERGER Théodore.
SCHWARTZ Edouard (Vve).
THIERRY-MIEG Auguste.
VAUCHER Jean.
ZUBER Ivan.

Non résidants

DOLLFUS Jean, fils, Paris.
ENGEL Alfred, Belfort.
ENGEL-DOLLFUS Frédéric (Vve), Paris.
ENGEL-GROS Frédéric.
ERNÉ Henri, Paris.
JAQUET JAMES, Lœrrach.
LALANCE Auguste, Paris.

SCHLUMBERGER Jacqes (de) Guebwiller
SCHLUMBERGER Léon (de) Guebwiller
SCHMALZER-KŒCHLIN (Vve), Epinal.
SCHŒN Fritz, Paris.
SPETZ Georges, Issenheim.
STEINBACH Léon-Félix, Moscou.

MEMBRES ORDINAIRES

Ville et banlieue

MM.
AICHINGER Théophile (Vve).
AMANN Emile.
APFLER Henry.
ARLENSPACH Henri.
ARON Charles.
ASSENMACHER Jean.
ASSENMACHER, Jacques.
BADER Léon.

MM.
BAHY Charles.
BARLOW Charles.
BAUER Benjamin.
BAUMGARTNER Henri.
BECKER Auguste.
BENNER Armand.
BENNER Charles.
BENNER Edouard.

MM.
BENNER Emile.
BENNER Henri.
BERGER Eugène.
BERGER Jules.
BERNHEIM Charles.
BERTRAND Eugène.
BOCH Théodore.
BŒHM Eugène.
BŒRINGER Alfred.
BŒRINGER Henri.
BORCHARD Maurice.
BOREL-WACHTER Henri.
BOURGOGNE Jacques.
BOURRY Jean.
BRAND Charles.
BRAND Ch.-Alph.
BRAUN, CLÉMENT & Cie.
BREIG Emile.
BRINKMANN Henri.
BRINKMANN Jean.
BRUSTLEIN Charles (Vve).
BUCHY Charles.
BUCHY Georges.
BUCHY Henri.
BUEL Robert (Vve).
BULFFER Paul.
BURCKARD Edouard.
BURGERT Auguste.
BURR Georges.
CAPAUNER, D. M.
CHAMBAUD Georges.
CHAMBAUD Paul.
CHRIST Gustave.
CLÆR Joseph.
CLOTTU Paul.
COUDRE Maurice.
COURTOIS Clément (Vve).
DARDEL Léon.
DESAULLES-GLUCK P.

MM.
DIEDISHEIM J.
DIEMER Michel.
DIETLIN Hercule (Vve).
DIETSCH Eugène.
DIETZ Georges.
DOLL Edmond.
DOLL Edouard (Vve).
DOLLFUS-SCHWARTZ Edouard.
DREYFUS Mathieu.
DRUMM Edouard.
DUVILLARD Ernest.
EGGENSCHWILLER Jules.
ENDINGER Josué.
ENGEL Albert.
ENGEL Arthur.
FAVRE Arthur (Vve).
FAVRE Gustave.
FAVRE-BOURCART Paul.
FAVRE Roger.
FRANCK Frédéric.
FRANCK Karl.
FRECK Albert.
FREY Albert, D. M.
FREY Max.
FREY-COLLARD.
GASSMANN Eugène.
GATTY Alfred.
GEIGER Eugène (Vve).
GERBER Auguste.
GEYELIN Eugène.
GLEHN Alfred (de).
GŒRICH Charles.
GŒTZ Jean-Armand.
GROSS J.-B.
GUTH Eugène.
GUTH Jules (Vve).
GYSPERGER Ch.
HAAS Alexandre.
HAAS Camille.

MM.

HÆFFELY Ivan.
HÆFFELY Louise (Mlle).
HÆFFELY Robert.
HÆFFELY-STEINBACH H. (Vve).
HÆNSLER Auguste.
HANHART Georges.
HANHART Théodore.
HANNES Morand.
HAUVILLER Emile.
HEILMANN, sœurs (Mlles).
HÉRON Lucien.
HERRENSCHNEIDER A.
HILFIGER I.
HOPPÉ Charles-Emile.
HUSSER Jean.
JÆGER, D. M.
JAQUET Eugène.
JEANMAIRE Paul.
JEANNIN Benjamin.
JELENSPERGER-BORNAND (Vve).
JUILLARD-WEISS Henri.
JUND Emile.
KAYSER Edmond.
KELLER-DORIAN Albert.
KELLER Fritz.
KESTNER, D. M.
KLEIN Georges.
KLEINKNECHT ALFRED, D. M.
KNECHT Louis.
KŒCHLIN Albert.
KŒCHLIN-DOLLFUS Eugène (Vve).
KŒCHLIN-HUGUENIN Eug. (Vve).
KŒHNLEIN MAX.
KŒNIG Auguste.
KOHLER Mathieu.
KRAUS Henri.
KUNEYL Jules.
KUNZ M.
KUNTZ Albert, pasteur.

MM.

LACROIX Camille (de).
LÆDERICH Jean-Jacques.
LÆDERICH J.-E.
LÆDERICH-COURTOIS Charles.
LAMPERT Benjamin.
LANHOFFER-LÆDERICH Emile.
LANTZ Amédée.
LAUER Robert.
LESAGE Oscar.
LIEBENGUTH Henri.
LUDWIG J.-E.
LUTZ J.
MAIRE-COURTOIS G.
MAIRE Louis.
MANTZ Emile.
MANTZ Jean.
MARQUISET Henri.
MEININGER Ernest.
MEININGER Jules.
MERKLÉ Albert.
MERKLEN Gustave.
MEYER Camille-Alfred.
MEYER Robert.
MEYER Rosa (Mlle).
MICHEL Fritz.
MICHEL Thiébaut-Georges.
MIEG Charles.
MIEG Charles (Mme).
MIEG Edouard-Georges.
MIEG Georges.
MORITZ Victor.
MOSMANN Paul.
MULLER Joseph.
MUNCK Charles.
MURALT Albert (de).
MUTTERER, D. M.
NÆGELY Charles.
NŒLTING Emilio, Dr.
ORTH Nicolas.

MM.
Ostier Louis.
Pétry Emile.
Pfeiffer Jules.
Pfenninger Henri.
Pfenninger Robert.
Picard M., antiquaire.
Platen Jules.
Poupardin Franz.
Rais Auguste.
Rais Henri.
Raval Eugène.
Remy Emile.
Rey Emile (Vve).
Risler Ernest.
Risler-Schœn Henri.
Riss Eugène.
Rockenbach Edouard.
Rœsch Charles.
Roesler Louis.
Rückert-Steinbach Jules.
Schæffer Gustave (Vve).
Schæffer J.
Schaub Fernand.
Schauenberg Rodolphe.
Scheidecker Camille.
Scheidecker Henri.
Scherr Jules.
Schieb Edouard.
Schlumberger Em., D. M.
Schlumberger Jules.
Schlumberger-Schœn Paul.
Schlumberger-Schoen (Mme).
Schmerber Alfred.
Schmerber Camille.
Schmerber Oscar.
Schneider Edouard.
Schœllhammer, D. M.
Schœn Alfred.
Schœn-Eck Alfred.

MM.
Schœn Daniel.
Schœn Gustave-Adolphe.
Schœn Paul.
Schœn Valentine (Mlle).
Schoff Antoine.
Schulé Charles.
Schumacher Jean.
Schupp (Mme).
Schwartz Charles.
Schwartz Ida (Mlle).
Schwartz Louis.
Schwob J.
Silbereisen Charles.
Sorgius Dr, notaire.
Spœrlein Ernest.
Spœrry Albert (Mme).
Spœrry Henri (Vve).
Stahl-Schlumberger.
Steffan Albert.
Stern E., pasteur.
Stetten Frédéric (de).
Stœber Paul.
Storck Albert.
Tétaz Charles.
Thierry-Mieg Emile.
Thierry-Mieg Ernest.
Thierry-Rückert Jules.
Tourtellier Adolphe.
Vogelsang Joseph.
Wacker-Schœn Charles (Vve).
Wacker-Schœn Charles fils.
Wagner Robert.
Wagner Théophile.
Wallach Henri.
Wegelin Gustave.
Wegelin Henri.
Weiller Benjamin.
Weiss Charles.
Weiss Georges.

MM.
WEISS-SCHLUMBERGER Emile.
WELTER Emile (Vve).
WENNING Alfred.
WERNER, D. M.
WICK-SPŒRLEIN Josué.
WINCKLER Georges.
WINTERER, curé.
WOHLSCHLEGEL Oscar.

MM.
WÜRTH Julien.
ZEHNLÉ-TSCHEILER Albert.
ZETTER Edouard.
ZETTER Henri.
ZIEGLER Emile.
ZIEGLER Jean.
ZIERDT Georges.
ZUBER-MATTER fils.

Non résidants

MM.
BARY (de) Edouard, Guebwiller.
BIBLIOTHÈQUE de la ville de Colmar.
BIBLIOTHÈQUE de la ville de Montbéliard.
BLECH Ernest (Vve), Ste-Marie-aux-Mines.
BLECH Fernand, »
BOURCART $Alex^{dre}$, Guebwiller.
BOURCART Charles, »
BŒRINGER Eugène, Epinal.
DOLLFUS-FLACH Ed., Belfort.
DREYFUS Jacques, Belfort.
DURTHALLER Albert, Altkirch.
FALLOT Camille, Verdun.
FREY Ernest, Guebwiller.
GILARDONI Jules, Altkirch.
GLUCK André-Armand, Paris.
INGOLD Armand (Vve), Colmar.
KESSLER Fritz, Soultzmatt.
KŒCHLIN-CLAUDON Emile, Paris.
KŒCHLIN Isaac fils, Willer.
KŒCHLIN Rod., Bénodet (Finist.)

MM.
KUBLER Gustave, Altkirch.
KÜHLMANN A.-Eugène, Colmar.
MANSBENDEL Paul, pasteur, Riquewihr.
MEUNIER - DOLLFUS Charles, Thann.
MÜLLER-MUNCK J.-L., Metz.
NOACK-DOLLFUS, Paris.
OBRECHT Ivan, Alger.
REINACH Salomon, St-Germain.
RIEDER Jacques, Wesserling.
SALATHÉ Auguste, D. M., Paris.
SCHEURER-FREY A., Logelbach.
SCHLUMBERGER C., Ribeauvillé.
SCHLUMBERGER Paul (de), Guebwiller.
SCHLUMBERGER-VISCHER, Bâle.
STEHELIN René, Pont d'Aspach.
STEINER-DOLLFUS Jean, Paris.
TOURNIER Wladimir, Paris.
WEBER-JACQUEL Charles, Thann.
WEISS Gustave, Troyes.
ZETTER Charles, Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. Président : M. Auguste Dollfus.

— D'HISTOIRE NATURELLE DE COLMAR. Président : M. de Bary, Guebwiller.

— POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE, Strasbourg. Président : M. le chanoine Keller.

— BELFORTAINE D'ÉMULATION. — Belfort. Président : M. Philippe Berger, professeur au collège de France.

— D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD. — Montbéliard.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN. — Nancy. M. Léon Germain, bibliothécaire-archiviste.

— DES ANNALES DE L'EST ET DU NORD. — Nancy. M. R. Parisot, secrétaire.

— PHILOMATIQUE VOSGIENNE. — Saint-Dié. Prés.: M. H. Bardy.

— ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE, à Troyes. - Prés.: M. Albert Babeau.

— D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE. — Lausanne. Président : M. B. van Muyden.

— DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. - Président : M. Arnould, professeur, à Poitiers (Vienne).

HISTORISCHES MUSEUM BASEL.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BALE. — Universitätsbibliothek, Bâle.

SCHWEIZERISCHES BUNDESARCHIV. - Bern. Bundesarchiv - Director Herr Dr J. Kayser.

ALLGEMEINE GESCHICHTSFORSCHENDE GESELLSCHAFT DER SCHWEIZ. — Bern. Herr Prof. Dr Blœsch, Bibliothekar.

HISTORISCHER VEREIN DER FÜNF ORTE LUZERN, URI, SCHWYZ, UNTERWALDEN UND ZUG IN LUZERN. Präsident : Herr Prof. Jos. Leop. Brandstetter.

STADTBIBLIOTHEK IN ZÜRICH. Austauschstelle d. antiquar. Gesellsch.

BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — Paris, 110, rue de Grenelle. M. E.-S. Bougenot, 3, rue Corneille.

HISTORISCHE GESELLSCHAFT DES KANTONS AARGAU in Aarau. — Herr Dr Hans Herzog, Actuar.

DEUTSCHER GESCHICHTSFORSCHENDER VEREIN DES KANTONS FREIBURG. — Herr Dr Albert Büchi, Präsident, Freiburg i/d. Schweiz.

SCHWEIZERISCHES LANDESMUSEUM IN ZÜRICH.

ARCHIV DER STADT STRASSBURG. — Strassburg.

REVUE ALSACIENNE ILLUSTRÉE. Strasbourg, 2bis, rue Brûlée.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES, D'HISTOIRE ET DES ANTIQUITÉS. — Stockholm (Suède).
STADTBIBLIOTHEK VON MÜLHAUSEN. — Mülhausen.
STADTARCHIV VON MÜLHAUSEN. — M. Edouard Benner, archiviste.
MUSÉE SAINT-JEAN, à Mulhouse. — M. Edouard Benner, conservateur.
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE. — Nancy, place Carnot.
STADTBIBLIOTHEK. —Winterthur.
KAIS. DENKMALARCHIV. — Strassburg.
SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Neuchâtel.
SMITHSONIAN INSTITUTION. — Washington.
MUSÉE NATIONAL DES ETATS-UNIS. — Washington.

MEMBRES CORRESPONDANTS

BÜRGERMEISTER-AMT MÜLHAUSEN.

MM. Dr E. WALDNER, archiviste municipal de Colmar.

L'ABBÉ A.-M.-P. INGOLD, à Colmar, ancien bibliothécaire à l'Oratoire de Paris.

KINDLER VON KNOBLOCH, Oberstleutnant a. D., Herzoglich Anhaltischer Kammerherr, Baden-Baden.

THÉOD. DE LIEBENAU, directeur des archives du canton de Lucerne.

CHRISTIAN PFISTER, professeur d'histoire à la Sorbonne, Paris, 72, boulevard de Port-Royal.

ROD. REUSS, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes, 52, rue Albert-Joly, à Versailles.

Dr ROD. WACKERNAGEL, archiviste d'Etat du canton de Bâle-Ville.

Dr ALBERT BURCKHARDT-FINSLER, ancien conservateur du Musée historique de Bâle.

ANDRÉ WALTZ, bibliothécaire de la ville de Colmar.

Dr J. WAGNER, curé à Pfastatt.

F.-A. IHME, pasteur à Bærenthal (Lorraine).

L.-A. KIEFFER, pasteur à Balbronn.

JOHN VIÉNOT, professeur à la Faculté de théologie protestante à Paris.

GIRODIE, 27, rue d'Ulm, Paris.

L'ABBÉ CLAUS, bibliothécaire-archiviste, à Schlestadt.

TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

XXXIII

ANNÉE 1909

MULHOUSE

Imprimerie Ernest Meininger

1910

AVIS

—

Le comité du Musée historique a l'honneur d'inviter les sociétés savantes correspondantes de vouloir bien lui faire connaître les changements qui pourraient avoir lieu dans le personnel de leurs présidents pendant le cours de l'année.

Le comité prie les mêmes sociétés, ainsi que Messieurs les membres correspondants, de lui accuser réception du Bulletin, afin qu'il puisse s'assurer de la régularité du service de ses envois.

Le comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin la responsabilité de leurs assertions.

I.

LES ÉCOLES DE MULHOUSE

DU XIII[e] AU XIX[e] SIÈCLE

PAR

EDOUARD BENNER.

C'est dans la seconde moitié du XIII[e] siècle que nous trouvons les premières traces de l'existence d'un établissement d'enseignement public à Mulhouse. Deux documents du 6—8 avril 1266 mentionnent en effet JEAN, l'*écolâtre (scolasticus)* de la ville de Mulhouse, tandis que deux autres, du 11 mai 1266 et du 3 septembre 1269[1] le nomment *maître (magister)* et *recteur des écoles (rector puerorum)*.

A côté de Jean l'écolâtre, et après lui, nous trouvons le *clerc* CONRAD, cité sous ce titre le 11 juin 1266, puis comme *sacristain* le 30 juin et le 27 juillet, le 3 et le 25 septembre de la même année[2], comme *magister* le 6 et le 14 janvier, le 23 mars, le 31 mai, le 7 juillet 1268, le 12 février et le 4 juillet 1270, enfin comme *rector scolarium* le 9 février 1277[3] et le 5 mars 1283[4]. Il convient de signaler ici les services

---

[1] MOSSMANN, *Cartulaire de Mulhouse*, n[os] 33. 34. 37. 83.

[2] MOSSMANN, *Cartulaire*, n[os] 40. 42. 46. 48. 51. 59. 60. 62. 66. 72. 89. 98.

[3] MOSSMANN, *Cartulaire*, n[o] 111. *Urkundenbuch der Stadt Basel*, II, 121. L'original est conservé aux archives cantonales de Lucerne; le Musée historique de Mulhouse en possède une photographie. Voir *Catalogue*, p. 111.

[4] TROUILLAT, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, II, p. 371.

que maître Conrad rendit à ses concitoyens comme leur mandataire dans la longue et terrible lutte qu'ils eurent à soutenir contre les évêques de Strasbourg et de Bâle, qui les avaient excommuniés.

Le 28 mai 1289 est cité le maître d'école Petrus de Damerkilch *(civis in Mulnhusen ac rector puerorum seu scolarium ejusdem loci)*, comme témoin d'une vente de douze schatz de vignes, situées sur le ban de Soultz[1].

Le 7 février 1304, le 21 juin 1312[2] et le 16 octobre 1321[3] Ulric, recteur des écoles ou tout simplement maître d'école de Mulhouse.

Le 1er août 1329, Ruetschin zem Burnen, maître d'école[4].

Le 16 février 1336, N., maître d'école[5].

Le 26 décembre 1347, le clerc Nicolas (Wartmann?) recteur des écoliers à Mulhouse[6].

Le 17 mars 1377, Jean-Henri de Pourraintruy, diocèse de Besançon, recteur des écoliers et en même temps notaire juré à Mulhouse[7].

A partir de cette époque nous perdons quelque peu les traces du corps enseignant et des écoles de Mulhouse, particularité due peut-être au fait que les fonctions de notaire impérial juré et de maître d'école n'étaient plus cumulées comme par le passé. Les fonctions de maître d'école n'en continuèrent pas moins à subsister. Vers le milieu du xve siècle, nous trouvons même une institutrice. Des documents de 1451 et 1452 citent, en effet, Marguerite, la maî-

---

[1] TROUILLAT, II, 468.

[2] MOSSMANN, nos 135. 146.

[3] Archives de Mulhouse, *Spitalgefällerегister*, I, p. 14.

[4] MOSSMANN, no 171.

[5] MOSSMANN, no 186.

[6] Archives de Mulhouse, no 242.

[7] MOSSMANN, no 315. D'après le diacre Laurent Zündel, il figurerait déjà en cette qualité dans un document daté du 29 février 1368 (Archives de Mulhouse, manuscrit).

tresse d'école *(Gretelin die Schulmeisterin)*[1], d'où nous concluons qu'il devait y avoir dès cette époque des classes séparées pour garçons et pour jeunes filles. Sous l'appellation de *Schulmeisterin* on pourrait, il est vrai, entendre aussi la femme du maître d'école; mais comme ce serait là le seul exemple de ce genre pour toute la période antérieure à la Réforme, nous croyons devoir traduire de préférence *Schulmeisterin* par institutrice.

Plus tard nous trouvons :

En 1458, il est question du maître d'école, comme détenteur d'un gage appartenant à un habitant de Mulhouse[2].

En 1515, Hans Weiss, l'ancien maître d'école[3].

En 1520, lors du renouvellement de l'alliance perpétuelle avec les cantons confédérés, le maître d'école était au nombre des convives invités à prendre part au dîner donné à l'Hôtel de ville en l'honneur des députés confédérés[4].

En 1526 et 1527 Louis Büller (ou Gravenbühler) maître d'école *(ludimagister, Schulmeister)*, avec la jouissance de la seconde prébende de l'autel de Saint-Jean l'Evangéliste. En 1528, la première prébende de cet autel, d'abord réservée aux chapelains, lui est également attribuée[5]. En 1537, il fait office de greffier du tribunal impartial constitué pour juger de la plainte portée contre Martin Brustlin par le Conseil de Mulhouse[6].

D'après le professeur Auguste Stœber[7], les écoles de Mulhouse auraient été, à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, dirigées par les religieux de l'Ordre de Saint-

---

[1] Archives de Mulhouse, *Gerichtsprotokoll* I, 225. 265.

[2] *Gerichtsprotokoll* I, 467. 469. 470. Ce pouvait aussi être le rabbin des Juifs qui avaient à cette époque une synagogue *(Judenschul)* en ville.

[3] Archives de Mulhouse, *St. Stephans-Pfrundregister*, p. 12.

[4] MOSSMANN, n° 2105.

[5] Archives de Mulhouse, *Register der Pfründe und Besoldungen 1523 etc.*, p. 1.

[6] MOSSMANN, n°s 2301. 2302.

[7] AUGUSTE STOEBER, *Jérôme Gemusens de Mulhouse, philologue, philosophe et médecin, 1505-1544*, dans le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse* V, p. 68.

François d'Assise[1], dont le couvent occupait l'emplacement de l'Ecole primaire centrale et de l'église Sainte-Marie. C'est là que les frères Augustin[2] et Jérôme Gemuseus auraient reçu les premiers éléments d'instruction. Nous ne savons d'où Stœber tient ce détail; à notre connaissance il n'existe aucun document mentionnant à Mulhouse une école annexée au couvent des Franciscains ou dirigée par des religieux de cet Ordre. S'il est vrai qu'à Mulhouse, comme partout ailleurs, l'école dépendait de l'Eglise, et qu'en règle générale les membres du corps enseignant étaient des *clercs,* c'est-à-dire faisaient partie du clergé, il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici du clergé séculier et non d'un Ordre monastique.

C'est aussi à proximité de l'église paroissiale et non dans le voisinage d'un couvent que se trouvaient les premières écoles de Mulhouse. C'est ce que témoigne le nom de Rue des Ecoles, *Schulgasse*[3], que porte jusqu'à ce jour une rue aboutissant à la Place de la Réunion, à côté de l'église paroissiale Saint-Etienne.

Cette appellation de *Rue des Ecoles,* nous la rencontrons pour la première fois vers 1300 *(vicus scolarum),* puis en 1326, 1342, 1345, 1382, 1390, *(Schuolgasse, Schuolegasse)*[4], 1515[5], etc. En 1798, lors de l'annexion à la France,

[1] C'est bien à tort que STŒBER, comme d'ailleurs la plupart des auteurs qui ont écrit en français sur l'histoire et la topographie de Mulhouse, parle de *Carmes déchaussés.* Les *Barfüsser,* comme les appelait le peuple, étaient des Franciscains ; il n'y a jamais eu de Carmes déchaussés à Mulhouse.

[2] Sur Augustin *Gemuseus,* qui avait latinisé son nom de *Gschmus,* et qui est plus connu sous le nom d'Augustin *Krämer,* voir J. LUTZ, *Les Réformateurs de Mulhouse,* I. II. III dans le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse,* XXI. XXIII. XXVI.

[3] D'après GRAF, *Geschichte der Stadt Mülhausen und der Dörfer Illzach und Modenheim,* I, p. 81, une maison qui formait le coin de cette rue et de la place s'appelait *Bubeneck,* lieu de rassemblement des écoliers. Voir aussi N. EHRSAM, *Description topographique du vieux Mulhouse,* dans le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse,* I, p. 88.

[4] MOSSMANN, nos 132. 168. 205. 218. 328. 361.

[5] *St. Stephans-Pfrundregister,* p. 12.

elle est devenue la Rue Henriette, du nom du premier enfant né sous le nouveau régime, et qui avait vu le jour dans une des maisons de cette rue. Après l'annexion à l'Allemagne, en 1871, on lui a restitué son nom de *Schulgasse.*

Dès le xve siècle, il se trouvait derrière l'église Saint-Etienne, donnant sur le cimetière, du côté de la *Finstergasse*, une maison d'école appelée *die lateinische Schul.* En 1550, elle fut vendue à un bourgeois de la ville par Michel Thysser, curateur de Saint-Etienne[1]. On la nommait à ce moment *die alte Schule*, parce qu'il en existait une nouvelle, située à un autre endroit de la même place. C'est la maison à tourelle, place Lambert 7, où sont aujourd'hui les bureaux de l'octroi municipal, et qui, avant la Réformation, avait servi de demeure au Leutpriester, ou curé de Saint-Etienne[2]. Pour pouvoir agrandir cette nouvelle école, la ville avait acquis un immeuble qui avait appartenu au bourgmestre Gilgauer[3]. Après la réunion de Mulhouse à la France, on installa dans ce bâtiment le collège, qui fut transféré en 1823 dans la Grand'rue; diverses autres institutions d'enseignement y prospérèrent dans le courant du xixe siècle.

Après l'introduction de la Réforme à Mulhouse, le système des écoles ayant été reconnu comme laissant beaucoup à désirer, les magistrats de la ville chargèrent, en 1538, Otto-Vinerius Binder[4], d'élaborer un projet de réorganisation du système scolaire. Malheureusement nous ne possédons qu'un fragment de ce plan, que nous reproduisons en substance.

---

[1] Archives de Mulhouse, *Gerichtsprotokoll* VI, 553.

[2] GRAF I, 81. EHRSAM, p. 80.

[3] Archives de Mulhouse, *Contractenprotokoll* A, 525.

[4] Otto-Vinerius Binder, de Feldkirch, moine franciscain à Neuenburg et à Bâle, immatriculé à l'Université de cette dernière ville en 1516, curé de Börsch (Basse-Alsace) en 1525, appelé comme prédicant à Mulhouse en décembre 1526. Il est mort dans cette ville en 1555.

I.

PROJET D'ORGANISATION SCOLAIRE

élaboré par le pasteur Otto Binder

confirmé par un arrêt du Conseil de la ville de Mulhouse

A chaque nomination d'un *maitre* ou *sous-maitre d'école*, la présente ordonnance, concernant les droits attachés à sa charge, devra, avant toute autre chose, lui être lue par-devant le Conseil de la ville.

1. Chaque membre du corps enseignant s'engage à respecter et à suivre exactement les paragraphes de la dite ordonnance avec tout l'intérêt et l'exactitude possibles. Ce qui est dit s'adresse également à son chef direct, auquel chaque subordonné devra obéissance et considération dans tout ce qui se rapporte à l'exécution des devoirs de son mandat. Tous les deux, soit maître ou sous-maître, devront toujours et en toutes choses porter le poids de leurs efforts et veiller à ce que la jeunesse soit élevée et éduquée dans la crainte de Dieu, de manière à ce qu'ils travaillent au bien et à la propagation de la religion du Christ, point fondamental du devoir du maître d'école, qui avant toute autre chose, doit enseigner les préceptes du Sauveur. Ce chapitre est d'autant plus important quand l'on sait que chaque secte existante cherche, par tous les moyens possibles, à faire des prosélytes et à enseigner la fausse doctrine. En considération de ce qui vient d'être dit plus haut, la religion du Dieu Tout-Puissant et de son fils Jésus-Christ doit être apprise et inculquée aux enfants mêmes, le mieux et le plus longtemps possible; c'est pourquoi toutes les matinées doivent être consacrées à l'instruction religieuse. En un mot Jésus-Christ et la parole de Dieu doivent toujours tenir le

premier rang dans l'enseignement et avoir la préséance sur toute autre science profane.

2. Les prédicants ou pasteurs sont de droit nommés par le bourgmestre et le Conseil de la ville inspecteurs des écoles, et de ce chef il leur incombe le devoir de veiller à ce que rien de ce qui se passe ou s'enseigne dans les écoles ne soit contraire à la religion du Christ. Pour ce motif, chaque maître ou sous-maître d'école devra savoir qu'il a à suivre les conseils et ordres des prédicants; qu'il accepte leurs remontrances et admonestations sans réplique et avec le même respect et amitié qu'il voudra se voir déférés par toute la communauté des fidèles. Les maîtres ne devront pas davantage porter rancune, ni se plaindre des personnes qui dans l'intérêt général se seraient adressées aux autorités, soit à cause de l'imperfection, soit à cause des lacunes qui se produiraient dans l'enseignement. Ils devront suivre strictement le programme qui leur aura été tracé et se conformer de même à leur ordonnance scolaire. Chaque semestre, à l'entrée en fonction d'un nouveau bourgmestre, ils rendront compte de la tenue et des progrès de leurs élèves.

3. Quand les préposés à l'inspection des écoles voudront examiner les classes, les maîtres ne devront pas s'en formaliser, et ne pas croire que la chose ait lieu pour les vexer ou pour nuire à leur prestige, pas plus qu'ils ne devront communiquer à l'avance à leurs élèves les demandes que leur feront les inspecteurs pendant les heures d'instruction, pour ne pas les faire passer pour plus érudits qu'ils ne le sont, et pour éviter des indiscrétions désavantageuses et blâmables pour eux. Du reste, le contrôle même des écoles force les pasteurs à assumer la responsabilité de leur gestion; aussi par le fait même est-il tout naturel et compréhensible qu'ils fassent des visites fréquentes, dans le but de s'enquérir de la situation de l'enseignement et de la tenue des élèves.

De cette façon aucun acte ou agissement contraire à notre vraie religion ne pourra se pratiquer, et les membres du corps enseignant auront eux-mêmes satisfaction à voir que l'on apprécie leurs travaux et leurs capacités en partant du principe que celui qui agit bien et remplit les devoirs attachés à sa charge ne craint pas de montrer au grand jour les résultats de son travail.

4. Tout chef du corps enseignant aura la faculté de présenter ou de recommander un sous-maître ou surveillant; toutefois il ne sera pas autorisé, soit à l'engager définitivement, soit à le congédier. Le sous-maître doit, comme de juste, respect et obéissance à son supérieur, car une entente solide entre maîtres ne peut qu'aider à l'avancement intellectuel et moral des élèves.

Nous demandons que la bénédiction du Tout-Puissant sanctionne cette ordonnance au nom de Jésus-Christ notre Sauveur. Amen.

Le programme du réformateur Otto Binder devait être lourd à remplir pour les membres du corps enseignant, car en 1538 Louis Gravenbühler, le maître d'école, adresse une requête aux autorités de la ville aux fins d'obtenir un travail moins pénible dans son école. Il ajoute que les exigences qu'ont les pasteurs quant à l'enseignement sont trop grandes, et la rétribution de 1 plappert qui lui revenait pour chaque écolier trop minime[1].

Deux années plus tard, la situation matérielle des maîtres ne s'était pas encore améliorée, car vers 1540, ils s'adressèrent de rechef aux autorités de la ville en invoquant le peu d'émoluments qui leur revenaient comparativement au mal que leur donnait l'éducation de leurs écoliers.

Louis Gravenbühler, le maître d'école (Ludi Magister), cumulait avec ses fonctions celles de chantre à l'église Saint-

[1] Archives de Mulhouse, *Rathsprotokoll.*

Etienne. L'obligation qui incombait au maître et aux élèves d'assister aux sermons et aux anniversaires fondés antérieurement avait été votée par le Conseil le jeudi après la Saint-Georges 1524.

Les autorités de la ville ne négligèrent pas d'aider de tout leur pouvoir à l'extension à donner à l'instruction publique, en instituant, dès la Réforme, un certain fonds appelé *Stipendium*, dont les revenus devaient servir à donner des bourses aux fils de pasteurs et de maîtres d'école et généralement aux enfants peu aisés, mais bien doués, qui se destinaient aux études. Dès 1587 figure sur le registre des *Stipendiaten* Jacques Eblinger, fils du pasteur Jean Eblinger, comme faisant ses études à Strasbourg avec une bourse de la ville. De 1587 à 1593 il touche de ce fait une somme totale de 223 florins.

Josias Jäger, fils du pasteur Isaac Jäger, reçoit de 1586 à 1592 25 livres par an.

Le 27 janvier 1613, la femme du noble Hans Jacob von Freundstein légua à la ville un capital de six cents livres stebler dont les intérêts devaient être employés à donner une bourse *(Stipendium)* à un jeune homme pauvre, ayant des dispositions pour faire ses classes supérieures, et se destinant à la carrière pastorale[1].

Une fondation du même genre semble avoir été faite quelque temps auparavant par Jérémias Finck, natif de Habsheim, admis dans la tribu des Tailleurs le 3 août 1561, attendu que Johannes Stern *(Stella)*, étudiant en théologie à Bâle, demande au Conseil à la date du 1er octobre 1600 que la bourse annuelle provenant de la donation de feu Jeremias Finck lui soit octroyée. Il promet d'employer cette somme aux hautes études théologiques et s'engage, en compensation de cette faveur, à rendre des services à sa ville natale[2].

---

[1] *Rathsprotokoll* 1610-1620, p. 92.

[2] *Rathsprotokoll* 1593-1610, p. 269.

II.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PAR CONRAD FINCK

En 1551, Conrad Finck, pasteur à Mulhouse[1], fut requis par les autorités de la ville d'élaborer un programme d'enseignement, le précédent ayant été trouvé insuffisant quant aux besoins toujours croissants de l'instruction publique.

Le programme Finck représente la base fondamentale des ordonnances postérieures concernant le régime des écoles de notre ville. A ce titre nous nous permettons de reproduire d'une manière sommaire les points saillants de son travail.

A. *Introduction.*

Conrad Finck part du principe que l'école est le bras droit de l'Eglise.

Au point de vue moral, l'auteur fait ressortir trois points capitaux dans son programme :

1. La régénération des mœurs et des principes religieux, en se basant principalement sur la parole de l'Ecriture :

Initium sapientiae timor Domini

La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.

Il insiste également sur les bienfaits résultant de l'enseignement obligatoire bien mené et mis à la portée de tous.

2. Dans le deuxième chapitre, l'auteur insiste sur le respect qu'ont les gens éduqués pour leurs chefs spirituels et temporels; ce sentiment, d'après lui, est indispensable pour faire de bons citoyens et d'honnêtes pères de famille.

3. C'est par l'école que la jeunesse apprendra à avoir une tenue décente et convenable, et cette bonne habitude, elle la gardera jusque dans ses vieux jours, l'habitude étant une seconde nature. Nos jeunes gens apprendront à saluer l'au-

[1] Il était originaire de Strasbourg; sa femme, Anna Bechtold, était née en la même ville. Il fut congédié en 1559 pour cause d'insubordination (*wegen seinen aufrührischen Predigen*).

torité supérieure et les personnes préposées à leur éducation physique et morale; ils considéreront les réprésentants de l'autorité comme les mandataires directs du Tout-Puissant. Les vieillards auront alors, eux aussi, la déférence qui revient à leurs cheveux blancs. En un mot, l'école primaire doit être tenue avec toute la rigueur possible. Ceux d'entre les jeunes gens qui se destinent aux études supérieures auront du reste assez d'occasions pour prendre de mauvaises habitudes; il faut donc que les bonnes leur soient enseignées le plus longtemps possible sous le toit paternel.

B. *Distribution des écoles.*

Les élèves doivent être partagés en *trois classes* distinctes, suivant l'ordre existant antérieurement, soit la 1re, la 2me et la 3me classe.

Toutefois ceux destinés à apprendre l'allemand doivent être séparés des autres et travailler sur des bancs spéciaux.

1. Un élève ne sera admis à l'étude de l'allemand que s'il a douze ans accomplis et s'il montre des dispositions particulières pour l'étude.

2. Tout élève voulant se destiner à un métier pourra à ce moment quitter l'école, où il n'aura pas perdu son temps, car en apprenant le latin, il aura acquis assez de connaissances en allemand pour ses besoins usuels et journaliers.

3. Un programme d'enseignement étant un ordre formel des autorités, les membres du corps enseignant ne devront pas se permettre de dispenser ou de maintenir, sans ordre supérieur, des élèves désireux soit de quitter les classes, soit d'apprendre l'allemand.

4. La catégorie des élèves apprenant l'allemand devra être tenue sous la même discipline que les autres; ils auront à aller à l'église, à assister aux deux services du dimanche, et, si possible, à ceux des jours de semaine; ils devront travailler dans la salle d'étude commune.

C. *Des trois classes.*

La 1re est la plus nombreuse et la plus importante, étant destinée à donner les premiers principes d'une manière solide et indestructible.

La 1re classe, c'est-à-dire la classe inférieure, comprendra trois divisions.

1re division : les abécédaires, soit les plus jeunes;

2me division : les syllabaires;

3me division : les lecteurs.

Arrivés à un certain degré d'instruction, les élèves prendront le matin Donat, l'après-midi Caton, à titre d'exercices préparatoires; peu après l'on commence avec la grammaire de Philippe (Mélanchton), et on s'occupe d'étymologies faciles ainsi que de la syntaxe et de la prosodie.

D. *Des maîtres.*

En 1551, le personnel enseignant ne se composait encore que d'un maître et d'un sous-maître. L'importance de la 1re justifie, d'après le pasteur Finck, la nomination d'un maître spécial. Mais il recommande aux maîtres de s'entr'-aider dans leurs leçons à donner aux commençants, et il propose, pour remédier à leur nombre insuffisant, d'employer des moniteurs pour la 1re, c'est-à-dire de s'adjoindre les élèves les plus avancés pour faire répéter et corriger les devoirs aux plus jeunes.

E. *IIme Classe.*

Ces élèves commencent avec les auteurs latins les plus faciles, mais ont toutefois assez à faire pour qu'un maître soit spécialement attaché à leur classe. L'étymologie simple et pratique et la grammaire abrégée doivent leur être inculquées à l'aide d'exemples et de citations, de sentences et de maximes écrites au tableau; les règles sommaires de l'orthographe et la ponctuation leur seront également enseignées,

de manière à ce que les phrases qu'ils écriront aient un sens et se suivent au moins dans l'ordre voulu.

F. *IIIme Classe.*

Cette classe, qui compte deux divisions, a comme maître le chef de l'enseignement; c'est elle qui doit former le contingent aux études universitaires et qui, par conséquent, embrasse un programme très étendu, comparativement aux autres. Il s'en suit que le maître de cette classe doit être très fort, connaître à fond le latin et le grec, être à même de commenter les auteurs latins les plus divers et posséder, en outre, le don de l'enseignement, c'est-à-dire avoir le talent de bien faire comprendre la matière à des élèves qui sont généralement de conceptions et de capacités différentes. Cette classe est destinée à compléter, dans toutes les parties, les études précédentes; la grammaire latine, dont la seconde partie appartient au programme de la 2me classe, y est remplacée par l'enseignement de la dialectique, de la rhétorique, etc. Pour cette classe le maître aura, lui aussi, à préparer les leçons à l'avance, pour que les élèves puissent les suivre avec fruit.

G. *De la durée des classes.*

Dans les écoles bien organisées, la durée des classes est ordinairement de six heures par jour; mais en considération du jeune âge des écoliers, l'heure de 5 heures du matin, été comme hiver, étant trouvée trop matinale, l'entrée des classes aura lieu à 6 heures, et la durée totale de l'enseignement sera de cinq heures, distribuées comme suit : un cours le matin et deux cours l'après-midi.

Les deux premières leçons de 6 à 8 heures du matin, hiver comme été; il était permis aux plus petits de n'arriver en hiver qu'à 6 heures et demie.

A 8 heures, service à l'église; s'il ne fait pas très froid, on y reste jusqu'à la fin du sermon. Aucun élève ne doit

être à l'école pendant la durée du prêche; pendant le chant sacré en commun, les petits seront placés devant les grands, de manière à ce qu'ils puissent se servir du même livre; en outre, chacun doit être pourvu, autant que possible, d'un petit recueil de chants ou psautier *(Psalmbüchlein)*. De l'église, on retournait à l'école, où se faisait alors le contrôle des absents. En hiver, quand le froid était trop rigoureux pour que les enfants pussent rester à l'église, ils se contentaient de chanter un psaume, puis retournaient alors en classe pour y rester jusque vers la fin du prêche.

Premier cours de l'après-midi, de midi à 2 heures; puis récréation pour le goûter jusqu'à 3 heures. Classe de 3 à 4 heures; ce qui fait, en comptant le service divin qui se faisait de 8 à 9, six heures d'école. A 4 heures, sortie finale.

H. *Des livres de classe.*

Il y avait quatre sortes de livres; 1. méthodiques, 2. classiques, 3. historiques, 4. religieux.

1. Les livres méthodiques étaient : la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la musique.

2. Les livres classiques : Virgile, Térence, Horace, Caton, Donat.

3. Comme historiens : Valère Maxime, Suétone, César et Salluste; comme orateurs, Cicéron et autres.

4. En fait de livres religieux on employait le Nouveau et l'Ancien Testament, le catéchisme latin et la vie de saint Augustin.

I. *De l'usage de ces livres dans les trois classes.*

1° Aucune leçon ne devra durer plus de trois quarts d'heure.

2° On ne devra jamais employer plus d'un traité méthodique dans la même heure ou leçon.

La grammaire de Philippe (Mélanchton) devra seule avoir cours, ainsi que la dialectique du même auteur.

3° Chaque maître devra commencer par les premières pages de l'auteur et aller jusqu'à la fin sans rien omettre.

4° Aucun maître ne devra commencer un nouvel auteur sans l'avoir au préalable soumis aux préposés à l'enseignement ou au moins à un des pasteurs.

5° Les leçons seront de cinq heures effectives, passées à l'école, et non de trois, comme cela existait antérieurement, et comme cela se pratique encore dans les pays catholiques, où les élèves assistent tous les matins à un office et ont souvent encore deux ou trois anniversaires à chanter par jour; il en résulte que sur les cinq à six heures qu'ils passent journellement sous la direction et la surveillance du maître, trois ou quatre seulement sont, en réalité, consacrées à l'enseignement scolaire.

6° Le matin, quand les élèves seront entrés, ils commenceront par chanter avec les maîtres le *Veni, sancte spiritus*, puis on fera le contrôle des absents.

J. *Nomenclature des heures de classe.*

Résumé

IIIme CLASSE.

1er cours du matin de 6 à 8.
1re leçon de 6 à $6\,^3/_4$, plus $^1/_4$ d'heure de répétition.
Auteur méthodique : Grammaire de Philippe Mélanchton.

Contrôle des absents.

2me leçon de 7 à $7\,^3/_4$, plus $^1/_4$ d'heure de répétition.
Auteurs classiques : Virgile, Térence, Horace.
Historiens : Suétone, Valère Maxime.
Ouvrages méthodiques : *Copia verborum et rerum*, Colloques d'Erasme.

Ouvrage religieux : Vie de saint Augustin.
A 8 heures, service divin à l'église, prêche et chant.

Nota. — A 7 $^1/_2$ les moniteurs et maîtres passent dans la 1re classe et font répéter les abécédaires, syllabaires et lecteurs. Après toutes les deux heures d'étude, pareille chose se répète, et supplée ainsi à l'absence d'un maître.

1er cours de l'après-midi : de midi à 2 heures.

1er maître.

Contrôle des absents.

1re leçon de midi à 1 $^3/_4$, plus $^1/_4$ d'heure de répétition.
Auteur méthodique : Dialectique de Philippe Mélanchton.
Auteurs classiques : *De senectute* et discours de Cicéron.
A 1 $^1/_2$ les moniteurs repassent dans la 1re classe et font répéter ces trois divisions.
De 2 à 3 heures, récréation.

2me cours de l'après-midi, de 3 à 4 heures.

2me maître *(provisor).*

2me leçon de 3 à 3 $^3/_4$, en plus $^1/_4$ d'heure de répétition.
A 3 heures précises, les classes recommencent. Appel des élèves pour le contrôle des absents.

Le *provisor* ou 2me maître doit lire aux élèves de la 3me classe l'Introduction grecque de Sturm, et quand les élèves sont assez forts, ils doivent prendre la grammaire de Philippe (Mélanchton), en y ajoutant des citations, des exemples et des exercices, dont les sujets consistent en passages du Nouveau Testament grec, des fables d'Esope, édition de Strasbourg; ce qui donne pour cette leçon les auteurs suivants :

Méthodiques grecs : Introduction grecque de Sturm, grammaire grecque de Philippe (Mélanchton).

Classiques grecs: Nouveau Testament grec, fables d'Esope en grec.

A 3 $^{3}/_{4}$, répétition; pendant ce temps, les moniteurs corrigent les devoirs écrits des élèves de la 1re classe.

A 4 heures, sortie et fin des classes.

IIe Classe.

Sous-maître ou proviseur.

1er cours du matin de 6 à 8.

1re leçon de 6 à 6 $^{3}/_{4}$, en plus $^{1}/_{4}$ heure pour répéter.

Auteurs religieux : Proverbes de Salomon, Ecclésiastique (de Jésus, fils de Sirach).

Auteur classique : Caton.

Contrôle des absents.

2me leçon de 7 à 7 $^{3}/_{4}$, plus $^{1}/_{4}$ d'heure à répéter.

Auteur classique : Donat.

Vers 7 $^{1}/_{2}$, le maître passe dans la 1re classe et fait répéter les jeunes élèves *(das junge Gesindel)*.

1er cours de l'après-midi, de midi à 2 heures.

1re leçon de midi à midi $^{3}/_{4}$, et $^{1}/_{4}$ d'heure de répétition.

Auteur méthodique : petite grammaire de Philippe Mélanchton.

Auteur classique : Donat.

2me leçon de 1 à 1 $^{3}/_{4}$, plus un $^{1}/_{4}$ d'heure de répétition.

Auteur classique latin : Colloques d'Erasme.

Auteur classique grec : Fables d'Esope.

De 2 à 3 heures, récréation.

2me cours de l'après-midi.

3me leçon de 3 à 3 $^{3}/_{4}$, plus $^{1}/_{4}$ d'heure à réciter.

1er maître (le sous-maître étant occupé à cette heure dans la 3me classe à lire la grammaire grecque).

Auteur classique : Tragédies de Thomas Georgius, au nombre de cinq.

Auteur méthodique : Manuel d'Erasme, formules de langage d'après Sebaldus Haïden.

Vers les $3\,^1/_2$ heures, le maître passe dans la 1re classe pour faire répéter les premiers rudiments de la langue latine. Tout le monde s'étant levé, le maître fait auparavant entonner le *Pater noster* en latin ou en allemand, puis les écoles se vident. A 4 heures, sortie générale.

K. *Du vendredi, jour de répétition générale.*

Comme on le voit ci-haut, le programme d'étude s'occupait tout spécialement de la 2me et de la 3me classe, attendu que la première, la moins avancée, était desservie en partie par les maîtres et les moniteurs des deux autres. Ce programme était en vigueur le lundi, mardi, mercredi et jeudi; quant au vendredi, il était affecté aux répétitions générales des exercices, leçons et études de la semaine. Ces répétitions étaient communes aux trois classes sans distinction, les élèves de la 1re classe, c'est-à-dire les plus jeunes, avaient à reprendre, eux aussi, tout ce qu'ils avaient écrit sur leurs ardoises, et à corriger les fautes.

L. *Samedi.*

Le samedi, dernier jour, le dimanche, premier jour de la semaine, devaient être exclusivement réservés à l'instruction religieuse.

A la première heure, après le chant *Veni, sancte spiritus,* le sous-maître lisait à la 2me classe les épîtres de saint Paul, en texte latin, en commençant par l'épître aux Romains. Pendant ce temps, le premier maître lisait aux élèves de la 3me ces mêmes passages en langue grecque, tandis que la 1re apprenait son catéchisme latin jusqu'à 8 heures, puis allait à l'église.

Le pasteur Finck, trouvant que l'enseignement du chant

avait été négligé, le réintroduisit dans le programme de l'école :

Ce qui donne l'horaire suivant :

1er cours du matin, de 6 à 8 heures.

1re et 2me leçons réunies, contrôle des absents.

3me classe, 1er maître.

Auteurs religieux : épîtres de saint Paul, en grec.

2me classe, 2me maître.

Epître de saint Paul, en latin.

1re classe, catéchisme latin.

A 8 heures, office à l'église, prêche et chant.

Cours unique de l'après-midi.

1re leçon, de midi à midi $^1/_2$, 1er maître.

2me et 3me classes réunies pour cette leçon : enseignement de la musique d'après la théorie de Nicolas Listeny.

Pendant ce temps, le 2me maître achève la leçon de catéchisme commencée le matin avec les élèves de la 1re classe.

2me leçon, de midi $^1/_2$ à 1 heure. Les trois classes réunies s'exercent à chanter des psaumes.

A 1 heure sortie, et dispense des deux dernières heures de classe.

M. *Dimanche.*

De 7 à 8 heures, exercices religieux, lecture du Nouveau Testament.

IIIme CLASSE.

Le texte est lu dans cette classe, par le premier maître, en grec.

IIme CLASSE.

Pendant la même heure, le proviseur ou deuxième maître lit la Bible en texte latin.

A 2 heures de l'après-midi jusqu'à 3 heures :

Réunion de tous les élèves à l'école; les deux maîtres in-

terrogent leurs classes respectives sur ce qui a été lu dans la leçon du matin.

De 3 à 4 heures :

A 3 heures, dès que le service commence par la sonnerie des cloches, tous les élèves sans distinction se rendent dans l'ordre prescrit à l'église.

A 4 heures, le sermon étant terminé, les élèves rentrent chez eux, et restent libres le restant du dimanche.

N. *Règlement concernant la discipline et l'ordre dans les écoles.*

1. Les heures de classes devront être observées strictement. Plus de laisser-aller comme par le passé.

2. Le maître et le sous-maître auront, de leur côté, à rester dans leur classe pendant toute la durée de leurs leçons; ils ne devront pas se promener sur le cimetière pendant les heures de classe[1], comme cela a déjà eu lieu. Ils devront s'abstenir également de vaguer à droite et à gauche sur la place publique, de s'arrêter devant les boutiques pour la causette avec les bourgeois[2].

3. En cas d'absence d'un des élèves, le maître devra prévenir les parents de l'élève, pour leur faire savoir qu'ils sont responsables de leurs enfants, et qu'ils ont à veiller à ce que ces derniers fréquentent régulièrement l'école.

4. Les maîtres devront être en tenue convenable et ne pas ôter leur habit pendant la durée des classes.

O. *Du silence à observer pendant les cours.*

1. Défense de bavarder pendant les heures de classe.

2. Aucune autre langue que le latin ne sera tolérée dans les deux classes supérieures[3].

---

[1] *Auf dem Kilchhof herumb schweifen.*

[2] *Zur Zeit, so man in der Schul ist, nit uf den Plätzen umvagieren, oder fur die Leden stehen, das Tantleben usszurichten.*

[3] *Es soll verhindert werden, das in der Schul sonderlich in den zwei oberen Classe kein deutsch Wort gehört wird.*

3. Défense aux maîtres de tenir, soit des poules ou autres volatiles, soit des chiens, des chats ou autres animaux; défense de promener ou de laisser s'amuser des enfants en bas âge dans la cour de l'école, pour éviter de distraire les élèves [1].

4. Les écoliers ne doivent sous aucun prétexte porter sur eux pendant les heures de classe soit un couteau, soit une autre arme tranchante; ils ne doivent pas avoir d'encriers en fonte ou en plomb, qui pourraient devenir entre leurs mains des armes dangereuses [2].

P. *Des punitions à infliger.*

1. Dans les cas graves d'insubordination, les élèves devront être réprimandés; s'ils sont paresseux ou récalcitrants, la verge devra leur être donnée sans aucun scrupule, mais il faudra s'en servir avec modération, et ne pas frapper par plaisir mais avec motif et réflexion.

2. Toute punition corporelle devra être appliquée sur le bas des reins, afin de ne pas estropier l'élève ou porter préjudice au développement de son intelligence, car quand même cette partie de sa personne serait meurtrie, cela n'empêchera pas l'élève de suivre la classe et d'apprendre ses leçons [3].

3. Les élèves incorrigibles et mauvais sujets devront, après que leurs parents auront été prévenus, être expulsés de l'école sans autre forme de procès.

Q. *Des dispenses d'assister aux leçons.*

1. Tout maître sera autorisé à dispenser ses élèves de la fréquentation des leçons dans les cas suivants:

---

[1] *Sollen weder keinen noch hund, katz noch solchen dingen keins in der Schule zogen oder gejurt werden, soll auch kein jung kind darin umgeführt und getenzelt werden.*

[2] *Weidner tolche und gegossne schriebzig.*

[3] *Auch mit dem hindern weder studiren noch schreiben darf.*

a) Pour des raisons d'hygiène, par exemple, quand les élèves devront se baigner, ou quand on voudra leur couper les cheveux [1].

b) En cas de maladie.

c) Si des circonstances de famille l'exigent.

2. Toutefois les permissions ne pourront être données que le jeudi et le samedi, et cela seulement à partir de 1 heure de l'après-midi, pour permettre de cette façon au maître de faire réciter aux élèves leur leçon de midi à 1 heure avant de leur donner congé. Pour ne pas fatiguer trop les élèves, les maîtres seront autorisés, en été, à faire avec eux des promenades, soit en forêt ou en campagne.

R. *De la sortie des écoles.*

Pour éviter tout désordre ou tumulte, les élèves auront à sortir dans l'ordre suivant :

1. Ceux qui parlent l'allemand *(deutsche Knaben)* sortiront les premiers.
2. Ceux de la 1re classe, c'est-à-dire les plus jeunes, sortiront après eux.
3. La 2me classe suivra.
4. La 3me classe passera en dernier lieu.

La sortie se fera par rang de deux à deux comme quand on entre ou sort de l'église. Les élèves ne devront quitter leur rang qu'à l'arrivée dans la rue ou devant la maison habitée par eux.

---

[1] *So man ihnen die köpflein saubert.*

III.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PAR UN AUTEUR INCONNU

Comme on le voit par le programme ci-haut, le régime scolaire semble prendre déjà à cette époque un caractère assez prononcé d'érudition et de méthode, abstraction faite de différentes particularités que l'on ne peut bien juger qu'en se reportant au milieu intellectuel du XVIe siècle. Depuis 1551, date du programme scolaire n° II, nous n'avons plus trouvé que le n° III, qui, malheureusement, ne porte ni date ni signature de son auteur. Toutefois, ce qui paraît dans le cours du travail III, c'est que l'auteur a adopté en théorie la majeure partie des idées émises en 1551 par le pasteur Finck. Les modifications et changements mentionnés dans le programme III, tendent surtout à tracer une ligne de conduite au troisième maître qui dut, à partir de cette époque, être attaché à la première classe, comprenant les plus jeunes des élèves, naturellement la plus nombreuse. Nous croyons pouvoir dater ce programme de la seconde moitié du XVIe siècle.

Pour pouvoir établir un parallèle entre les deux travaux II et III, il ne sera pas nécessaire de publier ce dernier *in extenso;* il suffira d'en donner un résumé qui en indiquera les lignes essentielles.

RÉSUMÉ

Ordonnance des écoles.

Introduction.

Utilité de l'instruction dans la vie; nécessité d'une réforme du dernier programme.

Du nombre des maîtres et de leurs fonctions.

Il faut trois maîtres : le premier appelé *provisor,* le deuxième *praeceptor*, le troisième *ludi magister* ou chef de l'enseignement. Il dirige en même temps la classe supérieure et surveille les autres classes.

Des différentes classes.

Formation de trois classes, dont la plus avancée a une deuxième division à part travaillant séparément à 6 heures du matin pour étudier la Dialectique et la Rhétorique de Philippe Mélanchton. Pendant ce temps, les élèves de la deuxième division liront les fables d'Esope d'après Joachim Camerarius.

La 2me classe étudiera Caton ou les rudiments de la grammaire.

La 3me classe aura deux divisions:

1re division, enfants apprenant à lire.

2me division, enfants apprenant l'alphabet.

De la durée des classes.

Les classes durent six heures par jour, soit trois heures le matin et trois heures l'après-midi. La classe du matin commence, été comme hiver, à 6 heures et dure jusqu'à 10 heures, avec une interruption d'une heure (7 à 8 en été, 8 à 9 en hiver) pour le petit repas dit *Prandium.*

La classe de l'après-midi dure de midi à 2 heures, puis de 3 à 4 heures.

De la fréquentation régulière des écoles.

Punition en cas de retard. Punition des maîtres qui n'arrivent pas aux heures fixées : on leur inflige d'abord des amendes; finalement on les congédie.

Défense aux élèves de sortir sous aucun prétexte pendant les heures de classes, exception faite toutefois pour les enfants malades ou faibles de constitution.

Tous les élèves manquants sont notés dans un registre et punis en cas d'absence non justifiée.

Les élèves dont le maître aura à se plaindre ne seront pas renvoyés de l'école, mais le maître préviendra leurs parents pour qu'ils leur donnent la verge.

Les membres du corps enseignant ont à donner le bon exemple à leurs élèves; ils doivent mener une vie retirée, ne pas fréquenter de mauvaise société et se montrer en toute chose digne du mandat qui leur est confié.

Des corrections à infliger.

La correction étant une chose indispensable, on doit s'en servir sans aucun scrupule, bien tanner le cuir à l'élève paresseux *(das faul Fleisch wol saltzen),* mais sans pousser la chose à l'excès. Le principe de Chrysippe doit être préféré à celui de Quintilien.

Défense aux maîtres de corriger un élève quand ils sont en état de surexcitation ou de colère; ils devront remettre l'opération à plus tard ou en charger une tierce personne.

Défense absolue d'employer autre chose que la verge de bouleau qui devra être toujours appliquée sur le bas des reins du délinquant.

Défense de frapper brutalement sur la tête, que ce soit avec la verge, la main ou la baguette *(baculum)*; de pincer les oreilles, de tirer les cheveux, de frapper sur le nez ou la joue, de donner des coups de règle sur les doigts.

Il est enjoint aux maîtres de ne pas brutaliser les enfants bornés ou ne jouissant pas de toutes leurs facultés. Il est préférable de renvoyer ces enfants à leurs parents avec prière de les destiner à un autre genre d'occupation plus apte à leurs capacités. Quant aux élèves paresseux, le *ludi magister* ou directeur de l'école jugera de la conduite à tenir avec eux.

Du silence à observer pendant les heures de classe.

Défense de bavarder pendant les heures de classe. Suppression de la punition dite de l'Ane *(Asinus)*, cause de tumulte à l'école. Il faudra la remplacer par une autre, et ne se servir dans les écoles que de la langue latine. Les maîtres devront, surtout dans les deux cours supérieurs, tenir à ce qu'aucun mot allemand ne soit prononcé.

Défense aux élèves d'avoir sur eux un couteau ou une arme quelconque. En outre, les encriers seront bouchés et fixés sur les bancs.

Des lectures et répétitions.

De la méthode à employer pour les répétitions.

Pour ces exercices on se sert de deux sortes de livres :

1re catégorie : Livre de méthode, comprenant la grammaire, la dialectique, la rhétorique et la musique.

2me catégorie : Les auteurs à interpréter, tels qu'Esope, Térence, Virgile et Cicéron.

On consacre un jour à la traduction, et le lendemain on répète. Défense de faire apprendre par cœur un texte avant qu'il soit expliqué.

Des livres à l'usage des écoles.

Les livres de méthode sont :

1. La grammaire, qui est la science du langage. Elle apprend à connaître les mots et l'ordre dans lequel il faut les employer.

2. La dialectique, qui aide à coordonner et à subordonner les idées et à les exprimer correctement.

3. La rhétorique, qui est le complément de la dialectique; elle arme la langue de riches et savantes citations et la rend claire, commode et agréable.

4. La musique, qui chante les louanges du Seigneur, est une récréation agréable et utile.

Des traductions et répétitions.

Les traductions et interprétations ont pour but de peupler la mémoire d'éléments et d'idées indispensables à la connaissance approfondie de la science. On les trouvera surtout dans les poètes, les orateurs et les historiens des temps passés. Les élèves devront lire et interpréter : le catéchisme en langue latine, les fables d'Esope, les comédies de Térence, les Eglogues et les Géorgiques de Virgile, le *De officiis* de Cicéron, ses lettres et ses discours, le poète Archius, Marcus Marcellus et Donat.

De la distribution des livres dans les classes.

1re classe, 1re division. Cette division est composée des meilleurs élèves et n'assiste à ce titre qu'à la première leçon, soit celle de 6 heures du matin. Pendant cette heure on s'occupera: 1° de dialectique, 2° de rhétorique.

2me division. Pendant cette même heure cette division aura à étudier les ouvrages suivants:

1re catégorie: la grammaire, le traité d'étymologie, le traité de syntaxe, la méthode de musique.

2me catégorie: Virgile, Térence, Cicéron, Esope.

2me classe (pas de divisions). On utilisera dans cette classe les ouvrages suivants:

1re catégorie: La grammaire résumée d'après Philippe Mélanchton, le cours élémentaire d'étymologie pratique se bornant aux principales règles, la méthode de musique.

2me catégorie: Les proverbes de Salomon, les œuvres de Caton, les dialogues de Sebaldus Haïden.

3me classe (deux divisions). Dans cette classe il ne sera lu que les ouvrages de 2me catégorie, soit: le Catéchisme latin et Donat.

Des cours du matin.

1er cours, de 6 à 7 heures.

Dès le dernier coup de 6 heures, les élèves étant tous présents, avant de commencer le cours, on entonnera en chœur un couplet du *Veni, sancte Spiritus*, puis les classes commenceront.

1re classe, 1re division, tenue par le *ludi magister*, ou premier maître. On commence avec les traités de dialectique et de rhétorique de Philippe Mélanchton. Ces ouvrages doivent être repassés au moins deux fois dans le délai d'un an. On poursuivra également l'enseignement des règles de grammaire. Le maître aura de même à tirer des exemples de Virgile, Cicéron, Térence, etc.

2me division. Le 2me maître prendra pendant la même heure la traduction d'Esope en allemand, agrémentée de constructions et d'exemples ad hoc.

2me classe (pas de divisions). Traduction en allemand et analyse grammaticale de passages de Caton, en se basant sur le manuel de Philippe Mélanchton.

3me classe, 1re et 2me divisions réunies. Pour la plupart du temps il est presque impossible à ces jeunes élèves de venir en classe exactement à 6 heures du matin. Les premiers auront 4 à 5 lettres à apprendre, les autres à lire et à épeler. Pendant cette même heure ils font leurs devoirs et leurs leçons. Avant de quitter, l'on a à s'assurer s'ils ont appris les exercices donnés. (Récitation.)

De 7 à 8 heures, récréation.

2me cours, de 8 à 10 heures.

De 8 à 9 heures, première leçon.

1re classe (les deux divisions réunies). Ouvrages de la

1re catégorie: Dialectique et grammaire complète. Ouvrages de la 2me catégorie: Oeuvres d'Esope.

2me classe (pas de division). Ouvrages de la 1re catégorie: Grammaire élémentaire, Etymologie. Ouvrages de la 2me catégorie: Oeuvres de Caton.

3me classe, 1re division (syllabaires). Ouvrages de la 1re catégorie: Catéchisme, grammaire. Ouvrage de la 2e catégorie: Donat.

2me division (abécédaires). Lecture au tableau, épellation, lecture du *Pater noster* en latin, les dix commandements de Dieu.

De 9 heures à 10, deuxième leçon.

1re classe. Les deux divisions réunies. Ouvrages de la 1re catégorie: Grammaire, parfois encore dialectique et rhétorique. Ouvrage de la 2me catégorie: Virgile.

Ensuite appel des élèves. Les absents sont marqués et pointés dans le registre.

2me classe. Ouvrages de la 2me catégorie: Caton, proverbes de Salomon.

3me classe, 1re et 2me divisions réunies. Continuation des exercices commencés pendant l'heure précédente. Une demi-heure avant la sortie, un des maîtres lit à toute l'école un texte tiré du catéchisme allemand.

A 10 heures sortie. Déjeuner *(Prandium)*.

Des cours de l'après-midi.

1er cours, de midi à 2 heures.

1re classe. Les deux divisions réunies. Entrée sur le coup de midi. Avant de commencer l'on entonne un couplet de *Veni, Creator* ou un psaume d'actions de grâces. Ouvrages de la 2me catégorie: Térence, dont les comédies sont lues

et déclamées; chaque élève représente à tour de rôle un personnage.

Le jeudi à la même heure: Répétition générale de la semaine .

2me classe, pas de divisions. Ouvrage de la 2me catégorie: Colloques d'Erasme ou résumé, exercices d'écriture.

3me classe, 1re division: Contrôle des travaux commencés au premier cours du matin.

2me division: Ecriture sur l'ardoise. Répétition des abécédaires.

De 2 à 2 $^{1}/_{2}$ heures, récréation; à 2 $^{1}/_{2}$ on rentre en classe.

2me cours.

1re et 2me classes réunies, de 2 $^{1}/_{2}$ à 3, appel des élèves, musique ou grammaire grecque.

3me classe, 1re et 2me divisions. Même programme que de midi à 2 heures. De 3 à 4 heures 1re classe, les deux divisions réunies. Ouvrages de la 1re catégorie : Grammaire, environ 70 régles de syntaxe.

2me classe. Ouvrages de la 1re catègorie: Etymologie, cours abrégés de syntaxe. Ouvrage de la 2me catégorie: Caton, Colloques latins de Sebaldus Haïden.

3me classe, 1re et 2me divisions réunies. Lectures latines au tableau, épellation de noms latins, écritures sur les ardoises.

A 4 heures, sortie des élèves en rang. Quelques minutes avant l'heure, chant d'un cantique latin en huit notes par tous les élèves réunis. On répète l'exercice tous les jours en prenant une autre note de la gamme, dès que la dernière est sue.

Leçons sortant du programme qui sont à enseigner à de certains jours.

Jeudi après-midi : Comédie.

Vendredi : Lecture de Cicéron et de Térence.

Samedi matin : Lecture des épîtres de saint Paul, texte de l'Evangile du dimanche.

De la sortie des classes.

Après chaque cours, il est permis aux élèves de sortir. Pour éviter le tumulte, les élèves de la 3me classe sortent les premiers en rang, soit deux à deux. La 2me classe suit, vient ensuite la 1re. Les plus jeunes élèves, c'est-à-dire ceux de la 3me ne se débandent que quand ils sont arrivés devant la maison paternelle ou dans leur rue respective.

DIFFÉRENCES ENTRE LES PROGRAMMES II ET III.

Le programme nº II de la réforme des écoles est, quant à l'introduction, le même que le nº III; en outre les règlements concernant la discipline, la fréquentation régulière des classes, le silence à observer, les corrections et punitions à infliger ne varient guère dans les deux programmes. Les points sur lesquels ils diffèrent sensiblement l'un de l'autre sont les suivants :

1. Dans son programme II, le pasteur Finck porte une attention toute spéciale à l'instruction religieuse et aux offices divins. Les élèves sont à l'église tous les jours; le samedi et le dimanche sont réservés aux offices et à l'instruction religieuse. Le programme III ne mentionne aucunément les offices des jours de la semaine ou du dimanche.

2. Le pasteur Finck revient à l'ordre antérieur des choses quant au partage de la dernière classe, comprenant les élèves les plus jeunes, en trois divisions; la 3me division est fusionnée avec les deux autres et disparaît.

3. Dans le programme nº II, le nombre des maîtres n'est que de deux, soit un maître et un sous-maître. Quant à la classe des plus jeunes élèves, elle était desservie en partie

par les deux maîtres, avec adjonction de moniteurs faisant fonctions de troisième maître. Le programme n° III comble cette lacune en donnant à chacune des classes un maître spécial, ce qui fait trois maîtres au lieu de deux comme en 1551.

4. La durée des classes d'après le programme II est la même que d'après le n° III; toutefois les heures ou leçons de classes ne durent, en réalité, que trois quarts d'heure, le dernier quart d'heure étant réservé à la répétition ou récitation des leçons apprises. Pendant ce dernier quart d'heure, les maîtres et moniteurs s'occupent également des écoliers les plus jeunes. Par la nomination d'un troisième maître, la durée des classes devient normalement d'une heure entière. D'après le programme II, les élèves avaient chaque jour, sur six heures de classe, quatre heures et demie d'étude et une heure et demie de récitation.

5. Dans le programme II la désignation des classes se fait en commençant par en bas, tandis que le programme III commence par la classe supérieure. Il s'en suit que la 1re classe du programme II équivaut à la 3me classe du programme III, la 2me classe est la même dans les deux programmes, la 3me classe du programme II correspond à la 1re du programme III.

6. Dans le programme II les élèves des deux classes les plus avancées viennent en classe à 6 heures du matin; les plus jeunes à $6^1/_2$ heures, soit une demi-heure plus tard. Dans le 3me programme tous les élèves, sans distinction, viennent à 6 heures précises, hiver comme été. Entre les deux programmes il y a encore cette différence que le n° II comprend cinq heures de classe, plus une heure de service religieux, tandis que le n° III prévoit six heures de classe sans service religieux.

7. D'après le programme II le vendredi est jour de réca-

pitulation de ce qui a été fait pendant les quatre premiers jours de la semaine. Le programme III consacre au même but une partie du jeudi.

8. Le programme II réserve le samedi à l'instruction religieuse et ne fait durer les classes que jusqu'à 1 heure de l'après-midi. Le programme III ne fait pas de différence entre le samedi et les autres jours de la semaine.

Il est intéressant de voir d'après les deux programmes II et III combien les langues mortes étaient encore en vogue dans les écoles de Mulhouse au milieu du XVI[e] siècle. L'examen des deux programmes permet aussi de se rendre compte des difficultés que devaient éprouver les enfants de Mulhouse à apprendre dès leur plus tendre jeunesse, comme dit le pasteur Finck, le latin ou la langue des savants. Ce système d'enseignement présente de grandes lacunes. Les langues vivantes sont négligées, la langue maternelle elle-même joue un rôle secondaire dans les écoles et est considérée comme tellement difficile que seuls les élèves se destinant aux hautes études universitaires se hasardaient à l'étudier. A part cela, l'arithmétique, la géographie semblent complètement ignorées, du moins il n'en est pas question dans les deux programmes.

A partir de l'époque présumée du programme III nous n'avons plus de renseignements certains et détaillés quant au programme des écoles. Nous savons toutefois qu'avec la Réforme commence une vie nouvelle pour l'enseignement. Les écoles sont mieux fréquentées, les maîtres voient leur situation s'améliorer, tout en restant sous la direction spirituelle des pasteurs et sous la tutelle des autorités de la ville. Celles-ci, jalouses de leur pouvoir, imposèrent aux maîtres, comme à tout autre fonctionnaire public, le serment d'obédience aux lois de la ville. De plus ils avaient, en cas d'incendie ou d'alarme, à se rendre immédiatement près de

l'Hôtel de ville, où ils devaient attendre les ordres de l'autorité.

Nous reprenons la nomenclature des maîtres d'école à l'endroit où nous l'avons laissée avec Louis Gravenbühler, qui vivait encore en 1540. Il eut pour successeur Jean Dietlin, qui fut admis, en 1546, à la tribu des Tailleurs. Il devait, à ce moment, être en fonctions à Mulhouse depuis nombre d'années, car on le nomme le vieux maître d'école.

En 1548, Conrad Has[1], fils du pasteur de ce nom[2], est admis comme membre dans la même corporation. En 1558, il fut nommé pasteur à Illzach.

Le 10 mars 1557, Nicolas Engelmann, natif du Schleswig, donna sa démission de maître d'école, pour se vouer au pastorat.

En 1577 Philippe Ziegler, natif de Worms, était maître d'école. Il avait pour collègue Jean-Conrad Rhütiman, de Stein am Rhein, qui, en 1583 fut nommé pasteur à la place de Jacques Freuler, et en 1587 pasteur à Illzach, où il mourut en 1610[3].

En 1585 Philippe Ziegler est mentionné comme premier maître. Il avait pour femme Anna Finck.

En cette même année Valentin Westenreicher était deuxième maître; il avait épousé en premières noces Judith Schlosser et en secondes noces Elisabeth Tubinger. Hannibal Emich était troisième maître.

En 1584, les enfants étrangers fréquentant les écoles de

---

[1] Sur Conrad Has, voir J. Lutz, *Illzacher Chronik*, p. 156.

[2] Dans le registre de la tribu des Tailleurs on trouve inscrit, en 1540, *Conrad Has, unser Predikant.*

[3] Sur Jean-Conrad Rhütiman, voir *Illzacher Chronik*, pp. 24. 156.

Mulhouse avaient à payer 5 schillings par trimestre; ceux de la ville par contre ne payaient qu'un schilling [1].

Le 7 décembre 1594 J.-J. Grynæus, le célèbre professeur de l'Université de Bâle, s'adressa aux autorités de la ville pour leur recommander comme maître d'école Laurent Strasser, maître ès arts. Laurent Strasser [2] fut nommé premier maître en remplacement d'Emmanuel Zennery, mort le 29 janvier 1595, et on lui adjoignit comme sous-maître, Jacques Eblinger, de Bâle, fils du pasteur de ce nom, et qui lui succéda comme premier maître en 1611 [3].

Mais dès l'année suivante, il est remplacé par Pierre Rhütiman, fils du pasteur d'Illzach, auparavant sous-maître à la petite école des filles, marié 1. à Claire-Anne Eblin, de Rotbach, 2. à Marie Benner [4]; maître Pierre Rhütiman vivait encore en 1628.

Après lui nous trouvons:

En 1622, Nicolas Fritschin remplissant les fonctions de maître d'école à Mulhouse. Il avait épousé en premières noces Anna Kopf, de Bâle, et en deuxièmes noces Sabina Walzenmuller. Il vivait encore en 1636.

En 1641, Jean-Ulric Weber *(textor)*.

En 1629, Jean-Michel Meyer *(der Provisor)*, mort en 1668 [5].

En 1636, Jean-Jacques Sisson [6].

---

[1] Archives de Mulhouse, *Acta Synodi* 1583-1619.

[2] Après sa nomination, il adressa au Conseil de la ville une pétition, dans laquelle il dit que ni lui ni ses collègues n'ont besoin d'un maître suppléant, attendu qu'à Mulhouse la majeure partie des familles bourgeoises font de leurs enfants des agriculteurs et ne tiennent pas au latin. Quant à la profession de médecin qu'il exerçait à côté de sa charge, parce que la plupart des élèves manquaient à l'école, il était décidé à l'abandonner, si le Conseil l'exigeait.

[3] Archives de Mulhouse, *Rathsprotokoll* 1610-1620.

[4] *Tableaux généalogiques de l'ancienne famille patricienne Benner, de Mulhouse*, tableau 19.

[5] Archives de Mulhouse, *Registre de la tribu des Tailleurs.*

[6] Idem.

Recteur ou premier maître.

Cours des hautes études. Bibliothécaire.

Par suite de l'augmentation du nombre des élèves fréquentant les classes latines, on accepta les offres du pasteur français, Gabriel Guerre, de Saint-Imier, qui n'ayant qu'un sermon à faire par semaine, fut investi des fonctions de recteur, au mois de mars 1679.

Comme traitement, il lui fut accordé : 30 livres en espèces, qui furent augmentées de 10 livres le 29 septembre 1680, 4 quarts de froment, 10 mesures de vin[1].

Le 13 septembre 1680 la rémunération en vin fut augmentée de quatre mesures, et portée à quatorze mesures.

Tous les trimestres chaque élève avait à payer 10 schillings pour la fréquentation de cette classe; cette somme revenait de droit au recteur.

Josué Robert, de Neufchâtel, d'abord pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, de 1679 à 1699 pasteur à l'Eglise française de Mulhouse, remplissait en même temps des fonctions dans l'instruction publique. Il est cité vers 1684 comme recteur des écoles de Mulhouse *(rector scolarum mulhusinarum)*, recteur du Gymnase *(rector Gymnasii)*[2].

Par décision du 11 mai 1735, le docteur en médecine Pierre Risler fut chargé de tenir un cours de philosophie et d'humanités aux jeunes gens désireux de pousser leurs études plus loin. Son cours devait durer deux heures par jour; on lui alloua comme rétribution : 30 livres en espèces, 2 quarts de froment, 2 quarts de seigle, 6 mesures de vin.

De plus, les élèves qui fréquentaient la dite classe durent payer 3 fr. pour deux heures d'études et 1 fr. pour une heure.

---

[1] Un quart = 6 boisseaux, un boisseau = 1 décalitre, 91 décilitres; un sac contenait 6 boisseaux, et une mesure de vin, 50 litres.

[2] *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, 1879, pp. 28. 29.

Le 12 juin 1747, Pierre Risler fut nommé bibliothécaire de ville. Il avait à ouvrir cet établissement[1] au public tous les lundis de 2 à 3 heures, prêter et recevoir les livres. Les statuts de la bibliothéque ordonnaient en premier lieu que les livres devaient être rendus dans un délai de deux mois. Les émoluments pour cette dernière besogne étaient de 2 quarts de froment.

Le 16 juin 1761, quand on nomma un professeur de philosophie; on supprima la charge de bibliothécaire, mais le docteur Risler garda néanmoins le traitement qu'il touchait comme professeur.

Quand il se démit de ses fonctions, en 1767, son traitement resta à la disposition du syndic ou du substitut du Conseil.

Maitre de la 4me Classe.

Ecole de garçons.

Jadis il n'existait à Mulhouse, outre le premier maître, qu'un *praeceptor* et un *provisor.*

En 1666, la population devenant plus forte et le nombre des éléves augmentant en proportion, il fut nommé un deuxième *provisor.*

En 1709, on forma une classe de plus et on adjoignit au corps enseignant un troisième *provisor.*

Jean-Ulric Weber *(textor),* de Bâle, fut pendant 42 ans, soit de 1640 à 1682, maître d'étude dans la classe des garçons. Son traitement était de 100 livres en espéces, 2 quarts de grains[2], 10 mesures de vin.

---

[1] La Bibliothèque de la ville se trouvait alors dans un local attenant à l'église Saint-Etienne.

[2] Dont 3 pour la lecture de l'Evangile, le dimanche matin, avant la sonnerie des cloches annonçant le service divin. C'est en 1625 que le maître d'école fut chargé pour la première fois de cet office.

Il recevait en plus, tous les trimestres, 2 schillings par élève, et ceux auxquels il donnait des cours particuliers lui payaient 2 schillings par mois.

En 1682, le 23 décembre, Jacques Pfaff, de Bâle, qui avait été maître de la classe des filles, lui succéda. Son traitement, qui était de 100 livres, fut augmenté de 10 livres par an le 7 mai 1790, parce qu'il était bon musicien, ce qui, avec les 10 livres qu'il recevait comme maître de chant dans la classe des filles, faisait en tout 120 livres. A cela venait s'ajouter ce qu'il touchait comme lecteur de la Bible, soit 12 quarts de grains. Dans la suite, ses successeurs, qui ne faisaient plus la lecture de la Bible, ne recevaient plus que 2 quarts de grains, 10 mesures de vin, $^{1}/_{4}$ de voiture de bois.

Le synode de 1685 décida que le maître d'école ne recevrait des commençants que 2 schillings par trimestre; mais que les élèves plus avancés, c'est-à-dire ceux qui savaient les déclinaisons et les conjugaisons, lui donneraient 5 schillings par trimestre.

Le 23 janvier 1691 on constata que le maître de l'école des filles percevait 1 quart de grain de trop; c'est pourquoi on donna au professeur de latin un quart de grain en plus, de sorte qu'il reçut 13 quarts. Le 5 mai 1692, le maître Pfaff retourna à Bâle, et ce fut le recteur Josué Robert qui se chargea de le remplacer à des conditions moins avantageuses.

Le 2 avril 1704, il fut attribué aux femmes des maîtres d'école trois sièges à l'église, dans un des premiers bancs, près de l'autel.

Le 3 mai 1703 et les 12 et 22 mai 1717, il fut arrêté que les sous-maîtres ne devaient pas donner de leçons particulières pendant les heures d'école de classe, mais pouvaient le faire en dehors de ces heures.

C'est ainsi que Jean-Georges Haneberger reçut l'autorisation de donner des leçons particulières depuis octobre 1727 jusqu'à Pâques de l'année 1728, sans toutefois qu'il lui fût permis de quitter son service à l'école.

Le 13 mai 1731, il fut ordonné qu'à partir de Pâques les classes commenceraient à 6 heures du matin.

Le 3 mars de la même année, il fut enjoint aux maîtres et sous-maîtres, qui n'étaient pas chantres ou organistes, d'avoir à surveiller leurs élèves dans la nef de l'église les dimanches et jours fériés.

Le 14 septembre 1708, Adam Pfaff, fils de celui qui a été nommé ci-dessus, succéda à Josué Robert, et on lui reconnut comme traitement : 100 livres en argent, 10 quarts de grains, réduits, le 5 décembre 1742, à 2 quarts de froment.

La rémunération s'augmenta le 5 mai 1757 avec des leçons de chant de 2 quarts de grain, 2 quarts de froment, 10 mesures de vin, $^1/_2$ voiture de bois, $^1/_4$ de boisseau de sel.

Dans la suite il lui fut accordé pour toucher de l'orgue et comme directeur d'une société de chant, 20 livres en espèces que le trésor lui paya soit : 10 livres en espèces pour l'orgue, 10 livres en espèces pour la société de chant.

Dans la suite on améliora encore sa position et on lui donna comme supplément de traitement : 2 quarts de seigle et 25 livres en argent, pour l'orgue.

En 1750, le maître d'école Adam Pfaff, frappé d'un coup d'apoplexie, se vit dans l'impossibilité de continuer ses fonctions; c'est pourquoi on nomma maître-adjoint Jacques Martin, candidat au saint ministère, qui reçut le traitement du maître Adam Pfaff, avec droit à son emploi en cas de décès du titulaire. Il fut stipulé expressément que les charges de maître d'école et d'organiste resteraient attachées à une seule et même personne.

Plus tard intervint un arrangement en vertu duquel le maître-adjoint, au lieu des 50 livres qu'il touchait précédemment, devait recevoir comme casuel: 1. 9 batzen pour le jeu de l'orgue aux mariages, 2. les cadeaux des élèves aux jours de naissance et du nouvel an.

Le Conseil de la ville, en reconnaissance des bons services rendus par Adam Pfaff, lui accorda en outre comme pension: 2 quartiers de grain, 10 livres en espèces.

Comme le maître-adjoint s'était chargé des leçons de chant à donner dans la 3me classe et qu'il avait par conséquent deux cours à faire, il lui fut alloué, en 1757, un supplément de 2 quarts de grain, auquel avait droit d'ailleurs tout maître donnant un cours de chant dans sa classe.

Un décret du Conseil en date du 10 mars 1752 fixe à un trimestre le temps pour lequel la veuve d'un maître d'école avait droit au traitement de son mari, casuel compris.

Le 19 mai 1763, on porta l'écolage trimestriel pour l'école des filles et la classe inférieure de l'école des garçons à 5 sols par élève; pour la deuxième classe des garçons à 5 schillings; pour la troisième à 10 sols et pour la quatrième à 10 schillings.

Le 10 mars 1766, il fut procédé à l'augmentation des traitements des pasteurs et des maîtres d'école. Le candidat Martin, qui dirigeait la première classe, reçut 75 livres en espèces; mais parce qu'il était mieux rétribué que les autres, il fut chargé de remplacer, le cas échéant, le vicaire pour la lecture de l'Evangile, et d'annoner les numéros des cantiques. En même temps on lui donna 25 livres de plus pour toucher de l'orgue. On l'autorisa également à brûler du bois destiné aux écoles; ce qui du reste se faisait déjà avant lui. Il devait toutefois user modérément de cette faveur, ne pas vendre de ce bois, et en tous cas chauffer convenablement les écoles.

Le 2 mai 1774, Jacques Martin, maître de la première classe, fut dispensé du chant à l'église pendant la semaine et de la leçon de chant de sa classe; le jeune Grosheintz devait le remplacer pour ce service.

Le 1er février 1775, la somme attachée au service de chantre fut portée à 18 livres.

Le 6 mai 1774, le maître Braun, l'ancien, fut dispensé de chanter dans la troisième classe; il fut remplacé par son fils, mais à la condition qu'il remplacerait Jacques Martin à l'orgue.

Le 21 juin 1777, Jean Steinbach fut chargé de remplir les fonctions de chantre et d'organiste; pour cela il lui fut accordé 18 livres en espèces, payables à la Saint-Jean, et 18 livres, payables à Noël.

Le 17 septembre 1778, Samuel Braun, l'aîné, fut chargé des fonctions de maître-chantre.

En 1778, le chant du dimanche matin fut confié à Jean Grumler, deuxième maître; et le chant à l'église française, les après-midis, à Jean Steinbach, maître adjoint à l'école des filles.

Le 3 mars 1785, Jean Grumler, maître d'école, fut nommé à Illzach[1], et le Consistoire chargea Jacques Grossmann du chant du dimanche matin. Le maître de la première classe, Martin, eut pour dédommagement du droit de *Gassenwirthschaft* une somme de 12 francs.

Le 4 août 1788, le maître de la première classe, Martin, et Samuel Braun, aîné, furent mis à la retraite. La même année, il fut reconnu que les vicaires et les hommes de lettres auraient le droit d'enseigner dans les trois premières classes.

---

[1] Sur les écoles d'Illzach, voir *Illzacher Chronik*, p. 161—165.

Le premier fut en 1788 le diacre Reichard.
Le deuxième fut en 1790 le diacre Mäder.
Le troisième fut en 1791 le diacre Feer.

En 1796, le traitement du premier maître comprenait:

le traitement primitif	100 livres	soit fr.	133.6.8
le supplément accordé en 1766	75 »	» »	100
l'indemnité pour le service de l'hôpital		»	1.6.8
pour le banquet du Pfrundhaus		»	2.8
poissons		»	1
le supplément pour les maîtres de belles-lettres suivant décision du 4 août 1788		»	150
Total en espèces		fr.	388.1.4

En outre ils avaient une maison située près du cimetière, qui leur avait été accordée par décision du Conseil du 10 juin 1767.

Il leur revenait en plus en nature: 12 quarts de grain, 4 quarts de froment, 10 mesures de vin, 1 voiture de bois, $^1/_2$ boisseau de sel.

Par décision du Conseil du 6 novembre 1793, le premier maître d'école ne reçoit une corde de bois et 60 fagots que tous les trois ans.

Le maître chargé du chant avait comme rétribution, en 1785, 2 quarts de grain.

Quand il avait en même temps à remplir les fonctions de bedeau, il touchait, en 1763, pour le chant 12 livres 10 schillings, pour le service de bedeau, 12 livres 10 schillings, ensemble 25 livres.

Les maîtres avaient encore en plus pour le surcroît de besogne que leur occasionnait le chant aux offices de la semaine, suivant décision du 7 mai 1782, 12 livres 10 schillings.

Non seulement ces maîtres cumulaient les fonctions d'instituteur, de chantre, d'organiste, de lecteur de l'Evangile et de bedeau, mais ils étaient encore chargés de maintenir l'ordre dans les classes quand le pasteur venait y donner l'instruction religieuse. De même ils étaient chargés de la surveillance de la jeunesse à l'église, surtout pendant les sermons. Ils touchaient pour ces deux dernières fonctions, d'après décision du Conseil du 8 mars 1777, 3 livres.

Les maîtres de la troisième Classe.

De 1666 à 1709, il n'y avait que deux classes élémentaires; une troisième fut formée en 1709; le maître adjoint *(I. Provisor)*, qui enseignait dans la seconde, fut promu à la troisième.

Le traitement du maître-adjoint, tel qu'il fut accordé à Henri Demuth, natif du Palatinat, nommé le 9 mai 1766, et qui remplissait les fonctions d'organiste et d'instituteur, comprenait: 60 livres en espèces, 12 quarts de grain, 6 mesures de vin.

Ce traitement fut augmenté le 15 décembre 1695, de deux quarts de froment.

En 1698 et en 1700 les six mesures de vin furent augmentées successivement de deux mesures, et portées à dix. Le maître recevait en outre un quart de voiture de bois, plus les payements trimestriels des élèves et la rétribution des leçons particulières.

Antoine Jett succéda au maître Demuth, le 6 février 1684.

Les émoluments de ce dernier furent augmentés, le 19 mars 1692, de 20 livres et, le 5 octobre de la même année, encore de 20 livres pour le chant.

De sorte qu'en 1731, le maître de cette classe a comme traitement, outre son logement :

80 livres en espèces pour l'enseignement,

20 livres pour le chant à l'église,

2 quarts de froment,

8 quarts de seigle. (Quand il est premier chantre à l'église, il lui revient 4 quarts de grains en plus).

10 mesures de vin,

$^1/_4$ de voiture de bois,

$^1/_4$ de boisseau de sel.

En 1742, le 5 décembre, les appointements furent augmentés de 2 quarts de grains et de 10 livres en espèces.

Le 2 novembre 1747, le maître Jean Braun fut promu à la direction de la troisième classe, sauf les fonctions de premier chantre, qui sont laissées à Schlumberger, qui les garda jusqu'en 1768, année où il prit sa retraite :

Jean Braun percevait donc à ce moment : 90 livres en espèces, 2 quarts de froment, 10 de quarts de grain, 2 mesures de vin, 1 voiture de bois, 1 boisseau de sel.

En outre, pour l'indemniser du petit jardin près du cimetière, qu'on lui enleva, un supplément de 5 livres.

En considération des services qu'il rendait à l'église, où il touchait l'orgue tous les quinze jours, il reçut en plus, en 1766 :

25 livres comme organiste et 50 livres comme instituteur.

En 1769, Jean Braun quitta le service des écoles et fut remplacé par Samuel Braun.

Lors de la réorganisation des écoles, en 1788, on mit Samuel Braun à la retraite. Ses remplaçants furent :

En 1788, le diacre Abel Mäder, en 1790, le diacre Feer, en 1791, le diacre Witz.

Leurs émoluments étaient, en 1796, les suivants :

Ancien traitement trimestriel	90 livres, soit fr.	120.1
Indemnité pour le jardin	5 » »	6.13.4
Augmentation en 1766	50 » »	66.13.4
Service de l'hôpital.		1.6 .8
Pour le banquet du Pfrundhaus.		2.8
Poissons		1.
En vertu du décret du 4 août 1788.		150.
Indemnité de logement (décret du 4 août 1789).		300.
Il leur revenait donc en tout . . . . fr.		648.1 .4
Soit par trimestre		162.4

En 1794, le diacre Witz, deuxième maître-adjoint, recevait en nature : 2 quarts de froment, 10 quarts de grain, 10 mesures de vin, 1 voiture de bois, $^1/_2$ boisseau de sel.

Le maître de la troisième classe, qui réunissait les deux dernières classes, touchait en espèces 314.14.8 livres, soit fr. 78.12.8 par trimestre, et en nature : 9 quarts de grains, 8 mesures de vin, $^1/_4$ de voiture de bois, $^1/_2$ boisseau de sel.

La deuxième et la première Classe.

Comme nous l'avons dit précédemment, on se vit contraint en 1709, vu le nombre croissant des élèves, de former une classe de plus et de nommer un troisième *Provisor.*

A chaque maître-adjoint il fut accordé :

40 livres en espèces, 5 quarts de grain, 1 quart de froment, 6 mesures de vin.

Quand on reconnut plus tard que le maître qui avait la classe inférieure était mieux rétribué en espèces, par suite du grand nombre d'élèves, qui était plus du double plus fort que celui de la seconde classe, on offrit à ce dernier, à titre de dédommagement, le 13 mai 1711, au lieu de 15 livres

en espèces, trois quarts de grain, ce qui nous prouverait que le quart de grain *(Mahlkorn)* valait à l'époque cinq livres.

Le 13 décembre 1713 on décréta que les deux maîtres-adjoints de la deuxième ou de la troisième classe toucheraient de nouveau chacun le même traitement, soit 40 livres en espèces et 20 livres en plus pour le logement, si la ville ne le leur fournissait pas, 7 quarts de grain *(Mahlkorn)*, 1 quart de froment, 8 mesures de vin.

Par contre les 16 livres qu'ils recevaient pour le chant à l'église furent supprimés. Mais on conserva à celui qui chantait les dimanches matin à l'église, 2 quarts de grain.

Le 3 mai 1731, il fut décidé que les élèves resteraient dans les deux dernières classes, jusqu'à ce qu'ils sachent lire et écrire couramment. Ceux qui ne remplissaient pas cette condition ne devaient pas passer.

Le 1er mai 1732, on modifia cette ordonnance, en autorisant les élèves qui se destinaient à l'étude du latin à ne pas rester plus longtemps dans les basses classes, et à passer de bonne heure dans les classes supérieures, pour ne pas subir de retard dans leurs études.

Le 13 mai 1738, il fut décrété que le catéchisme d'Osterwald serait introduit dans les écoles, et qu'une édition abrégée, imprimée aux frais de la ville, serait donnée aux classes inférieures.

Le 5 décembre 1742 on accorde à tous les maîtres d'école, en plus de leur traitement : 2 quarts de grain et 10 livres en espèces.

Il a été dit plus haut que les maîtres des deux dernières classes avaient droit à 20 livres quand ils n'avaient pas le logement gratis ; cependant on trouve dans le registre dit *Reichenzins* et dans les comptes du trésor, qu'ils recevaient même, si la ville leur fournissait le logement, une indemnité se montant, pour le maître de la seconde classe, à

35 livres, et pour celui de la première classe à 25 livres. A partir de 1742, ils n'avaient plus, ni l'un ni l'autre, de logement par la ville; ils recevaient donc à cette époque :

Le maître de la deuxième classe (Müntz) : 70 livres en espèces, à payer par le *Reichenzinspfleger*, soit 17 livres 10 schillings par trimestre, 35 livres pour le loyer, payable par le Trésor, le jour de la Saint-Jean.

En plus, 1 quart de froment, 9 quarts de seigle, 8 mesures de vin, $^1/_4$ de voiture de bois, $^1/_4$ de boisseau de sel.

En outre, Müntz touchait comme chantre de l'église française, 10 livres et 10 schillings, et comme bedeau 12 livres 10 schillings.

Le maître de la première classe (inférieure) Ermendinger, recevait :

70 livres en espèces pour l'école, 25 livres pour le loyer à la Saint-Jean, 1 quart de froment, 9 quarts de grain, 8 mesures de vin, 1 voiture de bois, $^1/_4$ de boisseau de sel.

Le 10 mai 1766, quand tous les traitements furent augmentés, on accorda au maître Jean-Henri Ermendinger un supplément de 50 livres, et au maître Théodore Braun, qui dirigeait la quatrième, c'est-à-dire la classe inférieure, 40 livres en espèces. Comme ce dernier avait son logement à l'ancien hôpital, il n'avait pas droit à l'indemnité de logement, se montant à 25 plus 10 livres. Cette question avait été réglée quand il était maître-adjoint à l'école des filles, par décision du Conseil, du 3 septembre 1760, renouvelée le 17 avril 1763.

Le 16 mai 1768, après le décès de Jean-Henri Ermendinger, Théodore Braun passa à la troisième classe, et Jean-Henri Ermendinger fils prit la quatrième.

Théodore Braun, ayant renoncé à son logement, le 24 mai 1769, reçut de nouveau l'indemnité de 35 livres. Il fut mis à la retraite le 1er février 1771, en raison de son état

maladif, et obtint une pension de 300 francs, dont il jouit jusqu'en 1777, année de sa mort.

Sa classe fut donnée à Samuel Braun, le jeune.

A la mort d'Ermendinger fils, survenue en 1778, sa classe fut donnée à Henri Grosheintz, ancien maître-adjoint à l'école des filles. La même année, Samuel Braun fut nommé maître-adjoint à l'école des filles, et Jacques Stribeck prit sa place à l'école des garçons.

Un décret du 5 avril 1781 porta l'indemnité de logement de 35 à 50 livres. Ceux qui bénéficièrent de cette mesure furent J.-J. Stribeck et Jean Steinbach, maîtres-adjoints à l'école des filles.

Le 15 juin 1786, Jean Braun, le jeune, fut nommé aux fonctions de quatrième maître. Mais comme on trouva les locaux des écoles, près du cimetière, trop petits pour les élèves de quatre classes, on transféra la quatrième classe place de la Concorde *(Spithalplatz)*, et on logea le maître dans la même maison. On lui accorda, outre les émoluments, 400 fagots pour le chauffage de la nouvelle école.

En 1788, lors de la réorganisation des écoles, Jean Braun fut nommé maître de calligraphie *(Schreibmeister)*[1]. Il avait à donner huit heures de leçons par semaine, et recevait pour cela 50 livres en espèces et la jouissance gratuite de son logement dans l'ancienne maison de bain sur la place de la Concorde. Plus tard il fut dispensé des deux heures de la quatrième classe, dont fut chargé un maître-adjoint.

A la même époque, la quatrième classe fut dotée d'un maître de chant et de musique. Le service de chantre et de

---

[1] Jean Braun était un calligraphe distingué. Bon nombre de ses ouvrages existent encore de nos jours, entre autres l'illustration de la première page du registre des décès, conservé à l'état civil, une étude de calligraphie sous forme de médaillon entouré de branches de lauriers et surmonté d'une couronne, portant la légende *Voici la maison de Monsieur Josué Hofer*, et différents autres tableaux conservés au Musée historique de Mulhouse.

maître de musique avait été fait antérieurement, soit par des personnes engagées spécialement à cet effet, et qui chantaient à l'église les jours fériés, les dimanches et les jeudis, soit par les maîtres d'écoles, comme nous l'avons dit plus haut.

En 1788, à la réorganisation des écoles, on nomma un chantre et maître de musique attitré.

D'après un arrêté du Conseil, en date du 4 août 1788, ses fonctions étaient:

1° De chanter aux offices des dimanches, jours fériés et jours de la semaine, à l'exception du premier service du dimanche, et aux heures d'instruction religieuse qui se donnaient à l'église.

2° D'enseigner le chant et la musique dans les écoles deux fois par semaine, les jeudis et samedis, en consacrant une heure à l'enseignement théorique et une heure à l'enseignement pratique.

Le 2 octobre 1788, on nomma à cette charge Jean Ermendinger, qui toucha comme appointements 150 livres en espèces, 4 quarts de grain *(Mahlkorn)*, en plus 4 quarts de grain pour l'annonce des cantiques.

Jean Ermendinger avait également été nommé organiste à l'église française, le 26 juillet 1792. Il chantait aussi pendant les services allemands de l'après-midi, qui se faisaient à l'église française, ce qui lui rapportait 2 quarts de grain.

C'est en 1788 que les plus grandes innovations furent faites. Outre le maître de chant et de musique on engagea un maître de dessin. Ses fonctions étaient de donner des leçons de dessin aux premières classes, et pendant huit heures par semaine. Comme émoluments il lui fut accordé: 24 livres en espèces par mois, en outre une gratification de 12 livres en espèces.

Le 2 octobre 1788, on installa à ce poste Jean Huguenin, fils de Pierre, et on lui accorda deux années d'essai. Son traitement s'élevait donc à 288 livres d'appointements et

à 12 livres de gratifications, ensemble 300 livres, soit par trimestre 75 livres.

En 1796, le maître de la quatrième classe, Jean-Henri Grosheintz, obtint une pension de retraite de 300 livres et en outre la jouissance gratuite de son ancien logement.

Ecole de filles.

Comme nous l'avons vu plus haut[1], il est assez probable que Mulhouse possédait, dès le xve siècle, une école de jeunes filles. Mais ce n'est qu'à partir de 1573 que nous trouvons dans les archives des preuves absolument certaines de l'existence d'une école de ce genre. En décembre de cette année, le Conseil de la ville accorde en effet à la maîtresse de l'école des filles, sur sa demande, un supplément de 2 quarts de grain et de 400 fagots[2].

Par décision du Conseil, du 2 avril 1606, Ulric Naeffler, du canton de Zurich, est nommé maître d'école des filles, en remplacement de Valentin Westenreicher: il devra servir six mois à titre d'essai[3].

La place de maître à la petite école des filles étant devenue vacante, on confia ces fonctions pour un an à la femme du pasteur David Zwinger, le 14 mai 1606[4]. Cette décision est renouvelée le 21 septembre 1608[5].

Le 23 juin 1608, Jean-Conrad Rhütiman est, sur sa demande, nommé maître de la petite école des filles[6]. Le 9 janvier 1612, il est appelé à remplacer comme maître de l'école des garçons Jacques Eblinger, qui vient de mourir. Sa place à l'école des filles est donnée le 5 février 1612 à la

---

[1] Voir p. 6. 7.
[2] *Rathsprotokoll* IV, p. 156.
[3] *Rathsprotokoll* 1593-1610, p. 427.
[4] Idem, p. 417.
[5] Idem, p. 512.
[6] Idem, p. 545.

femme de Michel Meyer[1], qui reçoit son congé le mois suivant[2] et est remplacée par la femme de Michel Arnold[3].

En 1640, nous trouvons Jean-Jacques Sisson, le maître d'école des petites filles, *der jüngeren Töchter Schulmeister*[4].

Le maître de l'école des filles était dès le début mal rétribué; en 1636, Jacques Lautenbach demanda une augmentation de son traitement et réussit à obtenir: 30 livres en espèces, 8 quarts de grain, 6 mesures de vin.

En 1637, on l'augmenta encore de 10 livres en espèces, 2 quarts de grain, 4 mesures de vin. Mais on lui fit la condition qu'il serait obligé, deux fois par semaine, d'instruire les enfants pauvres qui étaient à l'hôpital.

En 1661, son traitement fut de nouveau augmenté de: 20 livres en espèces, 2 quarts de grain *(Mahlkorn)*, 2 mesures de vin.

En 1661, le maître Antoine Jett, parce qu'il était bon musicien et qu'il dirigeait le chant aux services divins des dimanches et des jeudis, reçut outre les émoluments ci-dessus une rémunération spéciale de 20 livres en espèces, 2 quarts de grain, 2 mesures de vin.

Cette même faveur fut accordée à Alexandre Mantz, son successeur, jusqu'à ce qu'il devint pasteur à Illzach[5]; ainsi qu'à Jacques Pfaff et Jean-Ulric Weber *(textor)*.

Le 6 février 1684, Henri Meyer fut chargé de ces fonctions; mais comme il n'avait pas à s'occuper du chant, son traitement fut réduit à 40 livres en espèces (soit 30 livres provenant du fonds des écoles, et 10 livres pour l'enseignement donné aux enfants pauvres), 11 quarts de grain, dont 8 quarts du fonds des écoles et 3 donnés par le *Pfrundhaus*.

---

[1] *Rathsprotokoll* 1610-1620, p. 53.
[2] Idem, p. 62.
[3] Idem, p. 63.
[4] *Contractenprotokoll* 51, p. 36.
[5] Sur Alexandre Mantz, voir *Illzacher Chronik*, p. 157.

Ces émoluments furent augmentés, le 19 décembre 1695, de 2 quarts de froment, 10 mesures de vin, 1 voiture de bois. Pour le chant qu'il avait à diriger à l'église française, le dimanche matin à 7 heures, il lui fut accordé, le 14 février 1680, 5 livres en espèces. Pour les trois miches de pain qu'il recevait, selon l'ancienne coutume, toutes les semaines de l'hôpital, on lui donne en échange, le 7 mai 1690, deux quarts de grain de plus qu'il ne lui revenait et auxquels son prédécesseur avait droit pour la lecture de l'Evangile à l'église, et qui de ce fait appartenaient à Jacques Pfaff, le maître d'école des garçons, pour le même service; il fut convenu, le 3 janvier 1691, que dorénavant ces deux quarts seraient partagés entre les deux.

En 1706, à la mort de Jean-Michel Franck, candidat au saint ministère et maître d'école des filles, cet emploi fut donné à Jean-Henri Willy, plus tard vicaire, puis pasteur à Mulhouse.

Son traitement se composait, outre le logement, de 13 quarts de seigle (dont 10 quarts à délivrer par le *Kornmeister* et 3 quarts du *Pfrundhaus*), 2 quarts de froment, 10 mesures de vin, $^{1}/_{4}$ de voiture de bois, 40 livres en espèces, dont 30 livres pour l'école et 10 livres pour l'enseignement à l'orphelinat.

Mais quand le nombre des élèves à l'école des filles s'accrut à tel point qu'il lui fut presque impossible de suffire seul à la besogne, on lui donna un maître-adjoint, qui prit les plus petites filles à une table séparée et leur donna les premières notions de la lecture.

Jean Willy eut son traitement porté à 60 livres, à la condition qu'il donnerait à son sous-maître le tiers de l'écolage, estimé à environ 40 livres par an.

Quand Jean-Jacques Zurcher succéda à Jean-Henri Willy, le 16 septembre 1722, on lui accorda, outre le montant intégral de l'écolage, le traitement de 1706 avec une augmentation de 10 livres, c'est-à-dire qu'il recevait 13 quarts

de grain, 2 quarts de froment, 1 mesure de vin, 1 voiture de bois, 50 livres en espèces, un logement ou bien 25 livres d'indemnité. Comme chantre à l'église, il touchait une somme de 20 livres.

Le 5 décembre 1742, on augmenta le traitement du maître de 10 livres en espèces, et celui du sous-maître de 10 livres en espèces et de 2 quarts de grain.

Le 2 novembre 1742, à la mort du candidat Zürcher, le maître Jean-Henri Schlumberger, qui dirigeait la troisième classe des garçons, fut mis à la tête de l'école des filles, avec les émoluments reconnus au défunt Zürcher, à savoir: 8 quarts de grain *(Mahlkorn)*, 2 quarts de froment, 10 mesures de vin, 1 voiture de bois, 60 livres en espèces et un logement à l'ancien hôpital.

Malgré son déplacement, Jean-Henri Schlumberger resta *Cantor primarius*, premier chantre.

Le 18 août 1758, quand un nouveau sous-maître fut adjoint à Jean-Henri Schlumberger, on lui accorda 10 livres en espèces pour le dédommager de la perte de sa part de l'écolage que le premier maître touchait en entier.

Le traitement du premier maître de l'école des filles, Jean-Henri Schlumberger était donc en 1758 de: 60 livres en espèces, provenant du fonds des bourses pour les jeunes gens faisant leurs études, 12 quarts de grain pour l'école, 4 quarts de froment et 4 boisseaux de grain, comme chantre et pour annoncer les numéros des cantiques.

N. B. 4 quarts ancienne rétribution et 4 boisseaux nouvelle rétribution en 1746, 4 quarts de grain pour l'enseignement à l'orphelinat. Ces derniers 4 quarts de grain furent remplacés par 2 quarts de froment.

Il lui revenait encore en plus: 2 quarts de froment du Kornmesser et 20 livres en espèces comme chantre, qui lui étaient payés par le gérant du *Reichenzins*, 1 voiture de bois, 12 mesures de vin.

Quant au sous-maître Théodore Braun, il avait un traitement de 70 livres en espèces, à payer par le *Reichenzins*, 10 livres d'augmentation, à payer par le trésor suivant décision du Conseil en date du 18 août 1758, 25 livres en espèces, payables à la Saint-Jean, 4 quarts de seigle, 1 quart de blé, 8 mesures de vin, 1 voiture de bois. Comme chantre à l'église le matin, il avait à recevoir 2 quarts de grain.

Selon décision du 8 mars 1756, il devait recevoir pour le chant, le dimanche après-midi, 2 quarts de grain.

Le 3 décembre 1760, il fut accordé à Théodore Braun la jouissance à vie du logement de l'ancien hôpital.

En 1766, les traitements du corps enseignant furent augmentés; celui de Jean-Henri Schlumberger, comme maître d'école des filles, fut porté à 50 livres en espèces, et celui de son sous-maître Grosheintz à 35 livres en espèces.

Ce dernier, selon arrêt du Conseil, daté du 20 novembre 1765, reçut un logement dans la rue du Temple *(Klostergasse)*, mais dut s'engager à chanter gratis aux services de la semaine à l'église française.

Le 18 mai 1778, quand maître Jean-Henri Schlumberger prit sa retraite, on lui alloua une pension de 350 livres et la jouissance viagère de la maison qu'il habitait. Mais il dut abandonner tout le reste de son traitement à son successeur Théodore Braun. Quant aux fonctions de maître de chant, elles furent confiées à Samuel Braun, maître de la deuxième classe, qui fut nommé, le 16 septembre 1778, maître-directeur de l'école des filles.

Le 27 août 1787, quand le maître Ermendinger décéda et qu'il fut remplacé par Grosheintz, comme maître à la quatrième classe de l'école des garçons, on nomma maître-adjoint à l'école des filles Jean Steinbach, qui, au lieu de 35 livres reçut 50 livres en espèces comme indemnité de logement.

Entre temps, l'ancien maître d'école des filles, Jean-Henri Schlumberger, mourut en décembre 1782, et son successeur, Samuel Braun, put alors prendre possession de la maison.

Comme maître d'école des filles, Samuel Braun touchait en 1796 :

Ancien traitement 60 livres stebler soit	Livres tournois	80
Supplément..... 50 » » »	»	66.13.4
Pour deux heures d'enseignement à l'orphelinat, les mardis et samedis ..	»	13.6.8
Service de l'hôpital	»	3.6.8
Poissons	»	1
Second supplément 62 livres 10 schillings soit..........................	»	83.6.8
	Livres ou francs	2501.4

Plus en nature :

12 quarts de grain (c'est-à-dire 10 quarts de grains des greniers de la ville, et 2 quarts de l'économe de l'hôpital pour l'enseignement à l'orphelinat), 2 quarts et 4 boisseaux de froment de l'économe de l'hôpital, 2 quarts de froment des greniers de la ville, 10 mesures de vin, 1/4 de voiture de bois, 1/2 boisseau de sel, le logement à l'école.

Le maître-adjoint à l'école des filles était, en 1778, Jean Steinbach, et en 1792 Jean-Jacques Grossmann, avec les émoluments suivants ;

Anciennement 70 livres stebler, soit...	Livres	93.6 .8
Augmentation, en 1766, 35 livres.....	»	46.13.4
Indemnité de loyer autrefois 50	»	66.13.4
Service de l'hôpital	»	1.6 .8
Revenu de la *Pfrundt*	»	2.8.
Poissons	»	1.
	Livres	211.8.

Plus en nature :

1 quart de froment, 9 quarts de grain *(Mahlkorn)*, 8 mesures de vin, 1/4 de voiture de bois, 1/2 boisseau de sel.

Le maître-adjoint était également chantre aux services du dimanche matin; il remplaçait, en cas de besoin, le chantre français, et surveillait les enfants pendant les heures du catéchisme. Ces fonctions étaient rétribuées comme nous l'avons dit plus haut.

L'école d'Illzach[1].

Dans le registre de la tribu des Tailleurs nous trouvons inscrit comme membre de cette corporation, à la date du 27 janvier 1687, Samuel Vogel, maître d'école à Illzach.

En 1640, le noble Juncker de Landenberg avait renoncé à ses droits sur la dîme en faveur du maître d'école, à condition que ce dernier instruirait ses enfants. Cette donation avait été ratifiée par le Conseil de la ville, le 3 juillet 1700.

Le maître d'école recevait pour le chauffage de l'école 600 fagots, 2 cordes de bois de hêtre, et pour son usage personnel 2 cordes, plus, à partir de 1721, 6 cordes lui revenant des forêts d'Illzach.

D'après une décision du Conseil du 18 août 1723, le maître d'école d'Illzach avait comme traitement : 40 livres en espèces, 10 quarts de grains, plus une partie du revenu de l'Etterzehnten ou dîme des jardins et vergers.

En 1711, le Conseil alloua à Nicolas Eck, qui remplissait ces fonctions depuis huit ans, un supplément de 2 quarts de grain.

En 1734, ce maître recevait : 40 livres en espèces, 13 quarts de grain, 1/4 de l'Etterzehnten.

En outre de tout ce qui vient d'être énuméré, on alloua à Samuel Braun, le 5 juin 1752, 4 mesures de vin; mais

[1] Sur l'école d'Illzach, voir *Illzacher Chronik*, p. 161-165.

cette faveur était tout à fait personnelle et devait disparaître avec lui.

Le 16 mai 1757, il fut décidé qu'au lieu de six cordes de bois de chêne, il n'en recevrait que trois, et que pour les trois autres il aurait droit à trois quarts de grains et à la jouissance d'un jardin.

Le 10 mai 1766 il fut voté à Jean Steinbach, maître à Illzach, une augmentation de 30 livres en espèces pour sa part de l'*Etterzehnten*, comprenant tous les légumineux, à l'exception du colza. On lui accorda, en outre, en espèces 21 livres pour tous ses droits tant anciens que nouveaux, selon décision du Conseil du 3 juillet 1767; mais, le 17 juillet 1768, il reprit ses droits et perçut de nouveau les revenus en nature.

Après la mort de Jean Steinbach, on nomma, le 5 décembre 1776, à sa place, Jean-Henri Grosheintz, le jeune.

Le 17 février 1785, Jean Grumler fut appelé à lui succéder.

Le 13 octobre 1792, on lui accorda, pour sa part de l'*Etterzehnten* dans le ban de Sausheim, un quart de froment.

En 1794, ses émoluments en nature ne lui furent plus payés à Illzach même, mais il fut obligé d'en prendre livraison aux greniers de la ville. Outre le quart dont il vient d'être question, il recevait : 13 quarts 1/2 de grain, 3 quarts de froment, 3 cordes de bois.

Le 19 juin 1796, un arrêté du Conseil confisqua tous les revenus sur le vin, sur les légumineux, etc., dont jouissaient le pasteur, le maître d'école, le bailli et le maire de la commune d'Illzach, en leur accordant toutefois une compensation équivalente à ce qu'ils perdaient.

Le maître d'école reçut pour sa part 5 quarts de grain.

En 1776, on payait au maître d'école d'Illzach : Supplément alloué en 1766, 30 livres stebler, soit 40 livres

tournois; fête du *Schwörtag*[1] 2.8 livres; payement de la commune, autrefois 40 livres stebler, soit 53.6.8 livres tournois ou francs.

En nature il percevait : 16 quarts de grain, 5 quarts en compensation de ses droits sur l'*Etterzehnten*, 2 cordes de bois de la Hardt, 800 fagots, 3 cordes de bois des forêts d'Illzach.

Maître de langue française.

Le 2 décembre 1680, Louis Petermann, de Saint-Imier, canton de Berne, fut nommé maître de français et reçut comme rétribution, outre le logement gratuit : 25 livres en espèces, 4 quarts de grain, 8 mesures de vin. Mais vu sa mauvaise conduite, il fut congédié en 1682.

Le 13 mai 1696, on nomma à cette charge Schlosser, de Bâle, et on lui accorda : 80 livres en espèces, 8 quarts de grain, 8 mesures de vin, 300 fagots. Il avait, outre ses leçons, à lire l'Evangile au temple avant le sermon et pendant la communion. Il ne resta en fonctions qu'une année, ayant été nommé professeur au Gymnase de Bâle.

Antoine Dupont, originaire de Badonviller, en Lorraine, un nouveau converti, qui avait été dans les Ordres, s'étant présenté le 30 novembre 1730, on le prit à l'essai, sans traitement au début.

Le 9 mai 1731, on lui accorda 19 thalers d'argent, et le 16 janvier 1732 on le nomma définitivement, et on lui alloua comme traitement : 37 livres en espèces, 6 quarts de grain, 10 mesures de vin, 2 quarts de froment.

On nomma non seulement des maîtres de français, mais encore des maîtresses destinées à enseigner le français aux jeunes filles et à les initier aux ouvrages de fantaisie.

---

[1] *Schwörtag*. — Ce jour était destiné à la prestation du serment de fidélité par les habitants d'Illzach aux autorités de la ville. A cette occasion, les magistrats de la cité se rendaient à Illzach, où il y avait, après la cérémonie, un banquet. Quand le maître d'école n'y assistait pas, il recevait pour sa part 2 livres stebler.

Le 11 janvier 1730, on confia cette charge à Marie-Barbe Witz, de Bienne, à laquelle il fut accordé comme traitement : 36 livres en espèces, 2 quarts de grain, 2 mesures de vin, logement gratuit ou une indemnité de 25 livres, 200 fagots, 1 corde de bois de chêne.

Quand plus tard le maître Dupont épousa sa collègue, Barbe Witz, il leur fut accordé : le logement ou 25 livres d'indemnité, 37 livres 10 schillings en espèces, 8 quarts de grains, 2 quarts de froment, 12 mesures de vin, 200 fagots, 1 corde de bois de chêne.

Jean Crepassa, de Lausanne, et Elisabeth Burgardt, de Bâle, remplacèrent, le 8 mai 1737, les époux Dupont; ils reçurent le même traitement, mais furent renvoyés, le 26 août 1739, pour cause d'incapacité.

Le 16 mai 1740 vint Jean Braun, étudiant en philosophie, natif de Mulhouse, qui fut accepté aux conditions suivantes :

Il instruirait les garçons quatre heures par jour, et il recevrait de chacun par trimestre 18 batzen. L'autorité lui accorda en sus une rétribution de 37 $^1/_2$ livres en espèces, 5 quarts de grain, 1 quart de froment, 8 mesures de vin, 200 fagots, 1 corde de bois et le logement, rue du Temple *(Klostergasse)*.

Le 2 novembre 1747, Laurent Zündel, candidat au saint ministère, fut admis aux mêmes conditions que son prédécesseur Braun.

Le 11 mai 1753, Mathieu Kielmann, candidat au saint ministère, prit la place de Laurent Zündel, et le 18 août 1735, le candidat Théobald Müntz, fut accepté pour cette charge aux mêmes conditions que ses prédécesseurs.

Le 4 août 1760, le candidat Jacques Meyer est nommé maître de français.

Le 14 avril 1763, on fut forcé, par suite du manque

d'élèves, de fermer l'école française et d'envoyer les élèves à l'école allemande.

Le 8 octobre 1763, ce fut le maître Wuille, du canton de Neuchâtel, qui fut nommé de nouveau professeur de français, et fit en même temps les cours de calligraphie et de calcul; mais il ne lui fut accordé aucune rétribution, si ce n'est son logement.

Le 5 janvier 1764, quand on nomma un sous-maître à l'école française, on accorda à ce dernier: 60 francs comme indemnité de logement, et il fut reconnu également, sous date du 1er février, au maître Wuille 100 francs.

En 1767, à la Saint-Jean, maître Wuille quitta la ville pour se rendre à Berne.

Après la mort du maître Meyer, survenue en 1771, la maison d'école fut louée à trois reprises, aux enchères publiques, et le loyer versé au trésor.

Le 18 septembre 1777, on loua cette même maison au deuxième vicaire Mäder, à raison de 30 livres par an, mais en se réservant d'en disposer autrement en cas de besoin.

Le 16 novembre 1780, l'école française fut rouverte et placée, le 5 janvier 1781, sous la direction du candidat Pierre Reichard, qui recevait pour ce service: 36 livres en espèces, 5 quarts de grain, 1 quart de froment, 8 mesures de vin, 200 fagots, 1 corde de bois, 18 batzen par trimestre comme écolage, 150 livres d'indemnité de logement aussi longtemps que le vicaire Mäder logerait à l'école française.

Le 30 juin 1785, le diacre Pierre Reichard, étant devenu premier vicaire, demanda à être dispensé du service de l'école française, ce qui lui fut accordé.

Professeur de philosophie.

C'est le 21 juin 1761 que fut créée cette charge dans le but d'aider à préparer les élèves aux études universitaires.

Le professeur de philosophie devait:

1° Enseigner les humanités et les principes de la philosophie;

2° Inspecter les écoles une fois par semaine;

3° Etre bibliothécaire et ouvrir la bibliothèque une fois par semaine;

4° Prêcher une fois par trimestre à l'église française aux services de préparation à la Sainte-Cène, et une fois par trimestre à l'église allemande; prêcher également le jour destiné aux prières publiques.

Chaque élève payait, pour deux heures d'enseignement par jour, 3 livres par mois, et la ville donnait en plus 18 batzen pour chaque élève boursier.

Les appointements étaient de 300 livres tout compris.

Le premier professeur de philosophie qui fut nommé était Jean-Jacques Reber, candidat au saint ministère. On lui donna à l'église la stalle du plus ancien *Zunftmeister* ou chef de tribu, qui reçut en échange celle du vicaire (14 avril 1763).

Le 2 juin 1768, Reber fut nommé premier vicaire, et le candidat Jean Spoerlin le remplaça.

Le 23 mars 1770, quand Jean Spoerlin devint deuxième vicaire, on délibéra si l'on devait laisser subsister cette charge; il fut reconnu qu'elle était très utile, et qu'il fallait la conserver.

Le 29 mai 1770, le pasteur Mäder, de Hanau, fut nommé à ce poste; mais il renonça à ses fonctions, le 16 juillet de la même année, et fut remplacé par Jean-Gaspard Mäder, son homonyme.

Jean-Jacques Brandt occupa la même charge à partir du 1er mai 1771. Il se rendit en 1775 coupable de fautes graves et fut relevé de ses fonctions ecclésiastiques, le 30 avril 1778. Toutefois on lui laissa, pour un an, les émoluments attachés à son service de professeur, et qui se montaient à 400 livres;

mais, le 25 septembre 1779, il fut privé de son titre de professeur, mis au même rang que les maîtres de l'école française, et chargé de donner deux heures d'instruction le matin et deux heures le soir, pour lesquelles il avait à percevoir un écolage de 3 livres par trimestre et par élève.

En 1778, le professeur Sillet, maître-adjoint, recevait 150 livres pour les fonctions ecclésiastiques qu'il avait à remplir à côté de sa charge. Ces 150 livres représentaient le traitement qu'avaient les jeunes pasteurs au début de leur carrière.

Le 25 novembre 1779, le candidat Reichardt succéda au professeur Sillet avec un traitement de 200 livres.

Le 16 novembre 1780, les fonctions de professeur furent réunies à la charge de diacre, avec le service de l'église française.

D'après les renseignements que nous donnons sur les fonctions de professeur de philosophie et de l'organisation générale de nos écoles, on pourra se rendre compte de la sollicitude que les autorités de la ville vouaient à l'instruction publique. Bien avant le XVIIIe siècle, dans les premières années qui suivent la Réformation, nous voyons les écoles régulièrement instituées et se développer normalement. Les élèves qui avaient des dispositions spéciales, et auxquels leur situation de fortune ne permettait pas de pousser jusqu'aux hautes études, étaient, comme nous l'avons dit plus haut, subventionnés par la ville, qui avait créé dans ce but des bourses spéciales.

Ce sont principalement ces jeunes gens dotés de bourses que la ville appelait plus tard à remplir les fonctions demandant une instruction solide, comme celles de pasteur, de syndic, etc.

Le professeur de philosophie était, comme nous l'avons vu, un jeune pasteur qui faisait, dans cette charge, son

stage, qui permettait de juger de ses capacités. Quelques-uns de ces professeurs furent des gens éminents, renommés pour leur érudition. Outre les fonctions de professeur de philosophie, ils remplissaient encore celles d'archiviste-bibliothécaire de la ville. Nous devons à ces jeunes pasteurs des travaux intéressants sur l'histoire de notre ville, et, jusqu'à un certain point, l'organisation et le classement de nos archives municipales. Quand on trouvait que les dispositions d'un jeune pasteur n'étaient pas celles qui convenaient à sa charge, on lui signifiait son congé, pour ne pas avoir dans le corps ecclésiastique et enseignant de la ville des membres incapables ou indignes.

Les autorités se montraient, d'une part, très sévères pour les fautes graves; mais savaient, d'autre part, apprécier les services rendus à la chose publique.

Maître suppléant de l'école des garçons (Neben-Schulmeister).

Nous ne savons rien de certain quant aux fonctions que devaient remplir les maîtres suppléants. Nous croyons pouvoir admettre qu'ils étaient chargés d'assister le maître ou le sous-maître, de maintenir l'ordre dans les classes et de surveiller l'instruction élémentaire des élèves. Ils avaient, en outre, à assister aux heures d'instruction religieuse et à y surveiller les élèves.

Le 26 mars 1738, Jean Hartmann fut nommé *Nebenschulmeister*; il reçut comme traitement 2 quarts de grain, de plus, à partir du 14 mai 1749, pour la surveillance aux heures d'instruction religieuse, 2 quarts de grain.

Le 4 mai 1750 et le 25 mai 1752, le Conseil décide que dorénavant les maîtres suppléants ne seraient plus rétribués.

Le 8 mai 1776, il fut décidé que les surveillants des heures d'instruction religieuse, André Schlosser et Jean-Jacques Grosheintz, recevraient trois quarts de grain.

En 1778, Jacques Grossmann leur succéda avec les mêmes appointements. En 1792, il fut nommé maître adjoint à l'école des filles, et après lui la charge de maître suppléant fut supprimée.

Petite école des filles (Mägdlein-Nebenschulen).

Le 19 mars 1738, Mme Louis reçut pour instruction élémentaire donnée aux jeunes filles : 2 quarts de grain par an et 36 livres en espèces, à titre d'indemnité de logement. Elle donna sa démission en 1754.

Le 30 novembre 1740, la fille de Gaspard Stiefel exerçait les mêmes fonctions. Elle était à cette époque femme de Martin Steinbach, et avait comme appointements : 2 quarts de grain et 7 livres en espèces.

Le 8 janvier 1755, la femme de Henri Ermendinger le jeune, née Martha Birr, et la femme de Mathieu Zetter, née Elisabeth Sonntag, furent également nommées, et reçurent 2 quarts de grain et 7 $^1/_2$ livres en argent. Elisabeth Sonntag donna sa démission en 1757.

Le 22 janvier 1778, la femme de Samuel Braun, junior, reçut la rétribution habituelle.

Le 27 août 1795, à la mort de Martha Birr, le Conseil nomma à sa place Ursule Wagner, épouse de Pierre Zetter, le syndic, avec le traitement accordé à toutes les précédentes.

Outre ces émoluments, les institutrices suppléantes recevaient l'écolage, dont le taux avait été fixé comme suit, à la date du 19 mai 1763 :

1° Pour les quatre classes inférieures et la petite école des filles 5 sols par trimestre;

2° Pour la troisième classe 5 schillings par trimestre;

3° Pour la deuxième classe 10 sols par trimestre;

4° Pour la première classe 10 schillings par trimestre.

Maître de dessin.

Quand, en 1788, on réorganisa les écoles, on nomma également dans les deux premières classes un maître de dessin, qui devait donner toutes les semaines huit heures de leçons, et on lui alloua pour cela 24 livres d'appointements par mois, plus 12 livres de gratification, suivant décision du Conseil du mois d'août 1788.

Le 8 octobre 1788, on accepta à titre d'essai Jean Huguenin, fils de Pierre. Les émoluments étaient de: 88 livres en espèces, plus une gratification de 12 livres, en tout 300 livres, c'est-à-dire 75 livres par trimestre.

Maître de Calligraphie (Schreibmeister).

Lors de la réorganisation des écoles, en 1788, on nomma, pour compléter l'enseignement supérieur, un maître de calligraphie. Ce maître devait donner, suivant décision du Conseil, datée du 4 août 1788, huit heures de leçons par semaine.

Le 2 octobre 1788, on nomma à ces fonctions Jean Braun, le maître de la quatrième classe des garçons, et on lui donna comme rétribution 50 livres en espèces, plus le logement qu'il occupait depuis 1786, dans l'ancien bain du *Spithalplatz*.

II.

METZGER ET LES DE BEER

(LETTRES INÉDITES)

PAR

A.-M.-P. INGOLD.

A l'occasion du premier centenaire de la réunion de Mulhouse à la France, le *Bulletin du Musée historique* a publié[1] toute une série d'intéressants documents inédits sur cet événement et sur le colmarien J.-Ulric Metzger, chargé par le gouvernement français de présider aux négociations. L'histoire de cette réunion est encore à écrire, comme le dit avec raison l'éditeur de ces documents. Les quelques pièces que nous allons *verser au dossier*, comme on dit, serviront à la faire; du moins éclairent-elles d'un jour plus entier la physionomie assez complexe de Metzger. Ce sont des lettres adressées par lui aux deux Beer, de Ribeauvillé[2], Guillaume,

[1] XXIIe année, p. 1 à 88. Avec un portrait de Metzger. — Voir aussi un article de M. Sœhnlin, dans la *Revue catholique d'Alsace*, 1898, p. 48-92.

[2] D'une famille venue des Deux-Ponts à Ribeauvillé, à la suite du prince Maximilien-Joseph. — Est-ce la même famille que celle des deux célèbres prélats Louis et François Beer, dont c'eût été, dans cette hypothèse, la branche protestante? C'est le cas de plusieurs familles de nos régions.

ancien conseiller intime du duc régnant des Deux-Ponts, et Louis, son fils, qui fut gouverneur de Bénévent[1].

Entre ces deux séries de lettres, nous en publierons, au moins par fragments, quelques autres, tirées de la correspondance de L. de Beer, où Metzger est traité assez sévèrement. Rien n'est curieux, comme de saisir, derrière la façade des relations de politesse, la pensée intime des hommes. Ainsi se trouvent modifiées les assertions, souvent mensongères, de l'histoire officielle[2].

[1] Sur celui-ci, cf. mon opuscule : *Un élève de Pfeffel, Louis de Beer, gouverneur de Bénévent*. Colmar, Jung, 1909 ; la *Revue des questions historiques*, du 1er janvier 1897, et la *Revue historique* de 1900, tomes 73 et 74.

[2] Toutes ces lettres, autographes, appartiennent à M. Octave Bourgeois, arrière-petit-neveu, par sa femme, de L. de Beer. Nous sommes trop bons amis, depuis les lointaines années de collège, pour que j'aie besoin de le remercier de me les avoir si libéralement communiquées.

I.

LETTRES DE METZGER A GUILLAUME DE BEER.

Mulhausen, le 6 pluviôse an 6.
(26 janvier 1798.)

Citoyen tres respectable ami.

Je viens de terminer la negociation pour la Réunion de la Republique de Mulhausen. Le traité sera signé dimanche et partira mardi pour Paris. J'attends des dernières instructions pour organiser de suite ou attendre que l'échange de la ratification me parvienne. Il dépendra de la réponse quel sera le moment de mon départ pour Rastadt. J'y vais. Voici, mon cher ami, une lettre pour Rosenstiel si l'ami Charles désire partir avant moi.

J'ai fait écrire par le Bureau au cit. Mogg pour qu'il mette en règle le certificat du cit. Rosé.

Ma santé paraît presque retablie. Voudriez-vous avoir la bonté de le dire à M. Berkheim qui ainsi que vous voulez bien y prendre un intérêt. Presentez tant au nom de ma fille qu'au mien nos hommages à vos Dames et mes amitiés aux citoyens Baratte[1] *(sic)* et Charles. Dites un mot de ma part à Louis.

Salut et amitié.

METZGER.

Comme nous l'apprend cette lettre, Metzger se disposait à rejoindre la légation française au Congrès de Rastadt, dont le secrétaire général était l'alsacien Rosenstiel[2]. Il devait, on le voit, y emmener le fils aîné de Guillaume de Beer, le *Charles* de cette lettre. Mais il semble que, les négociations

---

[1] Pour Parade. C'était le gendre de Guillaume de Beer, qui devait embrasser la carrière militaire et mourir en héros à Essling.

[2] Cf. mon article : *Les Alsaciens au Congrès de Rastadt*, dans les *Feuilles d'histoire*, de janvier 1910.

de Mulhouse terminées [1], Metzger partit pour Paris, d'où sont datées les lettres suivantes. Le jeune Louis de Beer, après un séjour de dix mois dans la capitale, allait la quitter en qualité de secrétaire d'Alquier, ambassadeur à Munich, et Metzger lui rendit quelques petits services pour faciliter son départ et son voyage.

Paris, le 29 messidor an 6.
(17 juillet 1798.)

Tres cher ami.

Je vous fais mon compliment bien sincere sur la carrière que l'ami Louis va courir. Il m'a consulté et j'ai cru vos vues remplies en lui conseillant d'accompagner le C^en^ Alquier qui va résider à Munic. Louis sera bien et verra ce que les hommes desirent connaître.

Je lui ai avancé quinze louis d'or pour que rien ne l'arrête dans ses dispositions relatives à son départ. J'envoie son billet à mon épouse de laquelle vous voudrez bien le retirer.

Je vous prie de présenter mes hommages et amitiés à votre chère famille. Voudriez-vous me rappeler egalement auprès de la C^enne^ Hœhn. Je crois qu'elle ferait bien de m'envoyer une petite lettre relative au placement de son frère et de m'y dire que je dois en parler à Kellermann. Je ferai les demarches avec lui. Kellermann m'en a parlé.

Salut et amitié bien sincère.

METZGER.

Le Kellermann, dont il vient d'être question, doit être le général de ce nom, l'un des plus glorieux soldats alsaciens de la Révolution. Dans la lettre suivante, Metzger fait, du jeune Louis de Beer, un bel éloge que les événements allaient justifier. Il y répond aussi à la prière que lui avait adressée son correspondant de le rappeler « lui et ses enfans » à Reubell.

[1] On se rappelle que la date officielle de la réunion de Mulhouse à la France est le 15 mars 1798.

Paris, le 15 thermidor an 6.
(2 août 1798.)

Citoien très honoré ami!

J'ai remis à mon ami Louis la lettre que vous lui avez destinée ainsi que les dix louis dont j'envoie la reconnaissance à mon épouse. Il partira incessamment. Mes vœux et mes espérances l'accompagnent. Je vous fais du fond de mon âme mon compliment. Louis a une belle ame, beaucoup de jugement, beaucoup de connaissances, il est républicain prononcé, il fera honneur au poste qu'il occupera, tel qu'il puisse être.

Reubell est toujours malade. Je profiterai du premier moment où l'on pourra lui parler d'affaire pour lui rappeler et vous et vos enfans. Je suis bien flatté de leur souvenir. Veuillez être auprès d'eux l'interprête des sentimens que l'amitié leur a voués. La citoyenne Beer voudra bien agréer ainsi que ses citoyennes mes hommages respectueux. Je termine en vous priant d'être persuadé du sincere attachement que vous conservera

Votre tout dévoué

METZGER.

C'est en faveur de son gendre Parade que Guillaume de Beer priait Metzger d'intervenir auprès de Reubell. En effet, sur un feuillet ajouté à cette lettre, nous lisons, de la main de G. de Beer: « Le 24 fructidor remis au directeur Reub. la pétition de Louis. Le 26 fructidor au citoyen Metzger avec une d'Henriette (la femme de Parade) à lui et une autre au dir. Reubel en faveur de Parade ».

Enfin, Metzger put annoncer, quelques jours aprés, le départ de Louis de Beer pour Munich.

Paris, le 2 fructidor an 6.
(17 août 1798.)

Citoien très honoré ami,

Il est heureusement parti notre cher Louis. Le citoien Alquier lui a fait un bien long intervalle entre l'annonce du départ et sa séparation de la grande ville. Sa dépense a naturellement augmenté par cet

allongement imprévu de son séjour. Je lui ai encore avancé quatre louis. J'en ai adressé le billet à mon épouse, qui aura le plaisir de vous le faire passer[1].

Vous voudrez bien encore, très honoré ami, me rappeler au souvenir de votre famille, et dire à M[me] Höhn que j'ai reçu sa gracieuse épitre. Je ferai les démarches nécessaires pour son frère.

Salut et amitié très sincère.

METZGER.

II.

LETTRES DE LOUIS DE BEER SUR METZGER.

Avant de publier les lettres de Metzger au fils de Guillaume de Beer, il est intéressant de savoir ce que celui-ci pensait de ce personnage. A ces fragments, tirés des lettres qu'il adressait à son père et à son frère, nous en ajouterons quelques autres, fort curieux aussi, sur d'autres personnages alsaciens de l'époque.

La première de ces lettres est datée de Naples, 19 mai 1804, où L. de Beer avait accompagné l'ambassadeur Alquier, dont il était alors le secrétaire.

Mon cher Père.

J'étais préparé au mauvais succès de nos démarches auprès de l'assemblée électorale par ce que vous me disiez dans votre lettre du 16 germinal de M. et D. Le premier arrive à tout, puisque faute de savoir marcher, il se fait porter comme ces mouches qui se logent

---

[1] Le dossier contient le reçu de M[me] Metzger, née Ernst, du 12 fructidor an 6; et encore un billet peu important de Metzger à G. de Beer, du 30 novembre de la même année.

où vous savez dans les chevaux. Mais enfin, la chose en étant là, j'aime mieux encore que ce soit lui que le 1r C.[1] choisisse que D. pour lequel j'ai un mépris que je ne saurais assez vous exprimer. Nous verrons si le Haut-Rhin aura pour la millième fois justifié ce mot de Barnave que la liberté politique n'est qu'un superflu pour le peuple.

Les initiales M. et D. de cette lettre désignent Metzger et Desportes, comme nous l'apprend une apostille de la main de Guillaume de Beer. Son fils aurait voulu (lettre du 14 janvier 1804) que le choix de l'Assemblée électorale se portât sur Alquier. Mais Metzger fut désigné.

Citons encore ce passage de la même lettre:

Metz(ger) ne m'a pas écrit encore. Depuis qu'il aspire à de hautes destinées, et qu'il voit que sa fille peut épouser un autre que moi, il ne me témoigne plus autant d'intérêt. Depuis que je le connais, cette marche a été la sienne. C'est fort bien d'être égoïste et fin : mais il est au moins maladroit de mettre ainsi l'enseigne.

En septembre de la même année (1804), après avoir rendu compte à son père de diverses démarches pour lesquelles Metzger avait promis son appui, mais n'avait rien fait, Louis de Beer ajoute:

Je ne connais pas sur la terre un homme qui ait plus que celui-là le talent de se faire remercier de ce qu'il n'a pas fait. Mais son règne finit. Ce *fanatisme* protestant qu'il affecte, cet égoïsme intolérable, qui contraste en ses discours, sont connus même de ses amis. Je l'ai ménagé, malgré ma bile, et *je vous prie d'en user de même;* car enfin, qui sait, où, passer pour être connu de lui, peut être utile. Mais j'espère en Dieu qu'il ne sera jamais sénateur. Il m'a scandalisé par ce qu'il m'a dit sur notre pays. Les deux partis cherchent, en jury, à absoudre les criminels qui appartiennent à leurs communions respectives: c'est le comble de l'infamie et M. trouve cela très simple. J'en ai été révolté.

Il m'a traité très chaudement à mon arrivée[2]. Mais le troisième

[1] Le Premier Consul.

[2] L. de Beer était, comme on le voit, venu de Naples à Paris.

jour, ayant aperçu à mon doigt la bague d'alliance de Mad. Beer[1], il a subitement changé de ton et m'a battu froid; ce qui m'est complètement indifférent. Au moins, je ne perds rien, car cet homme m'a éternellement joué et je n'ai eu, à son égard, que trop de mansuétude.

Dans une lettre du 12 mai 1806, écrite de Rome, où Alquier remplaçait le cardinal Fesch, et qu'il qualifie de « très belle, très intéressante et très ennuyeuse ville », il y a le passage suivant sur Metzger, encore fort peu flatteur :

Metzger connaît beaucoup M. de Gérando, secrétaire général du ministère de l'intérieur et mari de Mlle Annette de Rathsamhausen. Si Metzger n'était pas un si plat et si ignoble charlatan, il pourrait dire un mot en faveur de Parade.

Et en *post scriptum* :

Le nom de drôle semble avoir été inventé pour notre préfet (Desportes). Il y a peu d'hommes que je méprise autant et qui le méritent mieux.

Lettre du 2 septembre 1809 :

Metzger est depuis cinq ans un objet de dégoût pour moi. Au mois de janvier 1804, je lui envoyai une lettre pour le conseiller d'Etat de Fermont, liquidateur général. Elle était accompagnée d'une recommandation de M. Alquier, qui avait été son collègue à la Convention. Je priais M. de la remettre ou faire remettre sûrement, puisqu'elle intéressait notre affaire de Munich. Au mois d'août, je lui demande à Paris des nouvelles de ma lettre, et il me la remet telle

---

[1] Louis de Beer était à ce moment, non point marié ainsi que cette expression le ferait croire, mais seulement fiancé à une Napolitaine. Le mariage ne devait point être conclu.

Ce projet de mariage avec une Italienne me rappelle un amusant passage d'une lettre postérieure de L. de Beer : « Heureux, » écrit-il à son frère, le 2 septembre 1809, « heureux qui est organisé de manière à régler son cœur. Le mien est un peu comme la tabatière que l'on présente à tout le monde, et il n'y a pas de pays où cette disposition soit plus fâcheuse qu'en Italie : ici, l'on ne devrait offrir de tabac à personne. »

quelle. Il n'avait pas songé seulement à me rendre ce léger service, tandis qu'il me fesait ses protestations jésuitiques ordinaires. Je le laissai partir pour Colmar sans retourner le voir. C'était la trentième fois qu'il avait abusé de ma confiance et m'avait fait perdre un temps précieux. Son fils, sans avoir son esprit, est aussi faux que lui. Ces gens là seraient dignes d'être Prussiens et calvinistes.

Enfin, le 22 mars 1811 :

Je suis extremement content que ce vil coquin de Metzger n'ait pas réussi à se faire elire candidat au Corps législatif. C'est le rebut de l'humanité. Je connais MM. Briche et Minangoy. Le choix ne pouvait être meilleur. Je n'en dirais pas autant si leurs femmes eussent été élues : Mme Briche est tribade et Mad^me^ Minangoy était p..... Mais avec la loi salique qui exclut les femmes, cela ne fait ni froid ni chaud.

Cette dernière lettre se termine par un curieux *post scriptum :*

As-tu lu le sot discours de M. Schirmer[1] à l'Empereur? Il est digne de nos polichinelles qui ne savent être ni allemands ni français, et qui n'ont et n'auront jamais de tact. Aussi l'Empereur a répondu froidement. S. M. ne répond pas ainsi à ceux de Mayence, d'Aix-la-Chapelle, etc. Ils sont fidèles sujets, mais ni vaniteux ridicules, ni déserteurs téméraires de leur nationalité.

Citons, enfin, deux courts passages de deux lettres de 1813, sur le préfet Desportes.

10 juillet 1813.

M. Desportes était en 1792 chargé d'affaires aux Deux-Ponts, et quoiqu'il y ait grande apparence que la galanterie de notre tante nous a mis en parenté avec lui, il faut bien avouer qu'il a laissé dans ce pays là une assez mauvaise réputation. A Genève il a fait pis. Je l'ai connu en Espagne secrétaire de légation de Lucien Bonaparte, et il commençait sur l'ancien pied. Enfin il a eu son prix. Tant va la cruche à l'eau, qu'enfin elle se casse.

---

[1] J.-Baptiste Schirmer, mort en 1814 premier président de la Cour et baron de l'Empire.

4 septembre 1813.

A propos, sais-tu la cause du renvoi de M. Desportes? C'est l'affaire des chevaux offerts par le département. Les 9/10 ont été rejettés parce que l'honnête préfet n'avait acheté que des rosses, et avait mis l'argent dans sa poche, en fesant faire une triste figure au pays.

III.

LETTRES DE METZGER A LOUIS DE BEER.

Comme on le voit par les lettres qu'on vient de lire, les jugements peu bienveillants de Louis de Beer sur Metzger n'indiquent pas de sa part une grande estime pour lui. Avec le temps cependant, et par suite de circonstances que nous ignorons, ces sentiments se modifièrent, si l'on en juge au moins par le ton des lettres suivantes, adressées à L. de Beer par Metzger de 1818 à la fin de la vie de L. de Beer, et qui témoignent entre eux de cordiales relations.

Colmar, le 4 mars 1818.

Monsieur et très cher ami.

Je m'empresse de répondre à votre lettre que je reçus hier. Le S[r] Schagué me fit la proposition d'entreprendre l'exploitation d'une mine de pétrole qui doit se trouver à Thann. Il me remit un échantillon de la mine et il me communiqua en même tems un devis des frais de première mise dehors ainsi que l'aperçu du produit présumé. J'en ai pris connaissance puisque la partie géologique de notre pays a le plus grand intérêt pour moi. Si son exposé se trouve appuyé des résultats annoncés, cette entreprise serait des plus avantageuses, car le pétrole est d'un débit sûr.

Mais mon âge avancé, l'éloignement de la mine de Colmar, les démarches à faire pour l'acquisition du fonds où la mine se trouve, ne me permettent pas d'entrer dans une entreprise qui pour réussir doit être bien organisée et bien conduite.

J'ai d'ailleurs observé à M. Schagué que M. Villemain, l'apothicaire de Thann, beau-frère de M. Morel de Colmar[1], avait des connaissances dans la partie chimique, et que cela n'avait pas dû l'éloigner de l'exploitation de la mine de pétrole, située dans la même couche d'où il avait tiré les terres vitrioliques et alumineuses et dans laquelle entreprise il avait échoué. Je pense que s'il avait cru que la mine de pétrole donnerait de si beaux resultats, il l'aurait exploitée et que son beau-frère M. Morel lui en aurait fourni les fonds.

Si vous vouliez entrer dans les vues de M. Schagué, je crois qu'il faudrait commencer par s'aboucher avec le Sr Villemain à Thann, puis acquérir le terrain. On ne serait pas embarrassé de trouver des directeurs et surveillans.

Je compte être lundi prochain à St-Hippolyte et si le tems est beau je viendrai à Ribeauvillé lundi soir pour y passer le mardi chez M. de Berckheim et m'en retourner mercredi. J'espère vous trouver et vous assurer de bouche ainsi que tous ceux qui vous sont chers des sentimens d'amitié que ma famille et moi vous avons voués.

C'est avec ces sentimens que je suis pour la vie, mon bien cher ami,

Votre sincère ami

METZGER.

Le *Reichsland* (I, 41) ne mentionne point cette mine de pétrole de Thann. Serait-il question de celle, non trop éloignée, de Hirtzbach, dont parle déjà le baron de Dietrich? *(Description des gîtes de minerai*, II, p. 15.) Quoi qu'il en soit, la proposition faite par Metzger à L. de Beer de s'occuper de cette exploitation semble n'avoir pas été accueillie favorablement par ce dernier: au moins n'en est-il plus question dans cette correspondance.

---

[1] Sans doute le Dr Morel (1769-1842) qui était à ce moment maire de Colmar. Cf. les *Biographies alsaciennes*, 3e série, 12e livraison.

Colmar, ce 31 mars 1819.

Monsieur et très cher ami.

Peu de nouvelles auraient pu répandre tant de plaisir parmi tous les membres de ma famille, que ne fit la lettre autographe et calligraphe de notre bon ami. Si les représentations et les conseils pouvaient influer sur notre organisation, j'essaierais aussi, mon cher, à vous prêcher, à vous prier de ne pas vous laisser aller à ces vives impressions, qui petit à petit usent notre fourreau, et la lame s'y use également.

Vos soupçons sur l'avocat ne sont pas fondés. Il a vu les pièces, les titres, le Code, qui a changé le mode de prescription des servitudes discontinuées. Mais je ne vois pas encore que Madame votre sœur ait perdu le droit de passage que M. Ortlieb ne lui conteste pas et que le Sr Schaffer au dire du Sr Ehrlen ne conteste pas non plus.

Venez nous voir. Je compte, si rien ne s'y oppose, passer un jour ou deux chez mon ancien et respectable M. de Berckheim, et je ne manquerai pas de vous importuner ainsi que M. votre frère et Mme votre sœur.

Ma famille se joint à moi pour leur offrir ainsi qu'à vous l'hommage dicté par la vive amitié.

Tout à vous

METZGER.

Louis de Beer était bien, Metzger le dit avec raison dans la lettre qu'on vient de lire, un de ces hommes à qui l'on peut appliquer le proverbe de la *lame et du fourreau.* Sa correspondance, si curieuse à tant de points de vue, en témoigne : il avait une nature vive, passionnée, d'une *impressionnabilité* extrême, un esprit toujours en activité, toujours surmené, et c'est un des effets de l'union intime de l'âme et du corps que les excès de l'un nuisent à l'autre. Aussi devait-il mourir à peine âgé de 45 ans.

Les deux lettres suivantes sont relatives à un portrait de Guillaume de Beer que son fils fit exécuter, par l'intermé-

diaire de Metzger, par le dessinateur Rossbach. On lira avec intérêt les quelques détails que donne Metzger à ce propos sur cet artiste, son procédé et le prix de ses œuvres.

Colmar, ce 21 avril 1819.

Monsieur et très cher ami.

Les renseignemens pris pour connaître à quoi vous pourrait revenir le portrait de feu Monsieur votre Père lithographié, me sont fournis par le Sr Rossbach, l'un des élèves de M. Casimir[1] et qui travaille pour MM. les entrepreneurs lithographes de Mulhouse.

J'ai vu du travail de M. Rossbach; ce sont des vues de l'ancienne abbaye de Murbach qui a assez bien réussi[2].

M. Rossbach me dit qu'il faut dessiner le portrait sur la pierre, que pour connaître le prix de ce que vous coutera ce dessin, il fallait l'avoir sous les yeux. Je suppose qu'on en demandera quelques louis.

La pierre ou matrice des estampes ne reviendra pas cher. Les portraits qui en sont tirés, très peu, quelques sols.

Envoyez-moi le portrait, bien emballé, je le ferai voir à M. Rossbach, je demanderai ce que vous coutera le tout, et vous vous déciderez sur la réponse que je m'empresserai de vous faire parvenir.

Nous espérons que votre course à Colmar aura influé sur la consolidation de votre santé.

Veuillez faire agréer nos hommages auprès de votre chère famille et nous conserver votre amitié.

Tout à vous

METZGER Père.

Une apostille à cette lettre, de la main de L. de Beer, nous apprend qu'il envoya le portrait à Metzger et accepta les conditions dont parle celui-ci dans la lettre suivante:

---

[1] J.-J. Karpff, dit Casimir, celui-là même qui dessina le joli portrait de Metzger, reproduit dans le *Bulletin*, loc. cit. — Sur Rossbach, cf. la *Bibliographie colmarienne*, de M. WALTZ, p. 196, note.

[2] Cette *vue intérieure de la ci-devant abbaye de Murbach* est grand in-f°, lithographiée par G. Engelmann.

Colmar, ce 22 avril 1819.

Monsieur et très cher ami.

Le portrait de Papa me fut remis sans qu'il ait souffert par le transport.

M. Rosbach sort de chez moi. Il rend hommage à son maître et me dit que de tous les ouvrages qu'il connaît provenus de son atelier, celui-ci lui paraissait le plus fini [1].

Sur ma demande s'il ne voulait pas se hasarder à en faire une copie pour être lithographiée, il me dit que, très occupé par des leçons qu'il donne en ville et étant d'ailleurs un peu souffrant, il ne pourrait pas se livrer à un travail suivi, que ces sortes de travaux exigeaient d'ailleurs des retouches assez répétées. Il demande trois mois pour faire la copie. Le travail fini, il vous enverrait la pierre, et M. le lithographe à Mulhouse vous ferait alors les impressions dont le cent d'exemplaires vous coutera douze à quinze francs. Vous resteriez propriétaire de la pierre (matrice) et vous pouvez multiplier les épreuves à tel nombre qu'il vous conviendrait. J'ai sondé M. Rosbach sur le prix auquel il s'attendrait pour son travail. Il a fait comme tous les gens de l'art. *Vedremo — la generosita, il far mio s. s.* J'ai pressé l'orateur. Il me dit que son tableau de l'abbaye de Murbach lui avait valu entre cinq et six louis d'or. Il m'observait que le portrait demandait plus de soin et une fidélité dont les paysages peuvent se passer.

Je pense qu'il serait content de sept à huit louis d'or. Voyez, mon bon ami, ce que vous voulez faire. Je garde, en attendant, soigneusement le portrait pour lui donner la destination que vous me prescrivez.

Vous serez sans faute prevenu du jour auquel nous serons à St-Hippolyte.

Mille choses à tous ceux qui vous aiment autant que nous vous aimons.

Tout à vous

METZGER.

Metzger, nous l'avons vu précédemment, était en intimes relations avec la famille de Berckheim (branche de Ribeau-

---

[1] D'après ce passage, le portrait original de G. de Beer que son fils voulait faire reproduire par la lithographie, était aussi l'œuvre de C. Karpff.

villé). Dans la lettre qui suit, il est question de Charles-Chrétien de Berckheim (1774-1841) dont la sœur fut la mère de la baronne d'Oberkirch, la spirituelle auteur des *Mémoires*[1] que l'on connaît.

Monsieur et bien cher ami[2].

M. de Berkheim me fit l'honneur de passer chez moi hier matin, un instant avant son départ par la Suisse. M'informant de l'état de santé de son cher oncle, il me dit qu'il l'avait quitté non trop bien portant, qu'il avait passé une nuit agitée, indisposition que M. Köhler attribuait à un embarras dans la digestion.

M. de Berkheim me parut très peiné de ce petit accident et dans l'inquiétude d'apprendre son parfait rétablissement. Je lui promis que je lui donnerais des nouvelles concernant la santé de son oncle.

Je crains d'en demander à M[lle] d'Oberkirch; l'oncle pourrait se croire plus indisposé puisque je m'en informe.

Je vous prie donc, mon cher ami, de me faire l'amitié de me tirer d'abord moi d'une vive inquiétude. Vous connaissez les liaisons qui existent entre M. de Berkheim et moi : c'est mon plus ancien ami. Vous savez que l'on n'en peut ni ne doit avoir beaucoup et qu'à mon âge on n'en peut plus faire. Ces motifs seront mon excuse de l'embarras que je vous cause. Donnez-moi dans quelques jours deux mots sur la santé du vieux Papa unies sur celles de toutes les personnes qui vous sont chères.

Adieu, ma famille se joint à moi pour vous dire mille choses agréables.

METZGER.

Un renseignement précieux nous est fourni par la lettre suivante du 11 juin de la même année : Metzger y renvoie à L. de Beer un cahier de *Souvenirs de Bénévent*. D'après ce qu'il dit, et tout ce que nous savons du séjour de Louis de Beer à Bénévent, ces mémoires devaient être d'un extrême intérêt. Aussi ne peut-on assez regretter qu'ils aient disparu ou soient égarés. Et faut-il faire des vœux pour qu'ils puissent voir le jour ?

---

[1] Cf. le tome I de ces *Mémoires*, p. 11.

[2] Cette lettre, non datée par Metzger, l'est par Beer du 27 mai 1819.

Nous laissons, bien entendu, à Metzger toute la responsabilité de ses assertions sur le clergé de Bénévent et sur le gouvernement de la Restauration. Sous la plume de ce révolutionnaire, teinté de voltairianisme, elles ne doivent pas étonner et sont sans conséquence.

Colmar, le 11 juin 1819.

Monsieur et très cher ami.

Je vous renvoie le cahier renfermant vos souvenirs de Bénévent. Vous ne me ferez pas l'affront de me demander si je les ai lus avec quelque intérêt.

Vous êtes de ces heureux mortels dont on doit dire :

Lo fece la natura, poi ruppe la stampa.

Revêtu à votre âge d'un pouvoir discrétionnaire, dans un pays dont les habitans, d'après le portrait qu'en trace le commissaire royal de Naples, sont taxés de paresse et d'un penchant décidé pour le crime, foulés par la noblesse, abrutis par le clergé et par toutes les institutions monacales, dans un pays où le cinquantième est voué au célibat, où les écoles étaient à créer, la noblesse à comprimer, le fanatisme à museler; revêtu du pouvoir souverain, vous en avez usé avec la prudence d'un Nestor et la perspicacité d'Ulysse. Mon bon ami, vous en avez la plus douce des récompenses : la satisfaction d'avoir fait le bien, et l'assentiment de personnes qui auraient eu de l'intérêt à en diminuer le mérite, si elles ne voulaient pas le travestir comme cela se fait ordinairement.

Je me rappelle aussi avec complaisance de mon âge encore peu avancé où l'amour du bien et ma croyance en la bonté de notre race me fit embrasser avec chaleur et une grande application la cause de l'opprimé et me vouer aux affaires publiques. J'ai rempli ma carrière, mais je n'avais pas les obstacles à vaincre qui devaient entraver chaque mesure que votre génie vous suggéra et que votre fermeté parvint à exécuter. J'aurais mille fois abandonné le gouvernail. Recevez, mon bon ami, mes sincères félicitations. Vous avez fait germer à Bénévent des principes qui ne périront plus.

Que nous reculons en France! nous sommes bien en deçà de 1789. Y reviendrons-nous? j'en désespère. Les institutions sont minées,

l'instruction prend une direction en opposition avec les lumières. Devons-nous pleurer ou rire des sottises de nos faiseurs?

Adieu, mon bon ami. Mille choses de ma famille à tous ceux qui vous sont chers. Conservez de l'amitié pour nous.

Tout à vous

METZGER Père.

Après les *Souvenirs de Bénévent,* ce sont des livres que se communiquent les deux amis.

Mon cher Gouverneur[1].

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance la suite de Denina[2]. Je la lirai avec le même intérêt que j'ai donné aux deux volumes précédens.

J'ai l'histoire des *Révolutions d'Italie* de Denina. Vous pourrez en disposer, et vous emploirez l'argent que vous y destinez à d'autres objets qui pourront encore vous tenter.

Venez donc chez nous ou écrivez-nous dans vos momens perdus. Nous vous aimons tous bien sincèrement. Je vous embrasse et suis pour la vie

Votre ami

METZGER.

Après un intervalle de près de deux ans, une dernière lettre, curieuse à plus d'un titre, clôt cette correspondance.

Colmar, le 18 janvier 1821.

Monsieur et très cher ami.

Vous nous avez causé la joie la plus vive en nous donnant des nouvelles si consolantes sur la santé de Madame votre sœur. Elle nous donnait de l'inquiétude en raison de la délicatesse de son organisation. L'air vif qui répare les nerfs et l'oxigène qui abonde sur vos élévations, doivent influer sur des fibres irritables. Beaucoup de calme, un air un peu humide seront de puissans remèdes. Pardon que je fasse le medecin, mes ordonnances ne feront pas de mal et

[1] Lettre datée seulement par L. de Beer du 27 juillet 1819.

[2] Célèbre historien et littérateur piémontais (1731-1813).

c'est beaucoup. Nous espérons apprendre tous les jours un mieux être.

Votre autre malade est à plaindre à cause des souffrances. Il y a de l'étoffe, et le tems et la saison viendront au secours. Nous deux, mon bon ami, sommes logés au même lazaret. *Sunt fructus belli.* Le fourreau a été entamé par la lame. Vous avez à quarante trois ans fait plus de besogne que n'en expedièrent des ministres pendant dix lustres de travaux de cabinet. Nous avons des Infantus, des mouvemens pristaltiques paresseux — du mouvement, des alimens de digestion facile, peu de spiritueux et nous traînerons encore une existence supportable. — Vous avez de la ressource en vous — le souvenir de choses faites et bien faites — un goût épuré, de beaux livres, des médailles qui vous rappellent *gloriam mundi et vanitates mundi* — la musique et la société d'un frère, d'un autre vous-même, puis l'oncle Yerk a des sœurs, des neveux et nièces, des .... belles montagnes, forêts et vignes. Vous plongez sur l'Alsace, et vous dirigez le cours du Rhin, les glaces des Kucèbes et les neiges de la Forêt-Noire disparaissent à votre commandement. Et tout ce beau tableau ne vous satisfait pas!

Que les sottises de nos contemporains vous desennuient. Donc en voilà une petite collection. Nous sommes une Société qui s'en amuse aussi et nous partageons entre nous les frais. Lorsque la tournée entre nous quatre me fait revenir les brochures, nous les liciterons entre nous. Veuillez me les renvoyer lorsque vous les aurez parcourues.

Je n'ai pas oublié notre abonnement qui expirait le dernier de ce mois; il est renouvelé et vous êtes encore mon débiteur pour neuf francs. Je ne vous ai pas écrit sur mon carnet.

Adieu, mon cher, ma famille se réunit à moi pour vous prier de nous rappeler à vos malades et bien portans. Des vœux pour le retablissement des unes et que les bien portans se maintiennent en cet état; des prières qui réclament la continuation de l'amitié de vous tous et je vous donne ma bénédiction de directeur.

Tout à vous

METZGER.

Guizot est en circulation. Je vous l'enverrai dès qu'il me reviendra. Sa lecture vous satisfera en plein. Le dépit lui fait dire ce qu'il pense.

Deux ans après, le 1er juin 1823, L. de Beer voyait arriver le terme de sa carrière, si bien remplie comme le lui écrivait Metzger. Celui-ci lui survécut jusqu'au 25 février 1836 : il avait failli, peu auparavant, lui, le vieux démagogue, devenir — o ironie du sort — la victime des passions populaires que son passage à l'administration des Droits réunis avait surexcitées contre lui.

RAPPORT SUR LA MARCHE DU MUSÉE HISTORIQUE
pendant l'année 1909.

Présenté au Comité d'administration du Musée historique
dans sa séance du vendredi 27 janvier 1910, par M. LOUIS SCHWARTZ, secrétaire

MESSIEURS,

Notre Musée historique est entré, le 1er janvier 1910, dans la 36me année de son existence.

Constituée définitivement, le 7 février 1874, sous le nom de Musée du Vieux-Mulhouse, l'œuvre se développa rapidement sous l'énergique impulsion de ses fondateurs. En septembre 1882, la Société industrielle mit à sa disposition, dans le bâtiment du Nouveau Musée, qui venait d'être achevé, les locaux nécessaires à ses vitrines.

Très au large à cette époque, il n'en est plus de même aujourd'hui, et le comité ressent, non sans appréhension, un besoin d'expansion qui commence à se manifester d'année en année.

L'essai de développer le culte du passé par les yeux, en centralisant les vieux objets, les vieux documents de notre histoire, se trouvait donc justifié, et les résultats obtenus, ayant montré la vitalité de l'œuvre, en ont prouvé la nécessité.

Beaucoup d'objets cependant dorment encore dans nos armoires, faute de moyens nécessaires à leur réparation, la situation financière de l'œuvre étant (nous ne cessons de l'indiquer dans notre rapport annuel) tout à fait insuffisante.

Grande fut donc notre joie, lorsque notre collègue M. Wick-Spœrlein vint informer le comité qu'un généreux concitoyen avait légué, à son décès survenu dans l'année, la somme de 2 000 Mk. au Musée pour ses besoins courants. Notre appel avait été entendu et, pour la troisième fois, nous pûmes inscrire au livre d'or, non pas le nom du

généreux donateur, car dans sa modestie il a désiré garder l'anonyme, mais la somme de 2 000 Mk. formant son legs.

Nous en exprimons ici notre profonde gratitude; puisse ce beau geste trouver encore d'autres imitateurs.

Grâce à cet appoint, il nous sera possible d'exhumer de son tiroir un magnifique vitrail représentant les armoiries du bourgmestre Jacques-Henric Petri, qui, aussitôt réparé, ornera nos fenêtres et représentera une des belles pièces de nos collections.

De plus, notre conservateur pourra réaliser un de ses plus chers projets qui consiste à monter sur mannequins une partie de nos anciens costumes alsaciens qui se trouvent actuellement accrochés dans les vitrines. — Cette exposition de poupées grandeur naturelle fera pendant à la collection des jouets et réjouira agréablement les visiteurs de nos salles.

Comme chaque année, nos collections ont été augmentées par des dons et des acquisitions. Vous en trouverez la nomenclature au *Bulletin*. Je vous signalerai spécialement les deux vitraux donnés par notre collègue M. GUSTAVE BADER, et un grand tableau du peintre Pellerin, représentant «Les Vendanges à Mulhouse en 1849».

Partie financière. — Les recettes ordinaires se sont montées à 6536 Mk., en y comprenant la subvention de 4500 Mk. de la Ville.

Les dépenses ordinaires ont été de 6893 Mk. (inclusivement la somme dérisoire de 35 Mk. pour acquisitions du Musée St-Jean et 662 Mk. pour achats du Musée historique).

L'apparition du spectre grimaçant du déficit n'a été conjurée que par l'apport du legs précité et par le versement d'une somme de 527 Mk. provenant du reliquat d'une vente de médailles du Centenaire.

Vous voyez, Messieurs, que nous dépendons de la générosité du public.

En dressant notre budget, nous ne pouvons pas escompter l'imprévu; il nous faut tabler sur la réalité, et le chiffre réel des recettes ordinaires est, je ne cesserai de le répéter, des plus insuffisants pour le développement progressif d'un musée.

Vous trouverez au *Bulletin* le compte rendu détaillé des dépenses, et le bilan au 31 décembre.

Visites de nos salles. — D'après une statistique dressée par notre conservateur, nos salles ont été fréquentées, dans l'année écoulée, par

12 200 visiteurs, tant indigènes qu'étrangers; parmi les étrangers qui ont signé au registre nous relevons, en outre, les noms de MM. Maindron, Nozières, Camoletti, Cain, l'abbé Moreu.

Le total indiqué par notre conservateur est éloquent et encourageant. Le *Bulletin* n° 33 est à l'impression; il contiendra comme d'habitude des études dues aux plumes autorisées de nos érudits Mulhousiens, notamment un travail sur les écoles de l'ancien Mulhouse, une série de lettres inédites de Jean-Ulric Metzger et une notice sur d'anciens gaufriers de Mulhouse.

Visiteurs importants du Musée historique en 1909

M. M. Maindron, conférencier, Paris.

M. et Mme G. Lecomte, président de la Société des gens de lettres de France.

M. Camoletti, architecte du nouveau Musée de Genève.

M. Fernand Nozières, homme de lettres, Paris.

2 visites de l'école supérieure des filles (Höhere Töchterschule), Mulhouse.

Club alpin suisse, section de La Chaux-de-Fonds.

Marquise de Lignerolles.

M. E. Mathson Aldermann, de Leeds.

M. et Mme Vaucher, de Brazaville (Congo).

M. Charles Risler, maire du VIIe arrondissement, Paris.

M. J. Moisil, secrétaire du Musée d'art national, à Bucharest (Roumanie).

M. Simon, de Hanoï (Tonkin).

12 élèves de l'école de Fullern (Alsace).

MM. Aug. Lalance et Risler, Paris.

MM. le colonel Blumenstiel et fils, Rome.

MM. le colonel Du Plessis et Ferd. Scheurer, Belfort.

M. Georges Cain, conservateur du Musée Carnavalet, Paris.

M. l'abbé Moreu, directeur de l'Observatoire de Bourges.

En 1909 : visiteurs inscrits, environ....	200
Sans compter les nombreuses personnes n'ayant pas signé : beaucoup de visiteurs anglais, américains et d'autres pays.	
Par dimanche, au minimum, 200 visiteurs, à raison de 60 dimanches et jours de fête par an	12 000
Total.....	12 200

MUSÉE HISTORIQUE DE MULHOUSE

MOUVEMENT DE LA CAISSE PENDANT L'ANNÉE 1909

RECETTES

Encaissement des cotisations	M.	1,634.92
Vente de Bulletins	»	101.05
» catalogues	»	9.—
» doubles	»	177.50
Subvention de la Ville	»	4,500.—
Don de M. Wick	»	2,000.—
Différence en plus de l'affaire de la Monnaie	»	527.30
Intérêts sur fonds en banque	»	113.91
Dons divers	»	25.—
Total des recettes	M.	9,088.68

DÉPENSES

A) Musée historique

Appointements	M.	1,710.—		
Acquisitions	»	662.70		
Livres	»	284.05		
Reliure	»	167.90		
Bulletin, imprimés et photographies	»	1,471.70		
Menuisier	»	516.60		
Rentoilage	»	325.48		
Encadreur	»	30.95		
Ports et voyage	»	161.40		
Bureau	»	93.90		
Entretien	»	196.87		
			M.	5,621.55

B) Musée lapidaire

Appointements	M.	1,150.—		
Acquisitions	»	35.—		
Maçons	»	55.—		
Entretien, voyages, bureau	»	31.60		
			»	1,271.60
			M.	6,893.15

A reporter	M.	2,195.53

Report		M.	2,195.53
Solde disponible au 1er Janvier 1909.			
Banque d'Alsace & de Lorraine	M. 2,852.70		
Petite caisse	» 26.62	»	2,879.32
Disponible		M.	5,074.85

31 Décembre 1909.

Solde Banque d'Alsace & de Lorraine	M. 5,084.35
Chèque Franck	» 125.—
	M. 4,959.35
Petite caisse	» 115.50
	M. 5,074.85

COMPTE D'ACQUISITIONS

Solde en caisse Banque d'Alsace & de Lorraine ...... M. 764.50
(outre le fonds inalinéable de M. 10,000.)

Le Trésorier: signé : **G. BADER.**

Pour copie conforme : **Louis SCHWARTZ**, *secrétaire.*

Budget pour 1910

Solde en caisse		M.	5,000.—
Compte d'acquisitions		»	700.—
Cotisations		»	1,600.—
Subvention de la Ville		»	4,500.—
Intérêts du fonds d'acquisitions		»	400.—
		M.	12.200. —

A) Musée historique

Appointements	M.	1,730.—
Bulletins	»	1,200.—
Acquisitions	»	1,000.—
Livres	»	200.—
Reliure	»	150.—
Entretien	»	400.—
Bureau	»	100.—
Voyage et ports	»	200.—
Menuiserie	»	400.—
Vitraux	»	550.—
Divers	»	50.—

B) Musée Saint-Jean

Appointements	M.	1,150.—	
Acquisitions	»	300.—	
Entretien	»	100.—	
Bureau	»	100.—	M. 7,630.—
Excédent prévu			M. 4,570.—

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1909

Séance du jeudi 14 janvier 1909, 5 1/2 heures du soir, à la Société industrielle.

Président : M. MATH. MIEG. — Secrétaire : M. J. LUTZ.

Présents : MM. Bader, Benner, Buchy, Diemer, Dollfus, Juillard, Læderich, Lutz, Meininger, Mieg, C. Schlumberger, Schœn, Schwartz, Thierry, Wick, Zetter.

Excusés : MM. G. Schlumberger, Dr Mutterer.

Le procès-verbal de la dernière séance (10 octobre 1908) est lu et adopté.

1. *Correspondance :*

a) Le Dr Mutterer propose de consacrer quelques pages du Bulletin XXXII à la mémoire d'Auguste Stœber, dont le centenaire a été célébré cet été. — M. Paul Stœber a promis de s'occuper de la chose et espère trouver dans les papiers de la famille quelques lettres inédites.

b) M. W. Tournier-Ehrsam (4, rue Michelet, Paris) s'est offusqué « du peu de courtoisie » avec laquelle M. Meininger parle de son beau-père, feu M. Ehrsam, auteur du *Bürgerbuch*, dans l'article du Bulletin XXXI consacré aux peintres de Mulhouse. En conséquence, il donne sa démission de membre souscripteur du Musée. Le Comité, tout en regrettant cette démission, constate que l'œuvre de M. Ehrsam appartient à l'histoire, et que les critiques que M. Meininger a cru devoir formuler dans son article sont pleinement justifiées.

c) M. F. Engel-Gros veut bien prendre à sa charge la reproduction de la plaquette relative au siège de Mulhouse en 1587. Cette reproduction figurera au prochain Bulletin.

d) M. Th. Boch envoie au Musée la copie d'un mémoire adressé au gouvernement par le couvent d'Oelenberg, concernant le régime des eaux de la Doller et du Steinbächlein. Ce mémoire, qui contient

des détails historiques intéressants, sera classé parmi les manuscrits de la bibliothèque du Musée historique.

2. *Rapport du secrétaire.* — M. L. Schwartz donne lecture de son rapport sur la marche du Musée en 1908. Ce rapport sera communiqué à la Société industrielle et publié dans le Bulletin XXXII.

3. *Rapport du trésorier.* — M. G. Bader donne lecture de son rapport, qui constate que les recettes se sont montées à 7932.42 *M*, les dépenses à 10,672.84 *M*, ce qui constitue un excédent de dépenses de 2740.42 *M*. Mais comme il y a parmi les dépenses l'allocation de 4000 *M* votée pour la conservation de la Tour du Diable, la situation est, en somme, assez satisfaisante. Cependant, comme il y a eu, d'autre part, des dons exceptionnels, sur lesquels on ne peut pas compter chaque année, il sera prudent de ne pas se départir des règles d'une stricte économie. C'est pourquoi le Comité décide, sur la proposition du trésorier, que pour cette année les acquisitions de livres ne doivent pas dépasser 200 *M*, plus 100 *M* pour la reliure, sauf à en référer au Comité pour les occasions exceptionnelles. Sur la proposition du bibliothécaire est approuvé l'achat du dictionnaire français-allemand et allemand-français de Saxe-Villatte, grande édition, au prix de 80 fr.

4. *Dons et acquisitions.* — Le Comité prend connaissance de la liste des dons et acquisitions pour l'année 1908. Il constate avec satisfaction que cette liste mentionne un grand nombre d'objets intéressants, grâce surtout à la libéralité de quelques donateurs, parmi lesquels il faut citer en première ligne MM. G. Bader, Fritz Kessler et F. Michel.

5. Le conservateur, M. Buchy, propose : 1. de dédoubler la vitrine renfermant les jouets d'enfants, qui se trouve trop encombrée; 2. de munir d'une forte glace (au lieu de verre simple) la vitrine contenant l'argenterie; 3. de renvoyer à M. André Koechlin, l'arbre généalogique de sa famille, déposé au Musée; 4. de voir si la municipalité ne consentirait pas à déposer le *Klapperstein* original au Musée, où il serait mieux à l'abri des intempéries, et de le remplacer à la Mairie par une reproduction en ciment. — Adopté.

6. M. Meininger soumet au Comité un registre de la *Metzgerzunft* (1449-1708), que M. Karl Franck céderait aux archives de la Ville pour la somme de 500 *M*. Pour faciliter cette acquisition, désirable

à tous égards, différents donateurs sont prêts à supporter une partie de la dépense.

7. *Médaille du Centenaire.* — Grâce à la publication réitérée dans l'*Express* d'une invitation à souscrire aux médailles du Centenaire, il s'est présenté un assez grand nombre de souscripteurs. On décide de faire frapper, outre celles qui ont été commandées, 20 médailles en bronze, et 6 en argent, qui seront vendues pour le compte du Musée.

8. *Vitrail Hartmann.* — M. C. Schlumberger entretient le Comité d'un vitrail du XVI[e] siècle, avec les armoiries de *Hans Hartmann* et de sa femme *Verena Grosheintz*, que la Maison Braun-Clément s'est chargée de photographier en couleurs. Le Musée historique fera l'acquisition d'un exemplaire de cette reproduction, qui reviendra à 50 ou 60 francs.

9. Nouveau souscripteur :

M[me] Schupp.

10. *Bulletin.* — Outre les articles déjà mentionnés, le Bulletin XXXII contiendra un article nécrologique sur l'abbé Hanauer, que M. Thierry veut bien écrire. M. Lutz se chargera de la notice qui doit accompagner la reproduction de la plaquette de M. Engel-Gros.

La séance est levée à 7 heures.

Séance du mardi 9 novembre 1909, à 5 1/2 heures du soir, à la Société industrielle.

Président : M. MATH. MIEG. — Secrétaire ; M. J. LUTZ.

Présents : MM. Benner, Buchy, Diemer, Dollfus, Lutz, Meininger, Mieg, G. Schlumberger, Schwartz, Thierry, Zetter.

Excusés : MM. Bader, Hænsler, Juillard, Læderich, Mutterer, C. Schlumberger, Schœn.

1. *Correspondance :*

a) M. Josué Wick a versé au compte du Musée historique à la Banque d'Alsace & de Lorraine, en souvenir de la famille Graff-Ullmann, 14, rue des Orphelins, en ville, la somme de 2000 *M.* Ce don généreux est accepté avec reconnaissance.

b) Le Père A.-M.-P. Ingold offre, pour le prochain Bulletin, quelques lettres inédites d'Ulric Metzger aux de Beer, père et fils, de Ribeauvillé, ainsi que quelques lettres de ces derniers. La publication de ces documents contribuera certainement à mieux faire connaître ce personnage, qui a joué un rôle si considérable lors de la réunion de Mulhouse à la France.

c) L'administration des *Marches de l'Est,* publication trimestrielle paraissant à Paris, demande l'échange avec le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse.* — Accepté.

d) M. Stehelin-Scheurer, de Cernay, envoie au Musée, par l'entremise de la Société industrielle, deux pièces de monnaie romaines, provenant de la trouvaille faite à Sentheim. Avec trois autres pièces données par M. Stehelin, du Pont-d'Aspach, et quinze qui ont été achetées, le Musée possède maintenant vingt de ces pièces.

e) Le bibliothécaire de la Königl. Bayer. Akademie der Wissenschaften, à Munich, propose d'échanger ses *Sitzungsberichte der historischen Klasse* contre le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse.* — Adopté.

f) Le « Breisgauverein Schau ins Land », à Fribourg, tiendrait beaucoup à conserver le Musée historique de Mulhouse au nombre de ses souscripteurs. — On continuera l'abonnement au *Schau ins Land,* si cette publication nous est envoyée en échange contre notre Bulletin.

g) Le Dr Hertlein, professeur à Heidenheim (Wurtemberg), demande des renseignements sur différentes pierres conservées au Musée archéologique Engel-Dollfus. — M. Lutz lui a répondu.

h) M. C. Schlumberger écrit au sujet de l'inscription à mettre sur le châssis où sont exposés les originaux des portraits mulhousiens. Cette inscription sera ainsi conçue : « Originaux des tableaux figurant dans l'ouvrage : *Portraits mulhousiens,* par Camille Schlumberger. Don de l'auteur. »

i) MM. le Dr Coliez, père, à Longwy-Bas, et Carpentier, à Paris, demandent des renseignements sur les plaques de fourneau en fonte exposées au Musée. Ils voudraient avoir aussi l'explication de différents sujets bibliques représentés sur des plaques de leurs collections, explication que personne n'a pu leur donner jusqu'à présent. — M. Lutz leur a répondu à leur satisfaction.

j) M. Armand Benner demande si un cachet du XVIe ou XVIIe siècle, avec les armoiries d'une famille Hartmann (alsacienne ou suisse) aurait de l'intérêt pour le Musée historique. — Le cachet en question semble de nature à intéresser le Musée.

2. Le président mentionne les distinctions flatteuses dont M. Ernest Meininger a été l'objet pour son ouvrage sur les anciens peintres et décorateurs mulhousiens. Il a reçu de l'Académie française 500 fr. sur le Prix Charles Blanc, et de la Société industrielle, sur la proposition du Comité des Beaux-Arts, une médaille d'honneur. — Le Comité félicite M. Meininger des récompenses qu'il vient d'obtenir.

3. Le Musée possède des débris d'un vitrail armorié du bourgmestre Jacques Henric-Pétri. Pour pouvoir exposer ce vitrail, il faudrait le refaire complètement, en utilisant autant que possible les fragments conservés. Le peintre-verrier Hérion, de Zurich, qui a réparé, il y a quelques années, le vitrail Risler, veut se charger de ce nouveau travail, mais en demande 500 *M.* Il est d'avis que la pièce restaurée vaudra au moins 3000 *M.* Le Comité estime qu'il y a lieu de procéder à la réfection du vitrail pour le prix demandé et d'inscrire cette dépense au budget de 1910.

4. *Nouveaux membres souscripteurs :*

Présentés par M. Buchy :

MM. Pierre Kolb, Masevaux,
Louis Simendinger, Mulhouse,
Fernand Vogt, »
Roger Wallach, »

Présentée par M. Bader :

Mme Dr Albert Frey.

5. Le Bulletin XXXIII pourra comprendre :

a) A.-M.-P. Ingold, Lettres de Metzger et des de Beer.

b) Ed. Benner, Les écoles de Mulhouse du XIIIe au XIXe siècle. M. Lutz est chargé de mettre sur pied ce travail, qui promet d'être très intéressant.

c) E. Meininger, Les gaufriers mulhousiens.

d) La Chronique Engelmann, soit dans le texte original, soit traduite en français. — Il sera peut-être préférable de la publier à part, sous les auspices de la Commission de publication des archives.

e) CH. SCHMIDT, archiviste aux Archives nationales, à Paris. Sur la situation de l'industrie à Mulhouse lors de la réunion à la France et pendant le premier Empire. — Ce travail serait peut-être mieux à sa place dans le *Bulletin de la Société industrielle.*

6. Le bibliothécaire soumet au Comité des reproductions en photographie et en phototypie :

a) D'une gravure coloriée, conservée à la Bibliothèque de Zurich, et représentant la prise de Mulhouse par les contingents des Cantons protestants, en 1587. Le texte imprimé au bas de cette gravure est sensiblement le même que celui de la plaquette dont la reproduction a été jointe au Bulletin XXXII, mais est beaucoup plus correct et par suite plus intelligible.

b) D'une gravure sur bois, représentant la chute du météorite de 1492, entre Ensisheim et Battenheim, avec une poésie latine et allemande de Sébastien Brandt. L'original, imprimé à Reutlingen en 1492, se trouve à la Bibliothèque de Munich.

c) D'une gravure représentant le même sujet avec le même texte (mais plus correct), imprimée à Bâle la même année. L'original (exemplaire unique) est à la Bibliothèque de Bâle.

Ces reproductions peuvent être cédées, les deux premières à 8 *M*, la troisième à 4 *M*.

7. M. Gab. Schlumberger offre 100 *M* pour une image coloriée représentant la prise d'Huningue en 1792, et que le Musée possède en double. — Cette offre est acceptée.

8. M. Clairottet, artiste-peintre à Wattwiller, désirerait reprendre un portrait-médaillon de son grand-père Rudler, qu'il a donné au Musée en 1896. Il offre en échange une reproduction photographique qu'il en ferait faire. — Le Comité regrette de ne pouvoir faire droit à cette demande; il permet volontiers à M. Clairottet de faire faire une reproduction de la gravure en question, mais l'original doit, en tout état de cause, rester au Musée.

9. M. Meininger rend compte du résultat des démarches qu'il a faites pour faire rentrer aux Archives de la ville le registre de la *Metzgerzunft* (voir séance du 14 janvier 1909, n° 6), dont le possesseur M. Franck demandait 500 *M*. Il a réussi à réunir 390 *M* de dons; le surplus, soit 110 *M*, a été versé par la ville.

10. M. Benner a constaté que plusieurs arbres du square Saint-Jean se sont développés d'une façon démesurée et projettent trop d'ombre; que, de ce fait, les pierres exposées en plein air pourraient se détériorer. Il faudrait demander à M. le maire de faire abattre quelques-uns de ces arbres. — Il sera écrit dans ce sens.

11. M. Buchy soumet au Comité la liste des dons et acquisitions depuis le 1er janvier 1909. L'heure étant trop avancée, le Comité ne peut plus prendre connaissance de la liste entière, longue de 18 pages; mais il constate avec plaisir qu'il y a parmi les dons des objets des plus intéressants, provenant notamment de MM. F. Engel-Gros (deux gravures coloriées représentant la légende de Guillaume-Tell), G. Bader (sculptures en bois, du Moyen âge), Eichert, rentier à Zillisheim (une pierre provenant du moulin de Frœningen et portant la date de 1563 avec les armoiries de deux familles nobles), Fallot-Landsman, etc.

La séance est levée à 7 $^1/_4$ heures.

DONS ET ACQUISITIONS

Année 1909

A) Objets divers

Coins de Mulhouse. Description du nouveau coin de face du kreutzer ou demi-kreuzer, retrouvé dans les archives de la ville. Ecusson de Mulhouse accosté de deux quintefeuilles, surmonté de la date · 1623 · MONO MILHVSINA.

Don de M. Ed. Benner.

Mannequin de dame pour taille.

Don d'un anonyme.

Mortier en bronze portant le nom de : Johannes Dollfus, 1750, provenant de la maison Boeringer, Zürcher & Ce, qui l'avaient déménagé, lors du transfert de leur établissement de Cernay à Epinal.

Don de M. E. Boeringer, Epinal.

Marteau de porte en fer forgé, Renaissance, provenant de Rouffach.

Don de M. Bulffer.

Coupe en vermeil portant l'inscription : *H^r Johann-Michael Schlumberger ward Sechser E. E. Zunft zu Becken den 21 X^b 1795 und Schultheis 19 X^b 1796*; reproduction de l'original.

Don de M. Gab. Schlumberger.

Porte-canne et parapluie de voyage, en cuir, provenant de Mulhouse.

Don de M. Wick-Spœrlein.

Petit rabot en bois des îles, jouet d'enfant.

Don de M. A. Gatty.

Médaille en cuivre, cavalcade de Mulhouse 1884.
» en plomb, Musikfest » 1885.
» Velorennen » 1885.
Petite roue en étain 1881.
Trois insignes de commissaire de bal.

Dons de M. Max Frey.

Eperon ancien, XVIIe siècle, trouvé dans sa propriété de Rixheim.

Don de M. E. Hauviller.

Lampe romaine en bronze, trouvée entre Cernay et Steinbach.

Don de M. Math. Mieg.

Fer à repasser en bronze, XIXe siècle.

Don de M. Picard.

Vaisselle de cuisine en terre cuite : assiettes, plat à poissons, moule, pot à lait etc. Jouets d'enfants.

Don de Mme Reichenecker.

Armbrustschützenhaus, Bollwerk, porte de Bâle, église Saint-Etienne, peinture à l'huile de 1692.

Don de M. F. Schærer, Belfort.

Réticule en tissus de coton, imprimé à Mulhouse.
Marquette de broderie de laine de 1788.
Canne en chêne, poignée en corne et argent ciselé, ayant appartenu à M. Henri Risler-Fries.
Cassette en bois de hêtre avec fleurs peintes, serrures, peintures gothiques.
Instrument de musique ayant appartenu à M. H. Risler-Fries, chef de musique de la garde nationale de Mulhouse en 1828.

Dons de la famille Risler-Kist.

Coins de la médaille du centenaire de la réunion de Mulhouse à la France.
Coins de l'Association des élèves de l'Ecole professionnelle.
Médaille en argent du chemin de fer de Strasbourg à Bâle (locomotive et Conseil d'administration).
Médaille en bronze, même sujet.
Médaille en argent, même sujet, inauguration sous Louis-Philippe, 19 sept. 1841.
Médaille en argent, inauguration du chemin de fer de Mulhouse à Thann.
Six pièces de monnaie romaines en argent, de la trouvaille de Sentheim
Deux coins de la noce d'or de M. Jean Dollfus.
Deux coins du cinquantenaire de la Société industrielle.
Deux coins, deux poinçons, une virole de la plaquette A. Hirn, du Logelbach.
Deux coins, une virole, du Comptoir d'Escompte.

Dépôts de la Société industrielle.

Trois assiettes : fleurs et paysages, fayence, fabrication alsacienne, provenant des environs de Ferrette.

Don de M. Gust. Bader.

Sept tabatières et bonbonnières en ivoire, corne, bois et carton, ornées de miniatures et gravure, provenance alsacienne.

Eventail en bois et papier, provenant de l'Assemblée des notables, tenue à Paris, le 22 févr. 1787. Au dos se trouvent les discours du roi, ronde joyeuse, etc.

Eventail d'enfant orné d'une lithographie coloriée.

Quatre mors dont deux garnis de grenades et deux de rondelles de cuivre, provenant de la guerre de 1870, trouvés à Altkirch.

Poire à poudre en fer forgé, bois et cuir, XVIIe siècle, provenant de Wittersdorf.

Quatre assiettes en fayence à dessins grisailles, provenant d'Altkirch.

Trois » » à fleurs peintes, » »

Bourse-ceinture en cuir brun, brodée de blanc, marquée 17 J ⊕ H 99 ❋, avec 2 lions soutenant la roue de Mulhouse (?), servant autrefois à renfermer, pour serrer contre le corps, l'argent que l'on emportait en voyage.

Deux lampes de mineur de la vallée de Sainte-Marie, en fer forgé et bronze.

Entraves de prisonnier, en fer, provenant d'Altkirch.

Cruche en terre cuite, à anse ornementée, sur le devant un cerf, les initiales H. H. S. et la date de 1750, trouvée dans une vigne à Saint-Hippolyte.

Cruche en terre cuite de fabrication alsacienne, vernissée en blanc et vert, datée de 1816, provenant du Sundgau.

Deux statuettes de saints, bois sculpté, provenant de Rouffach.

Plat en terre cuite, au centre un oiseau. Dans le pourtour l'inscription suivante :

In dieser Platt ist ein ....Noth
Zum Essen trinkt man. An. 1807.

Provenant de Mœrnach, près Ferrette.

Assiette en fayence avec 2 drapeaux tricolores entre-croisés et le coq gaulois au centre.

Assiette en fayence, avec des gardes municipaux de Paris à pied et à cheval. Assiette cassée.

Aumônière en soie et velours, brodée d'argent, fermoir doré.

Portemonnaie, fond doré, monté en argent découpé, provenant de Mulhouse.

Encrier en fayence à fleurs de fabrication alsacienne, provenant de Soultz.

Dons de M. Gustave Bader.

Souvenir de baptême de....., signé de la marraine Elisabeth Risler, Mulhouse, juin 1831.

Partie supérieure du couvercle des anciens fonts baptismaux de l'église d'Ottmarsheim, portant la date de 1630; sculpture en bois.

Deux pichets en terre rouge, l'un vernissé en brun, l'autre en vert, fabrication de Bonfol, provenant de Wittersdorf.

Veilleuse en terre cuite, vernissée en brun, avec tasse à chauffer dans la partie supérieure, provenant de Mulhouse.

Soupière en terre émaillée, à dessins mauve, bleu et jaune, fabrication alsacienne, provenant de Walheim.

Grande salière double en terre émaillée, à fleurs jaunes, fabrication alsacienne, provenant de Hausgauen.

Bonnet mulhousien en tissus de coton écru, brodé de perles et nœud de bonnet.

Petite boîte à poudre de riz en ivoire, provenant des demoiselles Dietsch de Mulhouse.

Deux bols à café, l'un en terre cuite, vernissé en brun, l'autre vernissé fond blanc pointillé lilas, fabrication alsacienne, provenant du Sundgau.

Tabatière en ivoire avec miniature, provenance mulhousienne.

Sac à livre de prières en velours bleu, brodé de perles, provenance mulhousienne.

Portrait-buste (miniature) de M. Wælterlé, maire de Heimsbrunn, ancien héraut d'armes à la fête de la Réunion en 1798.

Tabatière en ivoire, au centre du couvercle le monogramme E. L. entouré d'une couronne de roses peintes, provenant de Mulhouse.

Tête de pipe en porcelaine, avec les attributs maçonniques peints. Provient de l'ancienne loge maçonnique de Mulhouse.

Coin en chêne Louis XIV, provenant des environs de Ferrette.

Cruche en grès gris à dessin bleu.

Cruche en terre cuite vernissée vert et brun en usage en Alsace.

Tête d'homme sculptée en buis, provenant de Mulhouse.

Deux encriers : n° 1 en terre cuite, vernissé en vert, n° 2 en fayence; provenant du Sundgau.

Manche de cachet sculpté, buste d'homme coiffé d'un bonnet de police.

Dons de M. Gustave Bader.

Deux petites soupières en fayence à fleurs, fabrication alsacienne, provenant du Sundgau.

Pichet en fayence; couvercle en étain, provenant de Saint-Louis.

Carabine de tir ornée de cuivre, datée de 1741, provenant d'Altkirch.

Petite soupière en fayence à dessins en rouge, bleu et vert, assiette de mêmes couleurs, fabrication alsacienne, provenant de Carspach.

Pichet en fayence, de fabrication alsacienne, provenant du Sundgau.

Tire-botte en noyer poli, époque 1830, provenant de Mulhouse.

Grand encrier en terre cuite, vernie en vert, provenant de Dannemarie.

Petite commode en noyer poli, imitation gothique, couverture en marbre, provenant de Mulhouse. Jouet d'enfant.

Christ en bronze, sans bras, byzantin, trouvé à Brubach.

Humpe en terre cuite, marqué Joh. Balthazar Krafft, 1774, fabrication alsacienne, provenant de Kembs.

Trois moules à pains d'anis, en bois sculpté, provenant de Kembs.

Petite fontaine en terre cuite vernie, travail suisse du commencement du XVIII[e] siècle, provenant de Kembs.

Coffre gothique en chêne sculpté, provenant de Morschwiller.

Fauteuil Louis XIII, pieds et bras tournés, recouvert en paille, provenant de Mulhouse.

Plat à barbe en étain disant :

Hatt Sie Haar auf der Zung und thuet Sie euch agonieren
Bringt Sie Zu mir ich thue Sie balbieren. 1710 Altkirch.

Petite soupière à couvercle en étain, provenant de Kembs. Jouet.

Boîte en carton représentant la place Saint-Marc à Venise, vue en perspective.

Broc à huile en terre cuite, vernie en brun et jaune, provenant de Rouffach.

Deux bougeoirs et 1 coupe en étain, provenant de Mulhouse. Jouets.

Deux assiettes en fayence, chacune ornée du coq de 1848.

Plat en terre cuite brune, au centre une peinture représentant des paysans fabriquant des saucisses. Provenant d'Altkirch.

Chaise en vieux chêne à dossier sculpté, aux armes de la maison d'Autriche et des Hagenbach.

Chaise en vieux chêne à dossier sculpté, avec 2 barbeaux entrelacés.

Pichet en fayence blanche, à pois bleus, fabrication alsacienne, provenant de Soultz.

Dons de M. Gustave Bader.

Briquet en forme de portemonnaie en cuir et cuivre ajouré, époque Louis XIII.

Eventail en papier, représentant une ascension en ballon par les frères Robert, partant des Tuileries sous Louis XVI.

Madone sculptée en bois de peuplier, style gothique, provenant de Murbach.

Bonnet de femme du Sundgau, en soie brune.

Briquet de fin XVIIIe siècle, provenant d'Altkirch.

Cassette de fiancée alsacienne en bois de hêtre, peinte, provenant d'Ensisheim, XVIIIe siècle.

Deux vitraux peints représentant: 1° la naissance du Christ, l'adoration des bergers et la crucifixion. En-dessous une armoirie, Hans Steinmetz, der Zeit Baumeister, et la date de 1603. 2° représentant un banquet, une vendange, un bal. Au centre 2 flûtistes. Joh. Coller von Harbswiller, Joh. Bingler der Zeit Schreiber Allhier et Diebold Biedermann von Berrweiller, arquebusier, 3 armoiries et la date de 1600, provenant de Bernwiller.

Jouets d'enfant, provenant de Mulhouse : petit bureau en sapin; petite table et chaise en bois de prunier; petite commode en sapin à 3 tiroirs.

Marmite en fayence à 3 pieds, pour œufs sur le plat.

Deux paniers à fruits en porcelaine blanche, une passoire à sucre fin, un panier à pain en tôle peinte.

Plateau en étain avec 4 carafes en verre et 3 verres à champagne, jouets d'enfant.

Dons de M. Gustave Bader.

Deux grils en fer forgé, XVIIIe siècle, provenant de Carspach.

Don de M. Picard.

Brassard bleu de la section de Mulhouse de secours aux blessés de 1870, et médaille en bronze ayant appartenu à M. Alex. Stoffel.

Don de M. Benj. Jeannin.

Verre gravé, représentant l'ancienne église Saint-Etienne, de Mulhouse.

Don de M. G. Buchy.

Médaille en argent à l'effigie de M. Aug. Lalance.

Médaille en bronze à l'effigie de M. Aug. Lalance, donnée à la Société industrielle par le Conseil d'administration de la Société du secteur de Clichy, à Paris.

Médaille de bronze commémorative des journées du 22. 23. 24 févr. 1848, donnée à la Société industrielle par M. C. Bernheim.

Dépôts de la Société industrielle.

Boucle de ceinture garnie en marcassite.

Don des Arts décoratifs.

Vitrail aux armoiries de la famille Hæffely, daté de 1840.

Don des dames Zimmer.

Ombrelle duchesse à manche en bois, couverte en soie, mode des années 1850.

Carcasse d'ombrelle duchesse, manche en ivoire, mode des années 1850.

Dons de M. E. Fæhnlein.

Portrait-buste, petite peinture à l'huile, du docteur Battenberger, par Bidlingmeyer.

Don de M. Paul Châtel.

Carreau de fourneau en fayence verte, représentant un ange aux ailes déployées, trouvé dans les ruines du Hoh-Landsberg.

Trois étriers XVIIe siècle; deux fers à flèches et un fer de lance; un fragment de chaîne en bronze; un fragment de chaîne en fer; un fragment de cadenas et une clef; un briquet en fer et deux boucles de ceintures; provenant de fouilles faites à la mairie de Carspach.

Don de M. Engel-Gros.

Deux pièces romaines en argent, provenant de Cernay.

Dépôt de la Société industrielle.

Képi de lieutenant au 3me bat. de la mobile du Haut-Rhin, 1870.

Don de M. Jos. Buhler.

Projet d'insigne en argent, de la Société des volontaires 1870/1871.

Don de M. Julien Würth.

Jeu de quilles en ivoire, de 1850; jouet d'enfants.

Don de M. Eug. Fæhnlein.

Casque de grande tenue de l'ancien commandant du bataillon des sapeurs-pompiers de Mulhouse, en 1859, J. Koechlin-Dollfus.

Don de M. J. Untereiner, anc. capitaine.

Triangle de la musique des pompiers en 1827/28, tenu par A. Risler.

Don de M. Ernest Risler.

Les vendanges à Mulhouse en 1849, peinture de Pellerin.

Don de M. Thierry-Rückert.

Jeu de dominos de 1840; jouet d'enfants.

Don de M. Eug. Fæhnlein.

Cachet en acier, gravé aux armes de Friederich-Christoph Hartmann, provenant d'une famille suisse ou de l'Allemagne du Sud, fin XVIIe ou commencement XVIIIe siècle.

Don de M. Arm^d. Benner.

Pelle à tarte en argent, manche en bois noir, donnée en cadeau de noces, en 1820, à Mme E. Benner, née Thierry.

Don de M. Ed. Benner.

Deux médaillons en cire, prêts à être coulés en bronze, représentant: M. Henri Brustlein de Mulhouse et M. P. Ringel, pasteur à Illzach, par M. Ringel d'Illzach.

Don de M. Ringel d'Illzach.

Deux rouleaux en cuivre à marquer la pâtisserie. Jouets d'enfants mulhousiens.

Don de Mme Gaston Lantz.

Acquisitions

Bougeoir en laiton daté de 1770.

Petite boîte à bijoux en carton, recouverte de paille de couleurs, provenant de Mulhouse.

Fer de lance du XVIIIe siècle, provenant d'Ensisheim.

Fer à repasser en bronze, XVIIIe siècle, provenant de Bollwiller.

» » » » Guebwiller.

Verre ovale façonné et coulé en forme de gourde, provenant de Hundsbach.

Lampe éternelle en bronze, d'origine arabe, trouvée dans la Harth, près d'Ottmarsheim.

Deux médailles en argent de la Société d'agriculture du Haut-Rhin:
1) de 1851, République française.
2) de 1840, Louis-Philippe.

Bâton de chef d'orchestre orné de pyrogravures, des années 1820, provenant d'Ensisheim.

Sonnette en bronze Renaissance, provenant de la vieille chapelle du pont de Kaysersberg.

Cassette à ouvrages contenant un nécessaire en nacre garni en vermeil, provenant de Mulhouse.

Éperon mérovingien en bronze, trouvé à Kœtzingen.

Montre de poche en argent, fabrication Henri Bœringer.

Mors, fourche à arbalète, étriers et chaînes trouvés en creusant les fondations de la mairie de Carspach. XVIe siècle.

Petite table en noyer, époque 1830, jouet d'enfants.

Poignée de porte en fer forgé, 1830.

Rabot en buis sculpté, époque Louis XV, provenant d'Altkirch.

Cannette en étain, avec timbre de Mulhouse.

Klapperstein, masque en pierre que les femmes médisantes étaient condamnées à porter au cou à travers les rues de Mulhouse, plâtre par Mlle Pétry.

Statuette de religieuse, sculptée en bois de tilleul, XVIIIe siècle, provenant de Kaysersberg.

Chandelier en fer forgé, XVIIIe siècle, provenant d'Altkirch.

Joug de bœuf finement sculpté en bois d'érable, provenant de Rouffach.

Rabot en cerisier sculpté, marqué FIB, 1767, provenant d'Ottmarsheim.

Plat en terre cuite, avec tulipes sur fond blanc, provenant d'Ottmarsheim.

Deux rabots en cerisier sculpté, *a)* daté 1774, *b)* 1802, provenant d'Ensisheim.

Soupière en terre cuite vernie à mille fleurs, trouvée à Habsheim.

Truelle à tarte en argent, manche en bois noir, poinçonnée à la roue de Mulhouse.

Montre en argent repoussé, provenant de Hirsingue, époque Louis XV.

Peigne de dame, découpé, époque 1830.

Enseigne d'auberge au Raisin, provenant d'Aue, potence fer forgé.

Montre de poche en argent repoussé, époque Louis XV, provenant d'Altkirch.

Coupe sans pied en verre coulé, XVIIIe siècle, provenant de Hirsingue.

Enseigne en fer forgé de l'auberge : à la Couronne civique et au Cheval d'or, provenant d'Ottmarsheim, 1793.

Huit pièces romaines en argent, trouvaille de Sentheim.

Quatre » » » »

Deux étriers en bronze, trouvés à Ensisheim au pied d'un arbre.

Plaquette en argent du monument français de Wissembourg, 1809.

Aiguillette de tir en argent, provenant de la garde nationale de Colmar, 1848.

Petit groupe en bois doré représentant : la fuite en Egypte ; XVIIe siècle, provenant de Rouffach.
Fontaine en fayence, vieux Strasbourg, provenant de Guebwiller.
Tir de la mère Michel. Jouet d'enfants.
Chapeau haut de forme en paille, provenant de Rouffach.
Chapeau de paysanne, en paille tressée, provenant de Rouffach.

Musée lapidaire Saint-Jean

Fragment d'une meule romaine en grès des Vosges, trouvée dans les fouilles faites à Larga, canton dit Stierenstritt à Friesen.

Acquisition.

Pilastre d'une porte ou fenêtre gallo-romaine, en grès vosgien, provenant d'une villa au dit Larga.

Acquisition.

Pierre calcaire grossière, de forme carrée, avec anneau en fer. Elle fut trouvée dans le lit de la Doller, près du pont de Burtzwiller.

Acquisition.

Béton ou ciment romain, encadré en bois, provenant des bains de la villa romaine de Köstlach, canton de Ferrette.

Acquisition.

Groupe d'objets divers d'origine gallo-romaine, restes de conduites d'eau et de chauffage ; fragments de briques et de tuiles en terre cuite, restes de poterie romaine munie de marques distinctives ; le tout provenant du castel Larga.

Acquisition.

Pierre en grès rouge tirée du moulin de Frœningen, laquelle était encastrée au-dessus de la grande porte. Sur cette pierre sont sculptées sans art d'une manière rude et grossière les anciennes armoiries des nobles de Soultz et celles des seigneurs d'Andlau dans deux écus antiques. Les premières présentant une tête de griffon, les autres la croix de gueules. Au-dessous se voit la date qui fixe l'époque : 1553.

Don de M. Ed. Eichert, à Zillisheim.

Serrure en bois de chêne, avec clef moderne. Cette pièce très remarquable remonte à une haute antiquité, ces sortes de serrures étant plus anciennes que celles en fer. Provenance: cour colongère (Dinghof), à Zillisheim.

Acquisition.

B) Livres.

Psaumes de David, 1 vol. relié en chagrin, entouré d'argent ciselé, imprimé à Bâle en 1781.

Bible imprimée à Bâle en 1720, chez Thurneysen, ayant appartenu à Jean-Georges Risler, avec des notes de famille manuscrites.

Volume contenant des gravures à sujets bibliques, manuscrit de Jean-Georges Risler, né en 1705, † 1741.

Dons de la famille Risler-Kist.

Catalogue de la bibliothèque de livres et d'estampes de feu M. Armand Weiss. Mulhouse, 1908.

Don de la Société industrielle.

Sammlung W. L. Schreiber. Formschnitte des XV. Jahrhunderts, Blockbücher, Holzschnitte des XVI. Jahrhunderts. Vienne, 1909. Catalogue illustré.

Acquisition.

SACHS-VILLATE, *Dictionnaire encyclopédique français-allemand et allemand-français*, 14e édition. Berlin, 1905, 2 volumes.

Acquisition.

ED. HALTER, *Die Mundarten im Elsass*. Strasbourg, 1908.

Acquisition.

AUG. RIEFFEL, *Wie m'r d'r Schnawwel gewachsen-isch*. Strasbourg, 1906.

Acquisition.

J.-PH. BERJEAU, *Biblia pauperum*, reproduced in facsimile from one of the copies in the British Museum. Londres, 1859.

Acquisition.

F. WOLFF, *Einrichtungen und Tätigkeit der staatlichen Denkmalpflege im Elsass in den Jahren 1899-1909*. Strasbourg, 1909.

Don de M. le professeur F. Wolff.

AUG. STOEBER, *Alsatia*, Beiträge zur elsässischen Geschichte, Sage, Sitte und Sprache. Mulhouse, 1851-1876, 9 volumes.

Acquisition.

Elsässische Neujahrsblätter, 1er volume. Strasbourg, 1843.
Acquisition.

T.-W. Röhrich, *Mittheilungen aus der Geschichte der evangelischen Kirche des Elsasses*, 3 volumes. Paris-Strasbourg, 1855.
Acquisition.

Fr.-Ed. Sitzmann, *Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace*. Tome I, Lettres A-J. Rixheim, 1909.
Acquisition.

P.-A. Helmer, *Les généraux alsaciens pendant la Révolution et le premier Empire*. Colmar, 1903.
Acquisition.

G. Sifferlen, *La vallée de Saint-Amarin*, livraisons VI-X. Strasbourg, 1909.
Acquisition.

H. Juillard-Weiss, Emile Zipélius. Extrait des biographies alsaciennes de la *Revue alsacienne illustrée*. Strasbourg, 1909.
Don de l'auteur.

Les verrières de Mulhouse et le *Speculum humanae salvationis*, coupures de journaux : *Journal des Débats*, *Express*, *Strassburger Post*.
Don de M. J. Lutz.

J. Escher et P. Schweizer, *Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich*. Tome VIII, 1re partie. Zurich, 1909.
Acquisition.

Handelskammer zu Mülhausen. Jahresbericht für 1908.
Don de la Chambre de commerce.

Emile Mâle, *L'art religieux de la fin du Moyen âge en France*. Paris, 1908.
Acquisition.

Les Hommes et les Oeuvres, fascicule 29. Paris, 1909.
Don de M. Ernest Meininger.

F. Frey, *Römische Funde bei Rixheim*. Extrait du *Daheim*, 1909, N° 23.
Don de l'auteur.

Ed. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses*. Berne, 1909.
Don des Archives fédérales suisses.

Brochures diverses se rapportant à Mulhouse.
Don de M. Karl Franck.

A. Schneegans, *Das höhere Schulwesen in Elsass-Lothringen. L'instruction secondaire en Alsace-Lorraine*. Strasbourg, 1878.

Don de M. Aug. Dollfus.

M.-A. de Caumont, Abécédaire ou rudiment d'archéologie. *Architecture religieuse*. Caen, 1868.

Acquisition.

C) Manuscrits.

Contrat de mariage, passé à Sundhausen le 9 messidor, an VII.

Don de M. G.-A. Schœn.

Lettres, actes de vente et de procédure, papiers divers datant du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle.

Don de M. G. Bader.

P. F.-X. Ignatius, Oelenberg, Eingabe des III. Flussbauverbandes der Doller betreffs der Wasserverteilung mit dem Steinbächlein, an das Kaiserl. Ministerium für Elsass-Lothringen.

Don de M. Th. Boch.

Congé militaire définitif au nom de Ludwig Jenthe, caporal au régiment allemand de Lamarck, Thionville 4 mars 1763, signé : le colonel de Wimpffen.

Passeport de la république de Mulhouse, alliée des Suisses, au nom de Madeleine Hartmann, allant à Bâle. Mülhausen, en 1795, signé J. Hofer.

Dons de M. Ferd. Bach.

E.-F. Landsman, Oeuvres complètes, 28 volumes.

Don de M. Fallot-Landsman.

D) Gravures, Lithographies, Photographies.

Vue du couvent d'Oelenberg.

Don de M. le Dr Capauner.

Schöngauer-Museum. I. Serie : Schöngauers Passion, planches en phototypie.

Don de M. G. Buchy.

Episodes des baillis autrichiens en Suisse (Scènes de Guillaume Tell, etc.), gravure ornée des armoiries des 13 cantons, des villes alliées, y compris Mulhouse, par Christ. Murer, 1580. Gravure coloriée avec texte, imprimée à Strasbourg en 1666, chez Aubry.

Gravure sur bois, même sujet. Imprimée à Zug, chez Joh. Jost. Hiltenperger.

Dons de M. Fréd. Engel-Gros.

Quatre gravures alsaciennes et mulhousiennes.

Série de dessins au crayon, à la plume, aquarelles et gravures.

Vue de l'Hôtel de Paris à Mulhouse, tenu par D. Rott; lith. Engelmann.

Diplôme de sapeur-pompier de la compagnie de Bitschwiller, au nom de Laurent Stridmatter, 1850; lith. coloriée.

Portefeuille contenant 24 feuillets de peintures à la gouache donnant les uniformes de l'armée française à différentes époques, par Th. Engel.

N. B. — Ce portefeuille se trouvait dans une armoire, sans aucune marque de don ou acquisition. Quelques feuillets sont exposés dans la vitrine 26.

Vue de Buhl, dessin au crayon de Culing, 1848. Encadré.

Photographie en couleurs d'un vitrail de Hans Hartmann, burgermeister von Mülhausen 1585.

Portrait-buste du général Michel Ordener, né à Huningue 1787, gravure.

Gustave-Maximilien-Juste, prince de Croy, évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France. Gravure de C. Guérin.

Acquisition.

Frontispice d'un ouvrage sur la Suisse, dessin par Moreau jeune, 1781.

Don de M. H. Juillard-Weiss.

Reproduction en phototypie d'une gravure de 1492, conservée à la Bibliothèque de Munich, avec poésie de Sébastien Brandt, en latin et en allemand, sur la chute de l'aérolithe de 1492. — Reproduction en phototypie d'une gravure analogue, conservée à la Bibliothèque de Bâle.

Acquisition.

Inauguration du nouvel abattoir de Mulhouse, 1888. Lithographie.

Don de M. Karl Franck.

Plan figuratif de la Chambre des députés, 1820-1821.

Plan dénominatif de la nouvelle Chambre septennale des députés des départements.

Don de M. Michel Diemer-Heilmann.

Reproduction en photographie d'une gravure coloriée, conservée à la Bibliothèque de Zurich, et représentant la prise de Mulhouse par les Cantons confédérés, en 1587.

Vue du château de Lenzbourg. Aquarelle du peintre mulhousien Benner-Fries, 1815.

Vue du château de Wildeck, du même.

Portrait-buste du maréchal François-Joseph Lefèbre, né à Rouffach en 1755, mort en 1820, duc de Dantzig; lithographie coloriée.

Acquisitions.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU MUSÉE HISTORIQUE

M. Auguste Dollfus, *président honoraire.*

MM. Mathieu Mieg-Kroh, *président.*
Auguste Thierry-Mieg, *vice-président.*
Ernest Meininger, *vice-président.*
Louis Schwartz, *secrétaire.*
Gustave Bader, *trésorier.*
Edouard Benner, *conservateur général.*
Georges Buchy, *conservateur.*
Jules Lutz, *conservateur-bibliothécaire.*
Michel Diemer-Heilmann.
Frédéric Engel-Gros.
Karl Franck.
Auguste Hænsler.
Henri Juillard-Weiss.
Fritz Kessler.
Jean-Jacques Læderich.
Dr M. Mutterer.
Camille Schlumberger.
Gabriel Schlumberger.
Léon de Schlumberger.
Gustave-Adolphe Schœn.
Josué Wick.
Henri Zetter.

MEMBRES FONDATEURS

Ville et banlieue

MM.
BADER Gustave.
DOLLFUS Auguste.
FAVRE Alfred.
FAVRE Eugène.
FRANCK Jules.
GERBAUT Henri.
LANTZ Emile.
LANTZ Jean.
MIEG Adolphe.
MIEG Daniel.

MM.
MIEG Léon.
MIEG Mathieu.
SCHLUMBERGER Ed.-Albert.
SCHLUMBERGER Gabriel.
SCHLUMBERGER Pierre (Vve).
SCHLUMBERGER Théodore.
SCHWARTZ Edouard (Vve).
THIERRY-MIEG Auguste.
VAUCHER Jean.
ZUBER Ivan.

Non résidants

DOLLFUS Jean, fils, Paris, 35 rue Pierre-Charron.
ENGEL Alfred, Belfort.
ENGEL-DOLLFUS Frédéric (Vve), Paris, 19 rue de l'Alma.
ENGEL-GROS Frédéric, maison Dollfus-Mieg.
ERNÉ Henri, Paris.
JAQUET James, Lœrrach.
LALANCE Auguste, Paris, 195 boulevard Malesherbes.
SCHLUMBERGER Jacqes (de) } Guebwiller
SCHLUMBERGER Léon (de) } Guebwiller
SCHMALZER-KŒCHLIN (Vve), Epinal.
SCHŒN Fritz, Paris, 11 rue d'Uzès.
SPETZ Georges, Isenheim.
STEINBACH Léon-Félix, Moscou, Nicolseaïa maison du comte Orloff Damidof.

MEMBRES ORDINAIRES

Ville et banlieue

MM.
AICHINGER Théophile (Vve).
AMANN Emile.
APFLER Henry.
ARLENSPACH Henri.
ARON Charles.

MM.
ASSENMACHER Jean.
ASSENMACHER, Jacques.
BADER Léon.
BAHY Charles.
BARLOW Charles.

MM.
Baumgartner Henri.
Becker Auguste.
Benner Armand.
Benner Charles.
Benner Edouard.
Benner Emile.
Benner Henri.
Berger Eugène.
Berger Jules.
Bernheim Charles.
Bertrand Eugène.
Boch Théodore.
Bœhm Eugène.
Bœringer Alfred.
Bœringer Henri.
Borchard Maurice.
Bourgogne Jacques.
Bourry Jean.
Brand Charles.
Brand Ch.-Alph.
Braun, Clément & Cie.
Breig Emile.
Brinkmann Henri.
Brinkmann Jean.
Brustlein Charles (Vve).
Buchy Charles.
Buchy Georges.
Buchy Henri.
Buel Robert (Vve).
Bulffer Paul.
Burckard Edouard.
Burgert Auguste.
Burr Georges.
Capauner, D. M.
Chambaud Georges.
Chambaud Paul.
Christ Gustave.
Clær Joseph.
Clottu Paul.

MM.
Coudre Maurice.
Courtois Clément (Vve).
Dardel Léon.
Desaulles-Gluck P.
Diedisheim J.
Diemer Michel.
Dietlin Hercule (Vve).
Dietsch Eugène.
Dietz Georges.
Doll Edmond.
Doll Edouard (Vve).
Dollfus-Schwartz Edouard.
Dreyfus Mathieu.
Dreyfus Armand, pharmacien.
Drumm Edouard.
Duvillard Ernest.
Eggenschwiller Jules.
Endinger Josué.
Engel Albert.
Engel Arthur.
Favre Arthur (Vve).
Favre Gustave.
Favre-Bourcart Paul.
Favre Roger.
Franck Frédéric.
Franck Karl.
Freck Albert.
Frey Albert, D. M.
Frey Albert, D. M. (Mme).
Frey Max.
Frey-Collard.
Gassmann Eugène.
Gatty Alfred.
Geiger Eugène (Vve).
Gerber Auguste.
Geyelin Eugène.
Glehn Alfred (de).
Gœrich Charles.
Gœtz Jean-Armand.

MM.
Gross J.-B.
Guth Eugène.
Guth Jules (Vve).
Gysperger Ch.
Haas Camille.
Hæffely Louise (Mlle).
Hæffely Robert.
Hæffely-Steinbach H. (Vve).
Hænsler Auguste.
Hanhart Georges.
Hanhart Théodore.
Hannes Morand.
Hauviller Emile.
Heilmann, sœurs (Mlles).
Héron Lucien.
Herrenschneider A.
Hilfiger Victor.
Hoppé Charles-Emile.
Husser Jean.
Jæger, D. M.
Jaquet Eugène.
Jeanmaire Paul.
Jeannin Benjamin.
Jelensperger-Bornand (Vve).
Juillard-Weiss Henri.
Jund Emile.
Kayser Edmond.
Keller-Dorian Albert.
Keller Fritz.
Kestner, D. M.
Klein Georges.
Kleinknecht Alfred, D. M.
Knecht Louis.
Kœchlin Albert.
Kœchlin-Dollfus Eugène (Vve).
Kœchlin-Huguenin Eug. (Vve).
Kœhnlein Max.
Kœnig Auguste.
Kohler Mathieu.

MM.
Kraus Henri, (Mme Vve).
Kuneyl Jules.
Kunz M.
Kuntz Albert, pasteur.
Lacroix Camille (de).
Læderich Jean-Jacques.
Læderich J.-E.
Læderich-Courtois Charles.
Lampert Benjamin.
Lauer Robert.
Lesage Oscar.
Liebenguth Henri.
Ludwig J.-E.
Lutz J.
Maire-Courtois G.
Maire Louis.
Mantz Emile.
Mantz Jean.
Marquiset Henri.
Meininger Ernest.
Meininger Jules.
Merklé Albert.
Merklen Gustave.
Meyer Camille-Alfred.
Meyer Robert.
Meyer Rosa (Mlle).
Michel Fritz.
Michel Thiébaut-Georges.
Mieg Charles.
Mieg Charles (Mme).
Mieg Edouard-Georges.
Mieg Georges.
Mosmann Paul.
Muller Joseph.
Muralt Albert (de).
Mutterer, D. M.
Nægely Charles.
Nœlting Emilio, Dr.
Orth Nicolas.

MM.
Ostier Louis.
Pétry Emile.
Pfeiffer Jules.
Pfenninger Henri.
Pfenninger Robert.
Picard M., antiquaire.
Platen Jules.
Poupardin Franz.
Rais Auguste.
Rais Henri.
Raval Eugène.
Remy Emile.
Rey Emile (Vve).
Risler Ernest.
Risler-Schœn Henri.
Riss Eugène.
Rockenbach Edouard.
Rœsch Charles.
Roesler Louis.
Rückert-Steinbach Jules.
Schæffer Gustave (Vve).
Schæffer J.
Schaub Fernand.
Schauenberg Rodolphe.
Scheidecker Camille.
Scheidecker Henri.
Scherr Jules.
Schieb Edouard.
Schlumberger Em., D. M.
Schlumberger-Schœn Paul.
Schlumberger-Schoen (Mme).
Schmerber Alfred.
Schmerber Camille.
Schmerber Oscar.
Schmidt Paul-Gustave.
Schneider Edouard.
Schœllhammer, D. M.
Schœn Alfred.
Schœn-Eck Alfred.

MM.
Schœn Daniel.
Schœn Gustave-Adolphe.
Schœn Paul.
Schœn Valentine (Mlle).
Schoff Antoine.
Schulé Charles.
Schumacher Jean.
Schupp (Mme).
Schwartz Charles.
Schwartz Ida (Mlle).
Schwartz Louis.
Schwob J.
Silbereisen Charles.
Simendinger Louis.
Sorgius Dr, notaire.
Spœrlein Ernest.
Spœrry Albert (Mme).
Spœrry Henri (Vve).
Stahl-Schlumberger.
Steffan Albert.
Stern E., pasteur.
Stetten Frédéric (de).
Stœber Paul.
Storck Albert.
Tétaz Charles.
Thierry-Mieg Ernest.
Thierry-Rückert Jules
Tourtellier Adolphe.
Vogt Fern., rue des Fabriques.
Vogelsang Joseph.
Wacker-Schœn Charles (Vve).
Wacker-Schœn Charles fils.
Wagner Robert.
Wagner Théophile.
Wallach Henri.
Wallach Roger, rue de Brubach.
Wegelin Gustave.
Wegelin Henri.
Weiller Benjamin.

MM.
WEISS Charles.
WEISS Georges.
WEISS (Mme), rue Lamartine.
WEISS-SCHLUMBERGER Emile.
WELTER Emile (Vve).
WENNING Alfred.
WERNER, D. M.
WICK-SPŒRLEIN Josué.
WINCKLER Georges.

MM.
WINTERER, curé.
WOHLSCHLEGEL Oscar.
WÜRTH Julien.
ZEHNLÉ-TSCHEILER Albert.
ZETTER Edouard.
ZETTER Henri.
ZIEGLER Emile.
ZIERDT Georges.
ZUBER-MATTER fils.

Non résidants

MM.
BARY (de) Edouard, Guebwiller.
BIBLIOTHÈQUE de la ville de Colmar.
BIBLIOTHÈQUE de la ville de Montbéliard.
BLECH Ernest (Vve), Ste-Marie-aux-Mines.
BLECH Fernand, »
BŒRINGER Eugène, Epinal.
DOLLFUS-FLACH Ed., Belfort.
DREYFUS Jacques, Belfort.
DURTHALLER Albert, Altkirch.
FALLOT Camille, Paris, 26 avenue du Bel-Air, XII.
FREY Ernest, Guebwiller.
GILARDONI Jules, Altkirch.
GLUCK André-Armand, Paris.
KELLER Ch., rue du Montet, Nancy.
INGOLD Armand (Vve), Colmar.
KESSLER Fritz, Soultzmatt.
KŒCHLIN-CLAUDON Emile, Paris, boulevard Delesser, 21.
KŒCHLIN Isaac fils, Willer.

MM.
KŒCHLIN Rod., Bénodet (Finist.)
KOLB Pierre, D. M., Masevaux.
KUBLER Gustave, Altkirch.
KÜHLMANN A.-Eugène, Colmar.
MANSBENDEL Paul, pasteur, Riquewihr.
MEUNIER - DOLLFUS Charles, Thann.
MÜLLER-MUNCK J.-L., Metz.
NOACK-DOLLFUS, Paris, 134 rue Victor-Hugo.
OBRECHT Ivan, Alger, 26 rue Bols Azeum.
REINACH Salomon, St-Germain.
RIEDER Jacques, Vve, Wesserling.
RISLER André, maison Risler & Carré, Paris, 6 rue St-Honoré.
SALATHÉ Auguste, D. M., Paris, 27 avenue Michel-Ange.
SCHEURER-FREY A., Logelbach.
SCHLUMBERGER C., Ribeauvillé.
SCHLUMBERGER Paul (de), Guebwiller.
SCHLUMBERGER-VISCHER, Bâle.

MM.
Stehelin René, Pont d'Aspach.
Steiner-Dollfus Jean, Paris.
Weber-Jacquel Charles, Thann.

MM.
Weiss Gustave, Troyes.
Zetter Charles, Paris, 49 rue de Maubeuge.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Société industrielle de Mulhouse. Président : M. Auguste Dollfus.

— d'histoire naturelle de Colmar. Président : M. de Bary, Guebwiller.

— pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, Strasbourg. Président : M. A. Laugel.

— belfortaine d'émulation. — Belfort. Président : M. Philippe Berger, professeur au Collège de France.

— d'émulation de Montbéliard. — Montbéliard.

Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. — Nancy. M. Léon Germain, bibliothécaire-archiviste.

— des Annales de l'Est. — Nancy. M. R. Parisot, secrétaire.

— philomatique vosgienne. — Saint-Dié. Prés. : M. H. Bardy.

— académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes. — Prés. : M. Albert Babeau.

— d'histoire de la Suisse romande. — Lausanne. Président : M. B. van Muyden.

— des antiquaires de l'Ouest. — Président : M. Arnould, professeur, à Poitiers (Vienne).

Historisches Museum Basel.

Société historique de Bale. — Universitätsbibliothek, Bâle.

Schweizerisches Bundesarchiv. Bern. Bundesarchiv - Director Herr Dr J. Kayser.

Allgemeine geschichtsforschende Gesellschaft der Schweiz. — Bern. Herr Prof. Dr Blœsch, Bibliothekar.

Historischer Verein der fünf Orte in Luzern. Kantonsbibliothek.

Stadtbibliothek in Zürich. Austauschstelle d. antiquar. Gesellsch.

Bibliothèque des Sociétés savantes. — Paris, 110, rue de Grenelle. M. E.-S. Bougenot, 3, rue Corneille.

Historische Gesellschaft des Kantons Aargau in Aarau. — Herr Dr Hans Herzog, Actuar.

Deutscher Geschichtsforschender Verein des Kantons Freiburg. — Herr Dr Albert Büchi, Präsident, Freiburg i/d. Schweiz.

Schweizerisches Landesmuseum in Zürich.

Archiv der Stadt Strassburg. — Strassburg.

Revue Alsacienne illustrée. Strasbourg, 2bis, rue Brûlée.

Germanisches National-Museum, Nuremberg.

Les Marches de L'Est, 84 rue de Vaugirard, VIe, Paris.

Königl. Bayr. Akademie der Wissenschaften, München.

Bibliothèque de l'Académie des belles-lettres, d'histoire et des antiquités. -- Stockholm (Suède).

Stadtbibliothek von Mülhausen. — Mülhausen.

Stadtarchiv von Mülhausen. — M. Edouard Benner, archiviste.

Musée Saint-Jean, à Mulhouse. — M. Edouard Benner, conservateur.

Bibliothèque universitaire. — Nancy, place Carnot.

Stadtbibliothek. —Winterthur.

Kais. Denkmalarchiv. — Strassburg.

Société de géographie. — Neuchâtel.

Smithsonian Institution. — Washington.

Musée National des Etats-Unis. — Washington.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Bürgermeister-Amt Mülhausen.

MM. Dr E. Waldner, archiviste municipal de Colmar.

L'abbé A.-M.-P. Ingold, à Colmar, ancien bibliothécaire à l'Oratoire de Paris.

Kindler von Knobloch, Oberstleutnant a. D., Herzoglich Anhaltischer Kammerherr, Baden-Baden.

Théod. de Liebenau, directeur des archives du canton de Lucerne.

Christian Pfister, professeur d'histoire à la Sorbonne, Paris, 72, boulevard de Port-Royal.

Rod. Reuss, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes, 52, rue Albert-Joly, à Versailles.

Dr Rod. Wackernagel, archiviste d'Etat du canton de Bâle-Ville.

Dr Albert Burckhardt-Finsler, ancien conservateur du Musée historique de Bâle.

MM. André Waltz, bibliothécaire de la ville de Colmar.
Dr J. Wagner, curé à Pfastatt.
F.-A. Ihme, pasteur à Bærenthal (Lorraine).
L.-A. Kieffer, pasteur à Balbronn.
John Viénot, professeur à la Faculté de théologie protestante à Paris.
Girodie, 6, rue Mignard, Paris.
L'abbé Claus, bibliothécaire-archiviste, à Schlestadt.

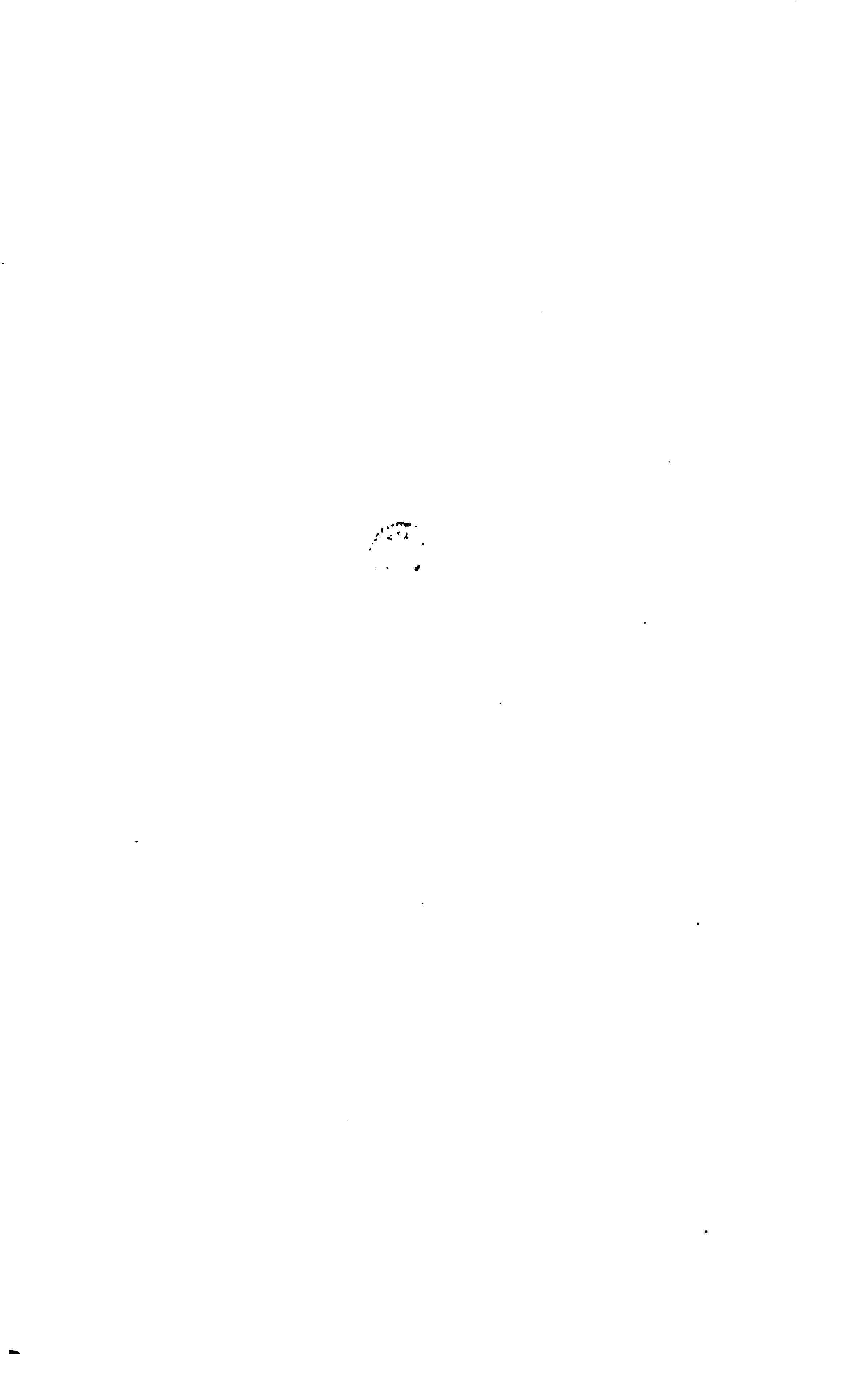
TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN

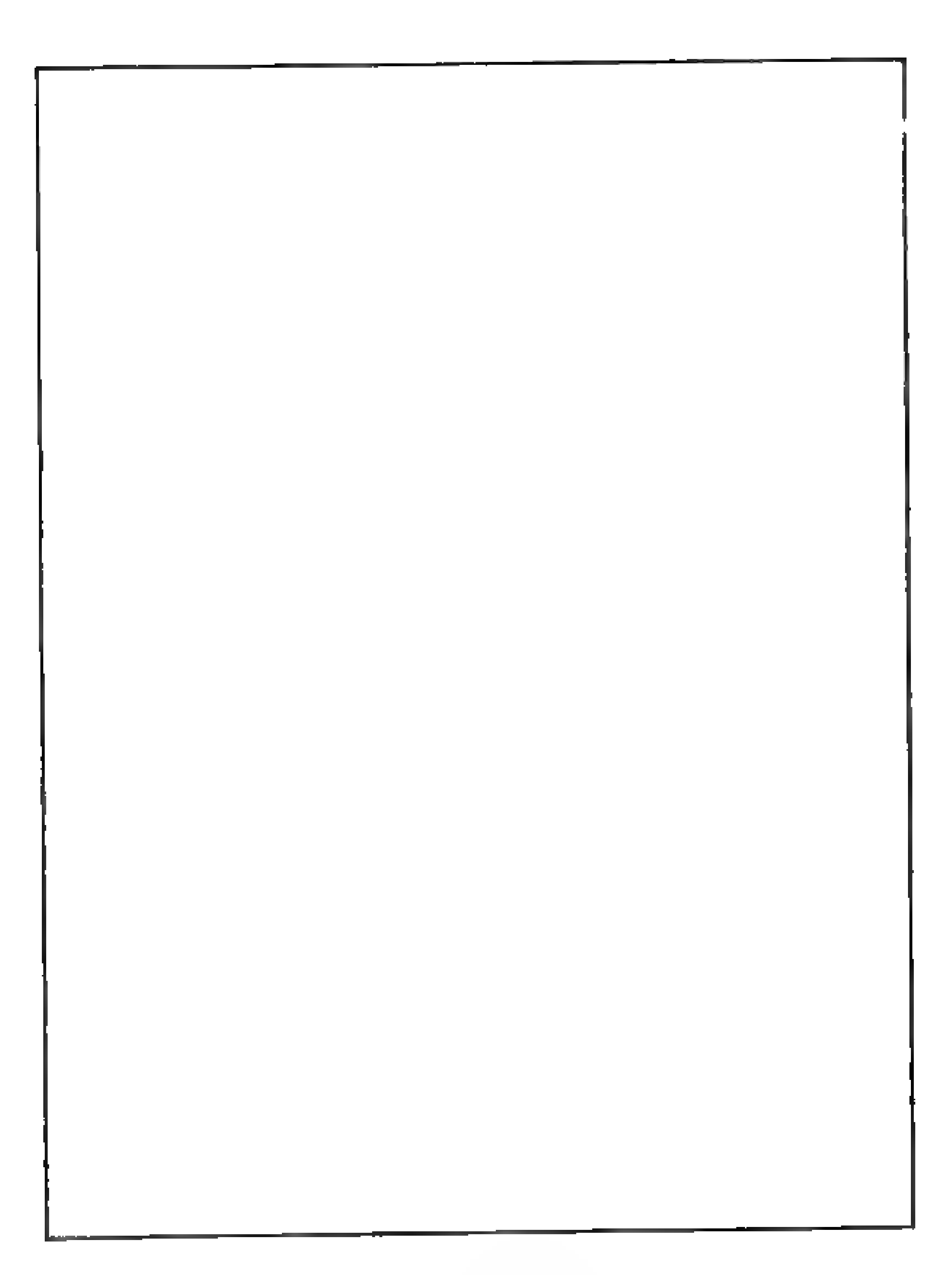
DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE




UNIV.
OF
MICH.



MATHIEU MIEG-KROH
(1849-1911)

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

XXXIV

ANNÉE 1910

MULHOUSE

Imprimerie Ernest Meininger

—

1911

AVIS

—

Le comité du Musée historique a l'honneur d'inviter les sociétés savantes correspondantes de vouloir bien lui faire connaître les changements qui pourraient avoir lieu dans le personnel de leurs présidents pendant le cours de l'année.

Le comité prie les mêmes sociétés, ainsi que Messieurs les membres correspondants, de lui accuser réception du Bulletin, afin qu'il puisse s'assurer de la régularité du service de ses envois.

Le comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin la responsabilité de leurs assertions.

I.

MATHIEU MIEG-KROH

(1849—1911)

Le Comité d'administration du Musée historique de Mulhouse vient de subir une perte aussi pénible qu'inattendue par le décès prématuré de son président, M. Mathieu Mieg-Kroh, qui dirigeait ses travaux depuis près de vingt-sept années. Il était le troisième titulaire de ce poste depuis la création de notre institution.

Notre regretté collègue était né à Mulhouse le 14 novembre 1849, comme fils aîné de Mathieu Mieg (fils de Georges), fabricant de draps, et de Julie Mieg (fille de Charles). Il fit ses études à l'Ecole professionnelle de notre ville, où, de bonne heure, il montra un goût prononcé pour les sciences positives, puis son père l'envoya acquérir les connaissances pratiques et commerciales nécessaires dans une importante fabrique de draps à Verviers, en Belgique.

Lorsque la guerre avec l'Allemagne éclata en 1870, il s'empressa de faire son devoir comme toute sa génération et, incorporé dans le 4e bataillon de la Mobile du Haut-Rhin, fut versé dans les bureaux d'administration militaire de Belfort. S'il éprouva ainsi toutes les angoisses et toutes les horreurs du bombardement impitoyable et prolongé (100 jours) de l'héroïque forteresse, il connut de la sorte aussi la joie patriotique réconfortante d'avoir fait partie de cette vaillante phalange de braves qui n'a consenti à quitter

son poste que sur l'ordre du Gouvernement français et avec tous les honneurs de la guerre.

Après un voyage d'études techniques en Angleterre, notre collègue entra, en 1872, dans la Maison paternelle, la fabrique de draps Mathieu Mieg & Fils. La fondation de cet établissement remontait à l'année 1661 et avait pour auteur Mathieu Mieg (1640—1712), originaire de Bâle. Depuis 1737, la raison sociale ne varia plus. Malheureusement, l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne modifia profondément les conditions économiques du marché industriel, et certaines branches de l'activité manufacturière de notre ville en subirent le contre-coup. L'antique fabrique de draps Mieg dut liquider en 1876, et avec elle disparut de Mulhouse l'industrie drapière proprement dite, qui avait été très importante au XVIIe et au XVIIIe siècle, avant l'introduction de la fabrication des toiles peintes.

Après un essai de fabrication d'un article spécial de tapis, tenté ensuite avec son ami Edouard Dollfus-Flach, mais qui ne dura guère, M. Mathieu Mieg renonça définitivement à l'industrie et se consacra dorénavant à ses études de prédilection: l'histoire naturelle, la géologie, la paléontologie, l'archéologie et l'histoire de sa ville natale.

Le 16 novembre 1877, il fut nommé membre du Comité d'administration du Musée historique de Mulhouse, fondé trois ans auparavant. Dès l'année suivante, le 19 mars 1878, il fut appelé au poste de secrétaire, qu'il occupa pendant six ans.

Après la mort d'Auguste Stœber, le choix de ses collègues appela, le 10 mai 1884, M. Mathieu Mieg à la présidence du Musée, dont il dirigea depuis lors les destinées avec beaucoup de dévouement et de compétence, et auquel il consacra tout le temps que ses nombreuses autres études lui laissaient disponible.

Membre de la Commission des travaux et publications, il

fournit à notre *Bulletin* annuel une série de notices intéressantes; la liste suivante donnera une idée de la diversité de ses aptitudes scientifiques:

En 1879, Notice biographique sur le chroniqueur Mathieu Mieg, par son arrière-petit-fils (16 pages).
En 1880, Notice biographique sur le bourgmestre Jean-Henri Dollfus et ses missions diplomatiques (8 pages).
En 1881, Daniel Meyer, météorologiste mulhousien, 1752-1824. Notice biographique (32 pages).
En 1882, Note sur la découverte d'un marteau en pierre perforée dans le diluvium rhénan à Rixheim (8 pages).
En 1885, Note sur la découverte de sépultures de l'époque gallo-romaine à Minversheim (Basse-Alsace).
En 1886, Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace, par MM. les Drs Faudel et Bleicher. — Rapport présenté à la Société industrielle de Mulhouse, dans sa séance du 27 janvier 1886 (10 pages).
En 1888, Note sur les sépultures anciennes de Tagolsheim (Haute-Alsace), en collaboration avec M. le Dr Bleicher.
En 1897, Notice sur les quatre Mulhousiens qui combattirent au 10 août 1792 dans les rangs des gardes suisses (27 pages).

En outre, notre *Bulletin* contient six notices nécrologiques consacrées par lui à des collègues disparus, à savoir MM. Armand Weiss, Gustave Koenig (1891), Louis Schoenhaupt (1895), Jean Heilmann (1896), Emile Gluck (1904) et Pierre Schlumberger (1907).

L'activité littéraire de notre regretté président compte

encore à son actif un grand nombre de rapports rédigés par lui pour le compte du Comité d'Histoire naturelle de la Société industrielle, dont il fut en dernier lieu le secrétaire-président, ainsi que pour celui du Comité d'Histoire, de Statistique et de Géographie, comités dont il fit partie pendant de longues années.

Mais l'œuvre historique capitale de sa vie est celle qu'il a consacrée à la généalogie de sa famille et qui est le fruit de dix années de recherches patientes et approfondies. Les *Tableaux généalogiques de la famille Mieg* sont un beau monument de piété filiale élevée à sa lignée, qui compte de nombreux hommes remarquables non seulement dans notre ville, mais encore en Alsace, à Bâle, etc. Nous ne citerons ici que deux de ses ascendants directs, son arrière-grand-père et son grand-père, Mathieu Mieg, le chroniqueur, auteur d'une histoire de notre ville en deux volumes, très appréciée, et Georges Mieg, auteur d'extraits chronologiques sur Mulhouse, publiés en 1848 à l'occasion du cinquantenaire de la réunion de Mulhouse à la France [1], et d'une très intéressante étude archéologique sur l'ancienne église protestante de Saint-Etienne, démolie en 1858 [2].

Dans ces dernières années, notre collègue s'était de plus en plus voué aux études et aux recherches préhistoriques concernant notre province, vers lesquelles il s'était de tout temps senti attiré plus spécialement. Nul ne connaissait mieux que lui les mystères d'un passé lointain que récèle notre vieux sol, et son avis faisait autorité dans les milieux scientifiques, avec les sommités desquelles il était en relations suivies.

M. Mathieu Mieg avait épousé, en 1874, Mlle Louise-

[1] *Chronologische Auszüge über Mülhausen, vom Jahr 1220 bis 1848.* Mülhausen, 1848.

[2] *Beitrag zum Andenken an die deutsch-protestantische St. Stephans-Kirche, welche Ende 1858 abgebrochen wurde.* Mülhausen, 1862. Avec une planche lithographique.

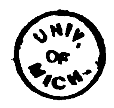
Sabine Kroh, fille de M. le pasteur Philippe-Auguste Kroh et de Julie Heilmann. Leur union resta stérile.

La santé de notre collègue ne faisait pas prévoir une fin prématurée, lorsque, vers la fin de l'année, il dut s'aliter subitement à la suite d'une attaque d'influenza. Une pneumonie double se déclara, qui, bientôt, ne laissa plus d'espoir à son entourage, et le 1er janvier 1911, à 2 heures du matin, notre regretté président et ami s'éteignit doucement, dans sa 62e année.

Sa mort laisse dans nos rangs un vide bien sensible, mais son souvenir restera vivant et honoré parmi ses collègues et collaborateurs, qui s'efforceront de continuer les traditions pieuses de l'œuvre qui lui tenait tant à cœur et qu'il a si longtemps dirigée.

ERNEST MEININGER.





GEORGES BUCHY

(1845 1911)

II.

GEORGES BUCHY

(1845 — 1911)

L'année 1911 commence mal pour le Musée historique de Mulhouse. Le 3 janvier il enterrait son président, le regretté M. Mathieu Mieg; le 8 janvier, c'était le tour de son conservateur, M. Georges Buchy.

Georges-Charles Buchy était né à Mulhouse, le 8 septembre 1845. Ses parents, de nationalité suisse, étaient Henri Buchy et Louise Reinbold. Il a commencé ses études au Collège de Mulhouse et les a terminées à l'Ecole professionnelle de cette ville. Après avoir fait son apprentissage commercial dans la Maison Daniel Baumgartner & Cie, il s'est occupé pendant 40 ans de la vente des cotons pour le compte de la maison Paul Reinhart & Cie, de Winterthur.

Sans oublier son origine suisse, Georges Buchy aimait de tout son cœur notre petite patrie alsacienne et notamment sa ville natale. Pour lui aussi le passé avait plus d'attrait que le présent; aussi était-il de ceux qui tiennent à en conserver, dans la mesure du possible, les documents et les reliques.

En octobre 1907, sa santé, fortement ébranlée, l'obligea à se retirer complètement des affaires. C'est à ce moment que le Comité du Musée historique de Mulhouse, dont il était devenu membre en 1904, lui confia le poste de conser-

vateur du Musée, auquel il consacra désormais tout ce qui lui était resté de forces. Il ne ménagea ni son temps ni sa peine pour classer et mettre en valeur les différents objets constituant nos collections. Bien qu'il n'ait guère été conservateur plus de trois ans, il laisse au Musée des traces ineffaçables de son activité.

Aussi sa mort, arrivée inopinément le 6 janvier 1911, a-t-elle fait un grand vide dans l'administration du Musée, qui conservera longtemps son souvenir.

J. Lutz.

III.

LES ANCIENNES ARMOIRIES BOURGEOISES
DE MULHOUSE

PAR

ERNEST MEININGER.

La question qui fait l'objet de la présente étude est une des plus intéressantes du passé de notre ville et n'a jamais été traitée par nos historiens locaux, à l'exception de l'auteur du Bürgerbuch *publié en 1850.*

Au cours de nos recherches assez longues — près d'un quart de siècle — aux archives municipales, nous avons été souvent frappé du fait curieux que les sceaux et cachets apposés sur de vieilles lettres qui y sont conservées et qui émanent de personnages mulhousiens, fonctionnaires ou autres, portent des armes différant sensiblement des blasons figurant dans le livre d'Ehrsam, sur le tableau des bourgmestres de l'Hôtel de ville et sur les quelques tableaux armoriés du Musée historique de Mulhouse.

Les matériaux ainsi amassés nous ont amené à rechercher les raisons de ces différences qui, à première vue, se présentent comme une véritable anomalie. Ce sont les résultats de nos investigations approfondies que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs.

La conclusion qu'ils en tireront certainement avec nous, c'est que, dans le domaine historique, il est absolument utile d'aller au fond des choses et de n'accepter aucune théorie, si elle n'est appuyée

sur des documents authentiques. L'histoire est une science positive, et c'est le mérite de notre époque de lui avoir appliqué la méthode critique dont autrefois on n'avait cure. Tous nos anciens chroniqueurs l'ont négligée, et c'est regrettable. Pour tous, l'œuvre de Pétri, la première en date, était un évangile auquel ils n'ont plus touché. Fürstenberger, Reber, Mieg, Graf, de Lasablière l'ont copié à peu près servilement en ce qui concerne le passé, et l'on peut dire que, jusqu'à l'apparition du Cartulaire de Mulhouse, *par X. Mossmann, personne n'a plus étudié à fond nos vieilles chartes et les plus anciens documents d'archives.*

Notre prétention n'est évidemment pas d'avoir épuisé le sujet si intéressant des armoiries de nos vieilles familles bourgeoises : l'article qui va suivre n'est qu'une étude qui, pensons-nous, pourra servir de base à un travail plus étendu, plus complet.

I.

LES ARMOIRIES DES BOURGMESTRES

Les armoiries bourgeoises sont partout aussi anciennes que celles de la noblesse proprement dite. Elles étaient conférées plus spécialement à certains fonctionnaires qui en avaient besoin dans l'exercice de leurs charges. En effet, si, pour la noblesse, le blason était aussi un ornement de parade utilisé à la guerre, aux tournois, et servant à maints usages décoratifs, le sceau armorié, tant noble que roturier, a remplacé longtemps, au bas des actes judiciaires, la signature légalisée des temps modernes. Pendant tout le Moyen-âge, et encore longtemps après, tous les arrêts de justice, tous les actes de vente, de cession, de partage, en un mot tous les actes notariés, signés ou non par les intéressés, étaient surtout validés par l'apposition du sceau des seigneurs justiciers ou de leurs lieutenants roturiers délégués à cet effet. De là les concessions d'armoiries *(Wappenbriefe)* délivrées à de simples bourgeois par les rois et les empereurs, par les princes souverains ou encore par les comtes palatins — *comes palatinus* ou *Pfalzgraf* — à qui les premiers avaient cédé ce droit moyennant finances.

A l'encontre d'une opinion erronée, assez répandue, la concession d'armoiries ne conférait nullement la noblesse à celui qui était l'objet de cette faveur. C'était une simple distinction, qui avait évidemment son prix, puisqu'elle permettait à celui qui en était l'objet de s'en servir légalement en maintes circonstances, mais elle ne lui conférait aucun titre, aucune exemption d'impôts ou de prestations rotu-

rières, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le démontrer autre part avec preuves à l'appui[1].

Lorsqu'au xve siècle les villes libres impériales secouèrent, les unes après les autres, le joug de la noblesse et du patriciat, qui jusque-là avaient accaparé à leur profit le pouvoir et siégeaient en majorité dans le Conseil, la bourgeoisie, composée d'artisans, de vignerons, de laboureurs et de marchands, prit en mains la gestion des affaires et adopta tout naturellement certains us et coutumes de la noblesse. L'usage du blason se généralisa bientôt dans les communes bourgeoises indépendantes, et Mulhouse suivit également l'exemple donné partout.

L'émancipation démocratique se dessina dans notre ville de bonne heure. Les rachats réitérés de l'office de la prévôté impériale par la ville de Mulhouse à partir de l'année 1407, qu'elle acquit définitivement en 1457, en sont la caractéristique significative. L'attitude de la noblesse indigène était d'ailleurs devenue intolérable et les corps de métier, conscients de leur force et de leur rôle économique dans la commune, poussés aussi à bout par les exigences, les chicanes et les déprédations des hobereaux petits et grands qui les opprimaient, résolurent d'y mettre fin. L'occasion s'en présenta lors de l'invasion des Armagnacs, auxquels toute la noblesse autrichienne prêta son concours. Bâle et Mulhouse coururent à ce moment le plus grand danger. Après la bataille de Saint-Jacques (juin 1444), Bâle procéda à l'expulsion de ses nobles, et Mulhouse en fit de même l'année suivante. Ce fut, pour notre ville, l'occasion d'ennuis prolongés. Les nobles évincés lui cherchèrent noise à propos de tout et de rien, et les attaques à main armée contre Mulhouse mirent souvent la commune dans le plus grand danger. Celle-ci, ne pouvant guère compter sur

[1] Voir *Tableaux généalogiques de la famille Blech*, parus en 1898, préface, page 7 et suivantes.

l'aide de la Décapole, s'adressa aux Suisses, ses plus proches voisins, et conclut avec Berne et Soleure une alliance offensive et défensive pour une durée de 25 ans. On sait l'aide efficace que cette alliance lui valut, en 1468, par la campagne des Suisses dans la Haute-Alsace, qui mit fin à la guerre dite des Six-Deniers et aboutit au traité de Waldshut.

Mulhouse n'était pas encore au bout de ses tribulations. Ce ne fut que lorsque la ville eut conclu, en 1506, son alliance avec Bâle et, en 1515, avec les Treize cantons, qu'elle put songer à développer en paix ses institutions républicaines datant déjà de plus d'un demi-siècle. Il est naturel qu'elle les adapta à celles de ses nouveaux alliés et surtout de Bâle, sa voisine immédiate.

En Suisse, où le joug de la féodalité avait été secoué depuis longtemps déjà, l'art héraldique était en grand honneur, et les bourgeois libres des villes avaient adopté tous des blasons. Les Mulhousiens firent de même, et l'usage des armoiries se généralisa au point que, dès 1520, chaque nouvel affilié aux tribus des corps de métier était tenu de payer, en dehors du droit de réception, une somme de 1 schilling pour la peinture de ses armes sur le tableau de la tribu. Cet usage se poursuivit jusqu'à la réunion de Mulhouse à la France, en 1798, et s'appliquait aussi bien aux fils des bourgeois qu'aux étrangers qui se faisaient recevoir dans les tribus.

Malheureusement, *aucun de ces tableaux armoriés des tribus*, pour les membres ordinaires, ne nous est resté conservé. Les derniers furent détruits lors des événements de 1798, et c'est là une perte irréparable pour la science héraldique à Mulhouse. Tout ce que nous possédons dans ce genre, ce sont quelques tableaux de gardes-vignes *(Winzer-Tafeln)*, de chefs de tribus, conservés au Musée historique, et les trois tableaux de bourgmestres qui figurent dans la grande salle

du Conseil de l'Hôtel de ville. Nous nous occuperons plus loin du plus ancien de ces derniers.

La question qui se pose tout naturellement est celle-ci : les autorités de Mulhouse ont-elles jamais octroyé elles-mêmes des armoiries héréditaires à leurs bourgeois ou aux nouveaux-venus dans les tribus? Les enregistraient-elles à la Chancellerie, contre une taxe, à l'instar de ce que fit, vers la fin du xviie siècle, Louis XIV pour toutes les provinces de son royaume dans un but fiscal ?

Pour qui connaît à fond les archives de notre ville, la réponse est formellement négative. Aucun arrêté des procès-verbaux du Conseil, sauf un seul, celui du 20 janvier 1642 et dont nous parlerons plus loin, aucun autre acte ou document ne contient même la plus légère allusion aux armoiries bourgeoises, et l'on peut hardiment affirmer que le magistrat s'en est toujours désintéressé, au moins officiellement. Seules, les tribus s'occupaient du blason de leurs nouveaux membres[1], et la taxe minime prélevée servait tout juste à payer le travail du peintre.

Si toutefois l'octroi d'armoiries par les autorités de Mulhouse n'a jamais existé en tant qu'acte gracieux de souveraineté, il n'en est pas moins fort probable que l'usage de peindre les armes sur les tableaux des tribus a dû être introduit à la même date dans toutes les tribus d'un commun accord, à l'instar de ce qui se pratiquait à Bâle ou ailleurs. Dans ces conditions, la mesure prise n'avait pas de caractère officiel, mais une simple valeur documentaire officieuse.

Quoi qu'il en soit, une fois l'usage adopté, qui décidait de la composition des armoiries à peindre pour les membres nouveaux qui n'en possédaient pas encore? Il est évident que ce dernier cas était fréquent, notamment pour les per-

[1] Nous avons relevé la première mention de la peinture des armoiries, sur le tableau des membres, dans le registre de la tribu des Bouchers, à la date de Pâques 1520.

sonnes qui n'étaient pas originaires des villes libres de la Suisse ou de l'Alsace.

A notre avis, c'étaient probablement les zunftmestres-régents qui avaient à donner au moins leur avis en l'occurence, de concert avec l'intéressé, ou peut-être plus simplement encore le peintre-héraldiste. Les règles à observer étaient, au surplus, des plus simples. Il s'agissait évidemment d'éviter avant tout de copier des armes déjà existantes, soit au point de vue de la forme des meubles, ou au moins de leurs couleurs. En thèse générale, on adoptait des armes dites *parlantes*, rappelant ou bien le nom, ou la profession, quelquefois aussi les origines du nouveau venu. Au XVIe siècle et jusqu'au milieu du XVIIe, le meuble ou sujet adopté n'était guère compliqué et consistait la plupart du temps en *Hausmarken*, c'est-à-dire en signes spéciaux, tels que des croix de toute nature, des 4 ordinaires ou retournés, agrémentés souvent de croisettes, d'étoiles ou de croissants.

Cette forme curieuse d'armoiries se retrouve dans les sceaux et cachets de la plupart de nos vieilles familles bourgeoises, au XVe et au XVIe siècle, et a longtemps distingué le blason bourgeois du blason noble [1]. Ce n'est qu'au milieu du XVIIe siècle qu'à Mulhouse même il y eut, sous ce rapport, un changement radical, et qu'on y adopta des armoiries complètes, à cimier et à lambrequins et aux meubles héraldiques plus riches.

L'homme qui en prit l'initiative n'est autre que Jacques Henric-Pétri, d'abord greffier-syndic, puis bourgmestre de 1633 à 1660, à qui nous devons déjà notre première chronique de la ville. Cette partie curieuse de son activité est restée inconnue jusqu'à présent et n'a jamais été soupçonnée par nos historiens locaux postérieurs, y compris Ehrsam,

---

[1] On les trouve encore en grand nombre dans l'*Armorial de la généralité d'Alsace*, établi de 1696 à 1704.

l'auteur du *Bürgerbuch*, qui, dans la préface de son livre, émet à propos de l'origine des armoiries des familles mulhousiennes une théorie avec laquelle nous ne sommes pas d'accord. Nous y reviendrons plus loin.

Jacques Henric-Pétri était originaire de Bâle et fut appelé, en 1620, au poste de greffier-syndic de Mulhouse, en remplacement de Jean-Georges Zichle, également Bâlois, décédé en mars de la même année. Pétri était un élève de Wurstisen, l'historien bâlois, et contracta chez lui le goût de l'histoire, de la généalogie et de l'art héraldique. La généalogie surtout l'attirait, et l'on possède de lui toute une série d'études de ce genre qu'il inséra dans sa première rédaction de la chronique de Mulhouse[1], datant de 1626, et pour laquelle il obtint du magistrat une récompense consistant en un gobelet en vermeil, pesant environ 50 onces, aux armes de la ville. Il rédigea également une *Histoire de la famille des nobles Zu Rhein*[2], la *Généalogie de la famille Lœscher* et d'autres.

En 1633, Jacques Henric-Pétri fut nommé bourgmestre de Mulhouse, grâce à son mariage avec la fille du bourgmestre Jacques Ziegler (plus tard il s'allia à la vieille lignée des bourgmestres Hartmann), et, dès lors, il reprit en sous-œuvre l'histoire de la ville, qu'il compléta considérablement. Cette seconde rédaction date de 1640. Elle lui valut un nouveau don d'honneur consistant, cette fois, en un gobelet d'or. Si cette nouvelle version de Pétri prête le flanc à certaines critiques, parce qu'elle contient, au milieu d'un luxe de détails sur l'histoire universelle, bien des lacunes sensibles et des théories erronées, qu'explique l'ambition de

---

[1] Elle fut publiée de 1894 à 1896 dans le *Bulletin du Musée historique*, sous le titre de : *Der Statt Mülhausen Historien*. Un tirage à part, avec des illustrations de C. Spindler, en parut ensuite à la librairie Bahy.

[2] Actuellement propriété du baron Louis Zu Rhein, à Wurzbourg. Nous l'avons eue entre les mains.

l'auteur soucieux de rehausser l'éclat du passé d'une ville dont il était devenu citoyen et l'un des chefs suprêmes, ses deux chroniques n'en restent pas moins une œuvre du plus grand mérite, étant donné qu'elle est la première en date.

Pétri fut aussi le premier qui songea à dresser, dans sa chronique, le catalogue des bourgmestres ayant dirigé les destinées de la petite cité libre depuis 1347, date de la création de cette charge par diplôme du roi des Romains Charles IV. Ce catalogue, ainsi qu'il a soin de le dire lui-même, n'est pas complet, mais constitue un effort d'investigations remarquable, si l'on considère le champ de recherches restreint que présentaient pour lui les seules archives de la ville et le peu de temps qu'il put y consacrer. Nous avons l'intention de revenir, dans un article spécial, sur ces lacunes, que nous croyons pouvoir combler en partie, grâce à des trouvailles faites sur place ou dans les dépôts publics du dehors.

Une fois bourgmestre et sa seconde rédaction de la chronique achevée, Pétri voulut couronner son travail par la création d'une œuvre à la fois originale, artistique et héraldique : celle d'un *tableau armorié des bourgmestres.* Le 20 janvier 1642, le Conseil prit l'arrêté suivant sur son initiative :

Ein Taffel auff das Rathaus in die hindere Stuben soll verfertigt, vnd alle Burgermeister so vor diesen Regiert, mit Ihren Wappen darein verzeichnet, vnd also forthin, wann ein newer erwehlt wird, continuiert werden.

C'est-à-dire : « Un tableau sera fait pour être placé dans la salle de derrière de l'Hôtel de ville, sur lequel on mettra, avec leurs armoiries, tous les bourgmestres qui ont été en fonctions jusqu'à présent, et ce tableau sera continué dorénavant pour chaque nouvel élu ».

L'idée de Pétri ne pouvait évidemment qu'être sympathique à tout le Conseil, car chacun de ses membres avait

des chances d'arriver aussi un jour à la magistrature suprême. Ce fut le cas pour cinq d'entre eux. Cinq autres, dont les trois bourgmestres, avaient déjà des blasons en règle, et, enfin, cinq membres avaient des bourgmestres dans leur ascendance à placer sur le tableau.

Voici, à titre documentaire, la composition du Conseil en 1642. Les lettres qui accompagnent les noms, signifient : *A,* ayant déjà des armoiries; *D,* descendants de bourgmestres; *F,* futurs bourgmestres.

Bourgmestres :

Philippe Engelmann *(A)*.
Henri Risler *(A)*.
Jacques Henric-Pétri *(A)*.

Conseillers :

Dr Jean-Luc Chmilecius *(A)*.
Egmond Witz *(F)*.
Jean Freuler *(A)*.
Jean Steinbach *(D, F)*.
Jean Döbler ou Debler. Originaire de Worms.
Antoine Hartmann *(D)*.
Jean-Jacques Schoen *(D, F)*.
Jean Risler *(A)*.
Balthasar Degenfelder *(A)*. Originaire de Liestal.

Zunftmestres-régents :

Jean-Nicolas Cornetz (voir p. 44).
Jean-Henri Gutzwiller
Pierre Oerlein (Erlin).
Pierre Zetter (voir p. 88).
Jean-Ulric Schlumberger (*A, D,* voir p. 64).
Michel Ziegler (voir p. 88).

Zunftmestres anciens :

Jean-Henri Brustlein *(D)*.
Jean-Henri Arlenspach.
Isaac Zuber (voir p. 84).
Frédéric Thurneysen *(A)*.

En dehors du Conseil, la question intéressait au même degré [1] les sexvirs des tribus qui, réunis avec le précédent, formaient ce qu'on appelait le Grand-Conseil. Nous en donnons donc également les noms par tribus, avec les mêmes annotations.

Sexvirs des tribus :

1) *Tailleurs* :

Jacques Ziegler.
Mathis Grosheintz *(D)*.
Kilian Stadler.
Jean-Gaspard Dollfus *(D, F)*.
Jean-Henri Engelmann *(A, D)*,
fils du bourgmestre ci-dessus.

2) *Vignerons* :

Jean-Martin Wagner *(D)*.
Henri Schoen *(D)*.
Jean Burckhardt *(A)*.
Christophe Werner.
Stanislas Würth.

3) *Bouchers* :

Jacques Fellhauer.
Jean Ehrsam *(D)*.
Georges Schoen *(D)*.
Michel Arlenspach.
Laurent Zindel.

4) *Boulangers* :

Mathias Schmerber *(A)*.
Josse Grentzinger *(A)*.
Appolinaire Bürre.
Abraham Hirn *(A)*.
Conrad Hildenbrand.

5) *Maréchaux* :

Hartmann Koechlin.
Michel Menckel.
Jean-Jacques Schwartz *(A)*.
Jean-Jacques Witz,
fils du conseiller ci-dessus.
Mathias Arlenspach.
Georges Mänlin.

6) *Agriculteurs* :

Georges Weber.
Daniel Risler *(A)*.
Nicolas Hartmann *(A)*,
frère du conseiller ci-dessus.
Georg Biseckher.
Louis Witz,
fils du conseiller ci-dessus.

N. B. — Pour ces derniers, v. pl. XIV.

[1] Voir à ce propos notre notice page 88.

Le tableau fut commandé par Pétri à Jean Lüdin, artiste peintre-portraitiste de Bâle. On trouvera, dans notre travail sur *Les Anciens Artistes-Peintres et Décorateurs Mulhousiens jusqu'au XIXe siècle*[1], tous les détails voulus sur le peintre et sur ce travail spécial, qui lui fut payé 100 ℔. Nous ne nous arrêterons pas davantage à l'exécution des blasons, qui dénote déjà la décadence de l'art héraldique, aggravée encore par le fait que l'artiste était surtout portraitiste. Ces défauts sont du reste rachetés par d'autres qualités, notamment par la beauté des figures.

Il va de soi que Pétri dut fournir à Lüdin, non seulement la liste des bourgmestres, mais aussi le croquis de leurs armoiries. Or, c'est ici que sa fantaisie put se donner pleine carrière. Pour les familles éteintes avant l'an 1500, les données nécessaires lui manquaient en général. Les sceaux de beaucoup de titulaires faisaient défaut, pour la période première, *aux archives mêmes,* et c'est pour cela qu'il se contenta d'inscrire sur le tableau les noms et prénoms de ceux qui lui faisaient défaut, avec les dates où certains documents les signalaient en exercice. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver quelques-uns de ces sceaux à Colmar et à Bâle, sources auxquelles Pétri n'aura pas songé à aller puiser. Ce sont : HEITZMANN BIRIN (1398), CLAUS HÜGENHEIM[2] (1408), HANS ou plutôt HENSELIN MÜLLER (1398), CLAUS BOÏHART (1478), HANS ULRICH GERBER († 1524), — qui s'appelait en réalité KARRER et était tanneur *(Gerber)* de sa profession — et ERHART SCHARPFF († 1555).

Si nous citons ici ces six blasons manquants, ce n'est pas pour en faire un reproche à Pétri, qui en ignorait l'existence. Aussi bien, sa liste de bourgmestres a, comme dit plus haut, une lacune plus grave ; il y manque une trentaine de personnages ayant exercé à Mulhouse la première magis-

---

[1] Paru en 1908 et couronné par l'Académie française.

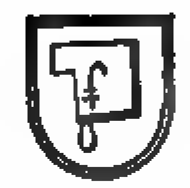
[2] Et non Claus von Hügelnheim.

Pl.I.

Heitzmann Birin
Bgm.1398

Henselin Muller
Bgm.1398 · 1417

Claus Hügenheim
Bgm. 1408



Claus Boïhart
Bgm 1478-1480

Jean-Ulric Karrer
Bgm 1497-1524

Erhart Scharpff
Bgm.1526-1555

Daniel Ehraam
Bgm.Coufrier 1614

Daniel Ehraam
Bgm.1613-1617

Jacques Schoen
Bgm.1553-1574

Coufrier Daniel Ehraam
2e côté

Ehraam
Bgb.(Erreur)

Schoen
Bgb.(Erreur)

trature. Notre but est autre, car les sceaux retrouvés ont trait à la thèse qui fait l'objet de la présente étude, à savoir que les armoiries bourgeoises de cette époque reculée étaient d'une simplicité caractéristique, représentant presque tous des attributs de métier, sans cimier et sans lambrequins. Par exemple, Henselin Müller a dans son sceau une demi-roue de moulin; Claus Boïhart, qui était cordonnier, avec une fleur-de-lis à dextre, un soulier à la poulaine à senestre; Hans Ulrich Karrer, tanneur, deux peloirs de tanneur en sautoir, et Erhart Scharpff, boucher, un couperet de boucher.

Nous les reproduisons en tête de notre planche I.

Nous verrons tout à l'heure que les sceaux des contemporains de Pétri étaient, à de rares exceptions près, logés à la même enseigne au point de vue de la simplicité.

Pétri prit sur lui de relever les armes trop primitives de ses collègues, au moins pour les plus récents. Il y fut amené par plusieurs raisons, dont la principale était certainement le désir de donner au tableau des bourgmestres, dû à son initiative, une apparence plus cossue, plus artistique, plus décorative. Y était-il autorisé ? Certes, et voici quels sont, à notre avis, les raisons qui ont dû lui dicter sa conduite et la justifier pleinement:

En premier lieu, il ne faut pas oublier que Pétri était alors bourgmestre, donc chef d'Etat, qu'il a dû consulter ses deux collègues Henri Risler et Philippe Engelmann, sans compter les familles alors encore représentées, et que dès lors toute amélioration *(Wappenbesserung)* d'anciennes armoiries était *parfaitement légale,* aussi bien que s'il y avait eu lettres-patentes d'un roi, empereur ou prince.

D'ailleurs Pétri avait encore personnellement une espèce de raison le poussant à s'arroger le droit d'octroyer des armoiries. Il était le fils de Jacques Henric-Pétri († 1641), juriste distingué de Bâle, à qui l'empereur Mathias avait conféré, en 1612, en dehors de la noblesse héréditaire de

l'empire, le titre de comte palatin *(Pfalzgraf)*, charge qui comportait précisément le privilège de concéder des lettres d'armoiries au nom du souverain. Il avait donc de qui tenir.

L'amélioration des blasons primitifs mulhousiens que Pétri avait alors sous la main, partait certainement du désir de leur donner à tous la même valeur héraldique. Il est naturel qu'il ne voulait pas créer deux catégories d'armes, ce qui pour une même série de fonctionnaires supérieurs eût fait mauvais effet. Lui-même possédait un blason déjà ancien, octroyé par l'empereur, et, à Bâle, toutes les familles importantes avaient le leur dans les règles de l'art, depuis plus d'un demi-siècle. On peut s'en convaincre en feuilletant la *Bassler Chronick*, publiée par Christian Wurstisen en 1580. Ses deux collègues étaient dans le même cas. La famille Engelmann, originaire de Strasbourg, avait de vieilles armes, de même les Risler, venus de Porrentruy, où leurs ancêtres étaient de hauts fonctionnaires.

N'oublions pas non plus que le tableau des bourgmestres débute par une dizaine de bourgmestres *nobles*, et qu'il était humain de la part de Pétri et de ses collègues de mettre les blasons bourgeois à leur hauteur. Rien ne s'y opposait, Mulhouse était un Etat libre, ses décisions étaient souveraines et avaient force de loi. Bien que, dans le cas particulier, il n'y eût pas de décision héraldique écrite, figurant au registre des procès-verbaux du Conseil, la confection du tableau armorié fut l'objet d'un arrêté, et comme, après son achèvement, il fut adopté sans critique (du moins en séance), ce tableau constitue bel et bien un document officiel irréfutable et définitif.

L'impulsion donnée par Pétri à l'art héraldique porta ses fruits et, sauf une exception [1], où les meubles sont encore

---

[1] Luc Liebach, bourgmestre en 1685, dont l'écusson est encore chargé d'un 4 à traverse croisetée terminée en pointe par ses initiales L B. Par contre, il a un cimier et des lambrequins en règle.

des plus simples, les blasons des bourgmestres postérieurs ont belle allure et sont intéressants.

A l'appui de ce qui précède, on trouvera sur nos planches une série de sceaux et de cachets conservés aux archives de Mulhouse, avec, en regard, les armoiries adoptées postérieurement sur le tableau des bourgmestres de Pétri ou données autre part. Ils ne laissent aucun doute sur ce que nous venons de dire, à savoir que les armoiries bourgeoises jusqu'en 1642, donc avant l'intervention de Pétri, n'étaient pas les mêmes que celles qu'il a fait peindre sur le tableau des bourgmestres. Autant les unes sont simples, sans cimier et lambrequins, autant les blasons nouveaux sont complets et composés suivant les bons principes héraldiques.

Nous leur consacrons plus loin, au chapitre III, des notices détaillées. Les familles de bourgmestres y figurent à leur rang alphabétique.

II.

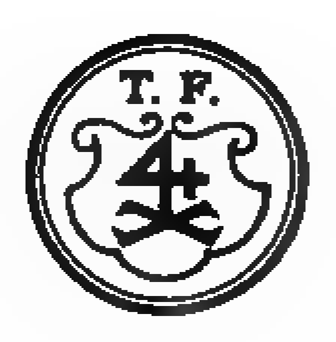
LE TEXTE ET LES ARMOIRIES DU « BÜRGERBUCH ».

Pour compléter cette étude spéciale, il nous reste à parler encore du *Bürgerbuch* d'Ehrsam, paru en 1850, et qui, au point de vue des armoiries mulhousiennes, constituait jusqu'ici le seul document du genre. Ce livre en donne 144, réparties sur 12 planches coloriées.

Mais avant d'en aborder la critique, il n'est pas hors de propos d'examiner d'abord le texte publié par Ehrsam. Tous ceux qui ont travaillé aux archives de la ville de Mulhouse, ont pu se rendre compte que ce texte ne répond pas exactement à celui du *Bürgerbuch* original y déposé, mais qu'il a été *considérablement augmenté* par l'auteur. De fait, il existe aux archives *deux* registres appelés *Bürgerbuch*. Le premier est bien celui dont parle Ehrsam et dont il donne l'en-tête caractéristique. Il forme un cahier de feuilles de parchemin, sur lequel, chose curieuse, les intéressés sont inscrits dans l'ordre alphabétique *des prénoms*. Voici, à titre de spécimen, l'en-tête du livre avec les inscriptions de la lettre A :

Anno domini dusendt fünff-
hundert fünffzig vnd zwey vff donstag den dritten
jüny vß befelch vnd erkantnus eines ersamen
Rhadts alle burger so noch in leben sind, desglichenn
der abgangnen burger namen, die noch Kinder hin-
der innen verlossen, von nüwem dem alphabet wider
beschriben worden.

Annthenng Benner, Ackerman.
Anndres Kratz, der goldschmit.



Thiébaut Finck
1585

Ottmar Finck
Bgm. 1572-1587



Jean Hartmann
1589



Antoine Hartmann
1600

Vérène Hartmann
1617

Jean Hartmann
1585-1602

Antoine Hartmann
Bgm. 1607-1618



Nicolas Hofer
1599

Nicolas Hofer
Bgm. 1626-1630

Anndres Kachler, der schnider.
Anthoni Senglin, Metzger.
Ambrosius Stammler }
Anthoni Hartman } anno 1580.
ward burgermeister A° 1607 starb A° 1613[1].
Augustin Gschmuss.
Adam Inntz, der Seyler, A° 92.
Andres Kachler, vf mitwuchen den 16. novemb. 96.
Albrecht Hauser, der Wagner, Anno 93.
Anthoni Senngelin }
Andres Reynoldt } den 13. Dec. A° 1598.
Anthoni Schambser, 12. Dec. 1604.
Andres Scherz, vf dato.
Abraham Huet, den 2. Dec. 1605.
Ambrosius Stambler, Anno 1615.
Adam Rotackher, den 5. Juni 1616.
Anthoni Hartmann, Peter Hartmanns dess älteren sohn, den 2. Juni 1617.
Anthoni Sengelin, der jung, 24. aprilis 1620.
Anthoni Knobloch, Heinrich Knoblochs seel. sohn, den 23. octobris 1620.
Anthoni Hartmann, Hanns Hartmanns sohn, den 3. 10^{bris} 1627.
Andres Khachler, Andres Khachlers sohn, den 8. Juni A° 1635.
Andres Dietsche }
Abraham Hirn } den 25. Juni 1635.
Adolph Lanng, denn 14. Jenner 1637.

On constatera que les premiers noms ne portent pas de date : ce sont ceux des personnages vivant encore en 1552. Les suivants portent des dates au fur et à mesure de la réception à la bourgeoisie privilégiée. Les inscriptions dans ce premier livre cessent avec l'année 1641. Pendant un demi-siècle environ, on négligea de noter les nouveaux bourgeois admis, sans doute parce que les réceptions figuraient dans les registres des procès-verbaux du Conseil *(Rathsprotokolle)*. Ce n'est qu'en 1708 que le greffier-syndic

[1] Cette annotation est postérieure et de la main de Pétri.

Jean-Henri Reber reprit ce contrôle en mains. Dans ce but, il ouvrit un nouveau registre, portant le titre de : *Privilegirtes Burger-Buch der Statt Mülhausen*, dans lequel il commença par transcrire toutes les indications du premier livre ayant trait aux familles existant encore à son époque, qu'il compléta par les inscriptions du *Rathsprotokoll* de 1642 à 1708. Il négligea les familles éteintes. Cette transcription est reconnaissable par le fait que c'est bien l'écriture de son époque, et que les premières lignes, quoique de dates bien antérieures, sont de la même main. Ce livre fut ensuite tenu à jour jusque vers 1760. Après cette date, les mentions postérieures sont très clairsemées jusque vers 1783, et pour quelques familles seulement.

Les inscriptions dans ce second registre sont tout aussi sommaires que dans le premier. En voici un spécimen, pour la famille Schoen :

Page 319 Jacob Schön, war Burgermeister A° 1553.
Heinrich Schön, der Seckhler A° 1580.
Heinrich Schön, A° 1595.
Isaac Schön, der Weissgerber, Mr Jacob Schönen des Raths Sohn, den 20ten february A° 1598.
Hanss Schön, den 13. xbris A° 1598.
Michael Schön, A° 1604.
Jacob Schön, Mr Heinrich Schönen des Seckhlers seel. Sohn, den 27. April A° 1606.
Hanss Heinrich Schön, den 3. xbris A° 1621.
Görg Schön, den 17. 9bris A° 1623.
Heinrich Schön, der Küefler, Herrn Jacob Schönen sel. Sohn, den 27. April A° 1628.
Isaac Schön, Herrn Zmr Jacob Schönen sel. Sohn, den 22. febr. A° 1636.
Jacob Schön, Heinrich Schönen Sohn, den 11. May A° 1657.
Hanss Görg Schön, herrn Zmr Görg Schönen Sohn, den 29. Juny A° 1657.

Page 320 Herr Jacob Schön, Herrn Bgmr Johann Jacob Schönen Sohn, den 6. Aug. A° 1666.

Jacob Schön, Isaac Schönen Sohn, den 17. Juny A° 1667.
Johannes Schön, Isaac Schönen seel. Sohn, den 30. Juny A° 1679.
Heinrich Schön, Isaac Schönen sel. Sohn, den 7. 9bre 1681.
Johannes Schön, Herrn Hanss Görg Schönen ehel. Sohn, den 18t. Juny A° 1683.
Johannes Schön, auf Montag den 13. xbris A° 1706.
Hanss Jacob Schön, auf Montag den 26. tag 9bris 1708.
Heinerich Schön obgemelten Jacob Schönen ehlichen Sohn, vf Montag den 5t xbris 1712.
Johannes Schön, obigen Johannes Schön des älteren Sohn, vf Montag den 9. April 1714.
Hanss Geörg, obgedachten Herrn Johannes Schönns ehel. Sohn, vf Montag den 17. 7bre 1714.
Herr Johann Bernhard Schön, obigen Johannes Schönen dess älteren Sohn, den .... A° 1715.

Antoni Schön, ehnetgedachten Jacob Schönen ehel. Sohn, auf Montag den 6ten May 1720. Page 321
Hanss Jacob Schön, obigen H. Johannes Schöns sel. ehel. Sohn, auf Montag den 23ten Augusti 1723.
Johann Heinrich Schön, Johanns Schönen sel. ehl. Sohn, auf Montag den 9ten July 1731.
Herr Jeremias Schön, weyland Johannes Schöns des Weissgerbers ehel. Sohn, auf Montag den 27.ten febr. 1735.
Herr Johannes Schön, hierüber untenbemelten Herrn Hanss Bernhard Schönen ehelicher Sohn, auf Montag den 12. Marty 1742.
Johannes Schön, hierüber gemelten Herrn Johannes Schönen ehel. Sohn, auf Montag den 3. xbris 1742.
Johan Bernhard Schön, hierüber gemelten Johannes Schöns ehel. Sohn, auf Montag den 21. Jenner 1743.
Hannss Jacob Schön, obigen Hannss Jacob Schöns ehel. Sohn, auf Montag den 19. Jenner 1750.
Johannes Schön jünger, der Ferber, obigen Hannss Jacob Schöns ehel. Sohn, auf Montag den 18. febr. 1754.
Hanss Georg Schön, des Schneiders seel. Sohn, auf Montag den 2ten Juny 1755.

Si l'on compare cet extrait avec le même article Schoen publié par Ehrsam dans son *Bürgerbuch*, on verra que ce

dernier a singulièrement augmenté le texte original, et cela en ajoutant, autant qu'il a pu, les femmes des intéressés, leurs fonctions et, par-ci par-là, quelques notes concernant des missions, des campagnes, etc. Dans ce but, il a utilisé les registres de mariages, les registres des procès-verbaux des séances où chaque année figurent les nouveaux fonctionnaires, les registres du tribunal pour les nominations d'échevins, etc.

L'utilisation du registre des mariages par l'auteur du *Bürgerbuch* partait de ce point de vue que la réception des fils de bourgeois au droit de bourgeoisie coïncidait depuis 1615 environ, en thèse générale, avec le jour de leur mariage. Seulement, ce système avait certains inconvénients [1], car non seulement il acceptait ainsi comme bourgeois privilégiés des homonymes n'y ayant jamais eu droit [2], mais il obtenait, par la même occasion, une liste supplémentaire de noms de la même famille, qui n'existaient pas au *Bürgerbuch* original manuscrit. Or, ces manquants à l'appel étaient

[1] Le plus fâcheux de ces inconvénients réside dans le fait que beaucoup de bourgeois s'étant mariés deux, trois fois, il était difficile, sans recherches approfondies, de caser ces épouses multiples exactement, lorsque, ce qui était souvent le cas, le même prénom se présentait une série de fois dans une famille. Ehrsam s'en est généralement tiré en répétant les personnages de même nom, ce qui lui donnait plus de bourgeois reçus qu'il n'y en avait en réalité. Le cas le plus curieux de ce genre est un certain *Hans Jacob Hartmann*, hôtelier du *Raisin*, de la branche de Bretten, qui s'est marié *cinq* fois :

1. le 21 septembre 1722, à Rosine Blech,
2. le 23 juillet 1742, à Elisabeth Frey,
3. le 25 juillet 1756, à Elisabeth Jelensperger,
4. le 16 avril 1766, à Marguerite Dollfus, et
5. le 27 juin 1781, à Jeanne Grosheintz.

L'auteur du *Bürgerbuch* en fait *cinq* personnages différents reçus à ces dates à la bourgeoisie privilégiée! Dans le manuscrit du rôle des bourgeois, il ne figure évidemment qu'une fois, ce qui aurait dû le frapper. Mais il y a mieux. Dans le registre des mariages, à l'inscription de l'union du 27 juin 1781, le pasteur a mis en note: *Diese ist seine fünfte Frau:* Celle-ci est sa cinquième femme.

[2] Par exemple, la lignée des Martin Gisler, de Bâle, cousin du greffier-syndic André Gisler.

Pl. III.



Romain Pfirter
1542

Romain Pfirter
Bgm. 1567–1572



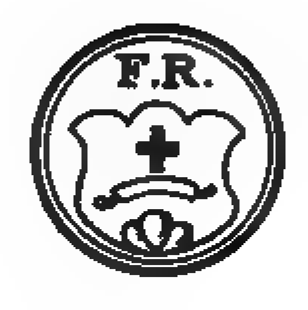


Romain Pfirter
1563



Chrétien Wagner
1481

Léonard Wagner
1481



François Roppolt
1590

Pierre Wagner
Bgm. 1452 - 1458

Werner Wagner
Bgm. 1504–1525

Louis Roppolt
Bgm. 1514–1529

Jacob Wurm
Ammestre à Strasbourg, 1469-1486

François Wurme
Bgm. 1556-1574

précisément des personnages qui n'avaient pas été reçus à la bourgeoisie *privilégiée*, soit qu'ils avaient laissé passer le délai prescrit pour se faire inscrire, soit que, du fait de leur mariage avec une femme n'ayant pas pu justifier de la *praestanda* ou fortune requise, le Conseil les avait exclus du privilège. Dès lors, ils n'étaient plus que bourgeois-manant ou *Bürgerlicher Hindersäss*, degré de bourgeoisie un peu inférieure. Ces cas furent plus nombreux qu'on ne le suppose et se produisirent dans presque toutes les familles.

Voici, à l'appui de ce qui précède, la traduction d'un curieux document du 28 juin 1627, qui ne laisse subsister aucun doute à cet égard. Il est de la main du greffier-syndic Pétri et figure au *Contracten-Protocoll* 1627-1628, II. A. n° 44, page 46b :

BOURGEOIS ET MANANTS.

Document relatif à la différence entre les deux sortes de bourgeois à Mulhouse.

Il est porté à la connaissance de tous que ce jour, à la date indiquée plus bas, s'est présenté personnellement à la Chancellerie de Mulhouse, l'honorable et modeste Mathias Schmerber, bourgeois et hôtelier de la *Lune,* nous informant comme quoi MM. les zunftmestres de la tribu des Bouchers de notre ville ont fait délivrer à son beau-fils Mathias Risler, boucher, un certificat d'apprentissage sous le sceau de leur tribu. Mais comme dans cette pièce son patron, maître Georges Franck, est qualifié de bourgeois-manant, il a été soulevé de ce fait autre part quelque doute et erreur, que ledit, en qualité de manant, n'était pas en droit d'apprendre son métier à un jeune homme. Dans ces conditions, le susmentionné demande instamment qu'il lui soit délivré une attestation écrite de la différence existant entre les deux sortes de bourgeois de la ville. Vu que l'attestation de la vérité ne saurait être refusée à personne, mais qu'elle doit être communiquée au requérant en toute équité, lorsque celle-ci est demandée légalement, il est attesté par le présent qu'ici à Mulhouse il y a eu de tout temps deux sortes de bourgeois indigènes, et

que la différence entre eux ne consiste qu'en ceci que les uns, le plus petit nombre, possèdent certaines franchises dans leur propre demeure, qui ne sont pas révélées à tout chacun et qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes pour la plupart ; ceux-ci sont appelés bourgeois. Ce droit de bourgeoisie n'est vendu à aucun étranger, quel qu'il soit, qui vient seulement de demander à se fixer ici. Les autres, le plus grand nombre, à part cette franchise domiciliaire, sont traités en tout point, comme considération, dignités, honneurs, franchises et droits, absolument sur le même pied, sans autre avantage ou différence, de telle sorte qu'ils ne sont pas à distinguer les uns des autres, qu'eux-mêmes aussi ont l'habitude de s'appeler bourgeois, entre eux ; qu'il arrive que deux fils de bourgeois nés dans la ville, et frères, peuvent être l'un bourgeois, l'autre bourgeois-manant. Cependant, à la Chancellerie, en vertu d'un usage ancien et pour les distinguer entre eux, les derniers sont dénommés bourgeois-manants, mais sans préjudice à leur honneur, attendu qu'en réalité ils sont de fait eux-mêmes bourgeois et fils de bourgeois, et d'ailleurs bien supérieurs en nombre aux premiers.

En foi de quoi, et comme attestation conforme à la vérité et ne prêtant à aucun doute, le présent écrit, muni du sceau héréditaire du noble, honorable et savant sieur Jacques Henric-Pétri, greffier-syndic à Mulhouse (mais sans préjudice pour lui et ses héritiers) a été délivré le samedi 28 juillet de l'an 1627[1].

Comme conclusion, nous reconnaissons volontiers que le texte même du *Bürgerbuch* d'Ehrsam, malgré ses additions

[1] Cette différence de bourgeoisie est déjà signalée dans la Chronique du Bâlois André Ryff, dont nous avons publié la partie relative à Mulhouse dans le *Bulletin du Musée historique* de 1889. On y lit, page 38, le passage suivant, sous le titre de *Burgrecht* ou droit de bourgeoisie :

« Quant au droit de bourgeoisie de cette ville, elle est la suivante : Le plus grand nombre des habitants sont des manants *(Hindersässen)*, cependant ils ont plus de droits que les manants de beaucoup de villes, et ils ne peuvent, sans cause grave, jamais être expulsés de la cité.

« Les bourgeois, eux, ont de grandes franchises spéciales octroyées par les rois et empereurs, dans les cas de meurtre et dans d'autres cas, qui dépassent les franchises des manants, etc..... »

Il a paru un tirage à part de ce travail, augmenté de 346 armoiries lithographiées et de 3 planches en phototypie, sous le titre de : *Une Chronique suisse inédite du XVIe siècle* (Circkell der Eidtgnoschafft von Andreas Ryff), par ERNEST MEININGER. Bâle, 1892, chez Adolf Geering, éditeur.

trop souvent sujettes à caution, n'en constitue pas moins un travail d'un certain mérite, qui a rendu des services à une époque où il n'existait encore rien sur l'histoire de nos familles. Il peut d'ailleurs encore en rendre aujourd'hui, mais à la condition d'un contrôle qui aujourd'hui est devenu la base même de la science historique.

Pour la deuxième partie de son travail, les armoiries ajoutées au texte, Ehrsam n'a pas trouvé d'armorial aux archives mêmes. Cela ressort de toute évidence de ce que nous avons dit plus haut, à propos du tableau des bourgmestres créé par Pétri en 1642.

Dans sa préface, l'auteur du *Bürgerbuch*, après avoir énuméré les privilèges dont jouissaient autrefois nos bourgeois, en vertu des franchises octroyées à la ville par les rois et empereurs, y ajoute un dernier en disant qu'ils *avaient les qualités requises pour recevoir des armoiries et pour être admis aux tournois (Wappen- und Turnierfähig).*

Les diplômes successifs des franchises municipales en question sont muets à cet égard, mais ce que nous avons dit dans le premier chapitre de notre article est d'accord avec le premier point, celui ayant trait à la faculté de recevoir des armoiries. Nous avons même vu que le bourgeois mulhousien pouvait en adopter à son gré.

Mais pour ce qui concerne l'admission aux tournois, c'est une autre question. Ce privilège-là était exclusivement réservé à la noblesse, et l'on ne voit pas trop un artisan, voire un marchand mulhousien prendre part à ces joutes de la féodalité au Moyen-âge[1]. La vérité est que seuls les bour-

---

[1] Les descendants des bourgeois de Mulhouse anoblis en Autriche, tels que les Fries et les Franck, n'ont jamais pu être reçus dans certains chapitres nobles, où il fallait prouver huit ou seize quartiers sans roture. Seuls, ceux des villes de Nuremberg et d'Augsbourg étaient dispensés de cette formalité.

geois *nobles* de Mulhouse, les Dornach, les Illzach, les Ferrette, etc., jouissaient d'une semblable prérogative, à l'exclusion des corps de métier.

Ehrsam n'indique pas d'où il a tiré les armoiries publiées par lui. C'est regrettable. Toutefois, un heureux hasard nous a renseigné à cet égard. En effet, nous avons encore connu l'artiste qui a fait cette partie du travail, et nous l'avons interrogé à ce sujet, il y a une vingtaine d'années. D'après ses renseignements, l'auteur du *Bürgerbuch* a utilisé un certain nombre de dessins de blasons et des cachets qui existaient encore à cette époque dans les familles. D'un autre côté, il avait à sa disposition une petite série de plaques armoriées adaptées aux stalles de l'ancienne église Saint-Etienne[1]. Ces places étaient alors encore héréditaires dans les familles.

Enfin, il s'est aussi servi de quelques-uns des tableaux armoriés qui se trouvent aujourd'hui au Musée historique[2]. Chose curieuse, Ehrsam ne paraît pas avoir exploité le tableau des bourgmestres, ou du moins seulement superficiellement. En effet, pour sa propre famille, il n'en a pas tenu compte, car, au lieu de reproduire les armes des deux bourgmestres Ehrsam que nous reproduisons planche I, il lui a donné ce qu'on appelle un *blason d'alliance.*

Sans nul doute, Ehrsam a dû se laisser induire en erreur par une plaque d'église provenant de l'un des deux membres de sa famille ayant épousé, au XVIIIe siècle, une demoiselle Schoen, soit de Jean-Rodolphe Ehrsam, qui avait pour femme Anna Schoen, ou d'Isaac Ehrsam, qui avait épousé

---

[1] Le Musée historique en détient quelques-unes, ainsi que M. Karl Franck, son ancien conservateur.

[2] Celui-ci possède en outre quelques autres tableaux armoriés, des sceaux, des gaufriers, etc., que nous avons consultés pour la suite de ce chapitre, où nous rectifions une série de blasons erronés.

Marguerite Schoen. Les armes des Schoen sont évidemment celles que l'un d'eux a ajoutées à son blason.

Le lecteur trouvera plus loin, au chapitre III, sous la rubrique Ehrsam, toutes les explications désirables concernant ce blason d'alliance et celles qui ont trait au gaufrier du bourgmestre Daniel Ehrsam, portant la date de 1614 et que nous reproduisons planche I à titre documentaire. A lire aussi l'article Schoen, du même chapitre.

Enfin, pour tous les autres blasons qu'il n'a pas pu trouver dans les familles, dont beaucoup avaient émigré, ou qui en avaient perdu le souvenir — en 1850, il y avait 52 ans que Mulhouse était devenu français, nombre d'anciens ne vivaient plus, et deux générations avaient passé là-dessus —, pour tous les autres donc, Ehrsam a comblé les lacunes avec les armoiries d'homonymes des villes suisses, Bâle, Berne, Zurich, Saint-Gall, etc., dont les armoriaux venaient de paraître peu d'années auparavant. Ces publications, surtout le *Baslerisches Bürger-Buch*, publié en 1819 par le pasteur Marc Lutz, ont, soit dit en passant, certainement dû suggérer à notre concitoyen l'idée de son *Bürgerbuch* de Mulhouse.

En principe, ces emprunts étaient justifiés pour les familles mulhousiennes notoirement d'origine suisse, c'est-à-dire des villes où il puisait ses dessins, ou encore pour les familles dont des membres s'y étaient fixés dans le cours des temps. Mais il fallait en la matière une certaine circonspection qui, malheureusement, n'a pas toujours été observée.

Dans ces conditions, une révision minutieuse et documentée du *Bürgerbuch* de notre ville s'imposait, pour rendre hommage à la vérité historique. Cette révision n'a nécessairement pu s'étendre à toutes les familles, les moyens de

contrôle pour certaines d'entre elles faisant défaut. Mais telle quelle, notre liste de blasons contrôlés par les sources que nous citons pour chaque cas particulier offrira, croyons-nous, quelque utilité et aura de l'intérêt pour les familles mentionnées. Nous y avons intercalé un certain nombre d'armoiries qui, quoique authentiques, nécessitaient des commentaires ou des corrections, ou dont nous avons trouvé la forme ancienne sur des sceaux et aux sources indiquées chaque fois.

III.

LES BLASONS DU « BÜRGERBUCH »[1]

EXAMEN CRITIQUE

Voici, pour le lecteur peu familiarisé avec le langage héraldique, l'explication des expressions qu'il comporte : *azur* = bleu, *gueules* = rouge, *sable* = noir, *sinople* = vert, *carnation* = couleur chair, *pourpre* = violet. Un écu *coupé* veut dire divisé en deux parties horizontalement, *parti* de même verticalement, *tranché* et *taillé* = partagé en biais du haut en bas, soit de droite, soit de gauche, *écartelé*, divisé en 4 compartiments. La *fasce* est une pièce horizontale qui passe par le milieu de l'écu, le *pal* de même verticalement, la *bande* et la *barre* de même dans le sens du *tranché* et du *taillé*. Le *chef* est le haut, l'*abîme* le centre, et la *pointe* le bas de l'écu. Enfin, *dextre* signifie la droite, et *senestre* la gauche, mais en sens contraire de l'œil du spectateur. Cela provient de ce que l'écusson est un bouclier que l'on porte et voit devant soi.

Nota. — Sur nos planches, Bgm. = Bourgmestre, Bgb. = *Bürgerbuch*.

ABT. Famille remontant authentiquement au XIVe siècle. Son blason se trouve sur le tableau de la *Jäger-Compagnie*, de 1789 (don d'Ehrsam au Musée historique), pour Michel Abt, épicier.

Nous n'avons à relever ici que le fait que l'*Armorial d'Alsace*, de 1861, qu'Ehrsam n'a donc pas connu, donne un blason identique à Jean-Baptiste Abbé, conseiller du

---

[1] Nous ne nous occupons ici que du livre de Nicolas Ehrsam, portant ce titre. Le *Livre d'Or de la bourgeoisie de Mulhouse*, publié en 1893, par L. SCHOENHAUPT, n'en est qu'une édition française de luxe. On n'y trouve que quelques rares additions d'armoiries; nous les signalerons à l'occasion. Dans ce dernier livre, il y a eu plusieurs « enrichissements » de lambrequins, c'est-à-dire qu'un des côtés a reçu une couleur en plus, suivant les meubles de l'écu, ce qui héraldiquement est défendable.

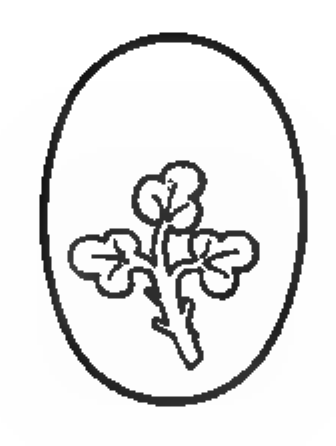
roi, prévôt et juge de la prévôté royale d'Ensisheim, et à Georges-Frédéric Abbé, bourgeois de Habsheim. Ils étaient sans doute frères. Abbé en allemand = Abt. Il y a eu de tout temps des Abt à Riedisheim, qu'on dit issus de ceux de Mulhouse.

BAUMGARTNER. Armoiries inexactes dans le *Bürgerbuch* et aussi dans le *Livre d'Or*, qui les a un peu modifiées. Les véritables se trouvent sur un vitrail du Musée historique, où figure Antoine Baumgartner, zunftmestre en 1704, fils de l'auteur de cette lignée qui est venue de Frankenberg (Hesse). Elles portent (pl. IV):

D'azur (sans bordure) à neuf arbres, dont trois au premier plan, de sinople fûtés de brun, dans un jardin entouré d'une clôture basse en brun. *Cimier:* un arbre de sinople fûté de brun. *Lambrequins:* d'azur et d'or.

BENNER. Ce blason figure une fois sur le tableau des bourgmestres, deux fois sur un tableau des gardes-vignes de 1761, une fois sur le tableau des gardes-vignes de 1774, et, enfin, sur la tableau armorié de la *Jäger-Compagnie*, de 1789 (ces derniers au Musée historique), qu'Ehrsam a connus et copiés. Toutefois, le bourgmestre a sur le cimier un demi-vol d'azur dans lequel figure la gerbe d'or, que n'ont pas les quatre autres personnages cités.

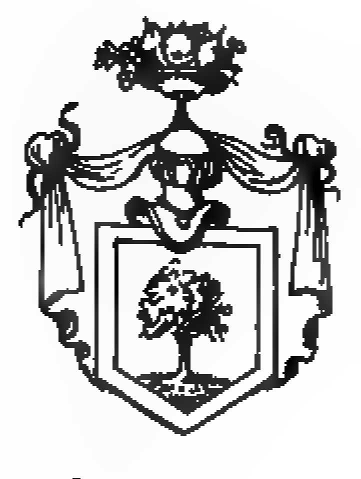
BINDER. Famille qui ne figure pas, et avec raison, dans le *Bürgerbuch*, car elle n'a été représentée à Mulhouse que par le prédicateur Othon Binder, au moment de la Réforme. Le *Livre d'Or* donne son blason d'après l'*Armorial d'Alsace*, mais nous doutons fort que le réformateur mulhousien ait eu précisément ces armes-là.



Antoine Baumgartner
1704

Bloch I

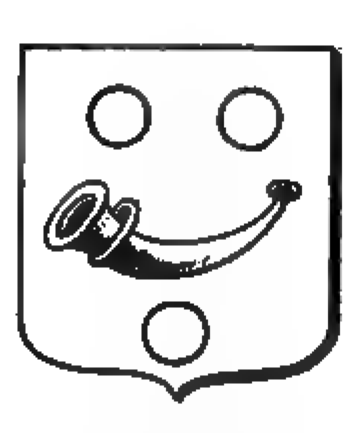
Jean-Michel Clemann
1783

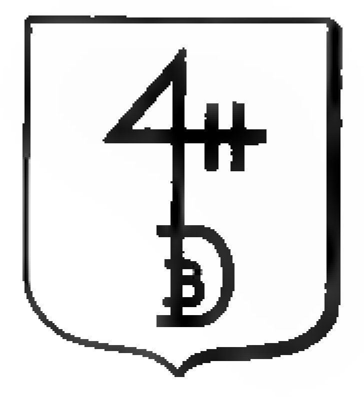


Baumgartner
Bgb. (Erreur)

Bloch II

Clemann
Bgb. (Erreur)





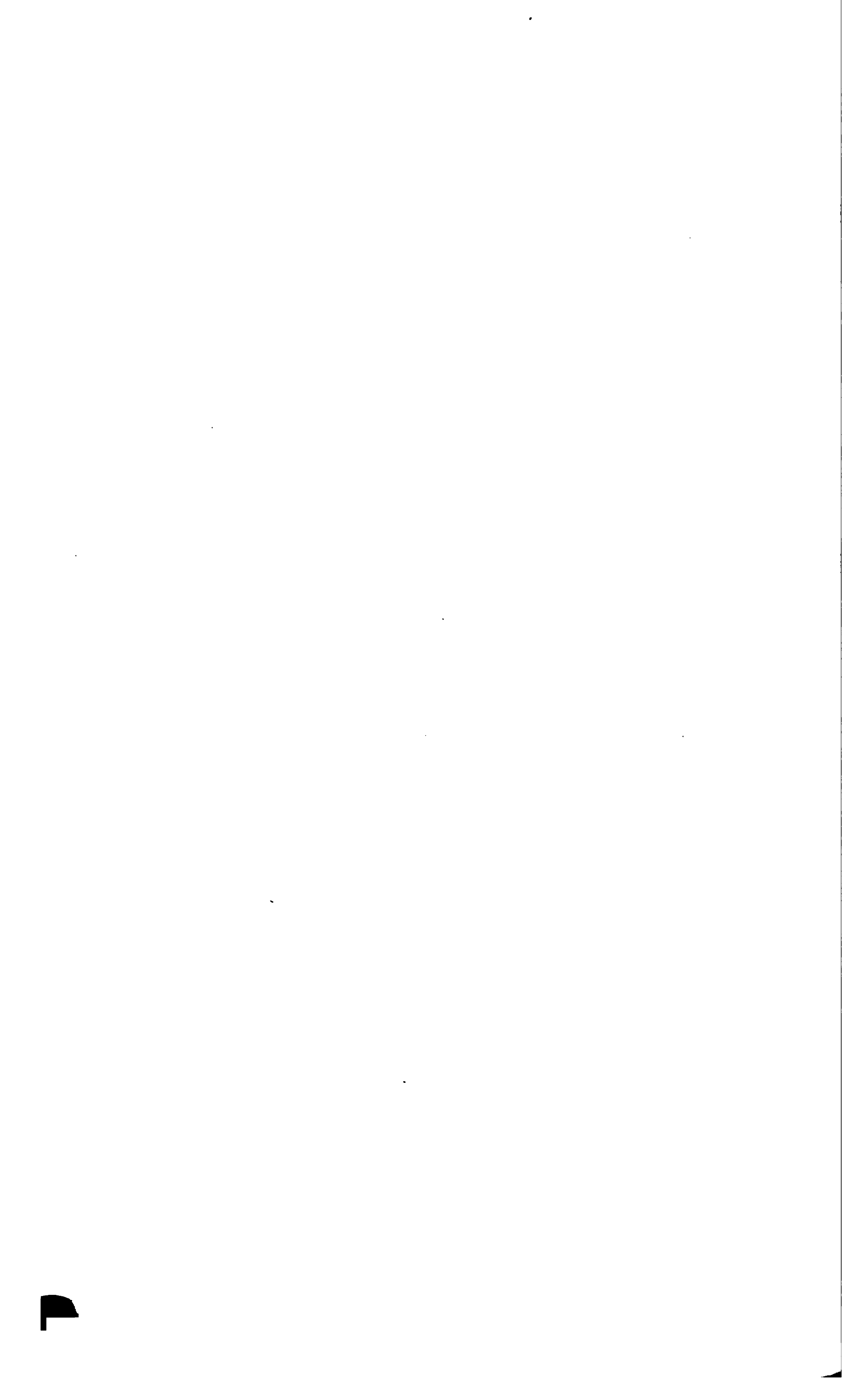
Birr

Valentin Bronner
Colmar 1700

Daniel Brunner
Colmar 1715

Birr
Bgb. (Erreur)

Brunner
Bgb.



BIRR. Erroné dans le *Bürgerbuch*. Cette famille est originaire de Colmar, où elle paraît déjà au commencement du XVIIe siècle. Un de ses membres, Elie Birr, s'établit à Bâle, mais retourna plus tard à Colmar. Son fils Jean, devint, en 1665, l'auteur de la souche mulhousienne du nom. B. Meyer-Kraus donne le véritable blason des Birr, dans son *Wappenbuch der Stadt Basel*. On trouve, dans l'*Armorial de la généralité d'Alsace*, un autre membre de cette famille vivant vers 1700, Jean-Conrad Birr, marchand en la ville de Colmar, qui a les mêmes armes qu'Elie Birr, de Bâle, se blasonnant comme suit (v. pl. IV):

De sable à trois fleurs-de-lis d'or. *Cimier:* une fleur-de-lis d'or au milieu d'un vol coupé or et sable alternant. *Lambrequins:* de sable et d'or.

Les premiers Birr mentionnés dans le *Bürgerbuch* sont en réalité d'une autre famille s'appelant Bürre, Pürr, éteinte au milieu du XVIIe siècle.

BLECH. Ces armes ont été concédées, en 1589, à Léonard Blech, prévôt de Landser, par l'archiduc Ferdinand d'Autriche. Auparavant, son cachet (1583) ne montre, au-dessus de trois coupeaux, qu'un crampon en forme de Z penché en avant et traversé par une barre au milieu[1]. La branche de Landser s'étant éteinte, dans les mâles, avant 1645, la branche de Mulhouse, qui possède encore le susdit *Wappenbrief*, adopta les mêmes armoiries. Paul Blech, bourgmestre en 1791, les fit peindre sur le tableau de l'Hôtel de ville, et Jean-Jacques Blech-Risler, (1700—1786), hôtelier du Sauvage, en avait déjà fait de même sur le tableau des

[1] Voir: *Tableaux généalogiques de la famille Blech, 1390-1898*, par ERNEST BLECH et ERNEST MEININGER, Mulhouse, 1898.

gardes-vignes de 1735 (Musée). Le rameau de Bâle avait un autre blason.

Bloch. Famille originaire de Bâle, dont Ehrsam donne le blason d'après le *Baslerisches Bürger-Buch*, de Marc Lutz. Mais Meyer-Kraus lui attribue d'autres armoiries (v. pl. IV):

D'azur à un bloc d'or sur le milieu de trois coupeaux de sinople, surmonté de trois étoiles à six rais d'or rangées en fasce. *Cimier :* une étoile d'or entre deux proboscides coupées chacune d'azur et d'or. *Lambrequins :* d'azur et d'or.

Boeringer. Le *Livre d'Or* attribue à cette lignée des armoiries écartelées, dont les compartiments 2 et 3 seuls présentent l'ours rampant de celles du *Bürgerbuch*. Nous ignorons d'où Schoenhaupt les a tirées.

Brunner. Il y a eu à Mulhouse plusieurs familles de ce nom, que le *Bürgerbuch* manuscrit orthographie Bronner. Nous ne retiendrons ici que les trois lignées principales. La plus ancienne est mentionnée dès le milieu du XVI[e] siècle, la seconde a eu pour auteur Claude Brunner, de Lausanne, qui fut reçu à la tribu des Tailleurs en 1593 et laissa trois fils qui poursuivirent sa lignée. Enfin, une troisième famille se fixa à Mulhouse, en 1628, en la personne de Valentin Bronner, forgeur d'épées, de Colmar, né en 1586, qui eut, de sa femme Eva Socin, trois filles, nées dans cette ville, et un fils, Martin, né en 1629, à Mulhouse.

Jean-Jacques Brunner, de la lignée de Claude, alla s'établir à Colmar vers 1687. On lui conserva son droit de bourgeoisie durant quelques années. Il vivait encore, à Colmar, en 1710, où il a fait souche.

L'*Armorial d'Alsace* donne les blasons d'un Valentin

Bronner, bourgeois de la ville de Colmar, et d'un N... Bronner, ministre de Sainte-Marie-aux-Mines, sans doute frères, qui portent (v. pl. IV):

D'azur à un cor de chasse d'or, accompagné de trois besants de même.

Daniel Brunner, bourgeois de Colmar, avait sur son cachet, en 1715, un blason dit *Hausmarke*, que nous reproduisons. Il était évidemment d'une autre famille que les précédents [1].

Les armes données par Ehrsam sont celles des Brunner de Zurich, sauf le champ de gueules, qui chez lui est d'azur. Presque tous les Brunner connus ont une fontaine dans leur écusson, agrémentée d'accessoires divers.

CHRISTEN. Jacques Christen, garde-vignes en 1773, a les armoiries du *Bürgerbuch*, mais avec le fanion de gueules et la croix d'argent, tant sur le cimier que dans l'écusson.

CLEMANN. Jean-Michel Clemann, menuisier, figure sur un tableau de gardes-vignes de 1783 (Musée). Ses armes ne sont pas celles que donne le *Bürgerbuch*. Elles portent (pl. IV):

De gueules à trois feuilles de trèfle de sinople tigées d'une pièce de même. Il n'y a pas de cimier, ni de lambrequins.

Ehrsam n'a pas connu ce tableau. Les Clemann sont originaires de Neuchâtel (Suisse) et s'appelaient *Clément*. Leur auteur, Josué Clément, se fixa à Illzach au XVIIe siècle. Le susdit Jean-Michel s'établit à Mulhouse par suite de son mariage.

---

[1] Aimable communication de M. André Waltz, bibliothécaire de Colmar.

CORNETZ. Cette famille nous fournit une preuve intéressante de ce que nous avons déjà dit au sujet de l'amélioration des armoiries à Mulhouse.

Jean-Nicolas *de Cornesse,* tisseur de laine, ancien bourgmestre de Sanct Lamprecht (Palatinat), d'où il fut chassé à cause de sa religion, fut reçu bourgeois-manant à Mulhouse en 1624 et bourgeois privilégié le 14 janvier 1637. A cette date, il est appelé Hans Niclaus *Cornetz.* Son nom de famille n'était pas Cornesse ou de Cornesse: il était originaire d'un endroit ainsi dénommé, de l'évêché de Liège. L'année suivante, on trouve dans le *Contracten-Protocoll* n° 49, page 273, que le zunftmestre Jehan Nicolas de Cornetz *(sic),* donne pleins pouvoirs à Michel Pirant le jeune, à Cornesse *(sic),* d'hériter de son patrimoine pour le compte des enfants de ses deux premières femmes, ainsi que du père de la seconde, Jean Grandjehan, décédé audit Cornesse. En 1640, lors de son troisième mariage, il est de nouveau appelé Johann Niclaus Cornetz.

Dorénavant ce nom nouveau resta acquis à ses descendants. Son petit-fils, Wolf-Frédéric, devint zunftmestre en 1706. Le Musée possède un vitrail, sur lequel figurent ses armoiries avec celles de trois autres fonctionnaires. Elles portent (v. pl. V):

De pourpre à trois coupeaux de sinople surmontés d'un 4 au pied allongé sur lequel sont groupées les lettres W F C d'or, la lettre F formée par la traverse du 4, le W placé au pied et entre les deux le C. *Cimier :* un buste de jeune homme issant, habillé parti or et pourpre, col or et argent, tenant dans sa dextre *trois épis d'or. Lambrequins :* de pourpre et d'or.

Les épis du cimier sont déjà *parlants* et font allusion à *Korn* = blé, du nom de famille germanisé en



Wolf Frédéric Cornetz
1706

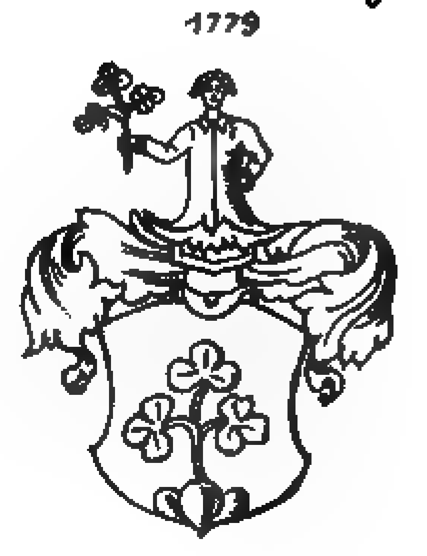
Cornetz
Bg. a. Bgb.



Ermatinger
Schaffhouse

Ermendinger
Bgb. (Erreur)

1779



Jean-Henri Franck
1776

André Gluck
1789

Walther Goetz
1617

Franck
Bgb (Erreur)

Gluck
Bgb (Erreur)

Goetz
Bgb

Cornetz! Lorsqu'en 1727 [1], ce même Wolf-Frédéric Cornetz devint bourgmestre, il «améliora» les meubles trop primitifs de l'écusson, et son blason devint (pl. V):

D'argent à six épis d'or feuillés et tigés de même, issant de trois coupeaux de sinople. *Cimier:* le jeune homme issant, habillé d'or et d'argent, tortillé de même, tenant dans la dextre trois épis d'or. *Lambrequins:* d'or et d'argent.

Cette «amélioration» est contre les règles héraldiques, qui défendent de mettre métal sur métal et couleurs sur couleurs. Cela forme ainsi des armes à *enquerre*. Le fils de ce Wolf-Frédéric, appelé Frédéric, devint également bourgmestre, en 1766. Il prit le même blason à enquerre, sauf qu'il se contenta de trois épis dans l'écu, et qu'aux épis du cimier il ajouta deux feuilles aussi d'or. Ehrsam donne à cette famille, dans le *Bürgerbuch*, un manteau d'or et d'argent en guise de lambrequins.

Dietsch. Sur le tableau des gardes-vignes de 1780, donné par Ehrsam au Musée historique, Jean-Henri Dietsch a les deux navettes en argent et non en or, et, sur le cimier, le buste sans bras est habillé d'argent et non d'azur.

Dollfus. Ehrsam donne à cette famille un homme de *carnation* sans bras, habillé d'azur et portant sur la poitrine la croix d'argent. Dans l'écu, à champ d'azur, au-dessus des trois coupeaux de sinople, trois étoiles d'argent 1, 2, au milieu une croix également d'argent. Les bourgmestres du tableau de l'Hôtel de ville, ont, sauf le maire Jean-Henri Dollfus, de 1821, invariablement les

[1] Et non 1713, comme dit Ehrsam. A cette date, il fut nommé conseiller.

étoiles d'or et la croix d'argent. De même Jean Dollfus, sexvir en 1757, sur un tableau de la tribu des Agriculteurs (Musée) et Adam Dollfus, garde-vignes en 1774.

L'homme de *carnation* du *Bürgerbuch* est aussi une erreur d'Ehrsam. Il faut un Maure, qui figure également chez ces deux derniers.

EHRSAM. Nous avons dit, p. 36, que l'auteur du *Bürgerbuch* n'avait pas reproduit dans son livre les armoiries *véritables* de sa propre famille, qui figurent par deux fois sur le tableau des bourgmestres de 1642, et qu'il leur avait substitué un blason d'alliance Ehrsam-Schoen. Les figures de la planche I en font foi. De ce que, dans ce blason d'alliance, il y a une demi-roue de moulin et non de voiture, signifie tout au plus que l'artiste de la plaque d'église, ou plutôt celui du *Bürgerbuch*[1] (qui a copié celle-ci), a dû faire ce changement. D'ailleurs, les couleurs du blason Schoen y sont parfaitement reproduites, tant dans le parti que sur le cimier. Ce dernier est même tout à fait celui des Schoen.

En réalité, la famille Ehrsam a droit aux armes de ses deux bourgmestres, qui portent (pl. I):

D'argent à un buste d'homme habillé d'azur et coiffé d'un bonnet de fou de même à grelots d'or, issant d'un mont de trois coupeaux de sinople. *Cimier* : un demi-vol à sept (ou huit) plumes alternant d'azur et d'argent. Manteau ou *lambrequins* : d'azur et d'argent (le manteau bordé d'or).

Nous reproduisons, sur la même page, les deux parties du gaufrier du second bourgmestre Daniel Ehrsam (1613—1617), de 1614, date à laquelle il était

[1] Dans celui-ci, la demi-roue de l'écu a deux aubes de trop, ce qui, vu leur position, tendrait à prouver que la plaque d'église portait bien la demi-roue de voiture et qu'elle a été prise pour une demi-roue de moulin. De plus, l'arbre de l'écu n'a pas franchement la forme du sapin du cimier.

déjà investi de la première magistrature. La *Hausmarke* qui y figure prouve une fois de plus que les armoiries actuelles de nos vieilles familles mulhousiennes sont bien l'œuvre de Pétri, de 1642.

ERMENDINGER. Erroné. Frédéric Ermendinger, garde-vignes en 1779 (Musée), porte (pl. V) :

D'azur à un griffon rampant d'or, lampassé de gueules. *(Notabene,* il n'a pas d'ailes, seulement une queue de lion). *Cimier :* un griffon ailé issant d'or. *Lambrequins :* d'azur et d'or.

Famille de Schaffhouse, s'appelant *Ermatinger,* nom qui, à Mulhouse, s'est transformé en *Ermendinger.* Une branche de notre ville s'est transplantée à Genève, au XVIIIe siècle, puis à Berlin, où elle existe encore sous le nom d'*Erman!* Les Ermatinger de Schaffhouse portaient (pl. V) :

Parti, au 1 de sable à une marque d'or accostée de deux étoiles de même, au 2 coupé, en chef d'azur plein, en pointe de gueules à deux bandes d'argent. *Cimier*: deux proboscides coupées de sable et d'or alternant. *Lambrequins*: de sable et d'or.

FEER. Famille originaire de Schaffhouse. Ehrsam lui donne les armes des Fehr de Zurich.

FINCK. Famille éteinte, originaire de Habsheim, ayant fourni à Mulhouse un bourgmestre, Ottmar Finck (1572—1587), qui figure sur le tableau de l'Hôtel de ville. Pétri lui octroya de belles armoiries, mais qui ne ressemblent en rien au sceau de son fils, Thiébaut Finck, appliqué sur un document de 1585 des Archives. Ce dernier présente un blason primitif, portant (pl. II):

Deux crampons posés en sautoir et sommés d'un 4 croiseté, le tout de sable. Au-dessus de l'écusson, les lettres T. F.

Les armes du bourgmestre portent (pl. II):

Parti, au 1 de gueules au lion contourné et lampassé d'or, au 2 coupé d'or et de gueules à la fasce d'argent, chargée de trois pinsons au naturel. Casque couronné. *Cimier*: le lion issant d'or, lampassé de gueules. *Lambrequins*: de gueules et d'or.

FRANCK. Erroné, quant à la *Bretzel* qu'Ehrsam a mis dans l'écusson de cette lignée. Il l'a trouvée dans le blason du garde-vignes de 1761 (Musée), Jean Franck, qui était boulanger et qui a remplacé, dans son écusson, le monde d'azur cintré et croiseté d'or par un produit de sa fabrication. Toutefois, le monde d'azur au milieu d'un vol est conservé sur le cimier. Henri Schmerber, potier de terre, son voisin de gauche sur le même tableau, a eu la même idée baroque en mettant un pot d'or à la place du lion d'or.

Les véritables armoiries de cette famille nous sont données par le sceau de Jean-Henri Franck, de Mulhouse, qui se maria et s'établit à Colmar en 1776, sceau appliqué sur sa lettre du 21 avril 1776 au magistrat d'ici, demandant le droit de bourgeoisie pour sa fiancée Salomé Dannreuter, de Colmar. On y voit son blason (pl. V), qui porte:

De gueules à un monde d'azur cintré et croiseté d'or. Pas de coupeaux de sinople. *Cimier:* un vol parti argent sur gueules alternant, au milieu le monde de l'écu. *Lambrequins:* coupé de gueules et d'argent alternant.

Ces armes sont du reste confirmées, quant au monde du champ, sur les lettres d'anoblissement de Jacques de Franck, cité, en 1771, dans le *Bürgerbuch* et qui résida à Vienne, où Marie-Thérèse le nomma chevalier de l'Empire, le 17 juillet 1773.

Ses armoiries furent, à cette occasion, améliorées comme suit (communiqué par M. Karl Franck):

De gueules au monde d'or cintré et croiseté de même. *Deux cimiers* avec casques de tournoi : 1. le monde d'or entre deux proboscides d'argent et d'azur et de gueules et d'or, 2. quatre plumes d'autruche azur, argent, gueules et d'or. *Lambrequins* : de gueules et d'or.

GLUCK. Famille originaire de Krautheim, grand-duché de Bade. Ehrsam lui donne des armes écartelées, forme à peu près inusitée à Mulhouse, qui n'ont rien de commun avec celles d'André Glück, figurant sur le tableau de la *Jäger-Compagnie*, de 1789 (Musée), et portant (pl. V) :

Trois coupeaux de sinople, dont celui du milieu est sommé de trois feuilles de trèfle, sur une tige. *Cimier* : un buste d'homme issant tenant dans sa dextre les trois trèfles de l'écu.

Ce sont des armes parlantes, le trèfle étant une plante à laquelle on attribue la vertu de porter bonheur = *Glück*, en allemand. Dans le jeu de cartes, le trèfle est synonyme d'argent chez les chiromanciens.

Le tableau en question est un lavis à l'encre de Chine, et ne donne donc pas les couleurs. Mais le trèfle est généralement de sinople, et sur champ d'azur. Les coupeaux sont évidemment aussi de sinople. L'homme du cimier et les lambrequins doivent alors héraldiquement être d'argent et de sinople.

GŒTZ. Meyer-Kraus donne pour les Goetz de Bâle le même blason qu'Ehrsam. Ceux de Mulhouse sont très anciens et remontent au XVe siècle.

Nous n'avons pu trouver de sceau de cette lignée. Par contre, le Musée historique possède le gaufrier de Walther Gœtz, tondeur de draps, portant la date de 1617, qui montre le blason primitif de la famille, ainsi

que celui de sa seconde femme, Vérène Hartmann (v. cet article). Il porte (pl. V):

Un 4 croiseté, dont le pied allongé et fourchu est posé en pointe sur un crampon posé en fasce, qui est cantonné de quatre étoiles à six rais et flanqué des lettres W et G en abîme. Sur le cimier, un homme barbu et nu, aux bras étendus en croix.

GULDENBERGER. Le tableau des gardes-vignes de 1783 (Musée) donne l'écusson (sans cimier) de Jean-Henri Guldenberger, sur lequel (pl. V) la fleur-de-lis d'or est posée en bande et non en pal, comme chez Ehrsam.

HAMMER. Erroné. Aux archives municipales existent des lettres du capitaine-lieutenant mulhousien Pierre Hammer, du régiment suisse de Bettens, datées de Phalsbourg vers 1765 et adressées au magistrat de Mulhouse. Son cachet (pl. VI) porte:

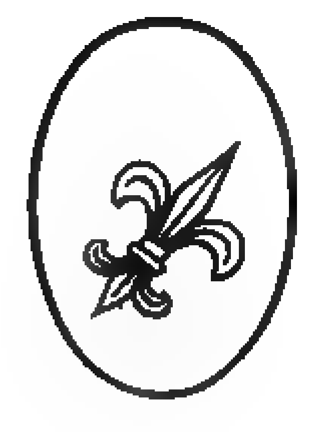
D'argent à un tertre de sinople, sur lequel un homme tient dans sa dextre un marteau. *Cimier :* l'homme au marteau issant. Les couleurs ne sont pas indiquées.

HARTMANN. Cette famille nous livre toute une série de preuves de l'existence d'armoiries simples avant la création du tableau des bourgmestres, parmi lesquelles les plus typiques nous sont précisément fournies par les deux premiers bourgmestres: Jean Hartmann (1585 à 1602) et Antoine Hartmann (1607 à 1613).

Du premier[1], nous représentons sur notre planche II un sceau de 1569, portant:

---

[1] Il existe de ce personnage un vitrail de 1585, publié dans les *Portraits Mulhousiens*, qui présente déjà les armoiries Hartmann, telles qu'elles furent établies par Pétri, en 1642. Ce détail, ainsi que certaines particularités du paysage et notamment l'inscription du bas (dont l'orthographe n'est pas de l'époque), où le nom de la femme manque, ne nous offrent pas assez de garantie indiscutable d'authenticité pour que nous en fassions état.



Jean-Henri Guldenberger
1783



Nicolas Heilmann
Trésorier, 1747.

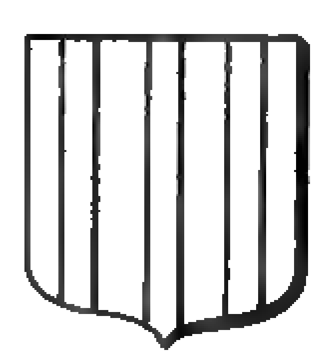


Daniel Huguenin
Colmar 1700



Guldenberger
Bgb.

Heilmann
Bgb.

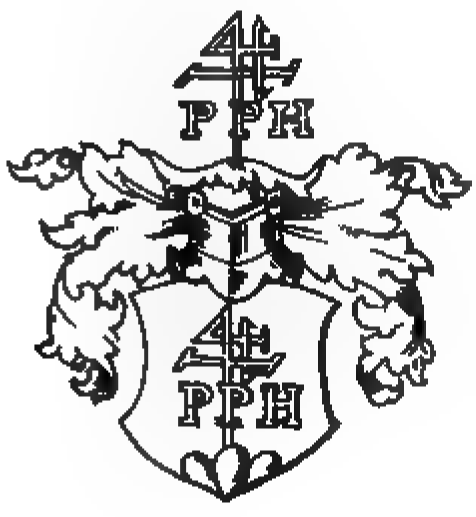


Mathieu Huguenin
Colmar 1700

Pierre Hammer
Capitaine, 1765.



Michel Hirn
1604



Paul de Paul Huguenin
1786

Hammer
Bgb. (Erreur.)

Hirn
Bgb. (Erreur)

Huguenin
Bgb. (Erreur)

Un 4 croiseté dont le pied est fiché dans un losange vidé couché en pointe. Au-dessus de l'écusson, les lettres H. H. (Hans Hartmann). Ni cimier, ni lambrequins.

Les armes du second sont sculptées sur une pierre, datée de 1600, jadis encastrée dans un bâtiment de l'ordre Teutonique, rue Guillaume-Tell, maintenant au Musée lapidaire Saint-Jean, et portent:

Un 4 croiseté, dont le pied, chargé d'une traverse terminée en barre raccourcie à dextre et en pal raccourci à senestre, se termine en crampon. Ni cimier, ni lambrequins.

A cette date, Antoine Hartmann était surveillant-adjoint des travaux publics. Il avait une fille, Vérène, qui, en 1617, était mariée à Walther Goetz, conseiller.

Le Musée possède de ce couple un gaufrier (pl. II), sur lequel les armes de la femme ont déjà la fleur-de-lis dans l'écusson et sur le cimier.

Cependant, les armes primitives ne sont pas encore abandonnées en 1642. Sur notre planche XIV figurent deux neveux du second bourgmestre. Le premier est Antoine Hartmann, tanneur, alors conseiller de la tribu des Agriculteurs, qui a conservé le 4 croiseté, mais terminé en crochet et placé en sautoir avec un crampon; ce sautoir est chargé d'un peloir. Son frère, Nicolas Hartmann, sexvir de ladite tribu, a le même sautoir, mais chargé de la fleur-de-lis.

Nous donnons le blasonnement exact des deux, dans la note de la page 88. On y verra que le vitrail en question a été fait avant que ne fût terminé le tableau des bourgmestres, qui, lui, contient le blason définitivement adopté par la famille et appliqué rétrospectivement aux deux bourgmestres depuis longtemps décédés; il porte (pl. II):

D'azur à une fleur-de-lis d'or, chappé-ployé de gueules. *Cimier*: sur un casque d'or, un demi-vol d'azur à six plumes alterna-

tivement d'azur et d'or. Le premier a un manteau d'azur, doublé d'or, le second des *lambrequins* d'azur et d'or.

Ehrsam donne ainsi ce blason, mais il ajoute du gueules aux lambrequins pour une raison que nous ignorons, car cette couleur fait encore défaut à ceux du garde-vignes Antoine Hartmann de 1761.

HEILMANN. Le blason du bourgmestre Nicolas Heilmann (1753—1756) est le même que celui de son frère Jean, garde-vignes en 1735 (Musée). Mais un autre membre de cette famille, le trésorier Nicolas Heilmann († 1756), avait d'autres armes sur son cachet apposé au bas du contrat de mariage de Mathieu Mieg et d'Elisabeth Reber, du 4 octobre 1747 (Musée), et qui présentent un cœur brochant sur deux flèches posées en sautoir, tant sur l'écu que sur le cimier. Il est possible que ce soient là encore les armoiries primitives de la famille (pl. VI).

HIRN. Famille plus ancienne que ne le dit Ehrsam. Michel Hirn, meunier, originaire de Binnielen (?), Wurtemberg, acquit, le 9 janvier 1561, le moulin appelé *Walkenmühle*. Il mourut avant 1566. Son fils, de même nom, fut impliqué dans l'affaire des Fininger et quitta la ville avec d'autres conjurés. Il avait acquis le moulin dit de Bâle. Aux Archives se trouve une lettre qu'il écrivit, le 6 octobre 1604, au magistrat de Mulhouse, et qui porte son cachet armorié (pl. VI), soit :

Parti, au 1, à une demi-roue de moulin issant de la partition, au 2, à la crosse de Bâle.

Ce sont des armes parlantes, rappelant son métier et le nom du moulin en question.

Une pierre armoriée d'Abraham Hirn, également meunier du moulin de Bâle, et de sa femme Anne

Erné, de 1642, conservée au Musée Saint-Jean, porte les mêmes meubles, mais les partitions sont interverties.

Une plaque d'église, propriété de M. Karl Franck, donne la même position que pour Michel, de 1604.

Le *Bürgerbuch* n'est donc pas exact pour les armes de cette famille. Le *Livre d'Or* les a rectifiées.

HIRTH. Famille originaire du canton de Berne. Ehrsam lui donne le blason des Hirth de Zurich.

HOFER. Famille très ancienne à Mulhouse, qui s'appelait *Imhoff* jusque vers la fin du XIVe siècle. Constatons, en passant, que Pétri, dans son catalogue des bourgmestres, ne mentionne pas Werlin Imhoff, qui a occupé cette charge en 1462, ainsi que l'indique le registre de la taille de cette année.

Il existe au Musée un dessin à la plume d'un vitrail de 1599, dû à Josse Murer, de Zurich, sur lequel figurent trois armoiries : Simon-André Grynæus, conseiller, Nicolas Hofer, économe de l'hospice, et Gaspard Burckhardt, économe de l'hôpital. Celles de Nicolas Hofer, qui devint bourgmestre en 1626, n'y sont pas celles que lui attribue, en 1642, Pétri, son successeur direct dans cette charge, en 1633. Ce sont encore les anciennes, dans leur forme primitive, portant (pl. II) :

Trois coupeaux de sinople, celui du milieu sommé d'un 4 contourné et croiseté de sable. *Cimier* : un buste d'homme issant, habillé d'or et de sable, au bonnet albanais d'or retroussé de sable, tenant dans chaque main des roses de gueules tigées et feuillées de sinople. *Lambrequins* : de sable et d'or.

Le nouveau blason de Nicolas Hofer est :

Parti d'argent et de gueules, à un homme d'armes revêtu de son armure et coiffé d'un heaume, ayant un manteau de gueules jeté sur l'épaule dextre et dans la main dextre une massue d'or.

Cimier: l'homme d'armes de l'écu issant. *Lambrequins*: de gueules et d'argent.

Les bourgmestres postérieurs ont modifié quelque peu ce blason, notamment en enlevant l'armure à l'homme d'armes, en supprimant la partition, etc. Il serait trop long de blasonner ici chacun isolément. Ehrsam a reproduit une de ces modifications erronées. Le *Livre d'Or* les donne exactement.

HUBER. Il y a eu deux familles de ce nom à Mulhouse. La plus ancienne remonte au début du XVI[e] siècle, l'autre a pour auteur Jacques Huber, du canton de Zurich, admis à la résidence en 1709. Cette dernière lignée n'a jamais eu la bourgeoisie privilégiée, qui n'a d'ailleurs plus été octroyée à personne au XVIII[e] siècle. Ehrsam a donc noté ses membres à tort dans son *Bürgerbuch*, car ils n'étaient que bourgeois-manants.

Deux membres de l'ancienne souche figurent sur des tableaux de gardes-vignes du Musée, Jacques Huber en 1773, Jean-Michel Huber, relieur, en 1779. L'écusson des deux est à champ d'argent et non d'azur comme l'indique le *Bürgerbuch*. Ils ont aussi les lambrequins de gueules et d'argent et non de gueules et d'or. En outre, l'homme issant sur le cimier du premier est habillé d'or et celui du second est habillé de gueules avec un gilet entre-ouvert d'argent.

HÜBNER. Le *Bürgerbuch* donne ce blason conforme à celui du garde-vignes Jean-Georges Hübner, de 1774 (Musée). A titre de curiosité, nous relevons que Rietstap, dans son *Armorial général*, attribue un blason identique aux Hübner de Rothenburg en Bavière, avec cette seule différence qu'ils ont, au lieu d'un corbeau de sable, une grue au naturel.

HUGUENIN. Nous ignorons d'où l'auteur du *Bürgerbuch* a tiré ce blason, qui nous paraît suspect. En effet, sur un tableau des zunftmestres et sexvirs de la tribu des Agriculteurs (Musée) figure le sexvir Paul de Paul Huguenin, avec la date du 29 avril 1786, qui porte les armes assez primitives suivantes (pl. VI) :

D'azur à un 4 à double traverse chargée à senestre d'un crampon posé en pal, le pied du quatre allongé planté dans le milieu de trois coupeaux de sinople, et accompagné des lettres P P H, le tout d'or, le second P formant en partie corps avec le pied allongé. *Cimier* : les signes et lettres de l'écu, aussi d'or. *Lambrequins* : d'azur et d'or.

La famille Huguenin était originaire de Sainte-Marie-aux-Mines, d'où elle s'est fixée en partie à Colmar, en partie à Mulhouse (en 1657), en la personne de deux frères et de leurs fils. La branche colmarienne, issue de Daniel, existait encore au XVIII[e] siècle. On trouve dans l'*Armorial d'Alsace*, donc vers 1700 :

1. *Daniel Huguenin, marchand-bourgeois de Colmar*, qui avait pour blason (pl. VI) :

D'or à un quatre de chiffre, le pied fiché dans un cœur vide enfermant les deux lettres D et H en chef et une étoile en pointe, le tout de sable.

2. *Mathieu Huguenin, marchand-drapier à Colmar :*

D'argent à trois pals, celui du milieu de gueules, les deux autres d'azur.

JELENSPERGER. Le tableau de la *Jäger-Compagnie*, de 1789, au Musée, mentionne Jean et Michel Jelensperger. Leur blason porte bien un lion sur le cimier, mais l'écu ne l'a certainement pas. L'objet qui y figure est malheureusement indéchiffrable chez les deux.

JUNGHAEN. Jean Junghaen, fabricant, et capitaine de la *Jäger-Compagnie*, de 1789 (Musée), a bien le blason donné par le *Bürgerbuch*, quant à l'écusson. Mais le cimier n'a pas les plumes qui s'y trouvent. Il faut le coq, avec la patte dextre levée, et les trois coupeaux (pl. VII).

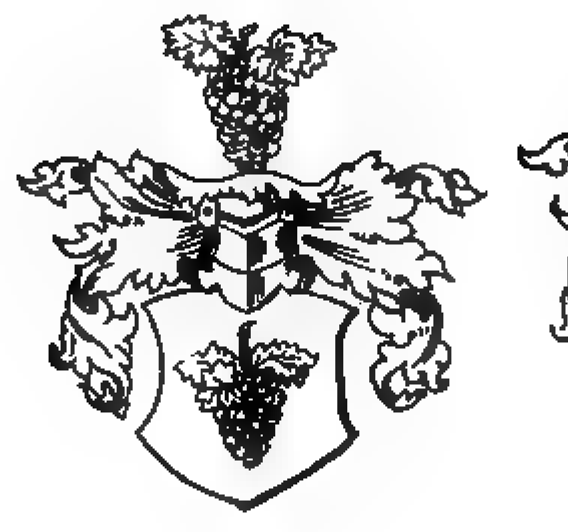
KIELMANN. Sur un acte de décès, du 17 août 1772, conservé aux Archives *(Militaria)*, figure le cachet armorié du pasteur Mathias Kielmann, qui présente bien la fleur-de-lis donnée par Ehrsam, mais *accompagnée en chef de deux étoiles à six rais*, et, sur le cimier, la fleur-de-lis *entre deux proboscides* (pl. VII).

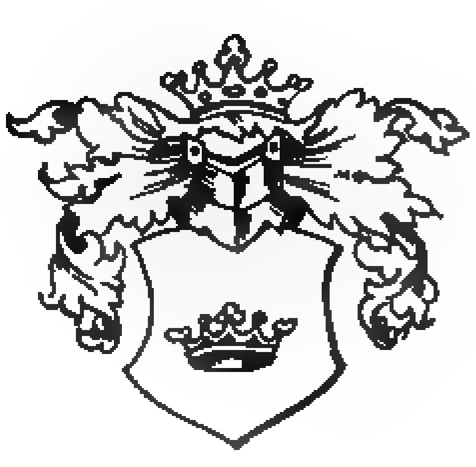
KOECHLIN. Famille originaire de Hottingen, aujourd'hui un faubourg de Zurich, dont l'auteur est Hartmann Koechlin, tonnelier, venu en 1596 à Mulhouse et reçu bourgeois privilégié en 1604. Ses parents étaient Diethelm Koechlin et Anna Merger (*Missiven-Protocoll*, 19, p. 118). Cette dernière mourut en 1611. Son frère, Jean Merger, était tonnelier à Mulhouse. Ces détails d'ascendance sont encore inédits.

Ehrsam donne le blason des Koechlin de Zurich, qui figure ainsi, du reste, plusieurs fois sur le tableau des maires à l'Hôtel de ville de Mulhouse. En réalité, au lieu du champ d'or, il devrait y avoir un champ de gueules, ainsi qu'il appert de trois écussons, de dates diverses, conservés au Musée historique et aux Archives.

1. *Hartmann Koechlin*, garde-vignes en 1735, avait les armes suivantes (pl. VII) :

De gueules à un raisin d'or à deux feuilles de sinople (pas de serpette). *Cimier* : un raisin d'or à deux feuilles de sinople. *Lambrequins* : de gueules et d'or.





Jean Junghaen
1789

Hartmann Koechlin
1735

Michel Koenig
1789

Junghaen
Sgb. (Erreur)

Samuel Koechlin
1748.

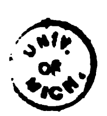
Mathias Kielmann
pasteur 1772

Koechlin
Sgb.

Sgb.



Jean-Michel Laederich
et Jean Laederich
1783.


UNIV.
OF
MICH.

2. *Jean-Georges Koechlin,* 1787, portait sur sa plaque d'église :

De gueules à un raisin de pourpre (aussi sans serpette). *Cimier :* un jeune homme issant de carnation, habillé de gueules, col d'or, tenant dans sa dextre un raisin de pourpre, le bras senestre appuyé sur la hanche. *Lambrequins :* de gueules et d'or.

3. Enfin, dans une copie, de 1748, de la chronique de Fürstenberger, conservée aux Archives et ayant appartenu à Samuel Koechlin, un des fondateurs de l'industrie des toiles peintes à Mulhouse, celui-ci a fait peindre ses armes en tête du livre, qui portent (pl. VII) :

Dans un écusson rond (médaillon), bordé d'azur, sur champ de gueules un raisin de pourpre (sans serpette) à une tige et deux feuilles de sinople (sans serpette). *Cimier :* sur un tortil d'or, un Maure habillé de gueules, col d'argent, ceinturé d'or à bouts flottants de même à senestre, tenant dans sa dextre le raisin de l'écu. *Lambrequins :* de gueules et d'or.

Tous les Koechlin actuels descendent de ce Samuel.

KOENIG. Michel Koenig figure parmi la *Jäger-Compagnie,* de 1789 (Musée). Son blason porte bien la couronne, mais sans le 4 retourné d'Ehrsam. Par contre, il a trois coupeaux, que ce dernier a négligés. Sur le cimier, il n'y a que la couronne, sans le quatre (pl. VII).

KOHLER. Sur le même tableau, Abraham Kohler a bien, dans son blason, l'écureuil sur trois coupeaux et le chappé-ployé, mais l'homme issant du cimier y porte un bonnet albanais, qu'Ehrsam a omis.

LAEDERICH. Ehrsam a reproduit ce blason d'après un dessin, datant de la seconde moitié du XVIIIe siècle et qui était en possession de M. Laederich-Schmalzer. Ce dessin

est encore entre les mains de son petit-fils, M. Jean-Jacques Laederich, notre collègue du Musée historique, qui possède aussi une copie du même dessin, sur laquelle on lit une annotation de la main de M. Laederich-Schmalzer: « Ce blason a été copié, le 8 juillet 1828, du mien, par un artiste-peintre nommé Laederich, qui est issu d'une famille d'ici et qui demeure à Paris, lors de son passage à Mulhouse ».

Aucun de ces deux dessins n'a de cimier, ni de lambrequins.

Le Musée historique possède, de son côté, un tableau des gardes-vignes de 1783, don du même M. Laederich-Schmalzer, qui, sur six médaillons, donne le blason de deux Laederich, Jean-Michel et Jean Laederich, ses père et oncle, qui porte (pl. VII) :

D'argent à un cerf naturel contourné et rampant, la tête tournée à dextre.

Malheureusement, le cimier et les lambrequins font aussi défaut, mais il est aisé de les reconstituer. A n'en pas douter, le cerf est issant sur le cimier, et les lambrequins doivent être d'argent et de gueules (cette dernière couleur étant de la gamme du brun).

Comment expliquer la présence de deux armoiries si différentes pour une même famille ? A notre avis, le blason du tableau des gardes-vignes est plus officiel que l'autre et a donc le plus de chances d'authenticité.

M. J.-J. Laederich possède encore un troisième dessin, également ancien, reproduisant les armoiries d'une famille Laederich de la Silésie. Elles sont :

Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules à la bande d'argent, aux 2 et 3 de sable à un lion rampant d'or tenant dans sa patte dextre un marteau d'or. *Cimier* : un vol superposé de gueules chargé de la bande d'argent. *Lambrequins* : de sable et d'or.

Jean Landsmann
Bgm. 1583-1585



Wolfgang-Frédéric Loescher
Capitaine 1774.

Jean-Henri Mansbendel
1783

Landsmann
Bgb. (Erreur)

Loescher
Bgb. (Erreur)

Mansbendel
Bgb

Lehr
sceau de 1750



A.Th.-G. Maeder
pasteur, 1797



Mantz II
1680

Lehr
Bgb. (Erreur)

Maeder
Bgb. (Erreur)

Meier dit zum Hirtzen


UNIV.
OF
MICH.

LAMBERT. Doit être inexact, car au dos d'une de ses lettres, conservée au Musée, on voit encore sur son cachet, très abîmé, une étoile en chef, dans l'écusson.

LANDSMANN. Le blason du *Bürgerbuch* n'est pas conforme à celui du bourgmestre Jean Landsmann de 1583, mort en 1585, qui est le vrai. Celui-ci porte (pl. VIII):

De gueules à trois trèfles tigés de sinople et posés 2, 1. *Cimier*: un buste de lansquenet issant, posé de profil, habillé de gueules, les manches d'or, tenant dans sa main un bâtonnet(?) d'or. *Lambrequins*: d'azur et d'or.

Ehrsam a pris, sur le tableau des gardes-vignes de 1773 (Musée), les armoiries de Pierre Landsmann, qui ont la forme publiée par lui.

LEHR. Armoiries erronées. Le *Livre d'Or* les a rectifiées sur la demande de la famille, dont les deux branches encore existantes en France et en Suisse possèdent un cachet armorié authentique du XVIIIe siècle[1]. Les armoiries véritables portent (pl. VIII):

Coupé, au 1 d'or à une aigle éployée de sable, au 2 d'azur à une bande d'argent. *Cimier*: l'aigle de l'écu. *Lambrequins*: d'or et d'azur.

LOESCHER. Erroné. Aux Archives sont conservées plusieurs lettres, datées de 1659 à 1674, de Wolfgang-Frédéric Loescher, capitaine de la compagnie de Mulhouse au régiment suisse de Stoppa, avec son sceau armorié en deux grandeurs différentes, qui porte (pl. VIII):

De sable à une rose de gueules à cœur d'or, surmontée d'une couronne d'or. *Cimier*: un vol d'argent avec la rose sur chaque aile. *Lambrequins*: de sable et d'argent.

Le blason se trouve aussi, avec les couleurs, dans le

[1] Obligeante communication de M. le professeur Ernest Lehr, de Lausanne.

supplément manuscrit du vieux Siebmacher, publié dans le tome VI des *Bürgerliche Wappenbücher* du même, édition en cours. Les Lœscher étaient originaires, non de la Suisse, comme le dit Ehrsam, mais de Nuremberg.

MAEDER. Erroné. Sur une lettre de 1797, conservée aux Archives, du pasteur *Abel-Théodore-Guillaume Maeder*, le sceau porte (pl. VIII) :

De gueules à quatre muguets arrachés d'argent, tigés et feuillés de sinople, avec une faux d'argent sans manche posée en fasce sur le tout, la tranche tournée vers le chef. *Cimier* : un homme issant, habillé de gueules, coiffé d'un bonnet albanais, tenant des deux mains une faux emmanchée d'argent. *Lambrequins* : de gueules et d'argent.

Jonas Maeder, tondeur de draps, du tableau de la *Jäger-Compagnie*, de 1789 (Musée), a le même blason que le pasteur, mais sur le cimier on voit une tondeuse rappelant sa profession.

MANSBENDEL. Le tableau des gardes-vignes de 1783 donne pour Jean-Henri Mansbendel la variante suivante (pl. VIII), sans doute la vraie :

Parti, au 1 d'argent à cinq fasces fuselées de sable, la première et la dernière fasce de quatre fuseaux, les trois autres de cinq, au 2, coupé de trois pièces, celle du chef d'or à la patte d'ours issante du coupé de sable, celle du milieu de gueules à la patte d'ours également issante de sable, celle de la pointe d'or à la patte d'ours aussi issante de sable.

Pas de cimier, ni de lambrequins.

MANTZ. Le cachet de Jacques Mantz, de Copenhague, a le même blason que le *Bürgerbuch*, mais sur le cimier un homme issant. Lettre du 14 juillet 1768, aux Archives.

Cette famille est originaire de Zürich; l'armorial de cette ville donne les mêmes armoiries, sauf le

champ du poisson, qui est d'azur au lieu de gueules. Elles ont aussi l'homme, issant d'une couronne, sur le cimier, coiffé d'un tortil à quatre plumes d'autruche.

Une autre famille Mantz, antérieure à la précédente, a résidé à Mulhouse pendant deux ou trois générations. Elle avait pour auteur Jean-Jacques Mantz, de Marthalen, près d'Andelfingen (Suisse), reçu bourgeois-manant en 1672. Son blason (pl. VIII) est gravé sur un gobelet de la tribu des Tailleurs, de 1680, qui se trouve au Musée, et n'a aucun rapport avec celui de la souche de Zurich.

MEYER. Le *Livre d'Or* donne aussi les armoiries des Meier dit *zum Hirtzen*, qui manquent dans le *Bürgerbuch*. Une branche de cette famille bâloise est, en effet, venue s'établir à Mulhouse, comme les Meyer *zum Pfeil*, de la même ville. Les premiers portent (pl. VIII):

D'or à trois coupeaux de gueules sommés d'un arbre de sinople fûté de brun. *Cimier*: l'arbre de l'écu avec les coupeaux. *Lambrequins*: de gueules et d'or.

Une troisième famille, s'orthographiant Mayr, est venue d'Augsbourg. Son blason est dans le *Bürgerbuch*.

MOTSCH. Daniel Motsch, valet de ville en 1615, appose son cachet sur un document conservé aux Archives. Il diffère essentiellement du blason du *Bürgerbuch*, adopté postérieurement par la famille, après 1642. Le sceau en question porte (pl. IX):

Trois glands tigés et feuillés sortant chacun d'un des trois coupeaux de la pointe. Brochant sur le tout, un gant à quatre doigts. En chef, les initiales D. M. Couleurs inconnues.

MÜLLER. Plusieurs familles d'origines diverses, qui ont dû avoir des armoiries différentes. Nous avons donné,

sur la planche I, les armes du bourgmestre Henselin Müller, de 1398. Nous reproduisons, sur la planche IX, le sceau de maître Jean Müller, de Mulhouse, de 1574, qui porte:

Une demi-roue de moulin couchée en pointe, de laquelle s'élève un triangle vidé sommé d'une étoile à six rais. En exergue: HANS MVLLER..... (reste illisible). Pas de cimier, ni de couleurs.

Sur un gobelet de la tribu des Tailleurs, André Müller, reçu membre le 19 octobre 1673, a la même demi-roue de moulin (pl. IX), mais elle est surmontée d'une paire de ciseaux, accessoire de fantaisie professionnelle que présentent à peu près tous les autres membres de la tribu représentés sur ledit gobelet.

Oberlin. Henri Oberlin, cuvetier, figure sur le tableau de la *Jäger-Compagnie*, de 1789 (Musée), mais son blason est difficile à déchiffrer, notamment dans l'écu, qui semble porter un cuveau ou un tonneau. Sur le cimier, un marteau et deux objets impossibles à reconnaître.

Ehrsam a d'autres armes pour cette famille.

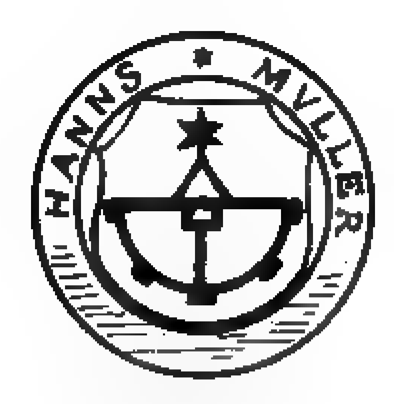
Pfirter. Famille éteinte au commencement du XVIIe siècle, qui a donné deux bourgmestres à la ville de Mulhouse. Nous ne nous occuperons ici que de Roman Pfirter (1567—1572), qui nous offre un double cas curieux. Il y a d'abord le fait que nous avons trouvé de ce personnage deux différents sceaux aux Archives, l'un de 1542, l'autre de 1563 (pl. III). La forme du premier est celle que Pétri a adoptée pour le tableau des bourgmestres. La seconde forme présente une feuille de tilleul tigée et feuillée de deux pièces.

Le sceau de 1542 adopté par Pétri n'a, ainsi qu'on le verra sur notre reproduction, ni cimier, ni lambre-



Daniel Motsch
1615

Motsch
Bgb.



Jean Müller
1574



André Müller
1680

Conrad Rack
1773

Jacques Romann
1789

1779

Rack
Bgb(Erreur)

Romann
Bgb.(Erreur)

Bgb.

quins, comme tous les blasons bourgeois mulhousiens des XIVe et XVe siècles. Il lui en a octroyé, tout en transformant très ingénieusement le cœur en feuille de tilleul, de sorte que ce blason est devenu le suivant :

De gueules à une feuille de tilleul de sinople sommée d'une croix d'argent. *Cimier* : un buste d'homme issant de carnation, habillé de gueules et d'argent, tenant dans chaque main trois feuilles sur une tige, le tout de sinople. *Lambrequins* : de gueules et d'argent.

RACK. Le blason de cette famille est, comme ensemble, bien donné par le *Bürgerbuch*, mais il y manque toutefois les trois coupeaux de sinople de la pointe, d'où s'élève une plante à onze feuilles de sinople sur les champs d'argent et couverte par un des compartiments de gueules formant ainsi broché sur elle. En outre, l'oiseau du cimier est d'argent, becqué et membré d'or (pl. IX).

Notre variante figure ainsi sur les armoiries de Conrad Rack, garde-vignes en 1773 (Musée).

ROMANN. Sur le tableau de la *Jäger-Compagnie*, de 1789 (Musée), Jacques Romann n'a pas les mêmes armes que celles du *Bürgerbuch*. Elles ont dans le champ une serpette posée en pal, qui, sur le cimier, est couchée en fasce sur deux objets indéchiffrables posées l'un en pal, l'autre en barre. A noter que Jacques Romann était maréchal-ferrant; il ne saurait donc être question d'armes parlantes, la serpette s'appliquant aux vignerons (pl. IX).

ROPPOLT. Famille éteinte au XVIIe siècle, qui a fourni un bourgmestre à la ville, *Louis Roppolt* (1514—1529). Pétri lui a attribué les armes suivantes (pl. III) :

De sable à une croix se terminant en pointe par un crochet, le tout d'or. *Cimier* : un buste d'homme issant de carnation,

habillé de gueules et d'argent, tenant dans sa dextre le meuble de l'écu et de la senestre soutenant un manteau de gueules doublé de sable, formant *lambrequins*.

Son arrière-petit-fils, François Roppolt, applique sur une lettre de 1590 (Archives) son sceau (pl. III), qui montre un blason tout autre :

Un peloir posé en fasce surmonté d'une croix de sable, en pointe trois coupeaux. Au-dessus de l'écusson, les lettres F. R. Ni cimier, ni lambrequins.

DE ROSEN. Schoenhaupt dans son *Livre d'Or,* donne les armes exactes de cette famille noble, qui avait le droit de bourgeoisie honoraire à Mulhouse. Celles d'Ehrsam ont les couleurs interverties.

SCHICKLER. Famille originaire de Bâle. Sur une quittance de David Schickler, résidant à Berlin, de 1779, il y a son cachet qui porte (pl. IX):

D'argent au chevron de sable, accompagné de trois molettes d'or, 2 et 1. *Cimier* : un buste d'homme issant, sans bras, vêtu de sable, col de gueules, coiffé d'un bonnet de fou de gueules à grelots d'or. *Lambrequins* : de sable et d'argent.

Les Schickler de Berlin obtinrent le titre de baron, le 2 mai 1870; leurs armes sont :

D'azur au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, tenant dans ses pattes une roue de moulin d'or. *Cimier* : sur un casque couronné, une queue de paon au naturel. *Lambrequins* : d'argent et d'azur.

SCHLUMBERGER (branche aînée). Famille originaire de Setzingen, près d'Ulm, où des documents authentiques la mentionnent dès 1418. Vers le milieu du XVIe siècle, plusieurs membres de cette lignée se sont fixés à Mulhouse, mais deux branches seulement ont poursuivi leur descendance, jusqu'à nos jours.

Celle qui paraît être l'aînée, remonte à Nicolas Schlumberger, tanneur, né à Setzingen, qui se fixa à Mulhouse en 1545, année où il fut reçu à la tribu des Bouchers. L'inscription y relative mentionne qu'il paya un schilling pour la peinture de ses armes sur le tableau de la tribu. Il mourut en 1557. Dans un document traitant de sa succession, il est question d'un bahut sur lequel étaient sculptés les blasons du défunt et de sa femme, Catherine Eck.

Son fils unique, Jean-Ulric, fut bourgmestre de 1620 à 1636. On conserve de lui, dans la famille, un gaufrier à ses armes et à celles de sa femme, Rosine Biegeisen, daté de 1608.

Au Musée Saint-Jean existe la pierre tombale du fils de ce dernier, s'appelant aussi Jean-Ulric, mort en 1661, sur laquelle se trouvent égalément son blason et celui de sa femme, Anna Bürlin.

Ces trois Schlumberger étaient tanneurs de leur profession. Les armoiries du gaufrier et de la pierre tombale (pl. X) y font allusion et se blasonnent ainsi :

En pointe trois coupeaux surmontés de trois étoiles à six rais, placées 1 et 2, au-dessus desquelles est posé un peloir sommé d'une croix. *Cimier* : un lion issant.

La croix fait peut-être allusion au fait que plusieurs ancêtres directs des intéressés occupaient la charge de bailli de l'ordre Teutonique à Setzingen.

Pétri, en créant son tableau des bourgmestres, a supprimé, avec raison, le peloir comme accessoire individuel. Le blason ainsi modifié, devenu *officiel* pour ses descendants, est le suivant :

D'azur à trois étoiles à six rais d'or, 1 et 2, accompagnées en chef d'une croisette de même (et en pointe d'un mont de trois coupeaux ?). *Cimier* : un lion à queue fourchue issant d'or, armé et lampassé de gueules. *Lambrequins* : d'azur et d'or.

Les coupeaux de sinople ne sont pas visibles, mais la place vide, en pointe, permet de supposer qu'ils y étaient. Les deux rangées d'armoiries du bas ont souffert par suite de l'habitude des conseillers en séance, au XIXe siècle, d'appuyer leur tête contre le tableau.

Ehrsam, dans le *Bürgerbuch*, donne mal les armes de cette branche, sans doute parce qu'il les a vues ainsi sur le tableau des gardes-vignes, de 1780, peint par Jean-Ulric Schmerber, sellier.

En présence du fait, répété et accentué encore par le *Livre d'Or*, de cette différence avec les armoiries du tableau des bourgmestres et la pierre tombale, M. Camille Schlumberger, de Ribeauvillé, notre collègue du Musée, a réuni les membres de sa famille intéressés à la question, pour fixer la forme définitive à l'aide de documents authentiques. Voici un résumé du procès-verbal de cette réunion, que notre collègue a eu la gracieuseté de nous communiquer :

Réunion du 5 mars 1911. — Avaient été convoqués tous les porteurs du nom, descendants du bourgmestre Jean-Ulric Schlumberger; quatorze étaient présents.

Après avoir pris connaissance des différents documents qui leur furent soumis, soit :

1° Un vitrail daté de l'an 1550 (appartenant à M. Ed.-Albert Schlumberger), dont cependant il n'est pas sûr que les armoiries soient contemporaines des autres motifs qui y figurent.

2° Un gaufrier, daté de l'année 1608, portant les armoiries Schlumberger sur l'une des faces, avec la légende : « Hans Ulrich Schlumberger, Burger zuo Mulhausen », et de l'autre côté, les armoiries de la famille Biegeisen, avec la légende : « Rosina Biegiserin, sein Ehelich Hausfrauw ».

3° Une reproduction photographique de l'armoirie peinte en 1642 au tableau des bourgmestres de l'Hôtel de ville de Mulhouse.

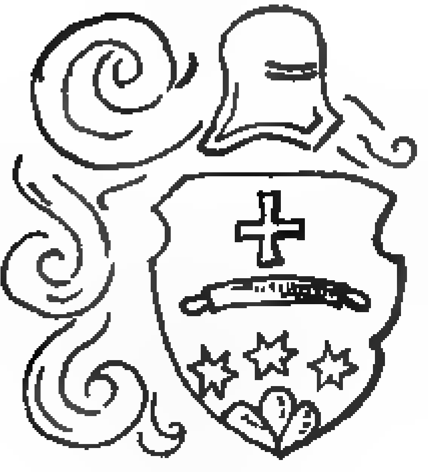
4° La reproduction photographique de la pierre tombale de J.-Ulr. Schlumberger, fils du bourgmestre, mort en 1661.

Pl. X.

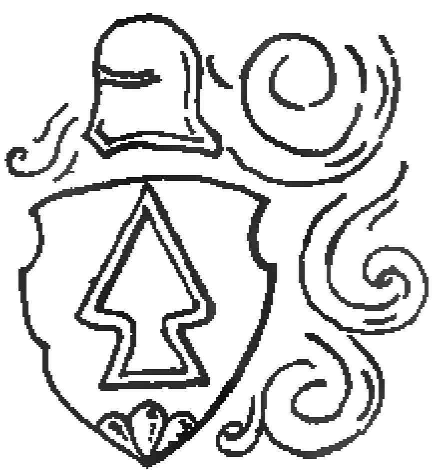
Jean-Ulric Schlumberger
1608.

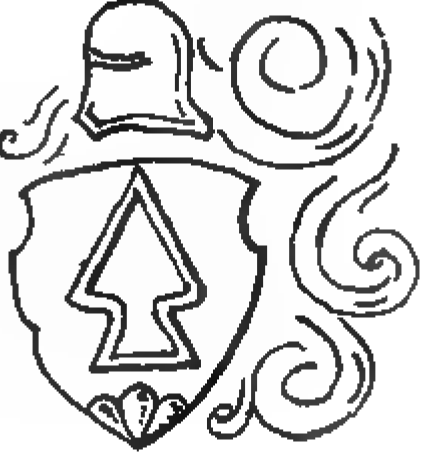
Rosine Biegeisen
1608.

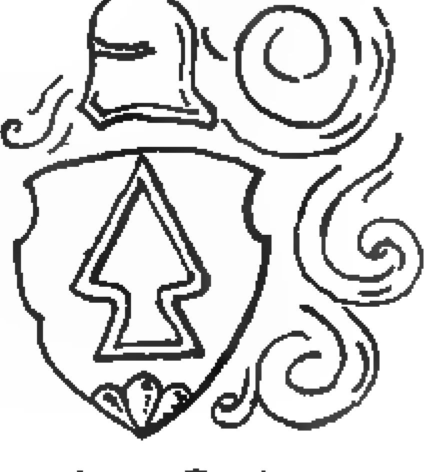
Jean-Ulric Schlumberger
Bgm. 1620-1636.



Jean-Ulric Schlumberger
1661







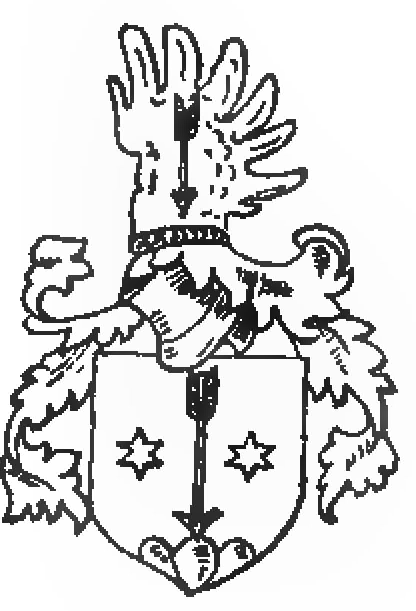
Anne Burlin
1661



Schlumberger
Bgb. (Erreur)



Schlumberger
…anche cadette
1603



…mberger
…che cadette.

Schlumberger
Ratisbonne.

Schlumberger
Munich 1615.

5° Un tableau des gardes-vignes de l'année 1735, appartenant au Musée historique de Mulhouse.

6° Un tableau des gardes-vignes de l'année 1780, appartenant au Musée historique de Mulhouse.

7° L'empreinte d'un cachet de l'année 1770 environ, ayant appartenu à J.-Conrad Schlumberger, grand-père de M. Karl Franck, ancien conservateur du Musée historique.

Et après avoir pris connaissance de différentes lettres écrites par des membres absents; entre autres une lettre dans laquelle M. Daniel Schlumberger dit se souvenir que son grand-père possédait un cachet sur lequel figuraient les armoiries de la famille, dans leur forme ancienne.

Après examen de toutes ces pièces, et après discussion, il a été décidé à l'unanimité que le tableau des bourgmestres de l'Hôtel de ville devait être considéré comme le document le plus authentique auquel on puisse se reporter, et que d'autres documents postérieurs, et d'usage familier, venant le confirmer encore — il y avait lieu d'adopter pour les armoiries de la famille la forme suivante :

« D'azur à trois étoiles d'or, de six rais, posées 1 et 2, « accompagnées en chef d'une croisette de même, et en « pointe d'un mont de trois coupeaux aussi d'or. Comme « *cimier* un lion à double queue, d'or, armé et lampassé de « gueules ; les *lambrequins* d'azur et d'or. »

En ce qui concerne toute autre pièce, telles que couteau de tanneur, initiales, qui figurent sur l'un ou l'autre document, celles-ci sont à considérer comme des emblèmes personnels, dus à la fantaisie de l'un ou l'autre porteur du blason, et n'entrent pas en ligne de compte.

En ce qui concerne les coupeaux: ceux-ci, à vrai dire, ne sont nullement visibles sur la peinture du tableau des bourgmestres; mais un examen attentif de la reproduction photographique révèle dans le bas de l'écu une légère différence de nuance, invisible sur l'original; et les étoiles étant placées très haut semblent bien faire place à un accessoire ayant figuré primitivement en pointe de l'écu. Etant donné que tous les autres documents montrent des coupeaux, il a été décidé que ceux-ci seraient compris définitivement parmi les pièces du blason.

Un rameau de la branche aînée de la famille Schlumberger a été anobli, en 1895, par l'empereur d'Allemagne, en la personne de feu M. Jean Schlumberger, manufacturier à Guebwiller, ancien conseiller d'Etat et président du Landesausschuss, et de sa descendance masculine. A cette occasion, les armoiries du *Livre d'Or* furent confirmées à ce rameau; elles portent:

D'azur à trois étoiles à six rais d'or, 1 et 2, et une croisette d'argent placée entre les deux étoiles inférieures et au-dessus d'un mont de trois coupeaux d'or. Casque de tournoi couronné. *Cimier*: un lion d'or lampassé de gueules issant. *Lambrequins*: d'azur et d'or, et d'azur et d'argent.

De Setzingen, les Schlumberger se sont répandus de bonne heure dans les villages de la seigneurie d'Ulm. Une branche s'est fixée, vers la fin du XVIe siècle, à Ratisbonne, où nous avons retrouvé deux fois son blason dans le registre du tribunal de la prévôté. C'est celui que donne Siebmacher, *Bürgerliches Wappenbuch*, tome II:

Ecartelé: au 1 et 4 tranché d'or et de sable, à trois besants-tourteaux brochant sur le tranché de l'un en l'autre; au 2 et 3 d'argent à un buste d'homme issant de trois coupeaux d'azur, habillé de gueules et brandissant une épée de la main dextre. *Cimier*: l'homme à l'épée issant d'une couronne entre les deux ailes d'un vol tranchées d'or et de sable et chargées des trois besants-tourteaux. *Lambrequins*: à dextre de sable et d'or, à senestre de gueules et d'argent.

De cette lignée descendent sans doute les Schlumberger que Siebmacher, 2e édition, mentionne, en 1691, parmi les nobles d'Autriche, avec des armes identiques, sauf que les besants-tourteaux sont des roses, et les *Schlumberger Edle von Goldeck*, de Hongrie, anoblis le 6 février 1879, dont les armes, décrites par Rietstap, sont aussi à peu près les mêmes que celles de Ratisbonne.

Enfin, au Musée de Munich existe un vitrail de Sibylle Schlumberger, de 1615, dont le blason représente, sur champ d'or un homme habillé de sable tenant un sabre à la main, à la couleur près le même que donne l'écu écartelé de Ratisbonne.

Toutes ces variantes figurent sur la planche X.

SCHLUMBERGER (branche cadette). Ehrsam ignore, dans son *Bürgerbuch,* les armoiries de cette branche, originaire d'Oellingen, près d'Ulm, quoique, dans le texte, il l'ait mêlée sans autre aux membres de l'autre lignée. C'est d'autant plus surprenant qu'il a eu connaissance de leur blason, reproduit sur le tableau des gardes-vignes de 1780, dont lui-même a fait don au Musée historique, et sur lequel figure Jean Schlumberger, dont les armes portent (pl. X):

De gueules, à la bordure d'argent, à une flèche en pal de sable, ferrée et empennée d'argent, flanquée de deux étoiles à six rais d'argent, la flèche touchant en pointe les trois coupeaux de sinople. *Cimier:* un demi-vol sur lequel est posée la flèche, sans les étoiles. *Lambrequins:* de gueules et d'argent.

L. Schoenhaupt a donné ce blason dans son *Livre d'Or*, moins la bordure d'argent.

Jean Schlumberger, impliqué dans l'affaire Fininger, en 1587 et 1590, faisait partie de cette lignée. Son cachet, appliqué sur une lettre qu'il adressa, en octobre 1603, de Sainte-Marie-aux-Mines, au magistrat de Mulhouse (il était en fuite et banni de la ville), porte (pl. X):

Tranché, au 1 à un ours passant, au 2 plein. *Cimier*: l'ours issant, entre les initiales H. S. (Hans Schlumberger).

Il n'a pas laissé de descendance.

SCHMERBER. Ehrsam reproduit dans le *Bürgerbuch* le blason du bourgmestre Jean-Thiébaut Schmerber (1720–1727), mais il représente — évidemment à tort — le lion de l'écu, comme celui du cimier, contourné. Le blason de Rodolphe Schmerber, garde-vignes en 1773 (Musée), est identique à celui du bourgmestre.

Par contre, sur le tableau des gardes-vignes de 1761 (Musée) figure un Henri Schmerber, potier, dont l'écusson n'a pas de lion, mais un pot à deux anses d'or! Fantaisie de l'artiste ou du potier, qui a voulu symboliser sa profession. Nous avons vu plus haut que son voisin Jean Franck (v. cet article), boulanger, a fait une substitution du même genre. Par contre, Henri Schmerber, sur le même tableau, a maintenu le lion d'or (tourné à dextre sur le cimier, ainsi que les couleurs des lambrequins (pl. XI).

A titre documentaire, nous donnons aussi les armes anciennes de la famille, datant d'avant 1642:

1. *David Schmerber,* valet de ville, de 1585. Son sceau est de petit format et porte:

Une tête et col d'ours lampassé issant de la pointe de l'écu, surmonté en chef d'une rose sommée d'une croix. Au-dessus de l'écusson, les initiales D. S.

2. *David Schmerber,* Amtmann en 1601. Sceau de grand format, portant:

En pointe une rose sommée d'une croix et cantonnée de quatre étoiles à six rais. En exergue: S × DAVIT × SCHMERBER.

Ce David était tisserand et fils de Morand Schmerber, qui appartient à une plus ancienne lignée du nom, mais parente à la seconde lignée, qui a pour auteur Mathis Schmerber, de Heimsbrunn, frère de Morand, et qui acheta, en 1569, l'auberge de la *Demi-Lune.* Mathis eut un fils Thiébaut, vitrier, qui devint aussi plus tard

hôtelier de la *Demi-Lune*. Il épousa, en premières noces, Anna Grenzinger.

Il existe au Musée Saint-Jean une pierre armoriée provenant de cette hôtellerie, sur laquelle sont sculptées les armes parlantes de Thiébaut (pl. XI):

Trois coupeaux, dont celui du milieu est sommé d'un fer à souder placé en pal sur un grésoir et un marteau posés en sautoir, le tout accompagné en chef des lettres gothiques T. S.

D'un autre côté, le Musée historique possède du même couple un gaufrier de 1601, où le mari a dans l'écusson un lion *contourné* rampant et lampassé (ceci pour faire pendant aux armes de sa femme), tenant des deux pattes un fer à souder. La femme a son écusson sommé de deux croissants ou demi-lunes, allusion à l'hôtellerie.

Le tableau des gardes-vignes de 1780, don d'Ehrsam au Musée, est une aquarelle et, suivant le Catalogue, l'œuvre d'un Schmerber. Il s'agit de Jean-Ulric Schmerber, sellier, né en 1761. C'est donc une œuvre de jeune amateur.

SCHNEIDER. Ehrsam ne donne pas le blason de cette famille. La provenance de celui que reproduit le *Livre d'Or* nous est inconnue.

SCHOEN. Famille originaire de Colmar, d'où Jean Schoen est venu se fixer à Mulhouse vers le milieu du XVe siècle. Elle a fourni trois bourgmestres et un maire à notre ville: Jacques (1553-1574), Jean-Jacques (1660-1670), Jean-Georges (1670-1675) et Jean de Frédéric Schoen, maire provisoire (1871—1872). Nous n'avons pu trouver de sceau datant d'avant 1642.

Les armes du premier bourgmestre portent (pl. I):

Parti, au 1 d'or, à un sapin arraché de sinople fûté au natu-

rel, au 2 d'azur à une demi-roue de voiture d'or; en pointe trois coupeaux de sinople brochant sur la partition. *Cimier*: un vol dont l'aile de dextre d'or porte le sapin, et celle de senestre d'azur porte la demi-roue de l'écu. *Lambrequins*: d'azur et d'or.

Sur les blasons des deux bourgmestres postérieurs, peints après la mort de Pétri, la position du sapin et de la demi-roue a été intervertie, ce qui est une erreur, l'œuvre de 1642 étant, pour nous, définitive. Quant à celui du maire de 1871-1872, son écusson est le même que celui de ses deux prédécesseurs, mais le cimier est en règle. Le *Bürgerbuch*, de son côté, tout en respectant l'ordre primitif dans l'écu, a aussi interverti les meubles sur le cimier.

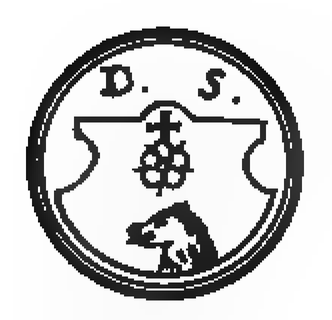
A notre avis, les seules armoiries à considérer comme bonnes, sont celles du premier bourgmestre, blasonnées ci-dessus et reproduites sur la planche I.

Le tableau des gardes-vignes de 1774 (Musée) donne, pour Jean Schoen, le blason de la famille aux meubles mal placés dans le parti, puis il a la demi-roue de moulin d'or à dextre sur champ d'or, et le sapin de sinople sur champ d'azur!

C'était une grosse erreur du peintre, car, comme nous l'avons déjà dit, les règles héraldiques interdisent de mettre métal sur métal et couleur sur couleur.

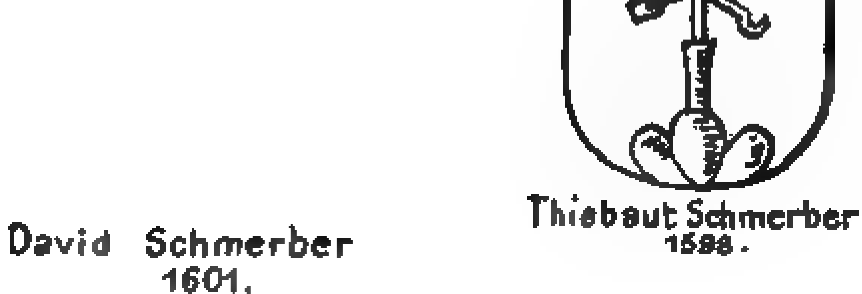
SCHOENING. Famille venue de la Lorraine, s'appelant primitivement *Jenin*, qui est devenu Schoening à Mulhouse. Ehrsam n'a pas trouvé son blason. Mais le *Livre d'Or* en reproduit un, manifestement faux, car il est pris dans les *Bürgerliche Wappenbücher* de Siebmacher, tome II, et se rapporte à une famille du Palatinat, dont est issu Joseph Schoennig, Landgerichts-Assessor à Nuremberg, qui portait ces armes.

Jean-Georges Schoening, négociant, à Mulhouse, a



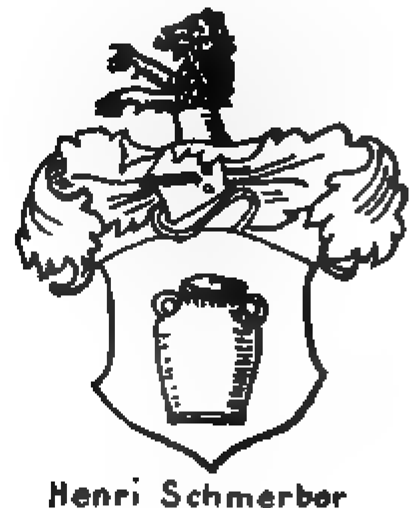
David Schmerber
1585.

David Schmerber
1601.



Thiébaut Schmerber
1588.

Thiébaut Schmerber
1601.



Henri Schmerber
1761.

Anne Grenzinger
1601



Schmerber
Bgb

Jean-Thiébaut Schmerber
Bgm. 1720-1727.

Jean Steinbach
Bgm. 1463-1466.

Jean Steinbach
Zunftmeister 1625.

Jean Steinbach
Bgm. 1662 – 1666

Jean-Ulric Steinbach
Capitaine 1785.

bien apposé son cachet sur un certificat d'apprentissage du 1er juin 1747 (Musée), malheureusement il ne présente que ses initiales J. G. S. entrelacées.

SCHUMACHER. Lignée originaire de Bussingen, ancienne seigneurie de Wurtemberg. Ehrsam ne la donne pas non plus dans le *Bürgerbuch.* Le *Livre d'Or* octroye à tort, à cette famille, le blason d'homonymes de la Franconie, résidant à Nuremberg et Ratisbonne, publié par lesdits *Bürgerliche Wappenbücher*, de Siebmacher, tome II.

SENGELIN. Armoiries trouvées par Ehrsam sur le tableau de la *Jäger-Compagnie*, de 1789 (Musée), où figure Jean Sengelin.

SINGER. Originaire de Dinhart, seigneurie de Kybourg, canton de Zurich. Blason manquant dans le *Bürgerbuch*, mais donné par le *Livre d'Or* et puisé à une source inconnue.

SONTAG. L'auteur de cette souche était d'Andelfingen, canton de Zurich, et non de Sainte-Marie-aux-Mines. Blason qui ne figure pas dans le *Bürgerbuch.* Il est donné dans le *Livre d'Or*, mais a été pris dans l'*Armorial d'Alsace*, page 331, à l'article: Jean-Jacques Sontag, apothicaire à Colmar. Nous doutons que celui-ci soit originaire de Mulhouse.

STEFFAN. Feu M. Emile Steffan, relieur, avait un dessin des armoiries de sa famille, sur lequel l'homme de l'écu, comme celui du cimier, tient en main une navette de tisserand, au lieu de la fleur donnée par Ehrsam. De fait, les premiers du nom à Mulhouse étaient tisseurs de laine. Ehrsam a trouvé le blason qu'il donne sur le tableau de la *Jäger-Compagnie*, de 1789 (Musée).

STEINBACH. Le tableau des bourgmestres donne deux blasons différents à Jean Steinbach, en fonctions de 1463 à 1470, et à Jean Steinbach, en exercice de 1662 à 1695. Le premier porte (pl. XI):

De sable à un bouc rampant et contourné d'argent. *Cimier :* le bouc contourné issant. *Lambrequins* : de sable et d'argent.

Le second porte:

De sable à deux boucs rampants et affrontés d'argent. Mêmes cimier (le bouc non contourné) et lambrequins.

Quelle a été la raison qui a fait adopter au deuxième bourgmestre, descendant direct du premier, cette amplification du blason? A noter qu'en 1642 il était du Conseil et qu'il a donc voté la création du tableau des bourgmestres. Elle est due, sans doute, au fait qu'en 1625, alors qu'il n'était encore que zunftmestre, il avait déjà introduit dans son écusson deux boucs affrontés, pour leur faire tenir, tels des supports[1], une selle symbolisant sa profession de sellier. Lorsque plus tard, en 1662, il devint bourgmestre, et que ses armoiries furent peintes sur le tableau, on en élimina la selle comme accessoire individuel[2], mais on laissa en place les deux boucs, auxquels il était habitué.

Le blason de 1625, auquel nous faisons allusion, se trouve sur une tirelire conservée au Musée historique et provenant de la tribu des Bouchers, où elle a dû servir pour les collectes et les amendes. Cette tirelire est en bois, de forme ronde, et munie de ferrures à cadenas. A l'extérieur, elle porte les blasons des deux zunftmestres, au-dessus de deux écussons aux

---

[1] On appelle *supports* les animaux et *tenants* les hommes ou femmes qui soutiennent extérieurement les blasons.

[2] Voir le même cas de suppression d'un accessoire professionnel individuel chez le bourgmestre Jean-Ulric Schlumberger, page 65.

armes des quatre principales corporations de la tribu: tanneurs, bouchers, cordonniers et selliers. Le blason de Jean Steinbach (pl. XI) y porte:

D'argent à deux boucs rampants et affrontés de sable tenant une selle de même posé en pal. *Cimier*: un bouc issant de sable. *Lambrequins*: de sable et d'argent.

On remarquera que les couleurs du champ et des boucs sont interverties sur le tableau des bourgmestres.

Un autre membre de cette famille, le capitaine Jean-Ulric Steinbach, commandant la compagnie mulhousienne de Waldner, mort en 1790, avait un cachet tout autre (pl. XI). Il portait:

D'argent à trois bandes de gueules traversées par un fanion de .... (?), la hampe en pal, avec, en pointe, trois coupeaux de sinople. *Cimier*: un heaume ouvert de face, sans autre. En place de lambrequins, deux boucs comme supports.

Les Steinbach d'Illzach sont issus de la souche mulhousienne. Ils ont pour auteur Henri Steinbach, frère du premier bourgmestre, qui s'y fixa avant 1480.

STOECKLIN. Famille originaire de Colmar, ainsi que le dit Ehrsam lui-même. Il lui donne cependant les armoiries des Stoecklin de Bâle.

STUMM. Le *Bürgerbuch* n'a pas le blason de cette famille. Celui que reproduit le *Livre d'Or* est pris dans les *Bürgerliche Wappenbücher*, tome I, où il appartient à Georges Stumm, bourgeois de Nuremberg. Il n'est donc pas exact.

THYSS. Le blason que donne le *Bürgerbuch* à la famille actuelle de ce nom, qui est de Thalheim, duché de Limbourg, est celui des bourgmestres *Thysser*, dont la souche s'est éteinte à la fin du XVIe siècle.

VETTER. Erroné. Il existe un ex-libris de 1773, de Jacob Vetter, le jeune[1], portant (pl. XII):

D'azur à trois fleurs-de-lis d'argent posées 2, 1. *Cimier*: trois plumes d'autruche.

Jean Vetter, lieutenant de la *Jäger-Compagnie*, de 1789 (Musée), a bel et bien ce blason aux trois fleurs-de-lis. Pourquoi Ehrsam n'en a-t-il pas tenu compte? Il est vrai que l'écu est très effacé, mais à la loupe les fleurs-de-lis sont visibles.

M. Fritz Michel, notre collègue du Musée, possède une plaque d'église de Jean Vetter, avec ses armoiries.

Ces trois preuves sont péremptoires.

Schoenhaupt a reproduit le vrai blason avec celui du *Bürgerbuch*, dans son *Livre d'Or*.

Nous donnons aussi, à titre documentaire, un cachet de Sixte Vetter, de 1592, datant par conséquent d'avant 1642, époque où Pétri a, comme dit plus haut, amélioré tous les blasons des anciennes familles mulhousiennes. Ce cachet porte:

Un crampon posé en pal chargé d'une flèche à double pointe posée en fasce, le tout surmonté en chef des lettres S. V. Ni cimier, ni couleurs.

VOGEL. Erroné. Au Musée historique se trouve un contrat de mariage, du 1er mars 1763, de Samuel Vogel (fils d'Alexandre) et de Cléophée Mieg, au bas duquel est apposé le sceau du marié, portant (pl. XII):

Un oiseau posé sur un rocher, reproduit sur le cimier entre deux proboscides. Couleurs inconnues.

Les mêmes armes figurent sur le cachet du pasteur

---

[1] Propriété de M. Edouard Engelmann, à Paris.



Sixte Vetter
1592.


Jean Vetter
1789



Hans Weber
d'Illzach
1667-1672.


Samuel Vogel
1763.



P. W.

Pierre Weber
pasteur
1666 - 1669




Michel Weiss
1590.

Weiss
Bgm.

Jacques Weber
Bgm 1539-1554.

Wethly
Hottingen - Zurich

Weltly
Livre d'or (Erreur)



Jean-Ulric Vogel, de Mulhouse, à la date du 23 août 1784.

Le blason donné par Ehrsam est celui des Vogel de Zurich.

WAGNER. Sur les deux lignées de ce nom, également fort anciennes à Mulhouse, l'une d'elles a fourni deux bourgmestres à notre ville, Pierre Wagner (1452, 1458) et son petit-fils Werner Wagner (1504—1525). Avec les petits-enfants de ce dernier, s'éteignit cette souche.

Le premier bourgmestre (Pierre) laissa trois fils, Léonard, Werner et Chrétien. Ce dernier fut le père du second bourgmestre (Werner). Nous avons trouvé aux Archives de Mulhouse les sceaux de Léonard et de Chrétien, figurant comme cautions au bas de lettres réversales délivrées à Mulhouse par leur frère Werner. Ces sceaux (pl. III), qui datent de 1481, sont caractéristiques en ce qu'ils présentent chacun l'erminette, la hache des charrons (en allemand *Wagner).* Le nom des deux cautions figure en exergue.

Le tableau des bourgmestres de Pétri donne pour Pierre et Werner Wagner tout autre chose. Leur blason porte (pl. III):

De gueules à une chimère ailée et couronnée d'or sur un tertre de sinople. *Cimier*: la chimère issante. Le premier a un manteau, et le second des *lambrequins* de gueules et d'or.

Il est possible que ces armoiries soient dues à l'imagination de Pétri, mais il n'est pas exclu qu'il ait simplement utilisé celles du fils de Werner, portant le même prénom, qui quitta Mulhouse et épousa une noble, Marguerite de Rappenberg. A cette occasion, il a pu être ou anobli, ou recevoir des lettres d'armoiries, que Pétri aura connues, puisqu'il était apparenté à la fille de ce Wagner, par les Brand, de Bâle.

La seconde lignée, qui paraît s'être poursuivie jusqu'à nos jours, a fourni aussi à la ville de Mulhouse un bourgmestre : *Henri Wagner* (1538). Ses armes, sauf le chef d'argent, sont données par le *Bürgerbuch*. Jacques Wagner, garde-vignes en 1780, a les mêmes, mais une bordure de gueules autour de l'écu et des lambrequins d'azur et d'argent (au lieu d'or).

WEBER. Le *Bürgerbuch* donne, pour cette famille, le blason du bourgmestre Jacques Weber, de 1533-1553, mais avec de légères modifications, soit un béret au lieu d'un chapeau sur le cimier, et les lambrequins de gueules et d'or de chaque côté, alors que le bourgmestre n'a que les lambrequins de senestre ainsi, et ceux de dextre de sable et d'or.

Ce blason, adopté en 1642 par Pétri, est curieux en ce sens, qu'il est parlant, non point au regard du nom de la famille (Weber = tisserand), mais quant à la profession du titulaire et de celle de son père. En effet, Jacques Weber était charron, de là la roue de voiture, et son père, Jean Weber, tuilier, d'où la forme à tuiles.

Comme pour les Hartmann et les Steinbach, une branche de la famille Weber a été détachée de bonne heure à Illzach, en qualité de fonctionnaires. Un Jacques Weber y est maire *(Meyer)* de 1542 à 1551, Georges Weber, de 1555 à 1572, et ses fils y poursuivirent la lignée, qui subsiste encore de nos jours.

La lignée mulhousienne primitive, celle du bourgmestre ci-dessus, s'est éteinte vers la fin du XVIe siècle. Mais elle fut remplacée par des rameaux d'Illzach, soit par Georges Weber, fils d'Ulrich, qui vint se fixer en ville, en 1609, à la suite de son mariage avec Regula Iring. Ehrsam en fait à tort un fils du bourgmestre,

de même en prétendant qu'il fut reçu à la bourgeoisie privilégiée en 1609. En réalité, il n'obtint la bourgeoisie qu'en 1645 [1]. Après la guerre de Trente ans, plusieurs autres Weber d'Illzach s'établirent à Mulhouse.

Ce Georges Weber est le même que celui qui figure, en qualité de sexvir, sur notre planche XIV. Son blason est presque identique à celui de Hans Weber, *Meyer* d'Illzach de 1667 à 1672, dont il existe plusieurs lettres aux Archives et dont le cachet (pl. XII) porte :

Un soc de charrue traversé par un coutre placé en bande, flanqué de deux étoiles à cinq rais et surmonté des lettres H. W., au-dessus desquelles est placée une étoile de même. Ni cimier, ni couleurs.

Il eut plusieurs fils, dont :

Pierre Weber, d'abord pasteur à Illzach, ensuite à Mulhouse. Ses cachets de 1666 et de 1669, à ses initiales P. W., portent (pl. XII) :

Une navette de tisserand surmontée en chef de deux roses posées en fasce et accompagnées en pointe de deux étoiles à cinq rais au-dessus de trois coupeaux. Ni cimier, ni couleurs.

La conclusion à tirer de ce qui précède est que la famille Weber possède au moins trois blasons différents :

1. Celui du bourgmestre, branche éteinte.
2. Celui de la branche d'Illzach, avec le soc et le coutre de charrue, emblème de leur profession d'agriculteur.
3. Celui du pasteur Pierre Weber, avec la navette rappelant le nom de famille, qui compte pour ses descendants actuels.

---

[1] Cf. *Raths-Protocoll* et le *Bürgerbuch* manuscrit.

WEISS. M. Emile Mantz possède le blason de cette famille peint, en 1739, par le peintre Jean Weiss (1704-1757) sur un panneau rond en bois, alors qu'il fut nommé préposé au tir *(Schützenmeister)*. C'est le blason du *Bürgerbuch*, sauf le champ d'azur qui est de sinople sur le panneau, les lambrequins qui sont de sinople et d'argent, et la belette qui est contournée.

Sur le tableau des gardes-vignes de 1773 (Musée), Jean-Georges Weiss a aussi du sinople, au lieu de l'azur, mais la belette est tournée à dextre. Par contre, Jacques Weiss, garde-vignes en 1780, a bien le champ d'azur, les lambrequins d'azur et d'argent, mais la belette est aussi contournée sur le cimier. Cette dernière variante est celle qui a été adoptée par Jean-Georges Weiss, maire provisoire en 1843, sur le tableau de l'Hôtel de ville.

Avant 1642, la famille Weiss n'avait pas ces armes. Il existe aux Archives une lettre de Michel Weiss, boucher, de Mulhouse, datée de Cernay du 21 août 1590, où il avait été arrêté par le boucher Paul Lutz. Son cachet porte (pl. XII) :

Un couperet de boucher surmonté des lettres M. W. Pas de cimier, ni de lambrequins.

WETTLY. Originaire de Herrliberg, canton de Zürich. Le *Bürgerbuch* n'a pas le blason de cette lignée. Celui du *Livre d'Or* est d'une source qui nous est inconnue.

On trouve dans les *Bürgerliche Wappenbücher* de Siebmacher, tome VII, les armes des Wethly, de Hottingen-Zurich, qui ont des chances d'être plus authentiques que celles du *Livre d'Or*. Elles portent (pl. XII) :

D'or à un cep de vigne placé en barre, avec une feuille et

une grappe de raisin, surmonté d'une hache sans manche. *Cimier* : trois plumes d'autruche, or, vert et or. *Lambrequins* : de sinople et d'or.

WILD. Famille originaire de Strasbourg. Ehrsam lui donne les armes des Wild de Bâle, mais en changeant en azur l'argent de la bordure, de la bande et du besant.

WITZ. Ehrsam reproduit dans le *Bürgerbuch* les armoiries du bourgmestre Egmond Witz (1643—1655).

Egmond Witz, garde-vignes en 1779 (Musée), a le même écu sans les trois coupeaux de sinople. Sur le cimier, le jeune homme issant tient, non pas un compas de menuisier (profession du bourgmestre), mais une croix d'argent au pied allongé.

Sur le dessin de vitrail colorié, appartenant à M. Jules Franck (v. pl. XIV), figure Louis Witz, sexvir, fils du susdit bourgmestre, dont les armes ont les mêmes meubles, mais aux couleurs modifiées (voir page 91).

Louis Witz demeurait sur la place de la Réunion, dans la maison à tourelle appartenant actuellement à M. Emile Pétry, banquier. Au haut de la tourelle, on voit encore l'écusson Witz, sculpté dans la pierre.

WOLF. Jean-Georges Wolf, garde-vignes en 1735 (Musée), a le blason du *Bürgerbuch*, mais le champ de son écusson est d'argent, et le loup de sable sur un tertre de sinople, au lieu d'un champ de sable et du loup d'or. Sur le cimier, le loup est comme sur son écusson. Les lambrequins sont de sable et d'or et non de sinople et d'or.

D'ailleurs, ce tableau de gardes-vignes de 1735 est peint sur papier collé sur un panneau de bois, et les couleurs effacées sont très difficiles à distinguer.

Les Wolf de Schaffhouse ont le loup d'argent sur champ de gueules.

WURMS. Famille remontant au XIVe siècle, que Pétri appelle à tort Wurmser. Le bourgmestre Franz Wurms (1556—1574) ne laissa que deux filles et fut le dernier mâle de cette lignée. Pétri lui donne, en 1642, un blason, à peu près parlant, que voici (pl. III):

D'argent, avec bordure d'or, à un dragon (en allemand *Wurm* ou *Lindwurm)* d'azur lampassé de gueules et ailé de sinople et gueules, la patte dextre levée. *Cimier*: le dragon de l'écu issant d'une couronne d'or. *Lambrequins*: d'azur et d'argent.

Où Pétri a-t-il trouvé ces armes? A Strasbourg, il y avait une famille bourgeoise Wurm, à qui l'empereur Frédéric III octroya, en 1464, des lettres d'armoiries portant un dragon d'or sur champ de sable, qui se répète sur le cimier. Jacques Wurm fut ammestre en 1498. Cette famille fut anoblie et prit le blason des nobles de Geudertheim, dont elle reçut le fief. Elle s'éteignit avant la fin du XVIe siècle. Nous donnons les armoiries des Wurm d'après Herzog (pl. III).

Les *Wurmb* de Saxe, Hanovre et Schwarzburg-Sondershausen, portaient, suivant Rietstap:

D'azur à un dragon ailé d'or, la patte dextre levée. Casque couronné. *Cimier*: le dragon. *Manteau* d'azur, doublé d'hermine.

Il y a apparence que Pétri a trouvé ces Wurmb dans Siebmacher et qu'il a appliqué leur blason aux Wurms de Mulhouse, en intervertissant les couleurs. A titre de curiosité, nous signalerons que Rietstap donne à une famille *Wurmblingen*, de la Souabe, exactement les armoiries mulhousiennes des Wurms:

D'argent à un dragon ailé d'azur. *Cimier*: le dragon issant.

ZETTER. Voir notre notice, page 88.

ZIEGLER. Il y a eu à Mulhouse plusieurs familles de ce nom, dont trois souches principales. Deux sont fort anciennes. L'une d'elles s'est éteinte avec les deux bourgmestres, Pierre, de 1578—1596, et son fils Jacques, de 1611—1626. Ce dernier fut le beau-père de Pétri. Leurs armoiries se trouvent sur le tableau des bourgmestres de 1642 et se blasonnent comme suit (pl. XIII) :

De gueules à une forme à tuiles croisetée en chef d'or, accostée de deux roses d'argent à tige de sinople dans une couronne de lauriers de sinople, garnie de quatre roses d'argent et posée sur trois coupeaux de sinople. *Cimier* : la forme à tuiles de l'écu au milieu d'un vol coupé de gueules et d'argent alternant. *Lambrequins* : un manteau de gueules doublé d'argent et bordé d'or.

Ces deux bourgmestres, étant les derniers de leur lignée, Pétri fit peindre leurs armes inclinées sur le tableau de l'Hôtel de ville, signe héraldique d'extinction.

A la seconde souche ancienne, qui subsiste encore de nos jours à Mulhouse et dans les Vosges, se rattache Michel Ziegler, zunftmestre de la tribu des Agriculteurs depuis 1636, conseiller en 1665, dont le blason figure sur le projet de vitrail de 1642, donné sur notre planche XIV. Il porte :

De sable à trois coupeaux de sinople surmontés d'une forme à tuiles de gueules, accostée à dextre d'une hache d'argent sans manche, le tout posé en pal. *Cimier* : la forme à tuiles posée en pal. *Lambrequins* : d'or et de gueules.

A cette branche appartient le peintre Jules-Claude Ziegler (1804—1856)[1]. Enfin, à la troisième lignée du nom, implantée à Mulhouse en 1576 par Philippe Ziegler, maître d'école, originaire de Worms, se rattache

[1] Voir *Les Anciens Artistes-Peintres et Décorateurs mulhousiens jusqu'au XIXe siècle*, par ERNEST MEININGER.

Jean-Michel Ziegler, fabricant de draps, qui s'est fixé à Berne en 1636 et y fut reçu bourgeois en 1643. Cette branche a adopté, à peu de choses près, les armoiries des bourgmestres, lignée alors éteinte, soit (pl. XIII):

De gueules à trois coupeaux de sinople supportant une forme à tuiles sommée d'une croix, le tout d'or et posé en pal, flanqué de deux roses d'argent tigées et feuillées de sinople. *Cimier* : la forme à tuiles au milieu d'un vol coupé de gueules et d'or alternant. *Lambrequins* : de gueules et d'or.

La couronne de lauriers de sinople des bourgmestres manque ici.

Les peintres Daniel Ziegler (1716—1806) et son frère Jacques Ziegler (1731, mort après 1798), sont issus de cette troisième souche.

Jacques Ziegler, boucher, qui figure sur le tableau des gardes-vignes de 1773 (Musée), quoique de la seconde souche, celle de Michel, le zunftmestre de la planche XIII, a pris aussi le blason à couronne des bourgmestres, sauf les deux roses d'argent, tigées et feuillées de sinople, et les trois coupeaux.

Ehrsam donne, dans le *Bürgerbuch,* le blason de ce Jacques Ziegler à la famille. Il l'a pris précisément sur le tableau de 1773, mais au lieu de la forme à tuiles, croisetée d'argent, il a mis la forme en or et la croisette en argent.

ZUBER. Sur le tableau des gardes-vignes de 1735 (Musée) figure Jean Zuber, dont les armoiries ne sont pas tout à fait celles données par Ehrsam. Le cœur y est de gueules et non de carnation, ensuite les trois coupeaux de sinople font défaut. Puis, l'homme issant du cimier n'est pas habillé d'or et d'azur, mais d'argent et d'azur, et l'instrument qu'il porte sur l'épaule dextre est un

Jacques Ziegler
Bgm 1611-1628

[illegible]

Ziegler
Bgb

Jean Zuber
1735.

Georges Zurcher
1769.

Zuber
Bgb.

Zundel
Bgb. (Erreur)

Zurcher
Bgb. (Erreur)

David Zwinger
pasteur
1587.

Zwinger
Bgb. (Erreur)

aviron d'or posé en barre. En outre, la main senestre est appuyée sur la hanche et ne tient pas de serpette. Les lambrequins y sont d'azur et d'argent, et non de gueules et d'azur.

Sur une plaque d'église (Musée), figure un Zuber dont le prénom est illisible, le cœur de l'écu est aussi de gueules, sur champ d'azur. Sur le cimier, l'homme habillé de gueules porte sur l'épaule dextre également un aviron d'or posé en bande. Pas de serpette non plus.

Sur un vitrail de 1666 de la salle des séances du Conseil de l'Hôtel de ville, Isaac Zuber, trésorier, a dans l'écu un cœur d'or, aussi sur champ d'azur, au-dessus de trois coupeaux de sinople. L'homme issant du cimier tient dans sa senestre un instrument indéfinissable d'or, qui ressemble plutôt à une cuiller à pot qu'à un aviron, et dans sa dextre une serpette. Lambrequins d'azur et d'or. Le *Livre d'Or* rétablit la couleur en métal or du cœur, mais maintient la serpette, qui n'est pas sur les blasons décrits plus haut.

Comme le vitrail de l'Hôtel de ville est certainement un de ceux qui ont été endommagés en octobre 1870 et qu'il a été réparé après la guerre, il ne peut nous servir de *document probant* au même titre que la plaque d'église et le tableau des gardes-vignes de 1735, car cette réparation a dû être faite d'après le *Bürgerbuch* d'Ehrsam.

ZUNDEL ou ZINDEL. Erroné. Famille originaire de Reutlingen (Wurtemberg) et non de Schaffhouse. Ehrsam lui donne les armoiries des Zündel de Zurich.

En réalité, Jacques Zundel, de la *Jäger-Compagnie*, de 1789, a dans son blason (pl. XIII) :

Trois coupeaux, sur le milieu desquels se tient une colombe

avec, dans son bec, un rameau d'olivier. Le tout est reproduit sur le cimier.

Il n'y a pas de couleurs indiquées, mais elle ne peuvent être que d'argent pour la colombe, de sinople pour le rameau d'olivier et les coupeaux, et, enfin, d'azur pour le champ de l'écu. Les lambrequins d'azur et d'argent.

ZURCHER. Erroné. Au Musée se trouve un dessin au lavis à l'encre de Chine, avec les noms et les blasons des membres de la *Jäger-Compagnie*, en 1789. Parmi eux figure un Georges Zurcher, aux armoiries tranchées et une étoile dans chaque compartiment, avec, sur le cimier, trois plumes d'autruche. Ce sont les mêmes que donne Rietstap, dans son *Armorial général*, pour les Zurcher d'Amsterdam et de La Haye (pl. XIII) :

Taillé d'argent sur azur, chaque compartiment chargé d'une étoile d'or. *Cimier* : trois plumes d'autruche, une d'azur entre deux d'argent. *Lambrequins* : d'argent et d'azur.

Ces Zurcher hollandais sont originaires de Mulhouse. Le 15 février 1786, le Conseil accorda à Antoine Zurcher, établi à Arnheim en Hollande, le droit de bourgeoisie pour sa fiancée, demoiselle Dievert Post, de Vorbourg, en Hollande (*Raths-Protocoll*, 34, page 4). Ehrsam, qui le mentionne encore parmi les membres de cette lignée reçus à la bourgeoisie, a reproduit, dans le *Bürgerbuch*, les armoiries des Zürcher de Bâle, d'après Marc Lutz. Or, ceux-ci n'y sont que depuis 1816, année où Samuel Zürcher, de Vor dem Wald, près Zofingue, y fut reçu bourgeois !

ZWINGER. Erroné. Le pasteur David Zwinger, auteur de la branche mulhousienne du nom, à qui l'on doit une intéressante relation de la sédition des Fininger en

1587 [1], était bien de la même famille que les Zwinger de Bâle, et son cachet [2] porte bien les mêmes armes, qui sont (pl. XIII) :

De gueules à une pique d'or posée en bande, houppée de même. *Cimier* : un buste de jeune homme sans bras issant, habillé de gueules, à la fraise d'argent, coiffé d'un chapeau de sable et portant à la hanche senestre un huchet d'or, suspendu à un baudrier de sable. *Lambrequins* : de gueules et d'or.

Ces armoiries sont parlantes. En effet, cette famille s'appelait Spyser, dit Zwinger. *Spiess* signifie une pique en français.

---

[1] Sous presse actuellement et éditée par les soins de la Commission d'archives.

[2] Retrouvé sur ses lettres par notre excellent confrère, M. le pasteur Lutz, qui a été chargé de l'édition critique de la Chronique Zwinger.

IV.

Note sur un dessin de vitrail de 1642, donnant les armoiries des chefs de la tribu des Agriculteurs (pl. XIV).

Cette intéressante aquarelle est la propriété de M. Jules Franck, de Mulhouse, qui nous a gracieusement autorisé à la reproduire en phototypie, ce dont nous le remercions chaleureusement. Elle mesure 30 $^1/_2$ sur 20 $^1/_2$ centimètres et a dû certainement servir à l'établissement d'un vitrail pour la tribu des Agriculteurs, aujourd'hui disparu.

En général d'une bonne conservation, sauf pour le blason de Louis Witz, abîmé par une tache d'eau, certaines couleurs de l'aquarelle ont par-ci par-là souffert de l'action du temps, notamment l'argent qui a noirci. Peut-être aussi l'artiste a-t-il trop foncé ce dernier. On dirait d'ailleurs qu'il a appliqué sur la plupart des armoiries une première couche de rouge, en réservant les blancs, les jaunes et les verts. Pour les blancs, il a employé l'argent ou la couleur blanche, ce qui déroute singulièrement le blasonnement, le premier ayant noirci, comme il a été dit. Nous signalons nos doutes sur certains émaux, par un point d'interrogation, dans la description que nous donnons ci-après.

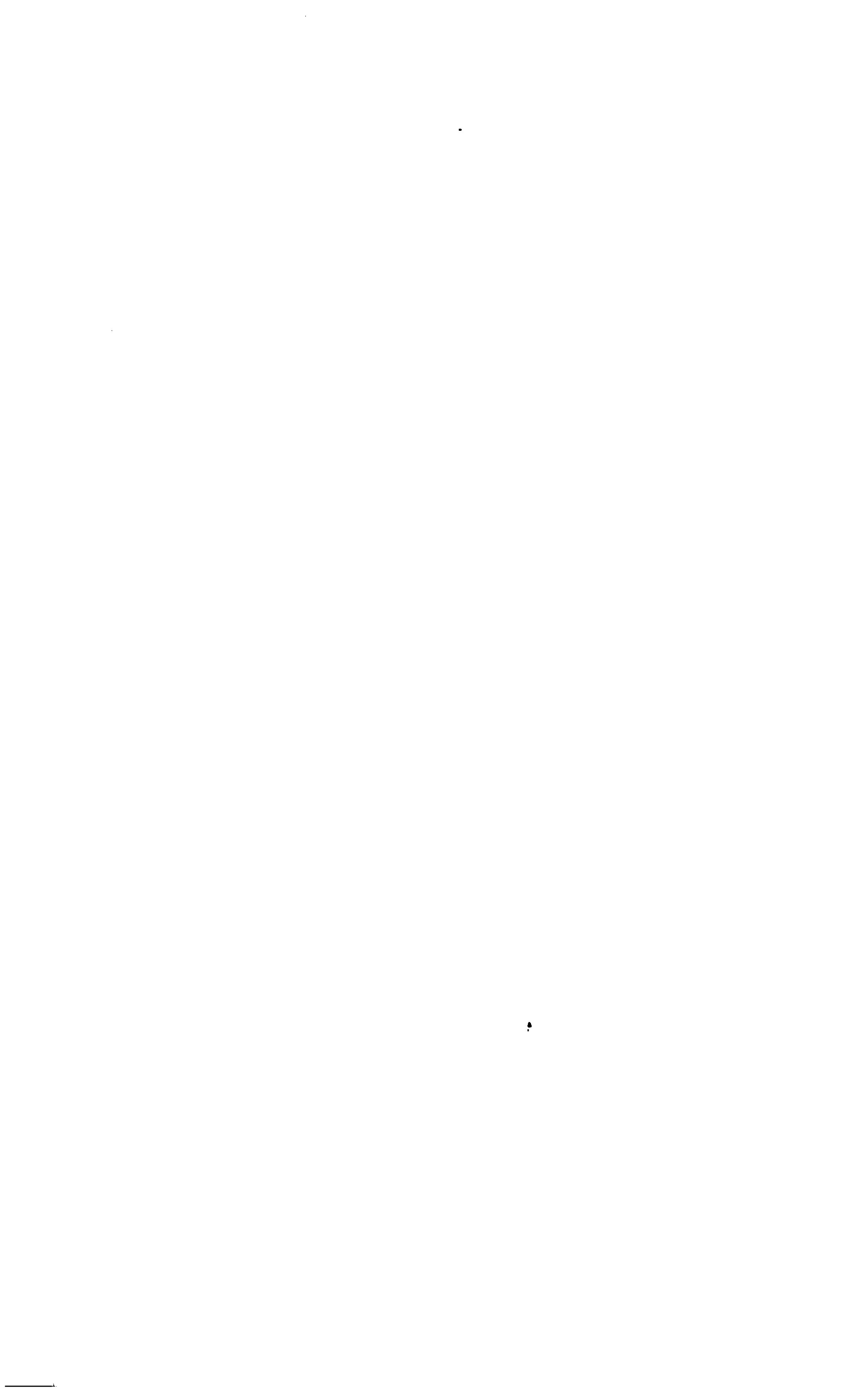
Quel est l'artiste qui a peint cette aquarelle? Il ne peut évidemment s'agir, sans aucun doute possible, que de Pierre Zetter[1] (1597—1671), peintre-verrier renommé, qui figure lui-même sur le dessin en qualité de zunftmestre. A ce titre seul, l'œuvre méritait d'être reproduite. Mais elle a encore

[1] Voir sur cet artiste: *Les Anciens Artistes-Peintres et Décorateurs Mulhousiens jusqu'au XIXe siècle*, par ERNEST MEININGER, page 90.

Planche XIV

VITRAIL DE LA TRIBU DES AGRICULTEURS DE MULHOUSE

Reproduction du dessin colorié original appartenant à M. Jules Franck



un autre intérêt. Comme zunftmestre, Pierre Zetter faisait partie du Conseil de 1642 qui vota le tableau des bourgmestres. Son vitrail prouve l'accueil favorable fait à l'initiative de Pétri, puisque les chefs de la tribu des Agriculteurs se sont empressés de faire un vitrail encore la même année, ce que les autres tribus ont dû certainement imiter. Mais il prouve aussi qu'à cette date on n'avait pas encore arrêté définitivement les blasons de certaines familles, par exemple les Hartmann. Le tableau des bourgmestres, terminé par Lüdin en juillet 1643, donc l'année suivante, s'en chargea et est par conséquent à considérer sous ce rapport, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, comme un document héraldique définitif.

Les cartouches des blasons sont formés, dans le bas, par deux branches de laurier, en vert; dans le haut, par une banderole à fond jaune, sur laquelle est inscrit le nom du titulaire en noir. A droite et à gauche, une marguerite blanche sépare les branches de feuilles de laurier et la banderole. Deux branches de lauriers verts, tigés de brun-clair et fruités de rouge, partent du bas du vitrail, passant entre les cartouches et se rejoignant dans le haut, où elles sont nouées par un nœud de ruban rouge.

Voici maintenant la description de chaque blason :

Hr. Anthoni Hartman (sic), *des Raths.*

De sable (?) à un crampon et un 4 croiseté de gueules, posés en sautoir, et, brochant sur le tout, un peloir d'argent. *Cimier* : les meubles de l'écu, mais le crampon et le 4 croiseté de sable. *Lambrequins* : d'azur *(sic)* et d'argent.

Nota. — Comme le champ de l'écu était déjà de sable, l'artiste a, sans doute, peint les meubles en sautoir de gueules, pour les rendre visibles. Le 4 est encore là, comme rappel des anciennes armoiries.

Hr. Hanns Riszler, des Raths.

De gueules à une fleur-de-lis d'argent, au-dessus de trois coupeaux de sinople. *Cimier* : la fleur-de-lis d'argent entre deux proboscides d'argent. *Lambrequins* : de sable (?) et d'argent.

Hr. Michel Ziegler, Zunfftmeister.

De sable à une forme à tuiles de gueules accostée à senestre d'une hache d'argent sans manche, au-dessus de trois coupeaux de sinople. *Cimier* : la forme à tuiles de gueules. *Lambrequins* : d'or et de sable.

Hr. Peter Zetter, Zunfftmeister. C'est l'artiste auteur de notre dessin.

De gueules à deux sceptres posés en sautoir, surmontés et flanqués de trois étoiles à six rais d'argent, et accompagnés en pointe d'une fleur-de-lis de même. *Cimier* : Un buste de femme issant, sans bras, aux cheveux d'or flottants, habillée de gueules, portant sur la poitrine les meubles d'argent de l'écu. *Lambrequins* : de gueules et d'argent.

Mr. Niclaus Hartmann[1].

De gueules à une fleur-de-lis d'argent brochant sur un sautoir formé par un crampon et un 4 croiseté de sable. *Cimier* : la fleur-de-lis et le sautoir, comme dans l'écu. *Lambrequins* : de gueules et d'argent.

Nota. — Toujours encore le 4 des armes primitives de la famille, mais déjà la fleur-de-lis (sans le chappé-ployé).

Mr. Georg Weber.

De gueules à un soc de charrue traversé en fasce par un coutre, le tout d'argent. *Cimier* : le coutre d'acier posé en pal. *Lambrequins* : de gueules et d'azur.

Ce personnage était le père du pasteur Pierre Weber, dont nous donnons le sceau sur la planche XII, avec un blason modifié. (Voir l'article Weber, p. 78.)

[1] Celui-ci et les quatre suivants étaient les sexvirs de la tribu.

Mr. Daniel Riszler.

De gueules à une fleur-de-lis d'argent. Pas de coupeaux de sinople. *Cimier* : la fleur-de-lis seule. *Lambrequins* : de gueules et d'argent.

Mr. Ludwig Witz. Blason très abîmé.

D'azur (?) à deux V entrecroisés, dont l'un renversé et sommé d'une croix, le tout d'argent. *Cimier* : un buste d'homme sans bras, habillé et tortillé d'azur et chargé des meubles de l'écu. *Lambrequins* : d'azur et d'argent.

Mr. Georg 'Beiseckher.

De sinople (?) à un soc de charrue traversé par un coutre posé en barre, le tout d'argent. *Cimier* : le soc de charrue d'argent. *Lambrequins* : de sinople et d'argent.

Au milieu du vitrail figure un grand écusson, à bordure d'argent, aux armes de la tribu des Agriculteurs, soit :

Damassé d'azur à trois coupeaux de sinople sommés, celui de dextre d'un soc de charrue d'argent, celui de senestre d'un coutre posé en pal, le tout d'argent. En guise de *cimier* : le soc de charrue d'argent, posé sur la pointe.

TABLE GÉNÉRALE

des blasons de nos planches et des familles mentionnées dans cette étude.

Nota. — Nous marquons d'un * les blasons erronés du *Bürgerbuch* et du *Livre d'Or*, et d'un ? les blasons douteux.

SOURCES CONSULTÉES

Archives de Mulhouse (Recueils de lettres, Militaria, etc.).
Archives municipales de Colmar.
Archives de la bourgeoisie de Berne.
Tableaux armoriés des bourgmestres, à l'Hôtel de ville.
Tableaux armoriés des gardes-vignes de 1735, 1761, 1773, 1774, 1779, 1780 et 1783, conservés au Musée historique de Mulhouse.
Tableau portant les noms et les armoiries de la *Jäger-Compagnie*, qui occupa la Porte-Jeune lors de la révolte des Paysans, en 1789. Lavis à l'encre de Chine, au Musée historique.
Pierres armoriées du Musée lapidaire Saint-Jean.
Tableau armorié des chefs de la tribu des Agriculteurs, 1756—1786, au Musée historique.
Vitrail des chefs de la tribu des Vignerons, 1699—1710, au Musée historique.
Plaques d'église armoriées, au Musée et chez M. Karl Franck.
Dessin colorié. Projet de vitrail des chefs de la tribu des Agriculteurs, de 1642. Propriété de M. Jules Franck, Mulhouse.
Projet de vitrail des économes de l'hospice et de l'hôpital de Mulhouse, de 1599. Reconstitué d'après un dessin à la plume, attribué à Jost Murer, de Zurich. Propriété de l'auteur.
Der Stadt Mülhausen privilegiertes Bürgerbuch, par NIC. EHRSAM, 1850.
Le Livre d'Or de la bourgeoisie de Mulhouse, par L. SCHOENHAUPT. Traduction française du précédent, parue en 1883.
L'Hôtel de Ville de Mulhouse, par L. SCHOENHAUPT. Texte par ERNEST MEININGER.
Armorial de la généralité d'Alsace. par A. DE BARTHÉLÉMI, 1861.
Armorial général, par RIETSTAP, 2[e] édition.
Baslerisches Bürger-Buch, par le pasteur MARKUS LUTZ, 1819.
Wappenbuch der Stadt Schaffhausen, 1819.
Wappenbuch sämtlicher in der Stadt Bern verbürgerten Geschlechter, 1829.
Wappen der Löblichen Bürgerschaft in Zürich, par JAKOB KULL, 1844.
Wappen der Löblichen Bürgerschaft in St. Gallen, par JAKOB KULL, 1853.
Wappen-Buch der Stadt Basel, par MEYER-KRAUS, 1880.
Bürgerliche Wappenbücher, de J. SIEBMACHER. Edition en cours.

IV.

La Campagne des Suisses en Alsace en faveur de Mulhouse

1468

PAR JULES LUTZ.

Au XVe siècle, Mulhouse eut beaucoup à souffrir des nobles de la contrée, vassaux de l'Autriche. Après avoir fait cause commune avec les Armagnacs, ils avaient été expulsés de la ville et, dès lors, épousaient les querelles de tout particulier en difficulté avec elle; tout leur semblait bon pour motiver une déclaration de guerre.

C'est ce qu'on vit notamment en 1465, dans la guerre des Six-Deniers [1], provoquée par la réclamation du garçon-meunier Hermann Klee; et le même fait se reproduit l'année suivante dans le conflit de la ville avec Conrad Küffer, de Bondorff [2].

La ville de Mulhouse ne manqua pas de s'adresser aux autres villes impériales de l'Alsace, ses alliées, ainsi qu'au grand-bailli provincial, qui lui devait aide et protection; mais elle n'en put obtenir que de vagues promesses.

C'est alors qu'elle se décida à chercher du secours ailleurs. Le mardi après la St-Jean (17 juin) 1466 [3], elle conclut une

---

[1] X. MOSSMANN, *La guerre des Six-Deniers à Mulhouse*. Paris-Strasbourg 1868.

[2] Les chroniqueurs confondent — bien à tort — les deux épisodes de Hermann Klee et de Conrad Küffer. Voir X. MOSSMANN, *Cartulaire de Mulhouse*, No 1016.

[3] Archives de Mulhouse, No 1135. — Nous n'avons pas trouvé ce document dans le *Cartulaire de Mulhouse*, de X. MOSSMANN.

alliance de 25 ans avec les villes de Berne et de Soleure, auxquelles celle de Fribourg devait se joindre peu de temps après.

Et comme les actes d'hostilité des nobles ne discontinuaient pas, les Suisses tinrent à prouver aux Mulhousiens, autrement que par des paroles, leur fidélité à l'alliance conclue. Au mois de juin 1468, ils mirent sur pied des forces importantes[1], qui envahirent la Haute-Alsace et firent aux vassaux autrichiens une guerre acharnée, pillant et brûlant les villages et les châteaux.

C'est à cette campagne que se rapportent les deux chansons suivantes que nous avons trouvées en manuscrit, la première à Saint-Gall[2], la seconde à Berne[3], et qui sont imprimées ici pour la première fois :

I.

1.

Woluff mit richem Schalle
Und sind alle frisch und geyl,
Bern, Solothurn, vil balde,
Gott geb uns Glück und Heyl,
Ihr frommen Eidtgnossen.
Die Sachen werd ir verstan,
Als ich vernommen han,
Ein andern und ir nit lassen,
Als euer Vordern hand gethan.

2.

Zürich, Bern, Luzern, Solothar,
Uri, Schwyz, Underwalden,
Zug, Glarus, nemmend war:
Woluff mit richem Schalle,

[1] 14,000 hommes, d'après les chroniqueurs.
[2] Bibliothèque du couvent, Cod. 1207 II, f. 14^a-15^b.
[3] Bibliothèque de la ville, *Mss. Hist. Helv.*, XII 61-65.

Die Herrschaft hat gebrochen,
Dass man gesterzet hat.
Das merken früe und spaat,
Ich trüw, es wird gerochen
So gar mit wysem Raht.

3.

Ihr Herrschaft, sicherlichen
Ihr hant unrecht gethan,
Dass ihr also böslichen
Wider die Eidtgnossen hant gethan.
Die Strassen thund ihr berauben
Und nemmend mengem das Sin,
Bringt viel Herren Pin;
Das Blut thund ihr verrohren,
Wan es gut Frid soll sin.

4.

Ich trüw, es wird gerochen
Der gross Übermut,
Der Frid, der ist zerbrochen.
Zwar es thut niener gut:
Der Bär ist ufgewecket
Gar tief uss siner Hühl.
Man sah ihn auf dem Brüel,
Er ist noch unerschrecket,
Als ich die Wahrheit lieb.

5.

Man hört ihn pfiffen und brummen,
Auch sah man sin Mut,
In das Sunggaw ist er kommen,
Was Hesingen nit gar gut.
Brattelen, Blotzen ist verbrunnen,
Habkessen [1] das ging an,
Ja Richtessen [2] gar schonn.
Brunnstatt ward gewunnen,
Flachsland sah wenig Mann.

6.

Zullisen [3] was zerstöret,
Und Freningen auch nit fry.
Wattwyl ward überheret,
Sin Schloss hoflt gut Wyl,
Bolzwyl [4] ward berenndet,
Hagenbach ward berannt,
Uffholz ward verbrannt.
Vierzehen Stedt und Schloss genennet,
Die man gar wohl erkannt.

7.

Der Bär zog mit Schalle
Über das Ochsenfeld,
Woluff, ihr Herrschaft alle
Und thund ein Wydergelt;
Allhie uff dieser Wyten
Will ich eures Stryttes bestahn.
Das sollen ihr merken schon,
Ihr sprechen zu allen Zyten,
Er gehör nit ussher kon.

8.

Bern, Freiburg, Solothar,
Zugen gen Thann dahin,
Des Berges nahmend sy war,
Zur Vorstatt stund ihr Sinn.
Die haben sie verbrunnen,
Zu Thann lag es ihnen hart:
Es weinet menig Fräwlin zart.
Hirzenstein ward gewunnen
So gar in schneller Fahrt.

---

[1] Habsheim.
[2] Rixheim.
[3] Zillisheim.
[4] Bollwiller.

9.

Was Zürich und Schwyz mit Schalle
In diesem Zug hat gethan,
Luzern, die anderen alle,
Das ist ganz lobestan.
Gemeine Eydtgnossen fürwahr
Hant achtzehn Schloss berannt,
Uf die den Mehrteil verbrannt
Ritterlich und offenbar,
Ist mengem wohl erkannt.

10.

Der uns dies Lied thuet singen,
Der wünscht uns alles Gutt.
Gott woll, dass uns gelinge,
Halt uns in seiner Hutt.
Maria, Jungfrau reine,
Durch din Barmherzigkeit
Gib uns Fried und Gleit,
Din liebes Kind ich meine,
Das keinem nie verseit!

AMEN.

II.

1.

Ein Liedli will ich heben an:
Wilde Mär han ich vernan.
Wil man min Herren die Eidgnossen nit erlan,
So müssens aber in die Wite kon,
Da mussten sie stechen und schlan,
Das man frylich wohl verstan.

Bumberlibumb!

2.

Es watten dry Süli durch einen Bach,
Hübschere Süli ich nie gesach.
Das Vorderst schwamm der Hintersten nach;
Es schnoff, dass ihnen was worden so gach.
Liebe Eidgnossen, wir aber thun ein Schach,
Wir sond nit vergessen dieser Schmach.
Bumberlibumb!

3.

Sie wennd nit Glauben an uns han:
Nun lond uns fröhlich griffen an!
Sie wennd uns nit erlan,
Sie meind, wir dürfen nit ussen kon.
Wir müssends ein Fard an die Grind schlan:
Das hatten unser Vordern zytlich than!
Bumberlibumb!

4.

Zu Goldbach liegt ein breiter Stäg:
Wohluf, Gvatter Surer, wir müssen hinweg.
Ihr von Weggesen, nun sind nit träg!
Nu merkend noch, was ich üch seg,
Und wenn das Fendli von Trachsen by uns leg,
So schühend wir weder Wind noch Reg.
Bumberlibumb!

5.

Wohl nahen die von Sumiswald,
Känn uch an ab der unteren Hald
Von Frutigen, känn Jung und Alt.
Es het jetz gwonnen en solche Gstalt:
Im Winter ist es grüslich kalt,
Liebe Eidgnossen, darum ylend bald!
Bumberlibumb!

6.

Wohl nahen die von Thürenrodt
Und bringen uns naher Win und Brodt,
Dass wir nit werden Hungers todt,
Und ziehend frischlich mit dem Panner rot,
Ja, by dem wennd wir blyben lebend oder tot!
Bumberlibumb!

7.

Wohl nahen die von Sannen,
Die fressen Hüner und Hannen,
Sinds nit gsotten, so müssends dran zanen.
Biderbe Eidgenossen, wir wennd euch manen,
Dass ihr kommend unter unser Panner,
So wennd wirs mit euch tröstlich fahn an.
Bumberlibumb! aber dran herahan!

8.

Wohl nahen die von Siebenthal,
Die tragend Hallbarten, breit und schmal;
Was sie treffend, das fallt zu Thal.
Menger nimmt von ihnen ein Fall.
Wohl us her us den Ländern überall,
Ihr von Städten, ziehend dran mit Schall!
Bumberlibumb!

9.

Da zugend wir über den Hauenstein ab,
Viel, menge breite vierschrötig Schwitzer Knab.
Menger hat im Sackel lützel Hab;
Hätt er viel, er käm sie wohl ab.
Es trug aber jeglicher uf der Achsel ein langen Stab,
Damit ein jeglicher gut Wehrschaft hab!
Bumberlibumb!

10.

Da kamen wir gen Liehstall hin;
Darnach stund uns gen Basel der Sinn.
Wir meinten, wir wölten all in die Stadt hinin:
Da musst der Mehrteil hie ussen syn.
Sie schickten uns aber Brot und Wyn,
Drumb schickten wir wahrlich das Geld hinin.
Bumberlibumb!

11.

Wir nit unfressen sin,
Vergangen was uns des Hungers Pin.
Wir ruhten derselben Nacht neben dem Rin;
Morndes kamen wir gen Collmar hin;
Da lufen wir denn auch in die Keller in
Und wurden mee dann halb voll Wyn.
Bumberlibumb!

12.

Wir hattend nit viel Silbergschirr daby:
Wir schenkten ihn mit Kübeln in!
Dennoch wurden wir voll Win:
Er ging uns tugendlichen in.
Verschwunden was uns die schwere Pin,
Wir meinten, es sollt wohl halb Harnisch sin.
Bumberlibumb!

13.

Da kommen wir gen Mowenhan,
Da henkt man Thüren mit Weiden an.
Da liessen wir d'Gurren in Haber gan,
Da hätten wir schier unrecht than.
Sie jachend, wir dürfen nit ussen kon,
Sie liessen aber das ihnen schandlich zergon!
Bumberlibumb!

14.

Die Herren mussten uns dennoch fahren lan:
Sie wollten nit mit uns anfan,
Und wärend sie zu uns uf die Wyte kon,
Sie hättend wohl ein ungeschaffnen Menschen vernon.
Sie dorften uns wahrlich nit bestan,
Sie liessen uns ruhiglich ziehen davon.
Bumberlibumb!

15.

Da kamen wir zum Wiger Hus:
Da namen wir die guten Karpfen us.
Daselben lebten wir im Sus:
Etlich machen Zing, Quater, Dus;
Damit zog das Geld zum Seckel us;
Es machet mengem ein wilden Grus.
Bumberlibumb!

16.

Der Schimpf was im besten nun wohl daran;
Wir wollten ein ander Gattung anfan,
Dass man bass Glauben an uns mocht han.
Wir zünden das Schloss inwendig an,
Dass es im Grund in Boden verbrann.
Sithar sind wir nimme usse kon:
Sie hand uns gern daheime glon!
Bumberlibumb! Unruh, das kombt!

17.

Was thut uns Donner, Blitz, Hagel herahan?
Aber dran voran für Hinterthür nahen,
Ja wohl nahen, Petermann!
Unser Liden gaht aber an,
Und will man uns nit erlan,
So müssen wir aber einmal in die Wite gan.
Bumberlibumb!

18.

Da kamen wir fürbass in Sundgau hinin,
Da stachen wir nieder ein wenig feister Schwin,
Wir stiessen Bränd zun Wänden in.
Den Rauch sah man auch enet dem Rhin,
Die Brisgauer dachten : « Das mögen wohl wild Gäst sin,
Gott bhüt uns, dass nit kommend zu uns über Rhin ! »
Bumberlibumb !

19.

Da hatten wie ein wild Hurlebus,
Die Sundgouer hattend darab ein Grus.
Im Brand jagten wir die Müs hinus,
Wir hattend auch eben wild da Hus.
Sie hand der Kuh sithar nümme grüfft herus !
Sie ersorgten villicht aber ein sämlichen Struss.
Damit ist dies Liedli us.
Bumberlibumb !

V.

LETTRES ÉCRITES D'ALSACE

PAR

S. WIDMER

(1788—1809).

Les lettres que nous publions proviennent des archives de l'ancienne manufacture de toiles peintes de Jouy.

Leur auteur, S. Widmer, neveu de C.-P. Oberkampf, fondateur de la manufacture, avait été attaché aux ateliers de Jouy dès sa jeunesse. Ses connaissances en chimie et en mécanique lui avaient permis de rendre de réels services à la fabrication, notamment par l'introduction de la machine à imprimer au cylindre, de la machine à graver les cylindres et les planches de cuivre, du chauffage des chaudières à la vapeur pour la teinture, de l'emploi des rongeants, et par la découverte du vert solide d'une seule application. Samuel Widmer mourut en 1821, à l'âge de 54 ans, ayant consacré toute sa vie à l'amélioration des procédés industriels pour la fabrication des toiles peintes.

C'est au cours des voyages qu'il accomplissait périodiquement à l'étranger pour se rendre compte des progrès accomplis dans les établissements rivaux, qu'il écrivit à son oncle les lettres que l'on va lire. Elles nous ont paru piquantes à publier, même en dehors des détails techniques qu'elles renferment. Si parfois les remarques de Widmer semblent manquer d'indulgence, et peut-être même de justice, on voudra bien songer qu'il est difficile à un industriel d'apprécier ses concurrents en toute impartialité.

S. T.

Mulhausen, le 11 Juillet 1788 [1].

Mon cher oncle,

Je suis arrivé le 6 au matin à Strasbourg; j'ai voulu voir un peu ce qu'il y a de remarquable en cette ville, surtout l'arsenal, où l'on entre qu'avec la plus grande dificulté; mais par la recommandation de Mr le Baron Dietrich, je suis entré partout où il y a quelque chose de curieux.

J'ai vu la fondrie des canons, l'arsenal de constructions, les salles où sont les anciennes armes et armures, les angard où sont les machines de guerre, et enfin les salles-d'armes dans lesquels il y a cent quatre vingt mille fusil neuf, et autant de paires de pistolets, de sabres et de bayonnettes. J'ai aussi vu faire une petite guerre au pont de Quell, où l'on a tiré à boulet rouge et bombardé un petit endroit qui avait été disposé exprès pour cette maneuvre.

Je suis passé le 8 à Colmar, où je n'ai rien vu de beaux à la vérité. On ne m'a pas fait voir grand chose. J'ai vu quelque dessein courant en planche de cuivre, mais qui était mauvais, tant pour le goût que pour la façon; ils font beaucoup de mouchoir nué [2].

J'ai remarqué une couleur qui me paroit nouvelle et donc en voici un échantillon, mais j'ignore comment c'est fait. J'ai vu aussi un rouleau de carton lequel était fort mal fait, et Mr Hausmann m'a dit qu'ils aloit y renoncer.

Je suis arrivé le 9 à Mulhausen, où j'ai été reçu le mieux du monde. J'ai vu la manufacture de Mr Cornetz, où la

[1] Nous avons respecté l'orthographe, souvent fantaisiste, de S. Widmer, en nous contentant de rétablir la ponctuation et l'accentuation.

[2] Nuancé, de nuances assorties.

plus grande partie de l'ouvrage sont des mouchoir à 2 couleurs et nué de toute les façon, aussi des petits fond blanc et fond olive assez joli, mais rien de nouveaux. Il n'a pas fait faire la battrie, et il continue toujour avec la potasse.

J'ai vu la fabrique de Mr Schmaltzer, où il font une quantité prodigieuse de mouchoir nué qui sont parfaitement bien fait; il font aussi beaucoup de petit dessein en fond noir, olive et rouge, comme ceux que nous avons fait. J'en ai vu plusieurs qu'ils ont copiez sur nous. Il font aussi beaucoup de fond jaune et fond olive, et des fond rose comme les échantillons cy joint.

J'ai vu la maison de Mr Pierre Dolphus, à la Cour de Lorraine, où on fait bien, surtout les bleus de fayance dont il font une grande quantité de mouchoir en double bleu. Ils en font aussi beaucoup de nué, et en fond violet noir et bleu. Il font aussi beaucoup de dessein fond rose et fond violet et fond olive, mais ils ont de bien meilleurs imprimeurs que nous.

J'ai vu la maison de Mr Thiery, et celle Mr Illensberger (frère de celui qui était chez vous). On fait aussi beaucoup de mouchoir dans ces deus fabrique et quelque meubles antiques, mais de la marchandise la plus commune.

Plus que j'avance du côté de la Suisse, plus on crie misère: toutes ces manufactures ont renvoyé la moitié de leurs ouvriers.

. . . .

Mulhouse, le 12 Juillet 1809.

Mon cher oncle,

Mr Revel, chez lequel nous avons dîné à notre passage à Strasbourg, nous a prié de lui procurer quelques livres de

graine de gaude et une instruction sur la culture de cette plante. Comme il était pressé, je l'ai engagé à vous écrire directement. D'après la quantité de coton que j'ai vu arriver dans cette ville par le pont de Kehl, et d'aprés l'immense quantité qu'on dit être enmagasiné dans toutes les maisons de Strasbourg, il ne serait pas étonnant que cela influe sur les prix de cette matière; au moins cela paroit être l'opinion assez générale ici.

Cristophe vous aura sans doute instruit de l'accident qui nous est arrivé prés de Schelestadt, et qui n'a eu d'autre suite fâcheuse que celle de nous priver pour 15 jours ou 3 semaines de notre voiture, et de Guillou que j'ai renvoyé à Strasbourg pour la faire réparer. Quand à nous, nous en avons été quitte chacun pour une douzaine de contusions, ce qui nous rend assez douillans, mais qui nous a cependant pas empêché de faire la tournée dont je vais vous rendre compte.

Samedi dernier 8 du courant, nous avons visité l'établissement de Mr Haussmann à Colmar. Cette manufacture emploie à peu près 200 tables, fait beaucoup de chaals à fonds unis, nuances diverses, tous charmans et d'une égalité parfaite. Son 2me rouge est toujours fait en couleur d'application, souvent même le 1er rouge. Le jaune, le bleu, etc., se font aussi par application. Toutes les couleurs pour foularder sont épaissies à la gomme du Sénégal, les toiles plaquées avec ces couleurs sont séchées à l'étuve, ensuite passées à la chaleur de la main dans de l'eau de son, une ou deux fois, suivant que le mordant est fort ou faible, ensuite bien foulées.

On imprime d'abord le noir, qui est composé de $^1/_2$ bouillon noir et $^1/_2$ pyrrolignite de fer, ensuite on applique le rongeur, ce qui se fait de la manière suivante: on commence par imprimer les parties fines avec les contours des masses; on rentre alors les parties massives qu'on applique deux

fois, ce qui fait bien trois impressions où nous n'en faisons qu'une. Il est vrai qu'il ne chapeautent rien dans leurs planches de laiton. La réserve pour les fonds bleus est traitée de la même manière que le rongeur, c'est à dire imprimée à trois fois. Tous les fonds, rentrés après le garençage et le blanchiment, sont faits avec la couleur à la gomme. Ils n'ont qu'un drap assez mauvais sur la table.

Je n'ai pas vu la chambre des graveurs.

Toutes leurs marchandises pour garances, gaudes ou kercitrones sont préparées dans l'eau de son au lieu de bouze, tel que je l'ai déjà dit pour les fonds foulardés. Ils ne garancent rien à une chaleur qui passe 40 à 50 degrés; ils restent 3 heures dans le bain, dont 1 heure $^{1}/_{2}$ depuis la chaleur tiède jusqu'au maximum de température, et 1 heure $^{1}/_{2}$ à ce même maximum. Leurs chaudières ont 5 pieds de diamètre sur 4 pieds de profondeur. Ils garancent les fonds rouges saturés 4 fois et seulement 10 pièces de 20 aulnes à la fois; ils emploient 18 ℔ de garance par pièce. Après le garançage, ils passent les toiles pendant une heure dans l'eau pure au grand bouillon pour assurer la couleur (disent-ils). L'été ils mettent au pré avant le son; au printems et à l'automne, il donne un son avant le pré. A cet effet, ils attachent 18 pièces bout à bout, et les passent 4 à 5 tours dans le son bouillant, ce qui dure environ une heure; ils exposent ensuite au pré. Le reste du blanchiment et de l'avivage se fait par le savon, une, deux et jusqu'à trois fois suivant le besoin, ce qui s'exécute de la manière suivante: ils font dissoudre 10 ℔ de savon de Marseilles dans une chaudière avec de l'eau pure; ils entrent 18 pièces attachées sur une seule branche et font 4 tours toujours au bouillon; ils ajoutent 1 ou 2 ℔ de savon à chaque passe, et continuent toute la journée dans la même chaudière sans la vuider, en commençant, bien entendu, par les marchandises les plus blanches et finissant par les plus sales; après chaque

passage, ils dégorgent bien les toiles et les font fouler, les exposent quelques jours au pré. *Mais dans aucun cas ils passent aucune toile au savon avant d'avoir été bouillies dans le son une fois après le garançage*, parce qu'ils prétendent que s'ils commençoient par un savon leurs toiles seroient entièrement gatées.

Ils blanchissent leurs toiles écrues au pré, par l'acide muriatique oxygéné quand ils sont pressés (sont mal montés à cet égard).

Leurs lessives sont extrêmement foibles, mais durent 12 heures dont 6 au bouillon; les toiles destinées pour fond bleu, sont passées dans le savon bouillant pendant une heure après l'acide sulfurique.

Ils ont un atelier de teinture chauffé à la vapeur pour chauffer 8 cuves: leur chaudière est à peine suffisante pour en porter une à l'ébullition dans 8 heures. Cet atelier ne travailloit pas parce que la chaudière étoit crevé. Ils m'ont bien dit qu'ils pouvoient travailler dans 4 à 5 cuves à la fois, qu'ils pouvoient en porter deux ensembles à l'ébullition en 10 minutes, mais comme il étoit évident qu'ils ne me disoient pas la vérité, je leur ai fait une seule question sur laquelle je me doutais bien qu'ils ne me tromperoient pas, puisqu'ils ne sentoient pas que ma demande étoit insidieuse. J'ai donc demandé combien ils évaporaient d'eau dans un temps donné dans leur chaudière. Ils m'ont accusé 300 ℔ dans huit heures, ce qui ne seroit capable que de porter 2600 ℔ d'eau à l'ébullition. Ils ont parus assez sots lorsque je leurs ai fait cette réponse. Du reste rien ne paroit calculé dans cet atellier: tout y est amanché sans raisonnement, et ce sera, je pense, une chose entièrement à recommencer.

Ils n'ont point de rouleaux dans cette manufacture, mais ils font de très jolies toiles de goût sur divers fonds à objets écartés. Ils enlèvent après la teinture, ou changent la couleur du fond en couleur plus pâle, mais toujours de la même

nuance, en imprimant des raies diverses par dessus tout, ce qui donne à la toile l'aspect d'un basin rayé ou mousseline qui serait posée sur un taffetas de couleur.

Le même jour 8, nous avons été à Munster, que nous n'avons quitté que le 10 au matin pour nous rendre à pied et par les montagnes à Vässerlinge. Ce qui concerne l'impression est fait à peu près sur les même principes que chez Mrs Haussmann. Ils diffèrent de ces derniers dans leur manière de garancer, en ce qu'il prennent 14 à 15 pièces par garançage, que tout n'est garancé que deux fois, et qu'ils donnent toujours un peu de bouillon à la fin. Une pièce de fond rouge saturé prend 15 ℔ de garance. Ils ne passent jamais en savon pur, mais toujours avec une adition de son. Ils font des mignonettes aussi bien que possible.

Malgré moi ils m'ont fait voir leur machine, qui est lourde, peu commode. Il faut le double au moins de monde de ce que nous en employons pour la faire manœuvrer; le dosier[1] est à peu près de la même longueur que le nôtre et se trouve au 1er étage bien enfermé. Les ouvriers souffrent beaucoup, et vous n'en douterez pas quand je vous dirai que mon thermomètre a monté à 40° dans cet endroit.

Leur machine va par eau. Pour bander la racle, ils emploient au moins 200 ℔ de poids.

En général, je puis vous assurer qu'ils sont encore loin de la perfection. Ils ont aussi une brosse ronde, mais qui ne tourne pas.

Ce que j'ai trouvé de mieux à leur machine, c'est la position de la racle, et je pense qu'il conviendra d'en faire un essai, mais il ne peut pas être fait à notre machine sans un petit changement. Je vous indiquerai cela par un petit bout de tracé dans ma première lettre.

. . . .

[1] Sans doute le coursier.

Arau, ce 19 Juillet 1809.

Je vous ai dit dans ma précédente lettre écrite de Mulhouse, mon cher oncle, qu'au bastringue[1] de Munster j'avais trouvé la racle bien placée; quand à la manière de la serrer, je trouve la nôtre infiniment préférable. Mais ce qu'il y a de certain c'est que, chez Mr Hartmann, ils impriment de très jolies mignonettes et pour ce genre, comme pour plusieurs autres, ils sont les maîtres de tous les fabricants des départements du Rhin.

Le 10 au matin je me suis rendu à Vesserlingue, où j'ai trouvé un très grand établissement et surtout très disséminé. Mr Roman, qui le dirige, n'est pas fabricant, aussi la besogne s'en ressent-elle. On apperçoit en tout une espèce de négligence qui contraste beaucoup avec l'ordre et le soin que j'ai vu dans la fabrique de Munster.

Leur imprimerie consiste en 200 et quelques tables, mais dont la pluspart sont occuppés à poser la même couleur 2 ou 3 fois. Pour les fonds bleu cachemire, on imprime les parties fines avec le contour des parties mattes, qui sont ensuite rentrées deux fois de chaque côté de la toile, ce qui fait alors cinq impressions où nous en faisons une. Vous ne vous faite pas d'idée jusqu'à quel point il portent le ridicule de quelques opérations, et je vois bien que si nous voulons perfectionner quelques-uns de nos moyens de faire, que ce n'est pas ici qu'il faut venir pour apprendre, et qu'il faut que nous trouvions en nous même les ressource dont nous aurons besoin.

Leur deuxième rouge, jaune, bleu et vert sont presque tous en couleur d'application; pour leur rongeur blanc, ils emploient jusqu'à 7 onces d'acide oxalique par pinte. Aussi

[1] C'était le nom donné par les ouvriers de Jouy à la machine à imprimer au rouleau.

leurs chassis sont-ils remplis de cristaux, ce qui rend l'impression très difficile et peu nette; ils m'ont assuré avoir employé l'année dernière pour plus de 37,000 ₶. d'acide oxalique. Ils ont deux bastringues, dont ils se servent fort mal; c'est là où se font les plus mauvaises mignonettes. Ils font beaucoup d'enlevages dessus, comme dans toutes les autres fabriques, et ils osent tout entreprendre. Les échantillions que nous avions vu à Jouy de toiles bastringuées, avec du noir et du blanc dedans, se font de la manière la plus naturelle (seulement il faut de bons imprimeurs). Après que la toile a été imprimée au cilindre et lavée, on imprime le noir au contour ou autre, et on rentre le rongeur blanc. J'ai vu beaucoup de pièces. On en ronge d'abord des parties délicates avec les contours du mat qui est ensuite rentré deux fois comme si c'étoit d'autres fonds. On lave et on rentre ensuite sur les parties rongées du noir, du premier rouge; on garance et, après le blanchiment, ils rentrent encore du deuxième rouge d'application avec jaune verd, etc. Le grand secret consiste en ce qu'il faut employer de bons imprimeurs et de petites planches. Dans toutes les manufactures, j'ai vu beaucoup de femmes qui impriment les ouvrages les plus difficiles. On les préfère même aux hommes.

Le garançage se traite à peu près comme chez nous; ils bouzent une ou deux fois, suivant la marchandise; mais tout est garancé à deux fois, les choses même les plus simples.

Les fonds très chargés, tels que fond rouge, mordoré, saturés, sont garancés à trois fois, et en général ils emploient beaucoup plus de garance que nous. Après le garançage, le premier passage se fait toujours en son, les suivants se font en savon. Partout j'ai remarqué que leurs toiles sur les prés sont par tablées de 10, 12 et 14 pièces, attachées fort négligemment, épinglées de 4, 6 et 8 pieds de distance;

mais aussi partout ils ont des perches pour poser sur les toiles.

Dans le même endroit, j'ai vu une filature. On ne peut pas s'imaginer une écurie plus sale, des machines en plus mauvais état, et cependant ils filent et font d'excellentes toiles. Ils ont aussi un atellier de tisserand où on tisse à merveille.

Le 11, j'ai visité deux manufactures de toiles peintes à Thann, mais qui ne présentent rien de remarquable. Dans le même endroit j'ai aussi visité des forges et un haut fourneau, ainsi qu'une fabrique d'acide sulfurique, dans laquelle on opère la combustion du soufre sans le secours du salpêtre, et où la combinaison de l'oxygène avec l'acide sulfureux se fait par le moyen du gaz nitreux (procédé et théorie dues à Mrs Clément et Desormes).

Le 12, j'ai visité deux manufactures de toiles peintes à Mulhouse: premièrement celle de Mrs Nicolas Koechlin. Il y a dans cet établissement Jacque Koechlin, jeune homme très actif et fort entendu, mais qui ne devrait pas vouloir raisonner chimie théorique. Mais ils font très bien et de très jolies toiles. Ils sont sans contredit les cocqs de Mulhouse. Ils ont aussi un bastringue monté, comme tous les autres, par Lefèvre de Paris[1]; ils s'en servent fort bien, mais très lentement. Ils n'ont encore qu'une dizaine de desseins.

Leur impression est un peu perfectionnée, et ils impriment tout de suite les parties mattes avec les parties fines, mais non pas avec des planches chapeautées. Aussi sont ils obligés de rentrer les parties mattes. Du reste je n'ai rien vu de remarquable à l'égard de l'impression. Leur rongeur est composé d'acide tartareux, oxalique et sulfurique.

---

[1] Lefèvre, serrurier-mécanicien, stimulé par le succès de Jouy, où le rouleau fonctionnait depuis 1797, arriva de son côté à inventer une machine à imprimer au cylindre. Le premier exemplaire fut installé à Wesserling à la fin de 1803. (Voir Persoz, I, XV.)

Toutes leur marchandises pour gauder sont bouzées; toutes celles pour garancer sont passées en son. Tout est garancé à deux fois; ils emploient aussi plus de garance que nous. Après le garançage, on donne un son; après, tout se fait en son et savon jusqu'au blanc parfait. Ils font aussi des fonds bleus, et, comme partout ailleur, ils laissent sécher les toiles en sortant de la cuve bleue avant de les laver.

Le même jour, j'ai vu la manufacture de Mr Heilmann, qui ne fait autre chose que des mouchoirs Paillacat et des fonds bronzes. C'est chez lui que sont imité presque tous nos desseins fonds riches.

Le 14 au matin, j'ai vu la fabrique de Mr Dolfus Mieg qui était absent, et celle de Jean Hoffer. Dans l'une et l'autre, on travaille négligemment, et je n'y ai rien vu de remarquable qui mérite d'être cité.

Presque dans toutes les manufactures que j'ai vu, j'ai fait une attention particulière à leur manière de blanchir les toiles écrues. Chacun a ses procédés qui sont contradictoires les uns des autres, et j'ai de la peine à concevoir qu'ils puissent faire quelque chose de bien avec des lessives aussi foibles. Ce que j'ai trouvé de mieux dans leur moyen d'opérer, c'est que, lorsque les toiles sont exposées sur les prés (ce qu'ils font tous), on les visite le matin; toutes celles qui sont mouillées partout par la rosée sont marquées comme bonnes; au contraire toutes celles qui ont des places ou taches qui ne mouillent pas retournent à la lessive, et on les renvoie ainsi jusqu'à ce qu'elles se mouillent partout. C'est un moyen de vérification des taches que nous ferons bien d'adopter; mais alors je voudrois que les places qui ne mouillent pas, et qui par conséquent renferment indubitablement des parties grasses, fussent bien frottées avec du savon noir, ou peut être encore mieux une dissolution de savon dans de l'eau de

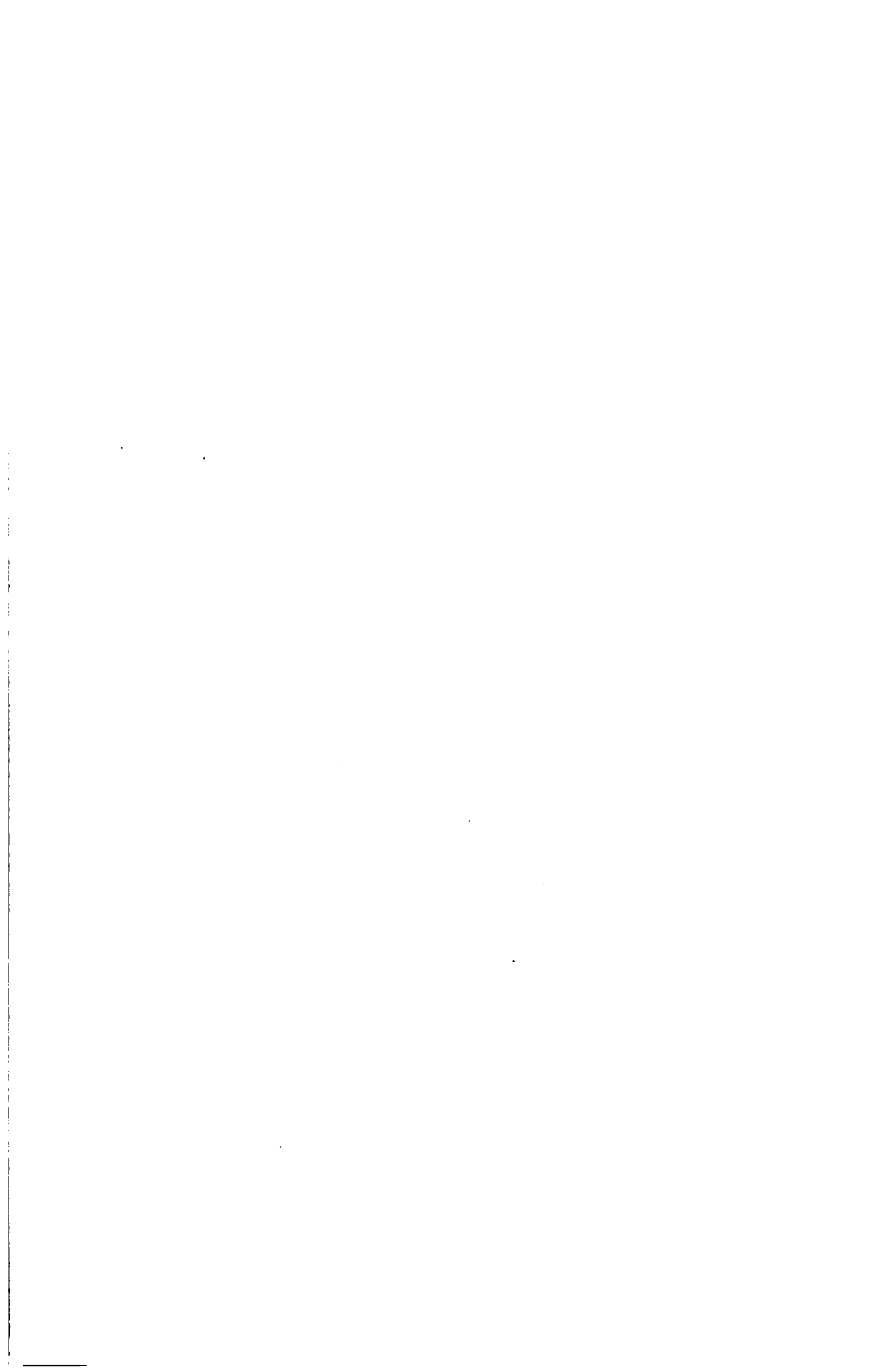
vie, pour dissoudre la graisse qui pourroit être résinifiée. Mais je crois aussi que cette vérification devroit se faire tout de suite après la seconde lessive et avant que les toiles n'eussent reçues aucune immersion acide.

Le même jour 14, je suis parti de Mulhouse, et suis passé de suite par Basle pour Lörach où il existe seulement un bastringue, qui appartient aussi à Mrs Koëchlin. Ils impriment tout sur toiles communes. Ils ont deux chaudières montées sur le même foyer, ce qui ne laisse pas que de leur économiser du bois. Celui qui dirige cet établissement m'a voulu assurer qu'il faisoit bouillir deux chaudières, qui contiennent ensembles 6000 ℔ d'eau, avec 200 ℔ de bois. Mais il a été fort surpris quand je lui ai démontré par le calcul que quand même tout le calorique dégagé des 200 ℔ de bois entreroit dans l'eau, que les briques du fourneau, la chaudière de cuivre et l'air qui s'échappe par la cheminée resteroient entièrement froids et ne prendroient pas un atome de la chaleur dégagée, 6000 ℔ d'eau ne pourroient être élevée qu'à 75° centigrade, c'est à dire qu'il manqueroit encore 25 degrés pour que l'eau fut porté à l'ébullition. Il a alors avoué, avec son pied de né, qu'il m'en imposoit et qu'il employoit au moins le double de combustible de ce qu'il m'accusoit.

Vous pensez bien qu'on n'a pas manqué de me faire de nombreuses questions partout où j'ai été, que le verd solide, le chauffage à la vapeur ont souvent été le sujet de la conversation. Sur le premier objet je me suis constamment défendu en disant que je ne m'en souvenois pas, que depuis longtems ce n'étoit plus moi qui me mêloit de cet objet. Sur le second, pour leur faire entendre quelque chose, il auroit fallu leur dessiner et même leur construire entièrement un atellier, car je n'ai vu personne qui ait seulement des notions de phisique suffisante pour entendre ce qui concerne un atellier à vapeur.

Presque partout ils sont occuppé à faire des essais de verd; quelques uns ont fait quelques échantillons, mais ils n'ont pas encore pu passer au delà, soit que leur couleur ne se soutienne pas, soit parce que elle ne se laisse pas travailler, soit enfin parce qu'elle se convertit de suite en poix... Par les moyens qu'ils ont employés jusqu'à présent, je crois qu'ils n'y parviendront que difficilement.

Dans toutes les manufactures où j'ai été, j'ai reçu l'accueil le plus grand; je pourrais même me plaindre de tous les honneurs, honnêteté et amitié qui m'ont été prodigués. En quittant Munster, deux des Mrs Hartmann m'ont conduit à Vesserlingue, et l'ainé d'eux m'a accompagné à Mulhouse et jusqu'à Basle. A Mulhouse, cinq des fabricants m'ont également accompagné jusqu'à Basle. Je vous assure que j'ai été enchanté lorsque j'ai été débarassé de tout ce cortège dont je commençais à être bien fatigué. Tous m'ont chargé de leurs civilités pour vous........



VI.

VOYAGE DE LOUIS-PHILIPPE A MULHOUSE[1]

en Juin 1831

PAR

GEORGES REMY.

Quand, après la fuite de Charles X, on vint trouver Louis-Philippe à Neuilly, où il s'était retiré, pour lui offrir la couronne, il dit: «Je m'y attendais». Il avait le sentiment très net d'être indispensable et d'être le seul en état de sauver la France de l'anarchie. En 1848, en Angleterre, c'est dans le même esprit qu'il répondit à Claremont: «La vérité, c'est que je suis monté sur le trône avec répugnance, avec une sorte de pressentiment de l'avenir, et que pour m'y faire monter, il a fallu qu'on me prouvât que moi seul, je pouvais sauver le pays des horreurs de l'anarchie![2]»

Si Louis XVIII avait été le roi de la Restauration, n'ayant rien appris de la Révolution et fermement résolu à régner de la même façon que son frère Louis XVI, Louis-Philippe en vrai fils de Philippe-Egalité, eut conscience qu'il n'était pas roi de par la volonté de Dieu, mais par celle du peuple, et son premier soin fut de le remercier de ce qu'en se libérant d'un joug qui l'oppressait, il se soit donné à lui.

---

[1] Toute la matière de cet article se trouve aux archives de la ville, et m'a été signalée par M. Ed. Benner, archiviste, auquel j'exprime ici toute ma gratitude.

[2] *Mémoires de Poumiès de la Siboutie*, 2e série (*Revue hebdomadaire*, du 1er janvier 1910).

Non content de recevoir des députations de toutes les provinces, il résolut de rendre visite à ses sujets, non pas en roi décoratif et lointain, mais en père à qui rien de la vie de ses enfants ne doit être étranger. Je crois qu'il eut vraiment l'illusion, dans les premières années de son règne, de croire qu'il pourrait remédier à tout par lui-même, mais ce qui était bonté chez lui, lui fut vite imputé comme faiblesse. Quoi qu'il en soit, ce voyage n'en restera pas moins un témoignage de la ferme volonté qu'il eut de se rendre compte personnellement des intérêts vitaux du pays. Gardons-nous de le tourner en ridicule. Malgré les discours copieux et les revues nombreuses de gardes nationales mal vêtues et mal armées, souvenons-nous que quarante ans nous séparent seulement de la Révolution, que les cœurs au lendemain des journées de Juillet sont encore pleins des grandes paroles de liberté et de fraternité, et si les phrases que nous entendons nous paraissent souvent creuses, leur naïve éloquence cache tant d'enthousiasme et tant de bonhomie, qu'elle nous fait souvenir involontairement — est-ce toujours bien involontairement ? — que le roi est le monarque de leur choix qu'ils se sont octroyé eux-mêmes, et qu'il leur doit son assistance et son aide.

Et j'ai cru que cette rencontre, au lendemain de la Révolution de 1830, du roi-citoyen avec ses sujets d'Alsace — républicains de la première heure — à un moment où, comme nous le verrons par le discours du président de la Société industrielle, l'industrie mulhousienne traversait une crise grave qui risquait de compromettre la jeune industrie alsacienne appelée à un tel retentissement et à un si grand avenir, serait une précieuse leçon de choses pour les descendants de ceux qui furent les fondateurs de tant de foyers d'activité industrielle, intellectuelle et morale.

I.

Le 3 juin 1831, André Koechlin, maire de Mulhouse, recevait la lettre suivante de la préfecture de Colmar :

MONSIEUR LE MAIRE,

Je m'empresse de vous informer que le Roi arrivera dans ce département le 21 de ce mois. Il couchera et séjournera à Mulhausen, ainsi que vous le verrez par l'extrait d'itinéraire ci-joint.

Si comme je n'en doute pas, je reçois du ministère des instructions pour la réception de Sa Majesté, j'aurai soin de vous les communiquer sur-le-champ.

Vous remarquerez sans doute avec une vive reconnaissance que Sa Majesté séjournera à Mulhausen; cette preuve d'un haut intérêt sera, je n'en doute pas, appréciée par votre excellente population.

Recevez Monsieur, etc.

Le roi devait quitter Saint-Cloud, le mardi 6 juin, pour aller coucher à Château-Thierry; le 7 il arriverait à Châlons, le 8 à Sainte-Menehould, le 9 à Verdun, le 10 à Metz, où il devait séjourner jusqu'au 13 au matin. Ce jour-là, il coucherait à Nancy, et n'en repartirait que le 15. Le même soir, il serait à Epinal, le 16 à Lunéville, le 17 à Phalsbourg; le 18, au matin, il quitterait cette dernière ville pour se rendre — ici l'itinéraire se faisait plus détaillé — par Saverne, Wasselonne, Ittenheim à Strasbourg, où il séjournerait le 19 et 20, pour quitter la capitale de l'Alsace, le mardi 21, et se rendre par Saint-Ludan [1], Benfeld, Schlestadt et Ostheim à Colmar, où il devait coucher. Le mercredi 22, il quitterait cette dernière ville pour se rendre à Mulhouse, en prenant par Neuf-Brisach — où il devait passer la revue de la garnison — Fessenheim et Banzenheim. Le jeudi 23 était con-

[1] A un demi-kilomètre de Hipsheim, relai de poste.

sacré à Mulhouse. Le vendredi 24, il se rendait à Belfort par Altkirch et Chavannes, le 25 à Besançon, par Tarcy, l'Isle-sur-Doubs, Clerval, Baume-les-Dames et Roulans. Le 27, il serait à Vesoul, le 28 à Langres, le 29 à Chaumont, le 30 à Troyes, le 1er juillet à Nogent-sur-Seine, le 2 à Fontainebleau, le 3 il serait de retour à Saint-Cloud.

Ses deux fils, les ducs d'Orléans et de Nemours, devaient l'accompagner.

Le 5 juin, nouvelle lettre du préfet :

MONSIEUR LE MAIRE,

Par une dépêche du 31 mai, Monsieur le ministre de l'Intérieur me donne la nouvelle officielle de la prochaine arrivée du Roi dans le département du Haut-Rhin.

Les instructions formelles de Sa Majesté sont de se mettre en communication directe avec les populations, d'entendre leurs vœux, de connaître leurs besoins. C'est vous dire qu'Elle ne recherchera que l'expression libre et spontanée des sentiments qui les animent, et que tout ce qui tendrait soit à dénaturer cette expression, soit à lui donner un caractère de pompe et d'appareil ne répondrait pas aux désirs vraiment paternels du Roi.

Partout Sa Majesté sera précédée de son service. Elle entend expressément que son séjour ne donne lieu à aucune dépense, de quelle nature qu'elle soit, ni de la part des fonctionnaires publics, ni de celles des communes où Elle se propose de s'arrêter.

L'itinéraire[1] ci-joint vous donne la marche du voyage.

Sa Majesté passera la revue de la garde nationale de votre canton dans la journée du 24.

Vous voudrez bien m'informer directement de toutes les mesures que vous avez prises pour seconder les excellentes dispositions de votre population, en ayant soin d'en donner communication à M. le Sous-Préfet d'Altkirch.

Agréez, Monsieur, etc.

Aussitôt que le maire de Mulhouse fut en possession de

[1] Le même qui avait déjà été joint à la première lettre.

cette lettre, il rédigea l'appel suivant à la population de la ville :

CONCITOYENS ! [1]

Quelques jours encore, et le monarque de votre choix sera dans nos murs, quelques jours encore, et vous pourrez contempler les traits de ce Roi-citoyen qui, toujours fidèle à la voix de son pays, renonça aux charmes de son heureuse retraite, pour s'asseoir sur un trône, asyle de la vérité. D'une main il arbore le drapeau tricolore, sorti victorieux du milieu des barricades, et dans l'autre on voyait flotter une branche d'olivier, symbole de paix et d'union, par lesquelles seule la France peut prospérer.

A la vue de notre monarque, l'ordre et la confiance se sont rétablis, et tous les partis saluèrent avec enthousiasme l'aurore de ce nouveau règne.

Jaloux de connaître le peuple, auquel il est appelé à donner des lois, il parcourt maintenant avec deux de ses fils, l'orgueil de la France, les diverses provinces de son royaume; partout sur son passage les populations se lèvent en masse pour lui donner des preuves éclatantes de leur amour!

Mulhousiens! Vous avez, par votre patriotisme, toujours brillé au premier rang; vous ne resterez pas au-dessous de vous-mêmes. Recevons notre Roi comme un bon père qui, toujours occupé du bonheur de ses enfants, sacrifie son repos à leur prospérité, et qui croit avoir perdu un jour, quand il n'a pas trouvé l'occasion de faire des heureux. Ne négligeons rien de ce qui pourrait embellir cette fête, et que les échos d'alentour répètent avec nous ce cri, qui maintenant est dans toutes les bouches :

Vive Louis-Philippe!

Le maire : ANDRÉ KOECHLIN.

Mulhausen, 10 Juin 1831.

Le 20 juin, le maire de Mulhouse était encore dans l'incertitude quant à l'itinéraire pris par le roi. Une lettre, datée du 20 juin 1831 et adressée au préfet de Colmar, en fait foi. La voici :

---

[1] *Affiches de Mulhausen*, 11 juin 1831.

MONSIEUR LE PRÉFET, [1]

Je m'empresse de vous informer que je viens de recevoir tout à l'heure l'assurance de M. André Baumgartner, maître de poste aux chevaux, que d'après l'ordre qu'il a reçu directement de Paris, ainsi que quelques autres de ses collègues des environs de Mulhouse (et dont je vous ai donné connaissance par ma lettre du 8 de ce mois, à laquelle vous avez bien voulu répondre le même jour), que d'après cet ordre tous les chevaux de poste seraient concentrés à Ensisheim, et qu'il ne se trouvera pas un seul cheval à Bantzenheim.

Bien que l'on puisse se rendre de Bantzenheim à Ensisheim, il y aurait cependant une contradiction dans l'ordre que je viens de recevoir par M. le Sous-Préfet, d'envoyer dans la forêt de la Hardt, sur le pont entre cette ville et le village d'Ottmarsheim un piquet de gardes nationales à cheval pour servir d'escorte au Roi.

Le dernier ordre fait supposer que Sa Majesté passera par Ottmarsheim, et dès lors Elle n'arriverait pas à Ensisheim, où se rendent les chevaux de poste.

....

Dès quatre heures de l'après-midi, il avait une réponse :

Je reçois votre lettre de ce soir, expédiée par estafette. Je vous remercie de l'avis que vous me donnez. Quoiqu'il paraisse y avoir incertitude, je dois m'en tenir à l'itinéraire qui m'a été transmis par Monsieur le président du conseil, et qu'aucun ordre n'a changé, et dont je vous ai donné connaissance.

J'attends l'aide de camp qui précède le Roi pour lever toutes mes incertitudes et prendre les mesures d'urgence qui deviendraient nécessaires. Jusque-là il m'est impossible de rien prendre sur moi. Je vous tiendrai promptement informé des changements, s'il y en a.

Recevez, Monsieur, etc.

De son côté, le Sous-Préfet d'Altkirch écrivait le 22, jour de l'arrivée du Roi :

MONSIEUR LE MAIRE,

Je suis toujours dans la plus vive inquiétude relativement à l'itinéraire du Roi, surtout en raison du placement nécessaire d'une

---

[1] Extrait d'une lettre du maire au préfet.

escorte à Schœnen-Steinbach, dans le cas où, ce qui est très vraisemblable, S. M. passerait par Ensisheim.

Vous avez tant d'occupations qu'il vous est impossible, je le sens moi-même, de me donner communication de suite de toutes les nouvelles directes ou indirectes qui vous parviendraient à cet égard. Je prends donc la liberté de vous demander si vous n'avez pas reçu, si non officieusement, du moins extra officiellement ou par des voyageurs arrivés cette nuit, quelque avis qui puisse nous fixer sur la direction que prendra le Roi.

Je désirerais aussi que vous voulussiez bien m'indiquer, approximativement du moins, les communes par lesquelles S. M. passerait en se rendant de Neuf-Brisach à Ensisheim.

J'ai l'honneur de vous renouveler l'assurance de ma considération très distinguée.

LE SOUS-PRÉFET D'ALTKIRCH.

Le maire répondit immédiatement par la lettre suivante:

MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET,

Je n'ai encore reçu ni officiellement ni officieusement aucun renseignement sur la route que suivra le Roi, pour se rendre à Mulhausen, que ceux qui m'ont été adressés par vous et par M. le Préfet et dont vous avez connaissance.

Comme il y a plusieurs chemins qui conduisent de Neuf-Brisach à Ensisheim, il ne serait pas possible de vous indiquer la route que Sa Majesté pourrait choisir.

Mais quelle qu'elle soit, M. le Préfet et M. le maire d'Ensisheim ont été prévenus que si le Roi venait en cette dernière ville, Sa Majesté serait priée de se rendre à Mulhausen par Battenheim et de faire dans tous les cas son entrée par la porte de Bâle.

Je ne vois aucune nécessité de mettre un piquet d'escorte à Schœnen-Steinenbach, puisque d'après les dispositions arrêtées hier d'accord avec vous, le piquet de cavalerie, envoyé de Mulhausen, pourra servir d'escorte au Roi, qu'il vienne par la route d'Ottmarsheim ou par celle de Battenheim.

J'ai appris indirectement que Sa Majesté n'était arrivée à Colmar qu'à 8 heures et demie du soir.

Ces inquiétudes furent bientôt dissipées; le Roi suivit

l'itinéraire fixé d'avance et vint de Banzenheim par la Hardt et le pont du Bouc. Malheureusement, il n'arriva à Mulhouse que vers minuit, de sorte que les présentations qui devaient se faire le soir même, furent probablement remises au lendemain.

Le maire de Mulhouse avait instamment supplié le préfet de ne pas envoyer de troupes à Mulhouse, demande qui fut agréée, mais il eut beaucoup de peine à se procurer des chevaux, les hussards de Brisach et les dragons de Belfort ayant refusé de lui en envoyer.

II.

Le 22 juin, dès cinq heures du matin, les tambours, les trompettes et la musique de la garde nationale battirent et jouèrent le réveil. Un détachement de vingt gardes à cheval, avec un trompette et commandés par un lieutenant, alla se poster au pont du Bouc, entre Ottmarsheim et Mulhouse, pour attendre le Roi et lui servir d'escorte.

Sa Majesté avait quitté Colmar, où elle avait été reçue avec grand enthousiasme, vers quatre heures et demie. Elle passa par Neuf-Brisach, dont elle visita la garnison et fut reçue par le Sous-Préfet d'Altkirch [1] à Rumersheim, dernière commune de l'arrondissement de Colmar. Les maires du canton d'Habsheim, revêtus de leurs écharpes, se trouvaient à la sortie de la même commune. Les maires du canton de Mulhausen se trouvaient à la limite de la banlieue de cette ville.

Dès qu'il fut en vue, Louis-Philippe fut salué par 101 coups de canons et par la sonnerie des cloches de

---

[1] Verny.

toutes les églises. Il fut reçu en avant du pont des Saules (?), à l'entrée du faubourg de Bâle, par le maire et le conseil municipal, sous un pavillon établi en avant du pont des Saules. Le maire prononça à cette occasion le discours suivant [1] :

SIRE,

Partout votre Majesté est accueillie par des manisfestations de bonheur et de gratitude. Si les habitants de l'Alsace et les Mulhousiens en particulier ne sont pas démonstratifs, ils sentent d'autant plus vivement. Leurs cœurs sont pleins et débordent de sentiments d'amour pour notre Roi qui, par une noble abnégation de lui-même, a si miraculeusement sauvé notre belle patrie de l'anarchie et de la guerre civile.

Mulhausen, ville manufacturière, a beaucoup souffert, mais notre cité sait que les transactions commerciales ne se font qu'à l'ombre de la confiance et de l'ordre, que Votre Majesté travaille à consolider et à rétablir dans tout le royaume.

Nous ne regrettons pas les pertes éprouvées par notre industrie, puisqu'elles étaient indispensables pour obtenir à la tête de notre patrie le meilleur des citoyens.

RÉPONSE DU ROI.

Je suis plus touché que je ne puis l'exprimer de l'accueil que je reçois en cette ville, et de celui que j'ai reçu dans toute l'Alsace. Ce qui me charme, ce qui me transporte, c'est de voir que l'esprit dont ces populations sont animées est à la fois patriotique, français et sagement libéral. Il est bien honorable pour vous de conserver ces sentiments dans toute leur pureté au milieu des souffrances que la stagnation du commerce vous fait éprouver. Je sens vivement combien elles sont pénibles pour la ville de Mulhausen ; j'en suis d'autant plus affecté que vos concitoyens les supportent avec tant de courage, et que dans la grande secousse que nous venons d'éprouver, aucune agitation ne s'est manifestée parmi eux, et qu'ils se sont toujours conduits en amis de l'ordre et de la vraie liberté. Ce sont les mêmes sentiments qui m'ont dicté d'accepter le trône pour préserver la

[1] Tous ces discours ont été publiés par J. Risler & Cie, imprimeurs à Mulhouse.

France des maux de l'anarchie, et je suis bien récompensé de cet acte de dévouement par l'affection qu'elle me témoigne en retour. J'espère qu'avec cet appui nous mènerons le vaisseau de l'Etat à bon port.

Lorsqu'une fois l'ordre public sera mis à l'abri de toute atteinte, lorsque la paix extérieure sera affermie de manière à faire cesser les inquiétudes, la confiance renaîtra, les travaux recommenceront, et votre ville retrouvera dans l'activité de son commerce, le terme de ses souffrances et le retour de cette prospérité que je m'efforcerai de développer par tous les moyens en mon pouvoir.

La musique de la garde nationale joua, et les tambours battirent aux champs, puis on se dirigea vers le Nouveau-Quartier. Des deux côtés de la route suivie la garde nationale formait la haie depuis le pavillon jusqu'au logis du Roi.

Il y avait beaucoup d'étrangers, et beaucoup de parents avaient tenu à accompagner les gardes nationales, venues des communes d'alentour, aussi du 19 au 24 tous les aubergistes furent-ils tenus de remettre au bureau de police, dans l'heure de leur arrivée, les noms et qualités des voyageurs qu'ils recevaient, ainsi que les papiers dont ils pouvaient être porteurs.

Le maire avait fait connaître à ses concitoyens « que la démonstration la plus agréable à Louis-Philippe était l'arboration de ces couleurs nationales, sous lesquelles il a combattu en 1792, sous lesquelles il a été proclamé Roi-citoyen et sauvé la patrie en 1830 ».

La place du Nouveau-Quartier et la Bourse [1] étaient brillamment illuminées. Une colonne de 50 pieds de haut s'élevait au milieu de la place, retraçant les actes principaux de la vie du Roi. Les clochers et les édifices publics étaient également illuminés. Louis-Philippe logea dans l'aile droite du bâtiment de la Bourse, qui était à l'époque habitée par M. Mathieu Dollfus, ainsi que ses deux fils, les ducs d'Or-

---

[1] 700 lampions et 3 grands transparents la décoraient.

léans et de Nemours, les barons Atthalin, de Berthier et Fain, les généraux Baudrand et Hymès et le colonel Boyer. Dans l'autre aile, habitée par M. Nicolas Koechlin, logeaient le maréchal Soult, duc de Dalmatie, ministre de la guerre, trois aides de camp, trois secrétaires, le comte d'Argouste et le maréchal Gérard.

La suite du Roi comprenait un secrétaire, un sténographe, son valet de chambre White, un deuxième valet de chambre, les domestiques des ducs d'Orléans et de Nemours, un nommé Sautier, attaché au baron Fain, 18 valets de chambre, 18 cuisiniers ou employés de la bouche, 2 argentiers, 8 domestiques, un ouvrier des équipages. Tout ce monde était logé chez M. Mathieu Dollfus. Chez Nicolas Koechlin étaient logés un valet de chambre et quatre domestiques, et quinze voitures y étaient remisées.

D'autre part, la maison du Roi avait engagé pour la durée du séjour du Roi, 12 domestiques, quatre hommes de peine et quatre femmes de chambre et avait loué douze chevaux.

MM. Engelmann, Gabriel Zundel, Camille Bourcart et Auguste Zundel furent promus maîtres des cérémonies auprès du Roi.

Le lendemain matin eurent probablement lieu les présentations, et les discours suivants furent prononcés :

DISCOURS DE M. LE MAIRE, A LA TÊTE DU CONSEIL MUNICIPAL.

SIRE,

Sur aucun point de la France, les effets de la révolution de Juillet n'ont été salués par des acclamations plus unanimes que dans notre ville. Depuis quinze années Mulhausen a donné trop de gages à l'ordre actuel des choses, pour que votre Majesté doute des sentiments que le conseil municipal lui exprime.

Plusieurs fois notre population a craint de voir éclater les sombres nuages qui menaçaient notre belle patrie, et toujours notre Roi a su les dissiper par ce sublime dévouement qui l'a porté à accepter la

couronne et à refouler dans son lit le torrent destructeur, qui ne nous annonçait que des principes subversifs de l'ordre et de toute liberté.

Votre Majesté veut améliorer nos lois sur l'instruction, œuvre philanthropique dans laquelle nous voyons, Sire, la source de tout bonheur pour le genre humain; car sans développement moral et intellectuel des masses, les libertés ne sont qu'une vaine théorie, et tout leur système ressemble à un édifice sans fondement.

RÉPONSE DU ROI.

J'ai la ferme confiance que tous les nuages dont nous sommes encore entourés seront bien aussi heureusement dissipés que l'ont été ceux dont vous venez de parler; car c'est mon union complète avec la nation, c'est la confiance qu'elle m'accorde en retour, malgré les trop nombreux efforts qu'on renouvelle sans cesse pour l'ébranler, qui m'a donné la force et les moyens de préserver mon pays des orages politiques dont il était menacé. J'ose dire que cette confiance de la nation est fondée sur la certitude que jamais je ne me prêterai à aucune transaction qui pût être préjudiciable aux intérêts de la France, à sa liberté et à l'honneur national. Nul ne peut plus douter aujourd'hui que je ne sois tout dévoué à mon pays, que je n'aie d'autres ambitions que celle de son bien-être, de sa grandeur et de sa prospérité; aussi nous marcherons ensemble d'un pas ferme vers le but, et nous déconcerterons facilement les vaines tentatives de ceux qui voudraient nous empêcher de l'atteindre. La France est assez forte pour se faire respecter au dehors; le gouvernement est aussi fort pour maintenir l'ordre à l'intérieur et pour réprimer ceux qui se flatteraient encore de le troubler, et quand la prospérité d'un pays est établie sur des bases aussi solides, elle ne peut manquer de prendre un grand développement.

Je m'occuperai de ce que vous me dites sur l'instruction primaire. Je pensais que dans ces contrées elle était portée à un haut degré de perfection. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour concourir avec vous à la propager.

DISCOURS PRONONCÉ AU NOM DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MULHAUSEN.

Les membres du tribunal de commerce de Mulhausen s'empressent de déposer aux pieds de Votre Majesté, l'hommage de leur respect et de leur dévouement.

Votre Majesté a fait à la France un sacrifice immense. Elle s'est oubliée Elle-même pour consommer ce grand acte de patriotisme, qui a préservé notre belle patrie des maux qui la menaçaient.

Ecartant de vaines théories, Votre Majesté cherche à consolider les institutions que nous avons obtenues et à leur donner les développements dont elles sont susceptibles, mais celles-ci ne peuvent s'obtenir qu'à l'aide d'une situation d'ordre et de tranquillité intérieure, soutenue par le maintien de la paix au dehors.

Les intentions bien prononcées de Votre Majesté tendent à nous conserver tous ces bienfaits, et se rencontrent ainsi avec les vœux de tous les véritables amis de leur pays.

Elles trouvent surtout un assentiment presque universel parmi les habitants d'une ville qui, comme la nôtre, n'existe que par son commerce et le produit de son industrie, et qui a besoin de ressaisir sa prospérité momentanément arrêtée par la force des circonstances.

Cette prospérité ne renaîtra que sous l'égide tutélaire du système actuel du gouvernement de Votre Majesté; système que nous appuyerons de toute la puissance de nos affections, et pour la conservation duquel nous ne craindrons aucun sacrifice, quelle qu'en puisse être l'étendue.

Votre Majesté voudra avoir foi dans nos assurances. Elles prennent racine dans notre plus profonde conviction, et ce sont des Alsaciens qui les lui expriment avec cette sincérité, cette bonne foi, qui forment l'apanage de l'heureuse terre sur laquelle ils sont nés, et dont les enfants rivalisent constamment en amour et en fidélité pour Votre Majesté et son auguste dynastie.

RÉPONSE DU ROI.

Je voudrais être capable de répondre à votre discours comme je le sens. Mais les expressions me manquent pour vous manifester tout ce qu'il me fait éprouver. Vous avez été l'écho de tous mes sentiments. Je veux, pour la France, ce que je vois que vous voulez aussi; je veux la liberté réelle, non pas la liberté de déceptions, non pas cette liberté prétendue, sous laquelle nous avons vu suspendre toutes les lois, toutes les garanties, et organiser le gouvernement révolutionnaire, ce despotisme le plus dur et le plus humiliant qui ait jamais pesé sur aucun pays; despotisme dont je puis parler, puis-

que j'en ai été le témoin et la victime. Et, ne croyez pas que ce soient mes malheurs personnels qui aient aigri en moi ces douloureux souvenirs; je ne conserve d'autre souvenir que celui des maux qu'il a fait souffrir à la France. Je n'ai accepté le trône que pour la préserver du retour de ces maux, résultat de toutes les illusions, et il faut le dire, de toutes les déceptions qui ont été pratiquées par tant de gouvernements successifs, soit populaires, soit autres, lorsqu'ils renversaient les libertés publiques dans le vain espoir de perpétuer ou de consolider leur existence. Quant à moi, je ne connais qu'un moyen de consolider un gouvernement, c'est qu'il respecte les libertés publiques, qu'il travaille sans cesse à les protéger et à les maintenir, qu'il soit franc, droit et loyal, qu'il soit juste envers tous, et qu'en un mot, il soit toujours guidé par le sentiment que cette belle expression allemande définit si bien:

Aufrichtigkeit[1].

Toutes les personnes qui étaient présentes à la réception, frappées de la justesse de cette expression, l'ont répétée avec vivacité, en l'accompagnant des cris de: *Vive le Roi!*

Tels sont les sentiments qui m'ont toujours animé, je suis bien aise d'avoir pu vous les exprimer dans votre langue, non seulement pour vous faire voir que je ne l'ai point oubliée, mais encore pour vous montrer que je connais et que j'apprécie l'esprit qui distingue les bons Alsaciens. Je sais qu'il est trop sensé, trop solide, pour se laisser égarer par de vaines déclamations, ainsi que quelques têtes légères, qui se croient en droit d'être souverains, parceque nous reconnaissons le principe de la souveraineté nationale, et qui ne craignent pas de compromettre l'avenir de notre belle patrie par la poursuite de leurs illusions. Encore une fois, ce n'est que pour la préserver de ce malheur que je suis venu. Aucune peine, aucun sacrifice ne me coûte, quand il s'agit du salut de mon pays et de sa destinée tout entière. J'y consacrerai tous mes instants, jusqu'à mon dernier soupir, et rien n'est plus propre à m'encourager dans mes efforts que les sentiments que vous m'avez exprimés.

---

[1] Ce mot ne peut guère être traduit que par la réunion des trois autres: sincérité, droiture, loyauté.

DISCOURS PRONONCÉ AU NOM DES JUGES DE PAIX DU CANTON DE MULHOUSE.

SIRE,

C'est avec la plus vive allégresse que le Tribunal de paix du canton de Mulhausen a l'honneur de vous présenter l'hommage de son profond respect et de son sincère dévouement.

Nous contemplons avec fierté le monarque-citoyen, dont la sagesse et le patriotisme sont des gages certains de l'inviolabilité des lois et de la prospérité publique.

Sire, ces émeutes de la capitale, ces désordres aussitôt réprimés, nés de la tourbe du peuple, fomentés par les malveillants du parti impuissant qui est déchu de ses espérances et de ses privilèges, n'ébranleront en rien la confiance et la fidélité de la brave population de l'Alsace. Elle a salué avec acclamation le Roi des Français. Avide de liberté, mais loyale et paisible, elle sait que le maintien de nos institutions, la garantie de notre prospérité au-dedans, et de notre considération au-dehors, reposent sur l'accomplissement de cette belle devise de la garde nationale : « Liberté, ordre public ».

Sire, en recevant la couronne, embellie de l'éclat des couleurs nationales, votre cœur paternel et éminemment français avait la conviction intime que les rois et les peuples ont mutuellement des droits et des obligations à remplir; votre règne a anéanti à jamais celui du bon plaisir, vos premières paroles royales ont annoncé que la Charte et l'exécution des lois serait désormais une vérité. Par ces paroles sacrées, vous avez donné une nouvelle existence à la magistrature, vous lui avez rendu la dignité et l'indépendance de conscience indispensables au fonctionnaire chargé du noble mandat de dicter des arrêts au nom du Souverain, et désormais justice sera rendue à qui elle appartient.

RÉPONSE DU ROI.

Il n'y a pas de juge impartial là où il n'y a pas de liberté, et il n'y a pas de liberté où il n'y a pas assez de force pour protéger l'indépendance du magistrat et la liberté de conscience. C'est ce que je n'ai cessé de répéter, c'est ce que je voulais faire entendre à ces malheureux qui, par les émeutes dont vous me parlez, renouvellent les causes d'inquiétude et de méfiance, et tarissent ainsi les sources de la prospérité publique. J'ai peine à comprendre les sentiments qui les

égarent. Les déceptions qui les entraînent n'ont aucun succès dans vos villes commerçantes, parce que là on veut la réalité et la liberté, qu'on sait se contenter de ce que l'on a, et qu'on n'y est pas disposé à lâcher le certain pour courir après l'incertain. C'est là ce qui fait que votre population entend bien la liberté. Plût à Dieu qu'elle fût entendue de même par ces hommes qui ne savent ce qu'ils veulent et qui font tant de mal à la France sans s'en apercevoir. Nous en viendrons à bout avec l'appui et la confiance de la Nation; car tant qu'elle ne soupçonnera pas la loyauté et la droiture de mon gouvernement, notre force sera assez puissante pour surmonter tous les obstacles et pour étouffer ces agitations.

DISCOURS PRONONCÉ AU NOM DU CLERGÉ CATHOLIQUE DE LA VILLE ET DU CANTON.

SIRE,

Le clergé catholique de la ville et du canton de Mulhausen s'empresse d'offrir à Votre Majesté le tribut de son hommage, il salue de ses acclamations le père de la Patrie.

Sire, la population de l'Alsace, si dévouée à l'ordre des choses établi, est en même temps profondément religieuse. Ses pasteurs, identifiés avec le peuple, essentiellement soumis à l'empire de la loi, s'occupent avec zèle de leurs devoirs spirituels, ils prodiguent les consolations, encouragent l'instruction, et font partout sentir leur activité bienfaisante. Vivant au milieu d'une ville protestante, je suis heureux d'annoncer à Votre Majesté qu'une concorde admirable, basée sur une estime réciproque, a toujours présidé à nos relations sociales. Votre Majesté, en protégeant les droits respectifs de chaque culte, ne règnera plus que sur une seule famille, unie dans une même communauté de sentiments de gratitude pour votre auguste personne.

Le clergé catholique, qui prêche une religion sublime dans ses dogmes et sa morale, et à qui le monde doit le bienfait de la civilisation, en butte à d'injustes soupçons sur la droiture de ses intentions, saura mériter, par sa soumission aux lois et par son attachement à nos institutions, la protection bienveillante de Votre Majesté. Qu'Elle daigne, en ce jour de bonheur, agréer nos protestations de fidélité et d'obéissance.

RÉPONSE DU ROI.

Puisse l'exemple que vous donnez être suivi par tout le clergé de France! C'est l'heureux résultat de ce système de tolérance, de concorde et de sagesse que je ne cesse de lui recommander. Comme vous venez de le dire, il n'y a peut-être pas de partie de la France où l'on soit plus religieux, et où le clergé ait été plus efficacement protégé dans le libre exercice de son culte et de son ministère, qu'il ne l'a été en Alsace; cependant, il n'y a pas de partie de la France où il y ait plus de protestants, et où il existe plus de différence de religion. Cela prouve le bon esprit dont votre clergé est animé. J'en ressens une grande satisfaction, et je vous remercie d'avoir présenté cet exemple qui me paraît plus puissant que tout ce que je pouvais dire, je désire bien vivement qu'il soit suivi partout.

DISCOURS PRONONCÉ AU NOM DU CONSISTOIRE ÉVANGÉLIQUE.

Lorsque la divine Providence, empruntant la voix du peuple pour accomplir ses miséricordieux desseins, a mis en vos mains le sceptre des Français, nos cœurs, jusque-là dans l'angoisse, ont tressailli de joie et d'espérance, et nous avons salué votre avènement au trône national par des prières et des actions de grâce libres et spontanées. Depuis ce moment si heureusement décisif pour les destinées du Royaume, les lois remises en vigueur, l'ordre rétabli, de grands et généreux principes développés, l'esprit de faction maîtrisé, la paix extérieure maintenue ont redoublé l'amour et le respect dont les vertus privées de votre auguste personne nous avaient déjà pénétrés. Voilà ce que nous sommes heureux de dire à Votre Majesté, et nos paroles sont des paroles de franchise et de vérité.

Nous n'implorons point, Sire, votre protection pour nos églises, parce que les droits de tous les citoyens, quel que soit leur culte, sont écrits dans votre cœur, comme dans les lois dont vous vous honorez d'être le premier sujet et le fidèle gardien. Mais puisque Votre Majesté aime la vérité, nous lui dirons, que la loi du 18 Germinal an X, qui nous régit, ne nous paraît plus dans son ensemble en harmonie avec nos besoins et nos institutions actuelles. Peut-être serait-il digne de votre royale sollicitude d'en provoquer la révision.

Vivez, Sire, pour le repos et la prospérité de la France! Que sous votre règne, long et heureux, l'Evangile, source féconde et règle sainte de la vraie liberté, exerce de plus en plus sa divine influence

sur notre belle patrie. Tels sont, Sire, les sentiments et les vœux des pasteurs et des membres du consistoire évangélique réformé de Mulhausen.

RÉPONSE DU ROI.

Nul n'est plus disposé que moi à proposer toutes les améliorations qu'on peut introduire dans les lois. Votre réclamation exige un examen approfondi, que je n'ai pas fait, mais vous pouvez compter qu'il le sera avec tout le soin que mérite une matière aussi importante. Le principe de la liberté entière des cultes est fondé, comme je l'ai déjà dit, non pas sur une faveur mais sur un droit que personne ne peut contester et que tout gouvernement qui entend ses intérêts aussi bien que ses devoirs, doit assurer à tous les citoyens.

DISCOURS PRONONCÉ AU NOM DE LA GARDE NATIONALE.

Le commandant de la garde nationale de Mulhausen a exprimé en peu de mots au Roi les sentiments de dévouement, d'amour et de fidélité dont elle est animée. Il a ajouté qu'il ne faisait pas de discours, pour épargner les moments du Roi.

RÉPONSE DU ROI.

J'aurais entendu avec grand plaisir l'expression de vos sentiments, mais déjà ils m'ont été témoignés d'une manière si touchante pour moi, que je ne puis résister au désir de vous exprimer combien j'y suis sensible. Je vois que les maux, que la suspension des affaires a fait souffrir à votre ville, ne refroidissent en rien ni votre patriotisme, ni tous les sentiments qui vous distinguent, je les apprécie vivement. J'ai vu avec beaucoup de plaisir défiler ce soir votre garde nationale, il est impossible de voir une milice qui puisse inspirer plus de confiance à la France, si elle était dans le cas de l'appeler à la défense de la patrie. La population que je rencontre à chaque pas, en parcourant l'Alsace, se fait remarquer par ses sentiments patriotiques et par son esprit militaire. Elle est à la fois généreuse et industrielle, et je vois avec une vive satisfaction que la France peut compter sur elle dans la paix comme dans la guerre, soit pour développer les sources de la prospérité, soit pour concourir à sa défense et à sa gloire.

DISCOURS ADRESSÉ AU ROI PAR LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE.

SIRE,

C'est pour la Société industrielle un encouragement bien flatteur que d'être admise à l'honneur d'offrir à Votre Majesté l'expression de ses hommages.

Notre institution fournit le premier exemple d'une association d'industriels presque tous concurrents entre eux, qui n'ont pas craint, cependant, d'entrer dans les voies larges et libérales auxquelles les sciences et les beaux-arts ont dû leur rapide développement. Sachant que l'industrie aussi est devenue une science, nous avons voulu nous créer un point central pour travailler avec plus de succès à son perfectionnement, et nous nous trouvons ainsi par un enchaînement bien naturel, saisis de tout ce qui se rapporte au bien-être de la classe ouvrière, à son instruction intellectuelle et morale et à la prospérité du pays en général.

Et si nos travaux n'ont pas été sans succès, si le département leur doit quelques institutions utiles, quelques perfectionnements dans les procédés industriels, une statistique complète et consciencieuse, si les sciences mêmes ont su tirer parti de nos publications technologiques, combien ne devons-nous pas nous féliciter de notre institution dans le moment de crise actuel où il faut, pour ne point désespérer, savoir étudier les causes du mal avec cette largeur et cette timidité de vue qui ne peut résulter que des contrastes et de l'épurement d'un grand nombre d'opinions diverses.

C'est la tâche que nous nous sommes imposée, Sire, dans les circonstances difficiles dont le Haut-Rhin souffre plus peut-être qu'aucune autre partie de la France.

Jamais la position du département n'a été plus fâcheuse. La confiance a disparu, les transactions sont nulles, nos ateliers déserts, nos malheureux ouvriers sans pain.

Nous ne saurions, sans être injustes, attribuer cet état pénible aux seuls événements politiques, il prend sa source dans les causes antérieures. Mais si nous savons que le remède le plus efficace doit se trouver dans nos propres efforts, il paraît cependant résulter de nos investigations que ces efforts resteront stériles sans le puissant appui du gouvernement. Nous demandons à Votre Majesté la permission de soumettre au ministère du commerce les résultats de l'enquête

que nous avons entreprise à cet égard et qui est près d'être terminée.

Mais que ce triste tableau, qu'un devoir rigoureux nous impose de dérouler à vos yeux, disparaisse devant la joie qui pénètre en ce jour tous les habitants du Haut-Rhin.

La Société industrielle, s'associant à cet élan, a pensé prévenir les vœux de Votre Majesté, en disposant en son local une exposition des produits de nos manufactures, afin de fournir ainsi un aperçu général des éléments de production qu'elles possèdent. Votre Majesté daignera, nous l'espérons, honorer cette exposition de Sa visite. Elle daignera parcourir aussi quelques-uns de nos ateliers qui, ranimés un instant par Son auguste présence, conserveront, nous en avons la confiance, ce souffle de vie qu'ils doivent à l'heureuse inspiration qui vous a amené dans nos murs.

RÉPONSE DU ROI.

Vous pouvez y compter, je visiterai votre exposition avec le plus grand plaisir. Je visiterai aussi tous les ateliers que le temps me permettra de voir. Je serai enchanté de montrer combien je désire alléger les souffrances qu'éprouve votre industrie ; nul ne les déplore plus que moi, je ferai tous mes efforts pour y porter remède, mais il faut connaître la source du mal, et votre Société, par son institution, ayant été à portée d'en sonder la profondeur, peut indiquer les moyens d'y remédier. Mon ministre du commerce entendra avec beaucoup d'intérêt tout ce que vous pourrez lui communiquer à cet égard. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous seconder.

Puis une députation de la ville de Huningue fut admise auprès du roi. Le maire prononça le discours suivant :

La ville de Huningue nous a députés vers vous pour être auprès de Votre Majesté les interprètes de ses sentiments et de ses vœux. Nous venons déposer à Ses pieds les hommages de son respect, de son dévouement et de sa reconnaissance.

A peine la France régénérée et libre avait salué d'un cri de joie et d'amour l'aurore de Votre règne, que Votre Majesté en a étendu les bienfaits sur notre population en lui accordant une garnison qui, faible encore, exerce déjà une heureuse influence sur le sort des habitants.

Privés longtemps de toute ressource, après avoir relevé et réparé

avec peine leurs maisons dévastées par le bombardement de deux sièges, ils supplient Votre Majesté de vouloir bien ajouter à ses bienfaits et à leur reconnaissance en ordonnant que notre ancien casernement à peine ébauché soit enfin complété. Le peu qui en a été fait, étant à peine suffisant pour loger la sixième partie de la garnison que pouvaient contenir nos anciens établissements militaires.

Sire, nous attendons aussi de grands avantages des communications intéressantes qui vont être établies entre les deux rives du Rhin par la construction d'un pont devant notre ville. Nous sommes impatients de voir commencer des travaux auxquels le commerce prend un si grand intérêt et dont l'achèvement honorera votre règne.

Le canal est achevé, mais nous regrettons encore de ne pas y voir l'établissement d'un port, sans lequel un ouvrage, qui serait déjà la source d'une grande prospérité pour les particuliers et d'un grand avantage pour le trésor, est paralysé et rendu stérile.

C'est à votre sollicitude paternelle, c'est à votre âme si active et si féconde en pensées généreuses que nous nous permettons de recommander ces trois objets de nos humbles représentations.

Sire, nous n'avons pas osé former le vœu de vous posséder dans nos murs, leurs ruines offriraient aux yeux de Votre Majesté un spectacle trop affligeant pour son âme paternelle, mais nous espérons que les fidèles habitants de Huningue seront toujours présents dans votre pensée comme vous l'êtes dans nos cœurs.

Nous ne quittons pas votre auguste présence, le Roi populaire, l'Elu de la nation, le Prince vraiment français qu'elle a pris dans ses entrailles, sans lui exprimer notre amour, notre admiration, la confiance que nous mettons dans ses promesses, garanties par cette famille glorieuse de jeunes Princes élevés dans vos sentiments, soutiens du trône constitutionnel et gages pour la France du plus heureux avenir.

RÉPONSE DU ROI.

J'aurais été charmé que les limites de mon voyage m'eussent permis de visiter la ville de Huningue. Si la vue de ses souffrances m'avait affligé, elle m'aurait rappelé son dévouement à la patrie, et la vaillance qu'elle a montrée dans tous les temps, en concourant à défendre ses remparts contre tant d'attaques. Aujourd'hui, comme vous le dites, nous devons espérer que ces souffrances s'adouciront. Ne pouvant aller dans votre ville, j'y enverrai mon fils demain matin. Ce sera un autre moi-même qui vous visitera, et le compte qu'il me

rendra me mettra à portée d'apprécier votre situation. Vos réclamations seront soumises à mon gouvernement. Vous ne devez pas douter du désir que j'ai d'y faire droit, et de prendre toutes les mesures propres à réparer ce que Huningue a souffert, en lui assurant tous les avantages qui pourraient lui être procurés.

Les principales autorités, fonctionnaires et notabilités, furent ensuite présentées au Roi dans l'ordre suivant :

M. le maire André Koechlin présente au Roi son adjoint, M. Sébastien Spoerlin, et le Conseil municipal : 1. Hartmann-Risler, 2. Jean Mansbendel, 3. Lambert Henri, 4. Willy Jean, 5. Thierry-Mieg Jean-Ulric, 6. Dietrich Henri, 7. Ehrsam Jean-Ulric, 8. Kohler Jean, 9. Ziegler Gaspard, 10. Laederich-Schmalzer Pierre, 11. Hartmann Michel, 12. Ebersol François-Antoine, 13. Hofer Godefroy, 14. Hartmann Schlumberger-Schouch, 15. Engelmann Godefroy, 16. Zuber-Thyss Philippe, 17. Frauger Jean, 18. Schoen Jean-Jacques, 19. Lischy Jacques, 20. Schlumberger Pierre, 21. Dollfus Jean, 22. Mieg Georges, 23. Baumgartner Daniel, 24. Schlumberger-Steiner Georges, 25. Rott Nicolas, 26. Koechlin-Schouch Daniel, 27. Weber Henri, 28. Baulmond Jean-Charles-Antoine, 29. Zundel Auguste, 30. de Pouvourville.

Les maires des cantons : Burckel (Brunstatt), Knecht (Didenheim), Riff de Zurhein (Dornach), Meyer (Galfingen), Waelterle (Heimsbrunn), Helfer (Kingersheim), Kleinrichert (Lutterbach), Struch (Niedermorschwiller), Heitz (Pfastatt), Wehner (Reiningen), Hurler (Richwiller), Maurer (Wittenheim), Bacher (Zillisheim).

Les anciens députés : Koechlin Jacques, Koechlin Nicolas.

Le membre du Conseil général : Koechlin André.

Les membres du Conseil d'arrondissement : Spoerlin Sébastien, Kohler Ferdinand, Zickel François.

La Chambre de commerce : Koechlin André, Koechlin Nicolas, Schlumberger-Schouch Hartmann, Blech Joseph, Ziegler Gaspard, Roman (Wesserling), Jordan (Logelbach), Schlumberger (Guebwiller), Hartmann Frédéric (Munster), Blech Jacques (Sainte-Marie-aux-Mines).

Tribunal de commerce : Thierry Mathieu, Zuber-Thyss Philippe, Koechlin Ferdinand, Schlumberger Charles, Schlumberger-Steiner Georges, Zundel Gabriel, Parent Pierre.

Consistoire de l'Eglise réformée : Clemann, Graf Mathias, Spoerlin-Tachard, Morel (Thann), Meyer (Cernay), Maeder (Guebwiller), Schlumberger (Guebwiller), Weiss Nicolas, Mantz Jean, Koechlin-Schouch Daniel, Thierry Mathias, Blech Joseph, Spoerlin Sébastien, Risler Jean, Curie Louis, Koenig Jean.

Clergé catholique : Lutz Antoine, Schuler Joseph, Ulmer Michel, Ley (Brunstatt), Stromeyer (Heimsbrunn), Klein (Didenheim), Trunckenboly (Zillisheim), Grienenberger (Reiningen), Lang (Galfingen), Tholl (Niedermorschwiller), Kayser (Dornach), Bochler (Lutterbach), Stoeckle (Pfastatt), Fleck (Kingersheim), Gschwind (Richwiller), Allemand (Wittenheim).

Bureau du Collège : Koechlin André, Joseph Chrétien, Engelmann Godefroy, Risler Jean, Graf Jérémie, Koechlin Edouard.

Comité d'instruction primaire catholique : Koechlin André, Lutz, Ritter François-Joseph, Penot Achille, Baulmont, Ebersol, Maurer (Wittenheim), Struch Antoine (Lutterbach).

Professeurs du Collège : Maimbourg, Roettele, Eckardt.

Comité d'instruction primaire protestant : Tachard Pierre,

Kohler André, Verny Edouard, Joseph Chrétien, Koechlin-Schouch Daniel, Mantz Jean, Zuber père, Schlumberger Nicolas, Maeder, Eck (Cernay), Romann, Mantz, Graf, Spoerlin.

Commission administrative de l'hospice: Koechlin André, Heilmann-Vetter, Koenig Jean, Mieg-Weiss Mathieu, Mansbendel-Reber.

Bureau de bienfaisance: Koechlin André, Mieg Mathieu père, Koechlin Jean père, Hofer Godefroy, Koenig Jean, Spoerlin Jean.

Commission des soupes gratuites : Meyer-Dollfus Isaac, Grosheintz Henri, Schlumberger-Hofer, Bourcart Jules, Mantz Jean, Huguenin Edouard, Bourcart Camille.

Justice de paix et commissariat de police : Ritter François, Rott Nicolas, Ehrsam Jean-Ulric, Harster, Lacombe Gabriel.

Conseil des prud'hommes : Mieg-Weiss Mathieu, Ziegler Gaspard, Baumgartner Daniel, Hartmann Michel, Dettwiller David, Koechlin-Ziegler Daniel, Schmerber Jean-Georges, Weber Philippe-Henri, Engelmann Godefroy.

Conseil d'administration de la Société industrielle : Zuber-Harth, Koechlin Edouard, Heilmann Josué, Zickel François, Koechlin-Ziegler Daniel, Mantz Jean, Schlumberger-Steiner Georges, Penot Achille, Koechlin Joseph, Engelmann Godefroy.

Officiers commandants de la garde nationale du canton : Hartmann Jean-Charles, Koechlin Edouard, Thierry Mathieu, Struch Antoine, de Boecklin Henri-Népomucène, Lischy Jacques, Henri Koechlin (Thann), Jean Schlumberger (Cernay), d'Auvergne (Saint-Amarin).

Députation de la ville de Huningue : Dreux, maire et président; Romazotti, commandant de la garde nationale et conseiller municipal; Vallon, directeur des postes et conseiller municipal; Big, capitaine en retraite et conseiller municipal; Calotte, propriétaire et conseiller municipal.

Puis, le Roi alla visiter l'exposition des produits industriels de la ville et du département, étalés dans le bâtiment de la Bourse. Ce fut le président de la Société industrielle qui en fit les honneurs au Roi. On n'avait laissé entrer que les exposants, les membres de la Société industrielle, ceux de la Chambre de commerce et 25 invités privilégiés.

Louis-Philippe quitta ensuite la maison de M. Mathieu Dollfus pour entrer en ville par la porte de Bâle. Le cortège passa par la rue Mercière, la rue des Trois-Rois et sortit de la ville par la porte du Miroir pour visiter d'abord l'établissement de MM. André Koechlin & Cie. Ces messieurs firent voir à Louis-Philippe l'atelier de la machine à broder. Ensuite le Roi se rendit à la filature Charles Naegely, où il visita la salle de carderie, une salle de filature et la pompe. Après avoir passé rapidement par le tissage mécanique de MM. Dollfus-Mieg & Cie, le roi rentra en ville par la porte du Miroir, passa par la rue de l'Hôpital et celle de la Loi et ressortit par la Porte-Haute, pour se rendre à la blanchisserie Nicolas Koechlin & Frères où on lui fit voir l'impression au rouleau et l'impression à la main. La visite aux établissements industriels se termina par un court arrêt aux établissements Dollfus-Mieg & Cie à Dornach. Louis-Philippe se porta ensuite sur un terrain voisin, où était rassemblée la garde nationale pour en passer la revue.

Il y avait là une compagnie de sapeurs-pompiers forte de 150 hommes, une batterie de six pièces, trois bataillons d'infanterie et un escradron de gardes à cheval. La garde

nationale était sous les ordres de son colonel Edouard Koechlin. Elle se composait de deux bataillons mulhousiens forts de 623 et de 625 hommes et d'un bataillon cantonal de 918 hommes. Ce dernier était fourni par les communes de Dornach, Lutterbach, Pfastatt, Richwiller, Niedermorschwiller, Reiningen, Brunstatt, Didenheim, Zillisheim, Heimsbrunn, Galfingen, Wittenheim et Kingersheim. L'artillerie, les sapeurs-pompiers, la cavalerie et l'état-major formaient un corps spécial de 437 hommes. L'ensemble représentait donc un total de 2603 hommes.

Les légions de Saint-Amarin, de Thann et de Cernay (3000 hommes) et celle de Wesserling (800–900 hommes) contribuèrent à l'éclat de ce spectacle militaire. Ce qui certainement nous aurait choqué, c'est que toutes les gardes nationales n'avaient pas d'uniformes. Ils y avaient suppléé en revêtant leurs habits de dimanche et en arborant la cocarde nationale sur le devant et sur le haut de leurs chapeaux.

Après la revue, le Roi rentra en ville par la porte Jeune et passa par la rue du Sauvage pour retourner à son hôtel.

Le soir il y eut de nouveau illumination et bal au profit des pauvres, à côté de l'hôtel du Roi, dans les salles de plain-pied des maisons réunies de Mme Dollfus-Mieg et de ses fils MM. Daniel Dollfus-Ausset et Emile Dollfus. Le prix d'entrée était fixé à 6 francs par Monsieur et 3 francs par dame. Le maire, dans une affiche du 18 juin 1831, avait demandé à ses concitoyens de mettre un habit noir ou bleu et une cravate blanche à défaut de l'uniforme de la garde nationale. 169 cavaliers et 121 dames furent invités. Je relève entre autres les noms de MM. de Reinach, Zuber père, Schlumberger-Roman, Jordan, Blech (Sainte-Marie-aux-Mines), Frédéric Hartmann, Baumann, Camille Bourcart, Jules Bourcart, Jean-André Dollfus, Reber, J. Heilmann, Witz, Jean Benner, Fritz Blech, Klippel etc. Le Roi et ses

fils honorèrent le bal de leur présence. Il y eut un quadrille des princes auquel prirent part :

S. A. R. le duc d'Orléans avec Mme André Koechlin,
S. A. R. le duc de Nemours avec Mme Emile Dollfus,
Le maire André Kœchlin avec Mme Edouard Rack,
Le colonel Edouard Kœchlin avec Mme Frédéric Hartmann,
Jean Dollfus avec Mme Rappolt,
Camille Bourcart avec Mlle Rack,
Lientenant Guth avec Mlle Blech,
Boeringer fils avec Mlle Thierry-Mieg.

Le vendredi matin, 24 juin, le corps municipal se porta sur la route d'Altkirch au pied du « Hasenrain » pour prendre congé du Roi. La garde nationale formait la haie sur la route.

Après avoir reçu les adieux du Conseil municipal, Louis-Philippe fut salué par 101 coups de canons. Le Roi était escorté jusqu'à Zillisheim par un piquet de 20 gardes à cheval et d'un trompette, commandés par un officier. Une seconde escorte, partie de très bon matin et également composée de vingt gardes à cheval, d'un trompette et d'un officier, attendait Louis-Philippe à Zillisheim pour l'escorter jusqu'à Illfurt.

D'autre part, le sous-préfet d'Altkirch avait donné ordre aux maires de son canton de se trouver le 24 au matin près de l'arc de triomphe élevé à la porte de cette ville. Les gardes nationales armées, habillées et équipées, des cantons de Ferrette, Hirsingen, Huningue et Altkirch, furent passées en revue par le Roi le 24 au matin à Altkirch.

Le Roi avait fait remettre à son départ 4000 francs au maire, soit 600 francs aux ouvriers de la fabrique Naegely, 600 francs aux ouvriers de la fabrique Koechlin & Cie, 100 francs aux ouvriers du métier à broder de cette fabrique,

200 francs aux subalternes de la ville, 500 francs à la commission des soupes gratuites, et 2000 francs aux pauvres de la ville. Le bal, de son côté, avait rapporté 1074.25 francs pour les pauvres de la ville. En outre, la maison du Roi solda les dépenses de Louis-Philippe par 963 francs et remit au nom du Roi 300 francs à cinq pétitionnaires.

Le budget de la ville de Mulhouse fut grevé de 4396.55 francs payés sur un crédit ouvert à cet effet sur les fonds du budget de 1831.

Terminons par une note gaie ce trop long article, en publiant une chanson — *La Mulhousienne* — « Composée au profit des blessés et des victimes de notre glorieuse Révolution, par Mme X. . . . . à Mulhouse [1], en l'honneur de Louis-Philippe Ier, Roi des Francais ». (Air des *Lanciers polonais.*)

A Sa Majesté Louis-Philippe Ier, Roi
qui, né philosophe au milieu des grandeurs,
a secoué le joug des anciennes erreurs!

LA MULHOUSIENNE.

Bénissons l'heureuse journée
Où Philippe fut nommé roi,
Arbitre de nos destinées,
Il est le soutien de la loi. *(bis)*
En voyant la France opprimée
Son cœur souffre mille maux.
Parisiens, vous l'avez délivrée : } *bis.*
Honneur ! honneur à vos travaux ! }

[1] Colmar, Imprimerie Vve Decker.

Choisi par un peuple qu'il aime,
Pour être par lui gouverné.
Ah, Français, quelle douce chaîne
Vous unit à ce prince aimé. *(bis)*
L'éclat brillant de la couronne,
N'est pas ce qui le satisfait;
Mais c'est l'assurance qu'on lui donne, } *bis.*
Qu'il règne sur tous les cœurs français ! }

Philippe eut aussi ses alarmes,
En héros il les supporta;
Il aime ses compagnons d'armes,
Jamais il ne les humilia. *(bis)*
Aujourd'hui chéri de la France,
Car de ses vertus l'éclat luit;
Qu'il ait la ferme assurance } *bis.*
Qu'à toujours nos cœurs sont à lui ! }

Du prisonnier de Sainte-Hélène
Les cendres il veut inhumer,
Philippe ne connaît pas la haine,
Son grand cœur est fait pour aimer. *(bis)*
D'un héros qui fut cher à la France
Il honore le souvenir,
Admirons tous sa clémence } *bis.*
Qui promet un doux avenir. }

La reine et ses filles chéries
Des malheurs suspendent les maux,
Louise, Caroline et Marie
Vont visiter les hôpitaux. *(bis)*
Ouvrez les fastes de l'histoire:
Vous ne trouverez pas en mille ans
Autant de vertus et de gloire } *bis.*
Qu'en la famille d'Orléans. }

De Calais jusqu'à l'Hespérie
Et du Rhin jusqu'à l'Océan
Flottent des couleurs chéries
Qui effacent le drapeau blanc. *(bis)*
C'est d'un petit coin de la France
Où l'on chérit le roi-citoyen,
Que ma voix crie à ce grand prince } *bis.*
Qu'il est aimé des Mulhousiens. }

RAPPORT SUR LA MARCHE DU MUSÉE HISTORIQUE

pendant l'année 1910.

Présenté au Conseil d'administration du Musée historique dans sa séance de vendredi, 17 mars 1911, par M. Louis Schwartz, secrétaire.

C'est sous l'impression d'une douloureuse émotion que je vous présente aujourd'hui, Messieurs, mon rapport annuel. Rien ne faisait prévoir, au début de l'année, que les derniers jours de décembre 1910 nous préparaient une catastrophe.

Notre président, M. Mathieu Mieg, enlevé à l'affection de sa famille et de ses amis, après une courte maladie; puis, à quelques jours d'intervalle, le décès subit d'un de nos conservateurs, M. Georges Buchy, tel est le bilan lugubre de cette année néfaste.

Une plume plus autorisée que la mienne retracera au *Bulletin* la vie de ces deux hommes de bien, dévoués à notre institution, et dont le souvenir restera impérissable parmi nous.

Messieurs,

Les premiers mois de l'année écoulée ont été calmes et normaux.

A noter deux événements importants :

Le 16 juin, la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace a tenu son assemblée générale à Mulhouse. A cette occasion, une quarantaine de membres de la Société vinrent visiter le Musée, d'où ils se rendirent à l'église Saint-Etienne, dont ils admirèrent les verrières, puis au Musée lapidaire Saint-Jean.

Le 26 octobre, les invités de la Société industrielle, venus à Mulhouse pour l'inauguration des nouveaux locaux de la Société, visitèrent également notre Musée, au nombre d'une soixantaine environ, dames et messieurs. Quelques-uns allèrent voir aussi les vitraux de l'église Saint-Etienne et la chapelle Saint-Jean.

Tous nos visiteurs se déclarèrent émerveillés des richesses et de l'arrangement des collections offertes à leur appréciation.

Ce témoignage de satisfaction sera pour les conservateurs et le Comité un encouragement à persévérer dans la voie tracée.

Les dons, comme chaque année, nous sont parvenus régulièrement, et les acquisitions ont été en augmentation d'environ 1000 Mark sur celles de l'année 1909.

Vous en trouverez la nomenclature au *Bulletin*. A signaler plus spécialement :

Pour le Musée historique :

Un retable en bois sculpté, provenant de Wattwiller, et représentant le Christ ressuscité, entouré de ses apôtres, faisant toucher ses plaies par saint Thomas, œuvre remarquable de la fin du XVe siècle.

Un tapis d'autel en batiste, brodée aux armes des Besenval avec la date de 1700.

Une table incrustée en noyer, avec la roue de Mulhouse supportée par deux lions, la date de 1777 et deux croix de Malte.

Un trésor déterré à Ermensbach, près Masevaux; c'est une canette en étain contenant entre autres objets cinq cuillers en argent avec le poinçon de Thann, six bagues, un reliquaire, un chapelet, une dent d'ours et une de castor avec monture-breloque en argent, différentes pièces de monnaie, le tout datant du XVIIIe siècle.

Pour le Musée lapidaire :

Un lion couché ou sphinx en pierre, ayant sans doute servi de support de fourneau.

Partie financière. — Les recettes de l'année ont été de M. 8,015.—, les dépenses de M. 7,800.—, laissant un excédent de M. 215.—, qui, ajouté au solde disponible du 31 décembre 1909, donne un total disponible de M. 5,291.—.

Le fonds d'acquisition intangible reste à M. 10,000.—.

Quoique les cotisations aient encore baissé de 40 Mark sur celles de l'année 1909, je m'interdis aujourd'hui de formuler des observations sur la partie financière de notre œuvre, la situation précaire et instable me paraissant suffisamment connue par mes rapports antérieurs.

Visite des salles. — Le public continue à visiter très assidûment nos collections. Parmi les noms relevés sur le registre, nous citons ceux de MM. Anatole Le Braz, de Rennes, les notaires de Besançon,

Auguste Dide, ancien sénateur, Anatole Leroy-Beaulieu, Ch. Normand, de Paris, Charles Diehl, professeur à la Sorbonne.

Bulletin. — Le *Bulletin* XXXIV est à l'impression. Les études et notices qui le composent, retiendront, je l'espère, votre attention.

Le Comité d'administration s'est réuni en plusieurs séances dans le courant de l'année pour expédier les affaires courantes et prendre les mesures nécessaires à la bonne marche du Musée. Il s'est, en décembre dernier, augmenté de trois personnes, en nommant membres du Comité MM. Fr. Michel, J. Coudre fils et l'abbé Wagner, curé de Pfastatt, tous trois très qualifiés pour en faire partie, en suite de leur érudition et de leur amour de l'histoire, du passé de notre ville et de notre pays.

MUSÉE HISTORIQUE DE MULHOUSE

MOUVEMENT DE LA CAISSE PENDANT L'ANNÉE 1910

RECETTES

Encaissement des cotisations	M.	1,598.40
Vente de Bulletins	»	24.18
» doubles	»	55.—
Dons divers	»	200.40
Don de M. Jules Scheurer	»	200.—
» M. Wick	»	500.—
Virement Compte d'acquisitions	»	764.50
Subvention de la Ville	»	4,500.—
Intérêts sur fonds en banque	»	172.90
Total des recettes	M.	8,015.38

DÉPENSES

A) Musée historique

Appointements	M.	1,740.—				
Acquisitions	»	2.341.22				
Livres et imprimés	»	262.—				
Reliure	»	99.50				
Bulletin et factures Braun	»	1,015.60				
Ports et voyages	»	194.40				
Portefaix et pourboire	»	28.98				
Entretien	»	125.80				
Bureau	»	35.–				
Encadrements	»	58.50				
Menuiserie	»	407.90				
Habillage de mannequins	»	132.16				
Frais de réception (Assemblée Monuments historiques)	»	70.—				
			M.	6,511.06		

B) Musée lapidaire

Appointements	M.	1,150.—				
Acquisitions	»	97.—				
Entretien	»	23.90				
Voyages	»	17.20				
			»	1,288.10		
					M.	7,799.16
A reporter					M.	216.22

Report			M.	216.22

Solde disponible au 1[er] Janvier 1910.

Banque d'Alsace & de Lorraine	M.	4,959.35		
Petite caisse	»	115.50	»	5,074.85
Disponible			M.	5,291.07

31 Décembre 1910.

Solde Banque d'Alsace & de Lorraine	M.	5,230.20
Petite caisse	»	60.87
	M.	5,291.07

COMPTE D'ACQUISITIONS

Solde au 31 décembre 1910 à la Banque d'Alsace & de Lorraine (formé par les intérêts des titres en portefeuille, sous déduction des droits de garde) .... M. 374.65

En portefeuille :	Obligation Société Alsacienne	M.	1,000.—
	2 obligations Tramway	»	2,000.—
	Crédit foncier	»	5,000.—
	Ville de Munich	»	2,000.—
		M.	10,000.—

Le Trésorier:
G. BADER.

Pour copie conforme :
Louis SCHWARTZ, *secrétaire.*

Budget pour 1911

Solde en caisse	M.	2,500.—
Cotisations	»	1,600.—
Subvention de la Ville	»	4,500.—
Intérêts des fonds	»	200.—
Intérêts du fonds d'acquisitions	»	300.—
	M.	9,100.—

DÉPENSES

A) Musée historique

Appointements	M.	1,730.—		
Bulletin	»	1,000.—		
Acquisitions	»	1,000.—		
Vitrine	»	500.—		
Livres	»	250.—		
Reliure	»	100.—		
Entretien	»	400.—		
Bureau	»	100.—		
Voyages et ports	»	200.—		
Menuiserie	»	300.—		
Divers	»	100.—	M.	5,680.—

B) Musée Saint-Jean

Appointements	M.	1,150.—				
Acquisitions	»	600.—				
Entretien	»	100.—				
Bureau	»	100.—	»	1,950.—	M.	7,630.—
				Excédent	M.	1,700.—

N. B. — 2,500 Mark ont été portés provisoirement au Compte d'acquisitions, c'est-à-dire Achats de fonds.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1910

Séance du jeudi, 27 janvier 1910, à 5 heures du soir, à la Société industrielle.

Président : M. Ernest Meininger. — Secrétaire : M. J. Lutz.

Présents : MM. Bader, Benner, Buchy, Dollfus, Haensler, Laederich, Lutz, Meininger, Mieg, Mutterer, G. Schlumberger, Schwartz, Thierry, Wick, Zetter.

Excusés : MM. Diemer, Juillard, C. Schlumberger, Schoen.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1. *Correspondance* :

a) En réponse à la lettre qui lui a été adressée le 15 novembre 1909 (voir séance du 9 novembre 1909, N° 10), le maire de la ville de Mulhouse informe le Comité que suivant les indications de M. Benner, il sera procédé, soit maintenant, soit au printemps prochain, à l'abatage d'un certain nombre d'arbres du square Saint-Jean.

b) La direction du Musée germanique de Nuremberg propose d'envoyer à l'avenir ses publications en échange de celles du Musée historique de Mulhouse. Elle désirerait recevoir aussi une collection complète du *Bulletin* et enverrait de son côté un lot de ses publications antérieures. — Le Comité accepte avec empressement cette proposition, très flatteuse pour le Musée historique de Mulhouse, étant donnée l'importance du Musée germanique de Nuremberg et de ses collections.

c) Le Dr R. Schmidt demande, au nom de l'Institut géologique de l'Université de Tubingue, des renseignements sur les pièces de la période paléolithique, pouvant se trouver, soit au Musée historique de Mulhouse, soit dans la contrée. — Le Musée historique ne renferme que fort peu d'objets de cette période, et l'on n'en connaît même pas la provenance. Par contre, la collection Engel-Dollfus est

riche en objets paléolithiques, mais qui proviennent tous des environs d'Agen.

d) La Bibliothèque de la *Königl. Bayr. Akademie der Wissenschaften* à Munich accuse réception de l'envoi du *Bulletin*. Elle enverra régulièrement ses *Sitzungsberichte der Historischen Klasse* en échange contre notre *Bulletin*.

e) Le peintre-verrier Hérion, d'Albisrieden, près Zurich, a envoyé un croquis du vitrail Pétri, qu'il complètera après s'être entendu avec M. Lutz sur les sujets bibliques qu'il doit y mettre.

f) Le Dr Hertlein, professeur à Heidenheim, demande des détails complémentaires sur *Jupiter terrassant un géant*, groupe provenant de Niederbronn et conservé au Musée Engel-Dollfus. — Ces détails lui ont été donnés par M. Lutz.

2. *Rapport du secrétaire.* — M. L. Schwartz donne lecture de son rapport sur la marche du Musée en 1909. Ce rapport, intéressant comme toujours, sera soumis à la Société industrielle et publié dans le *Bulletin* XXXIII.

3. *Rapport du trésorier.* — Du rapport du trésorier, M. G. Bader, il résulte que la situation financière est assez satisfaisante, grâce surtout à des recettes extraordinaires (don de 2000 M. de la famille Graff-Ullmann et bénéfice réalisé sur la vente de médailles du Centenaire). Les recettes se sont montées à 9088.68 M., les dépenses à 6893.15 M.; l'excédent des recettes est de 2195.53 M., ce qui fait avec l'excédent antérieur, soit 2852.70 M., et le reliquat de 26.62 M. de la petite caisse, un total de 5074.85 M., qui restera placé comme réserve disponible. Le Comité donne décharge au trésorier et rend hommage au zèle avec lequel il s'acquitte de ses fonctions.

4. *Budget pour 1910.* — Grâce à l'excédent de recettes disponible, il est possible de relever le crédit pour les acquisitions et de faire faire une nouvelle vitrine destinée à recevoir des mannequins avec costumes. Le budget, qui sera d'ailleurs publié dans le *Bulletin*, prévoit pour les recettes : 12,200.— M., pour les dépenses : 7630.— M., par conséquent un excédent de recettes de 4570.— M.

5. Le *Bulletin* XXXIII, dont la composition a été discutée à la dernière séance, pourra paraître dans deux ou trois mois.

6. La liste des dons et acquisitions est très longue. Le Comité

constate avec satisfaction qu'aux anciens donateurs qui, cette année encore, ont enrichi nos collections de différents objets des plus intéressants, sont venus se joindre quelques nouveaux. Il espère que ce mouvement ira s'accentuant de plus en plus.

7. M. Dreyfus, pharmacien, rue du Sauvage, demande l'autorisation de faire faire une reproduction du *Wilde Mann*, reproduction qui doit servir d'enseigne à sa pharmacie. — Accordé.

8. M. Wick propose de nommer membre du Comité M. Fritz Michel. Cette proposition sera discutée à la prochaine séance.

9. M. Haensler donne des détails sur la *Fontaine aux roses*, de Masevaux, réédifiée dans le square Steinbach, et sur les recherches qu'il a faites pour identifier l'écusson que le socle de cette fontaine portait à l'origine et qui a été martelé pendant la Révolution.

La séance est levée à 6 heures 50.

Séance du mardi 8 novembre 1910, à 5 heures du soir, à la Société industrielle.

Président : M. MATH. MIEG. — Secrétaire : M. J. LUTZ.

Présents : MM. Bader, Benner, Buchy, Diemer, Haensler, Juillard, Laederich, Lutz, Meininger, Mieg, G. Schlumberger, Thierry, Wick, Zetter.

Excusés : MM. Dollfus, Mutterer, Schwartz.

Avant la séance, les membres du Comité visitent les salles du Musée. Ils approuvent les arrangements qui viennent d'y être faits, admirent le trésor déterré près de Masevaux et se prononcent pour l'acquisition, au prix de 200 Mark, d'une enseigne d'auberge en fer forgé, de la première moitié du XIX[e] siècle, provenant de Folgensbourg. Par contre, une bannière, fortement restaurée, avec les armes des villes de Guebwiller, Mulhouse, Strasbourg et Colmar, et qui a sans doute figuré, en 1848, à la fête commémorative de la réunion de l'Alsace à la France, ne leur semble pas offrir grand intérêt pour le Musée.

Le procès-verbal de la dernière séance (du 27 janvier 1910) est lu et adopté.

1. *Correspondance*:

a) M. Rodolphe Reuss accuse réception de l'envoi du *Bulletin* XXXIII. Il regrette que le travail de M. Ed. Benner sur les *Ecoles de Mulhouse* n'ait pas paru un an plus tôt, ce qui lui aurait permis d'en tenir compte dans ses *Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution.* Il trouve aussi que les *Lettres des de Beer à Metzger* sont plutôt des lettres *sur* Metzger et *contre* Metzger, et pourraient donner à beaucoup de lecteurs une idée fausse du personnage qui a préparé et mené à bonne fin la réunion du Mulhouse à la France. De Beer junior était un ambitieux capable de tout, l'âme damnée de Talleyrand ; il ne faut donc pas attacher grande importance à ses récriminations contre l'honnête député de Colmar.

b) M. le pasteur Ihme, de Bærenthal, accuse également réception du dernier *Bulletin.* Il se demande souvent comment il pourrait se rendre utile au Musée historique de Mulhouse. Dans cette intention il a commencé, il y a deux ans, un travail pour le *Bulletin*: *Relevé des Mulhousiens qui se sont fait inscrire aux matricules académiques de Strasbourg;* mais il n'a pas encore pu l'achever. En attendant, il envoie au trésorier un mandat de 10 Mark avec ses meilleurs vœux pour la prospérité du Musée.

c) M. Juillard demande, au nom du Comité des Beaux-Arts, que deux dessins encadrés de Jean Koechlin, qui ont servi à imprimer des indiennes chez Godefroy Hofer, à Ribeauvillé, et qui sont exposés au Musée historique, soient donnés en dépôt au Musée de dessin industriel, qui possède dans ses collections des tissus imprimés d'après ces dessins. De son côté, le Comité des Beaux-Arts donnerait au Musée historique, également en dépôt, le portrait de Madame Mathieu Hofer, qui en dehors du très grand intérêt qu'il présente au point de vue de l'histoire des familles mulhousiennes, est une œuvre fort belle, de l'école de David. (M. Ed. Benner croit pouvoir affirmer que ce tableau est du peintre mulhousien Wachsmuth.) — Le Comité donne son assentiment à cet échange de dépôts.

d) L'Université de Californie, à Berkeley, serait disposée à échanger certaines de ses publications contre le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse,* dont elle aimerait avoir la collection complète. — Mais, attendu que le Musée historique de Mulhouse ne s'occupe que de l'histoire du pays et que les publications de l'Université de Californie n'ont aucun rapport avec cette histoire, le Comité estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande.

e) La Maison Schmitz & Jacobs, à Metz-Sablons, possède une collection d'environ 500 taques (plaques de fer fondu), de la Sarre et de la Lorraine, depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à nos jours, et serait disposée à la vendre. — Le Musée historique n'a pas l'intention d'augmenter sa collection d'objets de ce genre.

f) La *Revue alsacienne illustrée,* paraissant à Strasbourg, reçoit le *Bulletin,* non pas à titre d'échange, mais à charge de rendre compte de son contenu, ce qui s'est fait régulièrement jusqu'à présent. — Le service du *Bulletin* lui sera continué.

g) La Bibliothèque de la ville de Haguenau possède les 12 premières années du *Bulletin* et aimerait bien avoir la suite. — Accordé.

h) Le notariat I de Baden-Baden informe l'administration du Musée historique, à la date du 13 octobre 1910, que par testament olographe, daté du 24 septembre 1910, M. Otto Rummel, conseiller de justice, décédé à Baden-Baden, a légué au Musée de Mulhouse un bronze, *la Pensée,* qui devra être remis au Musée à la mort de la veuve de M. Rummel, à laquelle celui-ci a légué l'usufruit de sa fortune. D'après les explications données par M. Wick, il s'agit d'un bronze offert jadis par les membres du tribunal de commerce de Mulhouse à leur président, M. Rummel, qui a tenu à ce qu'il revînt à Mulhouse. — Le Comité est heureux de pouvoir accepter cette œuvre d'art, qui sera bien à sa place au Musée historique de Mulhouse. M. Lutz est chargé d'écrire en ce sens au notaire et de s'informer s'il y a des droits de succession à acquitter pour ce legs.

i) M. Gutmann, instituteur principal en retraite, voudrait céder au Musée, pour la somme de 2000 Mark, une collection de haches de bronze, déterrées à Habsheim. — Le Comité estime que cette trouvaille n'a qu'un rapport éloigné avec l'histoire de Mulhouse, et ne peut pas se décider à en faire l'acquisition.

j) M. A.-E. Cahn, de Francfort-sur-le-Mein, voudrait vendre au Musée, au prix de 40 Mark, un sceau de la corporation des Tourneurs de *Mülhausen,* portant la date de 1678. — L'objet en question provient, non de notre ville, mais de *Mühlhausen* en Thuringe, et n'a, par conséquent, pas d'intérêt pour le Musée historique de Mulhouse.

k) M. Jacquel Navral, homme de lettres, à Paris, a entrepris d'écrire une pièce de théâtre en vers dont le sujet doit être emprunté à une des nombreuses légendes du pays alsacien. Il demande qu'on

lui indique un ou plusieurs volumes bien faits, où seraient réunies un certain nombre de ces légendes. — Il a été fait droit à sa demande.

l) M. Jules Lutz rend compte de son voyage à Luxeuil, où il a assisté, au commencement d'août, au Congrès de l'Association franc-comtoise (Union des Sociétés savantes du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du territoire de Belfort). — Le Comité est d'avis qu'il y a lieu d'entretenir des relations de bon voisinage avec les Société savantes de l'Est de la France.

2. *Admission de nouveaux membres souscripteurs.* — Sont admis:

Sur la proposition de M. Buchy, M. Ferdinand Scheurer, à Belfort, comme membre fondateur;

Sur la proposition de M. Lutz, M. Ostermeyer, pasteur à Riedisheim, comme membre souscripteur ordinaire.

3. *Elections au Comité.* — Est élu membre du Comité, à l'unanimité des voix exprimées, M. Fritz Michel.

M. Juillard propose, en outre, de nommer membres du Comité MM. l'abbé Wagner, curé de Pfastatt, et Maurice Coudre.

Il sera procédé à la prochaine séance au vote sur ces deux candidatures.

4. *Bulletin.* — Le *Bulletin* XXXIV comprendra les travaux suivants:

J. Lutz, Les Réformateurs de Mulhouse (suite).

Henri Clouzot, Lettres de S. Widmer, neveu d'Oberkampf.

Georges Remy, Louis-Philippe à Mulhouse.

Ernest Meininger, Etude sur les anciennes armoiries bourgeoises de Mulhouse.

5. *Klapperstein.* — Le Comité revient sur la décision prise le 14 janvier 1909 (5, 4) relativement au Klapperstein. Il se contentera de faire au maire une demande pour qu'on examine si la pierre ne souffre pas des intempéries à son emplacement actuel.

La séance est levée à 7 heures.

DONS ET ACQUISITIONS

Année 1910

A) Objets divers.

Deux chandeliers en étain, provenant de Mulhouse. Jouets d'enfant.

Plat à barbe en fayence à fleurs, fabrication alsacienne, provenant de Mulhouse.

Briquet en forme de batterie de pistolet à mèche, provenant de Mulhouse.

Rouet en cerisier, garni d'étain façonné et d'ivoire, provenance mulhousienne, XVIIIe siècle.

Bénitier en fayence, de fabrication alsacienne, provenant de Sierentz.

Plat à barbe en fayence, fabrication alsacienne, provenant de Sierentz.

Sac à ouvrage, en laine brune, brodé de soie et d'or aux armes de Mulhouse, d'un côté ; le coq gaulois, de l'autre.

Parasol en moire verte, à clous d'acier, manche d'ivoire, provenant de Mulhouse, année 1850.

Salière en verre, au fond une miniature-portrait de 1830, provenant de Mulhouse.

Table en bois de noyer, incrustée, au centre les armoiries de Mulhouse, la date de 1777 et deux croix de Malte, trouvée à Bantzenheim.

Carreau de fourneau en fayence, représentant Adam et Eve chassés du Paradis terrestre, XVIIIe siècle, provenant d'Altkirch.

Moule à Kougelhopf en terre cuite, première moitié du XIXe siècle, provenant de Mulhouse.

Dons de M. Gustave Bader.

Coffret en bois de sapin, provenant de Mulhouse.

Enseigne de débit de tabac 1850-1860, provenance Colmar.

Enseigne d'auberge en fer forgé, provenant de Neuf-Brisach.

Dons de M. Gustave Bader.

Coffret en noyer verni, XVIII[e] siècle, ayant appartenu à M[me] Suzanne Meyer, née Benner.

Coupe en argent, de provenance alsacienne, XVIII[e] siècle, poinçonnée H. Fries.

Dons de M. Ch. Benner, Montpellier.

Chevalet en chêne.

Don de M. Paul Bulffer.

Grand portrait à l'huile, de l'Ecole de David, représentant M[me] Math. Hofer, née à Mulhouse, en 1779, morte en 1880, à l'âge de 101 ans.

Dépôt du Comité des Arts.

Nécessaire de voyage en argent, contenant: cuiller, fourchette, couteau, à manche d'ébène, tire-bouchon, salière et gobelet; le tout dans un étui en cuir rouge, ayant appartenu à M. Charles Albert, de Schiltigheim, et marqué aux initiales C A.

Don de M. Auguste Dollfus.

Tricycle détérioré partiellement.

Don des Ateliers Ducommun.

Trois paires de mouchettes sur plateaux.

Deux liens de serviettes brodés.

Médaille du tir d'Aarau 1896, étain.
» de la fête de chant de Soleure, 1868.
» commémorative de la cathédrale de Strasbourg.
» de la cavalcade de 1851.
» de la fête des pompiers, 1893.
» de l'exposition de Besançon, 1860.

Fourchette et couteau à manche d'argent, époque Louis XVI, provenant de la succession Jules Schlumberger.

Verre en cristal, taillé et doré, Louis XVI, provenant de Mulhouse.

Fichu en mousseline blanche, orné de paillettes d'acier, ayant appartenu à M[me] E. Schlumberger-Braun, 1780.

Dons de M. Karl Franck.

Médaille de la Réunion de la Savoie et du comté de Nice à la France, en 1860. Argent.

a) Cachet-calendrier, écritoire en corne; *b)* grattoir, écritoire en corne.

Paravent en papier peint, provenant de M. G. Dollfus, associé de la fabrique G. Dollfus & Cie, prédécesseurs de MM. Zuber & Cie, à Rixheim, en 1794.

Portrait-buste de Mme J.-B. Schwartz, née Barbe Meyer, née en 1751, morte en 1817, fine miniature au crayon, de 1804.

Dons de M. Karl Franck.

Boucle de ceinture en argent, XVIIIe siècle, provenant d'Altkirch.

Don de Mlle Grund.

Médaille d'argent délivrée par la municipalité, de 1910, aux défenseurs de Belfort, en souvenir du siège en 1870-71.

Don de M. A. Haensler.

Médaillon en bronze montrant le buste du professeur Dr Hartmann, Paris, avec l'inscription: « Ses élèves, ses amis », d'un côté; l'hôpital Bichat, de l'autre.

Echarpe-insigne, rouge et noire, en moire brodée, représentant une croix et un triangle orné de strass, provenant d'une Loge.

Châle brodé en mousseline blanche, ayant servi au mariage de la mère de Mlle Rosine Zetter, née en 1806.

Dons du Dr Hartmann.

Robe portée à son mariage, 22 août 1812, par Mme God. Heilmann, veuve Kohler.

N. B. — Selon la coutume de l'époque, un bonnet de veuve a été ajouté au voile.

Don de ses filles et de ses petites-filles.

Pointe de lance en fer, trouvée dans un tumulus à Reiningen.

Crochet en fer.

Dons de M. A.-M.-P. Ingold, à Colmar.

Deux casques des sapeurs-pompiers de Vieux-Thann.

Don de M. Jaeglé.

Deux cardes à chanvre pour rouet, en usage dans les villages des bords du Rhin, vers 1820, provenant de Klein-Kembs.

Don de M. Mat. Mieg.

Verre à boire, en verre coulé, provenant d'une vieille famille mulhousienne, fin XVIIIe siècle.

Don de Mlle L. Mutterer.

Guéridon, genre Louis XV, laqué noir et or, sur le plateau un bouquet de fleurs peintes.

Don de Mlle Marie Nardin.

Casque des sapeurs-pompiers de l'Ile Napoléon, en 1860.

Don de M. Marc Picard.

Un sabre d'officier de pompiers, grande tenue; deux ceinturons de petite tenue; un hausse-col; une paire d'épaulettes d'or; un casque; le tout ayant appartenu à M. H. Frey-Witz, commandant des sapeurs-pompiers de Guebwiller, en 1858.

Dons de M. Marc Reber.

Trois insignes des commissaires de la fête du 27 octobre 1910, donnée par la Société Industrielle (conférence, banquet et bal).

Don de M. Gabriel Schlumberger.

Débris d'un vase en bronze, de l'époque gallo-romaine, trouvé à Wittenheim.

Toque de gymnaste en 1868—1869.

Brassard de sauveteur mulhousien, société auxiliaire des pompiers, sous la présidence de M. Dollfus-Galline.

N. B. — Cette Société a disparu après 1870, mais a une descendance à Belfort et a pour insigne une croix émaillée avec la roue de Mulhouse en cœur.

Dons de M. G.-A. Schoen.

Petit sabot en bois, jouet d'enfant.

Don de Mme Stoecklin.

Quatre boutons d'uniformes de sapeurs-pompiers, 1830.

Epée à deux tranchants, époque Moyen-âge, trouvée à l'Ochsenfeld.

Dons de M. Vogt.

Acquisitions.

Pichet en fayence peinte, portant le nom d'Ursula Riechle, geborene Kœnig, 1835, provenant de Rouffach.

Marteau de porte, Renaissance, provenant de Rouffach.

Petit verre en cristal taillé, à couvercle portant l'inscription :

Herz und Mund sey einerley,
Niemals falsch, beständig treu.

XVIIIe siècle, provenant de Ribeauvillé.

Chaise en noyer à dossier sculpté, représentant une roue de moulin, provenant de Guebwiller.

Parasol en soie blanche, à manche d'ivoire, provenant de Mulhouse.

Panier à tricot, en usage à Mulhouse dans les années 1830.

Petite niche en ivoire, contenant une madone finement sculptée.

Ressort en bronze de la même époque.

Fer à repasser en bronze, fin XVIIIe siècle, provenant de Mulhouse.

Petit Alsacien en costume, fin XIXe siècle, jouet d'enfant.

Panier à marché tressé en osier, jouet d'enfant.

Petit châle imprimé à la main, provenant de Mulhouse.

Marteau de porte, en fer forgé, provenant de la maison Deubel, Rouffach.

Gaufrier rond, au nom de Hans Christoff Imhoff, 1596. De l'autre côté: Catharina Schrecken-Fuchsin et un renard debout comme arme parlante.

Trois figurines en cire, provenant de la chapelle de Bergholz-Zell, XVIIIe siècle.

Petite corbeille en paille tressée, qui servait de caisse à argent à Mulhouse.

Foyer de cuisine en fonte, de provenance mulhousienne, jouet d'enfant.

Casque de sapeurs-pompiers de Thann, des années 1860.

Fontaine en fayence, Louis XV, provenant de la fabrique de fayence de Sierentz.

Bahut Renaissance en chêne, provenant d'Eschentzwiller.

Coffret (Zunftlade) de la tribu des Cordonniers de Guebwiller, 1757.

Casque des sapeurs-pompiers de Rixheim, 1865, avec chenille et plumet.

2 haches de bronze, époque moyenne, 1300 à 800 avant Jésus-Christ, trouvées dans une vigne à Kappeln.

Retable en bois de tilleul, représentant le Christ entouré des douze apôtres, faisant toucher ses plaies par saint Thomas, XVe siècle, provenant de Wattwiller.

Acquisition avec participation de MM. J. Scheurer et G. Bader.

Vase en bronze, sur la poignée tête grimaçante, trouvé dans une vigne entre Helfrantzkirch et Kappeln. Tène supérieure, probablement de l'époque celtique 350: avant Jésus-Christ jusqu'au milieu du Ier siècle après.

Acquisition et don de M. M. Mieg.

Tapis d'autel en batiste brodée aux armes des Besenval, à la date de 1700, provenant de la chapelle du château de Brunstatt.

Acquisition avec participation de MM. M. Mieg et G. Bader.

Canette en étain, du XVIIIe siècle, ayant contenu les objets suivants:
1 chapelet et 1 reliquaire, XVIIIe siècle,
5 cuillers à confiture, en argent, portant le poinçon de Thann, XVIIe siècle,
1 dent de castor, monture-breloque en argent,
1 dent d'ours, monture-breloque en argent,
58 bractéates de Bâle, XVIIe siècle,
6 médailles et monnaies du XVIe siècle,
6 bagues,
trouvaille faite en terre: Ermensbach, près Masevaux.

N. B. — Les chatons des bagues qui manquaient ont été remplacés.

Acquisition avec participation de MM. M. Mieg et C. Haas.

Enseigne d'auberge « Au Soleil », fer forgé de 1845, provenant de Volkensberg.

Acquisition avec participation de MM. M. Mieg et C. Haas.

Musée lapidaire Saint-Jean.

Sainte Vierge, en grès rouge, debout, tenant l'Enfant Jésus sur le bras; ouvrage du XVIIe siècle. Hauteur: 0m,70, largeur: 0m,30. Provenant des environs de Benfeld.

Armoiries bourgeoises, en grès vosgien, sculptées en relief, au millésime de 1644. Sur l'écusson se trouvent les initiales B. A. A.; au-dessous, les lettres M. B. et au milieu une roue de moulin. Hauteur: 0m,60, largeur: 0m,35. Proviennent d'une maison de Bantzenheim.

Lavabo, en grès gris jurassien, de forme carrée, avec la cuvette pour l'écoulement des eaux, XVIIIe siècle. Le bassin est orné d'une figure grimaçante, et la cuvette est sculptée sous forme de coquille. Provenant de Rädersdorf, et primitivement de l'ancienne abbaye de Lucelle.

Acquisitions.

Trois pinacles ou fleurons, en grès rouge, sous forme d'aiguilles, qui se rattachaient au corps de la façade principale du temple protestant allemand en train d'être restauré. Ces sculptures endommagées viennent d'être remplacées par de nouvelles pièces. Hauteurs respectives: 1^m,80, 1^m,63, 1^m,30.

Figure d'ange non ailé, sculpture de l'époque Louis XV, les deux avant-bras, ainsi qu'une partie des jambes, manquent. Hauteur: 0^m,80. Provenance: Landskron.

Acquisitions.

Lion assis, en grès des Vosges et peint en rouge. Cette sculpture provient probablement d'un monument funéraire ou d'un poêle antique.

Acquisition avec participation de MM. Bulffer et M. Mieg.

D'autres objets moins intéressants ont été acquis. Il n'y a pas lieu d'en faire mention ici.

B) Livres.

Tableaux généalogiques de la famille Risler, 1481—1910. Nouvelle édition. Mulhouse 1910.

Don de M. Ernest Risler.

GABRIEL SCHLUMBERGER, *Historique de la maison du Diaconat de Mulhouse.* A l'occasion du 50[e] anniversaire de sa fondation. Mulhouse 1910.

Don de l'auteur.

DOLLFUS-AUSSET, *Matériaux pour l'étude des glaciers,* Paris-Strasbourg 1863—1870, 14 volumes.

D[r] BERNHARD HARMS, *Der Stadthaushalt Basel, im ausgehenden Mittelalter,* I. II. Tübingen 1900. 1910.

Société Industrielle de Mulhouse. *Aperçu historique sur la Société et sur ses institutions diverses.* Publié à l'occasion de l'inauguration de ses nouveaux locaux, le 26 novembre 1910.

Dons de la Société Industrielle.

Règlement pour la nourriture à donner aux officiers et soldats occupant l'Alsace, 1813.

Chanson en l'honneur de J. Koechlin, 1820.

Dons de M. Poupardin.

Numéro du journal *La Paix*, du 3 novembre 1888, donnant en entrefilet la nouvelle (controuvée) de la fermeture du Musée historique de Mulhouse par l'administration allemande.

Don de M. G. Schoen.

Brochures diverses, se rapportant à Mulhouse.

Don de M. K. Franck.

MAX DOLLFUS, *Histoire et généalogie de la famille Dollfus, de Mulhouse*, 1450—1908. Mulhouse 1908.

Don de M. Auguste Dollfus.

B. POST et ED. BENNER, *Verzeichnis und Inhaltsangabe der Bestände des Stadt-Archivs von Mülhausen i. E. 1236-1798*. Mulhouse 1910.

Don des auteurs.

Anzeiger des Germanischen Nationalmuseums zu Nürnberg.

Catalogues des collections du Musée germanique de Nuremberg.

Echange contre le *Bulletin*.

L.-A. KIEFER, *Zur Erinnerung an die Einweihung der restaurierten protestantischen Kirche von Balbronn*. Wasselnheim, 1910.

Don de l'auteur.

Le monument français de Wissembourg. Strasbourg 1910.

Fr. EDOUARD SITZMANN, *Dictionnaire des hommes célèbres de l'Alsace*, Tome II, K-Z. Rixheim 1910.

Revue d'Alsace, 1851—1862.

Urkundenbuch der Stadt Basel, XI, Bâle 1910.

KASSEL, *Ofenplatten und Plattenöfen im Elsass*. Strassburg 1906.

W. DINDER, *Deutsche Dome des Mittelalters*.

R. WACKERNAGEL, *Geschichte der Stadt Basel* II, 1. Bâle 1911.

Evidens designatio receptissimarum consuetudinum. Strasbourg 1606. Reproduction phototypique.

De ritu depositionis. Strasbourg 1666. Reproduction phototypique.

L. DIEHL, *Der Altertümer-Sammler, ein Handbuch zum Nachschlagen*.

G. DELAHACHE, *La cathédrale de Strasbourg, notice historique et archéologique*. Paris 1910.

ERNEST MEININGER, *Le traité de réunion de Mulhouse à la France, 1798*.

Exposition alsacienne de portraits anciens à Strasbourg, mars-avril 1910.

Acquisitions.

C) Manuscrits.

Passeports de M. Jean Dollfus, contenus dans un calepin, 1847-1857.

Quatre lettres allemandes du prince Louis-Napoléon Bonaparte (Napoléon III), 1833—1836.

Diverses lettres de la reine Hortense, du comte de Talleyrand, etc., se rapportant au séjour de Louis-Napoléon en Suisse.

Dons de la Société industrielle.

Liste des bourgeois des différentes tribus de Mulhouse, 1750—1798.

Passeport au nom de Risler-Koechlin, signé Prince de Schwarzenberg, 5 janvier 1814.

Dons de M. Poupardin.

Lettre de M. Risler-Heilmann à M. Weiss-Schlumberger, président de la Société d'horticulture de Mulhouse, lui annonçant l'envoi de quelques pommes exécutées par M. Jacques Koechlin pendant son séjour à la prison de Ste-Pélagie. Paris, 10 novembre 1855.

Don de M. Weiss, ancien chimiste, au nom de la Société d'horticulture.

Diplôme sur parchemin, de la Loge de Saint-Jean d'Ecosse à Paris, au nom de Henri Zetter, de Mulhouse.

Diplôme sur parchemin, de la Loge *La Tolérance*, au nom de Pierre Zetter, de Mulhouse, domicilié à Paris.

Diplôme sur papier, de la Loge *La Silencieuse*, au nom de Jean Zetter, de Mulhausen.

Dons de M. Paul Bulffer.

D) Gravures, Lithographies, Photographies.

Plusieurs *ex-libris* alsaciens.

Don de M. J. Lutz.

Deux *ex-libris* de M. Hartmann-Schlumberger.

Don de Mme Laederich-Courtois.

Portrait-buste du général Scherer, des armées de la République Française, né à Delle, en 1747, mort en 1804.

Portrait-buste du général baron de Senarmont, né à Strasbourg en 1769, mort en 1810.

Dons de M. Gustave Bader.

Portrait-buste, au crayon, du poète Conrad Pfeffel, de Colmar, par Wachsmuth.

Don de M. Gustave Bader.

Collection de menus, programmes de cavalcades et pièces diverses se rapportant à l'histoire de Mulhouse.

Don de M. G. Schoen.

Historique de la ville de Mulhouse, calligraphie par Lisch. 1860. Lithographie Engelmann.

Départ de Mulhouse du roi Charles X, 1828. Lithographie Engelmann.

Plan du cortège de la fête de la réunion de Mulhouse à la France en 1798. Lithographie Engelmann.

Dons de M. Poupardin.

Menu du banquet du 26 octobre 1910.

Don de M. Gabriel Schlumberger.

Diplômes des Expositions universelles de Londres 1851 et de Paris 1855.

Dons de M. K. Franck.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU MUSÉE HISTORIQUE

M. AUGUSTE DOLLFUS, *président honoraire.*

MM. GUSTAVE-ADOLPHE SCHŒN, *président.*
AUGUSTE THIERRY-MIEG, *vice-président.*
ERNEST MEININGER, *vice-président.*
LOUIS SCHWARTZ, *secrétaire.*
GUSTAVE BADER, *trésorier.*
EDOUARD BENNER, *conservateur général.*
JULES LUTZ, *conservateur-bibliothécaire.*
MAURICE COUDRE.
MICHEL DIEMER-HEILMANN.
FRÉDÉRIC ENGEL-GROS.
KARL FRANCK.
AUGUSTE HÆNSLER.
HENRI JUILLARD-WEISS.
FRITZ KESSLER.
JEAN-JACQUES LÆDERICH.
FRITZ MICHEL.
Dr M. MUTTERER.
CAMILLE SCHLUMBERGER.
GABRIEL SCHLUMBERGER.
LÉON DE SCHLUMBERGER.
Dr J. WAGNER.
JOSUÉ WICK.
HENRI ZETTER.

MEMBRES FONDATEURS

Ville et banlieue

MM.

BADER Gustave.
DIEMER-HEILMANN Michel.
DOLLFUS Auguste.
FAVRE Alfred.
FAVRE Eugène.
FRANCK Jules.
GERBAUT Henri.
LALANCE Auguste.
LANTZ Emile.
LANTZ Jean.
MIEG Adolphe.
MIEG Daniel.

MM.

MIEG Léon.
MIEG Mathieu (Vve).
SCHLUMBERGER Ed.-Albert.
SCHLUMBERGER Gabriel.
SCHLUMBERGER Pierre (Vve).
SCHLUMBERGER Théodore.
SCHŒN Gustave-Adolphe.
SCHWARTZ Edouard (Vve).
THIERRY-MIEG Auguste.
VAUCHER Jean.
ZUBER Ivan.

Non résidants

DOLLFUS Jean, fils, Paris, 35 rue Pierre-Charron.
ENGEL Alfred, Belfort.
ENGEL-DOLLFUS Frédéric (Vve), Paris, 19 rue de l'Alma.
ENGEL-GROS Frédéric, maison Dollfus-Mieg.
ERNÉ Henri, Paris.
JAQUET James, Lœrrach.
SCHEURER Ferdinand, Belfort.
SCHLUMBERGER Jacqes (de) } Guebwiller
SCHLUMBERGER Léon (de) } Guebwiller
SCHMALZER-KŒCHLIN (Vve), Epinal.
SCHŒN Fritz, Paris, 11 rue d'Uzès.
SPETZ Georges, Isenheim.
STEINBACH Léon-Félix, Moscou, Nicolseaïa, maison du comte Orloff Damidof.

MEMBRES ORDINAIRES

Ville et banlieue

MM.

AICHINGER Théophile (Vve).
AMANN Emile.
APFLER Henry.
ARLENSPACH Henri.

MM.

ARON Charles.
ASSENMACHER Jean.
ASSENMACHER, Jacques.
BADER Léon.

MM.
BAFFREY.
BAHY Charles.
BARLOW Charles.
BAUMGARTNER Henri.
BECKER Auguste.
BENNER Armand.
BENNER Charles.
BENNER Edouard.
BENNER Emile.
BENNER Henri.
BERGER Eugène.
BERGER Jules.
BERNHEIM Charles.
BERTRAND Eugène.
BOCH Théodore.
BŒHM Eugène.
BŒRINGER Alfred.
BŒRINGER Henri.
BORCHARD Maurice.
BOURGOGNE Jacques.
BOURRY Jean.
BRAND Charles.
BRAND Ch.-Alph.
BRAUN, CLÉMENT & Cie.
BREIG Emile.
BRINKMANN Henri.
BRINKMANN Jean.
BRUSTLEIN Charles (Vve).
BUCHY Charles.
BUCHY Henri.
BUEL Robert (Vve).
BULFFER Paul.
BURCKARD Edouard.
BURGERT Auguste.
BURR Georges.
CAPAUNER, D. M.
CHAMBAUD Georges.
CHAMBAUD Paul.
CHRIST Gustave.

MM.
CLÆR Joseph.
CLOTTU Paul.
COUDRE Maurice.
COURTOIS Clément (Vve).
DARDEL Léon.
DESAULLES-GLUCK P.
DIEDISHEIM J.
DIETLIN Hercule (Vve).
DIETSCH Eugène.
DIETZ Georges.
DOLL Edmond.
DOLL Edouard (Vve).
DOLLFUS-SCHWARTZ Edouard.
DREYFUS Mathieu.
DREYFUS Armand, pharmacien.
DRUMM Edouard.
DUVILLARD Ernest.
EGGENSCHWILLER Jules.
ENDINGER Josué.
ENGEL Albert.
ENGEL Arthur.
FAVRE Arthur (Vve).
FAVRE Gustave.
FAVRE-BOURCART Paul.
FAVRE Roger.
FRANCK Frédéric.
FRANCK Karl.
FRECK Albert.
FREY Albert, D. M.
FREY Albert, D. M. (Mme).
FREY Max.
FREY-COLLARD.
FRIES Henri.
GASSMANN Eugène.
GATTY Alfred.
GEIGER Eugène (Vve).
GERBER Auguste.
GEYELIN Eugène.
GLEHN Alfred (de).

MM.
Gœrich Charles.
Gœtz Jean-Armand.
Gross J.-B.
Guth Eugène.
Guth Jules (Vve).
Gysperger Ch.
Haas Camille.
Hæffely Louise (Mlle).
Hæffely Robert.
Hæffely-Steinbach H. (Vve).
Hænsler Auguste.
Hanhart Georges.
Hanhart Théodore.
Hannes Morand.
Hauviller Emile.
Heilmann, sœurs (Mlles).
Héron Lucien.
Herrenschneider A.
Hilfiger Victor.
Hoppé Charles-Emile.
Husser Jean.
Jæger, D. M.
Jaquet Eugène.
Jeanmaire Paul.
Jeannin Benjamin.
Jelensperger-Bornand (Vve).
Juillard-Weiss Henri.
Jund Emile.
Kayser Edmond.
Keller-Dorian Albert.
Keller Fritz.
Kestner, D. M.
Klein Georges.
Kleinknecht Alfred, D. M.
Knecht Louis.
Kœchlin Albert.
Kœchlin-Dollfus Eugène (Vve).
Kœchlin-Huguenin Eug. (Vve).
Kœhnlein Max.

MM.
Kœnig Auguste.
Kohler Mathieu.
Kraus Henri (Mme Vve).
Kuneyl Jules.
Kunz M.
Kuntz Albert, pasteur.
Lacroix Camille (de).
Læderich Jean-Jacques.
Læderich J.-E.
Læderich-Courtois Charles.
Lampert Benjamin.
Lauer Robert.
Lesage Oscar.
Liebenguth Henri.
Ludwig J.-E.
Lutz J.
Maire-Courtois G.
Maire Louis.
Mantz Emile.
Mantz Jean.
Marquiset Henri.
Meininger Ernest.
Meininger Jules.
Mekrlé Albert.
Merklen Gustave.
Meyer Camille-Alfred.
Meyer Robert.
Meyer Rosa (Mlle).
Michel Fritz.
Michel Thiébaut-Georges.
Mieg Charles.
Mieg Charles (Mme).
Mieg Edouard-Georges.
Mieg Georges.
Mosmann Paul.
Muller Joseph.
Muralt Albert (de).
Mutterer, D. M.
Nægely Charles.

MM.
NŒLTING Emilio, Dr.
ORTH Nicolas.
OSTERMEYER, pasteur.
OSTIER Louis.
PÉTRY Emile.
PFEIFFER Jules.
PFENNINGER Henri.
PFENNINGER Robert.
PICARD M., antiquaire.
PLATEN Jules.
POUPARDIN Franz.
RAIS Auguste.
RAIS Henri.
RAVAL Eugène.
REMY Emile.
REY Emile (Vve).
RISLER Ernest.
RISLER-SCHŒN Henri.
RISS Eugène.
ROCKENBACH Edouard.
RŒSCH Charles.
ROESLER Louis.
RÜCKERT-STEINBACH Jules.
SCHÆFFER Gustave (Vve).
SCHÆFFER J.
SCHAUB Fernand.
SCHAUENBERG Rodolphe.
SCHEIDECKER Camille.
SCHEIDECKER Henri.
SCHERR Jules.
SCHIEB Edouard.
SCHLUMBERGER Em., D. M.
SCHLUMBERGER-SCHŒN Paul.
SCHLUMBERGER-SCHOEN (Mme).
SCHMERBER Alfred.
SCHMERBER Camille.
SCHMERBER Oscar.
SCHMIDT Paul-Gustave.
SCHNEIDER Edouard.

MM.
SCHŒLLHAMMER, D. M.
SCHŒN Alfred.
SCHŒN-ECK Alfred.
SCHŒN Daniel.
SCHŒN Paul.
SCHOFF Antoine.
SCHULÉ Charles.
SCHUMACHER Jean.
SCHUPP (Mme).
SCHWARTZ Charles.
SCHWARTZ Ida (Mlle).
SCHWARTZ Louis.
SCHWOB J.
SILBEREISEN Charles.
SIMENDINGER Louis.
SORGIUS Dr, notaire.
SPŒRLEIN Ernest.
SPŒRRY Albert (Mme).
SPŒRRY Henri (Vve).
STÄHL-SCHLUMBERGER.
STEFFAN Albert.
STERN E., pasteur.
STETTEN Frédéric (de).
STŒBER Paul.
STORCK Albert.
TÉTAZ Charles.
THIERRY-MIEG Ernest.
THIERRY-RÜCKERT Jules
TOURTELLIER Adolphe.
VOGT Fern., rue des Fabriques.
VOGELSANG Joseph.
WACKER-SCHŒN Charles (Vve).
WACKER-SCHŒN Charles fils.
WAGNER Dr, curé.
WAGNER Robert.
WAGNER Théophile.
WALLACH Alfred.
WALLACH Alfred (Mme).
WALLACH Henri.

MM.
Wallach Roger, rue de Brubach.
Weber Félix.
Wegelin Gustave.
Wegelin Henri.
Weiller Benjamin.
Weiss Charles.
Weiss Georges.
Weiss (Mme), rue Lamartine.
Weiss-Schlumberger Emile.
Welter Emile (Vve).
Wenning Alfred.
Werner, D. M.

MM.
Werner Eugène.
Wick-Spœrlein Josué.
Winckler Georges.
Winterer, curé.
Wohlschlegel Oscar.
Würth Julien.
Zehnlé-Tscheiler Albert.
Zetter Edouard.
Zetter Henri.
Ziegler Emile.
Zierdt Georges.
Zuber-Matter fils.

Non résidants

MM.
Bary (de) Edouard, Guebwiller.
Bibliothèque de la ville de Colmar.
Bibliothèque de la ville de Montbéliard.
Blech Ernest (Vve), Ste-Marie-aux-Mines.
Blech Fernand, Ste-Marie-aux-Mines.
Bœringer Eugène, Epinal.
Dollfus-Flach Ed., Belfort.
Dreyfus Jacques, Belfort.
Fallot Camille, Paris, 26 avenue du Bel-Air, XII.
Frey Ernest, Guebwiller.
Gilardoni Jules, Altkirch.
Gluck André-Armand, Paris.
Keller Ch., rue du Montet, Nancy.
Ingold Armand (Vve), Colmar.
Kessler Fritz, Soultzmatt.

MM.
Kœchlin-Claudon Emile, Paris, boulevard Delesser, 21.
Kœchlin Isaac fils, Willer.
Kœchlin Rod., Bénodet (Finist.)
Kolb Pierre, D. M., Masevaux.
Kubler Gustave, Altkirch.
Kühlmann A.-Eugène, Colmar.
Mansbendel Paul, pasteur, Riquewihr.
Meunier - Dollfus Charles, Thann.
Noack-Dollfus, Paris, 134, rue Victor-Hugo.
Reinach Salomon, St-Germain.
Rieder Jacques, Vve, Wesserling.
Risler André, maison Risler & Carré, Paris, 6 rue St-Honoré.
Salathé Auguste, D. M., Paris, 27 avenue Michel-Ange.
Scheurer-Frey A., Logelbach.
Schlumberger C., Ribeauvillé.

MM.
Schlumberger Paul (de), Guebwiller.
Schlumberger-Vischer, Bâle.
Stehelin René, Pont d'Aspach.

MM.
Weber-Jacquel Charles, Thann.
Weiss Gustave, Troyes.
Zetter Charles, Paris, 49 rue de Maubeuge.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Société industrielle de Mulhouse. Président : M. Auguste Dollfus.
— d'histoire naturelle de Colmar. Président : M. de Bary, Guebwiller.
— pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, Strasbourg. Président : M. A. Laugel.
— belfortaine d'émulation. — Belfort. Président : M. Philippe Berger, professeur au Collège de France.
— d'émulation de Montbéliard. — Montbéliard.

Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. — Nancy. M. Léon Germain, bibliothécaire-archiviste.
— des Annales de l'Est. — Nancy. M. R. Parisot, secrétaire.
— philomatique vosgienne. — Saint-Dié. Prés.: M. H. Bardy.
— académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes. — Prés.: M. Albert Babeau.
— d'histoire de la Suisse romande. — Lausanne. Président : M. B. van Muyden.
— des antiquaires de l'Ouest. — Président : M. Arnould, professeur, à Poitiers (Vienne).

Historisches Museum Basel.
Société historique de Bale. — Universitätsbibliothek, Bâle.
Schweizerisches Bundesarchiv. — Bern. Bundesarchiv - Director Herr Dr J. Kayser.
Allgemeine geschichtsforschende Gesellschaft der Schweiz. — Bern. Herr Prof. Dr Blœsch, Bibliothekar.
Historischer Verein der fünf Orte in Luzern. Kantonsbibliothek.
Stadtbibliothek in Zürich. Austauschstelle d. antiquar. Gesellsch.

BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — Paris, 110, rue de Grenelle. M. E.-S. Bougenot, 3, rue Corneille.
HISTORISCHE GESELLSCHAFT DES KANTONS AARGAU in Aarau. — Herr Dr Hans Herzog, Actuar.
DEUTSCHER GESCHICHTSFORSCHENDER VEREIN DES KANTONS FREIBURG. — Herr Dr Albert Büchi, Präsident, Freiburg i/d. Schweiz.
SCHWEIZERISCHES LANDESMUSEUM IN ZÜRICH.
ARCHIV DER STADT STRASSBURG. — Strassburg.
REVUE ALSACIENNE ILLUSTRÉE. Strasbourg, 2bis, rue Brûlée.
GERMANISCHES NATIONAL-MUSEUM, Nuremberg.
LES MARCHES DE L'EST, 84 rue de Vaugirard, VIe, Paris.
KÖNIGL. BAYR. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, München.
BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES, D'HISTOIRE ET DES ANTIQUITÉS. — Stockholm (Suède).
STADTBIBLIOTHEK VON MÜLHAUSEN. — Mülhausen.
STADTARCHIV VON MÜLHAUSEN. — M. Edouard Benner, archiviste.
MUSÉE SAINT-JEAN, à Mulhouse. — M. Édouard Benner, conservateur.
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE. — Nancy, place Carnot.
STADTBIBLIOTHEK. —Winterthur.
KAIS. DENKMALARCHIV. — Strassburg.
SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Neuchâtel.
SMITHSONIAN INSTITUTION. — Washington.
MUSÉE NATIONAL DES ETATS-UNIS. — Washington.
BIBLIOTHÈQUE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE. — Paris, 19, rue Spontini.

MEMBRES CORRESPONDANTS

BÜRGERMEISTER-AMT MÜLHAUSEN.
MM. Dr E. WALDNER, archiviste municipal de Colmar.
L'ABBÉ A.-M.-P. INGOLD, à Colmar, ancien bibliothécaire à l'Oratoire de Paris.
KINDLER VON KNOBLOCH, Oberstleutnant a. D., Herzoglich Anhaltischer Kammerherr, Dresde, Fürstenstrasse 20.
THÉOD. DE LIEBENAU, directeur des archives du canton de Lucerne.
CHRISTIAN PFISTER, professeur d'histoire à la Sorbonne, Paris, 72, boulevard de Port-Royal.
ROD. REUSS, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes, 52, rue Albert-Joly, à Versailles.